



PROTÉGER LA DIGNITÉ HUMAINE  

**VINGT-HUITIÈME
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

GENÈVE 2003

RAPPORT DE LA XXVIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

**Y COMPRIS LES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DU CONSEIL
DES DÉLÉGUÉS DE 2003 ET DE LA RÉUNION CONSTITUTIVE
DE LA XIV^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**BIBLIOTHÈQUE - CICR
19, AV. DE LA PAIX
1202 GENÈVE**

Document préparé par le Comité international de la Croix-Rouge et
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, 30 novembre – 6 décembre 2003
Centre International de Conférences Genève

TABLE DES MATIÈRES

RÉSOLUTIONS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.1	RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2003 _____	7
1.1.1	Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	7
1.1.2	Ordre du jour provisoire et programme de la XXVIII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge _____	7
1.1.3	Proposition de candidats aux fonctions de responsables de la XXVIII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge _____	7
1.1.4	Biotechnologie, armes et humanité _____	8
1.1.5	Suivi de la Résolution 6 adoptée par le Conseil des Délégués en 2001 – Emblème	9
1.1.6	Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire _____	9
1.1.7	Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	10
1.1.8	Mise en œuvre de l'Accord de Séville _____	10
1.1.9	Promouvoir le respect de la diversité et lutter contre la discrimination et l'intolérance	11
1.1.10	Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et éléments minimaux devant figurer dans les accords opérationnels entre les composantes du Mouvement et leurs partenaires opérationnels externes _____	13
1.1.11	Les débris de guerre explosifs et la Stratégie du Mouvement concernant les mines _____	17
1.2	RÉSOLUTIONS DE LA XXVIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE _____	19
1.2.1	Résolution 1 – Adoption de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire	19
1.2.2	Résolution 2 – Révision du règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken _____	30
1.2.3	Résolution 3 – Emblème _____	31
1.2.4	Résolution 4 – Lieu et date d'une Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge _____	32

LISTE DES DÉLÉGUÉS

2.2	MEMBRES DE LA CONFÉRENCE _____	33
2.2	COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE _____	73
2.3	OBSERVATEURS _____	75
A.	Sociétés Nationales en attente de reconnaissance et d'admission _____	75
B.	Entités et organisations ayant participé en qualité d'observateurs _____	75
2.4	INVITÉS _____	81
A.	Orateurs invités _____	81
B.	Autres invités _____	81



CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2003

3.1	CONVOCATION _____	83
3.2	ORDRE DU JOUR _____	85
3.3	PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS _____	87
3.4	COMPTE RENDU ANALYTIQUE _____	89
3.4.1	PREMIÈRE SÉANCE – CÉRÉMONIE D'OUVERTURE _____	89
	Discours de S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente	
	Remise de la médaille Henry Dunant	
3.4.2	DEUXIÈME SÉANCE _____	91
	Élections, ordre du jour et questions de procédure	
	Point 1 - Ouverture de la réunion par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
	Point 2 - Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués	
	Point 3 - Adoption de l'ordre du jour	
	Questions de fond	
	Point 4 - Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
	Point 5 - XXVIII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence	
	Proposition de candidatures aux fonctions de président, vice-président, secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et autres responsables de la Conférence	
	Préparation des questions de substance (La biotechnologie, les armes et l'humanité)	
	Emblème	
	Rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics	
	Point 7 - Tolérance, non-discrimination et respect des diversités (désignation des président, vice-président et rapporteur de chacune des trois commissions)	
3.4.3	TROISIÈME SÉANCE _____	98
	Point 6 – Stratégie pour le Mouvement	
	Mise en œuvre de la stratégie pour le Mouvement	
	Mise en œuvre de l'Accord de Séville	
	Point 7 - Tolérance, non-discrimination et respect des diversités (suite)	
3.4.4	QUATRIÈME SÉANCE _____	103
	Point 7 - Tolérance, non-discrimination et respect des diversités (suite)	
	Point 8 – Suivi des résolutions du Conseil des Délégués de 2001	
	Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	
	Droit international des interventions lors de catastrophes	
	Les débris de guerre explosifs et la Stratégie du Mouvement concernant les mines	
	Participation des collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de procédures judiciaires liées à des violations du droit international humanitaire	
	Protection des biens culturels	
	Point 10 - Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués	
3.4.5	ANNEXE _____	105
	Rapport de synthèse des Commissions sur la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités	
3.5	LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS _____	109

4.1	CONVOCATION	111
4.2	ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME	113
4.3	REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE	117
4.3.1	Présidence de la Conférence	117
4.3.2	Présidence des organes subsidiaires de la Conférence	117
4.3.3	Bureau de la Conférence	117
4.4	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	119
	Projection de la vidéo: <i>Protéger la dignité humaine</i>	
	Allocution de bienvenue de S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente	
	Projection de la vidéo: <i>Les Principes fondamentaux</i>	
	Allocution de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, Chef du département des Affaires étrangères de Suisse	
	Allocution de Mme Visaka Dharmadasa, présidente, Parents of Servicemen Missing in Action (Sri Lanka)	
	Allocution de M. Julian Hows, Représentant européen, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA	
	Allocution de M. Laurent Moutinot, président du Conseil d'État de la République et canton de Genève	
	Allocution de M. Christian Ferrazino, au nom des autorités de la Ville de Genève	
	Allocution du Baron Kraijenhoff, ancien président, membre honoraire, Croix-Rouge néerlandaise	
	Projection de la vidéo: <i>Message de M. Nelson Mandela</i>	
4.5	PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE	129
	Ouverture de la première séance plénière par S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente	
	Élection du président, du vice-président, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence	
	Désignation des organes subsidiaires de la Conférence, adoption de leur ordre du jour et élection de leurs présidents et vice-présidents	
	Information sur la procédure d'élection des membres de la Commission permanente, l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence et l'enregistrement des engagements	
	Défis humanitaires contemporains et protection de la dignité humaine	
	Discours liminaire de M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge	
	Discours liminaire de M. Juan Manuel Suárez, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
	Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine	
	Information sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les années 2000-2003 adopté lors de la XXVII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
	Rapport spécial sur les Femmes et la guerre	
	Ouverture de l'exposition « Les femmes et la guerre » par Sa Majesté la reine Rania Al-Abdullah de Jordanie	
	Introduction de la Déclaration	
	Protéger la dignité humaine en stimulant le respect du droit international humanitaire	
	Protéger la dignité humaine en mobilisant l'humanité afin de réduire la violence, la discrimination et la vulnérabilité	
	Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine y compris sur la Déclaration	

4.6	RÉUNIONS DES COMMISSIONS PLÉNIÈRES _____	187
	Commission A2: Aspects humanitaires de la question des personnes portées disparues dans le cadre d'un conflit armé	
	Commission B2: Réduire les risques liés aux catastrophes et à leurs effets et améliorer les mécanismes de préparation et d'intervention	
	Commission A3: Faire face aux coûts humains de l'emploi de certaines armes dans les conflits armés	
	Commission B3: Réduire les risques de VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses chez les personnes vulnérables	
4.7	DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE _____	189
	Élection des membres de la Commission permanente	
	Amendements au Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken	
	Rapport spécial : <i>Le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics</i>	
	Rapport sur le suivi de la résolution 3 de la XXVII ^e Conférence internationale sur les emblèmes	
	Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine	
	Élection des membres de la Commission permanente : proclamation des résultats	
	Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine (suite)	
	Rapport spécial : <i>Droit international humanitaire coutumier</i>	
	<i>Séance spéciale sur la Journée internationale des volontaires</i>	
	Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine (suite)	
4.8	ATELIERS _____	269
4.9	TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE _____	271
	Rapport sur les ateliers	
	Rapport sur les engagements	
	Rapport sur les travaux des Commissions	
	Rapport du Comité de rédaction	
	Adoption des résolutions de la Conférence et commentaires des participants	
4.10	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE _____	283
	Allocution de M. Juan Manuel Suárez, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
	Allocution du M. Jacob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge	
	Allocution de S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas	
	Allocution du Docteur Mohammed Al-Hadid, nouveau président élu de la Commission permanente	
	Allocution de M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, président de la Conférence	
4.11	LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA CONFÉRENCE _____	287
4.12	LISTE DES ENGAGEMENTS _____	289

XIV^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (RÉUNION CONSTITUANTE)

(Réunion constituante) _____ 291

RÉSOLUTIONS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.1 RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2003

Résolution 1

Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

ayant pris acte du rapport présenté par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) sur ses activités depuis novembre 2001,

félicitant la Commission permanente et ses quatre groupes de travail d'avoir associé activement les composantes du Mouvement, par le biais des consultations structurées et de l'approche participative, aux préparatifs des réunions statutaires du Mouvement,

1. *prie instamment* la Commission permanente de continuer à promouvoir activement la coopération entre les composantes du Mouvement et de faire des propositions visant à renforcer cette coopération;
2. *encourage* la Commission permanente à continuer, conformément à l'article 18 des Statuts du Mouvement et à la pratique établie, à associer à ses travaux des personnalités des Sociétés nationales ainsi que des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), et à créer des groupes de travail *ad hoc* selon ses besoins;
3. *invite* la Commission permanente à maintenir un groupe de travail sur le Conseil des Délégués et à inclure dans son mandat la planification en temps voulu de la XXIX^e Conférence internationale;
4. *encourage* la Commission permanente à poursuivre ses efforts visant à favoriser davantage encore l'harmonie au sein du Mouvement par ses

consultations avec les composantes du Mouvement, en utilisant diverses enceintes existantes de ce dernier;

5. *réaffirme* les résolutions 1 des sessions 1997 et 2001 du Conseil des Délégués, selon lesquelles les implications financières des paragraphes 2 à 4 seront assumées conjointement par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales, dans la proportion de 25% par le CICR, 25% par la Fédération internationale et 50% par les contributions volontaires des Sociétés nationales.

Résolution 2

Ordre du jour provisoire et programme de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance de l'ordre du jour provisoire et programme de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

adopte ce document et le transmet à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Résolution 3

Proposition de candidats aux fonctions de responsables de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance des propositions de candidats aux fonctions de responsables de la XXVIII^e

Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

entérine la liste de candidats et la propose à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- Chairman of the Conference – Président de la Conférence – Presidente de la Conferencia
Mr Jaime Ricardo Fernández Urriola (Cruz Roja – Panama)
- Vice-Chairs – Vice-président(e)s – Vicepresidentes(as)
Amb. Yolande Biké (Ms) (Gabon)
Mr Abdelkader Boukhroufa (Croissant-Rouge – Algérie)
Mr Hisham Harun Hashim (Red Crescent – Malaysia)
Prof. René Rhinow (Croix-Rouge – Suisse)
- Chairman of the Drafting Committee – Président du Comité de rédaction – Presidente del Comité de redacción
Amb. Johan Molander (Mr) (Sweden)
- Vice-Chairs of the Drafting Committee – Vice-Président(e)s du Comité de rédaction – Vicepresidentes(as) del Comité de redacción
Ms Norma Nascimbene de Dumont (Argentina)
Amb. Valentina Rugwabiza (Ms) (Rwanda)
Ms Heike Spieker (Red Cross – Germany)
- Chairwoman of the Commission A – Présidente de la Commission A – Presidenta de la Comisión A
Amb. Amina Chawahir Mohamed (Ms.) (Kenya)
- Vice-Chairs of the Commission A – Vice-président(e)s de la Commission A – Vicepresidentes(as) de la Comisión A
Amb. Pablo Macedo (Mr) (Mexico)
Ms Elzbieta Mikos-Skuza (Red Cross – Poland)
- Chairwoman of the Commission B – Présidente de la Commission B – Presidente de la Comisión B
Ms Martine Letts (Red Cross – Australia)
- Vice-Chairs of the Commission B – Vice-président(e)s de la Commission B – Vicepresidentes(as) de la Comisión B
Amb. Love Mtesa (Mr) (Zambia)
Mr Abdul Rahman Attar (Red Crescent – Syria)
- Rapporteur of the Conference – Rapporteuse de la Conférence – Relatora de la Conferencia
Ms Marie Gervais-Vidricaire (Canada)
- Rapporteurs of the Commissions A and B – Rapporteur(se)(r)s des Commissions A et B – Relatores(as) de las Comisiones A y B
Amb. Holger Rotkirch (Mr) (Red Cross – Finland)
Ms Jelma de la Peña (Red Cross – Philippines)
A2 Ms Jacqueline Boga (Red Cross – Papua New Guinea)
A3 Ms Carole Powell (Red Cross – Jamaica)

B2 Ms Lucy Brown (Red Cross – United States of America)

B3 Amb. Tibor Tóth (Mr) (Hungary)

- Secretary General of the Conference – Secrétaire général de la Conférence – Secretario general de la Conferencia
Amb. Thomas Kupfer (Mr) (Suisse)
- Assistant Secretaries General – Secrétaires généraux(ales) adjoint(e)s – Secretarios(as) generales adjuntos(as)
Ms Angela Gussing-Sapina (ICRC)
Mr Frank Mohrhauer (International Federation)

Résolution 4

Biotechnologie, armes et humanité

Le Conseil des Délégués,

reconnaissant que les avancées de la biotechnologie sont porteuses d'un énorme potentiel au bénéfice de l'humanité,

profondément préoccupé par le fait que ces mêmes avancées pourraient être utilisées à des fins hostiles,

regrettant l'incapacité de la Cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention de 1972 sur les armes biologiques de se mettre d'accord sur un régime de vérification de l'application de cet instrument,

soulignant la nécessité de faire en sorte que les anciens tabous et les règles juridiques modernes interdisant l'empoisonnement et la propagation intentionnelle de maladies soient observés et renforcés, face aux nouveaux développements de la science,

1. *fait sien* l'appel du CICR intitulé « Biotechnologie, armes et humanité »;
2. *encourage* le CICR, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et leur Fédération internationale à promouvoir auprès des autorités nationales, des milieux scientifiques et médicaux, de l'industrie et de la société civile, l'initiative sur la « Biotechnologie, armes et humanité », et en particulier :
 - a. à exhorter les États parties au Protocole de Genève de 1925 et à la Convention de 1972 sur les armes biologiques de relancer les efforts visant à assurer le renforcement de ces traités face aux développements de la science, ainsi que leur stricte application ; et
 - b. à engager instamment les milieux scientifiques et médicaux ainsi que l'industrie de la biotechnologie à veiller à prévenir l'utilisation de la biotechnologie à des fins hostiles, par le biais de l'élaboration de codes de conduite et de l'exercice de contrôles rigoureux sur les travaux de recherche et les agents biologiques dangereux;
3. *appuie* en particulier la demande faite aux États de réaffirmer, dans une Déclaration politique à haut niveau, leur engagement vis-à-vis des normes

existantes qui interdisent d'utiliser des agents biologiques à des fins hostiles ; et

4. *demande* au CICR de rendre compte au Conseil des Délégués de 2005 des progrès accomplis dans la promotion des mesures préconisées dans l'appel intitulé « Biotechnologie, armes et humanité ».

Résolution 5

Suivi de la résolution 6 adoptée par le Conseil des Délégués en 2001 – Emblème

Le Conseil des Délégués,

ayant pris note du rapport présenté par la Commission permanente à la demande de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue à Genève en 1999, et en application de la résolution 6 adoptée par le Conseil des Délégués en 2001,

réaffirmant la détermination du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à dégager, avec le soutien des États parties aux Conventions de Genève de 1949, une solution globale et durable à la question de l'emblème, sur la base du projet de troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève, dès qu'il aura été adopté et que les circonstances le permettront,

rappelant la valeur juridique et protectrice des emblèmes utilisés par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, lesquels sont devenus des signes universellement reconnus de l'aide et de la protection impartiales et neutres en faveur des victimes de la guerre, des catastrophes naturelles et autres, en raison du fait qu'ils sont cités dans les Conventions de Genève et de la pratique en cours depuis plus d'un siècle,

1. *salue* les efforts déployés par la Commission permanente, sa représentante spéciale chargée de la question de l'emblème, le groupe de travail *ad hoc*, le CICR et la Fédération internationale, en vue de consolider les bases d'une solution globale et durable à la question de l'emblème;
2. *salue en outre* les progrès réalisés depuis la XXVII^e Conférence internationale, notamment la rédaction du projet de troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève portant sur l'emblème (12 octobre 2000), ainsi que l'adoption de la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2001;
3. *regrette profondément* les événements qui ont empêché le processus engagé d'aboutir au résultat escompté, à savoir l'adoption du projet de troisième protocole additionnel;
4. *rappelle* les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment le principe d'universalité;
5. *souligne* l'urgence de renforcer les mesures visant à assurer, en toutes circonstances, la protection

des victimes de la guerre et celle du personnel médical et humanitaire, et l'importance, à cet égard, du troisième protocole additionnel proposé;

6. *prie* la Commission permanente de continuer à accorder une grande priorité aux efforts déployés pour aboutir, dès que les circonstances le permettront, à une solution globale et durable de la question de l'emblème, en coopération avec le gouvernement suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève, et avec les autres gouvernements concernés et les composantes du Mouvement, sur la base du projet de troisième protocole additionnel;
7. *prie* la représentante spéciale de la Commission permanente chargée de la question de l'emblème de soumettre cette résolution à l'attention de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Résolution 6

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire

Le Conseil des Délégués,

1. *accueille* avec satisfaction l'étude, conduite par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour répondre à la demande faite par la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et dans la Stratégie pour le Mouvement, sur « Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire »,
2. *remercie* l'ensemble des Sociétés nationales qui ont contribué à la production du rapport par leurs commentaires écrits ou verbaux pendant la réalisation de l'étude et au cours du débat au Conseil des Délégués,
3. *prend note* du concept exposé dans les conclusions du rapport concernant les « Caractéristiques d'une relation équilibrée entre l'État et la Société nationale » et invite les Sociétés nationales à engager des discussions sur le plan interne ainsi qu'avec leurs gouvernements respectifs de manière à développer davantage les « caractéristiques » et à mieux faire connaître à ces derniers la valeur du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales et l'importance d'une relation équilibrée,
4. *invite* la Fédération internationale, en coopération avec le CICR, à mener plus avant le travail entrepris sur ce sujet, y compris en poursuivant les consultations auprès des Sociétés nationales, des États et des organisations internationales,
5. *invite* la Fédération internationale à tenir les Sociétés nationales régulièrement informées de

l'avancement de l'étude et à proposer des orientations actualisées et plus précises à l'examen du Conseil des Délégués en 2005 et de la Conférence internationale en 2007.

Résolution 7

Stratégie pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

rappelant la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2001, qui a adopté la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et invité la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à créer un groupe de travail spécial composé d'experts et chargé d'élaborer des procédures pour suivre, évaluer et analyser les progrès réalisés par toutes les composantes dans la mise en œuvre de cette Stratégie,

prenant note du rapport de synthèse de la Commission permanente, du CICR et de la Fédération internationale sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement,

se félicitant des progrès réalisés par toutes les composantes dans la mise en œuvre de cette Stratégie,

soulignant l'importance d'une stratégie commune pour le Mouvement et de sa mise en œuvre continue,

1. *réaffirme* l'engagement de toutes les composantes du Mouvement à mener à bien les actions énoncées dans la Stratégie;
2. *demande* à la Commission permanente d'assurer la promotion de la Stratégie au sein de toutes les composantes du Mouvement, en tenant compte des recommandations formulées dans le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie soumis au Conseil des Délégués;
3. *demande en outre* à la Fédération internationale et au CICR de promouvoir le renforcement des capacités des Sociétés nationales et de continuer d'assurer leur coopération opérationnelle également aux Sociétés nationales en attente de reconnaissance et d'admission, afin qu'elles se préparent en vue de leur adhésion au Mouvement;
4. *invite* la Commission permanente à prolonger le mandat de son groupe de travail spécial composé d'experts des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR et chargé de suivre, d'évaluer et d'analyser les progrès réalisés par toutes les composantes et à formuler toute recommandation utile à l'actualisation de la Stratégie;
5. *prie* le CICR, le Secrétariat de la Fédération internationale et les Sociétés nationales, par le biais du Secrétariat de la Fédération internationale, de soumettre des rapports de situation au groupe spécial d'experts de la Commission permanente sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement;

6. *demande en outre* à la Commission permanente, au CICR et à la Fédération internationale d'examiner ces rapports de situation et les recommandations pour l'actualisation de la Stratégie formulées par le groupe spécial d'experts, et de décider d'éventuels travaux complémentaires nécessaires pour mettre à jour la Stratégie lors du prochain Conseil des Délégués en 2005;
7. *prie* la Commission permanente, le CICR et la Fédération internationale de présenter au Conseil des Délégués de 2005 un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Stratégie par toutes les composantes du Mouvement ainsi qu'un projet de proposition en vue d'actualiser la Stratégie;
8. *décide* d'examiner et de modifier, s'il y a lieu, la Stratégie pour le Mouvement lors de sa prochaine session.

Résolution 8

Mise en œuvre de l'Accord de Séville

Le Conseil des Délégués,

rappelant qu'il a adopté, lors de sa session de 1997, l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dit « Accord de Séville », et a demandé au CICR et à la Fédération internationale de soumettre un rapport écrit sur la mise en œuvre de cet accord à chacune de ses sessions,

prenant note du rapport conjoint « Mise en œuvre de l'Accord de Séville » 2002-2003 que lui ont présenté le CICR et la Fédération internationale à sa présente session,

tenant compte des années d'expérience dans la mise en œuvre de cet accord et de l'évolution, dans la pratique, de la coopération et de la coordination au sein du Mouvement,

gardant à l'esprit les difficultés qu'éprouve le Mouvement à répondre pratiquement aux besoins humanitaires,

réaffirmant la validité de « l'Accord de Séville »,

reconnaissant la nécessité de préciser et de clarifier encore les mécanismes de coopération et de coordination internes dont le Mouvement a besoin pour appliquer pleinement « l'Accord de Séville » dans un esprit de partenariat,

1. *demande* à la Commission permanente d'établir un groupe de travail *ad hoc* spécialement chargé d'examiner jusqu'à la prochaine session du Conseil des Délégués les questions liées à la mise en œuvre de « l'Accord de Séville »;
2. *définit* le mandat général de ce groupe de travail de la manière suivante :
 - a. inventer les principaux problèmes qui se sont posés dans la mise en œuvre de « l'Accord de Séville » au cours des six dernières années

et des chances qui se sont offertes de renforcer la coopération;

- b. analyser les procédures régissant l'engagement de chacune des composantes du Mouvement dans une opération donnée, en accordant une attention particulière aux rôles et aux fonctions de la Société nationale hôte et des Sociétés nationales travaillant sur le plan international. Les préoccupations spécifiques des Sociétés nationales voisines seront aussi dûment prises en compte dans cette analyse;
 - c. analyser les expériences faites par toutes les composantes du Mouvement dans les situations de transition;
 - d. examiner plus en profondeur les situations dans lesquelles une Société nationale serait mieux à même d'assumer la fonction d'institution directrice sur son territoire (conformément aux paragraphes 5.3.3 et 6.2 de « l'Accord de Séville »), formuler des recommandations pratiques, et élaborer des directives applicables à toutes les composantes dans de telles situations;
 - e. proposer des ajouts à « l'Accord de Séville » qui spécifient les procédures régissant l'engagement de chacune des composantes du Mouvement dans les opérations, en vue d'améliorer le fonctionnement du Mouvement en tant que réseau mondial. Les travaux menés en la matière prennent spécifiquement en compte les fonctions et rôles respectifs de la Société nationale dans son propre pays, du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales travaillant sur le plan international, conformément aux dispositions contenues dans les Statuts du Mouvement, dans « l'Accord de Séville » et dans d'autres documents directifs pertinents du Mouvement, en particulier l'Action 7 de la Stratégie pour le Mouvement. Ces ajouts prendraient la forme d'un additif au présent texte de l'Accord.
3. *définit* la composition et les méthodes de travail du Groupe de travail *ad hoc* comme suit :
- a. le Groupe de travail est composé de 12 personnes choisies en raison de leur engagement envers les préoccupations du Mouvement, de la connaissance qu'elles en ont et de l'intérêt qu'elles y portent;
 - b. le CICR et la Fédération internationale désignent chacun trois membres, les six autres étant issus de Sociétés nationales;
 - c. le choix des membres issus de Sociétés nationales découle d'une décision de la Commission permanente. Les noms des personnes désignées comme membres du Groupe de travail seront annoncés au plus tard fin février 2004;
 - d. le Groupe de travail élit son (sa) président(e) parmi ses membres et adopte ses décisions et ses recommandations par consensus;

e. le Groupe de travail se réunit au moins deux fois par an, ou suivant les besoins. À chaque session de la Commission permanente, il lui rend compte des progrès qu'il a accomplis;

f. le Groupe de travail soumet à l'approbation de la Commission permanente le budget dont il a besoin pour ses activités.

4. *décide* que le financement du budget du Groupe de travail est assuré en commun par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales à raison de 25 % pour la Fédération internationale, de 25 % pour le CICR et de 50 % pour les Sociétés nationales, selon la pratique habituelle pour d'autres groupes de travail *ad hoc* de la Commission permanente;

5. *demande* à la Commission permanente de présenter à la prochaine session du Conseil des Délégués des recommandations concernant un additif à « l'Accord de Séville ».

Résolution 9

Promouvoir le respect de la diversité et lutter contre la discrimination et l'intolérance

Le Conseil des Délégués,

rappelant la résolution 12 du Conseil des Délégués 2001, qui visait à renforcer les valeurs humanitaires par-delà les frontières religieuses, politiques et ethniques,

rappelant en outre que la discrimination, l'intolérance et le non-respect des diversités de la vie humaine demeurent un problème endémique dans de nombreuses régions du globe, qui compromettent les efforts déployés par la société civile et les gouvernements pour construire des communautés prospères et stables, où les individus puissent coexister et travailler ensemble, à l'abri de la peur et de la misère,

rappelant l'engagement pris par les Sociétés nationales et les États de coopérer et de prendre, selon les besoins, des initiatives pour promouvoir la tolérance, la non-violence dans la communauté et le respect des diversités culturelles, tel qu'énoncé dans le Plan d'action international adopté en 1999 par la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

prenant note des recommandations et des suggestions formulées par les Sociétés nationales, dont celles qui ont été formulées durant les débats engagés lors du Conseil des Délégués 2003,

1. *réaffirme* l'engagement pris par toutes les composantes du Mouvement de renforcer l'application des Principes fondamentaux et la promotion des valeurs humanitaires par-delà les frontières religieuses, politiques et ethniques, tant dans leurs affaires internes que dans leurs services humanitaires,
2. *demande* aux différentes composantes du Mouvement de travailler aux niveaux local,

national et international, conformément à leurs mandats respectifs, à la promotion de la tolérance, de la non-discrimination et du respect des diversités, et de prendre des mesures inspirées de celles qui sont décrites dans l'annexe jointe,

3. *invite* le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, sur la base de consultations et de leur participation à des réunions sur le sujet, à formuler à l'usage des composantes du Mouvement une prise de position et/ou des lignes directrices sur le respect de la diversité et la lutte contre la discrimination et l'intolérance, qui seront présentées au Conseil des Délégués en 2005,
4. *demande* à toutes les composantes du Mouvement de rattacher leur travail dans ce domaine à la mise en œuvre des aspects connexes de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire qui doivent être adoptés à la Conférence internationale de 2003.

Annexe à la résolution 9 du Conseil des Délégués 2003

Pour une continuité dans la mobilisation et l'action

(Extrait du document présenté au Conseil des Délégués 2003, au point 7.1 de l'ordre du jour)

Comme indiqué précédemment, diverses composantes du Mouvement ont entrepris des activités qui ont pour but de lutter contre l'intolérance et la discrimination. Mais il est possible et nécessaire d'aller beaucoup plus loin. Séparément et en tant que Mouvement, nous devons déployer un effort concerté dans ce sens. On trouvera ci-dessous quelques idées de mobilisation et d'action.

1. Garantir l'ouverture et la diversité au sein des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
 - a. Au sein des organisations du Mouvement, les présidents et secrétaires généraux devraient entreprendre un examen de la composition de l'équipe dirigeante, du personnel, des effectifs de volontaires et de membres de l'organisation qu'ils dirigent.
 - b. Les déséquilibres dans la composition des membres, quel que soit le critère utilisé – la race, la religion, le sexe ou l'âge – doivent être mis au jour et corrigés sans délai.
 - c. Les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, ayant déjà pris des mesures dans ce sens sont invitées à faire part de leurs expériences, afin que nous puissions tous tirer profit du travail d'autrui.
 - d. Celles qui le veulent pourraient rendre compte des mesures de correction prises lors du Conseil des Délégués de 2005.
2. Chercher à l'extérieur des idées et des outils pour mieux comprendre
 - a. Le Mouvement devrait engager des ressources pour comprendre les tendances naissantes qui, dans nos communautés, alimentent l'intolérance, la discrimination et le non-respect des diversités, comme celles qui peuvent les combattre.
 - b. Le Mouvement devrait systématiquement établir des relations avec ceux qui travaillent dans le même sens, conclure des partenariats avec les organisations internationales et nationales, dans les secteurs non gouvernemental et privé, pour favoriser le dialogue et une politique d'ouverture.
3. Promouvoir le dialogue et la sensibilisation du public
 - a. Chaque composante du Mouvement doit examiner les messages qu'elle fait passer, c'est-à-dire non seulement ce qu'elle veut dire mais ce qu'entendent en fait ceux à qui elle s'adresse.
 - b. Nous devons comprendre comment nous sommes perçus et veiller à ce que l'image que nous donnons soit celle de personnes et d'organisations tolérantes, n'exerçant aucune discrimination et respectueuses des diversités.
 - c. Nous devons élaborer des messages sans ambiguïté dont il ressorte clairement que, en tant que composantes du Mouvement, nous sommes guidées par la conviction que la tolérance est nécessaire et que la diversité des cultures et des croyances est un trait essentiel du monde dans lequel nous vivons.
 - d. Nous devons renforcer nos outils de sensibilisation ou en concevoir de nouveaux afin de promouvoir la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités dans les débats nationaux et internationaux.
 - e. Dans ce but, les composantes du Mouvement devraient maximiser l'usage des outils de communication dont elles disposent : publications, sites Internet et messages aux médias.
4. La force de la préparation – Savoir anticiper et réagir
 - a. Les différentes composantes du Mouvement doivent s'employer aux niveaux local, national et international, conformément à leurs mandats respectifs, à promouvoir la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités culturelles.
 - b. Les Sociétés nationales, appuyées par le CICR et la Fédération internationale, veilleront avant tout à répondre aux besoins des personnes et des groupes qui sont particulièrement marginalisés ou dans le besoin, notamment ceux qui risquent l'exclusion sociale car ils sont atteints de maladie, n'ont pas de statut légal ou sont sans abri.
 - c. Ces activités devraient s'inspirer des programmes conçus pour lutter contre la discrimination et la violence, et veiller tout particulièrement à répondre aux besoins des

enfants et des personnes âgées, des familles de personnes disparues à la suite d'un conflit armé ou de violences internes, et d'autres victimes de conflits armés.

- d. La Fédération internationale doit étendre son programme d'Action mondiale / action locale pour réduire la discrimination et, en coopération avec les Sociétés nationales, établir des partenariats avec les gouvernements et d'autres organisations internationales pour assurer sa mise en œuvre.
- e. Les différentes composantes du Mouvement doivent rechercher les moyens de soutenir les efforts tendant à instaurer le dialogue et un climat de confiance entre les communautés et à les réconcilier, notamment à la fin des hostilités. Conscientes que la coexistence fait la force et la richesse, elles doivent prendre des initiatives pour renforcer l'unité des communautés et veiller à ce qu'aucun groupe ne soit oublié ou exclu.
- f. Dans les situations de conflit armé ou de violences internes, le CICR doit tout mettre en œuvre, avec d'autres composantes du Mouvement, pour encourager le respect et l'application des Principes fondamentaux et du droit international humanitaire et en assurer la diffusion.
- g. Avec le soutien du CICR, les Sociétés nationales doivent renforcer leurs programmes de diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux en temps de paix, en analysant les leçons à tirer de son programme « Explorons le droit humanitaire » et en trouvant des moyens novateurs d'atteindre et d'influencer les communautés où les tensions sont vives.
- h. Le CICR et les Sociétés nationales ne doivent reculer devant aucun effort pour que les personnes disparues à la suite d'un conflit armé ou de violences internes, et/ou les personnes encore privées de liberté après la fin des hostilités ou des violences internes, ne soient pas oubliées et que les engagements pris en vertu du droit international humanitaire soient honorés afin de favoriser la réconciliation entre les communautés.

5. Tirer les leçons de l'expérience et concevoir de nouvelles initiatives à l'intérieur du Mouvement et avec d'autres organisations

Pour s'assurer que les composantes du Mouvement recensent les meilleures pratiques, en tirent les enseignements nécessaires et nouent des relations avec d'autres organisations, le CICR et la Fédération internationale devraient:

- a. organiser une réunion ou une série de réunions régionales où des experts (internes et externes au Mouvement) échangeraient leurs idées et se feraient part des meilleures pratiques et des initiatives les plus propres à lutter contre l'intolérance, la discrimination et le non-respect des diversités;

- b. recenser, avec les Sociétés nationales, les initiatives qui, aux niveaux national et local, ont gêné ou facilité la lutte contre l'intolérance, la discrimination et le non-respect des diversités;
- c. intensifier leur collaboration avec d'autres organisations internationales qui poursuivent les mêmes objectifs, à la fois aux niveaux du siège et des Sociétés nationales;
- d. formuler une prise de position et/ou des lignes directrices à l'usage des composantes du Mouvement sur la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités, qui seront présentées au Conseil des Délégués en 2005 et exposeront brièvement les résultats de la (des) réunion(s) d'experts et les expériences acquises depuis le Conseil de 2003.

Résolution 10

Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et éléments minimaux devant figurer dans les accords opérationnels entre les composantes du Mouvement et leurs partenaires opérationnels externes

Le Conseil des Délégués,

continuant à exprimer sa profonde préoccupation devant la nécessité d'améliorer la protection et l'assistance apportées aux dizaines de millions de personnes qui ont été déracinées de force et déplacées à la suite de conflits armés, de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, de même qu'aux personnes qui ont émigré pour échapper à des conditions de vie insupportables, et se trouvent dans une situation de vulnérabilité dans leur nouveau pays de résidence ; et constatant la profonde vulnérabilité qui résulte souvent du retour, dans leurs lieux d'origine, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes);

rappelant et réaffirmant les résolutions adoptées à ce sujet par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution XXI, Manille 1981 ; résolution XVII, Genève 1986 ; résolution 4A, Genève 1995 ; objectif final 2.3 du Plan d'action adopté par la XXVII^e Conférence internationale, Genève 1999) ainsi que les résolutions du Conseil des Délégués (résolution 9, Budapest 1991 ; résolution 7, Birmingham 1993 et résolution 4, Genève 2001);

rappelant que la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2001 demandait notamment aux composantes du Mouvement de veiller à ce que leurs activités en faveur des réfugiés, des déplacés internes ainsi que des migrants soient menées en tout temps dans le respect des Principes fondamentaux du Mouvement et selon la ligne de conduite en vigueur, notamment quand elles

agissent en tant que partenaires opérationnels d'autres acteurs humanitaires;

prenant note avec satisfaction du document établi par le CICR et la Fédération internationale intitulé « *Rapport sur le suivi de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2001 – Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays* »;

félicitant les composantes du Mouvement pour leur précieuse contribution à l'amélioration de la réponse apportée au sort tragique des réfugiés, des déplacés internes et des migrants;

1. *demande* aux composantes du Mouvement de continuer à mener et à développer leurs activités en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des migrants, conformément à leurs mandats respectifs et dans le respect des Principes fondamentaux, en s'efforçant en tout temps d'adopter une approche globale traitant à la fois toutes les phases du déplacement – de la prévention au retour, à la réinstallation et à la réinsertion, en passant par le déplacement lui-même – et les besoins des populations résidentes, conformément au principe d'impartialité;
2. *rappelle* aux Sociétés nationales qu'elles ont l'obligation d'informer le Secrétariat de la Fédération internationale et/ou le CICR de toute négociation susceptible de conduire à un accord formel entre elles et une agence des Nations Unies ou toute autre organisation internationale ; et rappelle aux Sociétés nationales que la Fédération internationale et/ou le CICR doivent souscrire aux dispositions de tout accord de ce type, en particulier avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR);
3. *prend note avec satisfaction* du document intitulé « *Éléments minimaux devant figurer dans les accords opérationnels entre les composantes du Mouvement et leurs partenaires opérationnels externes* » qui figure ci-joint, et demande à toutes les composantes du Mouvement de se conformer à ce document lorsqu'elles élaborent des partenariats opérationnels avec toutes les organisations et/ou institutions extérieures au Mouvement, notamment, mais non exclusivement, le HCR.

Annexe à la résolution 10 du Conseil des Délégués 2003

Éléments minimaux devant figurer dans les accords opérationnels entre les composantes du Mouvement et leurs partenaires opérationnels externes

Les éléments ci-dessous sont à prendre en compte lors de la négociation ou du réexamen des accords opérationnels conclus entre, d'une part, les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (les Sociétés nationales, le Secrétariat de la

Fédération internationale et le CICR) et, d'autre part, les organisations extérieures au Mouvement (institutions des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales, internationales ou nationales). L'objectif est de garantir la conformité de tout accord de ce type avec les Principes fondamentaux du Mouvement, sa ligne de conduite et sa pratique, ainsi que la complémentarité entre les composantes du Mouvement.

Il est conseillé aux composantes du Mouvement de consulter et d'informer les autres composantes du Mouvement avant la signature de tout accord opérationnel avec des partenaires externes. Au terme de la résolution XXI de la Conférence internationale qui s'est tenue en 1981 à Manille, les Sociétés nationales ont l'obligation de consulter le CICR et le Secrétariat de la Fédération internationale avant de signer un accord, quel qu'il soit, avec le HCR.

■ Règles de fond

1. Respect des principes et des politiques du Mouvement

Les Sociétés nationales, comme les autres composantes du Mouvement, doivent pouvoir agir en tout temps dans le respect des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment les principes d'indépendance, de neutralité et d'impartialité. De plus, il convient d'éviter l'écueil consistant à satisfaire seulement les besoins de la population cible du partenaire (c'est-à-dire des réfugiés, dans la plupart des cas) sans répondre, comme l'exigerait le respect du principe d'impartialité, aux besoins des autres personnes se trouvant à proximité et dont les conditions de vie peuvent être tout aussi difficiles. Si elle n'apportait son assistance qu'à certains groupes spécifiques, une Société nationale risquerait de se trouver dans l'incapacité d'accomplir sa mission : venir en aide à toutes les personnes dans le besoin, sans distinction, et une telle incapacité risquerait, à son tour, de ternir l'image de la Société nationale. Il convient d'adopter une approche globale, qui tienne compte à la fois des besoins des réfugiés et/ou des déplacés internes et des besoins de la population locale, dont les conditions de vie peuvent être plus difficiles que celles des réfugiés eux-mêmes.

Les Sociétés nationales et les autres composantes du Mouvement doivent également adhérer à d'autres règles de fond, et les respecter en tout temps. Ces règles sont énoncées dans les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville) ainsi que dans les Principes et règles de secours Croix-Rouge et Croissant-Rouge lors de catastrophes et dans le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe.

Les lignes de conduite adoptées par le Mouvement, qui doivent être observées en tout temps par les Sociétés nationales et les autres composantes du Mouvement, sont notamment énoncées clairement dans le Règlement sur l'usage de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge par les Sociétés nationales et la Directive sur la protection armée de l'assistance humanitaire.

Il est d'importance capitale que le personnel du Secrétariat de la Fédération internationale, des Sociétés nationales et du CICR respectent strictement les principes énoncés dans le document du Comité permanent inter-agences (IASC) intitulé « Policy Statement on Protection from Sexual Abuse and Exploitation in Humanitarian Crisis ». Cette déclaration de principe a été signée à la fois par le Secrétariat de la Fédération internationale, au nom de ses membres, et par le CICR.

Si, à un moment ou à un autre, la capacité d'agir conformément aux règles énoncées ci-dessus se trouve compromise, les Sociétés nationales ou les autres composantes du Mouvement doivent avoir le réflexe immédiat, et la possibilité, de suspendre ou de rompre l'accord conclu avec un partenaire extérieur au Mouvement (voir section 10).

2. Identité

L'accord doit tenir compte du fait que la Société nationale, ou toute autre composante du Mouvement concernée, manifesterá distinctement, en tout temps, sa propre identité, et qu'elle sera clairement associée au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Société nationale, ou toute autre composante du Mouvement concernée, n'adoptera pas l'identité de l'agence partenaire par le biais de l'utilisation de doubles logos ou emblèmes sur l'équipement, ou de l'emprunt de plaques d'immatriculation de véhicules. En effet, son identité ne doit être à aucun moment compromise alors qu'elle assume les responsabilités que lui confère l'accord en question. Le Règlement sur l'usage de l'emblème sera respecté en tout temps. L'emblème ne sera utilisé à titre protecteur que conformément aux règles en vigueur.

■ Dispositions générales (gestion et administration)

3. Définition claire et correcte des partenaires

Tant dans le titre que dans le paragraphe introductif de l'accord, doivent figurer le nom officiel/légal de la Société nationale ou de toute autre composante du Mouvement, d'une part, et de l'organisation concernée, d'autre part. Le cas échéant, ces noms seront suivis, entre parenthèses, par les sigles correspondants qui devront ensuite être utilisés dans tout le texte de l'accord.

4. Cadre général et but de l'accord

Le contexte et la situation qui donnent lieu à la conclusion de l'accord doivent être clairement décrits.

5. But (ou résultats) et objectifs déclarés

L'accord doit énoncer le but général, ou les résultats, à atteindre à travers la relation de travail, ainsi que les objectifs à réaliser pour atteindre ce but.

Détermination des bénéficiaires

Dans le cadre de tous les partenariats opérationnels, le partenaire extérieur au Mouvement doit respecter l'obligation, pour la Société nationale ou toute autre institution Croix-Rouge/Croissant-Rouge, de se conformer au principe d'impartialité, qui exige de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes nécessitant assistance et protection. Il peut s'agir, par exemple, de personnes qui ne sont pas explicitement considérées comme des réfugiés au sens de la Convention, mais plutôt comme des personnes risquant d'être encore plus vulnérables du fait de l'absence de statut juridique. Afin de prévenir la montée des tensions dans la région, une assistance peut également être apportée aux personnes vulnérables vivant au sein des communautés établies dans les parages.

Pour cette raison, il est bon que la composante du Mouvement Croix-Rouge/Croissant-Rouge participe activement à l'évaluation des besoins, dont découle ensuite la détermination de la population bénéficiaire.

Continuité du soutien apporté

Au moment de la détermination du but à atteindre, il convient de veiller à ce que le projet ne soit pas limité de manière excessive à une seule phase des épreuves que traversent les bénéficiaires; il est préférable que le projet soit lié aux besoins à plus long terme, conduisant à des solutions durables telles que l'intégration sociale, les besoins médicaux, les regroupements de famille, le rapatriement et l'assistance juridique.

6. Définition des rôles et responsabilités de chacun des partenaires

Les rôles et responsabilités essentiels de chaque partenaire doivent être clairement définis, de même que ce que chacun peut – ou ne peut pas – attendre de l'autre. Une fois les rôles clarifiés, il convient de spécifier la manière dont se répartissent les responsabilités en termes d'utilisation des ressources et de réalisation d'objectifs précis. Les responsabilités dans les domaines suivants doivent être clairement définies :

- évaluation des besoins,
- détermination des bénéficiaires,
- planification, formulation des objectifs du projet,
- exécution du projet (en détaillant les rôles et responsabilités spécifiques qui ont été assignés),
- activités de protection et de sensibilisation,
- gestion financière, y compris la vérification des comptes par des auditeurs internes et externes,
- description détaillée des modalités de présentation de rapports narratifs et financiers ainsi que du suivi et de l'évaluation du projet,
- suivi et évaluation.

Il est par ailleurs important d'établir clairement qui est responsable de la sécurité des collaborateurs et des volontaires dans l'exercice de leurs responsabilités.

7. Contributions

Il convient de mentionner les contributions, en termes de ressources humaines, financières et matérielles, que chacun des partenaires doit apporter. afin de

respecter les engagements pris à travers l'accord conclu. L'une comme l'autre, les institutions impliquées dans le partenariat doivent veiller à ce que les capacités du partenaire Croix-Rouge/Croissant-Rouge ne soient ni affaiblies, ni dépassées, mais soient au contraire renforcées.

Afin d'éviter qu'une Société nationale ou une autre composante du Mouvement se trouve confrontée à la situation, regrettable mais fréquente, de ne pouvoir honorer ses engagements financiers du fait de la conclusion d'un tel accord (les frais généraux n'étant pas compensés par l'organisation partenaire), il convient de veiller à ce que la couverture financière soit suffisante. Une telle situation peut notamment être évitée par le biais d'une procédure consistant à avancer des fonds et à organiser de manière stricte et régulière des réunions trimestrielles d'examen du projet (voir section suivante).

8. Description du mécanisme de coordination et de gestion du projet

L'accord doit contenir une description claire de la manière dont le projet sera coordonné et géré par les deux partenaires.

Correspondants

Afin de garantir que les activités prévues seront menées à bien, chacune des parties désignera un correspondant qui assurera au premier chef la liaison entre elles.

Réunions de coordination

Des réunions seront organisées aussi souvent que nécessaire avec, le cas échéant, la participation d'autres parties concernées. Des réunions formelles d'examen du projet seront organisées sur une base trimestrielle ; le plan d'exécution, la présentation de rapports et la gestion financière seront alors passés en revue, afin de s'assurer que l'accord est mis en œuvre comme prévu. Sur la base des résultats de ces réunions, d'éventuelles révisions du projet seront proposées et des décisions seront prises quant à une révision et/ou une prolongation du projet.

9. Clauses de l'accord

9.1 Début et fin de la phase d'exécution, et achèvement du projet

La date exacte de l'entrée en vigueur de l'accord doit être mentionnée, de même que la date à laquelle la phase d'exécution prendra fin. Par ailleurs, la date d'achèvement du projet doit être mentionnée : à cette date, tous les rapports requis doivent avoir été présentés et le matériel et l'équipement doivent avoir été transférés en fonction des besoins.

9.2 Examen, révision, prolongation

La mise en place d'une procédure conjointe de suivi permettra de prendre de concert des décisions concernant l'examen et l'éventuelle révision ou prolongation de certains éléments de l'accord. Ces décisions seront formalisées dans des documents, établis par écrit et signés, annexés à l'accord original.

Trois mois avant la date d'achèvement du projet, dans le cadre des réunions trimestrielles de coordination du projet, des décisions seront prises quant à la nécessité de prolonger le contrat ou de confirmer la date d'achèvement du projet initialement fixée.

9.3 Clause de suspension ou de désengagement

9.3.1 En cas de circonstances échappant au contrôle des partenaires :

Les partenaires ont le droit de suspendre ou d'annuler immédiatement l'accord en cas de circonstances échappant à leur contrôle, telles qu'une modification d'importance majeure des conditions ou de l'environnement :

En particulier, en cas de changement de situation (la paix laissant place à des tensions internes, à des troubles intérieurs et/ou à un conflit armé), la Société nationale, ou toute autre composante du Mouvement, doit avoir la possibilité de se retirer immédiatement de l'accord. Si sa possibilité de respecter les Principes fondamentaux du Mouvement, ses lignes de conduite ou ses procédures se trouve compromise, une Société nationale, ou toute autre composante du Mouvement, ne doit pas hésiter à se retirer immédiatement de l'accord. Ce retrait peut prendre la forme d'une suspension temporaire du contrat jusqu'à la fin d'une période prédéterminée ou jusqu'au moment où intervient un changement de circonstances, à la suite de laquelle – après consultation et avec l'assentiment des autres composantes du Mouvement – l'accord peut à nouveau entrer en vigueur. Un désengagement complet de l'accord et une résiliation du contrat sont également envisageables.

Avant d'invoquer une telle clause, des consultations auront lieu entre les partenaires. La suspension ou la résiliation du contrat deviendront effectives immédiatement ou dans le mois suivant la consultation. Pendant cette période, tout sera mis en œuvre par l'un et l'autre des partenaires pour garantir que les besoins des bénéficiaires continueront à être couverts par d'autres biais.

10. Non-respect des clauses de l'accord

En cas de désaccord ne pouvant être résolu, portant soit sur la mise en œuvre de l'accord soit sur le respect de certaines clauses, une réunion de concertation entre les partenaires sera organisée. S'il doit être décidé, malgré l'invocation de la clause de règlement des différends, de dissoudre le partenariat lorsque tous les autres moyens ont échoué, la dissolution interviendra dans un délai allant de soixante jours minimum à quatre-vingt-dix jours maximum. Pendant cette période, tout sera mis en œuvre par l'un et l'autre des partenaires pour garantir que les besoins des bénéficiaires continueront à être couverts par d'autres biais.

Chacun des partenaires peut révoquer l'accord en donnant par écrit un préavis de soixante jours.

11. Signatures des représentants autorisés

Avant la signature de l'accord, la Société nationale, ou toute autre composante du Mouvement concernée, a l'obligation (aux termes de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2001) d'informer les autres compo-

santes du Mouvement de toute négociation susceptible de conduire à un accord formel entre elle et une institution des Nations Unies, quelle qu'elle soit, ou toute autre organisation internationale. La Fédération internationale et/ou le CICR doivent souscrire aux dispositions de l'accord conclu avec la Société nationale afin que la cohérence et la complémentarité soient assurées.

Une copie de tout accord conclu avec une Société nationale doit être envoyée par la Société nationale à la Fédération internationale et au CICR, pour information. De la même manière, copie des accords signés par d'autres composantes du Mouvement doit être transmise aux autres composantes.

Une fois que cette transmission a eu lieu, l'accord doit être signé par un représentant dûment autorisé de chacun des partenaires, de manière à signifier qu'un accord est intervenu. Sous la signature, doivent figurer clairement le nom de chaque signataire ainsi que leur fonction au sein de leurs organisations respectives. Une telle autorisation peut dépendre des statuts ou de la réglementation interne de la Société nationale. En l'absence de clause spécifique, de caractère local, qui en disposerait différemment, la personne appelée à signer au nom d'une Société nationale est habituellement le Secrétaire général.

12. Mécanisme de règlement des différends

Quelle que soit la nature des relations entre les partenaires au moment de la conclusion de l'accord, des différends ou des problèmes imprévus peuvent surgir alors que le projet est déjà en cours ; de même, du fait d'un changement de situation, l'une des parties peut avoir de la difficulté à honorer ses engagements. Il est donc important que les partenaires conviennent par avance d'une méthode leur permettant de régler les problèmes à mesure qu'ils surviennent. Ces procédures doivent figurer en détail dans l'accord.

Le règlement des différends doit commencer au niveau national et, si nécessaire, être poursuivi au niveau régional et, le cas échéant, au niveau international, à l'échelon du siège. A tout moment, l'intervention appropriée d'une tierce partie peut être sollicitée afin de faciliter le règlement du différend, y compris par le biais d'une concertation avec d'autres composantes du Mouvement Croix-Rouge/Croissant-Rouge.

Documents de référence :

- *Règlement sur l'usage de l'emblème de la croix rouge ou du croissant rouge par les Sociétés nationales*
- *Directive sur la protection armée de l'assistance humanitaire*
- *Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*
- *Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville)*
- *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe*

- *Comité permanent inter-agences (IASC) : « Policy Statement and Plan of Action on Protection from Sexual Abuse and Exploitation in Humanitarian Crisis », avril 2002*
- *Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (adoptés par la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge, Genève, octobre 1986, amendés par la XXVIe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, décembre 1995)*
- *Principes et règles de secours Croix-Rouge et Croissant-Rouge lors de catastrophes, Genève 1995*
- *Résolution du Conseil des Délégués de 2001 et documents de référence du rapport intitulé « Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ».*

Résolution 11

Les débris de guerre explosifs et la Stratégie du Mouvement concernant les mines

Le Conseil des Délégués,

accueillant avec satisfaction le rapport du CICR sur le suivi de la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2001 concernant la Convention de 1980 sur certaines armes classiques ainsi que de la résolution 10 du Conseil des Délégués de 1999 adoptant la Stratégie du Mouvement concernant les mines,

demeurant alarmé à la fois par le grand nombre de personnes qui, pendant et après un conflit armé, et alors que ces morts et ces blessures pourraient être évitées, sont victimes des mines terrestres et des débris de guerre explosifs, alors que ces armes ne servent plus aucun but militaire, et par les conséquences dévastatrices à long terme, pour les civils, de la présence de ces engins,

sachant que les effets similaires, pour les populations civiles, des mines terrestres et des débris de guerre explosifs demandent des actions similaires sur le plan humanitaire, y compris l'établissement de normes juridiques, la sensibilisation des communautés affectées aux dangers posés par ces engins, la fourniture de soins et d'assistance aux victimes, et l'adoption de mesures destinées à faciliter les opérations de déminage,

exprimant sa satisfaction devant les progrès significatifs accomplis, en matière de destruction des mines anti-personnel, de sensibilisation et de déminage, depuis l'entrée en vigueur, en 1999, de la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel (ou « Convention d'Ottawa »), et *rappelant* la contribution déterminante apportée par les composantes du Mouvement à la réalisation de ces progrès,

insistant sur la nécessité d'une adhésion universelle à la « Convention d'Ottawa » ainsi que sur l'importance de la poursuite des efforts déployés par les composantes du Mouvement afin de promouvoir cet objectif,

soulignant que la période entre la première Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, en 2004, et les premières échéances en matière de déminage (fixées en 2009 pour de nombreux États parties) constituera une étape cruciale de l'action visant à s'assurer que les promesses faites par la Convention aux communautés touchées par le problème des mines seront tenues,

exprimant sa satisfaction devant les résultats de la Conférence d'examen de 2001 des États parties à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, conférence qui a étendu aux conflits armés de caractère non international la portée de la Convention, qui a débouché sur des négociations relatives aux débris de guerre explosifs et qui a demandé de nouveaux travaux sur les mines anti-véhicules,

se félicitant vivement de l'adoption le 28 novembre 2003 par les États parties à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques d'un nouveau Protocole V relatif aux débris de guerre explosifs,

1. *prolonge* jusqu'en 2009 la période de mise en œuvre de la Stratégie du Mouvement concernant les mines et étend la portée de la Stratégie pour que celle-ci couvre l'ensemble des débris de guerre explosifs;
2. *invite* toutes les composantes du Mouvement à mobiliser leurs membres et leur personnel, la société civile, les médias et les gouvernements en vue d'obtenir, d'ici à la tenue de la Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, en 2004, et aux niveaux politiques les plus élevés, un engagement vis-à-vis de la pleine application de la Convention,

en particulier à travers l'intensification des efforts déployés pour terminer les opérations de déminage dans le délai fixé de 10 ans (les premières échéances arrivant en 2009) ainsi que la mobilisation de ressources adéquates permettant de réaliser la totalité des objectifs de la Convention;

3. *demande instamment* à toutes les composantes du Mouvement d'œuvrer pour faire en sorte que les États parties à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques adhèrent au nouveau Protocole relatif aux débris de guerre explosifs, et que les États non encore parties adhèrent à la Convention elle-même, à tous ses Protocoles et à la modification adoptée en 2001, étendant la portée de la Convention aux conflits armés de caractère non international;
4. *invite instamment* toutes les composantes du Mouvement à œuvrer pour faire en sorte que les États adoptent des mesures efficaces en vue de réduire le risque que des munitions se transforment en débris de guerre explosifs, et à soutenir les efforts entrepris pour interdire l'emploi des bombes à dispersion et d'autres sous-munitions contre des objectifs militaires situés à l'intérieur ou à proximité de zones civiles;
5. *prie* le CICR de présenter au Conseil des Délégués de 2005 un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie du Mouvement concernant les mines, ainsi que sur les débris de guerre explosifs et sur l'élargissement du champ d'application de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques.

1.2 RÉOLUTIONS DE LA XXVIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Résolution 1

Adoption de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action Humanitaire

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Conférence »),

A.

prenant note avec satisfaction des mesures qui ont été engagées en vue de mettre en œuvre le Plan d'action adopté à la XXVII^e Conférence internationale,

se félicitant du rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action adopté à la XXVII^e Conférence internationale, qui a été préparé par le CICR et la Fédération internationale,

encourageant tous les membres de la Conférence à poursuivre leur travail de mise en œuvre de ce Plan d'action,

B.

1. *adopte* la Déclaration de la XXVIII^e Conférence internationale,
2. *insiste* sur la nécessité de renforcer la mise en œuvre et le respect du droit international humanitaire, et à cet égard,
 - a. *prend note* que tous les États doivent adopter des mesures nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire, visant notamment à assurer la formation des forces armées et à faire connaître ce droit auprès du grand public, et adopter les dispositions législatives nécessaires pour que les crimes de guerre soient punis, conformément à leurs obligations internationales;
 - b. *appelle* les États à utiliser les mécanismes de mise en œuvre du droit international humanitaire existants et à veiller à leur fonctionnement efficace, conformément aux obligations internationales qu'ils ont contractées, et demande aux États parties au Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève de 1949 qui n'ont pas encore reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, en application de son article 90, de reconsidérer la possibilité de le faire;
3. *adopte* l'Agenda pour l'action humanitaire;
4. *exhorte* tous les membres de la Conférence à mettre en œuvre la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire, dans le cadre de leurs pouvoirs, mandats et capacités respectifs, en vue d'atteindre les objectifs définis;
5. *invite* les organisations internationales et régionales à mettre en œuvre les engagements de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire qui les concernent;

6. *demande* à tous les membres de la Conférence de déployer tous les efforts possibles pour que tous les acteurs concernés mettent en œuvre, selon les besoins, la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire;
7. *demande* à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'encourager et de faciliter la mise en œuvre de la présente résolution, y compris la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire, conformément à ses attributions statutaires, en consultant à cet effet les États parties aux Conventions de Genève et d'autres acteurs;
8. *demande* à tous les membres de la Conférence d'informer le CICR et la Fédération internationale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire, pour qu'un rapport sur la mise en œuvre soit présenté à la Conférence internationale de 2007;
9. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de mettre en œuvre et d'encourager la mise en œuvre de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire, en mobilisant leur siège et leurs délégations respectifs;
10. *demande* aux membres de la Conférence de faire rapport à la Conférence internationale de 2007, sur le suivi donné à leur(s) engagement(s) ;

C.

11. *remercie* le CICR pour son rapport sur « le droit international humanitaire et les défis que posent les conflits armés contemporains » et invite celui-ci à continuer de promouvoir la réflexion et à procéder à des consultations sur les problèmes identifiés dans son rapport ainsi qu'à analyser les défis futurs;
12. *prend note* avec une grande satisfaction des efforts déployés par le CICR pour la réalisation de l'étude sur le droit international humanitaire coutumier et demande au CICR de poursuivre ses travaux et de faire rapport à la Conférence internationale de 2007;
13. *se félicite* de l'étude réalisée par la Fédération internationale en réponse à la demande formulée lors de la XXVII^e Conférence internationale sur « Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'auxiliaires des Pouvoirs publics dans le domaine humanitaire », prend note en particulier du principe évoqué dans les conclusions de l'étude portant sur « les caractéristiques d'une relation équilibrée entre États et Sociétés nationales », et invite la Fédération internationale à poursuivre ses travaux sur le sujet et à aller plus loin en procédant à des consultations plus approfondies avec les États et les Sociétés nationales, et à présenter un nouveau rapport à la Conférence internationale de 2007.

Déclaration « Protéger la dignité humaine »

Réunis à Genève à l'occasion de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous, les membres de cette Conférence, ne pouvons accepter que les conflits armés, les catastrophes et la maladie empêchent des millions de personnes de subvenir à leurs besoins fondamentaux. En tant que représentants des États parties aux Conventions de Genève et des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous nous engageons donc par cette Déclaration à *protéger la dignité humaine* en toutes circonstances en renforçant le respect du droit applicable et en réduisant la vulnérabilité des populations aux effets des conflits armés, des catastrophes et des maladies.

Protéger la dignité humaine exige un partenariat renouvelé entre les États et les composantes du Mouvement, afin d'assurer, dans un esprit de solidarité, le respect de tous les êtres humains, indépendamment de leurs origines, de leurs convictions, de leur religion, de leur statut ou de leur sexe. Nous prenons donc l'engagement de réaffirmer et d'appliquer les principes et les règles du droit international humanitaire, y compris les règles coutumières, de renforcer le respect des principes et des valeurs humanitaires, de promouvoir la tolérance, la non-discrimination et le respect de la diversité entre tous les peuples, et nous accueillons favorablement les initiatives régionales ou autres visant à promouvoir le respect de tous les êtres humains.

Les conflits armés, la violence aveugle et les actes de terreur demeurent une menace pour la sûreté et la sécurité d'innombrables personnes et sapent les efforts qui visent à instaurer paix et stabilité durables dans le monde. Nous appelons les États à envisager de ratifier les traités de droit international humanitaire et d'adhérer à ceux auxquels ils ne sont pas encore parties. Nous réaffirmons que tous les États ont la responsabilité de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, quelles que soient la nature ou l'origine du conflit. Nous appelons en outre les États à utiliser les mécanismes de mise en œuvre existants, tels que les Puissances protectrices et la Commission internationale d'établissement des faits, en vertu de leurs obligations internationales. Les États diffuseront le droit international humanitaire auprès de leurs forces armées et de la population civile. Des efforts visant à sensibiliser la population civile peuvent être déployés en collaboration avec le Mouvement et avec des organismes tels que les médias, les institutions religieuses et d'autres institutions comparables. Convaincus que les dispositions existantes du droit international humanitaire constituent une base adéquate pour faire face aux défis que soulèvent les conflits armés modernes, nous exhortons solennellement toutes les parties à un conflit armé à respecter l'ensemble des traités applicables et des règles coutumières de droit international humanitaire.

Nous appelons toutes les parties à un conflit armé à tout faire pour limiter les blessures, les pertes en vies humaines et les souffrances infligées incidemment aux populations civiles et pour éviter qu'elles ne se produisent délibérément. Le principe de la distinction entre civils et combattants, et entre biens de caractère civil et objectifs militaires, de même que le principe de la proportionnalité dans la conduite des hostilités, doivent être respectés en toutes circonstances. Nous appelons toutes les parties à un conflit armé à prendre toutes les mesures de précaution possibles pour réduire au minimum les pertes en vies humaines dans la population civile et les dommages causés incidemment. Nous demandons instamment à toutes les parties à un conflit armé de faire en sorte que les femmes et les enfants bénéficient d'un respect et d'une protection spécifiques, conformément au droit international humanitaire. En outre, le patrimoine culturel des peuples devrait être protégé. Nous appelons toutes les parties à un conflit armé à prendre toutes les mesures possibles pour, d'une part, prévenir le pillage des biens culturels et des lieux de culte, ainsi que les actes d'hostilité à l'égard de ces biens lorsqu'ils ne sont pas utilisés à des fins militaires et, d'autre part, prévenir les effets néfastes sur l'environnement. Nous appelons aussi les États à respecter intégralement les dispositions du droit international humanitaire, en particulier la Quatrième Convention de Genève, afin de protéger et d'aider les civils vivant dans des territoires occupés.

Déplorant tout spécialement le coût toujours plus grand, en termes humanitaires, des conflits armés non internationaux, nous exhortons les États à renforcer la mise en œuvre des protections existantes pour les biens de caractère civil et les personnes touchées par ces conflits et à déterminer si des règles plus élaborées sont nécessaires en vue de leur protection. En aucun cas, les standards de protection existants ne doivent être affaiblis.

Des menaces nouvelles pèsent aujourd'hui sur la sécurité du monde. Le droit international humanitaire est applicable à toutes les situations de conflit armé et d'occupation étrangère. Nous condamnons vigoureusement tous les actes ou menaces de violence visant à répandre la terreur parmi la population civile. Nous rappelons en outre les protections que le droit international humanitaire accorde aux personnes capturées en relation avec un conflit armé. Tous les détenus doivent être traités avec humanité et dans le respect de leur dignité inhérente. C'est l'application complémentaire, en particulier, du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés, selon la situation, qui peut permettre de promouvoir et de sauvegarder au mieux la dignité inhérente de chaque être humain. Le droit international humanitaire n'est pas un obstacle à la justice, et il exige que tous les auteurs présumés de crimes aient accès à une procédure régulière et à un procès juste et équitable. Qui plus est, nous affirmons qu'aucun État, aucun groupe ni aucun individu n'est au-dessus du droit et que nul ne doit être considéré ni traité comme échappant à l'emprise du droit.

Chaque année, des millions de personnes sont tuées par des catastrophes, par la maladie et par des conflits armés. La plupart des décès liés à ces phénomènes frappent les populations les plus vulnérables du monde, qui vivent dans la pauvreté et qui sont dépourvues d'accès à des services de base, à l'information ou aux processus de décision. Les maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme produisent sur notre monde un impact dévastateur. Les plus durement touchés sont les pauvres, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants, les minorités, les autochtones, les personnes handicapées et tous ceux que les conflits armés, les catastrophes ou l'exclusion sociale ont rendus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. L'opprobre et la discrimination dont elles sont victimes exacerbent la vulnérabilité et les risques de ces personnes. **Protéger la dignité humaine** exige d'élever les niveaux de santé et de réduire les risques sanitaires par le biais de mesures globales concernant la prévention, les traitements et les soins, y compris l'accès à des médicaments d'un coût abordable. Nous nous engageons donc à agir pour limiter les risques et les effets des catastrophes sur les populations à risque, et pour réduire leur vulnérabilité aux maladies due à l'opprobre et à la discrimination, en particulier pour les personnes directement et indirectement touchées par le VIH/SIDA. À cette fin, nous œuvrerons de concert, par des initiatives nouvelles, destinées à répondre à ces défis en renforçant les capacités locales, à intensifier le volontariat et à resserrer le partenariat entre les États, les composantes du Mouvement et d'autres organisations.

Profondément alarmés par le nombre croissant d'actes de violence ou de menaces à l'encontre des travailleurs humanitaires, nous déclarons que ceux-ci doivent être respectés et protégés en toutes circonstances dans l'exercice de leur rôle vital qui consiste à prévenir et soulager les souffrances. Leur indépendance vis-à-vis des acteurs politiques et militaires doit être réaffirmée. Les États sont exhortés à veiller à ce que les crimes contre les travailleurs humanitaires ne restent pas impunis. Ils doivent dénoncer ces crimes et faire tout leur possible pour prévenir les attaques contre le personnel humanitaire et les opérations de secours. En outre, le personnel humanitaire devrait, conformément aux règles du droit international applicable, être autorisé à accéder librement et sans entrave aux populations touchées par un conflit armé, une catastrophe et la maladie, ou sous occupation étrangère. Nous réaffirmons la responsabilité qui incombe aux États de respecter l'adhésion des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à ses Principes fondamentaux, afin de fournir une protection et une assistance impartiales, neutres et indépendantes à toutes les personnes qui en ont le plus besoin. Nous réaffirmons en outre la responsabilité des composantes du Mouvement de coopérer avec les

États, conformément à leurs mandats respectifs et aux Statuts du Mouvement.

L'engagement que nous prenons par la présente Déclaration est complété par notre détermination à prendre les mesures concrètes décrites dans l'Agenda pour l'action humanitaire, qui met l'accent sur quatre thèmes : les personnes portées disparues et leurs familles ; le coût humain de la disponibilité, de l'emploi et de l'usage abusif des armes ; la réduction du risque et de l'impact des catastrophes sur les populations vulnérables ; et la réduction de la vulnérabilité au VIH/SIDA et à d'autres maladies due à l'opprobre et à la discrimination.

Ces menaces contre la dignité humaine sont parmi les défis humanitaires les plus pressants de notre époque.

Agenda pour l'action humanitaire

L'Agenda pour l'action humanitaire porte sur le thème principal et l'objectif global de la Conférence internationale, à savoir **Protéger la dignité humaine**. Il expose une série d'objectifs et de mesures que les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge¹ pourront entreprendre pour protéger la dignité humaine.

Quatre préoccupations humanitaires sont abordées dans l'Agenda :

- *traiter de la question des personnes portées disparues à la suite d'un conflit armé ou d'autres situations de violence armée conduisant à de nombreuses disparitions (ci-après dénommées « autres situations de violence armée ») et de celle de l'assistance à leurs familles, en tenant compte des observations et des recommandations de la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux, organisée par le CICR à Genève du 19 au 21 février 2003 ;*
- *examiner le coût humain de la disponibilité, de l'emploi et de l'utilisation abusive des armes dans les conflits armés ;*
- *réduire les risques liés aux catastrophes et leurs effets et améliorer les mécanismes de préparation et d'action ;*
- *réduire pour les personnes vulnérables les risques liés au VIH/SIDA et aux autres maladies infectieuses, ainsi que leurs effets.*

L'Agenda pour l'action humanitaire définit un certain nombre d'objectifs clairs, mesurables et réalistes que les membres de la Conférence doivent atteindre entre 2004 et 2007. Ces objectifs portent sur des domaines dans lesquels la Conférence internationale, en tant que tribune privilégiée qui réunit des États et les composantes du Mouvement, peut apporter une contribution spécifique face aux préoccupations et aux défis qui se posent actuellement dans le domaine de l'humanitaire, sans répéter inutilement les efforts entrepris dans d'autres forums internationaux pour résoudre des problèmes analogues. Toutefois, l'impact de l'Agenda

1. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est composé du Comité international de la Croix-Rouge (ci-après « CICR »), des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « Sociétés nationales ») et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « Fédération internationale »). Dans l'ensemble du présent document, le terme « Mouvement » désigne toutes les composantes mentionnées ci-dessus.

pour l'action humanitaire dépendra de la détermination de tous les membres de la Conférence à en assurer la mise en œuvre intégrale.

Améliorer la protection dans les conflits armés et autres situations de violence armée

Objectif général 1 - Respecter et restaurer la dignité des personnes portées disparues lors de conflits armés ou d'autres situations de violence armée, et de leurs familles.

Le but est de résoudre le problème des personnes portées disparues, d'aider leurs familles et de prévenir d'autres disparitions,

en incitant les gouvernements, les institutions militaires et les organisations nationales et internationales - y compris le réseau mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - à redoubler d'efforts pour prendre des mesures concrètes et pour réaffirmer, renforcer, respecter et appliquer avec détermination les dispositions du droit international relatives à la protection des personnes,

afin que les autorités chargées de résoudre ces problèmes soient comptables de leurs actions.

Objectif final 1.1 - Prévenir les disparitions

Dans un conflit armé ou d'autres situations de violence armée, la protection de toutes les personnes est assurée afin d'éviter les disparitions, qu'elles soient délibérées ou fortuites.

Actions proposées

- 1.1.1 Les autorités de l'État prennent des mesures efficaces garantissant que tous les membres des forces armées et de sécurité seront dotés de moyens d'identification personnels, au minimum des plaques d'identité, et que ces moyens d'identification seront obligatoires et correctement utilisés.
- 1.1.2 Les autorités de l'État prennent des mesures efficaces garantissant que les mineurs en situation de risque seront dotés de moyens d'identification personnels et que toute personne concernée pourra facilement obtenir ces moyens d'identification.
- 1.1.3 Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés, en particulier les Sociétés nationales, prennent des mesures efficaces pour faire plus largement connaître aux civils les façons de se protéger contre les risques de disparition. Les acteurs concernés et le CICR prennent des mesures pour obtenir l'accès à tous les civils et enregistrer ceux qui risquent d'être portés disparus.
- 1.1.4 Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés, en particulier les Sociétés nationales et le CICR, prennent des mesures efficaces garantissant à toute personne la possibilité de garder le contact avec ses proches pendant un conflit armé ou d'autres situations de violence armée.
- 1.1.5 Les autorités de l'État prennent des mesures efficaces pour que les familles, les avocats et toute

autre personne dont l'intérêt est légitime, soient immédiatement informés de la situation des personnes privées de liberté, et de prévenir les exécutions extrajudiciaires, la torture et la détention dans des lieux tenus secrets.

Objectif final 1.2 - Élucider le sort des personnes portées disparues

L'article 32 du Protocole additionnel I de 1977 fait référence au droit des familles de connaître le sort de leurs membres. Dans cet esprit, les familles doivent être informées du sort de leurs proches disparus dans le cadre d'un conflit armé ou d'autres situations de violence armée, y compris le lieu où ils se trouvent et, s'ils sont morts, la cause de leur décès. Les faits ayant conduit à la disparition de personnes sont reconnus pour le bien des familles et des communautés, et les responsables des violations ayant entraîné ces disparitions rendent compte de leurs actes.

Actions proposées

- 1.2.1 Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés, en particulier les Sociétés nationales et le CICR, prennent des mesures efficaces garantissant que les familles soient informées sur le sort de leurs proches disparus, y compris le lieu où ils se trouvent. Si ces proches sont morts, les familles devraient connaître la cause et les circonstances du décès, afin de faciliter l'acceptation de ce décès et l'amorce du processus de deuil.
- 1.2.2 Les autorités de l'État prennent des mesures efficaces garantissant la mise en œuvre, chaque fois qu'il y a lieu, de mécanismes appropriés afin de répondre aux attentes des familles en matière d'information, de reconnaissance officielle des faits et d'établissement des responsabilités.

Objectif final 1.3 - Gérer les informations et traiter les dossiers relatifs aux personnes portées disparues

La collecte et le partage de l'information par tous ceux qui sont concernés sont effectués et coordonnés activement et de manière appropriée, afin d'augmenter l'efficacité des mesures prises pour élucider le sort des personnes portées disparues à la suite d'un conflit armé ou d'autres situations de violence armée.

Actions proposées

- 1.3.1 Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés, en particulier les Sociétés nationales et le CICR, prennent des mesures efficaces pour que les dossiers relatifs aux personnes portées disparues soient dûment constitués, gérés et traités et pour que les données personnelles pouvant servir à élucider le sort de ces personnes soient centralisées de manière appropriée.
- 1.3.2 Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés, en particulier les Sociétés nationales et le CICR, prennent des mesures efficaces garantissant le respect des normes et des principes pertinents relatifs à la protection des données

personnelles chaque fois que de telles informations, notamment les informations médicales et génétiques, seront recueillies, gérées et traitées.

Objectif final 1.4 - Gérer les restes humains et les informations relatives aux morts

Les informations relatives aux personnes décédées dans le cadre d'un conflit armé ou d'autres situations de violence armée sont communiquées afin de réduire le nombre de personnes portées disparues, d'élucider le sort des personnes dont on est sans nouvelles et de mettre fin à l'incertitude et à l'angoisse des familles.

Actions proposées

- 1.4.1 Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés, en particulier les Sociétés nationales et le CICR, prennent des mesures efficaces garantissant que les restes humains seront dûment recherchés, récupérés, identifiés, et qu'on en dispose sans discrimination aucune et dans le respect des morts et des pratiques de deuil civiles et religieuses des personnes et des communautés concernées.
- 1.4.2 Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés prennent des mesures efficaces garantissant qu'un cadre d'action sera fixé avant le début de toute procédure d'exhumation et d'identification, et que, chaque fois que possible, toutes les procédures d'exhumation et d'identification des restes humains seront effectuées par des spécialistes de la médecine légale.

Objectif final 1.5 - Soutenir les familles des personnes portées disparues

Les familles des personnes portées disparues, elles-mêmes soumises à des situations similaires à celles que vit le reste de la population pendant un conflit armé ou dans d'autres situations de violence armée, ont en outre des besoins tout à fait particuliers, liés à la disparition d'un proche. Ces besoins, qui varient selon les contextes, sont traités spécifiquement.

Action proposée

- 1.5.1 Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés, en particulier les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale, prennent des mesures efficaces ciblées pour protéger et aider les familles des personnes portées disparues, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants.

Objectif final 1.6 - Encourager les groupes armés organisés engagés dans des conflits armés à résoudre le problème des personnes portées disparues, à aider leurs familles et à prévenir d'autres disparitions

Les États parties aux Conventions de Genève et les autres acteurs concernés, en particulier le CICR et, partout où cela est possible, les Sociétés nationales, encouragent les groupes armés organisés à atteindre l'objectif général 1, ainsi que ses objectifs finals, et à mener à bien les actions correspondantes.

Objectif général 2 - Renforcer la protection des civils dans toutes les situations contre l'emploi et les effets indiscriminés des armes, et celle des combattants contre les souffrances inutiles et les armes prohibées, en contrôlant le développement, la prolifération et l'emploi des armes.

Le but est de protéger la dignité humaine face aux souffrances persistantes provoquées par les mines antipersonnel et les débris de guerre explosifs, à la prolifération largement répandue des armes au mépris des règles régissant leur emploi, ainsi qu'à la mise au point de nouvelles armes et technologies susceptibles d'être utilisées à des fins hostiles,

en réaffirmant, en renforçant et en respectant et en appliquant avec détermination les dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection des personnes,

afin de garantir que les moyens utilisés dans le cadre d'opérations militaires seront conformes au droit international humanitaire, que des mesures adéquates seront prises pour prévenir les violations graves du droit, et que les normes juridiques existantes seront préservées face aux avancées de la science.

Objectif final 2.1 - Mettre fin aux souffrances provoquées par les mines antipersonnel

Accroissement de l'action universelle anti-mines et poursuite des efforts en vue d'atteindre l'objectif ultime de l'élimination complète des mines antipersonnel.

Actions proposées

- 2.1.1 Les États, en partenariat avec les composantes du Mouvement, fourniront une assistance en vue de la prise en charge, de la réadaptation et de la réintégration sociale et économique des blessés de guerre, y compris des victimes de mines ; en outre, ils soutiendront les programmes de prévention contre les dangers des mines et de déminage. Le CICR continuera à assumer un rôle directeur dans la mise en œuvre de la Stratégie du Mouvement concernant les mines terrestres. Les Sociétés nationales, en partenariat avec le CICR et les États, continueront d'inclure l'action anti-mines parmi leurs priorités et de renforcer leurs capacités en la matière.
- 2.1.2 Tous les États s'efforceront d'atteindre l'objectif ultime de l'élimination complète des mines antipersonnel. Les États qui ne sont pas encore parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, sont encouragés à envisager d'y adhérer dans les meilleurs délais.
- 2.1.3 Les États parties à cette Convention devraient élaborer, avant la première Conférence d'examen, des programmes nationaux de déminage, de destruction des stocks, de prévention contre les dangers des mines et d'assistance aux victimes, qui respectent les délais impartis par la Convention. Les États parties qui sont en mesu-

re de le faire sont encouragés à intensifier leurs efforts en vue de garantir les ressources nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la Convention. Chaque État partie à cette Convention devrait adopter toutes les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre, y compris les sanctions pénales et l'harmonisation de la doctrine militaire avec les obligations découlant de la Convention.

Objectif final 2.2 - Réduire au minimum les souffrances causées par des armes qui peuvent produire des effets traumatiques excessifs ou qui ont des effets indiscriminés

Le nombre de morts et de blessés victimes de débris de guerre explosifs parmi la population civile devrait être considérablement réduit. L'adhésion à la Convention sur certaines armes classiques, à ses protocoles et à l'amendement qui étend le champ d'application de la Convention aux conflits armés non internationaux est accrue.

Actions proposées

- 2.2.1 La Conférence accueille avec satisfaction l'adoption du Protocole sur les débris de guerre explosifs à la Convention sur certaines armes classiques (Protocole V), et encourage les États à envisager de le ratifier dès que possible. Des efforts accrus devraient être faits à l'échelon international pour réduire les coûts humains et sociaux des débris de guerre explosifs, à travers l'enlèvement desdits débris, les activités de prévention contre les dangers, l'assistance aux victimes et, une fois qu'il aura été ratifié, la mise en œuvre du nouveau protocole. Le Mouvement mettra en œuvre sa Stratégie concernant les mines terrestres, étendue aux débris de guerre explosifs, et renforcera ses capacités à cette fin.
- 2.2.2 Les États sont encouragés à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour réduire les conséquences des mines, des pièges et autres dispositifs sur les civils, en envisageant de ratifier le Protocole II amendé à la Convention sur certaines armes classiques et en l'appliquant intégralement.
- 2.2.3 Les États sont encouragés à prendre des mesures au niveau national et à intensifier les efforts qu'ils déploient dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, pour réduire au minimum le risque de voir les munitions explosives devenir des débris de guerre explosifs ainsi que pour réduire les coûts humains des mines autres que les mines antipersonnel.
- 2.2.4 Afin de réduire au minimum, parmi les civils, le nombre de morts et de blessés dû à certaines munitions, y compris à des sous-munitions, les États appliqueront de manière stricte les règles relatives à la distinction, la proportionnalité et la précaution dans l'attaque. À cet égard, les composantes du Mouvement continueront de promouvoir les mesures visant à éviter les pertes

civiles causées par des débris de guerre explosifs et des sous-munitions.

- 2.2.5 Les États devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre intégrale des protocoles à la Convention sur certaines armes classiques auxquels ils sont parties. Les États qui ne sont pas encore partie à la Convention sur certaines armes classiques et à tous ses protocoles sont encouragés à envisager d'adhérer à ces instruments. Les États parties qui ne l'ont pas encore fait devraient envisager d'adhérer à l'amendement qui étend le champ d'application de la Convention aux conflits armés non internationaux.

Objectif final 2.3 - Réduire les souffrances humaines provoquées par la disponibilité non contrôlée et l'emploi abusif des armes

Compte tenu de l'obligation qu'ont les États de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, la disponibilité des armes - en particulier, les armes portatives, les armes légères et leurs munitions - fait l'objet de contrôles renforcés afin que celles-ci ne se retrouvent pas dans les mains de ceux dont on peut s'attendre qu'ils les utilisent pour violer ce droit. Des mesures complémentaires sont prises pour encourager le respect de ce droit et ainsi limiter l'emploi abusif des armes.

Actions proposées

- 2.3.1 Les États devraient faire du respect du droit international humanitaire un des critères fondamentaux selon lesquels les décisions concernant les transferts d'armes sont examinées. Ils sont encouragés à incorporer ces critères dans la législation ou la politique nationale ainsi que dans les normes régionales et mondiales relatives aux transferts d'armes.
- 2.3.2 Les États devraient prendre des mesures concrètes pour renforcer les contrôles sur les armes et les munitions. Les États devraient, en particulier, intensifier d'urgence leurs efforts pour prévenir la disponibilité non contrôlée et l'utilisation abusive des armes portatives et des armes légères, en tenant compte du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et d'autres instruments pertinents, en particulier ceux qui sont élaborés dans un cadre régional.
- 2.3.3 Les États, avec le soutien du CICR et des Sociétés nationales, devraient veiller à ce que les forces armées, la police et les forces de sécurité reçoivent une formation systématique au droit international humanitaire et au droit relatif aux droits de l'homme, en particulier pour ce qui est de l'emploi responsable des armes. Le cas échéant, une formation similaire est encouragée pour les groupes armés organisés.
- 2.3.4 Les États, le CICR et les Sociétés nationales devraient s'employer à réduire la demande d'ar-

mes et l'emploi abusif des armes en encourageant une culture de la tolérance et en mettant sur pied des programmes éducatifs ou des initiatives semblables au sein de la population civile. En outre, ils sensibiliseront davantage, les enfants en particulier, aux dangers des armes portatives et des armes légères.

- 2.3.5 Les États, le CICR et les Sociétés nationales qui sont en mesure de le faire redoubleront d'efforts pour consigner et documenter les effets de la violence armée sur les populations civiles, afin de mieux en faire connaître les coûts humains. Le CICR documentera en outre les effets de la violence armée sur ses opérations.

Objectif final 2.4 - Protéger l'humanité contre l'empoisonnement et la propagation délibérée de maladies

À la lumière des récents progrès de la biotechnologie qui pourraient être détournés en vue de créer des méthodes ou des moyens de guerre nouveaux, une action urgente est entreprise afin de prévenir l'emploi abusif de la biotechnologie à des fins hostiles et l'érosion des dispositions du droit international humanitaire qui interdisent l'empoisonnement et la propagation délibérée de maladies.

Actions proposées

- 2.4.1 Les États parties à la Convention de 1972 sur les armes biologiques sont encouragés à poursuivre leurs efforts dans le cadre du programme de travail relatif à ladite Convention en vue de réduire la menace que constituent les armes biologiques.
- 2.4.2 Reconnaissant l'importance primordiale du programme de travail relatif à la Convention sur les armes biologiques, les États sont invités à collaborer avec le CICR à l'élaboration d'une déclaration à l'échelon ministériel, qui viendrait appuyer les efforts déployés dans le cadre de la Convention de 1972 sur les armes biologiques portant sur la prévention de l'emploi d'agents biologiques à des fins hostiles, comme le prévoit l'Appel du CICR sur « la biotechnologie, les armes et l'humanité ». Les composantes du Mouvement s'attacheront à promouvoir les préoccupations exprimées dans l'Appel du CICR.
- 2.4.3 Les États qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à :
- envisager de devenir parties au Protocole de Genève de 1925, à la Convention de 1972 sur les armes biologiques et à la Convention de 1993 sur les armes chimiques, et ce, avant la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 2007;
 - adopter la législation nationale appropriée pour enquêter sur les actes prohibés par le Protocole de Genève de 1925, la Convention de 1972 sur les armes biologiques et la Convention de 1993 sur les armes chimiques, et réprimer de tels actes;
 - incorporer les normes éthiques et juridiques pertinentes dans les programmes d'enseignement médicaux et scientifiques, et adopter, aux niveaux national et international, des codes de conduite pour les milieux professionnels et industriels, de manière à réduire au minimum le risque que des agents biologiques soient employés à des fins hostiles ; et
 - poursuivre leurs efforts en vue de mettre en place, aux niveaux national et international, des mécanismes de surveillance et d'assistance pour détecter et analyser des poussées épidémiques inhabituelles.
- 2.4.4 Les États sont appelés à respecter l'objet et le but du Protocole de Genève de 1925, de la Convention de 1972 sur les armes biologiques et des normes pertinentes du droit international, notamment en suivant avec attention les progrès accomplis dans les domaines des sciences de la vie, en prenant des mesures d'ordre pratique destinées à permettre de contrôler efficacement les agents biologiques qui pourraient être utilisés à des fins hostiles, et en intensifiant la coopération internationale.

Objectif final 2.5 - Garantir la licéité des armes nouvelles conformément au droit international

À la lumière de l'évolution rapide de la technologie des armes et afin de protéger les civils contre les effets indiscriminés des armes, ainsi que les combattants contre les souffrances inutiles et les armes prohibées, les armes nouvelles et les méthodes ou moyens de guerre nouveaux doivent tous être soumis à un examen rigoureux et pluridisciplinaire.

Actions proposées

- 2.5.1 Conformément au Protocole additionnel I de 1977 (article 36), les États parties sont instamment invités à mettre en place des procédures d'examen pour déterminer la licéité des armes nouvelles et des méthodes ou des moyens de guerre nouveaux. Les autres États devraient envisager la mise en place de telles procédures d'examen. Ces procédures devraient prévoir une approche pluridisciplinaire tenant compte notamment des préoccupations d'ordre militaire, juridique et environnemental, ainsi que de celles liées à la santé.
- 2.5.2 Les États sont encouragés à examiner avec une attention particulière toutes les armes nouvelles ainsi que les méthodes ou moyens de guerre nouveaux dont les effets sur la santé sont peu connus du personnel médical.
- 2.5.3 Le CICR facilitera les échanges volontaires d'expérience sur les procédures d'examen. Les États qui ont mis en œuvre de telles procédures sont invités à coopérer avec le CICR en la matière. Le CICR organisera, en coopération avec des experts gouvernementaux, un atelier de formation à l'intention des États qui ne disposent pas encore de procédures d'examen.

Réduire les risques et l'impact des catastrophes

Objectif général 3 - Atténuer le plus possible l'impact des catastrophes en mettant en œuvre des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes et en améliorant les mécanismes de préparation et d'intervention.

Le but est de protéger la vie et la dignité humaine ainsi que les moyens de subsistance des populations contre les effets dévastateurs des catastrophes,

en incorporant pleinement la réduction des risques liés aux catastrophes dans les instruments nationaux et internationaux de planification et de politique ainsi qu'en mettant en œuvre les mesures opérationnelles appropriées pour réduire les risques, et

en mettant en œuvre les mesures juridiques, politiques et opérationnelles appropriées pour faciliter et hâter des actions efficaces en cas de catastrophe,

afin de réduire les risques liés aux catastrophes et leur impact sur les populations marginalisées et vulnérables.

Objectif final 3.1 - Reconnaître l'importance de la réduction des risques liés aux catastrophes et prendre des mesures pour réduire au minimum l'impact des catastrophes sur les populations vulnérables

Une réduction globale des risques liés aux catastrophes, englobant la prévention, la gestion des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, peut être obtenue par le biais de l'éducation et de la sensibilisation. D'autres mesures visent à réduire au minimum l'impact des catastrophes : gestion efficace des ressources naturelles et protection de l'environnement ; mise en place de systèmes d'alerte avancée ; mise en œuvre et respect de normes de construction, en particulier dans les pays exposés aux catastrophes, afin de limiter les conséquences des dommages subis par les infrastructures ; soutien aux efforts de relèvement durable ; enfin, optimisation des possibilités de renforcement des capacités pour les populations vulnérables. Il est particulièrement important de faire porter ces efforts sur les populations qui sont le plus exposées, notamment celles qui sont marginalisées à cause de la pauvreté, de la discrimination ou de l'exclusion sociale, et celles qui, en raison des circonstances ou de leur statut juridique, ne bénéficient pas des programmes de préparation aux catastrophes et d'action en cas de catastrophe.

Actions proposées

3.1.1 Les États, conformément à la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC) adoptée par les Nations Unies, devraient examiner leurs lois et leurs politiques en vigueur pour intégrer pleinement les stratégies de réduction des risques liés aux catastrophes dans tous les instruments juridiques, politiques et de planification pertinents afin de prendre en compte les facteurs sociaux, économiques, politiques et environnementaux qui influencent la vulnérabilité aux catastrophes.

3.1.2 Les autorités de l'État devraient prendre les mesures opérationnelles appropriées pour limiter les risques liés aux catastrophes aux niveaux local et national, notamment des mesures concernant la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement et l'utilisation du sol, une planification urbaine appropriée ainsi que les normes et les règlements de construction en vigueur. Les États devraient, en coopération avec les Sociétés nationales et d'autres institutions concernées, réaliser des programmes de sensibilisation aux risques liés aux catastrophes, des programmes d'éducation du public, des systèmes d'alerte avancée, une planification des actions en cas d'urgence, une formation à la gestion des catastrophes et d'autres mesures de préparation et d'atténuation, basées sur l'évaluation des risques, de la vulnérabilité et des capacités.

3.1.3 Les États, en coopération avec les Sociétés nationales, sont instamment invités à incorporer la réduction des risques en tant que facteur central dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans de relèvement après une catastrophe, que ce soit sur leur propre territoire ou dans le cadre de l'aide au développement et à la coopération qu'ils apportent dans un contexte bilatéral, multilatéral ou régional, en insistant sur la réduction de la vulnérabilité des populations dans les régions exposées à des catastrophes ou en danger pour des raisons de pauvreté, de marginalisation, d'exclusion sociale ou de discrimination.

3.1.4 Les États sont vivement encouragés à fournir en priorité des ressources pour mettre en œuvre des mesures globales de réduction des risques liés aux catastrophes, notamment des mesures visant à résoudre les problèmes liés aux changements climatiques et à la variabilité du climat. Les Sociétés nationales renforcent leur coopération avec les États et les experts dans le domaine des changements climatiques afin de limiter les effets négatifs potentiels sur les populations vulnérables. Ce faisant, elles peuvent s'inspirer des recommandations formulées dans le rapport intitulé *Préparation aux changements climatiques*, élaboré en application du Plan d'action de la XXVII^e Conférence internationale, tenue en 1999.

3.1.5 Les États, reconnaissant l'importance de l'indépendance et du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales par rapport aux pouvoirs publics lorsqu'il s'agit de fournir des services humanitaires de gestion des catastrophes, devraient négocier des rôles et des responsabilités clairement définis avec leurs Sociétés nationales respectives, concernant les activités de réduction des risques et de gestion des catastrophes. Cela peut comprendre notamment la représentation des Sociétés nationales auprès des organes nationaux compétents pour l'élaboration des politiques et la coordination, en tant que partenaires des États. Les États devraient aussi prendre des mesures juridiques et

politiques spécifiques pour soutenir les Sociétés nationales dans le renforcement durable des capacités des volontaires et de la communauté, en particulier en favorisant la participation des femmes, dans les domaines de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes.

- 3.1.6 Les composantes du Mouvement, en coopération avec les États, s'emploient en priorité à renforcer durablement leurs capacités et à améliorer leurs performances dans le domaine de la réduction des risques liés aux catastrophes, notamment dans les activités de gestion des catastrophes, de prévention et de sensibilisation aux niveaux local, national et régional. L'accent est mis, notamment, sur l'établissement de partenariats efficaces et ouverts avec les populations qui vivent dans des régions exposées aux catastrophes ou qui sont vulnérables à cause de la pauvreté, de la marginalisation, de l'exclusion sociale ou d'autres formes de discrimination. En outre, tous les partenaires concernés sont associés à ces efforts.
- 3.1.7 La Fédération internationale soutient les Sociétés nationales qui cherchent à renforcer leurs capacités dans le domaine de la réduction des risques liés aux catastrophes, en partageant constamment avec elles ses connaissances sur les meilleures pratiques, en mobilisant des ressources et en sensibilisant les États et les autres acteurs internationaux, régionaux et nationaux concernés, y compris le secteur privé, aux problèmes de la réduction des risques liés aux catastrophes.

Objectif final 3.2 - Améliorer les actions internationales en cas de catastrophe en soutenant la compilation et l'application des règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe

Il est essentiel de fournir une assistance neutre et impartiale à toutes les populations touchées par des catastrophes, sans discrimination et en fonction de la vulnérabilité et des besoins. L'expérience a montré que la réalisation de cet objectif dépend dans une large mesure d'une bonne compréhension du cadre réglementaire dans lequel se déroulent les actions internationales en cas de catastrophe. Les études menées à travers le monde dans le cadre du Projet de la Fédération internationale pour le droit des opérations internationales en cas de catastrophe (IDRL) ont révélé qu'il existe de nombreux instruments visant à améliorer ce type d'actions, mais que souvent ces instruments ne sont pas connus ou leur mise en œuvre n'est pas systématique.

Actions proposées

- 3.2.1 Tous les membres de la Conférence accueillent avec satisfaction les travaux entrepris par la Fédération internationale, en coopération avec les Sociétés nationales, les États, les Nations Unies et d'autres organismes, pour collationner les règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe et en éva-

luer l'efficacité, comme le mentionne la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le renforcement de l'efficacité et de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain (A/RES/57/150).

- 3.2.2 Tous les membres de la Conférence reconnaissent qu'une connaissance, une clarification, une application et un développement accrus des règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe contribueront à faciliter et à améliorer la coordination, la ponctualité, la qualité et la redevabilité des actions internationales en cas de catastrophe ; elles pourront constituer ainsi une contribution majeure à la protection de la dignité humaine dans les situations de catastrophe.
- 3.2.3 Les États et les composantes du Mouvement sont encouragés à travailler de concert pour assurer la meilleure prise en compte et la meilleure application possibles, le cas échéant, des règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe ainsi que des recommandations contenues dans la résolution VI de la XXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge relative aux mesures propres à accélérer les secours internationaux, ainsi que la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et son annexe, concernant le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/46/182).
- 3.2.4 Les États, reconnaissant l'importance de l'indépendance et du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales par rapport aux pouvoirs publics dans la fourniture des services humanitaires lors de catastrophes, sont encouragés à travailler en coopération avec leurs Sociétés nationales respectives et la Fédération internationale pour examiner les lois existantes relatives à la gestion des catastrophes ainsi que les instruments opérationnels aux niveaux national, régional et international, afin de mieux les harmoniser avec les règles, lois et principes pertinents et, lorsque cela est possible, avec les lignes directrices applicables aux actions internationales en cas de catastrophe.
- 3.2.5 Les États qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à envisager d'adhérer à et de mettre en œuvre la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les actions de secours en cas de catastrophe, afin de faciliter l'utilisation efficace des télécommunications lors d'opérations de secours en cas de catastrophe et d'urgence. Les États, selon les besoins, mettent également en œuvre les résolutions pertinentes de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Union internationale des Télécommunications (UIT) ainsi que des Nations Unies, se rapportant à l'emploi des télécommunications lors de cata-

strophes, ainsi qu'à l'accès et à la protection du personnel chargé des activités liées à l'action en cas de catastrophe et à l'atténuation des effets des catastrophes.

- 3.2.6 La Fédération internationale et les Sociétés nationales continuent à jouer un rôle directeur dans les efforts déployés en collaboration avec les États, les Nations Unies et d'autres organismes compétents dans les domaines de la recherche et de la sensibilisation relatives à la compilation des lois, règles et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe. Il s'agit notamment de déterminer tous les besoins restés sans réponse par rapport au cadre juridique et réglementaire dans ce domaine ; d'élaborer des modèles, des outils et des lignes directrices à des fins pratiques pour les actions internationales en cas de catastrophe. Il s'agit aussi de promouvoir activement la connaissance, la diffusion, la clarification et l'application, le cas échéant, des règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe, ainsi que des lignes directrices applicables par les États et la communauté internationale, à tous les échelons. La Fédération internationale présente un rapport intérimaire à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2007.

Réduire les risques liés aux maladies et leur impact

Objectif général 4 - Réduire la vulnérabilité accrue aux maladies du fait de la stigmatisation et de la discrimination ainsi que du manque d'accès à des services complets de prévention, de soin et de traitement.

Le but est de protéger la dignité humaine contre les effets dévastateurs du VIH/SIDA et d'autres maladies auxquels sont confrontés plus particulièrement des groupes qui sont stigmatisés, font l'objet de discrimination ou sont socialement marginalisés en raison de leur situation ou des circonstances, et qui souvent n'ont pas accès à la prévention, aux traitements, aux soins et aux services d'appui,

en agissant sur les obstacles juridiques et politiques - ainsi que sur les attitudes sociétales les sous-tendant - qui ont un effet discriminatoire et stigmatisent les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les autres populations très vulnérables, et

en assurant à toutes les personnes, notamment les personnes déplacées et d'autres groupes marginalisés tels que les prisonniers et les détenus, un accès équitable à la prévention, au traitement et aux soins de santé, y compris à l'appui psychosocial,

afin de réduire les effets et la progression du VIH/SIDA et d'autres maladies, et de promouvoir la possession du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, comme l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques et sa condition économique ou sociale, en portant une attention particulière aux populations marginalisées et vulnérables.

Objectif final 4.1 - Faire disparaître la stigmatisation, la discrimination et le rejet auxquels sont confrontées les populations touchées par le VIH/SIDA ou vivant avec lui

Le VIH/SIDA représente l'une des menaces les plus graves pour la dignité humaine aujourd'hui. Malgré une sensibilisation croissante à l'ampleur de l'épidémie, la réponse à l'échelle mondiale face au VIH/SIDA continue d'être entravée par des attitudes qui stigmatisent les personnes touchées par le VIH/SIDA ou vivant avec lui, ainsi que sur les populations très vulnérables. Des lois et des politiques discriminatoires privent directement et indirectement ces populations de l'accès à des programmes de prévention, de traitement et de soins appropriés. La réponse au VIH/SIDA doit faire tomber les obstacles sociaux, juridiques et politiques qui ont un effet discriminatoire et stigmatisent les populations infectées, affectées et très vulnérables. Les services sociaux et de soins de santé doivent être fondés sur le principe humanitaire de la protection et du respect de la dignité humaine, et dispensés sans discrimination, en fonction des besoins et de la vulnérabilité de la population, en adoptant une démarche qui encourage la tolérance, le respect et l'intégration sociale.

Actions proposées

- 4.1.1 Les États, conformément aux engagements pris dans la Déclaration d'engagement adoptée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, devraient éliminer toutes lois, politiques et pratiques qui établissent une discrimination négative contre les personnes vivant avec le VIH/SIDA, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles ainsi qu'à d'autres groupes très vulnérables.
- 4.1.2 Les États adoptent des mesures appropriées et efficaces en vue de la mise en œuvre des politiques et des stratégies qui visent à faire disparaître la stigmatisation et la discrimination associés au VIH/SIDA, en accordant une attention particulière aux implications différentes du VIH/SIDA selon qu'il implique les hommes ou les femmes, et en mettant l'accent sur l'insertion sociale des personnes touchées par le VIH/SIDA ou vivant avec lui, ainsi que d'autres groupes très vulnérables, notamment en leur garantissant le plein exercice de leurs droits et de leurs libertés fondamentaux.
- 4.1.3 Les États, avec l'appui des Sociétés nationales, devraient prendre des mesures opérationnelles, axées notamment sur l'autonomie des femmes et la lutte contre le déséquilibre entre les sexes, pour mettre largement à disposition et assurer un accès équitable à un ensemble complet de prévention, de soins et de traitements, notamment des stratégies efficaces et éprouvées dans les domaines de la santé sexuelle et génésique.
- 4.1.4 Les États devraient veiller à ce qu'il existe dans tous les pays, en particulier dans les pays les plus touchés, un large ensemble de programmes de prévention tenant compte de la situation et des

valeurs éthiques et culturelles locales, y compris des programmes d'information, d'éducation et de communication dans des langues largement comprises par les communautés locales, respectueux des particularités culturelles, visant à réduire la fréquence des comportements à risque et à encourager un comportement sexuel responsable, incluant l'abstinence et la fidélité ; assurant un accès élargi à des articles indispensables, tels que les préservatifs masculins et féminins et les seringues stériles ; comportant des programmes de réduction des effets préjudiciables de la toxicomanie; assurant un accès élargi aux services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels, la fourniture de produits sanguins non contaminés et un traitement rapide et efficace des infections sexuellement transmissibles.

- 4.1.5 Les États, avec le soutien des composantes du Mouvement, le cas échéant, devraient prendre des mesures opérationnelles visant à assurer des progrès constants dans l'accès aux traitements et aux soins des personnes vivant avec le VIH/SIDA, en veillant plus particulièrement à atteindre les groupes marginalisés qui n'ont pas directement accès à ces traitements et à ces soins, dans le but de protéger leur dignité, leur vie ainsi que leurs moyens de subsistance, et d'empêcher la transmission du VIH.
- 4.1.6 Les États sont instamment invités à élaborer et mettre en œuvre une législation visant à faire disparaître la discrimination dont sont victimes, sur le lieu de travail, les personnes vivant avec le VIH/SIDA. En coopération étroite avec les États, les organisations de la société civile et les organisations internationales, les composantes du Mouvement mènent des activités de sensibilisation et d'éducation destinées à créer un environnement professionnel positif et socialement accueillant pour le personnel, les volontaires et les bénéficiaires. Elles apportent en outre leur aide aux autres organisations qui souhaitent prendre des initiatives sur les lieux de travail pour faire disparaître la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/SIDA.
- 4.1.7 Les États, reconnaissant l'importance de l'indépendance et du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales par rapport aux pouvoirs publics dans la fourniture de services humanitaires, dans le domaine de la santé et des soins, devraient négocier des rôles et des responsabilités clairement définis avec leurs Sociétés nationales respectives pour les activités de santé publique, de développement et des activités à caractère social. Il pourrait s'agir notamment que les Sociétés nationales soient représentées auprès des organes nationaux chargés de l'élaboration des politiques et de la coordination. Les États devraient également adopter des mesures juridiques et des politiques spécifiques pour aider les Sociétés nationales à renforcer durablement les capacités des volontaires et des communautés dans le

domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, ainsi que dans les activités de prévention et de promotion de la santé.

- 4.1.8 Les États devraient favoriser la participation de la société civile à la planification et à la mise en œuvre des mesures de lutte contre le SIDA à travers la participation à des dispositifs tels que les mécanismes de coordination pays (CCM) du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Ainsi les mesures nationales bénéficieront des avis, des capacités et de l'influence irremplaçables de la société civile, et en particulier de la position à cet égard et de la contribution des communautés touchées. Cela implique notamment de développer et d'utiliser tout le potentiel des réseaux de volontaires des Sociétés nationales pour atteindre les populations vulnérables au niveau des communautés et des ménages.
- 4.1.9 Les États et les Sociétés nationales sont priés instamment de fournir, conformément au paragraphe 7 de la Déclaration, y compris par le biais de la coopération internationale, les ressources humaines et financières nécessaires et l'appui institutionnel requis pour réduire les risques liés aux maladies et leur impact.
- 4.1.10 Les Sociétés nationales continuent de mener la campagne mondiale contre la stigmatisation et la discrimination liés au SIDA (« La vérité sur le SIDA... Faites passer ») et, en coopération avec les États, elles s'emploient en priorité et avec plus de vigueur à renforcer durablement leurs capacités et à améliorer l'efficacité des activités de santé et de sensibilisation au VIH/SIDA aux niveaux local et national, en mettant l'accent sur l'établissement de partenariats efficaces et ouverts à tous avec les personnes touchées par le VIH/SIDA ou vivant avec lui, ainsi qu'avec les autres populations qui sont vulnérables à cause de la pauvreté, de la marginalisation, de l'exclusion sociale et de la discrimination.
- 4.1.11 La Fédération internationale soutient les efforts que déploient les Sociétés nationales pour renforcer leur capacité de mener à bien des programmes de lutte contre le VIH/SIDA et de santé communautaire, en mettant constamment en commun leurs connaissances relatives aux meilleures pratiques, en mobilisant des ressources et en sensibilisant les États et la communauté internationale aux problèmes liés à la stigmatisation et à la discrimination.
- 4.1.12 Le Mouvement coopère étroitement avec l'ONUSIDA et ses co-parrains à tous les niveaux. Les Sociétés nationales soutiennent et renforcent la position de la Fédération internationale en tant que centre collaborateur d'ONUSIDA ainsi que son partenariat avec le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA (GNP+) pour faire disparaître la stigmatisation et la discrimination, en mobilisant des volontaires aux niveaux national, régional et international.

Objectif final 4.2 - Réduire les risques et la vulnérabilité liés au VIH/SIDA et aux autres maladies auxquels sont confrontées les personnes qui souffrent le plus telles que définies au paragraphe 7 de la Déclaration et d'autres groupes marginalisés, tels que les prisonniers et les détenus. En raison de leur statut juridique ou des circonstances, ces personnes ont un accès limité aux programmes d'éducation et de promotion de la santé, aux programmes de soins, de traitement et de prévention contre la maladie

Il est impératif, tant du point de vue humanitaire que de celui de la santé publique, d'apporter une assistance neutre et impartiale à toutes les populations touchées par le VIH/SIDA et d'autres maladies, sans discrimination et en se fondant sur leur vulnérabilité et sur leurs besoins. De nombreux groupes n'ont pas pleinement accès aux services de base de prévention, de soins de santé et d'aide sociale, à cause de lois, de politiques et de pratiques ayant des effets discriminatoires, ce qui augmente les risques de contracter des maladies et accroît leur vulnérabilité. La situation des migrants et des populations déplacées, ainsi que celle des prisonniers et des détenus, est particulièrement préoccupante. Des programmes de santé efficaces fondés sur la tolérance et l'inclusion sociales, axés sur le bien-être physique, mental et social, sont essentiels si l'on veut protéger la dignité humaine de ces populations et assurer leur bonne intégration dans la société.

Actions proposées

- 4.2.1 Les États, en coopération avec les Sociétés nationales, sont instamment invités à examiner les lois et les politiques en vigueur afin de promouvoir la possession du meilleur état de santé susceptible d'être atteint comme l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques et sa condition économique ou sociale.
- 4.2.2 Les États, en étroite coopération avec les composantes du Mouvement et les populations vulnérables, devraient réaliser des programmes de prévention et de soins de santé adaptés et touchant l'ensemble de la communauté, en faveur des populations déplacées et marginalisées. Cela implique d'aller au-delà de la prise en charge des besoins urgents et d'intégrer dans les programmes la santé physique et mentale ainsi que le bien-être social.
- 4.2.3 Les États et les composantes du Mouvement, avec d'autres partenaires compétents, sont appelés à s'attaquer, d'une manière plurisectorielle et coordonnée, aux problèmes associés au VIH/SIDA et à d'autres maladies dans les conflits, les catastrophes et les situations d'urgence, reconnaissant la vulnérabilité ainsi que les capacités particulières des populations déplacées, des communautés d'accueil, des forces armées et du personnel chargé du maintien de la paix.
- 4.2.4 Les États, en coopération avec le Mouvement, sont instamment priés, lors des situations d'ur-

gence, de répondre aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des personnes touchées par le VIH et par le SIDA, en veillant tout particulièrement à la sécurité alimentaire.

- 4.2.5 Les États, en coopération avec les composantes du Mouvement, sont instamment invités à mettre en œuvre des politiques et des mesures opérationnelles dans les prisons afin de créer un environnement plus sûr et de réduire le risque de transmission du VIH, de la tuberculose et d'autres maladies, parmi les détenus, les prisonniers et le personnel. Cela comprend notamment le dépistage volontaire et confidentiel de l'infection à VIH, le conseil approprié avant et après le dépistage et les programmes de sensibilisation.
- 4.2.6 Les Sociétés nationales s'emploient en priorité et avec plus de vigueur à renforcer durablement leurs capacités et à accroître l'efficacité des activités de sensibilisation aux problèmes de santé aux niveaux local et national, en insistant sur l'établissement de partenariats efficaces et ouverts avec les populations qui sont vulnérables à cause de la pauvreté, de la marginalisation, de l'exclusion sociale et de la discrimination.
- 4.2.7 La Fédération internationale soutient les efforts que déploient les Sociétés nationales pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la santé communautaire en mettant constamment en commun les connaissances relatives aux meilleures pratiques, en mobilisant des ressources et en sensibilisant les États et la communauté internationale aux problèmes liés à la stigmatisation et à la discrimination.

Résolution 2

Révision du règlement du Fonds de l'impératrice Shôken

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken,

1. remercie la Commission paritaire de sa gestion du Fonds de l'Impératrice Shôken et approuve toutes les distributions faites par elle,
2. charge la Commission paritaire de transmettre le présent rapport à la Maison impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon,
3. approuve le nouveau règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken, dont le texte est le suivant :

Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken

(Approuvé par la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres 1938, et révisé par la XIX^e Conférence internationale, New Delhi 1957, la XXV^e Conférence internationale, Genève 1986, le Conseil des Délégués, Budapest 1991, et la XXVII^e Conférence internationale, Genève 1999)

Article 1 - La somme de 100 000 yens-or japonais, donnée par S. M. l'Impératrice du Japon à la Croix-Rouge internationale à l'occasion de la IX^e Conférence internationale (Washington, 1912) pour encourager les « œuvres de secours en temps de paix », a été portée à 200 000 yens par un nouveau don de 100 000 yens fait à l'occasion de la XV^e Conférence internationale (Tokyo, 1934) par S. M. l'Impératrice et S. M. l'Impératrice douairière du Japon. De plus, ce Fonds a été augmenté d'un don de 3 600 000 yens fait par S. M. l'Impératrice du Japon à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963 et, depuis 1966, par les dons successifs du Gouvernement du Japon et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Ce Fonds porte le titre de « Fonds de l'Impératrice Shôken ».

Article 2 - Le Fonds est administré et ses revenus sont distribués par une Commission paritaire de six membres désignés à titre personnel. Trois membres sont nommés par le Comité international de la Croix-Rouge et trois par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le quorum étant de quatre. La présidence de la Commission paritaire est assurée en permanence par un des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, cependant que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assure le secrétariat de la Commission paritaire. La Commission paritaire se réunit à Genève, généralement au siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 3 - Le capital constitutif du Fonds, de même que les dons et contributions ultérieurs, demeurent intangibles. Seul le revenu provenant des intérêts et des plus-values pourra être affecté aux allocations accordées par la Commission paritaire pour subvenir en tout ou partie au coût des œuvres énumérées ci-dessous:

- a) Préparation aux catastrophes
- b) Activités dans le domaine de la santé
- c) Service de transfusion sanguine
- d) Activités de la jeunesse
- e) Programmes de secourisme et de sauvetage
- f) Activités dans le domaine social
- g) Diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- h) Toute autre réalisation d'intérêt général pour le développement des activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 4 - Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge désireuses d'obtenir une allocation en feront la demande au secrétariat de la Commission paritaire, par l'entremise de leur Comité central, avant le 31 décembre de l'année précédant celle de la distribution. Cette demande devra être accompagnée d'un exposé détaillé de celle des œuvres spécifiées à l'article 3 à laquelle la requête se rapporte.

Article 5 - La Commission paritaire examinera les demandes mentionnées dans l'article précédent et accordera les allocations qu'elle jugera justes et convenables. Chaque année, elle communiquera aux Sociétés

nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les décisions qu'elle aura prises.

Article 6 - Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se verraient contraintes par les circonstances à affecter l'allocation qu'elles ont reçue à des œuvres autres que celles qu'elles ont spécifiées dans leur requête, conformément à l'article 4, devront au préalable solliciter l'approbation de la Commission paritaire.

Article 7 - Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge bénéficiaires d'une allocation communiqueront à la Commission paritaire, dans un délai de douze mois après l'avoir reçue, un rapport sur son utilisation.

Article 8 - La notification de la distribution aura lieu le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de S. M. l'Impératrice Shôken.

Article 9 - Une somme qui n'excédera pas douze pour cent des intérêts annuels du capital est affectée aux dépenses de l'administration du Fonds et à celles résultant de l'assistance apportée aux Sociétés nationales concernées pour la réalisation de leurs projets.

Article 10 - La Commission paritaire présentera à chaque Conseil des Délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un rapport sur la situation actuelle du Fonds, sur les allocations qui auront été accordées depuis le Conseil précédent et sur l'utilisation de ces allocations par les Sociétés nationales. Le Conseil des Délégués transmettra ce rapport à la Maison impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

Résolution 3

Emblème

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, rappelant sa résolution 3 (XXVII^e Conférence internationale) adoptée le 6 novembre 1999, adopte la résolution 5 adoptée par le Conseil des Délégués le 1^{er} décembre 2003 (voir annexe).

Annexe

Résolution 5

Suivi de la résolution 6 adoptée par le Conseil des Délégués en 2001

Emblème

Le Conseil des Délégués,

ayant pris note du rapport présenté par la Commission permanente à la demande de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue à Genève en 1999, et en application de la résolution 6 adoptée par le Conseil des Délégués en 2001,

réaffirmant la détermination du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à dégager, avec le soutien des États parties aux Conventions de Genève, une solution globale et durable à la question de l’emblème, sur la base du projet de troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, dès qu’il aura été adopté et que les circonstances le permettront,

rappelant la valeur juridique et protectrice des emblèmes utilisés par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, lesquels sont devenus des signes universellement reconnus de l’aide et de la protection impartiales et neutres en faveur des victimes de la guerre, des catastrophes naturelles et autres, en raison du fait qu’ils sont cités dans les Conventions de Genève et de la pratique en cours depuis plus d’un siècle,

1. *salue* les efforts déployés par la Commission permanente, sa représentante spéciale chargée de la question de l’emblème, le groupe de travail *ad hoc*, le CICR et la Fédération internationale, en vue de consolider les bases d’une solution globale et durable à la question de l’emblème;
2. *salue en outre* les progrès réalisés depuis la XXVII^e Conférence internationale, notamment la rédaction du projet de troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève portant sur l’emblème (12 octobre 2000), ainsi que l’adoption de la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2001;
3. *regrette profondément* les événements qui ont empêché le processus engagé d’aboutir au résultat escompté, à savoir l’adoption du projet de troisième protocole additionnel;
4. *rappelle* les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment le principe d’universalité;

5. *souligne* l’urgence de renforcer les mesures visant à assurer, en toutes circonstances, la protection des victimes de la guerre et celle du personnel médical et humanitaire, et l’importance, à cet égard, du troisième protocole additionnel proposé;
6. *prie* la Commission permanente de continuer à accorder une grande priorité aux efforts déployés pour aboutir, dès que les circonstances le permettront, à une solution globale et durable de la question de l’emblème, en coopération avec le gouvernement suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève, et avec les autres gouvernements concernés et les composantes du Mouvement, sur la base du projet de troisième protocole additionnel;
7. *prie* la représentante spéciale de la Commission permanente chargée de la question de l’emblème de soumettre cette résolution à l’attention de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Résolution 4

Lieu et date d’une Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

décide qu’une Conférence internationale se tiendra en 2007 à Genève, à la date qui sera déterminée par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

LISTE DES DÉLÉGUÉS LIST OF DELEGATES LISTA DE DELEGADOS

2.1

MEMBRES DE LA CONFÉRENCE MEMBERS OF THE CONFERENCE MIEMBROS DE LA CONFERENCIA

Selon le Règlement du Mouvement international, l'ordre alphabétique des membres de la Conférence est celui des noms de leur pays dans la langue française. Les indications relatives à la composition des délégations sont dans la langue choisie par la délégation. L'ordre alphabétique suivi correspond à celui de la liste des États Parties aux Conventions de Genève établie par la Suisse.

In accordance with the Rules of Procedure of the Movement, the alphabetical order of the members of the Conference shall be the alphabetical order of the French names of their respective countries. All details pertaining to the composition of delegations are in the language chosen by the delegation. The alphabetical order corresponds to the list of States Party to the Geneva Conventions as established by Switzerland.

De acuerdo con el Reglamento del Movimiento Internacional, el orden alfabético de los miembros de la Conferencia es el de los nombres de sus países en francés. Las indicaciones relativas a la composición de las delegaciones están en el idioma escogido por la propia delegación. El orden alfabético corresponde al de la lista, elaborada por Suiza, de los Estados Partes en los Convenios de Ginebra.

AFGHANISTAN / AFGHANISTAN / AFGANISTÁN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

- Mr Qrabig Izidyar
President and Secretary General
Mr Abdul Alim Atarud
Officer, Organizational Development
Mr Mohammad Salim Bahramand
Head, Information and External Relations

État / State / Estado

- Head of Delegation*
Mr Zalmay Aziz
Director, UN and International Conferences
department
Mr Ghulam Seddiq Rasuli
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

- Ms Mandisa Kalako-Williams
President
Mr Leslie D. Mondo
Secretary General
Mr Jon-Hans Coetzer
Communication Service Secretariat for the
28th International Conference
Mr Themba Mbele
Member Youth

État / State / Estado

- Head of Delegation*
Mr Pitso Montwedi
Chargé d'affaires, Permanent Mission, Geneva

Mr Nick Sendall
Chief Director, Department of Defence, Pretoria

Mr Kevin Brennan
Deputy Director, Department of Foreign Affairs,
Pretoria

Adv. Sivu Maqungo
Senior Legal Adviser, Department of Foreign
Affairs, Pretoria

Ms Toffee Mokgheti
Director Disaster Management, Department of
Provincial Affairs and Local Government

Ms Daisy Mafubelu
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ms Laura M. Joyce
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Nontombi Makupula
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALBANIE / ALBANIA / ALBANIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Shyqyri Subashi
President

Mr Seit Mancaku
Member of the Steering Council

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. M. Vladimir Thanati
Ambassador, Permanent representative,
Permanent Mission, Geneva

Mrs Pranvera Goxhi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALGÉRIE / ALGERIA / ARGELIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation

Dr Abdelkader Boukhroufa
Président

Dr Mohamed Salah Badouna
Vice-Président

Dr Slimane Fatnassi
Trésorier général

Prof. Djamel Eddine Abdennour
Membre du Comité directeur

Dr Hadj Smaïl Zergoun
Membre du Comité directeur

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Mohamed-Saleh Dembri
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève

M. Lazhar Soualem
Ministre Conseiller, Mission permanente, Genève

M. Mohamed Melah
Conseiller, Ministère des Affaires Etrangères, Alger

Mlle Nassima Baghli
Conseiller, Mission permanente, Genève

M. Mohamed Chaabane
Conseiller, Mission permanente, Genève

Mlle Dalal Soltani
Secrétaire Diplomatique, Mission permanente,
Genève

ALLEMAGNE / GERMANY / ALEMANIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

Dr Rudolf Seiters
President

Mrs Soscha Gräfin zu Eulenburg
Vice-President

Prof. Dr Michael Bothe
Chair, National IHL Commission

Dr Johannes Richert
Director, International Cooperation & National
Relief Division

Dr Heike Spieker
Head, International Relations & International
Humanitarian Law

Mr Andrian Teetz
Head, Communications Division

Ms Marion Messerschmidt
Dissemination Coordinator

Ms Barbara Petersen
Assistant to the President

Ms Frauke Weber
International Humanitarian Law Officer

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Michael Steiner
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mrs Claudia Roth
Commissioner for Human Rights Policy and
Humanitarian Aid, Federal Foreign Office, Berlin

Mr Thomas Läufer
Legal Adviser and Director-General, Federal
Foreign Office, Berlin

Mr Klaus Metscher
Minister, Deputy Head of Mission, Permanent
Mission, Geneva

Mrs Susanne Wasum-Rainer
Head of Division "International Law", Federal
Foreign Office, Berlin

Mr Neithart Höfer-Wissing
First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Ingo von Voss
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Reinhard Hassenpfulg
Counsellor, Federal Foreign Office, Berlin

Mr Robert Dieter
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Dr Norbert B. Wagner
First Secretary, Ministry of Defence, Bonn

Mr Peter Reuss
First Secretary, Federal Foreign Office, Berlin

Mr Stefan Dörr
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mrs Beate Bidenbach
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mrs Margarete Hornung
Assistant, Permanent Mission, Geneva

Mrs Veronique Hejl
Assistant, Permanent Mission, Geneva

Mrs Inga Barth
Assistant, Permanent Mission, Geneva

ANDORRE / ANDORRA / ANDORRA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Srta. Nathalie Cerqueda Chilaud
Secretaria General

Srta. Isabel Castelao Bujardon
Directora General

État / State / Estado

Jefe de Delegación

Sra. Montserrat Gil
Secrétaire d'État au bien-être, Ministère de la
Santé et du bien-être

Sr. Xavier Trota Bolló
Troisième Secrétaire, Mission permanente, Genève

ANGOLA / ANGOLA / ANGOLA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Aleixo Gonçalves
Secretary General

Dr Arão Almeida
President of the Finance Commission

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr João Filipe Martins
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Joaquim Belo Mangueira
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

**ANTIGUA-ET-BARBUDA / ANTIGUA
AND BARBUDA / ANTIGUA Y BARBUDA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Judie A. Labadie
President

Mr Charlesworth Jarvis
Commandant, Young Adult Corp

Mrs Claudette Jarvis
Member

**ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA /
ARABIA SAUDÍ**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Abdul Rahman Al-Swailem
President

Dr Saleh bin Hamad Al-Tuwaijri
Vice-President

Mr Saleem S. Al-Ahmed
Director General for Relief

Mr Fayik Ali Al-Hirfy
Director, International Relations Department

Mr Ahmed A.S. Al-Salamah
Director General, Riyadh Region

Dr Mouteb Al-Eshiwiy
Legal Consultant

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Abdulwahab Attar
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Mohammed Alagail

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Ali Banitham

Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Don Osvaldo Ferrero
Presidente

Dra. Belkis González de Castaño
Vicepresidenta Primera

Don Ariel Kestens
Director General Ejecutivo

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Alfredo Vicente Chiaradia
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Norma Nascimbene de Dumont
Ministro, Representante Permanente Alterno,
Misión Permanente, Ginebra

Srta. Alicia de Hoz
Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Sergio Cerda
Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Raúl Eugenio Comelli
Secretario de Embajada, Dirección General de
Consejería Legal, Ministerio de Relaciones
Exteriores, Comercio Internacional y Culto,
Buenos Aires

ARMÉNIE / ARMENIA / ARMENIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Gurgen Boshyan
Secretary General

Ms Arus Mkrtumyan
Head of International Affairs Department

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Zohrab Mnatsakanian
Permanent Representative, Permanent Mission,
Geneva

Ms Marta Ayvazyan
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Armen Papikyan
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Greg Vickery
National Chairman

Mr Michael Legge
National Vice-Chairman

Ms Martine Letts
Secretary General

Mrs Catherine Hain
Director

Ms Belinda Barnard
National Youth Representative

Prof. Stuart Kaye
Chair of Australian Red Cross Advisory
Committee on International Humanitarian Law
Mr Greg Heeson
Manager, International Operations -
International Humanitarian Law
Mr Nathan Rabe
Manager, International Operations

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Chris Moraitis
Senior Legal Adviser, Department of Foreign
Affairs and Trade
H.E. Mr Mike Smith
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Titon Mitra
Director, Humanitarian and Emergencies
Section, Canberra
Mr Peter Callan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Amanda Gorely
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Dr Geoffrey Shaw
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Julia Feeney
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Peter Truswell
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUTRICHE / AUSTRIA / AUSTRIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Fredy Mayer
President
Dr Wolfgang Kopetzky
Secretary General
Mr Johannes Guger
Head International Relations
Dr Bernhard Schneider
Head Legal Services
Ms Andrea Reisinger
Assistant to the Managing Board
Ms Gabriela Hartig
Information Delegate

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Georg Mautner-Markhof
Ambassador, Director, Department for Human
Rights, International Humanitarian Law and
Minority Issues, Federal Ministry for Foreign
Affairs
Mr Stefan Scholz
Counsellor, Department for Human Rights,
International Humanitarian Law and Minority
Issues, Federal Ministry for Foreign Affairs
Mr Hans-Georg Windhaber
Expert, Department for International Law,
Federal Ministry of Defence
Ms Elke Atzler
Minister, Permanent Mission, Geneva

Ms Elizabeth Ellison-Kramer
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Peter Grabner
Military Adviser, Permanent Mission, Geneva
Mr Alexander Kmentt
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Alexander Wojda
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Christian Baureder
Adviser, Permanent Mission, Geneva

**AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN /
AZERBAÏYÁN**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Novruzali Aslanov
President
Mr Elkhan Rahimov
Executive Secretary
Mr Baylar Talibov
Deputy Executive Secretary

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Murad N. Najafov
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission,
Geneva
Dr Alexandr Umnyashkin
Head of Department for International
Relations, Ministry of Health, Baku
Mr Ismayil Asadov
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Seymur Mardaliyev
Attaché, Ministry of Foreign Affairs, Baku

BAHAMAS / BAHAMAS / BAHAMAS

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Gerald A. Sawyer
President
Mr Edward Fitzgerald
Deputy President
Ms Kyron Strachan
Deputy President
Mrs Marina C. Ginton
Director General
Mrs Barbara Sawyer
Fundraising Committee Member
Mrs Deanne Fitzgerald
Volunteer

BAHREÏN / BAHRAIN / BAHREIN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Sadiq Al-Shehabi
Secretary General
Dr Fawzi Amin
Assistant Secretary General
Mr Mubarak Al-Hadi
Executive Director
Ms Aneesa Al-Howaihi
Member

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Saeed Mohamed Al-Faihani
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Ali Al-Sisi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohamed Alsowaidi
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BANGLADESH / BANGLADESH / BANGLADESH

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Maj. Gen. (Retd.) Zahirul Amin Khan
Chairman
- Mr Abul Fazal Mohammed Obaidur Rahman
Secretary General
- Dr Md. Fazlul Kabir
Treasurer
- Mr M.A. Jalil
Board Member, Ad-Hoc Managing Board
- Adv. Quazi Munirul Huda
Board Member, Ad-Hoc Managing Board
- Mrs Shahida Rahman Jostna
Board Member, Ad-Hoc Managing Board
- Mr A.K.M. Harun Al-Rashid
Director, Planning & Development
- Mr A.M. Mahbub Uddin
Legal Adviser

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Dr Toufiq Ali
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Muhammad Ashraf
Director General, Directorate of Relief and
Rehabilitation, Dhaka
- Ms Rabab Fatima
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BARBADE / BARBADOS / BARBADOS

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Edmond Bradshaw
Director General

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Trevor Clarke
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mrs Simone Rudder
Deputy Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva
- Mrs Nicole Clarke
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Matthew Wilson
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Natalie Burke
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS / BELARUS / BELARÚS

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Anton Romanovsky
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mrs Lyudmila Kamenkova
Head of Legal Department, Ministry of Foreign
Affairs, Minsk
- H.E. Mr Sergei Aleinik
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Andrei Molchan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE / BELGIUM / BÉLGICA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- S.A.R. la Princesse Astrid de Belgique
Présidente nationale
- Lt. Gén. E.R. Willy Simons
Conseiller de S.A.R. la Princesse Astrid
de Belgique
- M. Guido Kestens
Président communautaire, Communauté
flamande, Vice-Président national
- Prof. Paul-F. Smets
Président communautaire, Communauté
francophone, Vice-Président national
- M. Axel Vande Veegaete
Chef du département International,
Communauté flamande
- Mme Arianne Acke
Chef de service, Droit humanitaire,
Communauté flamande
- M. Pierre Huybrechts
Chef de Service, Droit international
humanitaire, Communauté francophone

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Michel Adam
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève
- M. Guido Van Gerven
Président de la Commission interdépartementale
de droit humanitaire, Bruxelles
- M. Guy Genot
Directeur général en mission (Droit international
humanitaire), Secrétariat du Comité de Direction
et Direction des Droits de l'Homme et Actions
humanitaires, SPF Affaires étrangères, Commerce
extérieur et Coopération au Développement,
Bruxelles
- M. Paul Huynen
Conseiller d'Ambassade, Non-Prolifération et
Désarmement, Direction Politique étrangère et
de Sécurité commune, Défense et Désarmement,
SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et
Coopération au Développement, Bruxelles

- M. Antoon Delie
Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mme Marie-Paule Duquesnoy
Expert technique, Direction générale
de la Coopération au Développement, SPF
Affaires étrangères, Commerce extérieur et
Coopération au Développement, Bruxelles
- M. Benoît Standaert
Directeur adjoint de Chancellerie, Centre
de Crise, B/Fast, SPF Affaires étrangères,
Commerce extérieur et Coopération
au Développement, Bruxelles
- M. Gérard Dive
Conseiller à la Cellule Stratégique de Madame
la Ministre de la Justice, Bruxelles
- Maj. Yves Durieux
État-Major de la Défense (Operations and
Training), Bruxelles
- M. Benjamin Goes
Conseiller adjoint à la Chancellerie du Premier
Ministre, Bruxelles
- M. Damien Angelet
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
- Mme Florence Duvieusart
Attaché, Mission permanente, Genève
- M. Michel Ginter
Attaché principal, Délégation de la
Communauté française de Belgique et de la
région wallonne

BELIZE / BELIZE / BELICE

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Karen Diaz
President
- Mrs Patricia Marylee Ellis
Acting Director General
- Mr Alfonso Sanchez
President - Youth
- Mr René Constanza
Vice-President - Youth
- Mr Ian Courtenay
Executive member- Youth Representative

État / State / Estado

Head of Delegation

- Ms Alicia Hunt
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Maté Tamasko
Secretary, Permanent Mission, Geneva

BÉNIN / BENIN / BENIN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Abdou Taïrou
Président

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Samuel Amehou
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève
- Mme Rosemonde Adjanonhoun
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

BHOUTAN / BHUTAN / BUTÁN

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mrs Kunzang C. Namgyel
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
- Mrs Pema Choden
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BOLIVIE / BOLIVIA / BOLIVIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Dr. Abel Peña-y-Lillo
Presidente

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Alvaro Moscoso Blanco
Embajador, Represente Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Gino Poggi Borda
Consejero
- Sr. Bernardo Quiroga Claire
Consejero

BOSNIE-HERZÉGOVINE / BOSNIA-HERZEGOVINA / BOSNIA-HERZEGOVINA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Sadzida Rasidagic
Chair of the Presidency
- Mrs Adela Skaro
Co-chair of the Presidency
- Dr Bozidar Balaban
Chairman of the Assembly, Member of the
Presidency
- Mrs Lea Kujundzic
Coordinator for International Cooperation
- Ms Zaklina Ninković
Translator

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Milos Vukasinovic
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Maksim Stanišić
Senior Official, Ministry for Human Rights and
refugees, Sarajevo
- Mr Nazif Gatačkić
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BOTSWANA / BOTSWANA / BOTSUANA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Prof. Moteane John Melamu
Vice-President
- Mrs Lesang Norah Motlhabane
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Mothusi Bruce Rabasha Palai
Deputy Permanent Secretary, Political Affairs,
Gaborone

Mr Gobe Pitso
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Tshepo Mogotsi
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL / BRASIL / BRASIL

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr José Maria Teixeira da Fonseca
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Carlos Antonio Da Rocha Paranhos
Ambassador, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Joélcio De Campos Silveira
Counsellor, Military Affairs, Permanent Mission,
Geneva

Mr Antonio Carlos Do Nascimento Pedro
Minister-Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Carlos Sergio Sobral Duarte
Counsellor, Head of the Division of the United
Nations, Ministry for External Relations,
Brasília

Mr Manoel Luiz Narvaz Pafiadache
Attaché, Military Affairs, Permanent Mission,
Geneva

Mr Olyntho Vieira
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Paulino Franco De Carvalho Neto
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Claudia De Borba Maciel
Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Pedro Marcos De Castro Saldanha
Secretary, Permanent Mission, Geneva

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Hristo Grigorov
President

Dr Sofia Stoimenova
Director General

Mr Nicolay Tzanev
Director for International Cooperation

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Dimiter Tzantchev
Ambassador, Permanent Representative of the
Republic of Bulgaria, Permanent Mission,
Geneva

Ms Iskra Anguelova
Expert, Human Rights and International
Humanitarian Organizations Directorate,
Ministry of Foreign Affairs, Sofia

Mr Ivailo Kashkanov
Expert, International Law Directorate, Ministry
of Foreign Affairs, Sofia

Ms Deana Mehadjjyska
Attaché, Permanent Mission, Geneva

**BURKINA FASO / BURKINA FASO /
BURKINA FASO**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation

Mme Bana Ouandaogo Maïga
Présidente

M. Joseph Tiendrebeogo
Vice-Président

M. Tiangnagou Lompo
Trésorier général

M. Denis Bakyono
Membre du Conseil de Direction

M. Windlassida Lazare Zoungrana
Coordinateur National de la Communication

État / State / Estado

Chef de Délégation

Col. Jean-Pierre Bayala
Conseiller Technique, Ministre de la Défense,
Ouagadougou

M. Jean Klena Ouattara
Ministre Plénipotentiaire, Chef du service
système des Nations Unies, Ministère des affaires
étrangères et de la Coopération régionale,
Ouagadougou

Mme Jeanne Ware-Ilboudo
Attachée de santé, Direction Études
Planification Ministère de la Santé,
Ouagadougou

M. Jean-Paul Kabore
Direction de la protection et de la défense des
droits humains, Ministère de la promotion des
droits humains, Ouagadougou

BURUNDI / BURUNDI / BURUNDI

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation

Dr François-Xavier Buyoya
Président

M. Anselme Katiyumguruza
Membre du Comité National

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Zacharie Gahutu
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève

M. Nestor Nkundwanabake
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève

Mlle Else Nizigama-Ntamagiro
Conseiller au Ministère des Relations
extérieures, Bujumbura

CAMBODGE / CAMBODIA / CAMBOYA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation

M. Okhna Ouk Damry
Premier Vice-Président

Mme Pum Chantini
Première Secrétaire Générale Adjointe

Mme Men Neary Sopheak
Directrice du département
de la Communication

CAMEROUN / CAMEROON / CAMERÚN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. William Aurélien Eteki Mboumoua
Président
- M. Nicolas Mbako
Secrétaire général
- M. Léon Pascal Seudié
Juriste, Membre du Comité central

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Jean Simplicie Ndjemba Endezoumou
Ambassadeur, Représentant Permanent, Mission permanente, Genève
- M. Francis Ngantcha
Ministre Conseiller, Suppléant, Mission permanente, Genève
- Mme Elisabeth Henriette Mindzie
Sous-Directeur, Secrétariat général de la Présidence de la République, Yaoundé
- Mlle Elisabeth Pucherie Bana
Chef de service adjoint, Secrétariat général de la Présidence de la République, Yaoundé
- Mlle Patience Tendongmo Ntemgwa
Diplomate, Ministère des Relations extérieures, Yaoundé
- M. Martin Lacdanne Zoua
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

CANADA / CANADA / CANADÁ

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Robert Barnes
President
- Mr Armand De Mestral
Member of the Board of Governors, Immediate Past President
- Ms Janet Davidson
Member of the Board of Governors, Vice-President of the International Federation of the Red Cross and Red Crescent Societies
- Dr Pierre Duplessis
Secretary General
- Mr Paul Wharram
Deputy Secretary General, Governance and External Relations
- Mrs Susan Johnson
National Director, International Programs and Humanitarian Issues
- Mr Conrad Sauvé
General Manager, Quebec Zone
- Mrs Michèle Dionne
Première dame du Québec, Présidente d'honneur de la campagne de financement de la Croix-Rouge canadienne
- Mr John Sullivan
Deputy Director, Humanitarian Issues Program
- Ms Judy Fairholm
National Manager, Respect Education

État / State / Estado

Head of Delegation

- Hon. Bill Graham
Minister of Foreign Affairs
- H.E. Mr Paul Meyer
Ambassador, Alternate Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Colleen Swords
Legal Adviser, Department of Foreign Affairs International Trade
- Maj. Gen. J.S.T. Pitzul, Q.C.
Judge Advocate General, Department of National Defense and Chair of Canada's National Commission on International Humanitarian Law (NCHL)
- Ms Aileen Carroll
Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs, MP Liberal
- Ms Marie Gervais-Vidricaire
Director General, Global issues Bureau, Department of Foreign Affairs International Trade
- Col. Ken Watkin
Deputy Judge Advocate General, Department of National Defense
- Lt. Col. Kirby Abbott
Directorate of Law/International, Department of National Defense
- Mr Jean-François Bonin
Counsel, Department of Justice
- Mr Graeme McIntyre
Deputy Director, Middle East, Department of Foreign Affairs
- Mr Bob Lawson
Senior Policy Advisor, Non-Proliferation, Arms Control and Disarmament
- Ms Amanda Sussman
Policy Advisor to the Minister of Foreign Affairs
- Ms Leslie Norton
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Isabelle Savard
Director of Communications to the Minister of Foreign Affairs
- Ms Maria Lavelle
Legal Officer, Department of Foreign Affairs International Trade
- Mr Hong-Won Yu
Senior Program Officer, International Humanitarian Assistance, Canadian International Development Agency
- Ms Claudie Senay
Policy Advisor Human Rights, Humanitarian Affairs, International Women's Equality Division, Department of Foreign Affairs International Trade
- Ms Emily Nicholson
Policy Advisor Human Security and Peacebuilding Division, Department of Foreign Affairs International Trade
- Mr Karim Amegan
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Ann Pollack
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

- Ms Deirdre Kent
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Brian Parai
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Alla Laporte
Policy Analyst, Policy and Planning, Central and Eastern Europe, Canadian International Development Agency
- Mr Vaughan Johnstone
Visits Officer, Department of Foreign Affairs International Trade
- Ms Tina Aggelopoulos
Ministerial Delegation Secretary, Department of Foreign Affairs International Trade

CAP-VERT / CAPE VERDE / CABO VERDE

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation

- M. Carlos Dos Santos Craveiro Miranda
Secrétaire général
- Dr Dario Laval Rezende Dantas Dos Reis
Membre du Conseil supérieur
- M. António Carlos Tavares
Membre du Conseil supérieur

CHILI / CHILE / CHILE

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sra. Zoy Katevas de Sclabos
Presidenta Nacional
- Sra. Lorenza Donoso Oyarce
Directora Nacional de Comunicaciones

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Juan Martabit
Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Juan Eduardo Eguiguren
Representante Permanente alterno, Ginebra
- Sr. Rodrigo Espinosa
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Felipe Ernst
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Patricio Utreras
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Luis Maurelia
Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Diego Avaria
Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CHINE / CHINA / CHINA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Wang Lizhong
Executive Vice-President
- Mrs Su Juxiang
Secretary General
- Mr Wang Xiaohua
Director External Liaison Department

- Mrs Patricia Ling
Director, Hong Kong SAR Branch
- Mr Wong Yue Kai
President of Macau SAR Branch
- Mrs Zhou Ayan
Deputy Head of International Organization Division, External Liaison Department
- Mr K.M. Chan
Secretary General, Hong Kong SAR Branch
- Mr Chou Kuok Hei
President of Directive Council, Macau SAR Branch
- Mr Liu Hao
Interpreter, External Liaison Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Sha Zukang
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Zou Jianhua
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Fu Zhigang
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Yan Jiarong
Organizations and Conferences, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Yang Xiaokun
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Lan Mei
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Yang Yi
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Shang Zhen
Attaché, Department of Treaty and Law, Ministry of Foreign Affairs
- Mr Bi Haibo
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Ms Han Jixiu
Staff Member, Department of International Organizations and Conferences, Ministry of Foreign Affairs

CHYPRE / CYPRUS / CHIPRE

État / State / Estado

Head of Delegation

- Ms Leda Koursoumba
Law Commissioner
- H.E. Mr James Droushiotis
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Frances-Galatia Lanitou Williams
Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Helena Mina
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE / COLOMBIA / COLOMBIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Dr. Alberto Vejarano Laverde
Presidente Sociedad Nacional

- Sr. Peter Weil
Segundo Vicepresidente
- Sr. Walter Ricardo Cotte Withigan
Director General de Operaciones y Socorro Nacional
- Sra. Helena Rodriquez de Vejarano
Miembro

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- Dra. Ana Maria Prieto Abad
Ministra Plenipotenciaria, Misión Permanente, Ginebra
- Sra. Victoria González Ariza
Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Luis Gerardo Guzmán Valencia
Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Rafael Quintero-Cubides
Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Ricardo Ignacio Vélez Benedetti
Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

COMORES / COMOROS / COMORAS

État / State / Estado

Chef de Délégation

- Mme Chouhoura Abdallah
Déléguée générale des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice, de l'Information, des Affaires religieuses et des Droits de l'Homme
- Mme Nourouhdat Mohamed
Ministère de la Justice, de l'Information, des Affaires religieuses et des Droits de l'Homme

CONGO / CONGO / CONGO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Mme Ida Victorine Ngampolo
Présidente nationale
- M. Christian Sedar Ndinga
Premier Vice-Président chargé des Relations extérieures
- Mme Marie-Charlotte Mackoubily
Membre du Conseil de Direction

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Julien Menga
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. Gabriel Ontsira
Directeur de la Gestion des catastrophes naturelles, Direction générale de l'Action humanitaire, Brazzaville
- M. Justin Biabaroh-Iboro
Ministre Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mme Delphine Bikouta
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO / DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO / LA REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Matthieu Kalombo Tshasuma
Président national
- M. Delphin Munyomo Elwa
Président du Comité provincial Nord-Kivu

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Antoine Mindua Kesia-Mbe
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. Jean-Rick Biaya Kadiebwe
Chef de Bureau a.i., Diplomate, Ministère des Affaires étrangères, Kinshasa
- M. Sébastian Mutomb Mujing
Deuxième Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Eric Bulu
Stagiaire, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Young-Hoon Suh
President
- Dr Se-Ung Lee
Vice-President
- Mrs So-Ja Hong
Vice-President
- Mr Yong-Hoon Rheem
Director, International Relations Department
- Mr Byong-Hak Yoon
Head, International Cooperation Division of International Relations Department
- Mr Young-Kwan Woo
Adviser
- Mr Jae-Ho Lee
Adviser

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Eui-yong Chung
Ambassador, Permanent representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Kak-Soo Shin
Director-General, Treaties Bureau, Ministry of Foreign Affairs and Trade, Seoul
- H.E. Mr Jong-ki Hong
Deputy Permanent Representative, Geneva
- Dr Hee-kwon Park
Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Youn-soo Lee
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Hyo-Hwan Ahn
Counsellor (health), Permanent Mission, Geneva
- Mr Chae-hong Lim
Attaché (Disarmament), Permanent Mission, Geneva

- Mr Soon-gu Yoon
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Jeong-hyun Ryu
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Choong-myon Lee
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Kwang-yong Chung
Assistant Director, Treaties Division 2, Ministry of Foreign Affairs and Trade
- Mr Seong-jun Cho
Assistant Director, Human Rights and Social Affairs Division, Ministry of Foreign Affairs and Trade, Seoul

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE **CORÉE** / PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF **KOREA** / REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE **COREA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Paek Yong Ho
Vice-Chairman
- Mr Kim Sok Chol
Secretary General
- Mr Kim Jong Ho
Senior Officer, International Department
- Mr Kim Un Chol
Officer, International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Kim Song Chol
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr An Myong Hun
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Kwang Il Ri
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Miguel Carmona Jiménez
Presidente
- Sr. Mario Boschini Lopez
Subsecretario general
- Sr. Guillermo Arroyo Chacon
Director Nacional de Socorros y Operaciones
- Sr. Franklin Vargas Rodriguez
Jefe de Asesoría Legal y Jurídica
- Sr. Gerardo Fernandez Solís
Miembro

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sr Manuel A. González Sanz
Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Christian Guillermet
Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Mme Monique Coulibaly
Présidente
- M. Bandji Joseph Moké
Premier Vice-Président
- M. Mathias Guei
Deuxième Vice-Président

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Mamadou Bamba
Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, Abidjan
- S.E. M. Claude Beke Dassys
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
- S.E. M. Claude Bouah-Kamon
Ambassadeur, Directeur des Affaires Politiques et Humanitaires au Ministère d'État, Ministère des Affaires étrangères
- S.E. M. N'Goran Kouame
Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Suisse, Berne
- M. Jérôme Klôh Weya
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Désiré Bosson Assamoi
Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mlle Gisèle Kete
Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mme Aminata Traore
Conseiller du Ministre des Affaires étrangères, Abidjan
- Mme Yra Elise Ouattara
Sous-Directeur des Droits de l'Homme au Ministère d'État, Ministère de la Justice, Abidjan
- M. Claude Yao
Sous-Directeur de la protection, Ministère des Droits de l'Homme, Abidjan
- M. Eric N'Dri
Chargé de Mission du Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, Abidjan
- Lt. Col. Patrice Kouassi
Chef du Bureau des Instructions à l'État Major des Armées, Ministère de la Défense, Abidjan
- Lt. Col. Issoufou Dao
Ministère des Affaires étrangères
- M. Joel Lanciné Bamba
Attaché, Chargé du Protocole, Mission permanente, Genève

CROATIE / CROATIA / CROACIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Nenad Javornik
Executive President
- Dr Vera Golubovic-Plesa
Deputy Executive President
- Mrs Dubravka Horvat
Deputy Executive President

Mr Nikola Jagić
Head, International Department

Mr Zdravko Zidovec
Honorary Member

Mr Darko Mohac
Member

Ms Katja Damjanovic
Head of Office

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Gordan Markotic
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Branko Sočanac
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mrs Romana Kuzmanić-Olujić
First Secretary of the Republic of Croatia

Mr Toma Galli
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CUBA / CUBA / CUBA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Licda Susana Llovet Alcalde
Vicesecretaria General

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Jorge Iván Mora Godoy
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Maria del Carmen Herrera Caseiro
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Pedro Antonio Fanego Sea
Funcionario, Ministerio de Relaciones
Exteriores, La Habana

Sr. Oscar León Santana
Segundo Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Manuel Sánchez Oliva
Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

DANEMARK / DENMARK / DINAMARCA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Freddy Karup Pedersen
President, Chairperson of the Health and
Community, Services Commission of the
Federation

Mrs Wivie Schärfe
Vice-President, International Affairs

Ms Mette Gjerskov
Vice-President, National Affairs

Mr Jorgen Poulsen
Secretary General

Mr Anders Ladekarl
Head of International Department

Mr Preben Soegaard-Hansen
Head of Secretariat, Assistant Secretary General

Ms Maria-Louise Berggreen Clausen
Legal Adviser

Mr Flemming Nielsen
Head of Disaster Management Unit

Mr Ove Hoegh-Guloberg Hoff
Member of DRC's IHL Committee

Mr Mikkel Brok Kristensen
Youth President

Mr Rasmus Johnsen
Secretary General (Youth)

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Tyge Lehmann
Ambassador, Ministry of Foreign Affairs,
Copenhagen

H.E. Dr Henrik Rée Iversen
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mrs Birgitte Juul
Head of Department, Ministry of Defence,
Copenhagen

Mr Ole Neustrup
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mrs Rikke Solberg Bruun
Head of Section, Ministry of Defence,
Copenhagen

Mr Tobias Elling Rehfeld
Head of Section, Ministry of Foreign Affairs,
Copenhagen

Maj. Gen. Per Ludvigsen
Danish Defence Command, Copenhagen

Mr Michael Bremerskov Jensen
Secretary, Permanent Mission, Geneva

DJIBOUTI / DJIBOUTI / DJIBOUTI

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Abdi Khaireh Bouh
Secrétaire général

M. Abdi Farah Ahmed
Département relations politiques extérieures

M. Abdallah Youssouf Robleh
Membre du comité du Croissant-Rouge

État / State / Estado

Chef de Délégation

M. Badri Ali Bogoreh
Secrétaire général, Ministère des Affaires
étrangères et de la Coopération internationale,
Djibouti

**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE /
DOMINICAN REPUBLIC /
REPÚBLICA DOMINICANA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dra. Ligia Leroux de Ramírez
Presidenta

Arq. Gustavo Lara
Secretario General

Lic. Andrés Terrero
Tesorero Consejo Nacional

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sra. Claudia Hernández Bona
Embajadora, Representante Permanente Alternativa,
Encargada de Negocios a.i, Misión Permanente,
Ginebra

Dra. Magaly Bello de Kemper
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

DOMINIQUE / DOMINICA / DOMINICA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mrs Ophelia Marie
President

ÉGYPTE / EGYPT / EGIPTO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Mamdouh Gabr
Secretary General

Dr Yahya Mahmoud Salem Tomoum
Consultant to Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mrs Naela Gabr
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

H.E. Mr Gehad Mady
Ambassador, Deputy Assistant Foreign Minister
for Human Rights, International Humanitarian
and Social Affairs

H.E. Mr Hany Hanna Sedra
Deputy Chairman of the Egyptian Court
of Appeal

Prof. Dr Salah Amer
Professor of International Law, Cairo University

Mr Hany Selim-Labib
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Dr Mahy Abdel Latif
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

**EL SALVADOR / EL SALVADOR /
EL SALVADOR**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Nora De Stemp
Segunda Vicepresidenta

État / State / Estado

Jefe de Delegación

Sr. Mario Castre Grande
Ministro Consejero, Encargado de Negocios a.i,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Ramiro Recinos Trejo
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

**ÉMIRATS ARABES UNIS / UNITED ARAB
EMIRATES / EMIRATOS ÁRABES UNIDOS**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Saleh Mohammed Al Mulla
Deputy Secretary General for Foreign Affairs

Mr Mohammed N. Al Otaiba
Deputy Director of Volunteers Department

Mr Ali Makki
Director of Administration Affairs Department

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Jumaa Al-Romaithi
Chargé d'Affaires, Permanent Mission, Geneva

Mr Hizam Hamoud Naji
Staff Member, Permanent Mission, Geneva

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr. Juan Nicolas Cueva Ortega
Presidente Nacional

Dra. Mónica Pesántez
Directora Administrativa

Lcda. Mónica Menendez
Departamento de Planificación y Proyectos

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr Hernán Escudero
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Arturo Cabrera-Hidalgo
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Cristina Gualinga
Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Leticia Baquerizo
Tercera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

ÉRYTHRÉE / ERITREA / ERITREA

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Bereket Woldeyohannes
Consul of the State of Eritrea to Switzerland

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sr. Antoni Bruel
Coordinador General

Sr. Leopoldo Pérez Suárez
Secretario General

Sra. Mercedes Babé y Romero
Directora, Departamento de Cooperación
Internacional

Sr. Carlos Balea
Asesor Internacional

D. Manuel Fiol
Asesor, Relaciones Institucionales

Sra. Marta Jordana
Asesora, Relaciones Institucionales

Sr. Joan Badia
Presidente Comité Cataluña

Sr. Josep Marquès
Presidente Comité Barcelona

D. Juan Rodrigo
Presidente Comité Aragón

D. Fernando Reinares
Presidente Comité La Rioja

- D. Francisco Fernandez
Presidente Comité Asturias
- D. José L. Rodríguez Villasante
Director, Centro Español de Derecho
Internacional Humanitario (CEDIH)
- D. Manuel Pérez González
Centro Español de Derecho Internacional
Humanitario (CEDIH)
- Sr. Diego Blazquez
Asesor
- Sra. Maria Merle Roig Garriga
Miembro Delegación

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- Sr. Javier Gil Catalina
Secretario General de Asuntos Exteriores,
Ministerio de Asuntos Exteriores, Madrid
- S.E. Dr Joaquín Pérez-Villanueva
Embajador, Representante Permanente, Misión
Permanente, Ginebra
- S.E. Dr Juan Antonio Yáñez-Barnuevo
Embajador en Misión Especial y Director
de la Asesoría Jurídica Internacional, Ministerio
de Asuntos Exteriores, Madrid
- S.E. Sr José Manuel López-Barrón de Labra
Embajador en Misión Especial para Asuntos
Humanitarios y Sociales, Ministerio de Asuntos
Exteriores, Madrid
- S.E. Sr Luís García Cerezo
Embajador en Misión Especial de la Agencia
Española de Cooperación Internacional (AECI),
Ministerio de Asuntos Exteriores, Madrid
- Sra. Lourdes Chamorro
Secretaria del Plan Nacional sobre el Sida,
Ministerio de Sanidad y Consumo, Madrid
- Sr. José Maria Bosch Bessa
Representante Permanente Adjunto, Misión de
España, Ginebra
- Sr. José Miguel Otero Soriano
Comisario Jefe de la Unidad de Criminalística,
Ministerio del Interior, Madrid
- Sr. Javier Juliani Hernana
General Consejero Togado Activo, Cuerpo
Juridico Militar, Ministerio de Defensa, Madrid
- Sr. Fernando Pignatelli Meca
General Auditor Activo, Cuerpo Jurídico
Militar, Ministerio de Defensa, Madrid
- Sra. Susana Cámara Angulo
Secretaria de Embajada, Misión de España, Ginebra
- Sra. Milena Costa
Oficina de Derechos Humanos, Ministerio de
Asuntos Exteriores, Madrid
- Sra. Margarita de la Rasilla
Asesora, Misión de España, Ginebra

ESTONIE / ESTONIA / ESTONIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Hillar Kalda
President
- Mrs Riina Kabi
Secretary General

- Mrs Tiiu Kalda
Volunteer

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Clyde Kull
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Ingrid Kressel
Third Secretary, Consular Department, Ministry
of Foreign Affairs
- Ms Kirke Kraav
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE /
UNITED STATES OF AMERICA /
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Marsha Johnson Evans
President, Chief Executive
- Mr Maurice Worth
Member of the Board
- Mrs Kate Forbes
Member of the Board
- Mr Michael Hawkins
Member of the Board
- Mr Steven E. Carr
Member of the Board
- Mr Gerald Jones
Vice-President, International Services
- Mrs Jan Lane
Vice-President, Government Relations
- Mr Brian Majewski
Senior Director, International Policy
and Relations
- Mr Eduard Tschan
Senior Director, International Relief
and Development
- Mr Michael Hoffman
Director, International Humanitarian Law
- Mr Douglas Allen
Director, International Disaster Response
- Mrs Carolyn Prevatte
Chief of Staff
- Ms Lucy Brown
Senior Adviser, International Humanitarian Law
- Ms Stephanie McDonough
Officer, International Strategic Initiatives
- Ms Tracy Hightower
Associate, International Relations
- Ms Christine Pulfrey
Information Associate

État / State / Estado

Head of Delegation

- Hon. Nancy Kassebaum Baker
Head of the United States Delegation
- Hon. Arthur E. Dewey
Assistant Secretary for Population, Refugee and
Migration, Department of State
- H.E. Mr Kevin E. Moley
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

- Ms Piper Campbell
Counsellor for Refugees and Migration,
Permanent Mission, Geneva
- Mrs Lynn L. Cassel
Deputy Chief of Mission, Permanent Mission,
Geneva
- Mrs Margaret Pollack
Director, Office of Multilateral Coordination
and External Relations, Bureau of Population,
Refugee and Migration, Department of State
- Mr James Burger
Associate Deputy General Counsel,
International Affairs, Office of General Counsel,
Department of Defense
- Mr Joseph Cassidy
Program Officer, Office of Refugee
and Migration Affairs, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Adrian Cronauer
Special Assistant to the Director, Defense
Prisoner of War/Missing Persons Office, Office
of the Under Secretary for Policy, Department
of Defense
- Mr Edward Cummings
Assistant Legal Adviser for Non-Proliferation,
Office of the Legal Adviser, Department of State
- Mrs Melissa R. Davis
Special Assistant, Permanent Mission, Geneva
- Col. Renn Gade
Deputy Legal Counsel, Office of the Chairman,
Joint Chiefs of Staff, Department of Defense
- Mr Frank Gaffney
Attorney-Adviser, Human Rights and Refugees,
Office of the Legal Adviser, Department of State
- Mr James Gravelle
General Counsel, Defense Prisoner
of War/Missing Persons Office, Office
of the Under Secretary for Policy, Department
of State
- Mrs Tamara Halmrast-Sanchez
Acting Director, Office of Foreign Disaster
Assistance, United States Agency
for International Development
- Mr David Hodson
OSD Policy Representative to the CCW, Office
of Negotiations Policy, Office of the Under
Secretary for Policy, Department of Defense
- Mr David Hohman
Health Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Mr Thomas A. Johnson
Deputy Director, Office of Social and
Humanitarian Affairs, Bureau of International
Organization Affairs, Department of State
- Ms Nance Kyloh
United States Agency for International
Development Representative, Office
of Refugees and Migration Affairs, Permanent
Mission, Geneva
- Cdr. Greg O'Brien
Political-Military Adviser, Office of UN
and Multilateral Affairs, Joint Staff (J5),
Department of Defense
- Mr Hays Parks
Law of War Chair, Office of General Counsel,
Department of Defense
- Mr T. Michael Peay
Legal Adviser, Permanent Mission, Geneva
- Ms Carrie Santos
Program Officer, Office of Multilateral
Coordination and External Relations, Bureau
of Population, Refugee and Migration,
Department of State
- Mr Justin Schwartz
Program Officer, Office of Refugees
and Migration Affairs, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Steven Solomon
Deputy Legal Adviser, Permanent Mission,
Geneva
- Mrs Janet D. Vulevich
Special Assistant, United States Embassy, Tokyo
- Mr Paul Birdsall
First Secretary, Refugee and Migration Affairs,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Helmut H. Reda
Humanitarian Affairs Liaison Officer, Refugee
and Migration Affairs, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Paula R. Lynch
Program Officer, Refugee and Migration
Affairs, Permanent Mission, Geneva
- Mr John D. Hamill
Public Affairs Counselor, Permanent Mission,
Geneva
- Mrs Magda Siekert
Deputy Public Affairs Counselor, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Dominique Nicholas
Information Assistant, Permanent Mission,
Geneva Mission, Geneva

ÉTHIOPIE / ETHIOPIA / ETIOPÍA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Prof. Shimelis Adugna
President
- Mr Ghenna Kebour
Vice-President
- Mr Ta'a Getachew
Secretary General
- Mr Bezabeh Shimelis
Youth Representative

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Fisseha Yimer
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Seleshi Mengesha
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Minelik Alemu
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs, Addis
Ababa

FIDJI / FIJI / FIYI

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Sashi S. Singh
President
Mrs Alison A. Cupit
Director General

FINLANDE / FINLAND / FINLANDIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Kalevi Kivistö
Chairman
Ms Kristiina Kumpula
Acting Secretary General
Ms Krista Kiuru
Vice-Chairman
Mrs Rachel Nygard-Taxell
Vice-Chairman
Mr Hakan Anttila
Vice-Chairman, President of the Council
Mr Holger Rotkirch
Ambassador
Ms Leena-Kaisa Aberg
Head of Refugee Team
Ms Marina Hansson
Support Member

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Ms Irma Ertman
Ambassador, Director General, Department
for Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs,
Helsinki
H.E. Mr Christian Sundgren
Ambassador, Deputy Director General,
Department for Development Policy, Ministry
of Foreign Affairs, Helsinki
Ms Marja Lehto
Director, Unit for Public International Law,
Ministry of Foreign Affairs, Helsinki
Mr Sami Paatero
Senior Legal Adviser, International Defence
Policy Unit, Ministry of Defence, Helsinki
H.E. Mr Vesa Himanen
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Ms Anneli Vuorinen
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
Mr Harri Mäki-Reinikka
Minister Counsellor, Permanent Mission on
Disarmament, Geneva
Ms Kristiina Häikiö
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Leo Olasvirta
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs, Helsinki
Ms Tanja Grén
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE / FRANCE / FRANCIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Prof. Marc Gentilini
Président
M. Philippe Cuvillier
Administrateur, Président de la commission
des relations et opérations internationales
M. Jean-Pierre Cabouat
Conseiller pour les Relations internationales
M. Antoine Peigny
Directeur des Opérations internationales
M. Stephane Mantion
Directeur de la Communication
Mlle Anne-Juliette Rohrbach
Chargée de mission pour les Relations
internationales
Dr François Chieze
Conseiller Santé publique
M. Pierre Kremer
Rédacteur en Chef du journal "Croix-Rouge
Française"
Mme Line Bonmartel
Stagiaire, École nationale d'Administration

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. Renaud Muselier
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Paris
S.E. M. Bernard Kessedjian
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève
M. Marc Giacomini
Représentant permanent adjoint, Mission
permanente, Genève
M. Christian Rouyer
Délégué à l'Action Humanitaire, Ministère
des Affaires étrangères, Paris
M. Emmanuel Rousseau
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève
Mlle Séverine Le Guevel
Deuxième Secrétaire, Mission permanente,
Genève
Mme France Auer
Conseiller, Mission permanente, Genève
Mme Catherine Calothy
Conseiller, Mission permanente, Genève
Mlle Yaël Blic
Deuxième Secrétaire, Mission permanente,
Genève
M. Yann Hwang
Mission permanente de la France
au Désarmement
Mme Brigitte Collet
Sous-Directrice des affaires humanitaires
et sociales, Ministère des Affaires étrangères,
Paris
Mme Sonia Doña Pérez
Sous-Direction des affaires humanitaires
et sociales, Ministère des Affaires étrangères,
Paris

- M. Pierre Bodeau
Direction des affaires juridiques, Ministère
des Affaires étrangères, Paris
- M. Sébastien Botreau-Bonneterre
Sous-Direction du droit international et du
droit européen, Ministère de la Défense, Paris
- Mme Mauricette Gady-Laumonier
Conseiller, Mission permanente, Genève

GABON / GABON / GABÓN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Christian Agaya
Président
- Mme Aurélie Tran
Présidente Comité local Ogooué-Maritime

État / State / Estado

Head of Delegation

- S.E. Mme Yolande Biké
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Eric Joel Edouard Bekale-Etoughet
Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mme Olga Massounga Moukeidu
Fonctionnaire, Ministère des Affaires étrangères

GAMBIE / GAMBIA / GAMBIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Saihou T. Sabally
Président

GÉORGIE / GEORGIA / GEORGIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Nana Keinishvili
Président
- Mr Gocha Svanidze
Vice-Président
- Mr Irakli Jeiranashvili
Acting Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Konstantin Gedevanishvili
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

GHANA / GHANA / GHANA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Justice Kofi Akwaah
Président

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Fritz K. Poku
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Sylvester Jude K. Parker-Allotey
Minister Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE / GREECE / GRECIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr John Pasmazoglu
President International Relations Committee
- Mrs Olga Monachou
Head, International Relations Department
- Mr Konstantinos Georgiou
Member of International Relations Committee

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Tassos Kriekoukis
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr Franciscos Verros
Ambassador, Head of D1 Department of UN,
Ministry of Foreign Affairs, Athens
- Mr Stelios Perrakis
President, Hellenic Commission,
Implementation and Dissemination of
International Humanitarian Law
- Mr Takis N. Sarris
Minister Counselor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Athanasios Kotsionis
Secretary of Embassy, Permanent Mission, Geneva
- Ms Athena Makri
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Maria-Daniella Marouda
Legal Counselor, Hellenic Commission,
Implementation and Dissemination
of International Humanitarian Law
- Mr Gerasimos Dontas
Embassy Attaché, D1 Department of UN,
Ministry of Foreign Affairs, Athens
- Mr Anastasios Kofinas
Department of International Relations, Ministry
of Health, Athens
- Mrs Kyriaki Petrea
Department of International Relations, Ministry
of Health, Athens
- Mr Dimitrios Zafiroopoulos
Ministry of National Defence
- Mr Michael Mitlikos
Stagiaire, Permanent Mission, Genève

GRENADE / GRENADA / GRANADA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Pastor Christopher A. Williams
Président
- Mr Terry Charles
Director General
- Mrs Ngozi De Coteau
Administrative Assistant, Youth Representative

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mrs Arlene Daniel
Chief Welfare Officer, Ministry of Housing and
Social Services, St. George's

GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Patricia Annabella Folgar Bonilla de Roca
Presidenta

Sr. Ing. Rafael Antonio Carrera Brolo
Vicepresidente

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Ricardo Alvarado Ortigoza
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Carlos Arroyave Prera
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Angela Chávez
Ministra Consejera, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Carlos Jiménez
Segundo Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

GUINÉE / GUINEA / GUINEA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Louis Holié
Président

M. Mamadou Saliou Diallo
Secrétaire exécutif

État / State / Estado

Chef de Délégation

M. Ousmane Diao Balde
Directeur National Adjoint des Affaires
Juridiques et Consulaires, Ministère
des Affaires étrangères, Conakry

M. Balla Moussa Camara
Représentant permanent Adjoint, Chargé
d'Affaires, Mission permanente, Genève

GUINÉE-BISSAU / GUINEA-BISSAU / GUINEA BISSAU

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Duarte Ioia
Président

GUINÉE ÉQUATORIALE / EQUATORIAL GUINEA / GUINEA ECUATORIAL

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sr. Elias Manuel Maho Sicacha
Presidenta

Sr. Jesus-José Mba Nchama
Secretario General

GUYANA / GUYANA / GUYANA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mrs Dorothy Fraser
Secretary General

HAÏTI / HAITI / HAITÍ

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Dr Patricia Michaële Amédée Gédéon
Présidente

M. Berthony Malette
Secrétaire Général

Mme Marie-Chantal Pitaud
Secrétaire Exécutive

Mlle Nadine Célestin
Volontaire, Représentante Jeunesse

État / State / Estado

Chef de Délégation

M. Eucher-Luc Joseph
Ministre Conseiller, Mission permanente, Genève

HONDURAS / HONDURAS / HONDURAS

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Meneca De Mencía
Presidenta Nacional

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. M. Benjamín Zapata
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Gracibel Bu Figueroa
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Susan Mary Zapata
Delegada Técnica, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Mauricio Pérez Zepeda
Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

HONGRIE / HUNGARY / HUNGRÍA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Rezső Sztuchlik
Vice-President

Ms Agnes Jantsits
Adviser, Secretary of the National Advisory
Committee for the Promotion of Humanitarian
Law

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Tibor Tóth
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Gyula K. Szelei
Deputy Head of Delegation, Head
of Department, Ministry of Foreign Affairs,
Budapest

H.E. Dr Árpád Prandler
Ambassador, Ministry of Foreign Affairs,
Budapest

Dr Ferenc Almási
Lieutenant-Colonel, Ministry of Defence,
Budapest

Mr László Horváth
Minister Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

- Ms Katalin Búzás
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs,
Budapest
- Dr Balázs Rátkai
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Dóra Blazsek
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

**ÎLES COOK / COOK ISLANDS /
ISLAS COOK**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Jessie Ngatokorua
President
- Mrs Niki Rattle
Secretary General
- Mrs Gillian Väimene
Honorary member, Past President

INDE / INDIA / INDIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Vimala Ramalingam
Secretary General
- Mr Neel Kamal Singh
Dissemination Officer
- Mr Manish Choudhary
Information officer

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Hardeep Singh Puri
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr B.S. Prakash
Joint Secretary (UNP), Ministry of External
Affairs, New Delhi
- Mr Debabrata Saha
Deputy Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Pankaj Saran
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Dr Neeru Chadha
Director, Legal and Treaties Division, Ministry
of External Affairs, New Delhi
- Mr Ramanathan Kumar
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Indra Mani Pandey
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Arun Kumar Chatterjee
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE / INDONESIA / INDONESIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Prof. Dr H. Soedijarto
Co-Chairman
- Mr Iyang D. Sukandar
Secretary General
- Mrs Aswi Reksaningtyas Nugroho
Head of Communications Division

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Nugroho Wisnumurti
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Haryo Mataram
Member of Standing Committee for
International Humanitarian Law, Jakarta
- Mr Suno Soemarno
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Lasro Simbolon
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Agung C. Sumirat
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAK / IRAQ / IRAK

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Dhahir Al-Zuobai
Secretary General
- Ms Ferdous Al Abadi
Head, Information and Dissemination Department
- Mr O. Ahmed Barzan
Member

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Dr Abdel Baset Turki
Minister of Human Rights, Baghdad
- Mr Hoshiar H. Dazayi
Chargé d'affaires, Permanent Mission, Geneva
- Dr Ali S.S. Alzubaidi
Member
- Dr Majid H. Al-Anbaki
Minister Plenipotentiary, Ministry of Foreign
Affairs, Baghdad
- Mr Osama B. Mahmoud
Ministry of Foreign Affairs, Baghdad
- Dr Mohammed K.H. Hussein
Member
- Mr Mohammed S. Majid
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Nawfal T. Al-Basri
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Wisal Yahia
Member

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN /
ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN /
REPÚBLICA ISLÁMICA DE IRAN**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Ahmad Ali Noorbala
President
- Dr Mostafa Mohaghegh
Director General, International Affairs Department
- Mrs Leili Khaleghi
Head of International Development Office,
International Affairs Department
- Ms Fariba Kakavand
Desk Officer of Communications

Mr Ghaem Mouhebati
Head of Volunteers Organisation

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Mohammad Reza Alborzi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

H.E. Dr Amir Hossein Zamani Nia
General Director of International Political
Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Teheran

Mr Hamid Eslamizad
First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Seyed Mohammad Sadati Nejad
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRLANDE / IRELAND / IRLANDA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Carmel Dunne
Secretary General

Mr Ciaran Murphy
Executive Member

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mrs Mary Whelan
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Ms Emer Kilcullen
Department of Foreign Affairs, Dublin

Mr Brian Cahalane
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Alan Cummins
Permanent Mission, Geneva

Mr John Telford
Development Cooperation Ireland (DCI),
Department of Foreign Affairs, Dublin

Mr Ciaran Murphy
Department of Defence, Dublin

ISLANDE / ISLAND / ISLANDIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Ulfar Hauksson
President

Mr Johannes Runar Johannsson
Vice-President

Mrs Sigrun Arnadottir
Secretary General

Mr David Lynch
Director International Department

Mr Gestur Hrolfsson
Member

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Gunnar Snorri Gunnarsson
Permanent Secretary of State, Ministry
for Foreign Affairs, Reykjavik

H.E. Mr Stefan H. Johannesson
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mrs Ingibjorg Davidsdottir
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mrs Lilja Ólafsdóttir
Legal Adviser, Permanent Mission, Geneva

Mrs Ásthildur Knutsdottir
Attaché, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Yaakov Levy
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Daniel Meron
Director of the Human Rights
and Humanitarian Affairs Division,
Ministry of Foreign Affairs

Mr Tuvia Israeli
Deputy Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva

Mr Joshua Zarka
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Haim Waxman
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Arthur Lenk
Ministry of Foreign Affairs, Department
of International Law

Mr Eran Shamir-Borer
Israel Defense Forces, International Law
Department, Tel Aviv

Ms Teizu Guluma
Adviser, Permanent Mission, Geneva

Ms Elea Fauvel
Adviser, Permanent Mission, Geneva

ITALIE / ITALY / ITALIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Dr Massimo Barra
Délégué pour les relations institutionnelles
internationales

Prof. Paolo Benvenuti
Président, Commission Nationale de Droit
International Humanitaire

Mme Maria Letizia Zamparelli
Administrateur principal, Département
international

M. Maurizio Scelli
Commissaire extraordinaire

État / State / Estado

Chef de Délégation

Hon. Margherita Boniver
Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
Rome

S.E. M. Paolo Bruni
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève

M. Valentino Simonetti
Ministre conseiller, Représentant permanent
adjoint, Mission permanente, Genève

M. Alessandro Di Franco
Ministre plénipotentiaire, Conseiller spécial
de la Sous-Secrétaire d'État aux Affaires
étrangères, Rome

- M. Alberto Cutillo
Premier conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Raffaele De Benedictis
Conseiller, Mission permanente auprès de la
Conférence du Désarmement, Genève
- M. Francesco Maria de Stefani Spadafora
Deuxième secrétaire, Direction générale aux
Affaires politiques, Ministère des Affaires
étrangères, Rome
- Mme Paola Vigo
Assistante exécutive, Affaires humanitaires,
Mission permanente, Genève
- Dr Laura Pecoraro
Stagiaire, Mission permanente, Genève
- M. Simone Varva
Stagiaire, Mission permanente, Genève

**Bureau de liaison du Secrétariat général du Conseil de
l'Union Européenne**

- S.E. M. Jacques Brodin
Ambassadeur, Chef du Bureau de liaison du
Secrétariat général du Conseil de l'Union
Européenne, Genève
- M. Guus Houttin
Chef adjoint du Bureau de liaison du Secrétariat
général du Conseil de l'Union Européenne,
Genève
- Mlle Anna Athanasopoulou
Deuxième secrétaire, Bureau de liaison du
Secrétariat général du Conseil de l'Union
Européenne, Genève
- M. Terkel Petersen
Deuxième secrétaire, Bureau de liaison du
Secrétariat général du Conseil de l'Union
Européenne, Genève

JAMAÏQUE / JAMAICA / JAMAICA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Oswald Burchenson
President
- Mrs Carole Powell
Immediate Past President
- Mr Valenton Wint
Vice-President
- Ms Yvonne Clarke
Director General
- Ms Audrey Mullings
Member

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Ransford Smith
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary,
Permanent Representative, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Symone Betton
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Ariel Bowen
Foreign Service Officer, Ministry of Foreign
Affairs and Foreign Trade, Kingston

JAPON / JAPAN / JAPÓN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Tadateru Konoe
Vice-President
- Mr Hiroshi Higashiura
Director General, International Relations
Department
- Mr Yasuo Tanaka
Director, Development Cooperation Division,
International Relations Department
- Mr Kentaro Nagazumi
Assistant Director, Planning and Coordination
Division, International Relations Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Minoru Endo
Ambassador, Special Assistant to the Minister
for Foreign Affairs, Tokyo
- H.E. Mr Shigeru Endo
Ambassador, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Shigeki Sumi
Counsellor, Multilateral Cooperation
Department, Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
- Mr Hidenobu Sobashima
Minister, Permanent Mission, Geneva
- Mr Tamaki Tsukada
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Yasunari Morino
First Secretary, Delegation of Japan
to the Conference on Disarmament
- Mr Satoshi Hemmi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Yasuhito Fukui
First Secretary, Delegation of Japan
to the Conference on Disarmament
- Mr Kenji Shinoda
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Yasue Maeji
Official, Humanitarian Assistance Division,
Multilateral Cooperation Department, Ministry
of Foreign Affairs, Tokyo
- Ms Yuki Matsuoka
Special Adviser, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE / JORDAN / JORDANIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Mohammed Al-Hadid
President
- Mr Omar Abu-Goura
Vice-President
- Dr Fahed Ejeh
Secretary General
- Ms Taghrid Suifan
Youth Branch President
- Mrs Laila Abu-Elhuda
Director
- Mr Amer Suifan
Delegate for International Affairs

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Shehab A. Madi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Walid Obeidat
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Hussam Al Hussein
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Saja Majali
Second Secretary, Ministry for Foreign Affairs,
Department of Human rights and Human
Security, Amman
- Mr Azzam Alameddin
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Saado Akram Quol
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Khalid Takhayneh
International Relations Department, Amman
- Ms Nawzat Ali
Specialized Assistant, Permanent Mission,
Geneva
- Mrs Kirsi Madi
Adviser

**KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN /
KAZAJISTÁN**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Yerkebek Argymbayev
President
- Mr Serik Lebayev
Finance Director
- Ms Karlygash Amandossova
Head of International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Nurlan Danenov
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Arkin Akhmetov, Minister-Counsellor,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Barlybay Sadykov
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KENYA / KENYA / KENIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Paul K. Birech
Governor
- Mrs Mary Kuria
Secretary General
- Dr Asha Mohammed
Director, Health and Social Services
- Mr Ben Waweru
Chairman, Development Committee

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mrs Amina Chawahir Mohamed
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

- Mrs Lenah Nyambu
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

**KIRGHIZISTAN / KYRGYSTAN /
KIRGUISTAN**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Raisa Ibraimova
President
- Mrs Roza Shayahmetova
Deputy Chairlady
- Mrs Aigul Jumakanova
Chairlady, Naryn Branch
- Mr Taalaibek Akmatbaev
IHL Dissemination Coordinator
- Mrs Ludmila Lubashenko
Chief Accountant

KIRIBATI / KIRIBATI / KIRIBATI

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Ariane T. Kienene
Chairperson

KOWEÏT / KUWAIT / KUWAIT

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Barges Hammoud Al-Barges
President
- Mr Saad Al-Nahed
Treasurer

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Dharar A.R. Razooqi
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
- Mr Abdullah Al-Askar
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Najeeb A. A. Al-Bader
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Sadiq Marafi
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE
LAO / LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC
REPUBLIC / REPÚBLICA DEMOCRÁTICA
POPULAR DE LAO**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Snivourast Sramany
President
- Dr Keedaeng Thammalangsy
Secretary General

LESOTHO / LESOTHO / LESOTO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Pricilla Makabelo Mosothoane
President
- Mrs Ntharetso Lieta
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

Ms Moliehi Khabele
Chief Public Relations Officer, Maseru

LETTONIE / LATVIA / LETONIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Imants Bockans
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

Dr Ingrida Circene
Minister of Health, Riga
H.E. Mr Janis Karklins
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Rolands Ezergailis
Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Riga
Mrs Kristine Malinovska
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

LIBAN / LEBANON / LÍBANO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Gen. Salim Layoun
Président
M. Nabil Rizk
Chef, Département de la Communication
et des Relations publiques
Mlle Samar Mouannes
Représentante des Équipes Secouristes

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Gébran Soufan
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève
M. Johnny Ibrahim
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
Mlle Rola Noureddine
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

LIBÉRIA / LIBERIA / LIBERIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mrs Theresa Leigh-Sherman
First Vice-President
Mr Daniel S. Clarke
Secretary General

**JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE / LIBYAN
ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA ÁRABE
LIBIA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Saïf Aleslam Muammer Al-Ghadafi
President
Mr Solayman Eleghmary
Secretary General

Dr Muftah M. Etwilb
Director of International Relations Department
Dr Abdelkader Kadura
Legal Adviser
Mrs Omeima A. Otman
Desk Officer, International Relations Department

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Nasser Alzaroug
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

**LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN /
LIECHTENSTEIN**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

H.S.H. Princess Marie of Liechtenstein
President
Ms Marianne Marxer
Delegate for International Affairs

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Norbert Frick
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mrs Alicia Längle
Diplomatic Collaborator, Permanent Mission,
Geneva

LITUANIE / LITHUANIA / LITUANIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mrs Irena Bruziene
Secretary General
Mr Algimantas Blazys
President
Mr Justinas Zilinskas
Member of the Implementation Commission on
International Humanitarian Law in Lithuania

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Algimantas Rimkúnas
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mrs Ilona Petrikienė
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

**LUXEMBOURG / LUXEMBOURG /
LUXEMBURGO**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Jacques Hansen
Directeur général
Marc Crochet
Directeur, Croix-Rouge de la Jeunesse

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Alphonse Berns
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève

M. Marc Godefroid
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
Mme Nadine Maisch
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
M. André Bieber
Chargé de Mission, Mission permanente, Genève

**EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
MACÉDOINE / FORMER YOUGOSLAV
REPUBLIC OF MACEDONIA /
EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Jovan Damjanovski
President
Mr Ilija Cvetanoski
Secretary General
Mr Sasho Taleski
Head of International Department and
Communications

État / State / Estado

Head of Delegation

Mrs Dragica Zapirovska
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission,
Geneva
Mr Nazif Dzaferi
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Gabriel Atanasov
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

**MADAGASCAR / MADAGASCAR /
MADAGASCAR**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation

Mme Mariette De Pindray D'Ambelle
Présidente nationale
Dr Roland Ramahatra
Volontaire en charge du Secrétariat général

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Alfred Rambelolon
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
Dr Hortense Marie-Ange Marcelle Rakotonirina
Cheffe du Service des Pharmacies & du
Médicament, Ministère de la Santé, Antananarive
M. Jean-Michel Rasolonjatovo
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

MALAISIE / MALAYSIA / MALASIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Hisham Harun Hashim
Deputy National Chairman
Mr Sayed A. Rahman bin Sayed Mohd
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Haji Mohd Arif Abu Bakar
Deputy Secretary General, Ministry of National
Unity and Social Development, Kuala Lumpur

H.E. Dr Rajmah Hussain (Mrs)
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Zainol Rahim Zainuddin
Deputy Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva
Mrs Zaison Hussain
Principal Assistant Secretary, Ministry
of National Unity and Social Development,
Kuala Lumpur
Mrs Noor Ruwena Dato' Mohd Nurdin
Federal Counsel, Attorney General Chambers,
Kuala Lumpur
Dr Bahari Che Awang Ngah
Assistant Principal Director, Ministry of Health,
Kuala Lumpur
Mr Ruslin Jusoh
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Selvaraj Ramasamy
Assistant Secretary, Ministry of Foreign Affairs,
Kuala Lumpur
Mr W.A. Yusri Rashid
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALAWI / MALAWI / MALAUI

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Harry Diverson M'Menya
President
Mr Kanongodza McBain
Secretary General

MALI / MALI / MALI

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation

M. Adama N. Diarra
Président

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Lassana Traoré
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale, Bamako
S.E. M. Sinaly Coulibaly
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève
M. Mohamed Maïga
Consultant, Cellule Sécurité Humaine
M. Oumar Daou
Membre, Cellule Sécurité Humaine
Col. Sirakoro Sangaré
Président de la Commission nationale de lutte
contre les armes légères, Bamako
Mlle Sheila Pillay Narrainen
Assistante, Cellule Sécurité Humaine
M. Mahamadou Nimaga
Membre, Cellule Sécurité Humaine
M. Sekou Kassé
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

MALTE / MALTA / MALTA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Carmelo Busuttill
Vice-President

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Saviour F. Borg
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Ray Sarsero
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr John Busuttill
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Tony Bonnici
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAROC / MOROCCO / MARRUECOS

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. El Mehdi Bennouna
Vice-Président

M. Badreddine Bensaoud
Secrétaire général

M. Khallaf Ouchrif
Trésorier général

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Omar Hilale
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève

M. Driss Isbayene
Conseiller, Mission permanente, Genève

M. Azzeddine Farhane
Conseiller, Mission permanente, Genève

MAURICE / MAURITIUS / MAURICIO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Gaëtan Roland Lagesse
Director General

Mr Patrice Pellegrin
Deputy Director General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Jayanarain Meetoo
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mrs Krishnawtee Beegun
Permanent Secretary and Chairperson, National
Humanitarian Law Committee, Prime Minister's
Office, Port Louis

Mr Bipin Kumar Rudhee
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Vishwakarmah Mungur
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Nundini Pertaub
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

**MAURITANIE / MAURITANIA /
MAURITANIA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Dr Taher Moustapha Ould Saleh
Chargé des relations internationales

M. Mohamedou Ould Raby
Secrétaire général

M. Mohamed Radhy Ould Hamady
Chargé de programmes

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève

M. Houvadal Ould Sidi
Premier conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Anna Zarnecki de Santos Burgoa
Consejera Nacional

Lic. Gisela Casarin de Lopez Barcenas
Directora de Comunicación e Imagen
Institucional

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Gustavo Albin
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

S.E. Sr. Pablo Macedo
Embajador, Representante Permanente Alterno,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Arturo Hernández Basave
Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Socorro Roviroza Priego
Ministra, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Erasmo Martínez
Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Dulce Maria Valle
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Elía del Carmen Sosa
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Sr. David Simon
Segundo Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

Sra. Eva Pizano
Tercera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Jennifer Feller
Agregada Diplomática, Consultoría Jurídica,
Secretaría de Relaciones Exteriores, Madrid

**ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE /
FEDERATED STATES OF MICRONESIA /
ESTADOS FEDERADOS DE MICRONESIA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Emilio Musrasrik
Chairman, Board of Directors

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

- Ms Larissa Byrka
President
- Mrs Tamara Matei
Chairlady of the Chisinau Municipal Red Cross Committee
- Mr Sergei Przhebelsky
Interpreter

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Dumitru Croitor
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Vitalie Urechean
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MONACO / MONACO / MÓNACO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation

- Mme Rosine Sanmori
Vice-Présidente
- M. Philippe Narmino
Secrétaire général

Mme Emmy Genin
Membre du Conseil d'Administration

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Gilles Noghes
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- Dr Anne Negre
Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale,
Monte-Carlo
- M. Jean-Philippe Bertani
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
- M. Alexandre Jahlan
Troisième Secrétaire, Mission permanente,
Genève

MONGOLIE / MONGOLIA / MONGOLIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

- Dr Luvsan Odonchimed
President
- Mr Ravdan Samdandobji
Secretary General
- Dr Jadamba Zambalgarav
Under Secretary General
- Ms Tsendorj Oyun
Officer, International Relations Department
- Ms Battulga Narmandakh
Officer, International Relations Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- Dr Nymadawa Pasvajav
Minister of Health, Ulan Bator

MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

- Dr Sinai Nhatitima
President
- Ms Fernanda Teixeira
Secretary General
- Mr William Marcos Charles Cadeado
Voluntary and Youth Programme

État / State / Estado

Head of Delegation

- Dr Fernando Chomar
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs and
Cooperation, Maputo
- Mr Manuel Carlos
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

- Dr Kyaw Win
President
- Dr Tun Sein
Honorary Secretary

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Mya Than
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mrs Aye Aye Mu
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Tha Aung Nyun
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Kyaw Thu Nyein
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

NAMIBIE / NAMIBIA / NAMIBIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

- Dr Helena Ndume
Chairperson
- Mrs Razia Essack-Kauaria
Secretary General
- Ms Sophia Gei-Khoibes
Head of Finance

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Utoni Daniel Nujoma
Chairperson, Inter-Ministerial Technical
Committee on Human Rights,
Ministry of Justice, Windhoek
- Mr Veikko P. Kavungo
SSO Legal, Ministry of Defence, Windhoek

NÉPAL / NEPAL / NEPAL

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation

- Mr Ramesh Kumar Sharma
Chairman

Mr Hari Prasad Nizaula
Vice-Chairman
Mr Binod Kumar Sharma
Vice-Chairman
Mr Dev Ratna Dhakhwa
Secretary General
Mr Sujan Dhakhwa
Member

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Gyan Chandra Acharya
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Gopal Bahadur Thapa
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

NICARAGUA / NICARAGUA / NICARAGUA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dra. Esperanza Bermúdez de Morales
Presidenta
Dr. Juan José Vanegas Garcia
Primer Vicepresidente
Dra. Maria del Socorro Orozco Herrera
Directora de Planificación

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Lester Mejía Solís
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
Srta. Patricia Campbell
Primera Secretaria, Misión permanente, Ginebra
Sr. Néstor Cruz Toruño
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

NIGER / NIGER / NÍGER

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Ali Bandiare
Président

NIGÉRIA / NIGERIA / NIGERIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Emmanuel Ijewere
National President
Hon. Justice Suleiman Galadima
National Vice-President
Mr Abiodun Orebiyi
Secretary General
Dr Alhaji Shebu Makarfi
Director General, National Emergency
Management Agency (NEMA)
Mr Ayodeji Ajayi
Director, National Emergency Management
Agency (NEMA)

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr John Chika Ejinaka
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE / NORWAY / NORUEGA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Thorvald Stoltenberg
President
Ms Nina Johannessen
Vice-President
Mr Jonas Gahr Store
Secretary General
Mr Ole Jorgen Krohn-Nydal
Deputy Secretary General
Ms Loveleen R. Brenna
Member of the National Board
Mr Per Christian Voss
Member of the National Board
Ms Anne Bergh
Special Adviser
Mr Magne Barth
Head of International Humanitarian Law
Division
Ms Herborg Bryn
Head of Communication department
Mr Preben Marcussen
Consultant

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Vidar Helgesen
State Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Oslo
H.E. Mr Kjell Eliassen
Ambassador, Ministry of Foreign Affairs, Oslo
H.E. Mr Sverre Bergh-Johansen
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mrs Merete Fjeld Brattested
Deputy Director General, Ministry of Foreign
Affairs, Oslo
Mr Petter Wille
Deputy Director General, Ministry of Foreign
Affairs, Oslo
Mr Kjetil Paulsen
Minister, Permanent Mission, Geneva
Mrs Astrid Helle Ajamay
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mrs Gro Nystuen
Special Adviser, University of Oslo
Mrs Annette Bjorseth
Senior Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Oslo
Mr Asbjorn Braanaas
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Merete Lundemo
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Turid Kongsvik
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Nina Ludvigsen
Assistant UN Affairs, Permanent Mission, Geneva
Mr Halvor Saetre
Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Oslo
Mrs Ylva Bie
Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Oslo
Mr Per Ivar Lied
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mrs Kari Utvaer Gasser
Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mrs Kari Joraandstad
Secretary, Permanent Mission, Geneva

**NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND /
NUEVA ZELANDA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mrs Patricia O'Brien
National President
Mr John Searle
International Counsellor
Ms Flora Gilkison
Director General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Tim Caughley
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr John Schuyt
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mrs Jill Caughley
Adviser, Permanent Mission, Geneva
Ms Jocelyn NG
Adviser, NZAID, Ministry of Foreign Affairs
and Trade Principal State Attorney, Wellington
Ms Jocelyn Keith
Adviser, Permanent Mission, Geneva
Ms Hine-Wai Loose
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

OMAN / OMAN / OMÁN

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Ahmed M.M. Al-Riyami
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Zakariya Al Sa'di
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

UGANDA / UGANDA / UGANDA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Tom Buruku
Chairman
Mr Robert Kwesiga
Secretary General
Mrs Rose Makagugo Bwemvu
Principle Management Officer

État / State / Estado

Head of Delegation

Hon. Christine Hellen Amongin Aporu
Minister of State for Disaster Preparedness
and Refugees, Kampala
H.E. Mr Kweronda Ruhemba
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mrs Robina Gureme Rwakoojo
Principal State Attorney, Ministry of Justice,
Kampala

Mr Arthur Gakwandi
Deputy Permanent Representative, Geneva
Mr Nathan Ndoboli
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Denis Manana
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

**OUZBÉKISTAN / UZBEKISTAN /
UZBEKISTÁN**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Oktamkhon T.Vakhidova
President
Dr Mikhael Kremkov
Vice-President
Mrs Ozoda Mukhitdinova
Secretary General
Mr Polat Abdullakhanov
Head of International Department
Mr Anatoly Koroteev
Interpreter

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Badriddin Obidov
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
Mr Nodir Ganiyev
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN / PAKISTAN / PAKISTÁN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Lt. Gen. (retd) Jahan Dad Khan
Chairman
Dr Mohammed Fazil Moin
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Shaukat Umer
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Mansoor Ahmad Khan
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Rizwan Saeed Sheikh
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Faisal Niaz Tirmizi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PALAU / PALAU / PALAU

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Duane Hideo
Chairman, Board of Directors

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Lic. Sr. Jaime Ricardo Fernández Urriola
Presidente Nacional
Sr. José A. Beliz Pérez
Secretario General

- Lic. Sr. Luis Coronell
Miembro del Comité Central
- Lic. Srta. Margarita Moreno Rios
Asesora Legal
- Sra. Sandra Flores
Jefa, Comunicación y Difusión

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Anel Beliz
Embajadora, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- Srta. Ana Arosemena
Representante Permanente Adjunto,
Misión Permanente, Ginebra
- Srta. Ratia Castillo
Abogada Consultora, Panamá

**PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE / PAPUA
NEW GUINEA / PAPÚA NUEVA GUINEA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Jacqueline Boga
Secretary General

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Dr. Luis Fernando Díaz de Bedoya
Presidente

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- Col. Dem. Gregorio Federico Fariña Florentin
Encargado de la Dirección de Derechos Humanos
y de Derecho Internacional Humanitario,
Ministerio de Defensa Nacional, Asunción
- Sr. Francisco Barreiro Perrotta
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

**PAYS-BAS / NETHERLANDS /
PAÍSES BAJOS**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Fred De Graaf
Member of the Board
- Mr Jan Post
Director General
- Mr Horst Fischer
Adviser of the Board
- Mrs Johanna Van Sambeek
Secretary International Affairs
- Mr Ton Huijzer
Head, International Department
- Ms Madeleen Helmer
Head Climate Center
- Ms Mireille Hector
Head, International Humanitarian Law Division
- Mrs Marjolein Bosch
Head Tracing Division
- Ms Karina Balyan
Public Health Officer
- Mrs Mariska Steenbergen
Volunteer

- Mrs Marie-Louise Groot
Volunteer

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Ian M. de Jong
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Jan Berteling
Director, Ministry of Foreign Affairs, The Hague
- Mr Joost Andriessen
Head of department, Ministry of Foreign
Affairs, The Hague
- Mrs Liesbeth Lijnzaad
Ministry of Foreign Affairs, The Hague
- Mrs Danielle Chevalier
Ministry of Foreign Affairs, The Hague
- Mr Marten Zwanenburg
Senior Legal Adviser, Ministry of Defence, The
Hague
- Prof. Frits Kalshoven
Special Adviser to the Delegation
- Mr Harry Verweij
Ministry of Foreign Affairs, The Hague
- Mr Hans Bevers
Senior Legal Adviser, Ministry of Justice, The
Hague
- Mr Eeuwke Faber
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Daphne Parée
Stagiaire, Permanent Mission, Geneva

PÉROU / PERU / PERÚ

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Edgardo Calderon Paredes
Presidente, Chairperson of the Disaster
Preparedness and Relief Commission of the
International Federation
- Sr. Jesús Quispe Mendo
Director de Salud - Filial Lima

État / State / Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Jorge Voto-Bernales
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- Sr. José Luis Salinas Montes
Ministro, Representante Permanente Alterno,
Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Juan Pablo Vegas
Consejero
- Srta. Eliana Beraun
Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Diego Belevan
Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES / PHILIPPINES / FILIPINAS

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Jaime Canatoy
Chairman
- Mrs Lourdes Casas Quezon
Corporate Secretary

Mrs Jelma de la Peña
Acting Secretary General Director of Operations

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Enrique A. Manalo
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary,
Permanent Representative, Permanent Mission,
Geneva

Mrs M. Teresa C. Lepatan
Minister, Permanent Mission, Geneva

Mr Raly L. Tejada
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE / POLAND / POLONIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Aleksander Malachowski
President

Mrs Elzbieta Mikos-Skuza
Legal Adviser

Ms Katarzyna Derlicka
Head, International Department

Mr Michal Mikolajczyk
President, Youth Council

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Krzysztof Jakubowski
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

H.E. Mr Stanislaw Przygodzki
Ambassador, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Waldemar Ratajczak
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Jaroslaw Strejczek
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Grzegorz Poznanski
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Michal Cygan
Expert, Ministry of Foreign Affairs, Warsaw

Ms Joanna Krawczyk
Third Secretary Office of the Director General,
Ministry of Foreign Affairs, Warsaw

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr José Luis Nogueira de Brito
President

Mr Nuno Maria Roque Jorge
Vice-President

Mr Ruy Eduardo Anselmo d'Oliveira Soares
Secretary General

Mr Ricardo Filipe Galvão Almeida
Head, International Dept.

État / State / Estado

Chef de Délégation

S.E. M. José Caetano da Costa Pereira
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève

M. Luís Faro Ramos
Ministre plénipotentiaire, Mission permanente,
Genève

M. Fernando Demée de Brito
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

M. Vasco Seruya
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

QATAR / QATAR / QATAR

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Mohamed Al-Ali Al-Maadeed
Secretary General

Mr Mohamed Al-Ka'bi
Law consultant

Dr Khaled Diab
Head of International Relief Department

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Fahad Awaida Al-Thani
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Jassim Abdelaziz Al-Boainain
Minister Plenipotentiary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Mohamed Abdulla Al-Dehaimi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE / ROMANIA / RUMANÍA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Prof. Nicolae Mihaita
President

Mr Dumitru Toma
Vice-President

Mrs Mihaela-Sorina Steriu
Head of International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Petru Dumitriu
Chargé d'affaires a.i., Permanent Mission,
Geneva

Mrs Anca Jurcan
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Col. Ion Didoiu
Expert, Ministry of National Defence, Bucharest

Ms Mihaela Lica
Attaché, Ministry of Foreign Affairs, Bucharest

**ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM /
REINO UNIDO**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dame Maeve Fort
Trustee

Sir Nicholas Young
Chief Executive

Mr David Alexander
Director of International

Mr Michael Meyer
Head, International Law Department

Mr Neville Jefferies
Head, Refugees and International Tracing
Services Department

- Ms Teresa Hanley
Head, International Programme Advisory and
Development Department
- Mr Adam Poulter
Disaster Preparedness Advisor
- Ms Marie-Louise Weighill
Humanitarian Policy Advisor
- Mrs Phillippa Sharpe
Delegation Administrator
- État / State / Estado**
Head of Delegation
- Mr Martin Eaton
Legal Adviser, Foreign and Commonwealth
Office, London
- H.E. Nick Thorne
Ambassador and Permanent Representative,
United Kingdom Mission, Geneva
- Maj. Gen. David Howel
Director, Army Legal Services
- Mr Michael Mosselmans
Head of Conflict and Humanitarian Affairs
Department, Department for International
Development, London
- Col. Mike Conway
Army Legal Services
- Ms Helen Upton
Assistant Legal Adviser, Foreign
and Commonwealth Office, London
- Ms Claire Morgan
Conflict and Humanitarian Affairs Department,
Department for International Development,
London
- Mr Nick McDuff
United Nations Department, Foreign
and Commonwealth Office, London
- Mr Alasdair Pennycook
Counter Proliferation and Arms Control
Secretariat, Ministry of Defence, London
- Mr Jonathan Anthony
Security Policy Department, Foreign
and Commonwealth Office, London
- Ms Fenella Frost
Conflict and Humanitarian Affairs Department,
Department for International
Development, London
- Ms Susan McCrory
Legal Adviser, United Kingdom Mission,
Geneva
- Ms Helen Nellthorp
First Secretary, United Kingdom Mission, Geneva
- Dr Carole Presern
First Secretary, United Kingdom Mission, Geneva
- Mr John Webster
Second Secretary, United Kingdom Mission,
Geneva
- Mr John Wattam
Second Secretary, United Kingdom Mission,
Geneva
- Mr Edward Inglett
Chancery Attaché, United Kingdom Mission,
Geneva

- FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN
FEDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA**
Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Head of Delegation
- Mrs Tatiana Alexeevna Nikolaenko
President
- Mr Ilya Vlasenko
Director of International Cooperation Department
- Mr Maxim Pakhomov
Adviser to the President
- Mrs Alla Yastrebova
Adviser to the President

- État / State / Estado**
Head of Delegation
- H.E. Mr Leonid Skotnikov
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Vladimir Tarabrin
Deputy Director, Legal Department, Ministry
of Foreign Affairs
- Mr Alexander Bavykin
Deputy Permanent Representative, Geneva
- Mr Sergey Shestakov
Senior Counsellor, Legal Department, Ministry
of Foreign Affairs, Moscow
- Mr Alexander Dashko
Head of Division, Federal Security Service
- Mr Alexander Ledenev
Head of Division, Federal Security Service
- Mr Andrey Pokidov
Consultant, International Relations Service,
Federal Security Service
- Mr Yuri Boychenko
Senior Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Sergey Chumarev
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Alexander Tokarev
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Yuri Chernikov
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Yulia Gusynina
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Zhanna Kharkhan
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Alexey Akzhigitov
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Dmitry Baranov
Expert, Legal Department, Ministry of Foreign
Affairs, Moscow
- Ms Marina Ratiani
Expert, Legal Department, Ministry of Foreign
Affairs, Moscow
- Mr Yuri Sirenko
Ministry of Health

- RWANDA / RWANDA / RUANDA**
Société nationale / National Society / Sociedad Nacional
Chef de Délégation
- M. Tito Rutaremara
Président
- M. Alphonse Kalinganire
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. Mme Valentine Rugwabiza
Ambassadeur, Représentante permanente,
Mission permanente, Genève
- M. Guillaume Kavarvganda
Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Canisius Kananura
Cadre chargé des Organisations internationales

**SAINTE-LUCIE / SAINT LUCIA /
SANTA LUCÍA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Kenneth Monplaisir
President
- Mrs Terencia Gaillard
Director General
- Mr Llewellyn Gill
Executive Member
- Ms Hazel Fontenelle
Youth participant

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mrs Martha Auguste
Foreign Service Officer, Ministry of External
Affairs, Castries
- Mrs Chloe Lewis
Administrative Assistant (AG) / Consular
Officer, Ministry of Foreign Affairs, Castries

**SAINT-KITTS-ET-NEVIS / SAINT KITTS
AND NEVIS / SAINT KITTS Y NEVIS**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Gwendolyn Nisbett
President
- Dr Reginald O'Loughlin
Director General

**SAINT-MARIN / SAN MARINO /
SAN MARINO**

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. Mme Federica Bigi
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève
- M. Silvano Innocentini
Consul général à Genève, Délégué permanent
auprès du CICR

SAINT-SIÈGE / HOLY SEE / SANTA SEDE

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. Mgr Silvano M. Tomasi
Nonce Apostolique, Observateur Permanent,
Mission permanente, Genève
- Dr Giorgio Filibeck
Conseil Pontifical "Justice et Paix"
- Mgr Fortunatus Nwachukwu
Conseiller, Mission Permanente, Genève

Mgr Jean-Marie Mpendawatu

- Conseil Pontifical de la Pastorale de la Santé
- P. Antoine Abi Ghanem
Attaché, Mission permanente, Genève

**SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES /
SAINT VINCENT AND THE GRENADINES /
SAN VICENTE Y LAS GRANADAS**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Jonathan Pitt
President
- Mr Delando Charles
Youth/HIV/AIDS Peer Leader

**ÎLES SALOMON / SOLOMON ISLANDS /
ISLAS SALOMON**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr John Adifaka
Vice-President
- Mr Charles Kelly
Acting Secretary General

**SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE /
SAO TOME AND PRINCIPE /
SANTO TOMÉ Y PRINCIPE**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Dr Frederico José Henriques Sequeira
Président
- M. Paulo Do Rosario Das Neves
Secrétaire général

SÉNÉGAL / SENEGAL / SENEGAL

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Mme Bafou Ba Dioum
Secrétaire Exécutive

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Ousmane Camara
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
- M. Daouda Maliguèye Sene
Ministre Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mme Fatou Alamine Lo
Deuxième Conseiller, Mission permanente,
Genève
- M. Papa Diop
Deuxième Conseiller, Mission permanente,
Genève

**SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO /
SERBIA AND MONTENEGRO /
SERBIA Y MONTENEGRO**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Jelena Pešić
President
- Dr Milovan Janković
Secretary General

- Mr Slobodan Kalezić
Secretary of Red Cross of Montenegro
- Ms Vesna Milenović
Secretary of the Red Cross of Serbia
- Dr Bosko Jakovljević
Adviser of Delegation
- Dr Miodrag Starčević
Senior Adviser on International Humanitarian Law
- Mr Ljubomir Miladinović
Head, International Relations Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Igor Luksic
Deputy Minister of Foreign Affairs, Belgrade
- Mrs Dusanika Divjak-Tomic
Chargé d'Affaires a.i., Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Ljubomir Misurovic
Chief of the Cabinet of Deputy Minister of Foreign Affairs, Belgrade
- Mrs Mira Nikolic
Minister Counsellor, Chief of the Department for Human Rights and Humanitarian Issues, Ministry of Foreign Affairs, Belgrade
- Mr Aleksandar Radovanovic
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Marina Ivanovic
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Predrag Spalevic
Member

SEYCHELLES / SEYCHELLES / SEYCHELLES

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Colette Servina
President
- Mr Chrystold Chetty
Honorary President
- Mr Roy Nibourette
Vice-President

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr William M. Bell
Technical Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Mont Fleuri, Mahé

SIERRA LEONE / SIERRA LEONE / SIERRA LEONA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Muctarr A.S. Jalloh
National President
- Mr Arthur de Winton Cummings
Secretary General
- Ms Angela Boi Josiah
National Youth Chairman
- Mr Solomon Conteh
Director of Programmes and Operations

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Alan E. George
Assistant Secretary, Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation, Freetown

SINGAPOUR / SINGAPORE / SINGAPUR

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Stanley Tan Poh Leng
Council Member / Vice-Chairman
- Mr Lim Theam Poh
Manager, International Services Division
- Mr Saifudin Hamjuri Samsuri
Deputy Manager, International Services Division

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Vanu Gopala Menon
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Sudesh Maniar
Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Cheong Kok Wah
Legal Counsel, International Law Branch, Ministry of Defence, Singapore
- Mr Kevin Lim
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Iris Geddis
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Ong Soo Chuan
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / ESLOVAQUIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Milan Kručay
President
- Mr Bohdan Telgársky
Secretary General
- Mrs Emilia Kováčová
Honorary President
- Mr Vladimír Karvaj
Vice-president
- Mrs Zita Neversova
Head of International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Igor Grexa
Director General of the International Law and Consular Division, Ministry of Foreign Affairs, Bratislava
- H.E. Mr Kálmán Petöcz
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Jana Bartosiewiczová
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Drahošlav Štefánek
Head of International Law Department, Ministry of Foreign Affairs, Bratislava

SLOVÉNIE / SLOVENIA / ESLOVENIA**Société nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Janez Remškar
President
- Mr Srečko Zajc
Secretary General
- Ms Tadeja Umek Zupanc
Head, International Relations
and Dissemination

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Mr Samuel Žbogar
State Secretary at the Ministry of Foreign
Affairs, Ljubljana
- H.E. Mr Aljaž Gosnar
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Dr Anica Mikuš Kos
Director of the Foundation "Together", Ljubljana
- Mr Franc Mikša
State Under-secretary at the Ministry of Foreign
Affairs, Ljubljana
- Mr Aleksander Bračkovič
State Under-secretary at the Ministry of Foreign
Affairs, Ljubljana
- Mr Igor Jukič
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Matej Marn
Adviser at the Ministry of Foreign Affairs,
Ljubljana
- Mr Andraž Zidar
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SOMALIE / SOMALIA / SOMALIA**Société nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Ahmed M. Hassan
President
- Mr Nur Hassan Hussein
Secretary General

État / State / Estado*Head of Delegation*

- Mr Mohamed Omar Dubad
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission,
Geneva
- Mr Ahmed Abdi Isse
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SOUDAN / SUDAN / SUDÁN**Société nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Kamal Abdelgadir Balla
President
- Mr Omer Osman Mahmoud
Secretary General
- Mr Osman Jaffer Abdulla
Member of the Central Committee
- Mr Mohamed Mohamed El Hassan Abu Shama
Member of Central Committee
- Mr Mohamed Taha Osman
Member of Central Committee

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice, Khartoum
- H.E. Mr Elsadig Almagly
Ambassador, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Yassir Syed Ahmed Elhassan
Rapporteur of the Sudanese Council of Human
Rights, Ministry of Justice, Khartoum
- H.E. Mr Mohamed Hussein Hassan Zaroug
Minister Plenipotentiary, Ministry of Foreign
Affairs, Khartoum

SRI LANKA / SRI LANKA / SRI LANKA**Société nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Mr Jagath Bandu Abeysinghe
Honorary Chairman
- Mr Nimal Kumar Sella Hannadige
Honorary National Secretary
- Mr Chandra Ranawickrama Basnayaka Arachchilage
Director General

État / State / Estado*Head of Delegation*

- H.E. Mr Prasad Kariyawasam
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Sugeeshwara Gunaratna
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Senarath Dissanayake
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE / SWEDEN / SUECIA**Société nationale / National Society / Sociedad Nacional***Head of Delegation*

- Dr Anders Milton
President
- Mrs Maja Kirilova Eriksson
Vice-President
- Mr Christer Zettergren
Secretary General
- Mrs Asa Molde
Member of the Central Board
- Mrs Bahare Haghshenas
President Swedish Red Cross Youth
- Mrs Christina Ulfsparré
Law Training Officer
- Mrs Ingela Holmertz
Head of Health and Social Welfare department
- Mrs Brita Sydhoff
Head of International Law and Refugee
Department
- Mr. Björn Eder
Head of Disaster, Response and Preparedness
Department
- Mrs Astrid Almeddo
Nordic coordinator
- Mrs Malin Greenhill
Legal Adviser
- Mrs Maud Amrén
Health Adviser

État / State / Estado

Head of Delegation

- Ms Annika Söder
State Secretary for Development Cooperation and Cooperation with Central and Eastern Europe, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm
- H.E. Ms Elisabet Borsiin Bonnier
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr Johan Molander
Ambassador, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm
- H.E. Mr Lennart Hjelmaker
Ambassador, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm
- Mr Bosse Hedberg
Director, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm
- Ms Anneli Lindahl Kenny
Minister, Permanent Mission, Geneva
- Dr Marie Jacobsson
Principal Legal Adviser, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm
- Mr Per Örnéus
Deputy Director and Head of Section, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm
- Mr Niklas Kebbon
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Signe Burgstaller
Deputy Director, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm
- Ms Pia Stavås
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Dr Annika Thunborg
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mikael Lindvall
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Pernilla Nilsson
Desk Officer, Ministry for Foreign Affairs, Stockholm
- Mr Johan Schaar
Head of Division, Swedish International Development Cooperation Agency, Stockholm
- Mr Frederik Frisell
Programme Officer, Swedish International Development Cooperation Agency, Stockholm
- Ms Sara Borsiin
Trainee, Permanent Mission, Geneva
- Mr Hannes Berts
Trainee, Ministry of Foreign Affairs, Stockholm
- Mr Johan Ekerhult
Trainee, Permanent Mission, Geneva

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Prof. René Rhinow,
Président
- Prof. Pierre de Senarclens
Vice-Président
- M. Jean-François Giovannini
Membre du Conseil

- M. Pierre Martin-Achard
Président de la Croix-Rouge genevoise
- M. Daniel Biedermann
Directeur
- Mme Arina Kowner
Vice-Présidente
- M. Martin Rosenfeld
Directeur adjoint
- M. Hubert Bucher
Délégué, Relations internationales
- M. Martin Fuhrer
Chef Coopération internationale
- Mr Antoine Weber
Collaborateur, Département Coopération Internationale
- Mr Hannes Heinemann,
Collaborateur, Département Coopération Internationale
- Mme Eliane Babel-Guerin
Directrice, Croix-Rouge genevoise
- Mme Clermonde Dominicé
Membre du Comité de la Croix-Rouge genevoise
- M. Philippe Bender
Membre

État / State / Estado

Chef de Délégation

- Mme Micheline Calmy-Rey
Conseillère fédérale, Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Berne
- S.E. M. Jean-Marc Boulgaris
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la Suisse, Genève
- S.E. M. Peter Maurer
Ambassadeur, Chef de la Division politique IV, Sécurité humaine, DFAE, Berne
- S.E. M. Paul Seger
Ambassadeur, Directeur de la Direction du droit international public, DFAE, Berne
- S.E. M. Philippe Welti
Ambassadeur, Directeur de la Direction de la politique de sécurité (DDPS), Berne
- M. Toni Frisch
Délégué à l'Aide humanitaire, Chef CSA, DDC, DFAE, Berne
- M. Arthur Mattli
Chef de la Section droits de l'homme et droit international humanitaire, DDIP, DFAE, Berne
- M. Peter Hostettler
Chef de la Section du droit des conflits armés, EMG SG PCS, DDPS, Berne
- Mme Ivana Wagner
Conseillère aux affaires humanitaires, Mission permanente, Genève
- Mme Barbara Fontana
Collaboratrice scientifique, Section politique humanitaire et migration, Division politique IV, Sécurité humaine, DFAE, Berne
- Mme Christine Magnin
Collaboratrice scientifique, Section droits de l'homme et droit international humanitaire, DDIP, DFAE, Berne

SURINAME / SURINAME / SURINAM

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Ninon Brunings
President

Ms Anne-Marie Guicherit
Director General

**SWAZILAND / SWAZILAND /
SUAZILANDIA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Arthur Ntiwane
President

Ms Sibongile Hlophe
Head of Programmes

**RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE /
SYRIAN ARAB REPUBLIC /
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Abdul Rahman Attar
President

Dr Zakaria Zaidan
Secretary General

Dr Hanna Bashour
Board Member

Dr Fouad Hamzzah
Board Member

Dr Radwan Hokan
Board Member

Mrs Lamea Kassab Hassan
Board Member

Mrs Lina Refai
Board Member

Mr Marwan Abdallah
Director General

Dr Malda Al Daoudi
Youth Reporter

État / State / Estado

Head of Delegation

Dr Beshar Al-Shaa'r
Minister of State for Red Crescent Affairs,
Damascus

H.E. Dr Mikhail Wehbe
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Taher Al-Hussami
Consultant, Ministry of Foreign Affairs, Damascus

Mr Mhd Ghiath Ibrahim
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Mr Amjad Agha
Ministry of Foreign Affairs, Damascus

Mrs Ridhe Zanina
Employee, Permanent Mission, Geneva

TADJIKISTAN / TAJIKISTAN / TAYIKISTÁN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Djura Inomzoda
President

Dr Davron Mukhamadiev
Vice-President

**RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE /
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /
REPÚBLICA UNITA DE TANZANIA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Abdulrahman O. Kinana
National Chairman

Mr Adam Kimbisa
Secretary General

TCHAD / CHAD / CHAD

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Yaya Mahamat Liguita
Président

M. Andreas Koumo Gopina
Secrétaire général

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE /
CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Zdenko Vlk
President

Dr Marek Jukl
Vice-President

Mrs Viktorie Spidlová
Honorary Vice-President

Dr Jirí Procházka
Secretary General

Ms Irena Vorackova Forstova
Interpreter

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Pavel Vosalík
Deputy Minister of Foreign Affairs for legal
and Economic Issues, Prague

H.E. Mr Alexander Slabý
Ambassador, Permanent Representative, Geneva

Mr Vladimír Krska
Head of the International Law Department,
Ministry of Defence, Prague

Mr Jaromír Pospíchal
Administrative Officer, Ministry of Health, Prague

Mr Karel Hejc
Assistant to the Deputy Minister of Foreign
Affairs for Legal and Economic Issues, Prague

Mr Petr Rybák
Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Prague

Dr Václav Filec
Administrative Officer, Ministry of Health, Prague

Mr Lukás Machon
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

THAÏLANDE / THAILAND / TAILANDIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Phan Wannamethee
Secretary General

- Mr Sawanit Kongsiri
Assistant Secretary General for External
Relations
- Ms Sunisa Nivesrungsun
Assistant Head of International Relations
Department
- Mr Vitthya Vejajiva
Member of Thai Red Cross Council
- Prof. Vitit Muntarbhorn
Legal Adviser

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Tej Bunnag
Permanent Secretary, Ministry of Foreign
Affairs, Bangkok
- H.E. Mrs Laxanachantorn Laohaphan
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mrs Atchara Suyanan
Director-General, Department of International
Organizations, Ministry of Foreign Affairs,
Bangkok
- Mr Karn Chiranond
Deputy Director-General, Department of
Treaties and Legal Affairs, Ministry of Foreign
Affairs, Bangkok
- Ms Busadee Santipitaks
Counsellor, Office of the Permanent Secretary,
Ministry of Foreign Affairs, Bangkok
- Ms Phantipha Iamsudha
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Bolbongse Vangphaen
First Secretary, Social Division, Departement
of International Organizations, Ministry
of Foreign Affairs, Bangkok
- Mrs Nonthaphan Srimangkorn
First Secretary, Social Division, Departement of
International Organizations, Ministry of Foreign
Affairs, Bangkok
- Mrs Kanchana Manaspaibool
Counsellor, Expert, Permanent Mission, Geneva
- Mr Nadhavathna Krishnamra
First Secretary, Expert, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Witchu Vejajiva
First Secretary, Expert, Permanent Mission,
Geneva

**TIMOR LESTE / TIMOR-LESTE /
TIMOR-LESTE**

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Luis M.R. Freitas Lobato
Vice-Minister for Health, Dili

TOGO / TOGO / TOGO

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- M. Gagno Paniah
Président
- Prof. Amoussouvi Ahouangbevi
Ancien Président

- M. Abissibye Toumoye
Premier Vice-Président
- M. Laiyabe Lare
Conseiller technique National Jeunesse

État / State / Estado

Chef de Délégation

- M. André Amédé Ekoué Folly
Directeur des affaires culturelles et sociales,
Ministère des Affaires étrangères
et de la Coopération, Lomé

TONGA / TONGA / TONGA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Sione Taumoeofolau
Secretary General

**TRINITÉ-ET-TOBAGO / TRINIDAD
AND TOBAGO / TRINIDAD Y TOBAGO**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Chandrika Seeterram
Chairman
- Dr Mohamed Ali Aziz
President

État / State / Estado

Chef de Délégation

- Ms Reita Toussaint
Deputy Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva

TUNISIE / TUNISIA / TÚNEZ

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Dr Tahar Cheniti
Secrétaire général

État / State / Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Habib Mansour
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève
- M. Hatem Landoulsi
Conseiller, Mission Permanente, Genève

**TURKMÉNISTAN / TURKMENISTAN /
TURKMENISTÁN**

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Ellieva Zukhra
Chairlady
- Mr Berdymurat Mollaev
Vice-Chairman

TURQUIE / TURKEY / TURQUÍA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Ertan Gönen
President

Mr Özbek Saran
Vice-President
Mr Tahir Dengiz
Central Committee Member
Ms Ipek Gümüstekin
Specialist in International Department
Mrs Asli Pilge
Specialist in International Department

État / State / Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Türkekul Kurttekin
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Rüstem Tatar
Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Ankara
Mr Levent Sahinkaya
Head of Department, Multilateral Political
Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Ankara
Mr Hüseyin Ünler
First Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Can Fazil Korkut
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Özden Sav
Legal Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Abdullah Kaya
Major, Judge, Turkish General Staff, Legal
Department, Ankara
Mr Selçuk Ünal
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Mustafa Lakadamyali
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Nermin Erdim
Lawyer, Turkish General Staff, Legal
Department, Ankara
Mr Selahattin Durmaz
Head of Department, Turkish Directorate
General for Disaster Management, Ankara
Prof. Muharrem Uçar
Major, Turkish General Staff, Health Command,

UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Ivan Usichenko
President
Dr Valeriy Sergovskiy
Head, International Department, Deputy
Executive Director
Mr Vasiliy V. Bezdukhov
Head, Vinnitsa Regional Organization

État / State / Estado

Head of Delegation

Mr Volodymyr Yel'chenko
First Deputy Minister, Ministry of Foreign
Affairs, Kiev
Mr Mykhailo Skuratovskyi
Permanent Representative, Permanent Mission,
Geneva
Ms Ivanna Markina
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Olena Petrenko
Attaché of the Ministry of Foreign Affairs, Kiev

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dra. Nívea García de Meerhoff
Presidenta
Dra. Blanca Bianchi Pusol
Primera Secretaria del Comité Departamental
Montevideo

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Carlos Pérez del Castillo
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
Sr. Ricardo González
Ministro, Misión Permanente, Ginebra
Srta. Alejandra De Bellis
Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

VENEZUELA / VENEZUELA / VENEZUELA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr. Mario Villarroel Lander
Presidente
Dr. Mario Gómez López
Primer Vicepresidente
Dr. Julio César Pineda
Director de Asuntos Internacionales
Sra. Gisela Ginnari de Gómez
Directora Tecnica
Sra. Yolande Camporini
Experta en asuntos estatutarios

État / State / Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sra. Blancanieve Portocarrero
Embajadora, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
Sra. Madai Hernández
Consejera, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Rafael Hands
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Allan Breier Castro
Primer Secretario, Dirección de Multilaterales,
Ministerio de Relaciones Exteriores, Caracas
Sr. William Santana
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Vladimir González
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

VIET NAM / VIET NAM / VIET NAM

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

Prof. Nguyen Van Thuong
President - Secretary General
Mr Nguyen Thanh Ky
Board Member, Director, International
Relations and Development Department
Mr Tran Quang
Programme Officer, International Relations and
Development Department

État / State / Estado

Head of Delegation

- Mr Vu Huy Tan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Dang Quoc Hung
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

YÉMEN / YEMEN / YEMEN

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Mohammed Ahmed Al-Kabab
President
- Mr Ahmed Mohammed Qatabi
Vice-President
- Dr Abbas Ali Zabarah
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Dr Farag Bin Ghanem
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Zaid Hajar
Ministry plenipotentiary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Mohamed Al-Zandany
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZAMBIE / ZAMBIA / ZAMBIA

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Tito Fachi
National President
- Mr Sam William Phiri
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Love Mtesa
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mrs Isabelle M. Matyola-Lemba
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Towa Silweya-Chaiwila
Senior Legal Adviser, Commissioner for Refugees
Office, Ministry of Home Affairs, Lusaka

ZIMBABWE / ZIMBABWE / ZIMBABUE

Société nationale / National Society / Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Jimmy Gazi
Acting President
- Mr Edmore Shamu
Vice-President
- Mrs Emma Kundishora
Secretary General

État / State / Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Chitsaka Chipaziwa
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

- Mrs Beatrice Mutetwa
Minister, Deputy Permanent Representative,
Geneva
- Dr Samson Tapera Mukanduri
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Samuel Chiwhondo Mhango
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Richard Chibuwe
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Brighton Mugarisanwa
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Cleopas Zvirawa
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Taonga Mushayavanhu
Counsellor, Principal Desk Officer Multilateral
Affairs

**COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE (CICR) /
INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE RED CROSS (ICRC) /
COMITÉ INTERNACIONAL
DE LA CRUZ ROJA (CICR)**

Chef de Délégation

- M. Jakob Kellenberger
Président
- Mme Anne Petitpierre
Vice-Présidente
- M. Jacques Forster
Vice-Président Permanent
- M. Jean Abt
Membre du Conseil de l'Assemblée
- M. Jean de Courten
Membre du Conseil de l'Assemblée
- M. Jacques Moreillon
Membre du Conseil de l'Assemblée
- Mme Liselotte Kraus-Gurny
Membre
- M. Eric Roethlisberger
Membre
- Mme Renée Guisan
Membre
- M. Yves Sandoz
Membre
- M. Angelo Gnaedinger
Directeur général
- M. François Bugnion
Directeur du droit international
et de la coopération au sein du Mouvement
- M. Pierre Kraehenbuehl
Directeur des opérations
- M. Yves Daccord
Directeur de la communication
- Mme Doris Pfister
Directrice des ressources et du soutien
opérationnels
- M. Jacques Stroun
Directeur des ressources humaines
- M. Christophe Harnisch
Délégué général pour l'Afrique

- M. Reto Meister
Délégué général pour l'Asie et le Pacifique
- Mme Béatrice Mégevand Roggo
Déléguée générale pour l'Europe et les Amériques
- M. Balthasar Staehelin
Délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
- Mme Marion Harroff-Tavel
Directrice adjointe du droit international et de la coopération au sein du Mouvement
- Mme Karen Saddler
Adjointe au directeur de la communication
- Mme Angela Gussing-Sapina
Cheffe de la division de la doctrine et de la coopération au sein du Mouvement
- M. Jean-Philippe Lavoyer
Chef de la division juridique
- Mme Antonella Notari
Cheffe des relations avec les médias
- Mme Charlotte Lindsey Curtet
Cheffe-adjointe de la division de la doctrine et de la coopération au sein du Mouvement
- Mme Anne Ryniker
Cheffe-adjointe de la division juridique
- M. Yves Petermann
Chef de l'unité de diplomatie humanitaire
- M. André Pasquier
Conseiller politique
- M. Jean-Luc Blondel
Conseiller personnel du Président
- M. François Musy
Secrétaire de l'Assemblée
- Dr Pierre Perrin
Médecin-chef
- FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE / INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES / FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA**
- Head of Delegation*
- Mr Juan Manuel Suárez del Toro Rivero
President
- Prof. René Rhinow
Vice-President ex officio
- Mrs Janet Davidson
Vice-President
- Mr Murli S. Deora
Vice-President
- Dr Mamdouh Gabr
Vice-President
- Dr Mariapia Garavaglia
Vice-President
- Mr Markku Niskala
Secretary General
- Mr Stephen Davey
Director, Governance and Planning Function
- Mr Abbas Gullet
Director, Disaster Management and Coordination Division
- Mr Ibrahim Osman
Director, Monitoring and Evaluation Function
- Mr Jean Ayoub
Director, Cooperation and Development Division
- Mr John Horekens
Director, External Relations Division
- Mr John Burke
Director, Support Services Division
- Mr Luc De Wever
Head, Governance Support and Legal Department
- Mr Alvaro Bermejo
Head, Health and Care department
- Ms Eva von Ölreich
Head, Disaster Preparedness and Policy department
- Mr Encho Gospodinov
Head, New York Office
- Mr Martin Zak
Operations Manager, Disaster Management and Coordination Division
- Mr Gilberto Guevara
Head, Regional Delegation Panama
- Mr Alistair Henley
Head, Regional Delegation Beijing
- Mr Frank Kennedy
Head, Regional Delegation Almaty
- Mr Pentti Kotoaro
Head, Regional Delegation Budapest
- Ms Françoise LeGoff
Head, Regional Delegation Nairobi
- Mr Bob McKerrow
Head, Regional Delegation Delhi
- Mr Carl Naucler
Head, Regional Delegation Ankara
- Mr Leon Prop
Head, Regional Delegation Suva
- Ms Lotta Relander
Head, Regional Delegation Lima
- Mr Alassane Senghore
Head, Regional Delegation Harare
- Mr Jürgen Weyand
Head, Regional Delegation Bangkok
- Mr Frank Mohrhauer
Senior Officer, Governance Support and Legal Department

2.2

COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE STANDING COMMISSION OF THE RED CROSS AND RED CRESCENT COMISIÓN PERMANENTE DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA

H.R.H. Princess Margriet of the Netherlands
Chairman (The Netherlands Red Cross)

Dr Mohammed Al-Hadid
Vice-Chairman
(Jordan National Red Crescent Society)

Dr Abdul Rahman Al-Swailem
Member (Saudi Arabian Red Crescent Society)

Mr Tadateru Konoe
Member (Japanese Red Cross Society)

Mrs Christina Magnuson
Member (Swedish Red Cross)

Mr Jakob Kellenberger
Member (ICRC)

Mr François Bugnion
Member (ICRC)

Mr Juan Manuel Suárez del Toro Rivero
Member (International Federation)

Mr Markku Niskala
Member (International Federation)

Mrs Helena Korhonen
Secretary

Mrs Bahia Tahzib-Lie
Adviser to the Chairman

2.3

OBSERVATEURS OBSERVERS OBSERVADORES

A. Sociétés Nationales en attente de reconnaissance et d'admission / National Societies pending recognition and admission / Sociedades Nacionales en espera de su reconocimiento y admisión

COMORES / CROISSANT-ROUGE COMORIEN

Chef de Délégation

M. Baco Mohibaca
Président

M. Salim Moustadrane
Vice-Président

ÉRYTHRÉE / RED CROSS SOCIETY OF ERITREA

Head of Delegation

Mrs Alganesh Kidane
Secretary General

ISRAËL / MAGEN DAVID ADOM IN ISRAEL

Head of Delegation

Dr Carlos Gruzman
Board Member,

Prof. Yoram Dinstein
Legal Adviser

Mrs Renée Jacqueline Brown
Coordinator, International Department

Mr Haim Dagan
Head, International Affairs Department

PALESTINE / PALESTINE RED CRESCENT SOCIETY

Head of Delegation

Mr Younis Alkhatib
President

TIMOR-LESTE / TIMOR-LESTE RED CROSS SOCIETY

Head of Delegation

Dr Benjamim de Araujo Corte-Real
Chair of the ad interim National Board

Ms Isabel Guterres
Board Member

B. Entités et organisations ayant participé en qualité d'observateurs / Entities and organizations having participated as observers / Entidades y organizaciones que han participado en calidad de observadoras

PALESTINE

Chef de Délégation

Mr Abdallah Abdallah
Deputy Minister of Foreign Affairs

H.E. Mr Nabil Ramlawi
Ambassador, Permanent Observer, Permanent Observer Mission, Geneva

Mr Taissir Al-Adjouri
Counsellor, Permanent Observer Mission, Geneva

Mr Ibrahim Musa
First Secretary, Permanent Observer Mission, Geneva

Mr Nabil Shehada
Member

AFRICAN UNION

Head of Delegation

H.E. Ms Sophie Asimenyekalinde
Ambassador, Permanent Observer, Geneva

Mr Lamine Laaba
Minister Counsellor, Permanent Delegation, Geneva

Mr Mustapha Chatti
Attaché, Permanent Delegation, Geneva

AMNESTY INTERNATIONAL

Head of Delegation

Mrs Joanna Carr
Assistant Legal Adviser

CARITAS INTERNATIONAL

Head of Delegation

M. Jean Grob
UN System Representative

CENTRE FOR HUMANITARIAN DIALOGUE (HENRY DUNANT)

Head of Delegation

Ms Cate Buchanan
Programme Manager

Mrs Johanna Grombach Wagner
Programme Manager

Ms Gina Rivas Pattugavan
Fellow

Ms Mireille Widmer
Project assistant

**COALITION FOR AN INTERNATIONAL
CRIMINAL COURT**

Head of Delegation

- Ms Silvia Fernandez
 Chef de Cabinet, Office of the Prosecutor
- Ms Irune Aguirrezabal
 Europe Coordinator
- Mr Pascal Turlan
 Analyst

- Mr André Mollard
 Attaché
- Mr Robin Degron
 Young Expert
- Ms Kylie Alcoba
 Young Expert
- Mr Harald Keuchel
 Young Expert

COMMUNITY OF SAINT EGIDIO

Head of Delegation

- Dr Susanna Ceffa
 Representative
- Prof. Sandro Mancinelli
 Member

**FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS
INTERNATIONALES SEMI-OFFICIELLES
ET PRIVÉES – GENÈVE**

Chef de Délégation

- Dr Cyril Ritchie
 Président
- Mme G. de Meyer
 Membre

COUNCIL OF EUROPE

Head of Delegation

- Mr Cavusoglu Mevlut
 Member of the Parliament, Rapporteur on
 “missing persons resulting from armed conflicts
 or domestic violence in the Balkans”,
 Parliamentary Assembly
- Mrs Catherine Entzminger
 Co-Secretary of the Committee on Migration,
 Refugees and Population, Parliamentary
 Assembly
- Mr John Dalhuisen
 Private Secretary of the Commissioner
 for Human Rights Office
- Mr Markus Jaeger
 Representative of the Commissioner
 for Human Rights Office

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE –
TERRE DES HOMMES**

Head of Delegation

- Mrs Eylah Kadjar-Hamouda
 Coordinator
- Mr Yann Colliou
 Responsable Emergency Programmes
- Mr Ignacio Packer
 Head of Programmes of the “Terre des
 Hommes” Foundation in Lausanne
- Mr Andreas Rister
 Head Child Rights Department

**EUROPEAN UNION – COMMISSION
OF EUROPEAN COMMUNITIES**

Head of Delegation

- H.E. Mr Carlo Trojan
 Ambassador, Permanent Representative
 of the European Commission, Geneva
- H.E. Mr Jacques Brodin
 Ambassadeur, Chef du Bureau de liaison du
 Secrétariat general du Conseil de l’Union
 européenne, Genève
- Mrs Marie-Anne Coninx
 Minister-Counsellor, Head of the UN Section,
 Permanent Delegation of the European
 Commission, Geneva
- Mrs Leonor Nieto Leon
 Administrator, ECHO, European Commission,
 Brussels
- Mr Klas Nyman
 Administrator, DG RELEX, European
 Commission, Brussels
- Mr Michel Arrion
 Head of Unit, ECHO 4, European
 Commission, Brussels
- Mrs Susan Hay
 Deputy Head of Unit, ECHO 4, European
 Commission, Brussels

FOCUS HUMANITARIAN ASSISTANCE

Head of Delegation

- Prof. Salim Sumar
 Manager
 Food and Agriculture Organization of the
 United Nations (FAO)

Head of Delegation

- Mr Piero Calvi-Pariseti
 Liaison Officer, FAO Liaison Office with the
 United Nations, Geneva

GENEVA FOUNDATION

Chef de Délégation

- M. Romain Simon
 Membre
- Dr Rémi Russbach
 Membre

**GENEVA INTERNATIONAL CENTRE
FOR HUMANITARIAN DEMINING
(GICHD)**

Head of Delegation

- Dr Cornelio Sommaruga
 Président
- H.E. Ambassador Martin Dahinden
 Director
- Mr Davide Orifici
 Assistant to the Director

HANDICAP INTERNATIONAL

Chef de Délégation

M. Paul Vermeulen
Directeur

Mme Susan B. Walker
Membre

HELPAGE INTERNATIONAL

Head of Delegation

Mr William Gray
Emergencies Manager

Ms Sylvia Beales
Policy Manager

HUMAN RIGHTS WATCH

Head of Delegation

Mr Wilder Tayler
Legal and Policy Director

**HUMANITARIAN ACCOUNTABILITY
PROJECT (HAP)**

Head of Delegation

Dr Agnès Callamard
Executive Director

Mrs Noria Mezlef
Coordinator

INSTITUT

**FÜR FRIEDENSSICHERUNGSRECHT
UND HUMANITÄRES VÖLKERRECHT
DER RUHR-UNIVERSITÄT**

Head of Delegation

Mr Bernard Dougherty
Researcher/Lecturer

**INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF INITIATIVES OF CHANGE (CAUX)**

Head of Delegation

Mr Cornelio Sommaruga
President

Mr Erwin Böhli
Secretary General

Mrs Amina Dikedi
Responsible for African Programmes

Mr Andrew Stallybrass
Responsible, CAUX Edition

**INTERNATIONAL CIVIL DEFENSE
ORGANIZATION (ICDO)**

Head of Delegation

Mr Nawaf Selibi
Secretary General

Mr Pascal Gondrand
Private Secretary

**INTERNATIONAL COMMISSION
ON MISSING PERSONS (ICMP)**

Head of Delegation

Ms Kathrine Bomberger
Deputy Chief of Staff

Mr Andreas Kleiser
Member

**INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE BLUE SHIELD (ICBS)**

Head of Delegation

Mrs Marie-Thérèse Varlamoff
Director, IFLA PAC

Mrs Christiane M.E Logie
Secretary

INTERNATIONAL COUNCIL OF NURSES

Head of Delegation

Dr Tesfamicael Ghebrehiwet
Consultant

**INTERNATIONAL COUNCIL
OF VOLUNTARY AGENCIES (ICVA)**

Head of Delegation

Mr Ed Schenkenberg van Mierop
Coordinator

Ms Manisha Thomas
Policy Officer

**INTERNATIONAL HUMANITARIAN
FACT-FINDING COMMISSION**

Head of Delegation

Sir Kenneth Keith
President

H.E. Amb. Yañez-Barnuevo
Vice-President

Dr Elzbieta Mikos-Skuza
Vice-President

H.E. Amb. Arpad Prandler
Member

Prof. Michael Bothe
Member

Maj. Gen. (rtd) Anthony Rogers
Member

Prof. Stelios Perrakis
Member

Dr Ghalib Djilali
Vice-President

Dr Roberto Balzaretto
Secretary

Mr Daniel Derzic
Secretariat

**INTERNATIONAL INSTITUTE
OF HUMANITARIAN LAW (SAN REMO)**

Head of Delegation

Prof. Jovan Patrnogic
President

Dr Stefania Baldini
Secretary General

Dr Michel Veuthey
Member and Director of the Summer Course

Dr Gian Luca Beruto
Research and Projects Officer

Mr Ion Didoiu
Head, International Humanitarian Law, Mod.
General Staff

Mr Romain Simon
 Ms Catherine Currat
 Research Assistant
 Mr Keiichiro Okimoto
 Research Assistant
 Mr Romain Simon
 Research Assistant

INTERNATIONAL ISLAMIC RELIEF ORGANIZATION

Head of Delegation

Mrs Fawzia Al Ashmawi
 Member

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION (ILO)

Head of Delegation

Mr Donald Kirger-Passica
 Senior Crisis Response Specialist

INTERNATIONAL OLYMPIC COMMITTEE (IOC)

Head of Delegation

Mr Thomas Amas Ganda Sithole
 Director, International Cooperation and Development Department

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)

Head of Delegation

Mr Richard Perruchoud
 Executive Officer, Legal Adviser, Office of the Director General
 Ms Jillyanne Redpath
 Associate Legal Officer

INTERNATIONAL SERVICE FOR HUMAN RIGHTS (ISHR)

Head of Delegation

Mr David Alonzo-Maizlish
 Human Rights Monitor Coordinator
 Ms Alison Graham
 Acting Head of the Information Unit
 Ms Meredith Kruger
 Trainee

INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE

Head of Delegation

Ms Anna-Rosa Loiacono
 Collaborator
 Ms Julie Capewell
 Collaborator
 International Society for Military Law and the Law of War

Head of Delegation

Dr Seerp Ybema
 President
 Mr Arne Willy Dahl
 Vice-President

INTER-PARLIAMENTARY UNION

Head of Delegation

Ms Kareen Jabre
 Officer in Charge, Committee for the promotion and respect of international humanitarian law

ISLAMIC PARLIAMENTARY UNION

Head of Delegation

Mr Ibrahim Auf
 Secretary General

ISLAMIC RELIEF

Head of Delegation

Mr Jamal Krafess
 Director, Islamic Relief Office in Switzerland
 Ms Mersiha Karabasic
 Project assistant
 Ms Milena Sergi Orlando
 Project assistant

LEAGUE OF ARAB STATES

Chef de Délégation

H.E. M. Saad Alfarargi
 Ambassadeur, Observateur permanent, Délégation permanente, Genève
 Mr Abdellah Babaker
 Ministre Conseiller, Délégation permanente, Genève
 Dr Osman Elhniye
 Membre, Délégation permanente, Genève
 Mr Salah Aeid
 Membre

LUTHERAN WORLD FEDERATION

Head of Delegation

Ms Maria Immonen
 Consultant for the Program for Advocacy, Fundraising and Communication

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE (OIC)

Head of Delegation

S.E. Mr Babacar Ba
 Ambassador, Permanent Observer, Permanent Delegation, Geneva
 Mr Mojtaba Amiri Vahid
 Deputy permanent Observer, Permanent Delegation, Geneva

PAN PACIFIC AND SOUTH EAST ASIAN WOMENS ASSOCIATION (PPSEAWA)

Head of Delegation

Ms Clarissa Starey
 Representative to the United Nations

PRO VICTIMIS FOUNDATION

Head of Delegation

Mr Nicolas Borsinger
 Secretary General

QUAKERS, SOCIETY OF FRIENDS

Head of Delegation

- Mrs Rachel Brett
Representative, Human Rights and Refugees
- Dr David Atwood
Representative, Disarmament and Peace
- Ms Rachel Taylor
Programme Assistant

SOVEREIGN MILITARY ORDER OF MALTA

Chef de Délégation

- S.E. M. Pierre-Yves Simonin
Ambassadeur, Observateur permanent
- M. Marc De Skowronski
Ministre Conseiller, Observateur permanent adjoint
- Mme Marie-Thérèse Pictet-Althann
Ministre Conseiller, Observateur permanent adjoint
- Mme Renata Saraceno
Premier Secrétaire

UNITED NATIONS, EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)

Head of Delegation

- Ms Kerstin Holst
Liaison Officer, Liaison Office, Geneva

UNITED NATIONS HABITAT

Head of Delegation

- Mr Maurizio Pieroni
Senior Liaison Officer
- Ms Flavia Lazzeri
Member
- Mr Jaime Valdes
Member

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR THE REFUGEES (UNHCR)

Head of Delegation

- Mr Wilbert Van Hovell
Deputy Director, Department of International Protection
- Mr Volker Turk
Chief, Protection Policy and Legal Advice Section
- Mr Laurens Jolles
Chief of Protection Operation Support Section
- Ms Renata Dubini
Chief of Protection Capacity Section
- Mr Mirza Hussain Khan
Head, Secretariat and Inter-Organization Service
- Mr Steven Wolfson
Senior Legal Officer
- Mrs Christina Linner
Senior Coordinator (Refugee Children)
- Mrs Joyce Mends-Cole
Senior Coordinator (Refugee Women)
- Mr Craig Sanders
Coordinator, NGO Unit

- Mr Martin Loftus
Senior, Inter-Organization Officer
- Mr Christoph Bierwirth
Senior Liaison Officer
- Mrs Benedicte Bergersen
Associate Programme Officer
- Mr Rick Towle
Special Advisor
- Mr Patrick Tigere
Legal Adviser
- Ms Grainne O'Hara
Legal Officer
- Ms Brenda Goddard
Legal Officer
- Mr Larry Bottinick
Protection Officer
- Mr Luca Curci
Associate, Inter-Organization Officer
- Ms Frances Nicholson
Consultant
- Ms Katharina Freter
Intern
- Mr Thomas Gammeltoft-Hansen
Intern

UNITED NATIONS OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS (UNOCHA)

Head of Delegation

- Mr Ross Mountain
Director of OCHA, Geneva
- Mr Franz-Josef Homann-Herimberg
Special Adviser to the Assistant Emergency Relief Coordinator and Director
- Mr Sergio Piazzi
Chief, Advocacy and External Relations
- Mr Daniel Augstburger
Senior Emergency Officer
- Mr Arjun Katoch
Chief, Field Coordination Support Section, Emergency Services Branch
- Mr Stephen Tull
Senior Policy Advisor

UNITED NATIONS POPULATION FUNDS (UNFPA)

Head of Delegation

- Dr Ali J. Buzurukov
Programme Officer

UNITED NATIONS VOLUNTEERS (UNV)

Head of Delegation

- Mr Robert Leigh
Head, UNV Representation in North America

UNIVERSITY OF HARVARD, Program on Humanitarian Policy and Conflict Research

Head of Delegation

- Mr Claude Bruderlein
Director, Program on Humanitarian Policy and Conflict Research



Mrs Lise Boudreault
Project Coordinator for the IHL Research
Initiative
Ms Margaret Kowalsky
Program Associate

**UNITED NATIONS RELIEF AND WORKS
AGENCY FOR PALESTINE REFUGEES
IN THE NEAR EAST (UNRWA)**

Head of Delegation

Mr Matthias Burchard
Chief, Liaison Office, Geneva

**WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES
AND GIRL SCOUTS (WAGGGS)**

Head of Delegation

Ms Georgina Peek
Communications Officer
Ms Judith Verkooijen
Representative to the United Nations

WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)

Head of Delegation

Mr James T. Morris
Executive Director
Mr Claude Jibidar
Deputy Director
Mr Daly Belgasmi
Director, WFP Geneva Office
Mr Francesco Strippoli
Director, Division of External Relations
Mr Carlo Scaramella
Chief, Preparedness and Response Unit (OEP)
Ms Monica Trujillo
Early Warning and Preparedness Officer
Ms Cecilia Lonnesfors
Contingency Planning Officer
Ms Marianne Ward
Head, International Organizations Unit

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Head of Delegation

Dr D. Nabarro
Representative of the Director General for
Health Action in Crises
Dr A. Loretti
Department for Health Action in Crises
Dr M. Tailhades
Department of HIV/AIDS

Dr D. Meddings
Department of Injuries and Violence Prevention
Dr K. Tamura
Department of HIV/AIDS
Mr L. Tillfors
Department of Governance
Ms N. Rifai
External Relations and Governing Bodies
Cluster
Ms T. Sleuwenhoek
Department for Health Action in Crises
Dr Ottorino Cosivi
Communicable Disease Surveillance and
Response Department
Ms H. Nygren-Krug
Department of Ethics, Trade, Human Rights
and Law
Mr Lauri Jalanti
Department of Governance

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION (WIPO)**

Head of Delegation

Mr Khamis Suedi
Special Counsel to the Director General

WORLD JEWISH CONGRESS

Head of Delegation

Mr Daniel Lack
Legal Adviser
Ms Maya Ben-Haim Rosen
Member

**WORLD METEOROLOGICAL
ORGANIZATION (WMO)**

Head of Delegation

Mr C. Wang
External relations Officer
Mr C. Tavares
Consultant for the Program for Advocacy,
Fundraising and Communication

WORLD VISION INTERNATIONAL

Head of Delegation

Mr Tom Getman
Director of Humanitarian Affairs
and International Relations

2.4 INVITÉS GUESTS INVITADOS

A. Orateurs invités / Guest speakers / Oradores invitados

- Her Majesty Queen Rania al-Abdullah of Jordan,
Amman
- Ms Micheline Calmy-Rey
Federal Councillor, Head of the Federal
Department of Foreign Affairs of Switzerland
- Dhr Guup Baron Kraijenhoff
Former Chairman, Honorary Member,
of the Netherlands Red Cross
- Mr Laurent Moutinot
President of the Council of State
of the Republic and Canton of Geneva
- Mr Christian Ferrazino
Administrative Counsellor of the City
of Geneva
- Mr Jan Egeland
Under-Secretary General for Humanitarian
Affairs and Emergency Relief Coordinator,
United Nations Organization
- Dr Kak-Soo Shin
General Treaties Bureau, Minister of Foreign
Affairs Rep. of Korea
- Mr Tom Buruku
President, Uganda Red Cross Society
- Mrs Visaka Dharmadasa
President, "Parents of Servicemen missing
in action"
- Prof. Marco Sassóli
Université du Québec à Montréal
- H. E. Mr Minoru Endo
Ambassador of Japan, Special Assistant
to the Minister of Foreign Affaires, Tokyo
- Mr Edgardo Calderón Paredes
Chairman, Disaster Preparedness and Relief
Commission of the International Federation
(President Peruvian Red Cross)
- Prof. Malcom Dando
Neurologist, biologist, Professor of international
security in the Department of Peace studies,
Bradford University (UK)
- Dr Patricia Lewis
Nuclear physicist, Director of the UN Institute
for Disarmament Research, (UNIDIR)
- Ms Marika Fahlen
Director, Social Mobilization and Information,
Joint United Nations Programme on
HIV/AIDS (UNAIDS)
- Mr Tito Fachi
Vice Chairman, Health Commission
of the International Federation (President,
Zambia Red Cross Society)

- Ms Anandi Yuvarag
International HIV/AIDS Alliance,
Representative of the Global Network
of People Living with HIV/AIDS (India)
- Mr Julian Hows
Global Network of People living with
HIV/AIDS
- Ms Deborah Verzuu
Representative of the United Nations Volunteers
Programme
- Ms Caroline Wyatt
British Broadcasting Corporation

B. Autres invités / Other guests / Otros invitados

- Mr Pierre Müller
Mayor of the City of Geneva
- Mr Ruud Lubbers
High Commissioner for Refugees (UNHCR)
- Mr Sergei Ordzhonikidze
Director General of the United Office
at Geneva (UNOG)
- Mr Bertrand Ramcharan
Deputy High Commissioner for Human Rights
(OHCHR)
- Mr Ross Mountain
Director, United Nations Office
for the Coordination of Humanitarian Action
(OCHA)
- Mr Anders P. Johnson
Secretary General of the Inter-Parliamentary
Union (IPU)
- Mr Gerry Van Kessel
Coordinator, Inter-Governmental
Consultation / International Organization
for Migration (IOM/IGC)
- Mr Martin Griffiths
Director, Centre for Humanitarian Dialogue
(Henry Dunant Centre)
- H.E. Mr Théodore Winkler
Ambassador, Director, Geneva Centre for the
Democratic Control of Armed Forces (DCAF)
- H.E. Mr Gérard Stoudman
Ambassador, Director, Geneva Centre
for Security Policy (GCSP)
- Mr Claude Péclard
Deputy Director, Centre d'Accueil Genève
International (CAGI)
- Mr Baldwin de Widts
Legal Adviser, North Atlantic Treaty
Organization (NATO)
- Mr Guy Mettan
Director, Geneva Press Club

Mr Roger Mayou
Director, International Red Cross and Red
Crescent Museum
Dr Otto Hieronymi
Head, Department of International Relations,
Webster University, Geneva

Mr Abdulla Bin Mohammed Al Hazaa
Secretary General of the Organization of Arab
Red Crescent and Red Cross
Mr Jalal Abdel Majeed Ahmad
Administrative Director, General Secretariat of
the Organization of Arab Red Crescent and
Red Cross

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2003

3.1 CONVOCATION

À tous les membres et observateurs du Conseil des Délégués

30 novembre – 2 décembre 2003

Genève, le 15 octobre 2003

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir les documents officiels du Conseil des Délégués, qui se tiendra au Centre international de conférences de Genève (CICG) du 30 novembre au 2 décembre 2003.

Comme nous vous le disions dans notre lettre de convocation du 28 mai 2003, nous nous réjouissons à la perspective de vous accueillir à la cérémonie d'ouverture, qui se déroulera

à Genève
le dimanche 30 novembre 2003
à 19 heures
au Centre international de conférences de Genève (CICG)
rue de Varembe, 15 – 1211 Genève 20

Les séances de travail commenceront le 1^{er} décembre dès 9 heures.

Vous trouverez ci-joint la liste des documents officiels du Conseil des Délégués, ainsi que les documents eux-mêmes que nous vous envoyons conformément à l'article 7 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces documents vous permettront de vous familiariser avec tous les sujets qui seront traités lors des séances plénières et dans le cadre des commissions.

Nous espérons que les discussions du Conseil des Délégués seront constructives et substantielles sur chacun des points à l'ordre du jour. Nous vous adressons tous nos vœux de succès pour vos travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Juan M. Suárez del Toro R.
Président
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Jakob Kellenberger
Président
Comité international de la Croix-Rouge

3.2 ORDRE DU JOUR

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, 30 Novembre - 2 Décembre 2003

Soirée du 30 novembre

- Cérémonie d'ouverture
- Remise de la médaille Henry Dunant
- Réception

1-2 décembre

I. Élections, ordre du jour et questions de procédure

1. Ouverture de la réunion par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués
3. Adoption de l'ordre du jour

II. Questions de fond

4. Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La Commission permanente fera rapport sur ses travaux depuis le dernier Conseil des Délégués, en 2001, ceux de ses groupes de travail *ad hoc* sur l'emblème, le Conseil des Délégués et la Conférence internationale, ainsi que ceux de son groupe de travail spécial sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement, eu égard aux résolutions du Conseil des Délégués s'y rapportant.

5. XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

5.1 Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence

Conformément à l'article 14.2 (b) des Statuts du Mouvement, le Conseil des Délégués adoptera l'ordre du jour provisoire de la Conférence.

5.2 Propositions de candidatures aux fonctions de président, vice-présidents, secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et autres responsables de la Conférence

Conformément à l'article 14.2 (a) des Statuts du Mouvement, le Conseil des délégués proposera à la Conférence des candidats pour remplir les fonctions mentionnées à l'article 11, alinéa 3.

5.3 Préparation des questions de substance

- La biotechnologie, les armes et l'humanité
- Emblème (rapport sur la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2001)

- Rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics

Lors de l'examen de ce point, le Conseil débattrait des questions intéressant le Mouvement dans son ensemble, y compris les points ci-dessus, qui seront traités par la XXVIII^e Conférence internationale.

6. Stratégie pour le Mouvement

6.1 Mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement

Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement, en application de la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2001.

6.2 Mise en œuvre de l'Accord de Séville

Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville, en application de la résolution 6.5 du Conseil des Délégués de 1997.

7. Tolérance, non-discrimination et respect des diversités

L'une des préoccupations majeures du Mouvement dans son ensemble est de promouvoir la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités.

La discussion sera centrée sur les actions spécifiques que chacune des composantes du Mouvement peut engager, suivant sa nature et son rôle spécifiques, pour répondre à cette préoccupation et surmonter les défis posés.

La discussion se déroulera dans le cadre de trois commissions parallèles.

8. Suivi des résolutions du conseil des Délégués 2001

Les membres peuvent, lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, commenter les rapports de situation relatifs au suivi donné aux résolutions du Conseil des Délégués de 2001. Aucune introduction n'est prévue.

- Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (résolution 4),
- Droit international des interventions lors de catastrophes (résolution 5),
- Les débris de guerre explosifs et la Stratégie du Mouvement concernant les mines (résolution 8),
- Participation des collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de procédures judiciaires liées à des violations du droit international humanitaire (résolution 9),
- Protection des biens culturels en cas de conflit armé (résolution 11).

9. Divers

10. Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil des Délégués

3.3 PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Président:

M. Jakob Kellenberger (CICR)

Vice-président:

M. Hisham Harun Hashim (Croissant-Rouge de Malaisie)

Secrétaires:

M. Jean-Luc Blondel (CICR)

M. Frank Mohrhauer (Fédération Internationale)

Commissions sur la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités

Commission 1

Président:

Mme Bahare Haghshenas (Croix-Rouge suédoise)

Vice-président:

M. Mostafa Mohaghegh (Société du Croissant-Rouge Iranien)

Rapporteur:

M. Chrystold Chetty (Croix-Rouge des Seychelles)

Commission 2

Président:

M. Jean Coffi Boko (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire)

Vice-président:

Mme Pum Chantinié (Croix-Rouge cambodgienne)

Rapporteur:

Mme Rola Hitti (Croix-Rouge libanaise)

Commission 3

Président:

M. Novruzali Aslanov (La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan)

Rapporteur:

Mme Fernanda Teixeira (Croix-Rouge du Mozambique)

3.4 COMPTE RENDU ANALYTIQUE

3.4.1 PREMIÈRE SÉANCE – CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Dimanche 30 novembre 2003
19 h

Mme Korhonen (Secrétaire de la Commission permanente) souhaite la bienvenue aux participants, parmi lesquels figurent les membres de la Commission permanente. Elle est très heureuse d'accueillir S. A. R. la princesse Margriet, présidente de la Commission permanente.

Discours de S. A. R. la princesse Margriet, présidente de la Commission permanente

S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, fait brièvement le bilan des activités de la Commission permanente pendant les huit années de son mandat, notamment en ce qui concerne la conception, l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement. La Commission permanente attache une importance considérable à la question de l'emblème et à la solution proposée dans le projet de troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève. Le Mouvement occupe une position privilégiée pour débattre avec les gouvernements des questions humanitaires les plus importantes et il a le potentiel d'être la première force humanitaire indépendante au monde, une force qui peut s'adapter à un environnement en évolution constante et faire face aux défis nouveaux, tout en veillant à ce que les voix des victimes soient entendues. La princesse Margriet rend un vibrant hommage aux volontaires du monde entier et demande qu'une minute de silence soit respectée à la mémoire des délégués, des employés et des volontaires qui ont perdu la vie en portant secours aux victimes et aux personnes dans le besoin.

(Une minute de silence est observée.)

La princesse Margriet déclare le Conseil des Délégués ouvert.

Remise de la médaille Henry-Dunant

Mme Christina Magnuson remercie la princesse Margriet de son discours d'ouverture et de l'hommage appuyé qu'elle a rendu aux volontaires du Mouvement, qui sont un exemple du pouvoir de l'humanité. La beauté du Mouvement tient au fait qu'il permet aux personnes d'entreprendre ensemble des activités au service de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est la raison pour laquelle la Commission permanente reconnaît les services exceptionnels et décerne la médaille Henry-Dunant aux membres, volontaires ou employés, qui, par leur action et leur contribution, ont joué un rôle déterminant. La médaille, la plus haute distinction

du Mouvement, est destinée à reconnaître des services exceptionnels et des actes de grand dévouement, le plus souvent de portée internationale, à la cause du Mouvement. La cérémonie de remise des médailles est une célébration de l'esprit humanitaire qui a poussé les récipiendaires à dépasser les limites de l'appel du devoir. L'oratrice remercie la Croix-Rouge australienne de financer la production des médailles qui seront remises au cours de cette cérémonie.

M. André Durand

André Durand est entré au CICR au plus fort de la Seconde Guerre mondiale et a participé aux activités de recherche de prisonniers de guerre. Il a ensuite été envoyé au Moyen-Orient, où il a été gravement blessé en 1948 ; dès qu'il l'a pu, il a repris sa mission et porté secours aux combattants et aux civils blessés, sauvant ainsi de nombreuses vies. Avec un enthousiasme inébranlable, il s'est consacré pendant plus de 20 ans aux idéaux et aux Principes fondamentaux du Mouvement, dans les pays d'Asie du Sud-Est déchirés par la guerre. Il lui est arrivé de marcher pendant des jours dans la forêt pour voir des prisonniers isolés qui, sinon, auraient été oubliés et abandonnés à leur sort. Il leur apportait des messages, des colis de secours et, surtout, de l'espoir. Il a négocié leur libération. Nombre d'anciens prisonniers lui doivent leur liberté et même la vie. André Durand a pris sa retraite en 1977, alors qu'il était délégué général du CICR pour l'Asie, après 35 ans au service de l'institution. Il s'est alors attaché à écrire l'histoire du CICR et du Mouvement. C'est un homme d'une immense culture, mais d'une grande chaleur humaine, empreinte de passion, de persévérance et de sincérité.

Pour son engagement personnel, son importante contribution au développement de l'action humanitaire, et les efforts qu'il a déployés pour promouvoir les Principes fondamentaux et les idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité d'attribuer à André Durand la médaille Henry-Dunant.

Professeur Frits Kalshoven

Le professeur Kalshoven a apporté une contribution exceptionnelle au développement et à la promotion du droit international humanitaire. Tout en enseignant le droit international public et le droit international humanitaire à l'université de Leiden, il a été conseiller juridique pour les affaires internationales à la Croix-Rouge néerlandaise de 1971 à 1993. À ce titre, il a représenté la Société dans de nombreuses réunions du Mouvement, auxquelles il a apporté sa connaissance approfondie du droit, son discernement, son intégrité et ses talents de négociateur. Considéré comme un des éléments moteurs de l'élaboration des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, il a été pendant plus de dix ans membre de la Commission internationale d'établissement des faits, dont il est le président depuis 1997. Tant les universitaires que les humanitaires ont fait l'éloge de ses livres pour leur analyse du droit humanitaire.

Pour son engagement personnel et son importante contribution au développement et à la promotion du droit international humanitaire, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité d'attribuer au professeur Frits Kalshoven la médaille Henry-Dunant.

Mme Noreen Minogue

Noreen Minogue a été un membre dévoué de la Croix-Rouge australienne depuis qu'elle y est entrée en tant que jeune volontaire en 1941. Reconnue pour ses capacités en matière d'administration et son dévouement, elle est devenue secrétaire générale adjointe de sa Société en 1963. Elle a considérablement contribué au développement de la Croix-Rouge australienne et à la promotion des idéaux de la Croix-Rouge dans la communauté. Alors qu'elle travaillait au sein de ce qui était alors le Département du développement de la Ligue, Noreen Minogue s'est attachée avec détermination à promouvoir les objectifs du Mouvement auprès de nombreuses Sociétés sœurs. Consciente de l'utilité du droit international humanitaire, elle a joué un rôle décisif et efficace dans les secours aux victimes de la guerre. De 1974 à 1997, elle a été membre de la délégation du gouvernement australien aux conférences diplomatiques qui ont abouti aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Aujourd'hui à la retraite, elle continue d'apporter sa contribution à l'action de la Croix-Rouge australienne en tant que volontaire, en particulier dans le domaine du droit humanitaire. Les membres de la Croix-Rouge australienne voient en elle un modèle qui a mis en pratique les valeurs du Mouvement.

Pour son engagement personnel, son importante contribution au développement de l'action humanitaire, et ses efforts de promotion des idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité d'attribuer à Noreen Minogue la médaille Henry-Dunant.

Mme Monique Basque

Monique Basque a joué un rôle vital dans la mise sur pied et le développement de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, après l'indépendance du pays. Elle a créé des centres de santé, des jardins d'enfants et des écoles primaires pour répondre aux besoins des communautés, et elle s'est attachée à promouvoir la formation aux premiers secours et les activités de santé communautaire dans les zones rurales. Elle s'est toujours employée à promouvoir les principes du Mouvement et le droit international humanitaire. Elle a été membre de la Commission de la Jeunesse de la Fédération internationale et a œuvré à la création de la délégation régionale de la Fédération à Abidjan. Elle a aussi été l'un des membres fondateurs de l'Association des Sociétés de la Croix-Rouge francophones d'Afrique (ACROFA) en 1982. À la demande de la ligue, elle s'est occupée de l'assistance aux enfants biafrais jusqu'à la fin de la guerre au Nigéria. Monique Basque, qui a très vite pris conscience des dangers de l'épidémie de VIH/SIDA, a convaincu le président de son pays de

constituer un comité national de lutte contre le SIDA. À la tête de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire pendant 40 ans, elle s'est employée avec énergie à mettre en place des programmes destinés à améliorer la capacité de sa Société de fournir une assistance aux plus vulnérables.

Pour son engagement personnel et son importante contribution au développement de l'action humanitaire, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité d'attribuer à Monique Basque la médaille Henry-Dunant.

Le Pr Kalshoven, s'exprimant au nom des quatre récipiendaires, manifeste leur profonde gratitude pour l'honneur qui leur est fait et leur fierté de se voir attribuer une distinction aussi prestigieuse. Il évoque les célébrations du 50^e anniversaire des Conventions de Genève, pendant lesquelles de nombreux orateurs avaient fait référence à la marée montante du non-respect pour les Conventions et le droit international humanitaire en général. Les conflits armés étaient déjà le cadre de crimes épouvantables, mais le pire, comme l'utilisation d'avions civils lors des attentats du 11 septembre 2001, était encore à venir. Aujourd'hui, les extrémistes s'attaquent systématiquement aux civils, à des biens protégés, comme le siège des Nations Unies à Bagdad, et à des lieux de culte, comme les synagogues à Istanbul.

L'attentat à la bombe contre la délégation du CICR à Bagdad était destiné à frapper l'institution elle-même, le véhicule utilisé étant une ambulance arborant le signe du croissant rouge. Il fut un temps où les ambulances transportant les blessés n'étaient pas protégées et étaient régulièrement attaquées par l'ennemi. La Convention de Genève de 1864, dont Henry Dunant avait été promoteur, prévoit que les ambulances et leur personnel doivent être protégés et crée un signe distinctif, celui de la croix rouge sur fond blanc. Au Liban, dans les années 1970 et 1980, par exemple, les ambulances des Sociétés nationales arborant le signe de la croix rouge, du croissant rouge ou du bouclier rouge de David, pouvaient se déplacer sans entrave. Les actes de violence qui ont été perpétrés récemment contre des délégués du CICR et le personnel des Sociétés nationales ne sont, il faut l'espérer, que des incidents isolés. Néanmoins, l'attentat contre le CICR revêt une toute autre dimension. Il trahit un mépris profond pour les valeurs et les principes qu'incarne l'institution, tout particulièrement le principe de neutralité. Il constitue, au sens propre, un crime contre l'humanité. L'orateur espère que le CICR fera preuve de sa résilience coutumière face à de tels revers.

Bien que les Sociétés nationales soient soumises à des influences diverses dans leurs environnements respectifs, elles sont unies non seulement parce qu'elles sont toutes membres de la Fédération internationale, mais aussi, et surtout, parce qu'elles ont des valeurs communes. En ce moment critique, alors que la société internationale est plongée dans la tourmente, les principes du Mouvement et le respect que doivent leur

porter tous les membres revêtent une importance encore plus grande. Le thème de la XXVII^e Conférence internationale était « Le pouvoir de l'humanité », mais c'est la vulnérabilité de l'humanité qui est aujourd'hui de plus en plus manifeste. Il faut espérer que l'humanité, le plus élémentaire des Principes fondamentaux du Mouvement, triomphera.

La cérémonie d'ouverture est close à 20 h 05.

3.4.2 DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 1^{er} décembre 2003

9 h

Élections, ordre du jour et questions de procédure

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion par la présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente, souhaite la bienvenue aux participants, en particulier les nouveaux membres, à savoir, la Société de la Croix-Rouge des Îles Cook, la Société du Croissant-Rouge du Kazakhstan et la Société de la Croix-Rouge de Micronésie.

Le Conseil des Délégués entame ses travaux à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, qu'il est important de marquer, car le combat contre le SIDA constitue un défi grandissant pour le Mouvement et donc un sujet important pour la Conférence internationale. Le Conseil des Délégués, qui doit durer un jour et demi, va se consacrer à la préparation de la Conférence internationale, un lieu privilégié pour attirer l'attention des gouvernements sur la préoccupation du Mouvement pour l'humanité et convenir des moyens de protéger la dignité humaine au cours des années à venir.

Le Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (document CD 2003 6.1/1) montre que beaucoup reste à faire pour que le Conseil des Délégués devienne l'organe suprême de délibération du Mouvement. Il laisse entendre que la Stratégie pourrait servir de base aux ordres du jour des Conseils à venir. Le Conseil des Délégués offre aussi au Mouvement la possibilité d'évaluer l'efficacité de l'Accord de Séville dans la pratique. Le Mouvement doit respecter des principes et des règles clairement définis pour être efficace et uni dans l'action. Un dialogue ouvert et participatif serait, à cet égard, certainement utile.

Le Conseil a pour mandat d'adopter l'ordre du jour provisoire de la Conférence internationale, de proposer des candidatures aux fonctions de responsables de la Conférence et de préparer la position du Mouvement

au sujet des questions de fond dont débattera la Conférence. Lors de la réunion avec les gouvernements, il sera capital de parler d'une seule voix sur des questions telles que l'emblème. En conclusion, la princesse Margriet invite instamment les délégués à participer activement aux travaux des commissions et en particulier à ceux du Comité de rédaction, qui mettra la dernière main aux documents de la Conférence.

Point 2 de l'ordre du jour

Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués

S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente, propose que, conformément à la tradition, le Conseil élise à sa présidence le président du CICR, M. Jakob Kellenberger. Elle propose en outre que M. Hisham Harun Hashim, président national adjoint du Croissant-Rouge de Malaisie, soit élu vice-président, et que M. Jean-Luc Blondel, du CICR, et M. Frank Mohrhauer, de la Fédération internationale, soient élus secrétaires.

Il en est ainsi décidé.

M. Kellenberger assume la présidence et remercie la princesse Margriet de son engagement en tant que présidente de la Commission permanente et souhaite la bienvenue à tous les participants au Conseil des délégués.

Point 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Le président invite les participants à adopter le projet d'ordre du jour du Conseil des Délégués de 2003.

Le projet d'ordre du jour est adopté.

Questions de fond

Point 4 de l'ordre du jour

Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (document CD 2003 4/1)

S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente, présente le Rapport de la Commission permanente au Conseil des Délégués (document CD 2003 4/1) et le projet de résolution 1 sur les travaux de la Commission permanente. Elle est convaincue que la Commission permanente a notamment pour rôle de promouvoir l'harmonie au sein du Mouvement, surtout à travers la préparation du Conseil des Délégués. Le Conseil est l'occasion de débattre de questions et de méthodes opérationnelles d'intérêt commun, et de parvenir à un accord à leur sujet. Certes, les membres partagent les mêmes principes, mais ils sont aussi différents. Les Statuts du Mouvement et des mécanismes comme l'Accord de Séville sont les moyens de dissiper les malentendus et d'apaiser les tensions qui parfois en découlent. L'harmonie n'est pas simplement l'absence de conflit. Elle implique une coopération constructive

dans la recherche des solutions les plus appropriées pour les personnes que sert le Mouvement.

En 2001, le Conseil des Délégués avait confié quatre tâches spécifiques à la Commission : 1) poursuivre la recherche d'une solution globale et durable à la question de l'emblème; 2) suivre la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement et de l'Accord de Séville; 3) préparer le Conseil des Délégués de 2003; et 4) préparer la XXVIII^e Conférence internationale. Les conseils éclairés des Sociétés nationales et du personnel du CICR et de la Fédération internationale ont constitué un formidable atout pour la Commission permanente.

Pour la XXVIII^e Conférence internationale, la Commission permanente a décidé de tirer parti de la structure qui avait été adoptée à la Conférence de 1999, et de présenter les questions humanitaires cruciales, qui appellent l'entière coopération des États. La Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire peuvent faire l'objet de négociations, et elle attend avec intérêt le dialogue fructueux dont le Conseil sera le théâtre. Le Mouvement doit conserver un espace d'indépendance pour ses travaux et ses membres, en tant que praticiens de l'humanitaire, doivent veiller à ce que leur opinion soit respectée.

Une base de solution existe au problème de l'emblème. C'est aux gouvernements qu'il incombe de mener à bien les négociations et d'adopter le projet de troisième protocole. L'oratrice espère que le processus sera poursuivi dès que les circonstances le permettront.

Elle remercie les groupes de travail de leur contribution au Mouvement, le CICR et la Fédération internationale de leur soutien, sous la forme de ressources humaines et financières, et les Sociétés nationales de leurs contributions volontaires au budget.

Au cours des quatre années écoulées, la Commission permanente s'est attachée à agir en tant que Mouvement, à promouvoir l'harmonie et la coopération, conformément à l'article 18 des Statuts du Mouvement. C'est une tâche sans fin. L'oratrice insiste sur la nécessité de renforcer et de mettre en œuvre la Stratégie pour le Mouvement et l'Accord de Séville. Les Sociétés nationales doivent s'associer plus activement aux questions qui intéressent le Mouvement. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la Commission permanente a profité des réunions régionales pour communiquer des informations. Ces réunions ont aussi permis à la Commission permanente de mieux connaître les idées, les préoccupations et les difficultés des Sociétés nationales. L'oratrice encourage la prochaine Commission permanente à poursuivre ce dialogue, qui renforce la légitimité de son action.

Des commentaires favorables ont été reçus au sujet des dispositions que la Commission permanente a prises pour garantir une représentation géographique équitable en son sein. En réponse aux questions émanant des gouvernements et des Sociétés nationales, l'oratrice précise qu'il n'y a pas de «comité de sélection», et sug-

gère que la prochaine Commission examine la question plus en profondeur. La nouvelle Commission pourrait aussi se pencher sur le mandat des membres élus, étant donné l'absence de règles régissant la rotation des membres. Il est tout aussi important d'avoir des personnes et des contributions nouvelles que de garantir la continuité.

M. De Graaf (Croix-Rouge néerlandaise) félicite la Commission permanente pour sa transparence et la remercie d'avoir associé les Sociétés nationales aux délibérations sur les questions essentielles pour le Mouvement, donnant ainsi une légitimité accrue aux décisions finales.

M. Layoun (Croix-Rouge libanaise) suggère que les Sociétés nationales soient associées au choix des membres des groupes de travail de la Commission permanente, car elles ont une capacité suffisante pour participer à de tels groupes.

Le Dr Al-Swailem (Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite) avait espéré que les violations répétées du droit international humanitaire en Afghanistan et en Irak, notamment les attentats contre le CICR, le traitement des prisonniers de guerre et l'emploi d'armes interdites, seraient mentionnées.

Mme Davidson (Société canadienne de la Croix-Rouge) fait l'éloge de la Commission permanente pour l'explication détaillée qu'elle a donnée de son rôle, et plus particulièrement pour les propositions qu'elle a faites au sujet de la future Commission.

M. Mboumoua (Croix-Rouge camerounaise) espère que la Commission veillera à ce que toutes les parties soient représentées en son sein, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il souhaite aussi que le processus de sélection des membres des groupes de travail fasse l'objet d'une réflexion.

M. Sharma (Croix-Rouge du Népal) souligne que les membres du Mouvement s'efforcent d'œuvrer ensemble et de collaborer plus étroitement depuis que l'Accord de Séville a été adopté. Il encourage le Mouvement à agir de façon beaucoup plus coordonnée.

M. Bugnion (CICR) félicite la Commission permanente pour la façon dont elle a accompli son mandat, et fait ressortir la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement, les travaux relatifs à l'emblème et la préparation des réunions statutaires.

S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente, indique que les critères de sélection des membres des groupes de travail sont l'expérience et l'équilibre géographique. La nouvelle Commission pourrait chercher à rendre le processus plus transparent.

Le président invite les participants à adopter le projet de résolution 1.

La résolution 1 est adoptée par acclamation.

Point 5 de l'ordre du jour XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Point 5.1

Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence (document CD 2003 5.1/1 Rev.2)

Le **président**, présentant le document CD 2003 5.1/1 Rev. 2 et le projet de résolution 2, indique que la XXVIII^e Conférence internationale a pour but de mobiliser autant de forces que possible pour protéger la dignité humaine. Le débat sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine en est la trame, et elle doit aboutir à l'adoption du projet de Déclaration et d'Agenda pour l'action humanitaire. Les thèmes qui s'y rattachent seront examinés dans le cadre de deux commissions.

Le **Dr Al-Hadid** (vice-président de la Commission permanente) rappelle qu'en application de l'article 14.2 b) des Statuts du Mouvement, le Conseil des Délégués doit adopter l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Le premier projet d'ordre du jour provisoire, envoyé le 30 mai 2003, en même temps que la lettre de convocation, comportait un point sur les amendements aux Statuts et au Règlement du Mouvement. Il est clairement ressorti des consultations avec les Sociétés nationales et les gouvernements que l'adoption de ces amendements dépendrait de la tenue d'une conférence diplomatique sur la question de l'emblème. Lors de la réunion préparatoire du 10 septembre 2003, à Genève, la Commission permanente a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour si, à sa réunion du 27 novembre 2003, la conférence diplomatique n'avait pas eu lieu. Pour donner suite à cette décision, le point a été inscrit au projet d'ordre du jour provisoire qui a été envoyé le 15 octobre 2003 avec d'autres documents de la Conférence. À sa réunion du 27 novembre 2003, la Commission permanente a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour de la Conférence. Le projet d'ordre du jour provisoire révisé, CD 2003 5.1/1 rev.2, a été distribué ce matin.

Le **président** invite les participants à adopter le projet de résolution 2 sur l'ordre du jour provisoire et le programme de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La résolution 2 est adoptée par acclamation.

Point 5.2

Proposition de candidatures aux fonctions de président, vice-présidents, secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et autres responsables de la Conférence (document CD 2003 5.2/1 Rev. 1)

Le **Dr Al-Hadid** (vice-président de la Commission permanente) présente le document CD 2003 5.2/1 Rev. 1 et le projet de résolution 3 et indique qu'en

application de l'article 14.2 a) des Statuts du Mouvement, le Conseil des Délégués doit proposer à la Conférence des candidats pour remplir les fonctions de président, vice-présidents, secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et autres responsables (article 11, paragraphe 3). En préparant la proposition, la Commission permanente a minutieusement examiné les qualifications personnelles des candidats et veillé à trouver un équilibre entre les Sociétés nationales et les gouvernements, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les hommes et les femmes, et les régions géographiques.

Le **président** invite les participants à adopter le projet de résolution 3.

La résolution 3 est adoptée par acclamation'.

Point 5.3

Préparation des questions de substance

■ La biotechnologie, les armes et l'humanité (document CD 2003 5.3/1)

M. Sandoz (CICR) présente le projet de résolution 4 sur la biotechnologie, les armes et l'humanité. Les avancées dans le domaine des sciences de la vie sont porteuses de promesses considérables pour l'humanité mais pourraient aussi être utilisées à des fins hostiles. Une meilleure connaissance des processus vitaux essentiels et la capacité de les manipuler rendraient les armes biologiques moins chères, plus efficaces, plus difficiles à déceler et donc plus attrayantes pour ceux qu'animent des intentions hostiles.

Le CICR est profondément préoccupé par les difficultés que la communauté internationale a rencontrées ces dix dernières années pour répondre de manière efficace à la menace potentielle que posent de telles avancées. Les négociations en vue de l'adoption d'un protocole visant à améliorer le respect de la Convention de 1972 sur les armes biologiques, par exemple, ont échoué en 2001.

Certes, c'est aux États qu'il appartient au premier chef de prévenir l'emploi de telles armes, mais la société tout entière a pour responsabilité de réduire le risque que les sciences de la vie soient utilisées à des fins hostiles. Le Mouvement doit, quant à lui, assumer une part de cette responsabilité dans le cadre de sa mission, qui est d'alléger les souffrances humaines et de protéger la dignité humaine. Le CICR a lancé en 2002 un appel public intitulé « Biotechnologie, armes et humanité », exhortant les gouvernements, les milieux scientifiques et médicaux, l'industrie et la société civile à prendre des mesures pratiques et immédiates pour éviter que les agents biologiques soient utilisés à des fins hostiles. Une déclaration au niveau ministériel est du nombre de ces mesures. Une position commune du Mouvement sur la biotechnologie, les armes et l'humanité adresserait un message important à la XXVIII^e

1. Au cours de sa quatrième séance, le Conseil des Délégués a appris que le lieutenant-général Khan (Croissant-Rouge du Pakistan) avait renoncé à assumer les fonctions de vice-président de la Conférence internationale et serait remplacé par M. Hisham Harun Hashim (Croissant-Rouge de Malaisie).

Conférence, le sujet étant déjà couvert par l'Agenda pour l'action humanitaire.

Le président invite les participants à adopter le projet de résolution 4.

La résolution 4 est adoptée par acclamation.

■ **Emblème (rapport sur la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2001) (document CD 2003 5.3/2)**

Mme Magnuson (membre de la Commission permanente, présidente du Groupe de travail conjoint sur l'emblème), présentant le document CD 2003 5.3/2 et le projet de résolution 5, indique que la difficulté a été de trouver une solution qui, sans conduire à une prolifération des emblèmes, réponde aux attentes des Sociétés auxquelles les emblèmes existants posent des problèmes. Il a fallu analyser la question de manière approfondie, en faisant preuve de créativité et de diplomatie, pour élaborer des propositions conformes aux principes du Mouvement, à ses Statuts et au droit humanitaire. La solution devait être acceptable non seulement pour le Mouvement, mais aussi pour les États parties aux Conventions de Genève. Les consultations avec les gouvernements et les Sociétés nationales ont abouti à la conclusion que la seule solution largement acceptable était de proposer l'adoption d'un troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949. Ce protocole créerait un emblème protecteur additionnel libre de toute connotation nationale, politique et religieuse mais conçu de façon à permettre aux Sociétés nationales qui l'utiliseraient d'y incorporer un signe déjà utilisé par elles. À la suite d'intenses consultations avec les gouvernements et les parties intéressées, un projet de troisième protocole a été élaboré pour servir de base de négociations solide à une conférence diplomatique qui devait se tenir à Genève les 25 et 26 octobre 2000. Malheureusement, la conférence diplomatique a dû être ajournée en raison des événements au Moyen-Orient. Toutefois, le projet de troisième protocole n'a pas été remis en question. Il a reçu un large soutien de la communauté internationale parce qu'il prévoit l'utilisation d'un emblème qui pourrait être utile dans certaines circonstances, sans mettre en question l'usage des emblèmes existants ou les noms des Sociétés nationales. L'oratrice espère que le Conseil des Délégués enverra un message fort sur la façon dont cette question peut et doit être traitée. Nul ne conteste que les objectifs du projet de protocole sont valables et que le Principe fondamental d'universalité sera assuré lorsque le protocole aura été adopté. La coopération avec les Sociétés en attente de reconnaissance et d'admission a été entre-temps considérablement renforcée. L'oratrice est particulièrement heureuse de souhaiter aux représentants de ces Sociétés une cordiale bienvenue au Conseil des Délégués.

Des progrès importants ont été accomplis depuis la XXVII^e Conférence internationale, et la gravité persistante des événements au Moyen-Orient fait qu'il est d'autant plus urgent de poursuivre le dialogue avec les

États en vue de trouver une solution à la question de l'emblème. Le mépris grandissant pour les emblèmes existants est une autre raison de trouver une solution harmonieuse pour le bénéfice de tous. Il appartient à chacun des membres du Mouvement de déployer inlassablement des efforts pour atteindre cet objectif, non seulement pour le bien de l'universalité, mais aussi pour renforcer les fondements et l'autorité morale du Mouvement.

Le général de division Khan (Croissant-Rouge du Bangladesh) a connu de nombreux cas d'usage abusif de l'emblème dans des situations de conflit ou pour des raisons économiques ou autres. Il en résulte que les victimes se voient privées de la protection de l'emblème dans les situations de conflit parce que les combattants ne font pas la distinction entre le bon et le mauvais usage de l'emblème. En temps de paix, par exemple, des médecins et des pharmaciens de son pays utilisent l'emblème pour laisser croire qu'ils jouissent d'un agrément qu'ils n'ont pas. Sa Société négocie avec les organismes professionnels concernés pour tenter de mettre fin à cette situation, mais sans grand succès. Le gouvernement a été vivement engagé à alourdir les sanctions applicables en cas d'usage abusif de l'emblème. En général, les gouvernements, les Sociétés nationales et la Fédération internationale devraient prendre des mesures pour faire connaître et prévenir les usages abusifs de l'emblème.

M. Mboumoua (Croix-Rouge camerounaise), tout en rendant hommage à la Commission permanente pour ses travaux au sujet de l'emblème, estime que son optimisme est quelque peu prématuré, compte tenu des difficultés rencontrées pour convoquer la conférence diplomatique appelée à adopter le troisième protocole.

M. Layoun (Croix-Rouge libanaise) applaudit aux efforts déployés pour trouver une solution à la question de l'emblème. Évoquant les différents emblèmes envisagés pour le troisième protocole, il émet des réserves quant au choix d'un emblème qui pourrait être dépourvu des connotations humanitaires de la croix rouge et du croissant rouge.

Le Dr Milton (Croix-Rouge suédoise) ne partage pas cet avis, car l'emblème proposé dans le troisième protocole est totalement neutre et libre de toute connotation religieuse, politique, culturelle ou ethnique. Pour encourager les gouvernements à agir, le Mouvement doit défendre d'une même voix le projet de troisième protocole additionnel. Le Mouvement a le devoir d'autoriser toutes les Sociétés nationales qui remplissent ses critères à participer à son action en utilisant un emblème neutre.

Mme Makabelo Mosothoane (Croix-Rouge du Lesotho) souligne combien il est important d'éviter d'utiliser l'emblème de façon abusive dans des partenariats avec d'autres institutions. Il faut encourager les États à garantir la protection de l'emblème, afin qu'il puisse être utilisé en toute sécurité.

M. Taumoeofolau (Croix-Rouge des Tonga) suggère que la Croix-Rouge porte, dans l'avenir, le nom de «Rouge Plus».

Le Dr Attar (Croissant-Rouge arabe syrien) mentionne le problème du non-respect de l'emblème. Par exemple, des ambulances arborant l'emblème ne sont pas respectées, en violation de la IV^e Convention de Genève.

M. Ijewere (Croix-Rouge du Nigéria), tout en reconnaissant que les emblèmes existants posent des problèmes à certaines Sociétés, estime que la prolifération des emblèmes constitue une menace pour l'unité du Mouvement, surtout dans les situations opérationnelles. Cette prolifération pourrait aussi encourager les usages abusifs, malgré l'existence d'une législation visant à y remédier. Des consultations plus approfondies avec les Sociétés nationales sont nécessaires avant qu'une décision finale ne soit prise.

M. Forster (CICR) indique que le troisième protocole offre une solution sous la forme d'un emblème simple, facilement reconnaissable, et libre de toute connotation religieuse, politique ou culturelle. Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise, le terme «cristal rouge» est de plus en plus largement accepté. Malheureusement, les circonstances actuelles empêchent le processus d'aboutir. Néanmoins, le CICR est déterminé à continuer d'accorder une attention prioritaire à cette question et à œuvrer à la mise en place d'une solution globale et durable, fondée sur le troisième protocole.

M. Rutaremara (Croix-Rouge rwandaise) déplore que le Mouvement, en tant qu'organisation humanitaire, soit embourbé dans un interminable débat sur l'emblème, au détriment des personnes qui souffrent. Ces personnes ne s'intéressent pas à l'emblème ou à son appellation – elles veulent que l'on agisse. Si un consensus ne peut pas être dégagé, pourquoi ne parvient-on pas à un vote à la majorité ? L'ensemble de la communauté internationale ne peut pas être prise en otage par quelques-uns, qui ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente.

Le Dr Al-Tuwajri (Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite) se déclare en faveur du troisième protocole et de la reconnaissance de l'universalité du Mouvement. Il a été suggéré que le nouvel emblème proposé soit utilisé par les composantes du Mouvement en cas de nécessité, sans définir ce que l'on entend par «nécessité». Laisser le protocole aux mains des gouvernements, c'est donner à d'autres la possibilité de décider du sort du Mouvement. Il se demande pourquoi le dialogue sur le troisième protocole a été interrompu et pourquoi une telle importance est donnée à la dimension diplomatique. Le dialogue au sein du Mouvement doit être poursuivi.

Le Dr Aziz (Croix-Rouge de Trinité et Tobago) dit que la couleur rouge n'est pas jugée acceptable dans certains pays. Dans son pays, les non-chrétiens élèvent des objections à l'usage de la croix, dans laquelle ils

voient un symbole chrétien. Plutôt que de créer des signes additionnels, le Mouvement ne devrait-il pas adopter un emblème unique, libre de toute connotation politique, religieuse ou autre, par exemple un globe, qui comprendrait l'univers entier et serait utilisé par tous ?

Le Dr Sramany (Croix-Rouge lao) est du même avis. Le globe est un signe à la fois non sélectif et exclusif : non sélectif, parce qu'il comprend tous les peuples du monde, exclusif dans la perspective des principes humanitaires du Mouvement. Il constitue donc un symbole approprié pour le Mouvement.

M. Niskala (Fédération internationale) rappelle que l'emblème est l'une des questions les plus importantes et les plus complexes auxquelles le Mouvement est confronté des points de vue de la protection et de l'universalité. La Fédération internationale a collaboré étroitement, au sein de la Commission permanente, avec le CICR, les Sociétés nationales et les gouvernements les plus concernés. Le projet de résolution 5 représente un nouveau pas en avant, même s'il est limité. Les négociations officielles ne pourront commencer que lorsque les circonstances le permettront.

Mme O'Brien (Croix-Rouge néo-zélandaise) estime qu'une certaine confusion semble régner quant à la conception exacte de l'emblème additionnel.

M. Barnes (Société canadienne de la Croix-Rouge) fait valoir que le Mouvement a déjà deux signes pour refléter les besoins de différents membres. Ajouter un troisième signe libre de toute connotation politique, religieuse ou ethnique ne mettrait pas le Mouvement en péril, et n'atténuerait pas la valeur protectrice des deux autres signes. Il fait siennes les recommandations du Groupe de travail conjoint sur l'emblème.

Mme Magnuson (présidente du Groupe de travail conjoint sur l'emblème) réitère l'importance de la question de l'emblème. Faisant allusion aux commentaires sur l'usage abusif et le non-respect de l'emblème, elle ajoute que chacun a pour responsabilité permanente d'attirer l'attention de sa Société nationale sur de tels incidents et de faire savoir au public ce que signifient les emblèmes et pourquoi ils ne doivent pas être utilisés de façon abusive. Le CICR pourrait proposer un projet de législation sur l'usage de l'emblème à des fins économiques et apporter son concours à l'étude de la question. En réponse à une question de **Mme Quezon** (Croix-Rouge philippine), elle précise que le troisième protocole pourrait être signé par tout État partie aux Conventions de Genève, sans aucune obligation de ratifier les Protocoles I et II. Enfin, le dialogue au sein du Mouvement et avec les gouvernements pourrait être poursuivi jusqu'à ce qu'une conférence diplomatique ait lieu sur le troisième protocole. Il appartient aux Sociétés nationale de poursuivre les consultations avec leurs gouvernements respectifs au sujet de leurs préoccupations particulières.

Le président invite les participants à adopter le projet de résolution 5 sur le suivi de la résolution 5 adoptée par le Conseil des Délégués en 2001.

La résolution 5 est adoptée par acclamation.

■ **Rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics (document CD 2003 – 5.3/3)**

Mme Essack-Kauaria (Croix-Rouge de Namibie), présentant le projet de résolution 6 au nom de la Fédération internationale, rappelle que la XXVII^e Conférence internationale et la Stratégie pour le Mouvement avaient appelé à une étude approfondie sur les relations de travail entre les États et les Sociétés nationales. À cette fin, la Fédération internationale a examiné les dispositions juridiques en vigueur et interrogé les dirigeants des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR. Un projet de l'étude a été communiqué aux Sociétés nationales pour commentaire.

L'étude analyse comment l'environnement de l'action humanitaire et la notion de statut d'auxiliaire ont évolué, passant de celle d'auxiliaire des services sanitaires des forces armées à celle, plus large, d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. La notion est universelle, mais ne fait pas l'objet d'une interprétation commune, et les attentes des partenaires varient. Néanmoins, les Statuts du Mouvement et le droit international humanitaire reconnaissent que les Sociétés nationales ont un statut spécifique, qui est différent de celui d'autres organisations internationales.

Bien qu'un certain nombre de textes – les Principes fondamentaux, les conditions de reconnaissance des Sociétés nationales, les «Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales» et les «Caractéristiques d'une Société nationale qui fonctionne bien» – donnent des orientations sur la relation entre un État et une Société nationale, des indications complémentaires seraient utiles.

Sans perdre de vue le large éventail des contextes dans lesquels les Sociétés nationales agissent et la nécessité de faire en sorte que la relation puisse évoluer, il est utile de répertorier les caractéristiques d'une relation équilibrée. Les caractéristiques proposées englobent : 1) l'importance du dialogue et du respect mutuel ; 2) le fait que l'action des Sociétés nationales doit impérativement, dans le cadre de tels partenariats, être guidée par les Principes fondamentaux ; 3) des points spécifiques, relatifs au partenariat dans les situations de conflit armé ; et 4) un environnement propice à l'action de la Société nationale et des orientations lorsque l'intégrité de la Société nationale est menacée.

M. Konoe (Société de la Croix-Rouge du Japon) souligne que la relation d'une Société nationale avec son gouvernement revêt une importance majeure pour les deux. Récemment, toutefois, les forces armées et les institutions des Nations Unies ont joué un rôle grandissant en matière d'assistance humanitaire, à laquelle elles ont souvent conféré une connotation nettement politique. Cela conduit à se demander si les Sociétés nationales peuvent s'en tenir fermement aux Principes fondamentaux de neutralité, d'indépendance et d'im-

partialité tout en maintenant des relations de coopération avec les pouvoirs publics. Le rôle des Sociétés nationales n'est pas toujours clair lorsque les gouvernements envoient des forces à l'étranger, même si c'est dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'orateur estime donc qu'une Société nationale opérant sur le plan international doit maintenir une certaine distance vis-à-vis des forces armées de son pays pour éviter tout malentendu au sujet de sa neutralité. Les conclusions de l'étude sont libellées en des termes qui sont trop généraux et dépourvus de tout caractère d'urgence. Il appelle donc instamment la Fédération internationale et le CICR à examiner la question rapidement et plus en profondeur. Enfin, il propose que le dernier paragraphe du projet de résolution soit modifié de la manière suivante : «invite la Fédération internationale à tenir les Sociétés nationales régulièrement informées de l'avancement de l'étude et à proposer des orientations précises à l'examen du Conseil des Délégués en 2005 et de la Conférence internationale en 2007».

Le Dr Milton (Croix-Rouge suédoise) se félicite de l'importance que l'étude attribue à une relation équilibrée avec les pouvoirs publics, ce qui est une nouveauté, et de la démarche globale qui a été adoptée. Dans une société en évolution, confrontée à des défis nouveaux, les Sociétés nationales doivent en permanence réévaluer leur indépendance et leur rôle d'auxiliaires pour maintenir une relation équilibrée avec les pouvoirs publics.

M. Aziz (Croix-Rouge de Trinité et Tobago) estime que les Sociétés nationales doivent parfois jouer un rôle directeur, même si elles opèrent en coopération avec des institutions de l'État. Il adhère à l'amendement proposé par la Société de la Croix-Rouge du Japon.

M. Ijewere (Croix-Rouge du Nigéria) fait l'éloge du travail novateur et dynamique mené par la Fédération internationale. L'intégration des statuts de la Société nationale dans la législation nationale est une tâche difficile et complexe. La Croix-Rouge tisse des liens étroits avec les pouvoirs publics tout en préservant son indépendance. Ce n'est pas une ONG, mais bien l'auxiliaire du gouvernement.

Le Pr McClure (Croix-Rouge britannique) souligne que si les Sociétés nationales n'avaient pas obtenu le statut d'auxiliaires des pouvoirs publics, il n'y aurait probablement pas de conférence internationale. L'étude est donc opportune. Il faut néanmoins examiner plus à fond la manière dont une Société nationale peut seconder les pouvoirs publics pour que la relation soit véritablement symbiotique. L'étude se concentre sur les difficultés. L'accent devrait être mis sur les aspects positifs. Il conviendrait d'encourager les Sociétés nationales à user de leur rôle d'auxiliaires pour se différencier d'autres organisations comme les ONG. La question des relations avec les forces armées pourrait être traitée, plus utilement, dans le cadre du débat sur la Stratégie pour le Mouvement.

Mme Johnson (Société canadienne de la Croix-Rouge) s'associe avec le représentant de la Société de la Croix-Rouge du Japon pour insister sur la nécessité urgente de clarifier davantage le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. Dans un environnement de concurrence grandissante, il est fréquent que les gouvernements agissent comme s'ils ne comprenaient pas le statut juridique particulier de la Croix-Rouge. Des efforts doivent être entrepris pour faire connaître ce rôle aux gouvernements et au public.

M. Agaya (Société nationale de la Croix-Rouge gabonaise) convient qu'il est nécessaire de bien faire comprendre aux gouvernements que les Sociétés nationales ne sont pas des ONG. Il appuie l'amendement proposé par la Société de la Croix-Rouge du Japon.

Mme Guisan (CICR) déclare que l'étude constitue une étape importante, qui devrait permettre de mieux comprendre la relation des Sociétés nationales avec les gouvernements. En cas de conflit armé, il est essentiel que le rôle d'auxiliaire soit compatible avec les principes d'impartialité, d'indépendance et de neutralité, qui seuls peuvent garantir l'efficacité de l'action. Les Sociétés nationales qui opèrent hors des frontières de leur propre pays sont régies par l'article 26 de la 1^{re} Convention de Genève, qui doit être strictement respecté. Lorsqu'une Société nationale n'agit pas en tant qu'auxiliaire des forces armées du gouvernement, elle doit opérer conformément aux Statuts du Mouvement et à l'Accord de Séville, en partenariat avec les autres composantes du Mouvement. L'oratrice espère que l'étude et la résolution qui s'y rapporte ouvriront la voie à un débat approfondi aboutissant à un partenariat solide, respectueux des principes du Mouvement.

M. Graf von Waldburg-Zeil (Croix-Rouge allemande) estime qu'il faut clarifier le rôle d'auxiliaire de la Croix-Rouge, qui semble être de plus en plus contesté par les gouvernements, du moins dans les opérations internationales, cette situation allant parfois à l'encontre de l'Accord de Séville.

Le lieutenant-général Khan (Croissant-Rouge du Pakistan), auquel s'associe le général de division Khan (Croissant-Rouge du Bangladesh), indique que les lignes directrices qui seront soumises au Conseil des Délégués en 2005 devraient être flexibles, de façon à prendre en compte la diversité des situations à l'échelon national.

M. Pasmazoglu (Croix-Rouge hellénique) insiste sur la notion de partenariat entre la Société nationale et les pouvoirs publics. Les restrictions auxquelles sont soumises les relations avec les forces armées en période de conflit armé sont entièrement légitimes, même s'il est parfois difficile dans la pratique de tracer une ligne entre les actes qui sont strictement humanitaires et ceux qui ne le sont pas. Une autre question est la relation tolérée entre une Société nationale et le Mouvement dans son ensemble d'une part, et un régi-

me totalitaire de l'autre. L'étude ne fait pas référence aux opérations de maintien de la paix.

Mme Essack-Kauaria (Croix-Rouge de Namibie), parlant au nom de la Fédération internationale, précise que le projet de résolution 6 ne vise ni à définir les caractéristiques de la relation des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics, ni à limiter l'action des Sociétés à l'échelon national. Une fois qu'un État a signé les Conventions de Genève, il promulgue une loi établissant la Société nationale. Dans la plupart des cas, cependant, les statuts sont amendés par l'assemblée de la Société nationale, avec les conseils de la Fédération internationale et du CICR. Rien n'interdit à une Société nationale de présenter les statuts au parlement national. Le projet de résolution 6 fait référence aux organisations internationales afin d'englober les partenariats tels que ceux qui existent avec le HCR, l'ONUSIDA et l'OMS.

Le président propose que la résolution 6, telle qu'amendée, soit adoptée.

La résolution 6, telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

Point 7 de l'ordre du jour Tolérance, non-discrimination et respect des diversités

Le président invite le Conseil des Délégués à désigner le président, le vice-président et le rapporteur de chacune des trois commissions, à savoir :

Commission 1

Présidente	Mme Bahare Haghshenas (Croix-Rouge suédoise)
Vice-président	M. Mostafa Mohaghegh (Société du Croissant-Rouge iranien)
Rapporteur	M. Chrystold Chetty (Croix-Rouge des Seychelles)

Commission 2

Président	M. Jean Coffi Boko (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire)
Vice-présidente	Mme Pum Chantinié (Croix-Rouge cambodgienne)
Rapporteur	Mme Rola Hitti (Croix-Rouge libanaise)

Commission 3

Président	M. Novruzali Aslanov (Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan)
Rapporteur	Mme Fernanda Teixeira (Croix-Rouge du Mozambique)

N.B. : Le travail des Commissions est introduit ci-après, à la fin de la troisième séance (3.4.3). Le « Rapport de synthèse des Commissions sur la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités » (3.4.5 Annexe) est présenté au début de la quatrième séance (3.4.4.).

La séance est levée à 12 h 30.

3.4.3 TROISIÈME SÉANCE

Lundi, 1^{er} décembre 2003

14 h

Questions de fond *(suite)*

Point 6 de l'ordre du jour Stratégie pour le Mouvement

Point 6.1

Mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement (document CD 2003 – 6.1/1)

S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente, présente le document CD 2003 – 6.1/1 et le projet de résolution 7. Elle souligne que les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale ont considérablement progressé dans l'intégration de la Stratégie pour le Mouvement dans leurs plans et stratégies respectifs. La Commission permanente a chargé un groupe d'experts de répondre à deux questions essentielles : 1) celle de savoir si le Mouvement est dans la bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie, et 2) celle de déterminer si les composantes considèrent que la Stratégie favorise les échanges au sein du Mouvement. Pour répondre à ces questions, le groupe d'experts a réalisé une évaluation externe, fondée sur des rapports de suivi internes élaborés par les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale.

À la fin de 2002, les organes de direction des Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR avaient largement honoré l'obligation qui leur était faite d'examiner la Stratégie et de mettre en œuvre les actions qu'elle énonce : 81 Sociétés nationales avaient répondu à une enquête sur la question, soit un taux de réponse de près de 50 %, ce qui est remarquable. Parmi ces Sociétés, 83 % ont indiqué avoir pris des mesures d'application spécifiques. La moitié des Sociétés a considéré que la mise au point d'une approche du Mouvement en matière de renforcement des capacités revêtait une importance primordiale. Une haute priorité a été donnée, également, à la promotion, dans une région donnée, de processus conjoints en matière de planification, de budgétisation et d'évaluation des activités de coopération. La notion de renforcement des capacités doit, néanmoins, être clarifiée afin de mieux cibler les besoins en matière de soutien.

L'environnement de travail constitue un défi grandissant, car de nombreux acteurs différents offrent des services humanitaires. L'intégrité est une préoccupation majeure en période de conflit armé comme en temps de paix. Les praticiens de l'humanitaire doivent fournir une assistance de manière indépendante, neutre et impartiale, tout en rendant compte aux parties prenantes de l'utilisation efficace des ressources fournies. Les Sociétés nationales sont largement conscientes de l'importance de l'intégrité. Un quart d'entre elles a été confronté à des problèmes d'intégrité dans un passé récent, et la plupart les ont résolus. La crédibilité du Mouvement dépend non seulement de l'efficacité de l'action qu'il mène mais aussi de

l'intégrité de ses composantes. L'étude reconnaît que l'intégrité impose aux composantes du Mouvement de s'employer en permanence à préserver les Principes fondamentaux et leur image auprès du public.

Il ressort de l'étude que des mesures ont été prises pour renforcer la coopération, conformément au deuxième objectif de la Stratégie. C'est en effet dans ce domaine que les progrès ont été les plus remarquables au cours des seize mois précédents, dans le cadre de la planification pour les situations d'urgence et des opérations de secours. Néanmoins, il y a encore à faire pour promouvoir une coopération plus harmonieuse, surtout dans le cadre des activités internationales conjointes. L'harmonisation des systèmes et des procédures doit être poursuivie plus activement.

Certaines des actions nécessaires pour réaliser le troisième objectif – améliorer l'image du Mouvement et ses relations avec les gouvernements et les partenaires extérieurs – ont été conduites, alors que d'autres sont en cours. La Fédération internationale et le CICR ont élaboré, en consultation avec un certain nombre de Sociétés nationales, un projet de code de déontologie concernant les relations avec les compagnies commerciales. L'objectif est de soumettre le code au Conseil des Délégués de 2005 pour adoption, après consultation avec les Sociétés nationales.

Des stratégies nouvelles doivent être mises en place pour bien montrer que le Mouvement est un. Un fossé existe entre la perception de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'entité, et la réalité de la structure complexe du Mouvement. L'étude constate qu'aucun élément déterminant ne permet d'affirmer que les individus au sein des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale ressentent, au-delà de l'allégeance à l'organisation qui les emploie, un sentiment d'appartenance à un Mouvement plus vaste. Cela laisse penser que des efforts soutenus doivent être faits pour souligner que ces individus forment, ensemble, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et doivent présenter au monde extérieur une image d'unité. Unis, ils seraient mieux à même de servir les personnes vulnérables et les personnes dans le besoin.

L'étude conclut que la Stratégie est considérée comme un outil extrêmement utile pour réaliser les objectifs établis.

M. Andugna (Croix-Rouge éthiopienne), faisant remarquer que l'intégrité est un facteur essentiel pour préserver la crédibilité d'une Société nationale en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, considère qu'il faudrait fixer le calendrier du «débat plus cohérent» auquel appelle la recommandation 5. Il se demande ensuite comment sera mise en œuvre dans la pratique la recommandation relative à la coopération avec les militaires dans les activités de déminage et aux efforts à déployer pour faire relever l'âge minimum du service militaire. La recommandation 12 peut être mise en œuvre dans le cas des personnes déplacées, par exemple si le CICR colla-

bore étroitement avec les Sociétés nationales. Néanmoins, il n'y a pas de recette toute faite – lorsque la coopération est fructueuse, c'est grâce à la bonne volonté de certains individus. Enfin, l'Accord de Séville, le Plan Avenir du CICR, la Stratégie 2010 de la Fédération internationale et le Plan d'action de la XXVII^e Conférence internationale sont d'excellentes déclarations, mais l'orateur s'interroge sur la manière dont les composantes du Mouvement pourraient travailler ensemble dans la pratique.

Mme Gräfin zu Eulenburg (Croix-Rouge allemande) déclare que la Stratégie est opportune, mais que les actions auxquelles elle appelle sont ambitieuses et exigent des efforts considérables de la part des composantes du Mouvement. Elle est convaincue que le Mouvement a besoin d'une stratégie commune et très complète pour renforcer la coopération et améliorer les résultats individuels. Malgré les progrès accomplis à ce jour, des efforts restent à faire pour mettre en œuvre la Stratégie dans tous les domaines d'action.

Mme Kiuru (Croix-Rouge finlandaise) reconnaît que la Stratégie constitue une avancée majeure, qui permet au Mouvement de remplir sa mission. S'il est encourageant de constater que la coopération est plus grande en matière de renforcement des capacités, elle appuie néanmoins avec force la recommandation qui est faite de clarifier le concept. Le renforcement des capacités couvre un trop grand nombre d'activités, ce qui est une source de confusion – une approche plus intégrée est nécessaire. Les questions d'intégrité doivent bénéficier d'une haute priorité. Notant que le CICR élabore des normes minimales pour la reconnaissance des Sociétés nationales, l'oratrice suggère qu'un seul ensemble de normes, applicables à tout le Mouvement, soit mis au point.

Le Dr Milton (Croix-Rouge suédoise) insiste sur la nécessité de faire intervenir le souci de l'égalité des sexes dans le renforcement des capacités. Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR doivent coopérer en vue d'harmoniser leur action de sensibilisation et de tirer le meilleur parti de ressources peu abondantes. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge forment, aux yeux des membres des Sociétés nationales, un seul Mouvement et doivent donc agir comme un tout.

M. Store (Croix-Rouge de Norvège) fait sienne cette opinion, et ajoute que la Stratégie est à la fois sur la bonne voie et pertinente. Rien n'empêche la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge d'avoir un système commun d'intervention en cas de catastrophe. Rien ne s'oppose à ce qu'une seule délégation collabore avec la Société hôte et participe à la coordination des activités internationales et des services d'appui. L'unité doit comprendre l'unité dans l'action.

M. Roethlisberger (CICR) se félicite de l'accent qui est mis sur la complémentarité, le respect mutuel, le dialogue et la coopération au sein du Mouvement,

dont les composantes ont, chacune, des mandats spécifiques, liés par une mission et une vision communes. Le CICR s'est employé à mettre en œuvre les mesures requises par la Stratégie pour aider le Mouvement à surmonter les défis grandissants auxquels il est confronté. Il continuera à apporter son soutien à la mise en œuvre de la Stratégie, qui doit être actualisée mais ne doit pas être entièrement réécrite.

Le Dr Mohagheh (Société du Croissant-Rouge iranien) indique que le renforcement des capacités des Sociétés nationales est essentiel à celui du Mouvement dans son ensemble. Le concept doit être élargi aux Sociétés nationales, et couvrir tous les aspects de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. Il faut élaborer de nouveaux indicateurs pour mesurer la participation des Sociétés nationales à l'action du Mouvement, ce qui permettra de mieux utiliser les ressources des Sociétés nationales au service du Mouvement.

Le Dr Duplessis (Société canadienne de la Croix-Rouge), faisant référence à la recommandation 4, estime que les Sociétés nationales du Nord pourraient et devraient tirer avantage de l'extraordinaire savoir-faire disponible au CICR et à la Fédération internationale.

M. Niskala (Fédération internationale) déclare que la coopération au sein du Mouvement est très importante. La Stratégie pour le Mouvement complète la Stratégie 2010 de la Fédération. Sa force est qu'elle associe des objectifs de haut niveau à des tâches spécifiques. La Fédération internationale a pris des mesures pour réaliser les actions qui lui avaient été confiées. En outre, elle a eu recours au processus d'auto-évaluation pour donner aux Sociétés nationales la possibilité de faire rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie. L'orateur est déterminé à renforcer la coopération en vue d'améliorer les services et, le cas échéant, réaliser des économies.

S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas (présidente de la Commission permanente) déclare que les commentaires seront pris en compte dans le suivi, notamment ceux qui ont trait à la nécessité de clarifier la notion de renforcement des capacités.

M. Davey (Fédération internationale) indique que la Fédération internationale donnera suite aux commentaires sur les questions d'intégrité, la nécessité de clarifier la notion de renforcement des capacités, et l'harmonisation sur le terrain. En fait, le Secrétariat de la Fédération a créé un poste qui a spécifiquement pour objet le renforcement de la coopération au sein du Mouvement.

Mme Gussing-Sapina (CICR) ajoute que les systèmes et les procédures sont actuellement harmonisés dans le cadre d'un processus qui couvre plusieurs aspects de l'action sur le terrain. Le site Internet de la Fédération internationale fait déjà état des articles habituellement nécessaires pour les opérations de secours et du matériel médical, par exemple. Il serait possible de répondre aux

préoccupations de la Croix-Rouge éthiopienne par le biais de la formation et en insufflant l'esprit de l'Accord de Séville à tous les employés et volontaires.

Le président invite les participants à adopter le projet de résolution 7.

La résolution 7 est adoptée par acclamation.

Point 6.2

Mise en œuvre de l'Accord de Séville (document CD 2003 – 6.2/1)

M. Gullet (Fédération internationale), présentant le document CD 2003 – 6.2/1 et le projet de résolution 8, déclare que l'Accord a accru l'efficacité de la coopération opérationnelle. Une opération de grande ampleur a été conduite au Kosovo, où des efforts ont été faits pour lancer un appel conjoint. En Irak, la Fédération internationale a agi en collaboration étroite avec les Sociétés nationales de la région, les Nations Unies et la communauté des donateurs. Elle y a tenu régulièrement des réunions d'information et des consultations avec les Sociétés nationales de la région et d'ailleurs ainsi qu'avec le CICR. La coopération a été intensifiée dans les domaines des secours, des achats, des télécommunications et de la gestion des catastrophes. L'Accord de Séville n'apporte pas de réponse à toutes les questions pratiques, qui peuvent néanmoins être résolues en faisant preuve de bonne volonté. Des problèmes opérationnels se posent parfois parce que les composantes du Mouvement ont des attentes divergentes. Il faut aussi concilier des modes de gestion différents, et des efforts sont faits dans ce sens au cas par cas. La visibilité à laquelle chacun aspire, et le fait que chaque Société nationale veuille avoir une identité, des rôles et des responsabilités bien définis constituent une autre question épineuse. Il est également attendu que l'institution directrice offre une meilleure orientation et direction dans une situation donnée.

M. Kraehenbuhl (CICR) rappelle qu'aucun accord ne peut couvrir toutes les éventualités. Ce qui est important, c'est d'examiner systématiquement les difficultés récurrentes. Les problèmes semblent surtout se poser dans les situations très médiatisées, comme le Kosovo et l'Irak, où il a fallu établir un cadre de coordination dans un environnement instable en matière de sécurité. Il a été pris note des préoccupations de certaines Sociétés nationales quant à leur participation à l'opération en Irak. Des problèmes opérationnels ont surgi parce que quelques Sociétés nationales ont préféré mener leur action en dehors du cadre de coordination. Néanmoins, nombre d'opérations à travers le monde, quoique moins vastes et peut-être plus gérables, ont été menées sans heurts. Le souci de notoriété de toutes les composantes du Mouvement doit être pris en compte sans compromettre la conduite d'une opération donnée. Parfois, la présence directe de nombreuses composantes du Mouvement sur le terrain accroît considérablement la complexité d'une opération. En outre, la détermination à appliquer

pleinement l'Accord est fragile. Le concept de rôle directeur, par opposition à celui d'institution directrice, reste peu utilisé. L'Accord a généralement fait la preuve de son utilité, mais doit être complété par des dispositions relatives, notamment, à l'action des Sociétés nationales dans une opération donnée. Les mécanismes de coordination et de prise de décision méritent, eux aussi, l'attention. Diriger ce n'est pas seulement contrôler et coordonner, c'est aussi orienter l'équipe de façon organisée et cohérente. Le rôle d'institution directrice est une responsabilité et non un privilège, et les membres de l'équipe doivent accepter les orientations données et agir de façon cohérente et responsable.

Le Dr Jalloh (Croix-Rouge de Sierra Leone) estime que l'Accord de Séville doit être analysé dans le contexte tant des situations de conflit que des situations d'après-conflit. Dans son pays, la coopération qui a existé pendant la période du conflit a été poursuivie quand la paix a été rétablie. Il se félicite que certaines des imprécisions aient été dégagées et fassent l'objet de mesures correctives, et manifeste son appui au projet de résolution 8.

M. Graf von Waldburg-Zeil (Croix-Rouge allemande) applaudit à la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'examiner les opérations conduites dans le cadre de l'Accord.

M. Bruel (Croix-Rouge espagnole) salue le projet de résolution 8, qui permettra à la Commission permanente d'évaluer l'Accord de Séville, mais s'interroge sur les références répétées à l'obligation de respecter les règles et procédures, ce qui laisse supposer que celle-ci n'est pas honorée. La mise en œuvre de l'Accord de Séville a fait la preuve de la maturité des Sociétés nationales et de ceux qui agissent là où il est appliqué.

Dr Gabr (Société du Croissant-Rouge égyptien) indique que l'Accord de Séville a marqué une étape essentielle dans la vie du Mouvement. Cependant, il est nécessaire de déterminer pourquoi il a bien fonctionné dans certaines situations et pas dans d'autres. En Irak, quelques Sociétés des pays voisins ont eu le sentiment qu'il n'avait pas été appliqué de façon satisfaisante. Des procédures et lignes directrices concrètes sont nécessaires pour que l'institution directrice puisse rallier le soutien matériel d'autres composantes du Mouvement.

M. Weil (Croix-Rouge colombienne) fait valoir que l'Accord de Séville est essentiel dans un pays comme le sien, qui est en proie à un conflit armé. L'Accord encourage la coopération et l'harmonie dans les activités menées en faveur des victimes. Toutefois, il faut aussi tenir compte de la nécessité d'agir en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics et en coordination avec d'autres organisations. Il appuie sans réserve le projet de résolution 8, qui est un moyen de progresser vers un Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge simple et pragmatique, dans lequel les Sociétés nationales ont un rôle et des responsabilités précis et sont considérées comme des membres égaux.

Mme Katevas de Sclabos (Croix-Rouge chilienne) salue le fait que le rapport accepte les insuffisances de ce qui est fondamentalement un accord important. Elle souligne la nécessité de respecter la culture individuelle de chaque Société nationale et du pays où l'opération a lieu.

Le Dr Gönen (Société du Croissant-Rouge turc) fait sien le projet de résolution. Rappelant les problèmes qui se sont posés pendant la crise irakienne, il demande instamment que des solutions soient trouvées afin que l'institution directrice ne diffère pas la mise en place de l'assistance des Sociétés nationales, en particulier celle qui doit être fournie en application d'accords mutuels. L'incapacité à agir en temps voulu est contraire à l'article 2 a) de l'Accord de Séville, dont il ressort qu'aucune des dispositions de l'Accord ne doit être interprétée de telle sorte que la fourniture de l'assistance humanitaire est entravée.

Le Pr McClure (Croix-Rouge britannique) fait sien le projet de résolution 8. Il est convaincu qu'il est vital de maintenir l'Accord de Séville et qu'il ne faut pas le renégocier. Il est nécessaire de résoudre les problèmes pour que le concept de l'institution directrice puisse fonctionner dans la pratique. Il faudra peut-être pour cela mieux faire comprendre aux délégués responsables sur le terrain et au personnel des Sociétés nationales l'esprit et les mécanismes de l'Accord. L'orateur encourage par ailleurs le Mouvement à tirer les leçons des situations dans lesquelles l'application de l'Accord s'est révélée difficile et épineuse. Il faut réaffirmer l'esprit de l'Accord de Séville. Les besoins des victimes doivent primer sur le besoin de visibilité des acteurs. Dans les situations de catastrophes majeures, la concurrence entre les composantes porte préjudice à ceux que le Mouvement cherche à secourir et rebute ceux qui pourraient souhaiter lui apporter un soutien.

Mme De Pindray D'Ambelle (Croix-Rouge Malagasy) indique que sa Société nationale est partie à l'Accord de Saint-Denis, un dispositif régional propre à l'Océan indien sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville. L'Accord de Saint-Denis vise, notamment, à intégrer la gestion des catastrophes, en particulier en ce qui concerne les cyclones et les programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Le Dr Fachi (Croix-Rouge de Zambie) estime que les actions du Mouvement restent en contradiction avec les déclarations au sujet de l'unité de but. Le Mouvement doit encore surmonter les rigidités structurelles et les mentalités figées au sujet de son mandat.

M. Rahimov (Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) déclare que l'Accord de Séville impose à toutes les composantes du Mouvement d'agir ensemble de façon novatrice. Sa mise en œuvre, toutefois, varie en fonction de facteurs géographiques et politiques. En Irak, les Sociétés nationales des pays voisins étaient prêtes à agir mais en avaient été empêchées pour des raisons institutionnelles. Des mécanismes ou des lignes directrices spécifiques sont nécessaires pour pleinement appliquer l'Accord.

Mme Coulibaly (Croix-Rouge de Côte d'Ivoire) estime que l'Accord de Séville est un bon instrument de coopération, mais que sa mise en œuvre concrète sur le terrain soulève des problèmes. Elle insiste sur le fait que tous ceux qui agissent sur le terrain doivent en respecter les dispositions.

Le lieutenant-général Khan (Croissant-Rouge du Pakistan) appuie l'Accord de Séville, qui a été appliqué avec succès dans son pays.

M. Balla (Croissant-Rouge soudanais) estime qu'il est important de tirer les leçons des points forts et des points faibles que l'Accord a fait ressortir dans la pratique. Lors des inondations qui ont frappé son pays, la coopération entre les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale a été excellente.

M. Kinana (Croix-Rouge de Tanzanie) fait observer que l'Accord de Séville atténue la concurrence entre les composantes du Mouvement, définit les rôles et garantit une gestion efficace et rationnelle des ressources humaines et financières. Des problèmes surgissent quand la situation est tellement instable que l'institution directrice se retire, laissant seule la Société nationale opératrice. L'institution directrice désignée devrait-elle reprendre son rôle une fois que les tensions se sont atténuées ?

Le Dr Attar (Croissant-Rouge arabe syrien), citant l'exemple de l'Irak, suggère que les Sociétés nationales soient associées à l'action menée face à de telles crises parce qu'elles connaissent la région et le contexte. En outre, elles peuvent réagir plus rapidement que le CICR, qui a été trop lent. Il se déclare en faveur de l'établissement du groupe de travail *ad hoc* qui devrait travailler selon un calendrier clairement défini afin de pouvoir apporter sa contribution si une nouvelle crise survient.

M. Forster (CICR) indique que le CICR estime que, dans l'ensemble, l'Accord de Séville a permis de susciter un nouvel esprit de coopération quand le Mouvement engage une action. L'Accord a été utile parce qu'il reconnaît que toutes les composantes du Mouvement ont des capacités qui peuvent être utilisées au mieux dans le cadre d'une opération donnée. Toutefois, il faut être plus attentif à réaliser les objectifs qui sont définis dans son préambule. Les problèmes rencontrés font partie du processus d'apprentissage, et l'expérience des six dernières années montre qu'ils touchent à la mise en œuvre et non au texte de l'Accord. Il a été pris acte des commentaires, qui seront examinés en profondeur par le groupe de travail. Il s'agit de mettre à profit les points forts de l'Accord tout en veillant à ce que la mise en œuvre soit aussi efficace que possible, et de répondre aux besoins des victimes tout en prenant en compte les besoins et les contraintes de chacune des composantes du Mouvement.

M. Izidiyar (Croissant-Rouge afghan), évoquant les catastrophes naturelles et d'origine humaine qui ont frappé son pays, indique que sa Société nationale

coopère étroitement avec le CICR et la Fédération internationale. La mise en œuvre de l'Accord de Séville est néanmoins parfois problématique. Par exemple, le CICR a établi plusieurs hôpitaux dans le pays, ce dont il lui sait gré, mais la Société nationale n'est pas associée à leur gestion. De même, ni le CICR ni la Fédération internationale n'ont apporté un soutien à l'hôpital de la Société nationale.

M. Konoe (Société de la Croix-Rouge du Japon) déclare que des situations peuvent surgir, dans lesquelles il n'est pas possible d'appliquer strictement les dispositions de l'Accord de Séville et de décider quelle organisation humanitaire devrait assumer les fonctions d'institution directrice. De plus en plus de crises humanitaires sont imbriquées les unes dans les autres de manière complexe, sans qu'il y ait de transition clairement marquée entre la phase d'urgence et celle du relèvement et de la reconstruction. Il se pourrait qu'il soit plus efficace, dans certains cas, que la Société nationale locale remplisse les fonctions d'institution directrice, mais cette possibilité est extrêmement limitée sinon exclue par l'Accord de Séville. Certains considèrent que les Sociétés nationales des pays voisins de l'Irak auraient dû jouer un rôle plus important dans les activités de secours parce qu'elles connaissaient mieux la région et jouissaient d'un accès plus étendu. La nouvelle politique du CICR en matière de coopération avec les Sociétés nationales devrait largement contribuer à prévenir une telle confusion sur le terrain. Le fait que le rôle d'institution directrice soit systématiquement attribué au CICR ou à la Fédération internationale exclut la création de véritables partenariats qui tirent parti des points forts des Sociétés nationales participantes et opératrices. Il faut affronter les situations avec souplesse. L'orateur appuie sans réserve la création du groupe de travail *ad hoc*.

Le Dr Al-Ali-Maadeed (Croissant-Rouge du Qatar) indique que, malgré les mauvaises expériences passées, il est encourageant de constater que le CICR et la Fédération internationale tentent d'élaborer des modèles et des procédures. Il souligne que les Sociétés nationales voisines, tout comme celle du pays concerné par une crise donnée, doivent être associées aux activités menées. Il espère que les nouvelles procédures résoudront les problèmes de direction. Il faut aussi prendre en compte l'évolution du contexte et les sentiments du public dans le pays où l'action est menée.

Le Dr Hassan (Croissant-Rouge de Somalie) fait l'éloge de l'Accord de Séville, qui est pour lui une étape positive vers l'universalité du Mouvement et l'harmonisation des opérations sur le terrain. Dans son pays, où le CICR est l'institution directrice dans une situation de conflit persistante, la coordination est bonne. Cependant, on ne peut pas penser que tous les problèmes de mise en œuvre seront réglés d'un coup. Un processus continu d'ajustement est nécessaire pour faire face à des exigences opérationnelles changeantes.

Le président, auquel plusieurs propositions écrites d'amendements à la résolution 8 ont été remises pen-

dant la discussion, donne lecture de la version modifiée et invite les participants à l'adopter.

La résolution 8, telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

**Point 7 de l'ordre du jour
Tolérance, non-discrimination
et respect des diversités (suite)
(document CD 2003 – 7.1/1)**

Le président attire l'attention du Conseil sur le CD 2003 – 7.1/1 et le projet de résolution 9. Il souhaite la bienvenue à l'orateur invité, M Madanjeet Singh, un ancien diplomate de carrière et ambassadeur de l'Inde dans de nombreux pays, qui est ensuite entré à l'UNESCO dont il est aujourd'hui un ambassadeur de bonne volonté. En reconnaissance de l'engagement de toute une vie en faveur de la paix, l'UNESCO a créé en 1995 le prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence. M. Singh est aussi le fondateur de la *South Asia Foundation*.

M. Madanjeet Singh (ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO) déclare que le thème de la tolérance, de la non-discrimination et du respect des diversités est des plus importants. Quand il était adolescent, il a adhéré, comme tant d'autres jeunes, au Mouvement *Quit India* du mahatma Gandhi. Ce qu'il a appris du mahatma Gandhi, c'est que la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités sont les trois principales composantes de la vie, qu'ils sont aussi importants que la justice économique, l'égalité sociale et la liberté politique. Gandhi a été l'apôtre de la non-violence. La civilisation n'est pas seulement quelque chose de solide et d'externe. C'est l'aspiration d'un peuple, son interprétation de l'existence humaine, sa perception du mystère de la vie humaine. Gandhi a prôné un monde où les hommes chérissent la raison, fuient l'ombre, se tournent vers la lumière, font l'éloge de la vertu, méprisent la mesquinerie et abhorrent la violence et le fondamentalisme sous toutes leurs formes.

Les trois concepts que sont la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités ne peuvent prospérer que dans le cadre d'un mouvement de masse. L'orateur est heureux que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge se soient donné le nom de mouvement et jouissent d'un soutien au niveau local. La *South Asia Foundation*, par exemple, va accorder trois mille bourses à des jeunes marginalisés de différents pays, afin qu'ils puissent faire des études dans une même institution pendant un an. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'enseigner la tolérance et le respect des diversités – ils sont spontanés. Un autre programme, similaire, crée des liens entre les universités de différents pays de la région dans des secteurs tels les études sur l'environnement ou la formation des enseignants.

La discussion sur ce point se déroule dans le cadre de trois commissions.

La séance est levée à 17 h.

3.4.4 QUATRIÈME SÉANCE

Mardi 2 décembre 2003

9 h 30

Question de fond (*suite*)

Point 7 de l'ordre du jour

**Tolérance, non-discrimination
et respect des diversités** (*suite*)
(document CD 2003 – 7.1/1)

Mme Teixeira (Croix-Rouge du Mozambique) présente le rapport de synthèse des commissions sur la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités, qui est reproduit intégralement à l'annexe [1], et recommande au Conseil d'adopter le projet de résolution 9 et son annexe.

M. Mohaghegh (Société du Croissant-Rouge iranien), **M. McLaughlin** (Croix-Rouge américaine), **M. Pitt** (Croix-Rouge de Saint-Vincent et Grenadines), **le Dr Hassan** (Croissant-Rouge de Somalie), **Mme Powell** (Croix-Rouge de la Jamaïque), **M. Ijewere** (Croix-Rouge du Nigéria), **Mme Rola Hitti** (Croix-Rouge libanaise), **M. Parascandolo** (Société de la Croix-Rouge de Malte) et **Pasteur Williams** (Croix-Rouge de Grenade) applaudissent au rapport de synthèse.

Dame Maeve Fort (Croix-Rouge britannique) suggère de réinsérer le mot «culturelles» après le mot «diversités» au paragraphe 3 du préambule du projet de résolution, pour garantir la cohérence avec le Plan d'action de 1999. Elle considère en outre que le paragraphe 3 du dispositif de la version anglaise se lirait mieux si la phrase «on the basis of the participation to» était modifiée en «on the basis of their participation in».

Pr. Adugna (Croix-Rouge éthiopienne) n'est pas de cet avis, et fait observer qu'on a considéré, dans sa commission, que le mot «culturelles» imposait des limites, car il y a de nombreuses autres formes de diversité. Par souci d'exhaustivité, il préfère que ce mot soit omis.

M. De Graaf (Croix-Rouge néerlandaise) signale que la deuxième ligne de l'annexe au projet de résolution devrait être corrigée et se lire «lutter contre l'intolérance».

M. Bugnion (CICR) propose deux amendements à l'annexe au projet de résolution. Il conviendrait de modifier le libellé du point 4 (f), afin de ne pas donner à penser que le CICR pourrait ne pas être responsable aussi de la diffusion des Principes fondamentaux. Le libellé actuel du point 4 (h) laisse entendre que le droit international humanitaire est un obstacle à la réconciliation entre les communautés. La dernière phrase devrait donc être remplacée par «afin de ne pas entraver la réconciliation entre les communautés».

M. Cuvillier (Croix-Rouge française) estime que l'amendement proposé par M. Bugnion serait exprimé de façon plus positive par l'expression «favoriser la réconciliation». Il suggère aussi de modifier le titre de la résolution. La «tolérance» ne doit pas être étendue à la tolérance vis-à-vis de l'intolérable. Prenant en considération le deuxième paragraphe du préambule, il préférerait que le libellé du titre reflète la lutte contre la discrimination et l'intolérance.

M. Vickery (Croix-Rouge australienne) est préoccupé par l'emploi de l'expression «par une action volontariste» au point 1 (b) de l'annexe au projet de résolution, car elle implique la contrainte ou la force physique. Le même objectif pourrait être atteint en employant l'expression «sans délai».

Le président suggère aux participants d'adopter la proposition de la représentante de la Croix-Rouge britannique, d'autant plus que le mot «culturelles» revêt une signification très large dans ce contexte. Il considère aussi que les autres amendements proposés sont acceptables. Le titre de la résolution est donc modifié et devient «Promouvoir le respect de la diversité et lutter contre la discrimination et l'intolérance».

Cela étant posé,

la résolution 9 et son annexe, telles qu'amendées, sont adoptées par acclamation.

Point 8 de l'ordre du jour

Suivi des résolutions du Conseil des Délégués de 2001

Point 8.1

Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (document CD 2003 – 8.1/1)

M. Roethlisberger (CICR), faisant référence à la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2001, note que des progrès ont été accomplis depuis. Il présente le projet de résolution 10, qui est centré sur les problèmes pratiques susceptibles de se poser quand des partenariats opérationnels sont établis entre une composante du Mouvement et des organisations de l'extérieur.

M. Jones (Croix-Rouge américaine) appuie les objectifs de transparence et de respect des Principes fondamentaux. Compte tenu des préoccupations qui ont percé à ce sujet au cours des années, le paragraphe 2 du dispositif devrait spécifiquement mentionner les accords avec le HCR. Les éléments minimaux figurant dans l'annexe seraient plus efficaces sous la forme de lignes directrices que sous celle de dispositions restrictives ou contraignantes.

M. Barnes (Société canadienne de la Croix-Rouge) met l'accent sur l'impact du rétablissement des liens familiaux, qui est un service essentiel que le Mouvement peut offrir aux personnes déplacées. Il partage l'inquiétude qui a été manifestée au sujet de l'incidence croissante de la xénophobie à l'égard des migrants.

M. Liguita (Croix-Rouge du Tchad) fait l'éloge du rapport sur le suivi de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2001, à la lumière notamment de la situation des réfugiés dans son pays.

Mme Ovdahl (Croix-Rouge suédoise) se félicite de l'intérêt accru qui est porté à la question, étant donné que 137 Sociétés nationales au moins mènent des activités en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées. Les actions du Mouvement sont opportunes et appropriées. Les éléments minimaux devant figurer dans les accords avec les partenaires externes sont un outil utile qui permet aux composantes du Mouvement d'atteindre les victimes de la meilleure façon qui soit. Elle souligne l'importance d'agir dans le cadre du mandat du Mouvement en cas de collaboration avec des partenaires externes.

M. Lamb (Fédération internationale) déclare que la question de la xénophobie revêt une importance capitale. Se référant au commentaire de la Croix-Rouge américaine, il indique que les éléments minimaux ont fait l'objet de larges consultations et de conseils d'ordre juridique. Il faut considérer qu'ils donnent aux composantes du Mouvement les moyens d'agir au mieux de leurs intérêts lorsqu'elles négocient des accords. L'orateur reconnaît qu'il faut ajouter une référence au HCR, laquelle existait en fait dans le projet original.

Le président propose que le projet de résolution 10 et son annexe, tels qu'amendés, soient adoptés.

La résolution 10 et son annexe sont adoptées par acclamation.

Point 8.2

Droit international des interventions lors de catastrophes (document CD 2003 – 8.2/1)

M. Davey (Fédération internationale), faisant référence à la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2001, attire l'attention sur le document CD 2003 – 8.2/1 et ses deux conclusions principales. La première est qu'il est nécessaire de mieux connaître, utiliser et mettre en œuvre le droit existant, pour ainsi éliminer les retards et améliorer la coordination. Avant la présente étude, l'éventail des instruments existants n'avait pas été recensé. La seconde est que les travaux réalisés à ce jour confirment l'intérêt du projet – c'est un bon début, mais ce n'est qu'un début. Beaucoup reste à faire au cours des années à venir.

Le Dr Jakovljević (Société de la Croix-Rouge de Serbie et Monténégro) apporte son plein soutien à l'initiative sur le droit international des interventions lors de catastrophes. De nombreuses questions restent posées. Toutefois, c'est aux États qu'il appartient de promulguer des lois, et ils doivent bien comprendre l'importance de l'initiative. Celle-ci devrait néanmoins être limitée à l'action humanitaire en temps de paix, car les situations de guerre font déjà l'objet d'un corpus juridique considérable.

Le lieutenant-général Khan (Croissant-Rouge du Pakistan) déclare que la question est d'une suprême importance. Seul le Mouvement est à même d'assumer cette tâche. Une attention accrue doit être portée à la mise en œuvre, et il faut pour cela renforcer les Sociétés nationales.

Il est pris acte du document CD 2003 – 8.2/1.

Point 8.3

Les débris de guerre explosifs et la Stratégie du Mouvement concernant les mines (document CD 2003 – 8.3/1)

M. Sandoz (CICR) présente le document CD 2003 – 8.3/1 et le projet de résolution 11. Se référant à la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2001, il indique que le Mouvement a renforcé, dans le cadre de la Stratégie quinquennale du Mouvement concernant les mines, adoptée en 1999, les efforts qu'il déployait pour réduire les effets des mines et d'autres formes de munitions non explosées, et que le projet de résolution 11 propose donc de prolonger la Stratégie jusqu'en 2009 et de couvrir l'ensemble des débris de guerre explosifs. Il est particulièrement important d'élargir la Stratégie du Mouvement, eu égard à la première Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui se tiendra en 2004, et à la récente adoption du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques.

Mme Katevas de Sclabos (Croix-Rouge chilienne) salue le rapport et le projet de résolution et signale que son pays, agissant en coopération avec les pays voisins et les organisations internationales, enregistre des avancées en matière de destruction des mines.

Dame Maeve Fort (Croix-Rouge britannique) déclare que sa Société s'est toujours attachée à promouvoir l'unité au sein du Mouvement, et est très sensible à l'esprit de coopération qui transparait des contributions de nombreuses autres délégations. L'oratrice ne brisera donc pas le consensus que recueillent le projet de résolution sur les débris de guerre explosifs et la Stratégie du Mouvement concernant les mines. Toutefois, elle souhaite formuler une réserve de fond au sujet de la seconde partie du paragraphe 4 du dispositif, qui invite instamment toutes les composantes du Mouvement «à soutenir les efforts entrepris pour interdire l'emploi des sous-munitions de bombes à dispersion et d'autres engins contre des objectifs militaires situés à l'intérieur ou à proximité de zones civiles». Elle aurait préféré un libellé autre que «interdire», par exemple, «réglementer plus étroitement», «réglementer plus efficacement» ou «assurer une application rigoureuse des instruments humanitaires existants sur le choix des objectifs et l'emploi de sous-munitions de bombes à dispersion et d'autres engins». Les libellés proposés reflètent le fait que, à son sens, la préoccupation du Mouvement doit être moins d'interdire que de mettre en œuvre une réglementation efficace. L'adoption du Protocole V, la semaine précédente, a démontré que la coopération avec les États peut être fructueuse.

Mme Derlicka (Croix-Rouge polonaise) appuie la résolution, qui aidera à éliminer les effets dévastateurs des munitions non explosées et abandonnées.

M. Vickery (Croix-Rouge australienne) fait remarquer que, dans le dispositif, le paragraphe 2 invite les composantes du Mouvement à «obtenir» certains objectifs, le paragraphe 3 à «œuvrer» et le paragraphe 4 à «œuvrer pour faire en sorte». Il pense que les composantes du Mouvement n'ont pas le pouvoir d'obtenir quoi que ce soit, même si toutes font leur possible pour réaliser les objectifs. Il préférerait que le libellé des trois paragraphes soit cohérent, celui du paragraphe 3 étant peut-être le plus approprié.

Le **président** invite les participants à adopter le projet de résolution 11 tel qu'amendé.

La résolution 11, telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

Point 8.4

Participation des collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de procédures judiciaires liées à des violations du droit international humanitaire (document CD 2003 – 8.4/1)

En l'absence de tout commentaire sur les conclusions du document CD 2003 – 8.4/1, le **président**, se référant à la résolution 9 du Conseil des Délégués de 2001, propose que le Conseil des Délégués prenne acte du document.

Il en est ainsi décidé.

Point 8.5

Protection des biens culturels en cas de conflit armé (document CD 2003 – 8.5/1)

Mme Kraus Gurny (CICR), faisant référence à la résolution 11 du Conseil des Délégués de 2001, met en relief l'engagement du CICR envers la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Les biens culturels font partie du patrimoine culturel de l'humanité, et le CICR est convaincu que leur destruction pourrait provoquer de nouveaux conflits ou empêcher le rétablissement de la paix.

Mme Mikos-Skuza (Croix-Rouge polonaise) fait porter l'accent sur le dilemme que posent des ressources limitées et les besoins divergents des victimes humaines et des biens culturels. Sa Société s'est appuyée sur des volontaires très qualifiés et sur la coopération avec d'autres institutions, et a donc obtenu d'excellents résultats sans engager de lourdes dépenses et sans placer un fardeau excessif sur son personnel.

Dame Maeve Fort (Croix-Rouge britannique) déclare que la protection des biens culturels en cas de conflit armé reste, comme les événements récents l'ont montré, une question essentielle. Voir que de nombreuses activités sont entreprises pour promouvoir les règles pertinentes procure une grande satisfaction. Des normes et des mesures pratiques de prévention et d'interven-

tion pourraient être appliquées à la protection des biens culturels contre d'autres types de catastrophes. Le 50^e anniversaire de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé offre au Mouvement l'occasion de promouvoir l'importance de la protection du patrimoine culturel.

Mme Zupanc (Croix-Rouge slovène) indique que la protection des biens culturels est intégrée à la formation du personnel et des volontaires de sa Société nationale.

Point 10 de l'ordre du jour

Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués

M. Niskala (Fédération internationale) déclare que l'Assemblée générale de la Fédération internationale a accepté la proposition de la Croix-Rouge de la République de Corée de tenir l'Assemblée générale de 2005 à Séoul, pendant la période du 5 au 20 novembre. La Commission permanente fixera les dates en 2004.

Le **président** remercie la Croix-Rouge de la République de Corée de son invitation et propose que la prochaine session du Conseil des Délégués ait lieu à Séoul, République de Corée, en 2005.

Il en est ainsi décidé.

CLÔTURE DE LA SESSION

Le **président** remercie les participants du très bon climat dans lequel s'est déroulé le Conseil des Délégués et des messages clairs, forts et communs qui ont été élaborés à l'intention de la Conférence internationale. Le débat sur les questions internes au Mouvement a été ouvert et constructif. Il se félicite tout particulièrement de l'accent qui a été mis sur le respect des diversités. Il conclut en remerciant tous ceux qui ont travaillé avec acharnement pour préparer le Conseil des Délégués et en assurer le bon déroulement.

La séance est close à 12 h 15.

3.4.5 ANNEXE

Rapport de synthèse des Commissions sur la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités présenté par Mme Fernanda Teixeira, rapporteur général

Tout d'abord, je suis très fière de dire que ce rapport résulte de plus d'une centaine de contributions apportées par nous hier pendant les travaux des trois commissions.

Si je devais trouver un slogan pour ce rapport, je dirais : «Le courage d'agir, c'est d'abord à nous, individuellement et collectivement, de l'avoir. L'exemple doit venir de nous».

Chers collègues et amis, hier les trois commissions ont reconnu que les problèmes d'intolérance, de discrimination et de manque de diversité concernaient aussi le

Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ont souligné que nous vivions et travaillions dans un climat particulièrement difficile. La tolérance, la non-discrimination et le respect de la diversité sont intimement liés à nos Principes fondamentaux. Ce lien, que nous avons tous profondément ressenti, commande au Mouvement d'agir.

Pourtant, avant de mobiliser le Mouvement derrière ces objectifs, les commissions ont relevé deux conditions préalables.

Premièrement, nous devons tous avoir une conception commune de ce que recouvrent vraiment les termes de tolérance, de non-discrimination et de respect de la diversité. Le sens du mot «tolérance» en particulier doit être précisé encore. Les participants ont aussi proposé l'idée d'absence d'exclusion. Les intervenants ont fait valoir que la «pluralité» était un meilleur terme que «diversité», faisant remarquer que la pluralité prenait en compte l'ensemble de la société, où il y a des différences mais aussi des similitudes. Ces termes devraient être étudiés dans le contexte de la prise de position que les composantes du Mouvement préparent sur ce sujet pour le Conseil des Délégués de 2005, comme le prévoit la Résolution qui doit être adoptée aujourd'hui.

Deuxièmement, les composantes du Mouvement doivent «balayer devant leur porte», en faisant en sorte que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soit plus largement représentatif de l'ensemble de la société et veille à ce que chacun puisse s'exprimer et se faire entendre.

1. Tolérance, non-discrimination et respect de la diversité – des valeurs universelles ?

Les participants ont affirmé le caractère universel des trois valeurs que sont la tolérance, la non-discrimination et le respect de la diversité, reconnaissant qu'elles font partie du «langage» Croix-Rouge et Croissant-Rouge – partie de nos Principes fondamentaux. Ils ont aussi souligné que ces trois valeurs devraient également être comprises à la lumière de contextes spécifiques, et s'exprimer sous des formes très diverses, y compris culturelles et religieuses. Comme je l'ai indiqué précédemment, de nombreux intervenants ont estimé que le concept de tolérance manquait de clarté, tandis que le terme de «pluralité» pourrait avantageusement remplacer celui de «respect de la diversité». Selon eux, la pluralité est un terme plus large et plus significatif, susceptible de s'appliquer aussi aux structures de pouvoir, aux questions d'équité entre les sexes, aux problèmes entre personnes et entre groupes, aussi bien qu'aux questions de diversité proprement dite. Ce terme offrirait donc plus de marge de manœuvre.

2. Tolérance, non-discrimination et respect de la diversité : quels sont les nouveaux défis ?

Nombre de participants ont fait observer que la discrimination était omniprésente. On ne naît pas intolérant, mais on peut le devenir en vieillissant. En fait, chacun d'entre nous, à un moment de sa vie, a fait l'expérience de la discrimination. C'est un problème qui ne passe pas à des lieues de nous, mais qui se pose partout.

Beaucoup d'intervenants ont jugé la situation mondiale plus inquiétante que jamais, avec la montée du nationalisme et de l'extrémisme religieux, la pauvreté, les changements démographiques et les migrations qui peuvent en résulter. Dans une telle situation, les valeurs et les principes de la Croix-Rouge sont de plus en plus malmenés. Que l'on ait à déplorer des victimes parmi le personnel humanitaire est particulièrement odieux.

Les participants ont été nombreux à souligner que certains des plus grands obstacles se trouvaient en nous-mêmes – tant individuellement que comme Mouvement. Ils ont estimé que les composantes du Mouvement n'étaient pas suffisamment représentatives, que les Sociétés nationales ne reflétaient pas toujours la diversité de la population de leur pays. Même celles qui sont représentatives ont tendance parfois à exclure du pouvoir différents groupes sociaux comme les femmes et les jeunes.

Face à tous ces défis, il est également crucial d'établir des priorités, de centrer nos efforts sur les points où nous pouvons avoir un impact réel et de nous doter d'indicateurs et autres moyens d'évaluer notre action.

Chers collègues et amis, soyons honnêtes : avons-nous, au sein du Mouvement, la force et l'autorité voulues pour relever de tels défis ? Pouvons-nous nous permettre de ne pas avoir de telles aptitudes ?

3. Comment les différentes composantes du Mouvement répondent-elles – ou devraient-elles répondre – au manque de tolérance, à la discrimination et au non-respect des diversités ?

Un consensus sans ambiguïté s'est dégagé des trois groupes: nous devons commencer chez nous, dans nos familles, entre nous et au sein du Mouvement. Des auto-évaluations doivent être réalisées, associées à des méthodes créatives pour former et éduquer les membres et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de même que des acteurs externes. L'exclusion et la marginalisation ne devraient pas exister : nous devons donc nous attacher à intégrer et à donner davantage de responsabilités, comme nous devons valoriser et apprécier les contributions de tous. Cette attitude est elle-même la clé qui nous permettra de rehausser notre image. Si nous traduisons dans nos actes les valeurs que nous défendons, les autres nous percevront comme utiles, crédibles et dignes de recevoir un soutien.

Lorsque nous serons capables de diriger par l'exemple, nous devons partager – entre nous et avec d'autres organisations – nos connaissances et nos pratiques. Nous devons jouer un rôle mobilisateur et créer des forums de dialogue, construire des ponts entre les divers secteurs de la société. Dans ce contexte, il est proposé que les composantes du Mouvement s'emploient à recenser les initiatives existant déjà qui ont pour but de promouvoir la tolérance, la non-discrimination et le respect des diversités, ainsi qu'à faciliter les contacts et les échanges.

Cela dit, un certain nombre de participants ont fait valoir qu'il ne faudrait pas se préoccuper uniquement de créer de nouveaux programmes. Il faut s'attacher également, sinon plus, à tirer parti des programmes existants qui sont exécutés jour après jour au niveau mondial et à l'échelon local. Bref, nous devrions nous efforcer de promouvoir le message de tolérance, de non-discrimination et de respect des diversités dans tout ce que nous faisons, et encourager le respect, la mise en œuvre et la diffusion du droit international humanitaire.

Les trois commissions ont été unanimes à désigner les jeunes comme étant les acteurs essentiels et le moteur ou agent principal du changement. Les jeunes doivent être associés davantage à la prise de décisions, en tant que catalyseurs de la rencontre et de la compréhension entre les cultures. A cet égard, je suis fière de signaler que nos commissions ont montré l'exemple : trois des neuf membres du bureau étaient des dirigeants Jeunesse de Sociétés nationales.

Dans la ligne de cette reconnaissance de la place capitale de la jeunesse, un certain nombre de participants ont souligné l'importance de l'éducation. Nous devons trouver des façons créatives de promouvoir nos messages dans les écoles – promotion par la jeunesse et pour la jeunesse – en intégrant ces messages dans l'enseigne-

ment scolaire chaque fois que nous le pourrons, par le biais de programmes tels qu'« Explorons le droit humanitaire » (EDH).

De nombreux intervenants ont relevé que le Mouvement est particulièrement bien placé pour mener une action de sensibilisation humanitaire à l'échelle de la planète, et nous ont demandé instamment de trouver des moyens nouveaux et originaux de promouvoir nos messages de tolérance, de non-discrimination et de respect des diversités. En tirant parti de notre crédibilité et de notre autorité morale, nous devrions utiliser les médias de façon beaucoup plus entreprenante et efficace.

Certains participants, toutefois, ont souligné que le Mouvement ne peut pas relever seul les défis qui se posent. Nous devons nouer des alliances avec des partenaires attachés aux mêmes valeurs que nous – organisations, personnalités influentes et dirigeants politiques et religieux – sans transiger sur nos Principes Fondamentaux.

J'ai assez parlé. Pour conclure, j'aimerais dire une fois encore: « Le courage d'agir, c'est d'abord à nous, individuellement et collectivement, de l'avoir. L'exemple doit venir de nous. »



3.5 LISTE DES DOCUMENTS SOU MIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

- Ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués 2003

Point 4 – Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Rapport de la Commission permanente au Conseil des Délégués 2003
Rapport préparé par la Commission permanente

Point 5 – Préparatifs en vue de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Ordre du jour provisoire et programme de la XXVIII^e Conférence internationale
- Propositions de candidats aux fonctions de responsables de la XXVIII^e Conférence internationale
- Rapport «Biotechnologie, armes et humanité» et projet de résolution
Rapport préparé par le CICR en consultation avec la Fédération internationale
- Rapport sur les suites données à la résolution 6 adoptée par le Conseil des Délégués en 2001 (sur l'emblème)
Rapport préparé par la Commission permanente
- Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire : conclusions de l'étude effectuée par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Rapport préparé par la Fédération internationale en consultation avec le CICR

Point 6 – Stratégie pour le Mouvement

- Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Rapport préparé par la Fédération internationale, le CICR et la Commission permanente
(La Commission permanente a reçu ce rapport mais, faute de temps, n'a pas encore pu l'étudier.)
- Rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales

- Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville au Conseil des Délégués de 2003 et projet de résolution

Rapport préparé par le CICR et la Fédération internationale

Point 7 – Tolérance, non-discrimination et respect des diversités

- Tolérance, non-discrimination et respect des diversités et projet de résolution
Document préparé par le CICR et la Fédération internationale sur la base des consultations et des recherches conduites depuis le dernier Conseil des Délégués, en 2001
- «Tolérance, non-discrimination et respect des diversités» – Pistes de réflexion en vue des débats en Commissions

Point 8 – Rapports de suivi

- Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2001 «Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays» et projet de résolution
Rapport préparé par le CICR et la Fédération internationale
- Droit international des interventions lors de catastrophes 2002-2003 – Rapport sur l'initiative 2002-2003
Rapport préparé par la Fédération internationale
- Les débris de guerre explosifs et la Stratégie du Mouvement concernant les mines et projet de résolution
Rapport préparé par le CICR en consultation avec la Fédération internationale
- La coopération des collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de procédures judiciaires liées à des violations du droit international humanitaire
Rapport préparé par le CICR et la Fédération internationale
- La protection des biens culturels en cas de conflit armé
Rapport préparé par la Croix-Rouge britannique en consultation avec le CICR

XXVIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

4.1 CONVOCATION

CONVOCATION

à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, Suisse, 2-6 décembre 2003

Genève, le 30 mai 2003

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a demandé au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'être les hôtes de la XXVIII^e Conférence internationale. Celle-ci se tiendra à Genève du 2 au 6 décembre 2003 au Centre international de conférences (CICG).

La Conférence internationale sera précédée des réunions du Conseil de direction et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Cette convocation est envoyée à tous les membres de la Conférence internationale, qui sont, conformément à l'article 9 des Statuts du Mouvement :

- les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment reconnues ;
- le Comité international de la Croix-Rouge ;
- la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- les États parties aux Conventions de Genève.

Selon l'article 5 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est également envoyée aux observateurs invités à assister à la Conférence.

La Conférence devrait donner lieu à :

- une Déclaration ;
- un Agenda pour l'action humanitaire ;
- des engagements, qui seront pris par les membres à titre individuel et/ou collectif.

Vous trouverez ci-joint :

- le projet d'ordre du jour provisoire et le programme de la Conférence ;
- les lignes directrices relatives aux engagements des membres de la Conférence ;
- une liste des ateliers devant se tenir lors de la Conférence ;
- un profil des candidats à l'élection à la Commission permanente et un formulaire de candidature à l'élection des membres de la Commission permanente ;

- le formulaire d'inscription à la Conférence (à compléter et renvoyer à l'adresse indiquée avant le 26 septembre 2003)
- des informations pratiques, une liste des hôtels (avec descriptifs et tarifs) et une carte de Genève.

NB : Le 12 mai 2000, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait convoqué la XXVIII^e Conférence internationale, qui devait adopter les amendements pertinents aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la suite de l'adoption, par les États parties aux Conventions de Genève de 1949, d'un troisième Protocole additionnel relatif aux emblèmes. La Conférence, qui devait se tenir le 14 novembre 2000, avait été ajournée le 12 octobre 2000. Par la présente, il est indiqué aux membres que la prochaine Conférence sera désormais appelée XXVIII^e Conférence internationale.

L'article 6.2 du Règlement stipule que les observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture de la Conférence. Vous êtes donc invité à envoyer vos commentaires éventuels concernant ce point avant le 2 octobre 2003 à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
9-11, La Vy-des-Champs
1202 Genève
Suisse

La Commission permanente a accueilli M. l'Ambassadeur Thomas Kupfer, que le Gouvernement suisse a mis à sa disposition en qualité de Commissaire chargé de l'aider, ainsi que les co-hôtes de la Conférence, à préparer celle-ci.

Le projet de Déclaration et le projet d'Agenda pour l'action humanitaire seront envoyés à tous les membres pour commentaires début juillet 2003.

Juan M. Suárez del Toro R.
Président
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Jakob Kellenberger
Président
Comité international
de la Croix-Rouge

4.2 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

Mardi 2 décembre 2003

17 h 00 – 18 h 45

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

1. **Orateurs :** *Présidente de la Commission permanente, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de Suisse*
2. **Présentation multimédias**
3. **Présentation des Principes fondamentaux**
4. **Discours de bienvenue :** *Autorités de la République et Canton de Genève et de la Ville de Genève*

18 h 45 – 21 h 00

RÉCEPTION

(ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

Offert par le Conseil fédéral suisse et les autorités de la République et du Canton de Genève et de la ville de Genève

Mercredi 3 décembre 2003

9 h 00 – 12 h 30

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1. **Ouverture de la première séance plénière**
2. **Élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence**
3. **Désignation des organes subsidiaires de la Conférence**
 - 3.1 Commissions
 - 3.2 Comité de rédaction
4. **Information sur la procédure d'élection des membres de la Commission permanente, l'adoption de la Déclaration de la Conférence et de l'Agenda pour l'action humanitaire, et l'enregistrement des engagements**
5. **Défis humanitaires contemporains et protection de la dignité humaine**
 - 5.1 Discours liminaire du président du Comité international de la Croix-Rouge
 - 5.2 Discours liminaire du président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
6. **Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine**
7. **Information sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les années 2000-2003 adopté lors de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

8. **Rapport spécial *Les femmes et la guerre***
Comité international de la Croix-Rouge

12 h 30

OUVERTURE DE L'EXPOSITION « LES FEMMES ET LA GUERRE »

(ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

Ouverture de l'exposition par Sa Majesté la Reine Rania Al-Abdullah de Jordanie

14 h 00 – 16 h 30

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE (suite)

9. **Introduction de la Déclaration**

9.1 Protéger la dignité humaine en stimulant le respect du droit international humanitaire

9.2 Protéger la dignité humaine en mobilisant l'humanité afin de réduire la violence, la discrimination et la vulnérabilité

10. **Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine y compris la Déclaration**

14 h 00 – 18 h 30

COMITÉ DE RÉDACTION

17 h 00 – 18 h 30

ATELIERS

(titres provisoires et liste des organisateurs)

(ne font pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

Atelier 1 : « Le droit international humanitaire et les défis que posent les conflits armés contemporains »

Organisateurs : gouvernement suisse, Comité international de la Croix-Rouge

Atelier 2 : « Enfants et conflits armés : protéger et reconstruire de jeunes vies »

Organisateurs : Réseau de la sécurité humaine: gouvernements d'Afrique du Sud (observateur), d'Autriche, du Canada, du Chili, de Grèce, d'Irlande, de Jordanie, du Mali, de Norvège, des Pays-Bas, de Slovénie, de Suisse et de Thaïlande en coopération avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Atelier 3 : « Les Sociétés nationales et la coopération entre civils et militaires – questions, défis, opportunités et perspectives »

Organisateurs : Croix-Rouge danoise, Croix-Rouge allemande, Croix-Rouge néerlandaise, gouvernements d'Allemagne et du Danemark, Institut du droit international de la paix et des conflits armés - Université de Bochum (Allemagne)

Atelier 4 : « Biotechnologie, armes et humanité »

Organisateurs : Société canadienne de la Croix-Rouge, Gouvernement canadien, Croix-Rouge norvégienne

Jeudi 4 décembre 2003

9 h 00 – 12 h 00

COMMISSIONS

(débat sur l'Agenda pour l'action humanitaire – Commissions parallèles A2 et B2)

1. Commission A2 : Promouvoir la protection dans les conflits armés

Aspects humanitaires de la question des personnes portées disparues dans le cadre d'un conflit armé

introduction
discussion

2. Commission B2 : Réduire les risques liés aux catastrophes et aux maladies et à leurs effets

Réduire les risques liés aux catastrophes et à leurs effets et améliorer les mécanismes de préparation et d'intervention

introduction
discussion

14 h 00 – 16 h 30

COMMISSIONS

(débat sur l'Agenda pour l'action humanitaire – Commissions parallèles A3 et B3)

3. Commission A3 : Promouvoir la protection dans les conflits armés

Faire face aux coûts humains de l'emploi de certaines armes dans les conflits armés

introduction
discussion

4. Commission B3 : Réduire les risques liés aux catastrophes et aux maladies et à leurs effets

Réduire les risques de VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses chez les personnes vulnérables

introduction
discussion

9 h 00 – 12 h 30

et

14 h 00 – 18 h 30

COMITÉ DE RÉDACTION

17h00 – 18h30

ATELIERS

(titres provisoires et liste des organisateurs)
(ne font pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

Atelier 5 : « Armes portatives et sécurité humaine: conséquences humanitaires et possibilités d'action »

Organisateurs : Réseau de la sécurité humaine: gouvernements d'Afrique du Sud (observateur), d'Autriche, du Canada, du Chili, de Grèce, d'Irlande, de Jordanie, du Mali, de Norvège, des Pays-Bas, de Slovénie, de Suisse, de Thaïlande, et le Centre pour le Dialogue Humanitaire

Atelier 6 : « Santé et VIH/SIDA – prévention, prise en charge et traitements, opprobre et discrimination – quatre ans de lutte menée par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge »

Organisateurs : Croix-Rouge suédoise, Croix-Rouge éthiopienne, Croix-Rouge du Kenya, Croix-Rouge Française, Croix-Rouge italienne, Croix-Rouge espagnole

Atelier 7 : « Mise en œuvre nationale du Statut de la Cour pénale internationale »

Organisateur : Gouvernement des Pays-Bas

Atelier 8 : « Réduction des risques de catastrophes : rôle des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et relations qu'il convient d'établir avec les gouvernements et autres acteurs clés »

Organisateurs : Croix-Rouge du Népal, Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Direction du Développement et de la Coopération (Suisse-DDC), ProVention, Stratégie internationale de Prévention des Catastrophes

Vendredi 5 décembre 2003

8 h 30 – 12 h 00

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 1. Élection des membres de la Commission permanente**
appel nominal
début de l'élection
- 2. Amendements au Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken**
- 3. Rapport spécial : Rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics**
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 4. Rapport sur le suivi de la résolution 3 de la XXVII^e Conférence internationale sur les emblèmes**
- 5. Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine (suite)**
- 6. Élection des membres de la Commission permanente : proclamation des résultats**

14 h 00 – 16 h 30

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (suite)

7. **Rapport spécial : Droit international humanitaire coutumier**
Comité international de la Croix-Rouge
8. **Séance spéciale sur la Journée internationale des volontaires**
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
9. **Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine** (suite)
10. **Élection des membres de la Commission permanente : proclamation des résultats ou poursuite de l'élection**

9 h 00 – 12 h 30

et

14 h 00 – 19 h 00

COMITÉ DE RÉDACTION

17 h 00 – 18 h 30

ATELIERS

(titres provisoires et liste des organisateurs)
(ne font pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

Atelier 9 : « La participation de la société civile à des partenariats internationaux en faveur de la santé associant les secteurs privé et public – Quels enseignements avons-nous tirés de l'expérience et quels sont les enjeux pour l'avenir? »

Organisateurs : Croix-Rouge de Sierra Leone, Croix-Rouge américaine, Croix-Rouge danoise, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier 10 : « Catastrophes concomitantes : Préparation des Sociétés nationales aux situations de conflits et de catastrophes « naturelle » – points de convergences et différences »

Organisateurs : Gouvernement du Royaume-Uni (DFID), Croix-Rouge britannique, Croix-Rouge de l'Ouganda, Gouvernement de l'Ouganda

Atelier 11 : « Les défis opérationnels que pose la conduite des activités humanitaires dans un environnement en mutation »

Organisateurs : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Comité international de la Croix-Rouge

18h45 – 19h00

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (suite, le cas échéant)

11. **Élection de la Commission permanente : proclamation des résultats**

Samedi 6 décembre 2003

9 h 00 – 12 h 00

TROISIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1. **Panorama des ateliers**
2. **Vue d'ensemble sur les engagements**
3. **Rapport sur les travaux des Commissions**
4. **Rapport du Comité de rédaction**
5. **Adoption des résolutions de la Conférence**

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE



Le but est de protéger la dignité humaine contre les effets dévastateurs du VIH/SIDA et d'autres maladies auxquels sont confrontés plus particulièrement des groupes qui sont stigmatisés, font l'objet de discrimination ou sont socialement marginalisés...et qui souvent n'ont pas accès à la prévention, aux traitements, aux soins et aux service d'appui.

Agenda pour l'action humanitaire, Objectif général 4

Marko Kovic / Fédération internationale / Lesotho, 2000

4.3 REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE

4.3.1 PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE

Présidente:

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, président national de la Croix-Rouge de Panama

Vice-présidents:

Ambassadeur Yolande Biké (Mme), représentant permanent du Gabon à Genève

Dr Abdelkader Boukhroufa, président du Croissant-Rouge algérien

M. Hisham Harun Hashim, président national adjoint du Croissant-Rouge de Malaisie

Pr René Rhinow, président ex-officio de la Croix-Rouge suisse

Rapporteur de la Conférence:

Mme Marie Gervais-Vidricaire, directrice générale, Direction générale des enjeux mondiaux (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international), Canada

Secrétaire général de la Conférence:

Ambassadeur Thomas Kupfer (M.), commissaire de la XXVIII^e Conférence internationale

Secrétaires généraux adjoints:

Mme Angela Gussing-Sapina, chef, Division de la Doctrine et de la Coopération au sein du Mouvement, Comité international de la Croix-Rouge

M. Frank Mohrhauer, juriste principal, Département du soutien aux organes statutaires et des affaires juridiques, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

4.3.2 PRÉSIDENTE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONFÉRENCE

A. Commission A

Présidente:

Ambassadeur Amina Chawahir Mohamed (Mme), représentant permanent du Kenya à Genève

Vice-présidents:

Ambassadeur Pablo Macedo (M.), alternate représentant permanent du Mexique à Genève

Mme Elzbieta Mikos-Skuza, présidente de la Commission de droit international humanitaire de la Croix-Rouge polonaise

Rapporteurs:

Ambassadeur Holger Rotkirch (M.), membre de la Croix-Rouge finlandaise

Mme Jacqueline Boga, secrétaire général de la Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Mme Carole Powell, ancienne présidente de la Croix-Rouge de la Jamaïque

B. Commission B

Présidente:

Mme Martine Letts, secrétaire général de la Croix-Rouge australienne

Vice-présidents:

Ambassadeur Love Mtesa (M.), représentant permanent de la Zambie à Genève

M. Abdul Rahman Attar, président du Croissant-Rouge Arabe syrien

Rapporteurs:

Mme Jelma de la Peña, administratrice, Cabinet du secrétaire général, et directrice des opérations de la Croix-Rouge philippine

Mme Lucy Brown, membre de la Croix-Rouge américaine

Ambassadeur Tibor Tóth (M.), représentant permanent de la Hongrie à Genève

C. Comité de rédaction

Président:

Ambassadeur Johan Molander (M.), Ministère des Affaires étrangères, Suède

Vice-présidents:

Mme Norma Nascimbene de Dumont, ministre et représentant permanent adjoint de la République argentine

Ambassadeur Valentine Rugwabiza (Mme), représentant permanent du Rwanda à Genève

Mme Heike Spieker, chef, Relations internationales et droit international humanitaire, Croix-Rouge allemande

4.3.3 BUREAU DE LA CONFÉRENCE

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, président de la Conférence

S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas, présidente de la Commission permanente

M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge

M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Ambassadeur Amina Chawahir Mohamed (Mme), présidente de la Commission A

Mme Martine Letts, présidente de la Commission B
Ambassadeur Johan Molander (M.), président du Comité de rédaction

Ambassadeur Thomas Kupfer (M.), secrétaire général de la XXVIII^e Conférence internationale

M. François Bugnion, directeur, Comité international de la Croix-Rouge

M. Markku Niskala, secrétaire général, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le nombre de morts et de blessés victimes de débris de guerre explosifs parmi la population civile devrait être considérablement réduit.
Agenda pour l'action humanitaire, Objectif final 2.5

François De Sury / CICR / Irak, 2003



4.4 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

2 décembre 2003

17 heures

**Mme Caroline Wyatt,
Correspondante de la BBC à Paris**

(Original anglais)

Je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui à Genève, à l'occasion de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En tant que correspondante de la BBC pour les affaires étrangères, je suis très honorée d'avoir été invitée à prendre part à cette cérémonie d'ouverture, car j'ai été le témoin direct de l'action vitale que mènent aussi bien le Croissant-Rouge que la Croix-Rouge.

J'en ai été le témoin pendant le conflit au Kosovo, lors du tremblement de terre meurtrier du Gujarat en Inde, auprès des victimes de mines antipersonnel et de bien d'autres en Afghanistan et, tout récemment, en Irak. J'ai vu des hommes et des femmes agir dans des situations difficiles, parfois inextricables, et faire de leur mieux, souvent au péril de leur propre vie, pour aider les autres.

Mon père, David Wyatt, a travaillé de longues années pour la Croix-Rouge britannique et pour la Croix-Rouge internationale. Je pense donc pouvoir dire que je connais le dur labeur que vous accomplissez tous, jour après jour.

La Conférence de cette année a pour thème « Protéger la dignité humaine ». Peu d'autres organisations humanitaires au monde ont fait autant pour protéger et garantir les droits de ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes.

Projection de la vidéo: Protéger la dignité humaine

Cette Conférence a été organisée par le CICR et la Fédération internationale au nom de la Commission permanente. Le thème « Protéger la dignité humaine » a été choisi par la Commission permanente parce qu'il reflète les valeurs fondamentales auxquelles le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge adhère depuis ses débuts.

Comme nous venons de le voir, ce thème est peut-être plus pertinent aujourd'hui qu'il ne l'était quand le Mouvement a été fondé. Alors que le monde vit en permanence des conflits armés ainsi que des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, l'action du Mouvement est, plus que jamais, essentielle.

Ces huit dernières années, la Commission permanente a été présidée par Son Altesse royale la princesse Margriet des Pays-Bas. Sous sa direction, la Commission s'est employée, avec une vitalité accrue, à promouvoir l'harmonie au sein du Mouvement et la coordination entre les composantes. Ces tâches, elle les

avait déjà menées au sein du Groupe d'étude sur l'avenir du Mouvement, dont elle était membre. Son dévouement et son engagement, malgré d'innombrables autres obligations, ont été un exemple pour tous. Sa gentillesse et son charme ont transformé des relations de travail en des liens d'amitié. C'est avec un immense plaisir que j'invite la princesse Margriet à prendre la parole.

Allocution de bienvenue de S. A. R la princesse Margriet des Pays-Bas, Présidente de la Commission permanente

(Original anglais)

Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le président du Conseil d'État de la République et canton de Genève, Monsieur le Maire de Genève, Monsieur le président du Comité international de la Croix-Rouge, Monsieur le président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Vos Altesses royales, Excellences,

Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les observateurs et les invités, Chers collègues et amis,

C'est pour moi un honneur et une grande joie de vous accueillir, au nom de la Commission permanente, à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je suis ravie de voir autant de participants réunis ici ce soir. Votre présence revêt une valeur et une importance toutes particulières, alors que nous vivons dans un monde polarisé, inquiet, où les souffrances sont immenses. Un monde tourmenté, bien éloigné des nobles idéaux humanitaires d'Henry Dunant, le fondateur du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous sommes ici pour changer les choses dans la vie des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes et la maladie. Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements aux autorités suisses pour leur soutien inconditionnel dans l'organisation de cette Conférence et pour leur très généreuse hospitalité.

La Conférence internationale est une enceinte à nulle autre pareille. Le Mouvement a le privilège exclusif de se réunir avec les gouvernements pour examiner les grandes priorités humanitaires. La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale entre deux Conférences, elle a pour tâche de préparer la Conférence. Quand elle a demandé au CICR et à la Fédération internationale d'être les hôtes de la XXVIII^e Conférence internationale à Genève, elle n'ignorait pas que celle-ci se tiendrait dans une situation mondiale incertaine.

Les défis auxquels nous sommes confrontés dans notre action quotidienne, dans chacun de nos pays et à l'échelon international, ne peuvent être relevés qu'avec la coopération des gouvernements et la responsabilité

qu'ont ces derniers d'assurer le bien-être de leurs citoyens. C'est pourquoi cette Conférence revêt une telle importance. En 1999, nous avons pour devise « Le pouvoir de l'humanité ». « Protéger la dignité humaine », telle est aujourd'hui notre devise. Nous avons le pouvoir de l'humanité pour protéger la dignité humaine.

Il ne s'agit pas ici de paroles, mais d'action, et d'action indispensable. Nous serons jugés à l'aune des effets de notre action. Il appartient au Mouvement et aux gouvernements de montrer au monde que nous ne voulons pas donner l'impression de mieux accepter les problèmes actuels que les solutions nouvelles.

Chaque jour, les uns des médias nous prouvent combien il est nécessaire de protéger la dignité humaine dans les situations de conflit armé, les situations de catastrophe, et face à la maladie. Les messages de la vidéo ont été à la fois clairs et puissants.

Au sujet des *conflits armés*, nous avons entendu que « la protection de la dignité humaine dans le contexte des conflits armés repose sur la détermination des États et des groupes armés à *respecter et à faire respecter* le droit international humanitaire », et qu'« aucun État n'est au-dessus des lois et tout individu a droit à la protection que confère le droit ».

Au sujet des *catastrophes et des maladies*, nous avons entendu que « les catastrophes naturelles sèment partout la dévastation et les plus pauvres sont toujours les plus durement éprouvés. Et [...] le SIDA est un véritable bouleversement. Nous sommes confrontés à un nouveau type de catastrophe où le SIDA, la vulnérabilité, les pénuries alimentaires chroniques et la pauvreté se combinent pour créer un véritable cercle vicieux. »

Ces messages sont de douloureux rappels d'une sombre réalité. Ils nous rappellent, alors que nous allons commencer nos importants travaux, que nous devons faire entrer la réalité du terrain dans nos délibérations.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge œuvrent avec et pour les gens. Notre but est de *soigner*, de venir en aide aux victimes de la guerre, des catastrophes et de la maladie. Ce but, nous le *partageons* avec nos partenaires de l'extérieur. Pour accroître notre efficacité et répondre aux attentes des victimes, nous osons faire cet effort supplémentaire.

Pendant que nous préparions la Conférence, nous avons demandé aux Sociétés nationales et aux gouvernements de nous conseiller sur les questions à inscrire à l'ordre du jour. Les propositions ont été nombreuses. Une attention prioritaire devait, de l'avis général, être accordée au droit international humanitaire, manifestement, en raison des faits récents et de nombreux événements tragiques.

La Déclaration traite de préoccupations humanitaires actuelles. Le projet d'Agenda pour l'action humanitaire couvre quatre grands domaines : les personnes portées disparues, les armes, les catastrophes et les maladies.

Commençons par la question des *personnes disparues*. Vivre dans l'ignorance de ce qu'il est advenu d'un être cher est une souffrance indicible. L'incertitude persistante, le sentiment d'injustice et l'amertume avivent les blessures psychologiques de la guerre et détruisent l'espoir d'une réconciliation. Que pouvons-nous faire ?

Le Mouvement joue traditionnellement un rôle dans le rétablissement des liens familiaux. Le CICR, avec le soutien des Sociétés nationales, assume un rôle essentiel dans ce domaine. Nous devons surmonter l'absence, parfois manifeste, de volonté politique de répondre à cette préoccupation profondément humanitaire.

Nous parlerons aussi des *armes*. Nous examinerons les coûts humains de la disponibilité, de l'emploi et de l'utilisation abusive des armes. Si, dans le passé, 90 % des victimes des conflits armés étaient des militaires, aujourd'hui 90 % des victimes sont des civils – des enfants, des femmes et des hommes innocents. Comment pouvons-nous mieux protéger les civils contre les effets aveugles et l'emploi des armes ? Nous venons d'entendre que dans de nombreuses régions du monde il est plus facile de se procurer des armes que de la nourriture. Avec les gouvernements, des progrès notables ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire.

Les *catastrophes* sont le troisième sujet. Comment pouvons-nous limiter au minimum les effets des catastrophes, réduire les risques, mieux nous préparer et améliorer notre action ? Comment pouvons-nous donner les moyens d'agir aux populations des régions exposées aux catastrophes ? Nous pouvons tirer parti du dynamisme des victimes et des bénéficiaires. Notre Mouvement a traditionnellement fait la preuve du pouvoir de l'humanité.

L'action d'urgence va de pair avec les efforts qui sont faits pour aider les victimes à se relever des crises et à mieux se préparer à une vulnérabilité inattendue. Une approche intégrée de la réduction des risques est nécessaire pour efficacement réduire au minimum les effets des catastrophes sur les populations vulnérables.

La *maladie* est le quatrième et dernier grand sujet.

Comment pouvons-nous réduire la vulnérabilité à la maladie qu'engendrent l'opprobre et la discrimination ? Le SIDA est une tragédie sans précédent, qui touche des millions de personnes à travers le monde. Le SIDA, la vulnérabilité, les pénuries alimentaires chroniques et la pauvreté forment un cercle vicieux qu'élargissent encore la discrimination et l'opprobre. Nous devons analyser nos propres attitudes afin de promouvoir de façon crédible la tolérance et le respect pour la diversité dans toute sa richesse. Le changement commence chez soi.

Nous devons, dans nos délibérations, nous souvenir de ceux qui n'ont pas de nom, pas de visage, pas de voix. Comment ?

En renforçant le respect du droit humanitaire et en trouvant des solutions viables aux défis humanitaires. À travers le dialogue, l'écoute mutuelle, et le respect de la diversité. En traduisant nos paroles par des actes. À cette fin, je vous encourage à prendre un engagement, individuel ou collectif. C'est un moyen de traduire concrètement la bonne volonté des membres de la Conférence.

Les Sociétés nationales sont les auxiliaires des pouvoirs publics. Elles sont aussi des acteurs humanitaires indépendants, liés par les Principes fondamentaux définis dans nos Statuts.

Les gouvernements sont nos partenaires, sur le plan tant national qu'international. Le partenariat est la clé de résultats meilleurs, chez nous et sur le terrain.

Quand une catastrophe frappe, la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge est là, immédiatement, sur le terrain, avec son personnel, ses volontaires et ses partenaires. Elle est toujours là, quand tous les autres sont partis. Si efficaces que nous soyons sur le plan international, ce sont ceux qui sont sur place qui assument les responsabilités pendant ces premières heures cruciales. Il est donc essentiel que les Sociétés nationales aient la capacité d'agir, et que des accords déterminent clairement qui doit faire quoi dans de telles situations. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons donner les moyens d'agir aux populations vulnérables.

Nous sommes présents – partout. Nous sommes un réseau planétaire. Nous formons une chaîne d'humanité. Nous apportons une aide impartiale. Nous ne prenons pas parti. Nous nous rangeons du côté des victimes. Notre action quotidienne témoigne de la manière dont menons notre mission, qui est d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Partout dans le monde, notre personnel et nos volontaires suivent et vivent nos Principes fondamentaux.

Le public sait que le Mouvement est présent et agit dans les situations de conflit, de crise et d'urgence. Nous aspirons aussi à une connaissance et un respect accrus des dispositions du droit international humanitaire.

Être connu, c'est susciter l'espoir, c'est aussi être confronté à des menaces – comme nous l'avons tout récemment et très douloureusement vécu. Les emblèmes, symboles de la protection et de l'assistance neutres, sont eux-mêmes devenus vulnérables. Comment notre personnel humanitaire peut-il accomplir sa mission dans un environnement de sécurité où nos opérations les plus essentielles sont menacées ?

C'est là un défi à notre mission première : être là où se trouvent les victimes. Nous devons, d'une façon ou d'une autre, surmonter ce défi. Si nous n'y parvenons pas, l'accès à l'assistance humanitaire sera menacé, et les victimes et les bénéficiaires seront lésés. Nelson Mandela a dit un jour que la Croix-Rouge avait été une source d'humanité dans le monde sombre et inhumain de l'emprisonnement politique.

Je suis convaincue que cette Conférence ajoutera sa marque à la construction de notre avenir commun. Il y a de l'espoir. La souffrance et la détresse ne sont pas inévitables. Des solutions existent.

Cette Conférence peut adresser au monde un message fort sur la protection de la dignité humaine. Ensemble, nous pouvons changer les choses pour les personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes et la maladie. Nous le devons aux victimes. Cependant, notre engagement doit aller au-delà d'un message, au-delà de documents. Il doit conduire à une action immédiate. Nous devons faire preuve de détermination, de créativité et de capacité de décision. Les attentes sont immenses.

Ces prochains jours, laissons les voix des victimes et celles de l'espoir résonner dans nos esprits. Que leurs voix retentissent ici et partout dans le monde !

(Applaudissements)

Mme Caroline Wyatt,
Correspondante de la BBC à Paris

(Original anglais)

L'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge était et reste guidée par les sept Principes fondamentaux. Ce sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité.

Ces principes n'ont pas été consignés par écrit au début. Ce n'est qu'en 1921 qu'ils ont été ajoutés aux Statuts, et ce n'est qu'en 1965 que les sept principes actuels ont finalement été définis.

Toutes les composantes du Mouvement se sont engagées à les respecter et sont tenues de les promouvoir. C'est ce que nous allons faire ici aujourd'hui.

Projection de la vidéo:
Les Principes fondamentaux

Les cinq citoyens suisses qui, en 1863, se sont réunis et ont conçu l'idée de la Croix-Rouge, n'avaient probablement pas imaginé qu'elle serait à l'origine du réseau mondial d'organisations qui sont représentées ici aujourd'hui.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a toujours été attaché à ses origines suisses, dont s'inspirent depuis 140 ans sa neutralité et son indépendance. Son tout premier emblème était formé par l'intervention des couleurs du drapeau suisse, et le gouvernement suisse était le dépositaire naturel des Conventions de Genève – dont j'ai pu constater l'utilité dans la pratique, car elles aident à protéger tant les civils vulnérables dans les situations de conflit que les prisonniers de guerre.

J'accueille chaleureusement la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, chef du département fédéral des Affaires étrangères, représentant le gouvernement suisse.

Allocution de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, Chef du département des Affaires étrangères de Suisse

(Original français)

Votre Altesse, Mesdames et Messieurs les Ministres, Messieurs les Présidents du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Excellences, Monsieur le président du Conseil d'État de la République et canton de Genève, Monsieur le Maire de Genève, Mesdames et Messieurs les délégués des Sociétés nationales, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de pouvoir m'adresser à vous à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

À la lumière de leur tradition humanitaire, la Suisse et, particulièrement, Genève se sentent étroitement liées au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

C'est dans la ville de Calvin qu'a été signée en 1864 la première de toute une série de conventions. Il s'agissait de garantir, lors de conflits armés, la protection des blessés, des prisonniers de guerre et de la population civile.

Haute Partie contractante aux Conventions de Genève de 1949 et aux Protocoles additionnels de 1977, dont elle est aussi le dépositaire, la Suisse est pleinement consciente des responsabilités que lui imposent ces instruments.

Souvenons-nous de la bataille de Solferino en 1859, des pères fondateurs du CICR et du Mouvement international – l'action d'Henry Dunant, de Gustave Moynier, d'Henri Dufour, de Louis Appia et de Théodore Maunoir n'a rien perdu de son actualité et de sa force.

L'attention envers les plus vulnérables reste plus nécessaire que jamais. Depuis la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les conflits armés et les catastrophes naturelles l'ont malheureusement prouvé à maintes reprises.

La Conférence a pour mission importante et difficile de définir des bases communes dans le domaine humanitaire pour que le Mouvement poursuive son œuvre.

Le principe d'universalité est un des principes fondamentaux du Mouvement international qu'il s'agit de garantir, voire de renforcer. Il m'importe particulièrement ici d'affirmer la volonté de la Suisse, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, de continuer – dès que les circonstances le permettront – le processus conduisant à l'adoption d'un troisième protocole additionnel aux dites Conventions. Il va de soi que la Suisse restera en contact étroit avec le Mouvement international afin de décider du moment propice pour relancer le processus diplomatique et de négociations.

Mesdames et Messieurs,

Le programme de la Conférence est ambitieux. Nous en espérons des résultats tangibles et durables en faveur d'une protection renforcée et universelle de la dignité humaine. La Suisse souhaiterait qu'un agenda concret de l'action humanitaire voie le jour et que la Conférence s'achève sur une déclaration finale courageuse. Mon pays recourra à l'instrument des engagements, le cas échéant en partenariat, dans des domaines d'action pertinents, tels que la lutte contre les mines antipersonnel et les armes légères, la diffusion du droit international humanitaire, la prévention et la préparation aux catastrophes, ainsi que les secours d'urgence.

Il sera par ailleurs de notre devoir de placer les besoins des êtres humains au centre de nos réflexions et de nos actions, au regard de la sécurité humaine qui a gagné en importance ces dernières années. Ainsi, de nouvelles voies pourront être tracées pour créer un lien tangible entre les dimensions de la sécurité, du développement, de la politique de paix, des droits de l'homme et de l'humanitaire.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge témoigne de la tradition et de l'universalité du Mouvement international autant que de sa modernité : elle est la Conférence internationale la plus ancienne et donne la parole, à voix égale, aux États parties aux Conventions de Genève et aux diverses composantes du Mouvement. Par ce biais, la société civile peut être entendue.

Les sept principes du Mouvement – l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité – n'ont rien perdu de leur force. Néanmoins, aujourd'hui, l'indépendance, la neutralité et l'impartialité ne constituent plus une garantie absolue de sécurité pour les acteurs de l'humanitaire.

Il est extrêmement important de trouver des solutions exemptes de toute idéologie, susceptibles d'assurer l'intangibilité des personnes protégées, notamment les populations civiles confrontées à un conflit armé, et du personnel humanitaire. Un engagement résolu de la communauté internationale dans ce débat est indispensable.

L'action humanitaire crée au cœur des crises et au milieu des souffrances un espace de tolérance et d'humanité. Cette action est de plus en plus mise en cause et menacée. La sécurité même des acteurs humanitaires est compromise, leur action est rejetée et la protection des populations civiles est gravement remise en question.

Permettez-moi ici de remercier tous les collaborateurs et collaboratrices des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du CICR et de la Fédération internationale, de même que tous ceux et celles qui œuvrent sur le terrain pour d'autres organisations humanitaires. Je voudrais leur exprimer le profond respect que m'inspirent leur courage et leurs convictions.

Nous n'oublions pas qu'ils œuvrent souvent dans les conditions les plus hostiles et au péril de leur vie, et

nous rendons hommage à ceux et celles qui, ces dernières années, ont perdu la vie dans l'exercice de leur fonction.

Mesdames et Messieurs,

La Suisse accorde une importance particulière à trois points qui sont à l'ordre du jour de la Conférence : la réaffirmation et le renforcement du droit international humanitaire, la lutte contre la propagation des maladies transmissibles et la prévention des catastrophes.

Nous sommes témoins de nombreux conflits armés. Certains perdurent depuis des décennies et opposent des troupes gouvernementales à des mouvements armés non étatiques. Dans le sillage des attentats du 11 septembre 2001, la validité et la portée du droit international humanitaire ont été remises en question.

Les nouvelles formes de conflits appellent-elles de nouvelles normes ? Peut-être, mais en tout état de cause, la première chose à faire est d'appliquer le droit international humanitaire à tous les conflits armés car la protection des personnes dépend du respect fidèle et systématique du droit de Genève et du droit de La Haye.

Dans ce sens, une meilleure application du droit international humanitaire constitue un défi non négligeable. La récente entrée en vigueur du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale est sans conteste un pas important dans la bonne direction. Parallèlement, au niveau interétatique, d'autres mécanismes d'application devront être actionnés : la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, constituée sur la base de l'article 90 du premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1977, est conçue à cette fin. Elle est prête à entrer en action. Une soixantaine d'États s'est déclarée en faveur de sa compétence. Ce chiffre est en augmentation constante et j'invite toutes les parties au premier Protocole à accepter la compétence de cette Commission.

Un autre défi réside dans le respect du droit international humanitaire et sa mise en œuvre concrète par les acteurs armés non étatiques. J'aimerais, à cet égard, saluer le rôle et les initiatives constructives et porteuses d'espoir de la société civile.

Pour ce qui est du deuxième point, la propagation du VIH/SIDA ne se limite pas aux pays en développement ou en transition : le monde entier lui paie un lourd tribut. Pour cette raison, nous avons élaboré un « programme national VIH et SIDA 2004-2008 », en accord avec les stratégies d'action de l'ONU, de l'OMS et d'ONUSIDA, afin de redoubler d'efforts, non seulement dans le monde mais également en Suisse, dans la lutte contre cette pandémie.

Pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la lutte contre la propagation des maladies transmissibles, telles que le paludisme, la tuberculose et le SIDA fait partie d'un combat quotidien. L'Agenda pour l'action humanitaire prévoit des

mesures concrètes d'engagement. L'action du Mouvement international, et particulièrement des Sociétés nationales, en bénéficiera et en sortira renforcée. Leur rôle important dans la lutte contre ce fléau, de par leur proximité des populations touchées, est indéniable et je les en remercie.

Par ailleurs, pour des raisons de coordination et de cohérence entre les États, le Mouvement et la société civile, nous nous réjouissons de pouvoir accueillir, ici à Genève, les trois institutions déterminantes dans ce contexte que sont l'OMS, l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. En outre, le Gouvernement suisse a pris la décision de principe d'octroyer au Fonds mondial le statut d'organisation internationale.

Troisième thème à dimension interne et internationale : la prévention des catastrophes. Les gouvernements et les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR sont directement concernés. Il est indispensable de renforcer l'émergence d'une culture de la prévention, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement et en transition. Lors de catastrophes naturelles, la Suisse, dans la mesure de ses moyens, est toujours prête à intervenir dans le cadre de la coopération internationale et de l'aide humanitaire. Face à ces catastrophes, la solidarité n'a pas de frontières.

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite beaucoup de courage et de ténacité dans la tâche importante que vous vous êtes assignée. Le succès de cette Conférence dépend de vous. Je suis convaincue que les résultats de la XXVIII^e Conférence internationale déboucheront sur des mesures concrètes. Ce soir, les populations en détresse nous observent avec espoir ; nous avons la mission de tout mettre en œuvre pour ne pas les décevoir.

(Applaudissements)

Mme Caroline Wyatt, Correspondante de la BBC à Paris

(Original anglais)

La XXVIII^e Conférence internationale se concentrera sur un certain nombre de questions essentielles à la protection de la dignité humaine – les personnes disparues dans les situations de conflit armé, les armes de guerre, la réduction des risques de catastrophes et la lutte contre l'opprobre lié au VIH/SIDA.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge n'ont pas le monopole de l'action qui est menée dans ces domaines. Ils collaborent avec beaucoup d'autres, dans les gouvernements, dans le système des Nations Unies, dans les ONG ou dans des organisations locales créées par des personnes dont la dignité humaine a été directement menacée.

Deux de ces organisations sont représentées ici aujourd'hui. J'accueille tout d'abord Visaka Dharmadasa, présidente de *Parents of Servicemen Missing in Action* à Sri Lanka.

**Allocution de Mme Visaka Dharmadasa,
Présidente, Parents of Servicemen Missing
in Action (Sri Lanka)**

(Original anglais)

Votre Altesse royale, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission permanente de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Je voudrais attirer votre attention sur le problème, extrêmement grave, des personnes disparues. Nous savons tous que, chaque année, des milliers de personnes sont portées disparues dans les situations de conflit armé et de violence interne.

Il est important de comprendre que lorsque la survie d'un proche est incertaine, la famille vit un traumatisme qu'aucun mot ne peut décrire. Nous savons tous que la mort d'un proche, aussi douloureuse soit-elle, peut être acceptée. Ignorer ce qu'il est advenu d'un être cher est une expérience très différente de toutes celles que l'on peut vivre au cours de l'existence.

Toutes les familles de personnes disparues souffrent d'isolement, et vivent des années, parfois même des décennies, dans cette situation, lourde de conséquences sur le plan social.

Le plus souvent, le disparu était le soutien de famille, ce qui crée de très graves problèmes économiques pour la famille.

En tant que parents de militaires portés disparus au combat à Sri Lanka, nous avons compris que plusieurs facteurs essentiels augmentaient les risques de disparition. L'un d'eux est la non-identification des dépouilles. Le nombre de disparus diminuerait de façon notable si les parties aux conflits respectaient les Conventions de Genève, notamment les dispositions sur le port et le respect de plaques d'identité, et sur le traitement des blessés et des morts, et utilisaient les méthodes reconnues d'identification des restes humains.

Nous appelons toutes les autorités, quelle que soit leur situation, qu'elles aient ou non ratifié les Conventions de Genève, à agir conformément à ces principes humanitaires essentiels et à respecter, en tout temps, le droit international humanitaire.

Le moment est venu pour les gouvernements et autres autorités de reconnaître le rôle des associations de familles de disparus et de leur apporter le soutien dont elles ont besoin, car elles jouent un rôle crucial en s'employant à résoudre le problème des personnes disparues et atténuer les conséquences d'une disparition pour les familles. Ces associations sont à même de rapprocher les adversaires, ce qui facilite considérablement les processus d'apaisement et de réconciliation.

Au nom de toutes les familles qui sont plongées dans un profond désarroi parce qu'elles ignorent ce qu'il est advenu d'êtres chers, je tiens à remercier le Comité international de la Croix-Rouge pour les efforts dignes d'éloge qu'il déploie pour faire du problème des disparus une priorité mondiale et faire reconnaître le droit de savoir comme une exigence humanitaire fondamentale.

En conclusion, je vous invite tous à coopérer de toutes les façons possibles à ce qu'il soit mis fin à cette grave violation des droits fondamentaux des personnes, qui nuit aussi à des familles entières et donc à la société dans son ensemble.

(Applaudissements)

**Mme Caroline Wyatt,
Correspondante de la BBC à Paris**

(Original anglais)

Le VIH/SIDA est l'un des plus grands défis sanitaires de notre ère. Il a des effets dévastateurs sur le monde en développement – où il tue ceux dont la santé et la force sont essentielles au développement de leur pays ; il laisse dans son sillage d'innombrables orphelins qui sont contraints de faire face à la disparition de leurs parents et qui, souvent, vivent eux-mêmes avec le VIH/SIDA. Ceux qui sont touchés par la maladie doivent affronter non seulement les réalités médicales mais aussi l'opprobre que suscite leur état. J'accueille Julian Hows, représentant européen de GNP+, le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA, qui va s'adresser à vous aujourd'hui.

**Allocution de M. Julian Hows, Représentant
européen, Réseau mondial des personnes
vivant avec le VIH/sida**

(Original anglais)

Vivant moi-même avec le VIH, je me sens privilégié de pouvoir prendre la parole devant vous aujourd'hui. Mon organisme combat ce virus depuis près de quinze ans – et si je n'avais pas eu accès aux médicaments antirétroviraux (un accès qui est refusé à tant de mes frères et sœurs), cette bataille aurait déjà été perdue. J'ai dû aussi, comme nombre de mes frères et sœurs, combattre l'opprobre et la discrimination qui frappent encore ceux d'entre nous qui sont porteurs du virus ou suspectés de l'être. Même au Royaume-Uni, j'ai subi la discrimination sur mon lieu de travail, et j'ai été traité avec dédain et mépris par certains de ceux qui devaient me soigner.

Je suis donc ici en tant que membre du Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA. En tant que tel, il me faut rappeler à chacun de vous que six millions de mes frères et sœurs doivent avoir accès aux antirétroviraux maintenant. Pas demain, pas l'année prochaine, maintenant. Cela dit, nous saluons les efforts que font certains gouvernements et nos partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour assurer l'accès au traitement.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que quelle que soit l'ampleur des efforts que nous déployons pour assurer l'accès à cette thérapie, nous continuons de courir le risque d'en faire trop peu, trop tard, si nous ne nous employons pas aussi à prévenir les nouvelles infections.

Comment faire ? Le VIH/SIDA est une pandémie mondiale, et je suis ici en tant qu'Européen qui a sa propre histoire. L'Europe est une région où l'épidémie de VIH/SIDA progresse rapidement, très rapidement, en raison principalement de l'échange de seringues entre consommateurs de drogues injectables – une catastrophe que l'on peut totalement prévenir. J'engage donc tous les participants à cette Conférence à soutenir, ou du moins à ne pas entraver, l'action que mènent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pour répondre aux besoins humanitaires de toutes les personnes vivant avec le VIH/SIDA, notamment les groupes marginalisés comme les toxicomanes, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les travailleurs de l'industrie du sexe. Si nous n'agissons pas, si nous n'allons pas au devant de ces groupes vulnérables, non seulement l'épidémie ne pourra pas être vaincue, mais encore elle ira en augmentant. Je le dis en tant qu'ancien travailleur de l'industrie du sexe et ancien utilisateur de drogues injectables. Je sais donc de quoi je parle. Je vous en prie, écoutez-moi.

Les partenariats avec nous qui vivons avec le virus, et qui avons les moyens d'agir parce que notre dignité est véritablement respectée, est la meilleure stratégie pour atteindre ces groupes.

Je suis convaincu qu'ils constituent la meilleure stratégie possible pour atteindre les groupes marginalisés et une traduction des Principes fondamentaux tout à fait adaptée au XXI^e siècle : il faut travailler en partenariat avec nous et non nous considérer comme de simples bénéficiaires.

Laissons-nous tous inspirer et guider par les données de santé publique et le caractère sans ambiguïté des Principes fondamentaux, car ils représentent à la fois un espoir et une aide pour tant de personnes.

(Applaudissements)

Mme Caroline Wyatt,
Correspondante de la BBC à Paris

(Original anglais)

Le canton de Genève est l'hôte du CICR depuis près de 140 ans et celui de la Fédération internationale depuis plus de 60 ans. Les deux institutions font aujourd'hui partie du paysage. Genève, qui accueille aussi le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, est maintenant associée, partout dans le monde, à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge. La Conférence est très heureuse de souhaiter la bienvenue au président du Conseil d'État de la République et canton de Genève, Laurent Moutinot.

Allocution de M. Laurent Moutinot, Président du Conseil d'État de la République et canton de Genève

(Original français)

Votre Altesse, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Maire de Genève, Messieurs les Présidents du CICR et de la Fédération internationale, Mesdames et Messieurs les représentants des autorités fédérales, cantonales et municipales, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Quand on sait combien d'efforts il faut déployer aujourd'hui pour organiser le projet humanitaire le plus modeste et quels obstacles il faut surmonter, on mesure à quel point l'œuvre réalisée par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge est gigantesque.

Le Chemin de la Paix est semé d'embûches et il nous appartient de l'aplanir sans cesse.

Nous savons que la paix est bien plus que l'absence de guerre : elle est, elle doit être cette situation idéale où tous les droits fondamentaux que proclament tous les textes du droit international humanitaire et des droits de l'homme sont concrétisés et respectés.

La paix, c'est le droit à la vie, à la liberté, à l'expression, à la dignité. C'est aussi le droit au travail, au logement, aux soins et à l'éducation. Et tous ces droits doivent être défendus autrement que par les armes.

Les nombreuses organisations internationales installées à Genève et engagées dans une démarche fondamentale de construction de la paix sont par conséquent autant de signes d'espérance pour les hommes et les femmes les plus déshérités de notre planète.

Parmi ces organisations, le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent un rôle particulier par l'ampleur de leur mission et le caractère universellement reconnu de leurs emblèmes protecteurs.

Les travaux de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge portent sur des enjeux essentiels dont le débat de la Commission A1 donne toute la mesure : protéger la dignité humaine en stimulant le respect du droit international humanitaire. Réaffirmer la dignité humaine, réaffirmer la primauté du droit, réaffirmer que le droit a pour vocation la protection de la dignité humaine : c'est un programme ambitieux, admirable que vous avez et que le gouvernement genevois soutient résolument.

Le Conseil d'État genevois vous souhaite un plein succès dans vos travaux, car de votre action, comme l'a rappelé tout à l'heure la Conseillère fédérale Calmy-Rey, dépend le nécessaire renforcement du droit international de la société civile face aux nouveaux défis de notre époque.

(Applaudissements)

Mme Caroline Wyatt,
Correspondante de la BBC à Paris

(Original anglais)

La ville de Genève est devenue la capitale humanitaire du monde. Année après année, décennie après décennie, elle a accueilli des représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier. Aujourd'hui, la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge compte 181 Sociétés membres.

La chaleur de l'accueil a cimenté les liens entre la ville et ce réseau mondial. Genève a, bien sûr, sa Croix-Rouge locale, dont les volontaires sont aujourd'hui parmi nous pour nous aider à faire de cette Conférence un succès. C'est avec un immense plaisir que j'invite le maire de Genève, Christian Ferrazino, à prendre la parole.

Allocution de M. Christian Ferrazino, au nom des autorités de la Ville de Genève

(Original français)

Votre Altesse, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le président du Conseil d'État, Mesdames et Messieurs les représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs les représentants du monde politique et diplomatique, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, au nom des autorités de la Ville de Genève, de vous souhaiter une cordiale bienvenue dans cette ville de paix, qui, comme nous l'avons montré hier, je crois, est fidèle à sa réputation. Merci d'ailleurs à Micheline Calmy-Rey, puisque l'occasion m'est donnée ici de le faire, d'avoir ravivé l'esprit qui est celui de Genève.

Vous connaissez les liens étroits qui existent entre Genève et les organisations humanitaires.

Il y a près de 150 ans, en effet, la Croix-Rouge est née après qu'un citoyen de Genève, Henry Dunant, a brosé dans « Un souvenir de Solferino » le tableau hallucinant d'un champ de bataille en Italie. Ce livre sera par la suite envoyé à tous les souverains et gouvernements d'Europe, pour que les nations se penchent sur le sort des victimes de la guerre.

Elles le feront quelques années plus tard, en 1864, en signant la première Convention de Genève.

Cette date a en quelque sorte scellé le destin international de Genève, ville de paix, et aussi ville d'intégration, ville de dialogue, ville de négociation, qui, en cette fin de XIX^e siècle, a ainsi accueilli les tout premiers efforts entrepris pour créer une communauté internationale responsable et solidaire.

Au milieu du XX^e siècle, l'évolution de la nature des conflits, tragiquement symbolisée par le désastre de deux guerres mondiales terriblement dévastatrices,

traumatisantes pour les populations, a obligé la Croix-Rouge à réviser les Conventions.

Adoptées en 1949, les quatre Conventions de Genève sont destinées à protéger les victimes de la guerre, comme on vient de le rappeler.

Le 50^e anniversaire des Conventions de Genève, en 1999, a été l'occasion de rappeler au monde l'existence d'une organisation d'entraide née à Genève, le Comité international de la Croix-Rouge, qui agit en faveur de toutes les victimes de la guerre et de la violence interne et qui s'efforce de faire appliquer des règles d'humanité restreignant l'usage de la violence armée.

Le chemin parcouru met en évidence le rôle essentiel que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge jouent dans le monde entier pour faire respecter les Conventions. Et le regard que nous portons aujourd'hui sur cette action remarquable est plein d'admiration et de reconnaissance.

Admiration et reconnaissance devant la détermination, le courage et la générosité de toutes ces femmes et de tous ces hommes qui, partout dans le monde, n'ont jamais ménagé leurs efforts pour faire respecter le droit et apporter assistance et protection aux populations, parfois même au péril de leur vie. La Ville de Genève, à son tour, tient à leur rendre l'hommage qu'ils méritent.

Le lien particulier qui unit Genève à l'action humanitaire, et dont je parlais tout à l'heure, amène tout naturellement notre ville à rappeler aux nations du monde l'engagement qu'elles ont pris d'alléger les souffrances des victimes de la guerre.

D'ailleurs, on reproche parfois – trop souvent – à Genève de le faire. Mais Genève ne serait pas Genève si elle ne le faisait pas. C'est d'ailleurs dans cet esprit que cet après-midi, la Ville de Genève a rebaptisé temporairement un pont bien connu, le Pont du Mont-Blanc, en « Pont des Conventions de Genève ».

Des drapeaux flottent désormais au cœur de la ville, rappelant la teneur, souvent méconnue, des Conventions de Genève. Notre Ville a ainsi souhaité réaffirmer son caractère pacifique et international, ainsi que l'importance des Conventions qui portent son nom.

Car les circonstances actuelles rendent malheureusement nécessaire le rappel constant du respect des principes humanitaires fondamentaux qui ont pour fonction la protection de la personne humaine en tant que telle.

Cette «urgence humanitaire» oblige la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge à être présents partout où cela est nécessaire. Elle les conduit à travailler avec leurs équipes dans des conditions parfois très dures, souvent dangereuses.

Nous, pouvoirs publics, suivons toujours avec beaucoup d'attention et beaucoup d'inquiétude l'évolution

des situations difficiles que vous êtes amenés à rencontrer.

Et nous sommes toujours très désireux d'appuyer les efforts des organisations humanitaires, en toutes circonstances, pour donner à leurs compétences et à leurs capacités particulières encore plus d'efficacité sur le terrain.

Votre Conférence, on l'a rappelé, aura pour thème principal la protection de la dignité humaine et le respect du droit.

Il est en effet fondamental que, face aux violations des principes les plus élémentaires, la communauté internationale soit en mesure de se mobiliser, d'intervenir et d'imposer le respect des libertés fondamentales partout où elles sont bafouées.

Quant au respect du droit, il est tout aussi primordial, pour éviter l'engrenage de la violence et de la guerre.

Nous espérons vivement que vos travaux, pendant ces quelques jours à Genève, aboutiront aux objectifs que vous vous êtes fixés. Votre présence dans notre ville nous rappelle, en tous cas, la nécessité de lutter constamment contre toutes les formes d'abus infligés aux droits de la personne.

Cette lutte doit rester notre objectif prioritaire.

(Applaudissements)

**Mme Caroline Wyatt,
Correspondante de la BBC à Paris**

(Original anglais)

Je voudrais remercier tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui : la princesse Margriet des Pays-Bas, Micheline Calmy-Rey, Visaka Dharmadasa, Julian Hows, Laurent Moutinot et Christian Ferrazino.

Je voudrais aussi remercier les organisateurs pour tout ce qu'ils ont fait pendant de longs mois afin que la Conférence puisse se tenir aujourd'hui.

Je voudrais enfin donner à tous ceux qui sont ici aujourd'hui la possibilité de remercier du fond du cœur Son Altesse royale la princesse Margriet des Pays-Bas pour l'action stimulante qu'elle a menée pendant huit ans à la présidence de la Commission permanente. J'invite donc le Baron Kraijenhoff à venir me rejoindre sur l'estrade.

Allocution du Baron Kraijenhoff, ancien président, membre honoraire, Croix-Rouge néerlandaise

(Original anglais)

Votre Altesse royale, Chère princesse Margriet,

Présider la Commission permanente semble être la *contradictio in terminis*. Ce n'est pas une tâche aisée non plus, mais le dévouement avec lequel vous l'avez assumée pendant huit ans vous fait l'égale de l'inoubliable Lady Angela Limerick.

La Commission permanente représente l'unité du Mouvement et, comme vous l'avez dit, nos emblèmes sont pris pour cibles et les Conventions sont ignorées. Cette unité n'a donc jamais été aussi importante. Nous ne pouvons qu'espérer que tous les États seront unis dans leur détermination à respecter et à protéger les Conventions de Genève.

Vous avez montré que la tolérance, la compassion et le strict respect des principes peuvent aller de pair. Vos amis tenaient à marquer leur respect pour une *liber amicorum*. En tant que membre de la Commission barème, j'ai, pendant des années, tenu les livres de comptes. Aujourd'hui, je suis heureux de donner un livre. Je terminerai en vous disant merci d'être ce que vous êtes.

(Applaudissements)

**S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas,
Présidente de la Commission permanente**

(Original anglais)

Je ne sais pas quoi dire ! Ceux qui me connaissent bien savent que ce n'est pas dans mes habitudes ! Je ne trouve pas mes mots. Je suis très émue et profondément reconnaissante. Je remercie du fond du cœur tous ceux qui ont apporté leur contribution à ce livre, que je garderai précieusement et qui sera un souvenir durable des huit années que j'ai passées à la Commission permanente.

(Applaudissements)

**Mme Caroline Wyatt,
Correspondante de la BBC à Paris**

(Original anglais)

J'espère que le thème de la XXVIII^e Conférence internationale, « Protéger la dignité humaine », vous inspirera ces prochains jours dans les débats et les ateliers auxquels les délégations gouvernementales et les Sociétés nationales pourront participer ensemble, ici, à Genève. En cette ère d'incertitude grandissante, protéger la dignité humaine a rarement revêtu une importance aussi vitale.

Chaque année, l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge change le cours des choses pour des millions de personnes à travers le monde. Je suis heureuse de clore cette cérémonie d'ouverture par un message de quelqu'un qui a vécu cette expérience et qui a consacré sa vie à la protection de la dignité humaine. Vous le connaissez tous.

**Projection de la vidéo:
Message de M. Nelson Mandela**

M. Nelson Mandela, Message vidéo

(Original anglais)

Nous voudrions demander à tous les participants à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de nous excuser de ne pas pouvoir être parmi vous. Sachez toutefois que nous sommes de tout cœur avec vous.

L'action que vous menez a inspiré des générations d'êtres humains, qui se sont employés à bâtir un monde fait de compassion pour autrui, par-delà les divisions. Dans un monde qui reste divisé et en proie aux conflits, votre action continue d'entretenir la flamme de l'espoir.

Nous aurions voulu être parmi vous afin de vous rendre hommage et de vous assurer de notre indéfectible soutien au message que vous adressez au monde.

Le thème de la Conférence de cette année est la protection de la dignité humaine. Le fait que vous ayez choisi ce thème témoigne de la cohérence de votre engagement. Le début du XXI^e siècle a malheureusement été marqué par de funestes présages de divisions et de luttes qui font fi de tout sentiment d'humanité.

De nouvelles fractures se manifestent en cette ère de l'après-guerre froide. Nous sommes confrontés à la menace de divisions et de tensions d'ampleur mondiale, qui pourraient être aussi profondes, sinon plus, que celles de la guerre froide. Et ces divisions mettent toujours en péril le respect de la dignité humaine.

Dans un monde où les inégalités, non seulement de richesse mais aussi de pouvoir et d'influence, sont toujours béantes nos espoirs de coexistence harmonieuse et la protection de la dignité humaine reposent sur la coopération mondiale et la ferme détermination de surmonter les problèmes, les conflits, les différences et défis à travers une stratégie multilatérale. Pendant près d'un siècle et demi, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été l'organe de la coopération internationale et multilatérale.

Parler avec vous aujourd'hui est une affirmation solennelle des valeurs de la coopération mondiale et du

respect pour les droits fondamentaux de tous les êtres humains, sans distinction d'appartenance sociale ou de nationalité. Comme toujours en de telles circonstances, je ne peux conclure sans parler de la pandémie de VIH/SIDA, sans aucun doute la plus grande menace qui plane aujourd'hui sur l'humanité.

La dignité la plus élémentaire, « le droit de vivre et de vivre sainement » est mise à mal par cette pandémie destructrice. Vous avez là aussi un rôle essentiel à jouer. Nous vous saluons et nous associons à vous dans cette quête de solidarité et d'assistance humaine.

Que vos délibérations soient fructueuses et que votre noble action continue d'être une flamme d'espoir et d'inspiration, comme elle l'a été pour moi et d'autres à une époque de grande adversité. Que la quête d'un monde de dignité humaine soit incessante. Qu'il y ait toujours dans le monde des personnes qui, comme vous, croient en la dignité de tous les êtres humains.

(Applaudissements)

Mme Caroline Wyatt,
Correspondante de la BBC à Paris

(Original anglais)

Il m'a été demandé de vous rappeler que la date limite du dépôt des candidatures à l'élection à la Commission permanente a été fixée à mercredi matin 8h30.

Enfin, je tiens à vous remercier de votre patience et voudrais vous inviter à une réception offerte par les autorités suisses dans la salle qui se trouve à votre droite. Je vous demanderai de laisser sortir d'abord les personnes qui occupent les deux premiers rangs.

4.5 PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

3 décembre 2003

9 h 00

1. Ouverture de la première séance plénière par S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas

**S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas,
présidente de la Commission permanente**

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements, du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations internationales, chers collègues et amis,

C'est pour moi un privilège et un honneur de vous souhaiter, au nom de la Commission permanente, la bienvenue à la première séance plénière de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Conférence internationale est une enceinte qui n'a pas d'équivalent. S'il est aujourd'hui fréquent, dans les rencontres internationales, de faire la distinction entre le rôle des États et celui des ONG, je tiens à rappeler, une fois encore, que la Conférence internationale réunit les États – en leur qualité de parties aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels – et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans le but de prendre des décisions au sujet de tous les défis et préoccupations dans la sphère humanitaire. C'est là, à n'en pas douter, un partenariat spécial.

Tandis que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge associent les États à leur préoccupation pour l'humanité, les États sont appelés à continuer de respecter leurs obligations et leurs engagements humanitaires. Nous sommes très heureux de constater que les gouvernements et les Sociétés nationales sont particulièrement nombreux ici.

En 1999, nous nous étions concentrés sur le « Pouvoir de l'humanité ». Cette année, la Conférence internationale a pour thème « Protéger la dignité humaine » – un défi que nous devons relever au cours des trois prochains jours et demi, à mesure que nous dégagerons un consensus au sujet de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire. Protéger la dignité humaine des victimes d'événements traumatisants liés aux conflits armés, aux catastrophes et aux maladies exige des sacrifices et des concessions de la part de ceux qui ont le pouvoir d'apporter une aide.

L'engagement fort que nous avons pris de promouvoir la dignité humaine à travers les résultats de cette Conférence nous rappelle combien il est important aussi de poursuivre les efforts que nous avons entrepris dans le domaine humanitaire. Plus tard dans la matinée, nous entendrons un rapport sur la manière dont nous avons honoré les obligations et les engagements contenus dans le Plan d'action adopté en 1999.

Je suis convaincue que cette Conférence mènera ses travaux dans un esprit d'humanité et de respect pour les Principes fondamentaux de notre Mouvement, tels qu'ils sont définis dans nos Statuts. L'humanité est au cœur de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'humanité est le premier de nos Principes fondamentaux. Ces principes guident l'action que nous menons pour apporter protection et assistance aux personnes dans le besoin.

Sur ces mots, je déclare ouverte la première séance plénière de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

(Applaudissements)

Avant que nous ne commençons nos travaux, je vous invite à rendre hommage aux délégués, aux employés et aux volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission au service des victimes et des personnes dans le besoin. Un nombre sans précédent d'humanitaires ont perdu la vie cette année, ce qui est difficile à accepter. Que leur sacrifice, leur courage et leur audace restent à jamais dans nos mémoires. Qu'ils renforcent notre détermination à protéger la dignité humaine.

Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Je propose que nous passions à l'examen de l'ordre du jour, que le Conseil des Délégués a adopté en application de l'article 14, paragraphe 2 (b) des Statuts du Mouvement. Conformément à l'article 15, paragraphe 3 du Règlement, le deuxième point de l'ordre du jour est l'élection du président, du vice-président, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et des autres responsables de la Conférence. J'ai l'immense plaisir d'inviter le président du Conseil des Délégués, M. Jakob Kellenberger, à nous présenter les propositions du Conseil.

- 2. Élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence**
- 3. Désignation des organes subsidiaires de la Conférence, adoption de leur ordre du jour et élection de leurs présidents et vice-présidents**

**M. Jakob Kellenberger,
président du Conseil des Délégués**

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil des Délégués a décidé de recommander à la Conférence de désigner les personnes suivantes :

comme président de la Conférence, M. Jaime Ricardo Fernández Urriola de la Croix-Rouge de Panama ; comme vice-présidents, l'ambassadeur Yolande Biké du Gabon, M. Abdelkader Boukhroufa du Croissant-Rouge algérien, M. Hisham Harun Hashim du Croissant-Rouge de Malaisie et M. René Rhinow de la Croix-Rouge suisse ; comme président du Comité de rédaction, l'ambassadeur Johan Molander de Suède ; comme vice-présidentes du Comité de rédaction, Mme Norma Nascimbene de Dumont d'Argentine, l'ambassadeur Valentina Rugwabiza du Rwanda et Mme Heike Spieker de la Croix-Rouge allemande ; comme présidente de la Commission A, l'ambassadeur Amina Chawahir Mohamed du Kenya ; comme vice-présidents de la Commission A, M. l'ambassadeur Pablo Macedo du Mexique et Mme Elzbieta Mikos-Skuza de la Croix-Rouge polonaise ; comme présidente de la Commission B, Mme Martine Letts de la Croix-Rouge australienne ; comme vice-présidents de la Commission B, l'ambassadeur Love Mtesa de Zambie et M. Abdul Rahman Attar du Croissant-Rouge arabe syrien ; comme rapporteur de la Conférence, Mme Marie Gervais-Vidricaire du Canada ; comme rapporteurs des Commissions A et B, l'ambassadeur Holger Rotkirch de la Croix-Rouge finlandaise et Mme Jelma de la Peña de la Croix-Rouge philippine, de la Commission A2, Mme Jacqueline Boga de la Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Commission A3, Mme Carole Powell de la Croix-Rouge de la Jamaïque, de la Commission B2, Mme Lucy Brown de la Croix-Rouge américaine, et de la Commission B3, l'ambassadeur Tibor Tóth de Hongrie ; comme secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Thomas Kupfer de Suisse ; comme secrétaires généraux adjoints, Mme Angela Gussing-Sapina du CICR et M. Frank Mohrhauer de la Fédération internationale. Acceptez-vous ces propositions ?

(Applaudissements)

4. Information sur la procédure d'élection des membres de la Commission permanente, l'adoption de la Déclaration de la Conférence et de l'Agenda pour l'action humanitaire, et l'enregistrement des engagements

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, président de la Conférence

(Original espagnol)

Vos Altesses royales, Messieurs les ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

Je suis profondément honoré et ému d'assumer la présidence de cette Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'appartenir à ce grand Mouvement dans lequel différentes cultures s'unissent pour donner espoir et réconfort à ceux qui, pour une raison ou une autre, ont besoin d'une main amie. Cela n'est possible que parce que nous sommes animés par l'amour de notre prochain.

Je vous sais gré de l'honneur qui m'est fait. Je suis fier aussi d'appartenir à un pays hispanophone et au continent américain, une région qui, comme beaucoup de celles qui sont ici représentées aujourd'hui, a vécu des catastrophes, des maladies ou des conflits armés. D'une manière ou d'une autre, nous avons pu agir dans de telles situations pour alléger les souffrances humaines. C'est la raison pour laquelle je me propose de diriger cette Conférence dans le respect des Principes fondamentaux. Je souhaite que cette Conférence renforce notre capacité d'action et l'union au sein du Mouvement. Je vous adresse mes plus vifs remerciements.

(Applaudissements)

Je considère que le Bureau de la Conférence a été constitué conformément à l'article 16 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et je ne peux que me réjouir de travailler aux côtés de personnalités aussi illustres et distinguées.

En ma qualité de président, je dois d'abord vous présenter certains aspects de l'organisation de la Conférence. Se fondant sur l'expérience réussie de la XXVII^e Conférence, il y a quatre ans, la Commission permanente propose que cette Conférence adopte, pour les documents qu'elle élaborera, un système de travail similaire à celui de la précédente. Par conséquent, il sera demandé à la Conférence d'envisager d'approuver une Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire (l'équivalent du Plan d'action adopté en 1999). Ces deux documents importants seront adoptés à travers l'approbation de la résolution 1.

La Déclaration reflètera la position des États et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'égard des préoccupations et des problèmes humanitaires décisifs que vit aujourd'hui le monde et proposera des orientations de caractère général et sur le long terme.

L'Agenda pour l'action humanitaire, qui établira une série d'objectifs et de mécanismes orientés vers l'action, constituera un cadre pour des actions spécifiques.

Quatre préoccupations ou thèmes humanitaires essentiels ont été inscrits à l'ordre du jour, afin de contribuer à améliorer la protection durant les conflits armés et à réduire les effets des catastrophes et des maladies sur les groupes vulnérables.

Permettez-moi de vous rappeler que nous devons nous employer à approuver les documents et les résolutions par consensus, conformément au Règlement du Mouvement et à la longue tradition de la Conférence internationale.

Structure de la Conférence

La séance plénière, les commissions et le Comité de rédaction sont les trois principales enceintes où les délégués pourront débattre des points à l'ordre du jour et du programme de la Conférence. Parallèlement à la Conférence, les participants pourront examiner, dans le

cadre de 11 ateliers, d'autres thèmes et questions relatifs à l'action humanitaire.

Séances plénières

Deux orateurs interviendront pendant la première séance plénière : le président du Comité international de la Croix-Rouge, Jakob Kellenberger, et le président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Juan Manuel Suárez del Toro Rivero. Leurs allocutions seront suivies d'un débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine. La séance plénière s'achèvera à l'heure du déjeuner sur la présentation d'un rapport sur Les femmes et la guerre. Sa Majesté la reine Rania Al-Abdullah de Jordanie inaugurera ensuite une exposition sur ce thème. Le programme de la séance plénière de cet après-midi a été légèrement modifié, en ce sens que le débat général sur les défis humanitaires contemporains et la dignité humaine sera poursuivi après la présentation de la Déclaration de la Conférence.

Il s'est révélé nécessaire de remplacer les Commissions A1 et B1 par une séance plénière, car un nombre considérable et inattendu de délégués ont demandé à prendre la parole dans le débat général de ce premier jour. Vous trouverez les détails de ce changement dans l'ordre du jour et le programme de la Conférence, Révision 2.

La deuxième séance plénière se tiendra le vendredi 5 décembre pendant toute la journée. L'élection des nouveaux membres de la Commission permanente aura lieu ce jour-là. Outre le rapport sur la question de l'emblème, des rapports spéciaux seront présentés sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics et sur le droit international humanitaire coutumier. Il est prévu de consacrer une séance spéciale au volontariat, à l'occasion de la Journée internationale des volontaires. Enfin, le débat général engagé pendant la première séance plénière sera poursuivi.

La troisième et dernière séance plénière aura lieu samedi. Un rapport général sur les engagements pris y sera présenté. Nous entendrons, en outre, les rapports des ateliers, des commissions et du Comité de rédaction. Il est prévu que la Conférence adopte alors, par la voie de la résolution 1, la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire, ainsi que les autres résolutions qui auront été élaborées par le Comité de rédaction.

J'attire respectueusement votre attention sur le fait que la durée des interventions en séance plénière est limitée à cinq minutes. La liste des orateurs est close pour aujourd'hui, mais les délégués qui le souhaitent peuvent encore s'inscrire pour la séance plénière de vendredi, ou prendre la parole dans les commissions.

Les commissions se réuniront demain toute la journée. La Commission A et la Commission B seront ouvertes à tous les participants à la Conférence. Chacune tiendra deux séances, l'une le matin (Commissions A2 et B2), et l'autre l'après-midi (Commissions A3 et B3).

La Commission A, qui sera présidée par l'ambassadeur Amina Mohamed, se penchera sur la question de savoir comment promouvoir la protection dans les conflits armés. La Commission B, présidée par Mme Martine Letts, traitera de la réduction des risques liés aux catastrophes et aux maladies et à leurs effets.

Les principaux thèmes feront l'objet d'une présentation avant d'être débattus par les commissions. Pour intervenir dans les débats des commissions, il ne sera pas nécessaire de s'inscrire au préalable. La durée du temps de parole a été limitée à trois minutes pour favoriser la fluidité du débat. Les rapporteurs des commissions informeront verbalement le Comité de rédaction des principaux points qui auront été abordés.

Le Comité de rédaction est chargé de mettre la dernière main aux documents qui seront ensuite adoptés par la Conférence. La Déclaration, l'Agenda pour l'action humanitaire, la résolution 1 et les autres résolutions seront donc examinés en son sein. Présidé par l'ambassadeur Johan Molander, ce Comité à composition non limitée débutera ses travaux à 14 heures aujourd'hui dans les salles 3 et 4, et se réunira tous les jours jusqu'à vendredi. La durée des séances et l'éventuelle tenue de séances de nuit dépendront du consensus qui aura été dégagé au sujet des documents. Le Comité commencera aujourd'hui ses travaux par une lecture générale de la Déclaration, de l'Agenda pour l'action humanitaire et de la résolution 1. Il étudiera ensuite de façon plus approfondie les documents mentionnés. Il appartiendra au président du Comité de rédaction de déterminer de quelle manière les différents documents, à savoir la Déclaration, l'Agenda pour l'action humanitaire, la résolution 1 et les autres résolutions, seront examinés.

En cas de nécessité, l'ambassadeur Johan Molander engagera des consultations informelles ou constituera un sous-groupe ou des groupes sur des thèmes spécifiques. Les documents mentionnés, une fois adoptés par consensus par le Comité de rédaction, seront soumis à l'approbation de la Conférence, lors de la troisième et dernière séance plénière, qui se tiendra samedi.

Je voudrais aussi faire savoir à la Conférence que le Conseil des Délégués nous a transmis le texte de la résolution 5 sur l'emblème, que j'ai remis au Bureau.

Les ateliers

Onze ateliers seront tenus parallèlement à la Conférence. Les thèmes et l'organisation ont été déterminés par divers membres de la Conférence. Les ateliers auront lieu quotidiennement de 17 heures à 18 heures. Ces rencontres informelles offriront aux participants une occasion supplémentaire d'analyser diverses questions relatives aux thèmes de la Conférence et à d'autres sujets d'ordre humanitaire ainsi que d'échanger des opinions en la matière.

Officiellement, les ateliers ne font pas partie de la Conférence, car ce sont des enceintes de débat. Ils ne sont donc pas appelés à prendre des décisions ou à atteindre un consensus. Ils feront l'objet d'un rapport succinct à la dernière séance plénière.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur l'article 2 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui attribue aux présidents des commissions et du Comité de rédaction les mêmes droits et devoirs qu'au président de la Conférence. Cela signifie, en particulier, qu'ils doivent veiller au strict respect du paragraphe 4 de l'article 11 des Statuts, dont je vais vous donner lecture : « Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes. Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, le président et tout autre responsable élu chargé de la conduite des travaux veilleront à ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique ». Nous sommes fermement attachés à ces principes, que nous vous engageons à respecter.

Nous allons maintenant passer à l'examen du point 4 de l'ordre du jour et du programme.

Je demande au secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Kupfer, de bien vouloir présenter le point 4 de l'ordre du jour.

Ambassadeur Thomas Kupfer, secrétaire général de la Conférence

(Original français)

Toutes les délégations ont reçu aujourd'hui une note explicative concernant la procédure, les termes et les conditions de l'élection des cinq membres de la Commission permanente. Je vais donc être bref. La procédure d'élection est régie par les articles 20 et 21 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces textes ont été distribués avec les autres documents de la Conférence. Le délai pour présenter de nouvelles candidatures est échu. Le Règlement indique que les candidatures doivent être remises 48 heures avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle l'élection aura lieu. Les candidats à l'élection doivent être membres des Sociétés nationales. J'aimerais vous inviter à garder à l'esprit, lorsque vous voterez, l'article 21 du Règlement précité, qui demande d'accorder une attention particulière aux qualités personnelles des candidats ainsi qu'au principe d'une répartition géographique équitable. Vous trouverez demain dans vos casiers les noms et curriculum vitae des candidats. Des informations détaillées sur nombre de ces candidatures sont déjà sur le site Web du Mouvement. L'élection se tiendra au cours de la deuxième séance plénière de la Conférence, vendredi 5 décembre. Nous demandons par conséquent à toutes les délégations d'être présentes vendredi dès 8 h 30 précises pour l'appel nominal des membres et le début du scrutin. Si moins de cinq candidats obtiennent la majorité absolue au premier tour du scrutin, des tours additionnels seront organisés jusqu'à ce que cinq membres soient élus. Parallèlement au déroulement de l'élection, les débats se poursuivront en séance plénière.

Engagements

Les participants à la Conférence sont encouragés, comme il y a quatre ans, à prendre des engagements volontaires pour la période 2004-2007, soit à titre individuel, soit en partenariat. Un stand où vous trouverez des formulaires d'engagement est ouvert durant les heures de travail de la Conférence. Les formulaires dûment complétés seront ensuite classés dans le Livre d'or, que devra d'ailleurs signer un membre de la délégation contractant l'engagement.

Langue de travail et interprétation

Une interprétation simultanée sera assurée tout au long de la Conférence dans les trois langues de travail, à savoir l'anglais, le français et l'espagnol, ainsi qu'en arabe, pour les séances plénières, les Commissions et le Comité de rédaction. L'interprétation du russe sera également assurée, mais uniquement pour les séances plénières et les Commissions, et non pour le Comité de rédaction. Tous les documents dont l'ordre du jour et le programme de la Conférence font mention seront distribués dans les trois langues de travail de la Conférence seulement.

Enfin les médias

Les médias sont invités à assister aux séances plénières et aux discussions des Commissions. Le secrétariat se charge de tous les arrangements pratiques à cet égard. Les ateliers sont eux aussi ouverts aux médias.

5. Défis humanitaires contemporains et protection de la dignité humaine

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, président de la Conférence

(Original espagnol)

Nous passons maintenant à l'examen du point 5 de l'ordre du jour, à savoir, « Les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine ».

Les présidents du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale vont exposer leur point de vue sur la question. Je donne d'abord la parole à Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge.

5.1 Discours liminaire de M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge

(Original anglais)

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Protéger la dignité humaine est à la fois un objectif simple et un défi immense. L'objectif est simple parce qu'il est au cœur du droit et de l'action humanitaires. Le défi est immense en raison des multiples menaces qui planent sur l'être humain et sur l'humanité tout entière, en particulier du fait de la nature des conflits armés contemporains.

Je voudrais ce matin vous expliquer quel regard le CICR porte sur le monde, lui qui œuvre dans des situations de conflit armé. Je voudrais vous faire part des impressions de nos délégués sur le terrain. Ils sont quotidiennement en contact avec les victimes des conflits armés, des victimes qui souffrent mais qui ont aussi d'incroyables ressources pour affronter les épreuves.

Hélas, les récits de nos délégués se suivent et se ressemblent – les souffrances engendrées par la guerre sont immenses et, souvent, durables. Si la nature profonde et les conséquences de la guerre ne changent pas, les guerres revêtent des formes nouvelles qui ont pour effet d'exposer des personnes déjà vulnérables à des dangers plus grands encore. Dans de nombreux conflits armés non internationaux, aujourd'hui les plus répandus, les attaques récurrentes contre les civils et leurs biens sont non seulement les effets indirects des combats mais aussi leur objectif. Ces conflits ont d'innombrables causes, mais la lutte personnelle pour le pouvoir et la richesse demeure l'une des plus importantes. La polarisation croissante de notre monde s'accompagne, malheureusement, d'une polarisation croissante des mots et des notions. Les « autres » – qu'il s'agisse d'individus ou d'un peuple tout entier – ne sont plus perçus comme des partenaires, sources d'enrichissement, mais comme des adversaires menaçants, parce qu'ils sont différents. Le manque de dialogue se manifeste non seulement entre les pays et entre les continents, mais aussi à l'intérieur même des pays et des communautés locales. L'invitation au dialogue « entre les cultures » ne se traduit pas nécessairement par une écoute de l'autre.

Même lorsque les conflits perdent de leur intensité militaire, ils continuent à tuer ceux qui posent le pied sur une mine, ceux qui, à cause des combats, n'ont plus accès à l'eau potable, à des soins adéquats. Des milliers de familles restent sans nouvelles de parents disparus. L'arbitraire, la violence aveugle et la loi du talion règnent en maîtres dans trop de conflits.

La fin de la guerre ne marque pas nécessairement, nous le savons tous, la fin des souffrances des populations, qui restent marginalisées et sont oubliées. Souvent, les ressources naturelles d'un pays suscitent davantage l'intérêt que la santé ou l'éducation de la population. Les organisations humanitaires, qui avaient agi face à l'urgence provoquée par le conflit armé, doivent donc rester presque indéfiniment, pendant la période « de transition », qui ne débouche en fait sur rien, sinon la persistance de la misère et, souvent, la reprise des combats. Le débat sur les stratégies de retrait des organisations humanitaires doit être associé à un débat plus systématique sur les stratégies d'entrée en jeu des organisations de développement.

Il existe des moyens d'alléger les souffrances provoquées par les conflits armés, et quelques progrès ont été faits. Il est clair que la prévention des conflits armés reste, de loin, la tâche la plus importante.

Le droit international humanitaire, quand il est respecté sur le terrain, contribue à prévenir les souffrances. Il

est réjouissant de constater que, depuis la XXVII^e Conférence internationale, il y a quatre ans, de nombreux États sont devenus parties aux instruments du droit humanitaire. Aujourd'hui, 191 États sont parties aux Conventions de Genève, 141 au traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel et 92 ont ratifié le Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale. Ces instruments, pour être véritablement efficaces sur le plan humanitaire, doivent être incorporés dans la législation nationale et dans les instructions militaires internes. Ils doivent aussi être respectés sur le terrain par les États et par les groupes armés.

Le CICR a tenu la promesse qu'il avait faite en 1999 de veiller à ce que les besoins spécifiques des femmes et des fillettes touchées par les conflits armés soient dûment pris en compte et de s'attacher à rappeler aux parties aux conflits armés l'interdiction de toute forme de violence sexuelle. Il a en effet publié une étude détaillée sur ce sujet en 2001. En intégrant les conclusions de cette étude dans sa pratique opérationnelle, à travers les lignes directrices qui sont communiquées aux délégations, le CICR peut mieux tenir compte des besoins spécifiques des femmes touchées par les conflits armés.

En février 2003, ici à Genève, se tenait une conférence internationale d'experts qui a examiné les moyens de résoudre au mieux la question des personnes disparues et de venir en aide à leurs familles. Les résultats de la conférence, importants et encourageants, seront l'un de nos thèmes de discussion ces prochains jours.

Le CICR continue à attirer l'attention sur les risques liés à la prolifération des armes portatives et au développement de technologies susceptibles d'être utilisées à des fins hostiles. Jamais auparavant des groupes aussi divers n'ont eu accès aux moyens de faire la guerre. L'absence de contrôles efficaces sur la disponibilité des armes et la mise au point de nouveaux armements constituent une menace réelle pour l'humanité.

Ces éléments positifs, et quelques autres qu'il serait utile de mentionner, ne peuvent pas occulter l'ampleur et la persistance des souffrances engendrées par de trop nombreux conflits. L'anxiété et la terreur auxquelles sont livrées des milliers de personnes continuent à préoccuper au plus haut point le CICR. Il est préoccupé aussi par le mépris de l'intégrité physique et mentale et de la dignité humaine des personnes dans nombre de régions, de même que par l'aveuglement criminel de ceux qui commettent des actes destinés à semer la terreur dans la population civile. Je m'inquiète à l'idée que l'on puisse encore tenter de justifier la torture. Nous sommes tous profondément choqués par les assassinats de collaborateurs du CICR, de volontaires de Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou de membres d'autres organisations volontaires et nous sommes indignés par les attaques dont ils sont l'objet.

Beaucoup a été dit et écrit sur les changements survenus dans le monde ces dernières années, et en particulier depuis les attentats commis aux États-Unis le 11 septembre 2001. Si l'on ne peut nier que les rela-

tions internationales s'en sont ressenties, ces attentats ont aussi été le révélateur de tensions qui existaient déjà et qui continuent de marquer le paysage géopolitique. Ils se sont ajoutés à d'autres drames humains dont certains, hélas, ont été alors relégués au second plan de l'actualité médiatique.

Les actes destinés à semer la terreur dans la population civile ont pris une dimension nouvelle depuis le 11 septembre ; en conséquence, le combat contre le terrorisme a pris, lui aussi, une autre dimension. La lutte contre les activités terroristes, si nécessaire et légitime soit-elle, ne doit pas saper les valeurs sur lesquelles une société doit se fonder, notamment la préservation de la dignité humaine conformément au droit international. Trouver le juste équilibre entre la sûreté de l'État et la dignité humaine a toujours été un exercice délicat. Il l'est plus encore aujourd'hui mais nous devons y parvenir. La condamnation sans réserve que nous devons porter sur le terrorisme ne nous dispense pas non plus de réfléchir aux raisons pour lesquelles des communautés entières tolèrent, voire soutiennent des agissements terroristes.

Il est malheureusement de tradition, lors des Conférences internationales, que le CICR exprime ses préoccupations face au manque de respect du droit international humanitaire. J'aurais aimé m'écarter de cette tradition mais c'est moins que jamais possible, ne serait-ce que parce que la pertinence de ce droit est parfois remise en question pour des raisons qui quelquefois m'échappent. Nos préoccupations touchent au respect du droit international dans sa totalité, en particulier du droit conçu pour protéger les blessés, les prisonniers de guerre, les familles de personnes portées disparues, les personnes déplacées, les réfugiés et les vaincus, du droit destiné à servir de bouclier contre la violence et les abus de pouvoir, mais aussi contre l'indifférence et l'oubli.

Le CICR est convaincu que le droit international humanitaire, dans sa forme actuelle, reste dans l'ensemble pertinent pour affronter, sur le plan juridique, les défis posés par les conflits armés contemporains. Quant à son application, elle dépend dans une large mesure de la volonté politique, positive et décidée, des États à assumer pleinement leur responsabilité de respecter et de faire respecter ce droit en toutes circonstances. Les États ont en effet l'obligation de prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin aux violations du droit humanitaire, en intervenant auprès de ceux qui en sont les auteurs ou de ceux qui auraient le pouvoir de les faire cesser. Ce ne sont pas les règles qui manquent, mais très souvent la volonté de les appliquer.

Défendre l'autorité du droit ou réaffirmer la pertinence du droit international humanitaire dans le monde d'aujourd'hui, ce n'est pas prétendre que le droit est parfait ou immuable. Des notions clés du droit international, interprétées de différentes manières, doivent être clarifiées et ceux qui demandent qu'il soit actualisé et affiné peuvent avoir de bonnes raisons de le faire. Je ne suis pas certain non plus que le dernier mot ait été dit

sur la pertinence du droit international humanitaire au regard de la lutte que se livrent les États et les groupes armés agissant au plan transnational.

Au cours de l'année qui s'achève, le CICR a consacré beaucoup d'énergie à la réaffirmation du droit international humanitaire; il a consulté nombre d'experts, gouvernementaux et autres, lors de diverses rencontres dans toutes les régions du monde. Il a ainsi établi un rapport sur « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains » : vous l'avez reçu et avez pu en prendre connaissance. Les réflexions qu'il contient feront l'objet des discussions qui commencent aujourd'hui. J'ose espérer que certaines des convictions qui animent le CICR trouveront quelque résonance dans la Déclaration et dans l'Agenda pour l'action humanitaire qu'adoptera notre Conférence. Le CICR entend bien continuer ses travaux, notamment sur le plan juridique, pour identifier et promouvoir les moyens les plus propres à assurer aujourd'hui et demain une meilleure application des règles du droit international humanitaire. Ces travaux nourriront aussi l'étude sur le droit international humanitaire coutumier, qui représente la synthèse d'une large recherche juridique et d'une analyse de la pratique des États. L'étude, à laquelle ont contribué de nombreux experts, sera publiée en 2004. Elle apportera matière à réflexion dans le débat avec les États.

La promotion de la dignité humaine, qui est l'ultime objet du droit et de l'action humanitaires, n'est pas l'expression d'une naïveté politique. Les organisations humanitaires sont pleinement conscientes de la nécessité de trouver un juste équilibre entre des impératifs sécuritaires légitimes et l'exigence, tout aussi légitime, de préserver l'intégrité physique et mentale et, en définitive, la dignité de la personne. Cet équilibre est fondamental pour le droit international humanitaire lui-même mais son maintien ne se fera pas sans un réel effort. Je suis convaincu qu'il est possible d'assurer la sécurité d'un État sans violer les normes fondamentales du droit humanitaire, que l'on peut contrôler un territoire tout en respectant la population et que l'on peut détenir des personnes qui menacent l'ordre public tout en respectant leur intégrité physique et spirituelle, sans porter atteinte à leur dignité. Nous sommes certainement unanimes à penser que les actes terroristes sont la négation même des principes humanitaires fondamentaux et à condamner le massacre de civils qui résulte de ces agissements criminels. Je suis persuadé que nous sommes également d'accord sur la nécessité de ne pas se laisser entraîner, involontairement ou par des mesures excessives de répression, dans une dynamique d'entorses au droit, au droit humanitaire en particulier.

J'aimerais aborder maintenant quelques points qui touchent à la conduite de l'action humanitaire. Celle-ci est souvent mal comprise et, de plus en plus, la cible de menaces, d'attaques même. L'action humanitaire est plus exposée encore quand les États veulent la mettre au service d'autres intérêts politiques particuliers. Lorsque cela se produit, la distinction entre le militaire

et l'humanitaire devient flou pour les populations, en particulier pour les civils touchés par les hostilités.

Je ne suis pas ici pour prôner une séparation radicale entre l'humanitaire et le politique ou entre l'humanitaire et le militaire. Il est même juste d'ajouter que l'action militaire peut avoir une dimension humanitaire en assurant un climat de sécurité dans lequel les humanitaires puissent travailler. Tout ce que demande le CICR, c'est que les États qui, en qualité de hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève, lui ont donné mandat de mener une action humanitaire en toute neutralité et indépendance, l'aident à s'acquitter de ce mandat. En termes opérationnels, il est nécessaire de préserver la distinction entre les activités politiques et militaires, d'une part, et les activités humanitaires, de l'autre. Il faut qu'il y ait de la place pour une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante. Lorsque nous insistons pour garder ce champ de manœuvre, c'est dans le souci de ne pas dépendre d'une idéologie, d'un pays ou d'un groupe de pays. L'indépendance du CICR, et la neutralité qui lui est si étroitement liée, sont des moyens pour atteindre une fin ; sans elles, nous n'aurions aucune chance de pouvoir agir partout, avec une totale impartialité.

Le CICR continuera à fonder son action humanitaire sur sa volonté de rester proche des populations qui ont besoin d'aide et de protection, surtout au plus fort des combats, comme à Bagdad ou à Monrovia cette année. Mais pour pouvoir rester auprès des victimes, le CICR et d'autres organisations humanitaires doivent d'abord avoir accès à elles. Autrement dit, avoir accès aux autorités, aux chefs de guerre ou aux groupes dont dépend leur sort. Cette tâche est complexe et souvent risquée. La crédibilité de notre indépendance est alors cruciale.

Avant d'aborder les priorités du CICR pour l'année à venir, et au vu de l'ordre du jour de notre conférence, j'aimerais évoquer deux défis majeurs que nous devons affronter, individuellement et collectivement.

Le premier, je le présenterai sous la forme de questions : que devons-nous faire pour réduire l'ampleur des souffrances dues à la guerre ? En d'autres termes, comment faire pour mieux protéger les civils contre l'emploi indiscriminé des armes, et les combattants contre des moyens par trop cruels de tuer et de blesser ? Comment parvenir à limiter plus efficacement la mise au point, la disponibilité et l'emploi de ces moyens, en particulier lorsqu'il s'agit de nouveaux armements ? Voilà le premier défi auquel nous allons d'ailleurs consacrer une bonne partie de nos travaux cette semaine.

Le second défi est le suivant : comment faciliter le travail des organisations humanitaires, comme le CICR, pour qu'elles puissent accomplir leur mission sans avoir à sacrifier la vie même de ceux qui se portent au secours des victimes de la guerre ? Comment ces organisations peuvent-elles agir à la fois avec efficacité et rapidité et dans des conditions de sécurité acceptables ? Ensuite, quand la voie aura été trouvée, de quelles méthodes de communication ou de négociation fau-

dra-t-il user pour obtenir, de manière plus souple et immédiate, l'accès aux populations qui ont besoin de notre aide ?

Que doit-on attendre du CICR dans les années à venir ? Malgré des contraintes grandissantes en matière de sécurité, le CICR a réussi ces dernières années à conduire des opérations humanitaires dans presque toutes les zones de conflit du monde. Fort de cette expérience, il mettra tout en œuvre pour avoir accès à toutes les victimes des conflits armés et des situations de violence. Il est résolu à intervenir en tant qu'acteur humanitaire véritablement indépendant. Cette indépendance crédible constitue indéniablement pour le CICR la meilleure chance de remplir son mandat, notamment dans un monde de plus en plus polarisé.

Le CICR poursuivra ses activités dans les deux domaines d'égale importance que sont la protection et l'assistance. Des relations étroites existent manifestement entre ces deux domaines, car les activités d'assistance déterminent souvent la capacité du CICR à mener à bien ses activités de protection. La définition d'une politique du CICR applicable aux périodes dites « de transition » se révèle utile à cet égard. De fait, nous procédons actuellement à un examen attentif de notre politique en matière d'assistance.

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis du droit international humanitaire, le CICR continuera de contribuer à l'interprétation, à la clarification et, le cas échéant, au développement de cette branche du droit. Les expériences éprouvantes qui sont le lot quotidien de ses délégués sur le terrain font que, pour le CICR, rien n'est plus important que les mesures destinées à améliorer le respect des règles existantes du droit international humanitaire. Je demande aux États et aux groupes armés de nous y aider. Comme nous le savons tous, le respect du droit n'est pas seulement problématique dans les situations qui font la une de l'actualité mais dans presque tous les conflits armés à travers le monde. Le CICR ne peut l'oublier et il entend accorder la même attention à toutes les situations, qu'elles aient ou non la faveur des médias. La cohérence faisant partie intégrante de la crédibilité, le CICR traitera de la même façon des situations similaires. Nous devons rester cohérents dans la dénonciation comme dans le silence.

Le CICR estime qu'en matière de développement du droit international humanitaire, les besoins les plus urgents ont trait aux règles applicables dans les conflits armés non internationaux. Pleinement conscient du caractère délicat de ces questions, il entend engager à ce propos des consultations avec les États, en s'appuyant sur les conclusions du rapport présenté à cette Conférence. L'étude sur le droit humanitaire coutumier constituera indéniablement une contribution majeure au dialogue avec les États.

Le CICR entend également, comme en témoigne l'Agenda pour l'action humanitaire, porter une attention particulière ces prochaines années à deux problématiques. Il s'agit tout d'abord de la tragédie des

personnes disparues et de leurs familles. Un engagement spécifique sera pris à l'occasion de cette Conférence. D'autre part, il s'assurera avec un soin particulier de l'application fidèle des règles existantes régissant l'emploi et la mise au point des armes, de même qu'il encouragera l'élaboration de nouvelles règles destinées à prévenir les souffrances inutiles et les maux superflus. L'adoption, la semaine dernière, d'un nouveau protocole additionnel, relatif aux « restes de guerre explosifs », annexé à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, est une nouvelle fort encourageante. Le CICR sait gré aux États d'avoir réagi de manière aussi responsable à son instant invitation à prendre des mesures pour faire cesser les souffrances causées par les débris de guerre explosifs.

Le CICR reste également attaché à la coopération et à la coordination avec les autres organisations humanitaires qui, à l'intérieur comme à l'extérieur du Mouvement, sont comme lui fermement décidées à apporter protection et assistance aux victimes des conflits armés et des situations de violence. Pour le CICR, le Mouvement demeure le lieu de coopération privilégié. Néanmoins, l'attrait que le Mouvement exerce en tant que réseau et cadre de coopération dépend, comme pour tout réseau, des capacités opérationnelles et de l'esprit de coopération de chacune de ses composantes.

Le CICR souhaite ardemment voir le Mouvement accéder le plus rapidement possible à une pleine universalité. Dès que les circonstances extérieures le permettront, le processus engagé en vue de l'adoption d'un troisième Protocole additionnel sera relancé avec détermination.

Vous l'aurez compris : le CICR tient à ce que le Mouvement fonctionne bien en tant que réseau et continuera à travailler à cette fin, principalement en contribuant au renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales.

Enfin, il continuera d'attacher une grande importance aux mots. Dans la conscience humaine, de grands mots, qui voudraient réduire la richesse et la complexité du monde réel à quelques notions de base, pèsent aujourd'hui aussi lourd que les faits. Si, parfois, ils nous guident, le plus souvent ils nous rendent aveugles. Ils font néanmoins partie de la réalité, car ils influent sur l'attitude et le comportement des êtres humains. Des concepts d'ordre général tels que « dialogue entre les cultures » et « choc des civilisations » peuvent facilement induire en erreur. Il y a en effet des dialogues entre des êtres humains appartenant à des cultures différentes, comme il y a des chocs entre des êtres humains appartenant à des civilisations différentes ou, au contraire, à une même civilisation. Ce simple constat est en fait un message d'espoir. En face de nous, nous n'avons pas des entités anonymes mais des êtres humains. Plus nous écoutons l'autre, plus nous sommes sensibles à ses aspirations et à son besoin de dignité, plus nous pouvons orienter le cours des événements vers un monde plus humain et plus respectueux.

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, président de la Conférence

(Original espagnol)

Merci beaucoup président Kellenberger pour cet exposé intéressant sur le droit international humanitaire et les problèmes que pose la protection de la vie et de la dignité des victimes des conflits armés.

Je cède maintenant la parole au président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur Juan Manuel Suárez del Toro Rivero.

5.2 Discours liminaire de M. Juan Manuel Suárez del Toro, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Original espagnol)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants, chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs les invités et les observateurs,

Je m'exprime aujourd'hui au nom des 181 Sociétés nationales qui, à travers le monde, constituent la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je parle aussi au nom des millions de volontaires et de membres qui, jour après jour, travaillent de manière désintéressée pour protéger la vie, les moyens d'existence et la dignité des personnes vulnérables partout dans le monde. Ils apportent une contribution indispensable à nos efforts pour construire un monde meilleur. C'est donc pour moi un honneur – et une responsabilité – de prendre la parole devant vous aujourd'hui. J'espère réussir à faire passer clairement le sentiment de solidarité qui unit les membres de la Fédération internationale, à travers leur engagement collectif envers ce qui constitue le thème de cette Conférence : « Protéger la dignité humaine ».

Protéger la dignité humaine, c'est protéger chacune des capacités de l'être humain de façon qu'il puisse toutes les mettre en œuvre et toutes les développer au mieux. Dans ce sens, protéger la dignité humaine, c'est faire en sorte que chacun puisse vivre sa vie pleinement et dignement.

Cela suppose que nul n'est supérieur ou inférieur aux autres, parce que nous sommes tous également dignes. Il faut protéger la dignité humaine de chacun en veillant à ne placer personne dans une situation d'indignité et de dépendance. Il faut aller plus loin, ne pas se contenter de protéger la dignité humaine. Il faut la promouvoir.

(Original anglais)

Au cours de notre Assemblée générale, nous avons eu la joie d'accueillir trois nouvelles Sociétés nationales : la Croix-Rouge des Îles Cook, le Croissant-Rouge du

Kazakhstan et la Croix-Rouge de Micronésie. Nous avons eu aussi le plaisir de compter parmi nous les Sociétés qui n'ont pas encore été reconnues et nous attendons impatiemment de pouvoir les accueillir en tant que membres à part entière de la Fédération.

(Original espagnol)

La Fédération internationale et ses Sociétés membres sont, avec le CICR, en première ligne lorsqu'il s'agit d'affronter les menaces qui pèsent sur la dignité humaine. Dans chaque coin de la planète, partout où règnent la douleur et la souffrance humaines, nous portons secours. Là où règnent chagrin et désespoir, nous ramenons l'espoir. Nous dénonçons l'injustice, la discrimination, l'intolérance et la haine, et nous plaidons la cause des vulnérables, des marginalisés et des oubliés. Chaque année, des millions de personnes bénéficient de nos appels et de nos actions humanitaires.

Ce sont précisément ces personnes dont la dignité est en danger – les vulnérables, les marginalisés, les blessés, les oubliés et les disparus – qui sont la raison de notre présence ici aujourd'hui. Et ce sont leurs voix qui doivent être entendues dans une conférence comme celle-ci. Lorsque nous parlons de protéger la dignité humaine, nous ne devons jamais oublier que nous parlons d'êtres humains, et non pas de concepts abstraits.

Il ne fait aucun doute que le paysage humanitaire a subi un changement radical au cours de ces dernières années. Nous avons tous été bouleversés par les événements et les attaques survenus récemment en divers points du globe. Nous qui appartenons à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, nous sommes particulièrement inquiets de voir s'éroder le respect envers notre action neutre et impartiale, dont le but est d'alléger les souffrances humaines ; nous sommes tout aussi alarmés par l'insécurité croissante à laquelle sont confrontés les collaborateurs des organisations humanitaires, surtout ceux qui interviennent en tant que volontaires, pratiquement sans autre protection que l'emblème.

L'une des tendances les plus inquiétantes observées au cours de ces dernières années est la politisation de l'assistance humanitaire. Trop souvent, cette assistance est fonction de l'attention des médias ainsi que de considérations d'ordre politique, plutôt que de la situation des personnes les plus vulnérables ou qui ont le plus grand besoin d'aide. Il nous faut recentrer notre attention sur l'impératif humanitaire qui nous commande de fournir une assistance à ceux qui en ont le plus besoin, de manière neutre et impartiale, sans discrimination. Cette préoccupation doit l'emporter sur toutes les autres.

Nous ne devons pas ignorer les autres menaces, plus cachées, qui pèsent sur la dignité humaine mais qui ne retiennent pas l'attention des médias ou des gouvernements. Je pense non seulement aux conflits oubliés, mais aussi à des situations qui, jour après jour, menacent la vie, les moyens d'existence et la dignité de millions de personnes. Ce sont les catastrophes quotidiennes oubliées telles que la pauvreté et l'injustice

dont souffrent des millions de gens ou l'intolérance et la discrimination endurées par de nombreux groupes et individus – autant de facteurs qui accroissent la vulnérabilité et mettent en péril la dignité humaine.

Catastrophes et maladies figurent parmi les risques les plus graves et les plus répandus qui pèsent aujourd'hui sur cette dignité. Chaque année, elles tuent des millions de personnes, et des millions d'autres souffrent de leurs effets. Non seulement les catastrophes et les maladies détruisent des vies, mais encore elles augmentent la vulnérabilité de populations tout entières en anéantissant les bénéfices du développement, en détruisant les structures sociales et en diminuant la capacité des communautés de faire face aux crises. Ce sont là des domaines dans lesquels la Fédération internationale et ses membres ont montré leur volonté d'agir, et nous voulons les mettre en évidence au cours de cette Conférence internationale.

Le fardeau des catastrophes et des maladies pèse de manière disproportionnée sur les épaules de ceux qui sont le moins en mesure de l'assumer : les personnes démunies et les groupes marginalisés ou exclus de la société tels que les minorités, les migrants et les réfugiés. La situation est encore aggravée par les politiques et pratiques discriminatoires qui refusent aux populations vulnérables l'égalité d'accès aux services et limitent les mécanismes d'information et de prise de décision qui seraient susceptibles de protéger leur vie, leurs moyens d'existence et leur dignité.

Il y a deux jours, la Journée mondiale du SIDA nous a rappelé que la pandémie de VIH/SIDA était certainement l'un des plus principaux enjeux humanitaires de notre temps. Nous savons tous désormais que l'impact croissant, à travers le monde, de la pandémie de VIH/SIDA bouleverse les communautés, les familles et les individus. Nous savons que l'interaction complexe entre le VIH/SIDA et d'autres problèmes alourdit encore l'incidence de la pandémie. Et nous savons bien sûr que l'accès aux traitements et aux soins joue un rôle capital si l'on veut permettre aux personnes vivant avec le VIH/SIDA de conserver leur dignité et de contribuer à la vie de leur communauté.

Pourtant, malgré tout ce que nous savons, notre réponse tarde encore beaucoup trop. Le financement de la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA est cruellement insuffisant. L'accès à des traitements antirétroviraux d'un prix abordable est loin d'être acquis pour les millions de personnes qui en ont besoin. Certaines méthodes visant à enrayer la propagation du VIH/SIDA, et qui ont pourtant fait leurs preuves, sont aujourd'hui remises en cause et menacées. De plus, l'ignorance, l'opprobre, la discrimination et un certain nombre d'attitudes sociales continuent à entraver les efforts que nous déployons pour atteindre ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Nous avons dû, au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, prendre conscience de la réalité du VIH/SIDA, et de l'impact de cette pandémie sur notre personnel et nos volontaires. Nous avons appris à remettre en question nos propres attitudes et à affronter nos

propres peurs afin que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge soient un lieu plus accueillant pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Nous avons aussi intensifié nos efforts pour lutter contre l'opprobre et la discrimination dont sont victimes toutes ces personnes, nous faisons toujours plus pour soutenir les programmes de prévention et de soins, et nous nous efforçons activement de trouver des moyens de faciliter l'accès aux traitements.

Des millions de personnes bénéficient de nos programmes, mais tous ces efforts ne sont pas suffisants. Nous devons faire plus. Et nous devons travailler avec les gouvernements, la société civile, les groupes qui représentent les personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres organisations, afin que notre action ait le maximum d'efficacité.

De la même façon, nous ne pouvons pas ignorer l'impact des catastrophes et la menace qu'elles représentent pour la dignité humaine. Au cours des dernières décennies, le nombre de personnes touchées a augmenté de manière spectaculaire. Les catastrophes brisent la résilience et les stratégies de survie des communautés et des individus, de même qu'elles sapent les efforts visant à réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de vie. Leurs causes sont multiples (on pensera notamment aux effets des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes), mais réduire l'impact des catastrophes dépend en grande partie de la manière dont nous – gouvernements, Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et communautés – pouvons unir nos efforts pour nous préparer aux situations de catastrophe et, au besoin, intervenir.

Trop souvent, les effets des catastrophes sont encore aggravés par une mauvaise planification, par la dégradation du milieu naturel et par des mécanismes d'intervention inadaptés. C'est pourquoi la réduction des risques de catastrophe est d'une importance capitale pour prévenir et éviter les situations qui fragilisent les communautés. Parallèlement à la réduction des risques, nous devons être en mesure d'intervenir efficacement quand une catastrophe survient. De même, au lendemain d'une catastrophe, nous devons veiller à ce que nos efforts contribuent au développement à long terme, ce qui suppose que la réduction des risques soit prévue dès la planification. Ce sont là des domaines dans lesquels les expériences et connaissances des Sociétés nationales et de la Fédération internationale peuvent se révéler d'une grande utilité.

Un domaine essentiel devrait, nous semble-t-il, retenir davantage l'attention : il s'agit du domaine des politiques, des lois et des procédures relatives aux interventions en cas de catastrophe. Nous savons depuis longtemps qu'une intervention rapide et efficace au niveau local contribue de manière cruciale à sauver des vies. Toutefois, lorsque l'ampleur de la catastrophe excède les capacités d'intervention locales, il est souvent nécessaire de faire appel aux ressources de la communauté internationale.

Il arrive parfois que les lois, les politiques et les procédures gênent l'efficacité et la coordination des interventions lors de catastrophes. C'est pourquoi nous estimons que les gouvernements et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent s'employer ensemble à examiner les lois relatives aux interventions lors de catastrophes, de manière à recenser les lacunes et les faiblesses, et à rechercher des solutions appropriées. La priorité est ici pour nous d'inventorier, de diffuser et de mieux appliquer les cadres juridiques existants afin de sauver des vies, et de réduire les effets des catastrophes, particulièrement sur les groupes auxquels leurs ressources et leurs mécanismes de survie ne permettent pas de se relever.

Monsieur le président,

Ces menaces qui pèsent sur la dignité humaine ne sont pas nouvelles. Nous savons que les catastrophes, les maladies et les conflits fragilisent ; nous savons aussi que de modestes investissements peuvent rapporter d'importants dividendes quand il s'agit de protéger la dignité humaine. Comment alors répondre à ces menaces ? Que signifie, dans la pratique, « protéger la dignité humaine » ? Ici encore, les réponses n'ont rien d'absolu, elles nous sont livrées par l'expérience.

La première étape consiste à doter durablement les individus, les familles et les communautés d'une capacité leur permettant de répondre aux situations de vulnérabilité. Nous devons collaborer plus étroitement avec les communautés vulnérables, et les aider à trouver des solutions à long terme en adoptant une démarche qui respecte au mieux leur culture, leurs espoirs et leurs aspirations.

Le renforcement des capacités des organisations de la société civile est, lui aussi, capital. Les défis humanitaires que représentent les conflits, les catastrophes et les maladies sont d'une telle ampleur que les gouvernements ne sont pas en mesure d'y faire face seuls ; ils doivent agir en collaboration avec les organisations de la société civile et les communautés afin de renforcer les capacités et de réduire la vulnérabilité.

À ce propos, je souhaite souligner ici la nécessité, pour les gouvernements, de soutenir plus activement l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La nature et le statut uniques du partenariat entre les Sociétés nationales et les gouvernements, le rayonnement mondial et les possibilités qu'offrent le CICR et la Fédération internationale se conjuguent pour former une alliance puissante, dotée d'un potentiel énorme face aux grands enjeux humanitaires auxquels nous sommes confrontés.

Il faut que les gouvernements comprennent mieux le travail que nous faisons, ainsi que les Principes fondamentaux auxquels nous adhérons en tant que Mouvement. En d'autres termes, lorsque nous intervenons aux côtés des gouvernements pour faire face aux défis humanitaires d'aujourd'hui, nous devons en tout temps garder notre indépendance, notre neutralité et

notre autonomie. Permettez-moi d'attirer votre attention sur le rapport intitulé *Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire*, qui a été préparé par la Fédération internationale pour cette Conférence. Ce rapport met en évidence plusieurs domaines auxquels il faut prêter une plus grande attention si l'on veut maintenir une relation de respect mutuel entre les gouvernements et les Sociétés nationales. J'espère que nous pourrions en débattre pendant et après la Conférence.

Je voudrais tout particulièrement mentionner ici le rôle important que jouent les volontaires dans les efforts que nous déployons pour protéger la dignité humaine. Le volontariat figure parmi les principes et les valeurs essentiels de notre Mouvement. Comme je l'ai dit, les défis humanitaires auxquels nous faisons face sont bien trop grands pour que nous agissions seuls. Nous devons donc continuer à promouvoir et à encourager le volontariat. Sans les volontaires, nous serons incapables de remplir notre mission. Sans eux, il nous sera impossible de réaliser notre objectif : « Protéger la dignité humaine ».

Nous comptons sur les volontaires pour mener à bien nos activités. Nous devons savoir reconnaître la valeur de leur travail désintéressé et les remercier de leur action. Nous devons investir dans leur formation et dans les ressources destinées à les soutenir. Les gouvernements peuvent créer un environnement favorable au volontariat en épaulant les Sociétés nationales et en reconnaissant la valeur de leurs contributions et de celles des autres organisations volontaires.

Je dirai aussi, pour conclure, que les efforts engagés pour protéger la dignité humaine dépendent non seulement de l'action qui est menée, mais aussi de la sensibilisation qui est faite. La dignité humaine commence par le respect de la personne et par une empathie mêlée de compassion envers ceux dont la dignité est menacée. Il faut donc s'employer à sensibiliser à tout ce qui menace la dignité humaine, et susciter une volonté unanime de promouvoir la tolérance, le respect de la diversité, la compréhension mutuelle et une culture de la paix.

(Original français)

Monsieur le président,

Protéger la dignité humaine, c'est prendre des mesures pour permettre aux communautés, aux familles et aux individus d'être moins vulnérables, de mener une existence plus pleine et plus productive. C'est aussi donner aux secteurs vulnérables les moyens de réduire les risques liés aux catastrophes et à la maladie, et de renforcer leur capacité à réagir aux situations qui menacent leur vie, leurs moyens d'existence et leur dignité. C'est enfin permettre aux personnes vulnérables de se faire entendre et de participer aux décisions qui les concernent et qui influent sur leur capacité de vivre dans la dignité.

(Original espagnol)

Il faut en outre que les gouvernements manifestent leur volonté de protéger la dignité humaine, en élaborant et en renforçant des politiques, des lois et des pratiques allant dans ce sens, et qu'ils assurent à tous ceux qui en ont besoin, quelle que soit leur situation ou leur condition, un accès juste et équitable aux programmes et aux services de soutien.

Enfin, il faut que les gouvernements et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge amènent la société civile, les entreprises et d'autres acteurs à travailler en partenariat avec les communautés vulnérables, à les écouter et à être attentifs à leurs préoccupations, tout en trouvant des solutions durables aux problèmes humanitaires qui se posent.

Ces problèmes sont immenses, accablants mais ils ne sont pas insurmontables. Ensemble, nous pouvons construire un monde meilleur. Nous pouvons nous inspirer du modèle d'Henry Dunant, fondateur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a su mobiliser la population et les États pour atteindre ses nobles buts humanitaires. C'est là l'exemple que nous devons suivre.

Monsieur le président,

N'oublions jamais que le désespoir n'est pas une fatalité. Il peut céder la place à l'espoir et à la dignité. Nous pouvons véritablement changer les choses si la volonté, la détermination et l'engagement sont là. Telle est la tâche qui nous attend lors de cette Conférence internationale : prendre des mesures utiles pour protéger la dignité humaine, et apporter un changement réel et durable dans la vie des personnes vulnérables partout dans le monde.

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence**

(Original espagnol)

Merci beaucoup président Suárez del Toro de nous avoir présenté les défis que les catastrophes et les maladies font peser sur la dignité humaine et d'avoir souligné qu'il faut continuer à renforcer les capacités et à nouer des alliances pour réduire la vulnérabilité des personnes.

6. Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence**

(Original espagnol)

Nous allons maintenant aborder le point 6 de l'ordre du jour. J'ouvre donc le débat général sur le thème qui a été présenté au point précédent, « les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine ». Je vous rappelle que le temps de parole de

chaque délégation est limité à cinq minutes ; toutes les délégations en ont été informées suffisamment à l'avance. Je prie donc les orateurs de respecter strictement leur temps de parole, par égard pour tous ceux qui voudraient s'exprimer ce matin. Le programme de la séance d'aujourd'hui est extrêmement chargé. Un chronomètre apparaîtra sur l'écran vidéo et affichera le temps écoulé. Si vous le souhaitez, vous pouvez distribuer aux participants à la Conférence le texte complet d'une version plus longue de votre intervention. Le débat général sera poursuivi cet après-midi.

S.E. M. Bill Graham,
ministre des Affaires étrangères, Canada

(Original anglais)

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Depuis 150 ans, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge apporte un soutien vital aux plus vulnérables dans le monde. Le personnel des Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR ont, encore et encore, fait preuve de compassion et de courage. Le gouvernement du Canada est fier d'être le partenaire du Mouvement aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

Les attaques dont les humanitaires ont récemment été la cible à Bagdad et ailleurs montrent que le respect des principes humanitaires, qui existent de longue date, ne va plus de soi. Les symboles de la neutralité et de la dignité humaine les plus honorés au monde sont aujourd'hui délibérément pris pour cibles et les humanitaires, dont trois Canadiens au cours de cette seule année, sont les victimes de ces attaques, que la communauté internationale doit condamner sans ambiguïté.

Qui plus est, nous devons faire savoir que de tels actes seront suivis de conséquences. Leurs auteurs doivent être traduits en justice, et il faut pour cela mettre en place une législation appropriée. Il faut aussi que nous mettions à profit les instruments internationaux à la création desquels nous avons consacré tant d'efforts. Comme l'a souligné ce matin le président Kellenberger, la Cour pénale internationale est, à cet égard, un outil important et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour en renforcer les capacités.

La communauté internationale doit aussi s'attacher avec une détermination accrue à souligner que rien ne saurait justifier le refus d'accorder au personnel humanitaire le droit d'accéder librement et dans des conditions de sécurité à ceux qui sont dans le besoin. Une distinction claire doit être faite entre les objectifs politiques, humanitaires et autres. Les États doivent continuer à respecter les principes d'impartialité et de neutralité dans leurs relations avec le Mouvement. Le soutien aux efforts que déploie le Mouvement pour promouvoir ces principes dans la prestation de l'aide n'a jamais été aussi essentiel, surtout quand il s'agit de clarifier les rôles et les responsabilités distincts des acteurs civils et militaires.

Chers collègues, nous sommes à l'évidence aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis. Les conflits intra-étatiques, la nécessité de faire face aux acteurs non étatiques et le terrorisme ont conduit certains à mettre en question la pertinence du droit international humanitaire. Leurs arguments ne nous ont pas convaincus. Tout au contraire : le respect du droit international humanitaire est souvent la seule protection dont jouissent les civils dans les situations de conflit armé.

Comme le président Kellenberger, nous considérons donc que nous devrions nous attacher à améliorer la mise en œuvre du droit humanitaire à travers des mesures qui englobent un soutien au Mouvement de la Croix-Rouge. Cela est essentiel dans un monde où les conflits armés continuent de proliférer et prennent des formes plus insidieuses. Face aux défis contemporains, le droit humanitaire doit être le socle sur lequel reposent ces nouvelles stratégies.

Bien entendu, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le droit humanitaire apporte toutes les réponses à des problèmes comme le terrorisme. Face à des situations autres que les conflits armés, nous devons mettre à profit des cadres juridiques tels que le droit pénal national, le droit international humanitaire et les instruments de la lutte contre le terrorisme.

(Original français)

Monsieur le président, chers collègues,

En conclusion je dirai que malgré les différences auxquelles nous avons dû faire face au cours des deux dernières années, et par-delà les lourdes pressions qu'elles suscitent, nous ne devons pas oublier que nous faisons d'importants progrès dans la poursuite des grands objectifs du Mouvement. Mon pays, le Canada, collabore avec le Mouvement en faveur de la protection des civils dans les conflits armés, contre l'impunité et pour l'amélioration des pratiques d'action humanitaire. Nous espérons que les ateliers proposés à la Conférence, notamment ceux qui ont pour thèmes la sécurité humaine et les armes portatives ou les enfants dans les conflits armés, contribueront aux efforts déployés.

L'action humanitaire est non seulement une responsabilité, mais aussi un investissement majeur dans notre avenir commun. Plus que jamais, nous sommes tenus d'honorer notre engagement en faveur de ceux et de celles qui ont besoin de nous. Il nous appartient de démontrer ensemble que nous sommes déterminés à relever ce défi.

(Applaudissements)

M. Jean-François Giovannini,
membre du Conseil de la Croix-Rouge suisse

(Original français)

Monsieur le président,

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge traverse une période de forte turbulence due

aux changements rapides et complexes que subit son environnement politique et social. La Croix-Rouge suisse est préoccupée par ces bouleversements et s'efforce, par la mise en œuvre d'une stratégie, de répondre, autant qu'elle le peut, aux défis engendrés par le nombre croissant de personnes vulnérables. Elle doit faire face aux problèmes posés par les afflux de réfugiés, de requérants d'asile, de victimes de la traite des êtres humains et de migrants. Or la Suisse, comme d'autres pays industrialisés, connaît des difficultés économiques et sociales favorisant l'émergence de mouvements nationalistes et xénophobes qui s'emploient à miner le droit international protégeant les réfugiés et les requérants d'asile ou à restreindre l'espace de protection humanitaire qui doit être accordé à certains groupes de migrants, en particulier ceux qui appartiennent à la catégorie dite des sans-papiers.

La Croix-Rouge suisse s'efforce de lutter contre les mesures discriminatoires et inhumaines qui pourraient affecter ces populations vulnérables. Elle s'inquiète du fait que de nombreux gouvernements tendent à subordonner l'assistance au développement à la réadmission, par les États concernés, de leurs ressortissants déboutés. Elle est consciente que ce problème est complexe, car il touche à la politique de cohésion politique et sociale des États. Les pays d'immigration ont pour responsabilité d'assurer des conditions politiques et sociales propices à l'intégration de leurs propres ressortissants. Ils doivent favoriser le retour et l'intégration de ceux de leurs nationaux qui n'ont pas reçu un permis d'établissement à l'étranger. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge perdront toute crédibilité si elles se montrent incapables de lutter, dans leur propre patrie, pour le respect des normes humanitaires en matière de migration.

Pour ces raisons, la Croix-Rouge suisse présente à la Conférence internationale une invitation à agir. Pour protéger les réfugiés et les migrants, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient s'engager sur le plan politique.

Premièrement, à œuvrer pour le respect des principes fondamentaux du droit international public et des valeurs humanitaires. Deuxièmement, à défendre et à promouvoir la protection des droits de l'homme, des requérants d'asile et des migrants. Troisièmement, à se montrer vigilantes à l'égard de la politique de leur gouvernement envers les étrangers et les migrants. Enfin, à intervenir, lorsque cela s'avère nécessaire, en faveur du respect des valeurs humanitaires dans les rapports avec les requérants d'asile et les migrants.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent prendre des mesures concrètes à l'égard des migrants séjournant sur le territoire de leur pays. Elles doivent notamment, défendre leurs droits et aider à soulager leur détresse, afin de leur offrir une vie digne de ce nom. Elles doivent faciliter l'accès aux soins et à l'éducation, et enfin contribuer à une meilleure compréhension entre la population autochtone et la politique étrangère.

La Croix-Rouge suisse est également très préoccupée par l'érosion actuelle du respect des principes fondamentaux du droit international humanitaire. Dans son rapport sur le *droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*, le CICR souligne que les caractéristiques nouvelles ou aggravées de la violence contemporaine posent d'énormes défis en termes de protection des civils et d'application du droit international humanitaire. La multiplication des acteurs armés et des activités criminelles dans le cadre des guerres civiles contemporaines constitue un problème évident pour les organisations humanitaires, puisque ce phénomène entraîne le risque d'une instrumentalisation de leurs activités de secours à des fins militaires ou politiques.

En raison de ces risques d'instrumentalisation, les organisations humanitaires doivent à tout prix se conformer au strict respect des Principes fondamentaux du Mouvement, en particulier aux principes d'impartialité et de neutralité. Elles doivent aussi redoubler d'efforts pour diffuser les principes et les règles du droit international humanitaire. Toutefois, il ne faut pas nourrir d'illusions à cet égard. Dans les situations de chaos et d'anarchie, les conditions élémentaires du respect du droit international humanitaire font généralement défaut, même si les combattants connaissent les obligations qu'ils doivent observer en vertu du droit humanitaire.

Les organisations humanitaires sont aujourd'hui confrontées à des problèmes qui ne trouvent pas toujours de réponse dans le cadre du droit international humanitaire, ce qui leur impose une réflexion approfondie sur la nature de leurs engagements. Si elles font l'économie de cette réflexion, elles peuvent se trouver confrontées à des situations de sécurité ingérables ou se voir contraintes d'assumer des engagements donnant un avantage stratégique à l'une ou l'autre partie à un conflit. Elles doivent tout mettre en œuvre pour éviter d'être associées par des groupes armés à l'ordre politique ou à la stratégie de leurs adversaires. La confusion qui existe aujourd'hui entre les activités de secours et la coercition armée constitue en effet un risque pour l'ensemble du mouvement humanitaire. Il est très important que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge approfondisse les analyses et développe des stratégies qui lui permettent de mieux faire face aux défis posés par les formes contemporaines de la violence armée, celle des guerres civiles et des conflits asymétriques en particulier.

S.E. Mme Margherita Boniver, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Italie

(Original anglais)

J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays accédants (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) et les pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie) se sont joints à cette déclaration.

La durée des interventions étant limitée, je présenterai une version abrégée de notre déclaration. La version intégrale sera mise à la disposition de toutes les délégations.

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tient à un moment où la communauté internationale dans son ensemble est confrontée à de redoutables défis dans la sphère humanitaire. Le non-respect du droit international humanitaire est monnaie courante et les attaques délibérées contre le personnel humanitaire sont devenues un phénomène récurrent dans plusieurs situations de conflit. L'Union européenne réaffirme la pertinence continue du droit international humanitaire, rappelle l'obligation qui incombe à toutes les parties, y compris les forces de maintien de la paix, de respecter et de faire respecter cette branche du droit dans tous les conflits internationaux et internes, et appelle la Conférence internationale à clairement le réaffirmer.

Monsieur le président,

Aujourd'hui, le terrorisme est l'une des menaces les plus graves à la paix internationale et une négation tant des principes humanitaires que de la dignité humaine. Il doit être condamné sans ambiguïté et combattu impitoyablement. En même temps, la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le plein respect des dispositions applicables du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

La dignité humaine n'est pas menacée uniquement par les conflits. Les maladies et les catastrophes constituent une menace tout aussi grande. En particulier, les défis posés par l'épidémie de VIH/SIDA sont toujours aussi effrayants. L'opprobre et la discrimination continuent de paralyser toute action efficace, aggravant considérablement les souffrances de ceux qui sont touchés. Nous accueillons donc chaleureusement et avec satisfaction le renforcement de l'engagement du Mouvement de la Croix-Rouge à lutter contre le VIH/SIDA. L'Union européenne continuera de soutenir les efforts qui sont déployés aux échelons national et international pour combattre le VIH/SIDA et coopérera étroitement avec le Mouvement dans cette lutte.

Monsieur le président,

Nous saluons la XXVIII^e Conférence, que nous considérons comme une occasion inégalée de traiter de la question du respect de la dignité humaine. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre ferme soutien politique et financier aux activités que mènent les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Monsieur le président,

L'Union européenne est gravement préoccupée par le manque de sécurité auquel est confronté le personnel humanitaire et salue la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des membres du personnel humanitaire. Nous exprimons en outre notre attachement plein et entier à tous

les principes et règles applicables du droit international humanitaire qui garantissent le libre accès du personnel humanitaire aux populations dans le besoin. Nous pensons que la Cour pénale internationale peut jouer un rôle essentiel en prévenant les attaques intentionnelles contre le personnel humanitaire.

L'Union européenne constate avec satisfaction que la Cour pénale internationale est maintenant opérationnelle et réitère son plein appui à l'intégrité, l'indépendance et l'efficacité de la Cour. La Cour n'est pas seulement une institution traditionnelle appelée à prévenir l'impunité dont jouissent les auteurs des crimes les plus graves et à y mettre un terme. C'est aussi un moyen essentiel de promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Monsieur le président,

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance pour les efforts soutenus que fait la communauté internationale en vue de mettre en place une action préventive et des réponses plus coordonnées face aux situations d'urgence complexes et aux catastrophes naturelles. En outre, nous prenons note avec intérêt des propositions relatives au droit international des opérations lors de catastrophes qui ont été faites par la Fédération internationale et qui vont être présentées à cette Conférence comme une nouvelle étape dans ces efforts de coordination.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts considérables de la Conférence internationale sur les personnes portées disparues que le CICR a organisée en février 2003. Nous nous engageons à suivre les recommandations qui ont été faites tout au long de cette Conférence en vue d'une reconnaissance pleine et entière du «droit de savoir».

De même, l'Union européenne salue l'étude du CICR sur Les femmes et la guerre et la mise en œuvre des engagements qui avaient été pris à ce sujet à la XXVII^e Conférence internationale. Nous apportons en outre notre soutien aux efforts déployés par le CICR pour réaliser l'étude sur le droit international coutumier et nous attendons avec intérêt sa publication.

Ces dernières années, les conflits armés internationaux et internes ont coûté la vie à plus de deux millions d'enfants et en ont mutilé six millions d'autres. L'Union européenne est déterminée à renforcer la protection des enfants touchés par les conflits armés. Je voudrais mentionner, dans ce contexte, que l'Union européenne va prochainement publier des lignes directrices sur les enfants et les conflits armés.

Monsieur le président,

L'Union européenne ne doute pas du large succès de cette Conférence, qui peut revitaliser les efforts conjoints que font tous les gouvernements, les Sociétés nationales et d'autres organisations en vue d'une protection accrue de la dignité humaine. Dans cette entreprise, Monsieur le président, vous pouvez compter sur notre soutien indéfectible.

S.E. M. Minoru Endo, ambassadeur, assistant spécial auprès du ministère des Affaires étrangères, Japon

(Original anglais)

Je tiens à féliciter la Commission permanente pour le formidable travail qu'elle a accompli en préparant cette Conférence.

Je vais malheureusement commencer ma déclaration sur une note sinistre. Depuis la dernière Conférence, il y a quatre ans, les conflits violents, les catastrophes de grande ampleur et les maladies infectieuses graves ont sévi partout dans le monde. Le nombre des victimes est monté en flèche et les souffrances humaines ont été aggravées. Il est donc opportun que cette Conférence se concentre sur le thème de la protection de la dignité humaine. Depuis quelque temps, le Japon s'attache à promouvoir un large concept de sécurité humaine. Lorsque nous sommes confrontés à une situation d'urgence, qu'elle soit provoquée par l'homme ou naturelle, nous ne faisons aucune distinction entre la protection de la dignité humaine et la protection de la sécurité humaine.

Monsieur le président,

Le Japon soutient sans réserve les activités du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et voue un profond respect aux membres du personnel humanitaire qui, souvent, risquent leur vie. Nous comprenons que le CICR, compte tenu de la situation, ait fermé provisoirement ses bureaux de Bagdad et de Basrah. La sécurité des membres du personnel humanitaire est aujourd'hui au centre des préoccupations de la communauté internationale. Ils sont profondément attachés à la noble cause de l'assistance à ceux qui souffrent et qui sont vulnérables et on ne saurait tolérer qu'ils soient les cibles d'attaques.

Nous saluons la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui constitue une étape importante pour la protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Nous estimons, toutefois, qu'il conviendrait d'étendre la protection générale qu'offre la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Monsieur le président,

Le Japon est pleinement conscient du rôle que joue le droit international humanitaire en ce qui concerne l'atténuation des souffrances, la réduction des dommages provoqués par les conflits armés et la protection des victimes. Dans ce contexte, je voudrais vous communiquer que le gouvernement du Japon déploie des efforts intenses pour adhérer rapidement aux Protocoles de 1977 additionnels aux Conventions de Genève de 1949.

Monsieur le président,

Je vais maintenant parler des catastrophes naturelles. Le Japon encourage activement la coopération internatio-

nale en matière de réduction des catastrophes. Les catastrophes naturelles ont fauché d'innombrables vies et causé d'énormes dégâts tout au long de l'histoire et partout dans le monde. Aujourd'hui, la brutalité des tempêtes, des inondations, des tremblements de terre, des tsunamis et des éruptions volcaniques continue de menacer des vies humaines et les moyens de subsistance. L'homme n'est pas en mesure de maîtriser totalement les phénomènes naturels. Toutefois, l'ampleur et la gravité des dégâts peuvent varier en fonction de structures telles que les systèmes d'alerte avancée et le degré de préparation des communautés. Si des mesures appropriées sont prises en temps voulu, il est possible de prévenir ou du moins de réduire les dégâts provoqués par les catastrophes naturelles.

Le problème des catastrophes naturelles doit être traité à l'échelle mondiale, par-delà les frontières nationales, et doit englober toute l'humanité. Cette année, le Japon a soumis à la 58^e Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution en vue de la tenue de la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes à Kobe, en janvier 2005. Nous espérons que cette Conférence offrira à la communauté internationale une occasion favorable de coopérer à la réduction des risques et de l'impact des catastrophes naturelles.

Monsieur le président,

La Conférence internationale, qui se tient tous les quatre ans, nous donne une formidable possibilité de confirmer la détermination de la communauté internationale à mieux protéger la dignité humaine. Le Japon continuera de s'employer à promouvoir la sécurité humaine tout en renforçant ses relations de coopération avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

S.E. M. Mohamed-Selah Dembri, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Algérie, Genève

(Original français)

Monsieur le président,

L'extinction progressive des conflits classiques et la prolifération des conflits non internationaux ou des violences internes, parfois internationalisées, posent au mouvement humanitaire une série de questions auxquelles il nous appartient de répondre de manière consensuelle et dans la sérénité, car la protection des civils en temps de guerre est le seul sujet qui doit retenir notre attention. L'article premier commun aux quatre Conventions indique que les Hautes Parties contractantes doivent respecter et faire respecter le droit international humanitaire. Cet énoncé, pourtant si clair, semble confus pour certains, qui ne font plus la distinction entre civils et combattants. Que ce soit le fait des hommes ou des armes, certaines dites intelligentes, les civils et les installations civiles sont devenus des cibles de choix. En s'attaquant de manière indiscriminée aux civils, au personnel humanitaire, au personnel médical, au personnel confessionnel, ainsi qu'aux pro-

fessionnels de l'information, les belligérants aux quatre coins du monde font peu de cas du droit qu'ils ne cessent pourtant de proclamer en toute occasion.

De l'avis de ma délégation, il ne peut exister de catégorie de personnes qui ne puisse bénéficier de la protection internationale. Cela veut dire qu'il n'existe pas de catégorie qui soit livrée à l'arbitraire des belligérants ou des forces d'occupation. Le respect de la dignité humaine, thème central de notre Conférence, doit être observé en tout lieu et en toute circonstance. La délégation algérienne rejette en conséquence tout amalgame entre civils et combattants ainsi que toute définition spéculative et unilatérale de cette dernière notion. Toute tentative de créer une zone de droit intermédiaire est inacceptable parce qu'elle fragilise le droit international existant, récuse les pratiques coutumières et ouvre la voie à des dérives qui affaiblissent la protection.

Ma délégation tient ici à souligner l'impérieuse nécessité de revisiter l'article 90 du premier Protocole additionnel, qui porte l'institution de la Commission internationale d'établissement des faits, pour en faciliter la saisine, car elle est aujourd'hui pratiquement inopérante.

Monsieur le président,

Si le droit d'opposer une résistance à l'occupation étrangère est légitimé par la coutume internationale, le terrorisme, qui est une des manifestations visibles des nouvelles formes de violence, a envahi les agendas diplomatiques et a replacé le droit international dans une optique nouvelle, dans la mesure où elle met en opposition la sécurité des États et la liberté des individus.

Le terrorisme ne relève pas des conflits armés. Il s'apparente aux activités criminelles. Il produit un effet dévastateur, puisqu'il participe à l'érosion du droit applicable et crée des situations pour le moins inédites. L'ampleur des souffrances humaines provoquées par le terrorisme n'est pas à démontrer. Par sa barbarie, on ne peut lui trouver de justification ni de circonstances atténuantes, et il tombe dès lors sous le coup de la législation pénale nationale et internationale. La nature transnationale de ses réseaux requiert un traitement global, qui combine à la fois la prévention et la répression, et soit fondé sur la culture de la tolérance, le respect de l'autre, et la coopération policière et judiciaire.

Monsieur le président,

La dignité humaine particulièrement malmenée dans les conflits armés, singulièrement éprouvée lors des catastrophes naturelles, est de nos jours une préoccupation de premier plan, avec la montée des incertitudes économiques, dont la conséquence est l'extrême pauvreté.

La documentation mise à notre disposition démontre que la précarité est une forme de violence et que l'accès à l'éducation, aux soins de base, à l'emploi, à l'eau, à un abri décent et à l'alimentation sont des éléments

qui participent à l'émancipation de l'homme, favorisent l'équilibre de la société et renforcent la régulation pacifique des rapports internationaux. L'accès aux médicaments face aux pandémies qui se propagent, notamment dans les pays du sud, est plus qu'une urgence. L'humanité ne peut banaliser cette forme d'atteinte à la vie, au motif que la santé est un produit marchand, et qu'elle a vocation de générer des profits, ce qui est une intolérable atteinte à la dignité humaine. La délégation algérienne salue par conséquent l'initiative « trois millions d'ici 2005 » mise en œuvre par l'OMS et invite toutes les composantes du Mouvement humanitaire à s'investir dans le démantèlement des barrières qui perpétuent l'injustice et retardent l'exercice du droit à la dignité humaine pour tous.

**M. James T. Morris, directeur exécutif,
Programme alimentaire mondial**

(Original anglais)

Il est impossible d'honorer comme il se doit l'action extraordinaire du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Programme alimentaire mondial, et en fait toutes les institutions humanitaires des Nations Unies, attachent la plus haute importance à notre partenariat, à l'action que nous menons ensemble. Nous portons assistance à d'innombrables personnes et ce faisant nous jouons un rôle déterminant dans leur vie.

Aucune organisation au monde n'a travaillé avec plus d'acharnement que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à préserver la neutralité, qui est un aspect capital de l'assistance humanitaire. Ceux d'entre nous qui participent aux opérations d'urgence des Nations Unies ont longtemps considéré le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme le modèle à suivre. Chaque fois que je rencontre du personnel du Programme alimentaire mondial, je constate que l'admiration pour ce que vous faites est la même. Que fait le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ? Telle est l'une des premières questions que nous nous posons toujours dans la planification d'une opération d'urgence ou l'évaluation d'une menace pour la sécurité. Vous êtes dans le secteur de l'assistance humanitaire depuis plus longtemps et mieux que tout autre organisation sur le terrain.

L'ère d'intolérance que nous vivons met en péril votre action et la nôtre, des menaces sans précédent pèsent sur votre personnel et sur le nôtre. Les haines religieuses et ethniques ont trouvé de nouvelles armes dans la technologie moderne. Elles ont trouvé de nouvelles cibles pour susciter une peur encore bien plus grande. Vous, moi et tous les collègues que nous chérissons sommes certaines de ces cibles.

La demande d'aide alimentaire dans les situations d'urgence de nature politique est montée en flèche en raison des guerres au Kosovo, en Afghanistan et aujourd'hui en Irak. Le Programme alimentaire mondial est

maintenant l'organisation humanitaire de loin la plus importante au monde et, je peux vous l'assurer, l'une des plus stressées. L'attentat contre le siège des Nations Unies à Bagdad, le 19 août, et les dizaines d'incidents violents de la dernière décennie, ont coûté la vie à 60 collaborateurs du PAM, ce qui nous a poussés à donner une priorité considérablement accrue à la sécurité. Nous avons assuré une formation à la sécurité partout dans le monde et nous venons de dégager 20 millions d'USD supplémentaires pour renforcer la sécurité de notre personnel et de tous nos bureaux. Les leçons apprises de façon pénible doivent être prises au sérieux. Le personnel et les locaux des Nations Unies étant directement pris pour cibles, nous allons équiper d'écrans anti-souffle les fenêtres de tous les bureaux du PAM dans le monde. Chaque employé portera une chaîne ou un bracelet indiquant son groupe sanguin. Les visiteurs et leurs véhicules seront contrôlés plus minutieusement et tout le personnel sera mieux équipé, mieux préparé à limiter les risques au minimum.

Comme vous le savez, les Nations Unies étudient minutieusement, à la suite de l'attentat contre l'hôtel Canal et du rapport Ahtisaari, la manière dont elles doivent gérer la sécurité du personnel. Je ne ferai pas de commentaires sur l'enquête et ne préjugerai pas des décisions qui seront prises au sujet des questions de fond. Toutefois, nous prenons en considération le fait que le CICR a adopté une stratégie de bas en haut de la sécurité (le chef de délégation dans le pays décide quand il faut évacuer, quand il faut revenir et de toutes les phases intermédiaires). *A contrario*, les Nations Unies ont adopté une stratégie de haut en bas, le siège à New York prenant les décisions à ce sujet. Vous avez aussi maintenu une présence locale dans certaines des situations les plus difficiles de ces dernières années, notamment l'Irak, l'Afghanistan et le Libéria. Aucun d'entre nous n'a adopté une stratégie totalement cohérente quant au soutien des militaires en matière de sécurité. J'ignore si nous parviendrons un jour à la cohérence sur ce point, mais c'est une question que nous devons réexaminer ensemble.

Nos relations passent par toute la gamme des activités d'assistance, de l'évaluation, du choix des bénéficiaires et de la planification opérationnelle, à la conception conjointe de programmes et aux opérations logistiques. Des mesures sont prises pour renforcer et intensifier la coopération entre le Programme alimentaire mondial et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le mois prochain, le CICR et le PAM vont mettre la dernière main à une version améliorée, simplifiée, importante, amplifiée de notre Échange de notes actuel, officialisant ainsi des domaines supplémentaires où nos collègues sur le terrain collaborent étroitement. En 2004, un processus similaire sera engagé avec la Fédération internationale.

Lors d'une récente visite au Libéria, j'ai été très impressionné par le travail remarquable que vous accomplissiez en vue de rétablir les liens familiaux. Pour sa part, le Programme alimentaire mondial utilise

l'aide alimentaire pour aider les familles à se réintégrer et à revenir à un certain degré de normalité. La situation au Libéria est catastrophique, car 70 à 80 % des combattants sont des enfants.

Puis-je attirer votre attention sur les conséquences particulières du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne ? Je sais que vous avez souvent débattu de la question durant cette Conférence, mais le fait est qu'il s'agit d'une catastrophe humaine d'une ampleur historique et indéterminée. Aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, 14 millions d'enfants sont orphelins parce que le SIDA a emporté leur père ou leur mère ou les deux. Dans sept ans, ils seront 20 millions.

Une guerre agite aussi, d'une certaine manière, la communauté humanitaire. Une guerre entre ceux qui estiment qu'il faut prendre partie et ceux qui pensent qu'il ne le faut pas. Une guerre entre ceux qui cherchent à politiser l'assistance et ceux qui ne le font pas. Rien n'est plus dangereux pour les humanitaires que de céder à la politique. Quand les taliban étaient au pouvoir, il a été instamment demandé au PAM de mettre fin à l'aide alimentaire d'urgence pour protester contre le traitement qu'ils infligeaient aux femmes. Nous avons résisté. Les ONG se sont retirées de Corée du Nord pour protester contre le comportement du gouvernement en matière de droits de l'homme. Nous sommes restés. D'aucuns ont condamné la présence de la coalition en Irak. Nous avons discrètement transporté un millier de tonnes de vivres par heure, 24 heures sur 24, soit 760 000 tonnes pendant le seul mois de juin.

Aussi tentant qu'il soit d'émettre un jugement sur un État, une religion, un mouvement politique, nous devenons une cible à la minute même où nous le faisons. Pire encore, nous sapons notre capacité d'atteindre ceux qui ont si désespérément besoin de notre aide. Si la communauté humanitaire n'est pas ouverte à tous, neutre et tolérante, qui le sera ?

Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Croix-Rouge sud-africaine

(Original anglais)

Altesses royales, Excellences, chers collègues du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements,

Les Sociétés nationales d'Afrique australe continuent de contribuer activement à l'avenir des populations de la région malgré les contraintes liées au manque de ressources, aux troubles politiques, à l'extrême pauvreté, aux pénuries alimentaires et aux défis que pose le VIH/SIDA.

Nous sommes conscients de notre rôle et de notre mandat, en particulier en ce qui concerne les effets du VIH/SIDA. Nous sommes préoccupés par la discrimination et l'opprobre généralisés dont sont l'objet les personnes vivant avec le VIH/SIDA, et nous voulons combattre ce phénomène.

Nous sommes en outre conscients de la nécessité de nouer des partenariats avec un large éventail d'acteurs, dont les communautés, le monde des affaires, des personnes et des groupes touchés par le VIH/SIDA et vivant avec lui. Nous sommes aussi reconnaissants du soutien que nous recevons de nos gouvernements, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales sœurs.

Nous, Sociétés nationales d'Afrique du Sud, d'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Namibie, du Mozambique, du Swaziland, de Zambie et du Zimbabwe, souhaitons déclarer que nous combattons le VIH/SIDA sur trois fronts principaux : la sensibilisation et la prévention, les soins et l'accès au traitement ainsi que la promotion de la dignité de ceux qui sont touchés par la maladie et qui vivent avec elle, en accordant une attention toute particulière aux orphelins et aux enfants vulnérables.

Cependant, nous appelons tous les gouvernements d'Afrique australe à renforcer et intensifier leurs partenariats avec les Sociétés nationales, qui sont les auxiliaires des pouvoirs publics. Nous tenons à rappeler à nos gouvernements que nos Sociétés nationales sont des partenaires qui sont prêts à mettre en œuvre, à suivre et à diffuser leur action auprès des communautés. En tant que Sociétés de la Croix-Rouge, nous disposons du capital humain. En tant que gouvernements, vous disposez du pouvoir politique. Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses. Laissez-nous agir et devenir de vrais partenaires au service des nôtres – les communautés vulnérables.

En conclusion, nous souhaitons réitérer notre détermination à servir la communauté, notre volonté de protéger la dignité humaine et la fierté que nous inspire les nôtres, nos plus vulnérables et notre résultat le plus précieux.

Mme Nancy Kassebaum Baker, ancien sénateur, États-Unis d'Amérique

(Original anglais)

Je tiens à remercier le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des efforts considérables qu'ils ont déployés pour préparer cette Conférence.

Je suis très fière de diriger la délégation du gouvernement des États-Unis aujourd'hui, car je suis une admiratrice de longue date du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. J'ai pu constater personnellement les effets positifs de l'action de la Croix-Rouge lorsque des tornades ont dévasté des régions de mon État d'origine, le Kansas. J'ai pu constater personnellement le dévouement et la bienveillance du CICR et des Sociétés nationales lors des tragédies qui ont frappé la Somalie et le Rwanda. Mais l'action du Mouvement est multiple et variée, des négociations que mène le CICR à travers les lignes de front en vue d'ap-

porter une assistance humanitaire aux populations civiles aux efforts que déploie la Fédération internationale, en partenariat avec les Sociétés nationales, pour prévenir la propagation de la rougeole.

Comme mes collègues délégués, j'ai observé avec une vive inquiétude les infractions flagrantes au droit international humanitaire, notamment les attaques délibérées contre le personnel humanitaire et les populations civiles. En ce moment sans précédent dans l'histoire, nous sommes tous confrontés à un immense défi : celui d'élaborer des stratégies pour garantir la sûreté et la sécurité de civils innocents dans la lutte contre le terrorisme, tout en restant fidèles à nos autres valeurs essentielles. Le thème de la Conférence de cette année, « Protéger la dignité humaine », est un résumé succinct de ces valeurs. La tâche est plus ardue qu'elle ne le paraît, mais si nous faisons véritablement porter nos efforts sur l'objectif de la protection humaine, dans tous ses aspects, nous trouverons certainement des moyens de concilier les défis divergents du monde d'aujourd'hui.

Les attentats qui ont été perpétrés récemment contre les bureaux du CICR et des Nations Unies à Bagdad nous ont rappelé de façon particulièrement douloureuse et tragique les menaces auxquelles le personnel humanitaire est régulièrement confronté. Comme l'a souligné le président Bush, « ceux qui prennent pour cible le personnel humanitaire s'en prennent à l'humanité tout entière ». Les gouvernements et les organisations internationales et non gouvernementales devront unir leurs efforts pour veiller à ce que ceux qui apportent une assistance humanitaire ne soient pas eux-mêmes exposés à des risques indus.

Le gouvernement des États-Unis partage l'inquiétude des autres délégations pour le sort de ceux qui vivent avec le VIH/SIDA. En janvier de cette année, le président Bush a annoncé un plan quinquennal d'urgence de lutte contre le SIDA, une initiative dotée de 15 milliards de dollars, afin de combattre la pandémie mondiale de VIH/SIDA. Plus particulièrement, l'initiative vise à empêcher sept millions de nouvelles infections, à fournir un traitement à deux millions de personnes infectées par le VIH, et à assurer la prise en charge de dix millions de personnes infectées par le VIH et d'orphelins du SIDA.

Ce n'est qu'en travaillant ensemble à prévenir et à fournir un traitement, à assurer l'approvisionnement en sang sûr, que nous pourrions connaître des succès face à cette crise sanitaire grave et urgente. L'accent que met la Conférence sur l'opprobre et la discrimination dont souffrent les personnes vivant avec le VIH/SIDA est un élément essentiel de la protection de la dignité humaine, au même titre que le traitement contre la maladie.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge nous offre peut-être l'affirmation la plus claire des valeurs communes qui sous-tendent toute l'action humanitaire : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Nous appelons les participants à cette Conférence à veiller à que le Mouvement reste fidèle à ses principes et pour-

suive l'action vigoureuse qu'il a entreprise pour faire de l'emblème un symbole absolument universel de protection, en adoptant un troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève. Ce n'est qu'alors que le Mouvement sera véritablement universel.

L'universalité est l'une des plus grandes forces du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Mouvement est à l'œuvre partout où des personnes sont dans le besoin. Nous nous félicitons de l'attention que le Mouvement porte aux besoins des familles dont des membres sont portés disparus en raison d'un conflit international ou interne. De nombreuses années après la fin des hostilités, beaucoup de familles ignorent ce qu'il est advenu d'êtres chers. Nous appuyons donc avec force l'enregistrement des populations vulnérables et les efforts déployés pour réunir les familles.

Le gouvernement des États-Unis appuie énergiquement l'objectif que s'est donné la Conférence de réduire au minimum les effets des catastrophes naturelles en améliorant la préparation aux catastrophes, la prévention et l'intervention. Nous avons fait la preuve de notre détermination à améliorer la prévention des catastrophes et l'intervention non seulement en dégageant des ressources financières considérables, mais aussi en engageant du personnel sur le terrain. En particulier, nous nous attachons à promouvoir les systèmes d'alerte avancée et à renforcer les capacités locales et mondiales d'intervention. Nous espérons poursuivre le partenariat.

Enfin, je tiens à rendre un hommage personnel aux personnes qui composent le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au personnel et aux quelque 100 millions de volontaires à l'œuvre dans plus de 180 pays à travers le monde. Leur dévouement au service des autres, souvent au péril de leur propre vie, mérite tous nos éloges et notre plus profond respect.

Monsieur le président,

Depuis 1863, les Sociétés nationales offrent espoir, soins et confiance. C'est un héritage que nous devons continuer à préserver et à transmettre aux générations futures.

**S.E. M. Vidar Helgesen, secrétaire d'État,
ministère des Affaires étrangères, Norvège**

(Original anglais)

Monsieur le président,

L'action humanitaire vise à alléger les souffrances provoquées, en particulier, par les conflits armés. Tout en apportant notre soutien à l'action humanitaire indépendante, nous ne pouvons pas, en tant que gouvernements, éluder la responsabilité qui nous incombe de prévenir ces souffrances.

Les États doivent, à cette fin, renouveler l'engagement qu'ils ont pris de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Les gouvernements ne

devraient pas interpréter ces règles à caractère obligatoire comme des normes relatives, dont ils peuvent faire abstraction à mesure qu'apparaissent de nouvelles formes de conflit. Le droit international humanitaire est un ensemble de règles contraignantes qui sont applicables aussi dans les conflits contemporains.

En tant que gouvernements, nous devons aussi nous employer avec une détermination accrue à prévenir les conflits. Nous devons réfléchir de façon nouvelle face aux sources de conflit. Nous ne devons pas nous placer dans une situation où les moyens militaires apparaissent comme la principale solution aux menaces contre la sécurité. De fait, nous devons faire un effort politique multilatéral plus concerté pour éviter les conflits, les contenir les limiter et y mettre fin.

Le règlement pacifique des conflits réduit les souffrances humaines. Il a aussi pour avantage d'assurer un accès amélioré à l'assistance humanitaire. Les efforts entrepris pour mettre fin aux conflits à Sri Lanka et au Soudan nous en ont donné la preuve.

Cette Conférence est l'une des enceintes humanitaires les plus importantes au monde. Elle est une expression du mandat mondial et sans équivalent du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que de la force et de la présence locale des Sociétés nationales. Il est de plus en plus important que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge renforce et utilise les innombrables capacités locales. Le gouvernement de Norvège compte bien qu'il fera un effort systématique et unifié au cours des prochaines années pour renforcer et utiliser son réseau mondial de racines locales.

Monsieur le président,

Mon gouvernement est indigné de voir que des membres du personnel humanitaire sont aujourd'hui délibérément pris pour cibles. Quelques groupes terroristes ont affirmé que l'assistance humanitaire s'inscrivait dans le cadre d'une campagne occidentale contre l'islam. En tant que gouvernements, nous devons veiller à ne rien faire ou dire qui puisse donner lieu à de tels malentendus.

Tout en refusant résolument de prendre à la légère les auteurs de tels actes, nous ne devrions pas limiter la question à la sécurité matérielle des institutions humanitaires. Nous devons engager un dialogue politique plus large afin de renforcer la légitimité, l'intégrité et la sécurité de l'action humanitaire. Plusieurs questions difficiles doivent être traitées.

Premièrement, les organisations internationales doivent examiner de façon plus approfondie leur action sur le terrain, afin d'en garantir la légitimité et de jouir du soutien de la population locale. Nous devons faire en sorte que les mesures de sécurité n'élargissent pas le fossé entre le personnel humanitaire et la population locale.

Deuxièmement, le dialogue international humanitaire doit être relancé et élargi. En tant que gouvernements

donateurs, nous devons être ouverts à la consultation et à la coordination qui transcendent les divisions traditionnelles. La Norvège propose que les principaux pays d'accueil de réfugiés venus de régions aux prises avec un conflit, ainsi que les donateurs traditionnels et nouveaux soient plus étroitement associés aux efforts déployés pour prévenir les souffrances humaines et pour garantir un accès et un espace en vue d'alléger ces souffrances.

Troisièmement, dans le cadre de ce dialogue, nous devons conduire une analyse et un débat plus approfondis sur les relations entre les institutions humanitaires et les forces de maintien de la paix afin de renforcer la sécurité et l'accès aux groupes vulnérables sans compromettre l'intégrité des premières.

Monsieur le président,

Ces problèmes devraient occuper une place prépondérante, non seulement dans des enceintes comme celle-ci mais aussi dans le dialogue politique entre les gouvernements, parce qu'ils ont une incidence sans précédent sur la réalisation d'un objectif plus large : garantir la paix et la sécurité internationales.

S.E. M. Gunnar Snorri Gunnarsson, secrétaire d'État permanent, ministère des Affaires étrangères, Islande

(Original anglais)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Cette Conférence se tient à un moment où la communauté internationale tout entière est confrontée à la fois à la menace du terrorisme et à des défis humanitaires redoutables. Les menaces qui pèsent sur nous sont bien réelles et doivent être combattues avec fermeté, mais pas au détriment des règles et des principes du droit international humanitaire, en particulier de la lettre et de l'esprit des Conventions de Genève et de leurs Protocoles.

Comme l'a déclaré avec éloquence la représentante de l'Union européenne, le terrorisme est aujourd'hui l'une des menaces les plus graves pour la paix internationale et une négation aussi bien des principes humanitaires que de la dignité humaine. Qui plus est, les attentats aveugles qui tuent et mutilent des civils sont aggravés par les attaques dirigées contre ceux qui tentent d'alléger les souffrances. Nous sommes vivement préoccupés par l'insécurité à laquelle est exposé le personnel humanitaire et saluons la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité des Nations Unies à ce sujet. Le gouvernement de l'Islande relève avec satisfaction que la Cour pénale internationale, à laquelle il réitère son plein soutien, est maintenant opérationnelle. La création de la Cour constitue une avancée décisive pour la protection de la dignité humaine.

Nous voudrions aussi faire l'éloge des travaux du CICR sur le droit international humanitaire coutumier et sur les femmes et la guerre. L'action menée sur le

plan national et international a valu au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge le soutien et le respect du peuple islandais. La relation entre le gouvernement de l'Islande et la Croix-Rouge islandaise est, et a toujours été, excellente. Le gouvernement islandais est particulièrement heureux de constater que la Fédération internationale participe activement en tant qu'observateur au Conseil de l'Arctique, actuellement présidé par l'Islande. L'un des principaux objectifs de la présidence islandaise du Conseil est de promouvoir la coopération pour améliorer les conditions de vie des populations de l'Arctique. Cette orientation pourrait devenir le fondement d'une coopération accrue entre le Conseil de l'Arctique et la Fédération internationale dans la région.

À cette Conférence, le gouvernement de l'Islande et la Croix-Rouge islandaise prendront un engagement commun pour les années 2004-2007, celui de continuer à coopérer à la mise en œuvre, la diffusion et l'application du droit international humanitaire en prenant diverses mesures, dont l'établissement d'une commission du droit humanitaire.

Le gouvernement de l'Islande fait l'éloge de l'engagement accru du Mouvement de la Croix-Rouge dans la lutte contre le VIH/SIDA. Le gouvernement et la Croix-Rouge islandaise ont pris l'engagement commun de renforcer leur coopération et la consultation sur leurs activités humanitaires à l'échelon national et à l'étranger. Nous sommes prêts à soutenir les programmes mis en place par les Sociétés nationales d'Afrique australe et axés sur la prévention, la prise en charge et le traitement des personnes vivant avec le VIH/SIDA et touché par lui. Nous sommes prêts aussi à lutter contre l'opprobre et la discrimination.

De surcroît, le gouvernement de l'Islande et la Croix-Rouge islandaise se sont engagés à évaluer ensemble la prestation de services de santé aux secteurs vulnérables de la société islandaise.

Au nom du gouvernement de l'Islande, je tiens à rendre hommage au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'action qu'ils mènent inlassablement et avec dévouement, et pour leur noble mission.

Dr Ahmad Ali Noorbala, président, Société du Croissant-Rouge iranien

(Original anglais)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a pour thème « Protéger la dignité humaine », est une excellente occasion de réaffirmer la dignité et les valeurs humaines, et de renforcer les mesures pratiques prises pour respecter la dignité humaine et promouvoir la paix et l'amitié.

Cette Conférence se tient à un moment où la guerre et la violence se propagent à une vitesse grandissante à

travers le monde et où des menaces nouvelles pèsent sur le personnel des organisations humanitaires.

Monsieur le président,

À la dernière Conférence internationale, le Croissant-Rouge iranien avait proposé que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge joue un rôle prépondérant et efficace en matière de prévention de la guerre et de la violence, de promotion de la paix et de l'amitié, de prévention des catastrophes et de préparation, en utilisant ses énormes ressources, notamment les jeunes, les volontaires et les valeurs humanitaires. Aujourd'hui, il est plus que jamais essentiel que le Mouvement prenne une telle initiative.

Selon les statistiques disponibles, les guerres du XX^e siècle ont tué 188 millions de civils et de soldats, trois fois le nombre de personnes qui ont été emportées par les catastrophes naturelles. En outre, une étude sur la charge de morbidité dans le monde, conduite conjointement par l'OMS, la Banque mondiale et l'Université de Harvard, indique que la guerre passera du 16^e rang en 1999 au 8^e en 2020. Pendant la même période, la violence passera du 19^e au 12^e rang. L'étude avait été réalisée avant l'odieux attentat du 11 septembre 2001 qui, malheureusement, a été suivi par de plus en plus de violence et de peur.

Monsieur le président,

Compte tenu de ce que je viens de dire, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a pour responsabilité de faire son possible pour prévenir la guerre et la violence.

Nous nous réjouissons de constater que la communauté humanitaire internationale, et en particulier la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, ont joué un rôle grandissant en la matière ces dernières années et que des concepts comme la tolérance et la non-discrimination font désormais partie de leurs préoccupations.

Toutefois, le Mouvement devrait en faire bien davantage pour prévenir la guerre et la violence et promouvoir la paix et l'amitié.

Le Croissant-Rouge iranien s'emploie depuis quelques années à promouvoir la paix et l'amitié en se fondant sur les Principes fondamentaux du Mouvement et en associant à ses efforts les atouts précieux que sont les jeunes et les volontaires.

En septembre 2003, le Croissant-Rouge iranien a été l'hôte de la Conférence internationale de la coalition des Jeunesses Croix-Rouge et Croissant-Rouge pour la paix et l'amitié, à Shiraz. Les participants à la Conférence, les jeunes de 23 Sociétés nationales du monde entier, ont discuté du rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en la matière et adopté une Déclaration comportant des mesures pratiques pour la promotion de la paix et de l'amitié. Ils ont en outre demandé au Croissant-Rouge iranien et au gouvernement de la République islamique d'Iran de soumettre cette Déclaration ainsi que les décisions relatives à la

prévention de la guerre et de la violence et à la promotion de la paix et de l'amitié à l'attention de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Monsieur le président, chers collègues,

En tirant parti de son réseau de 181 Sociétés nationales et en agissant sur la base des Principes fondamentaux et des valeurs humanitaires communes, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est à même de jouer un rôle essentiel en appelant le monde à œuvrer pour la paix et l'amitié.

Portons le message de la paix, de la tolérance et de l'amitié à notre monde, qui souffre de la violence et des conflits armés.

Faisons savoir que même si la guerre et la violence se propagent, des idées et des sentiments humanitaires puissants existent et que nous pouvons, ensemble, bâtir un monde de paix, d'amitié et de tolérance.

C'est là le plus précieux des services que notre Mouvement puisse rendre à l'humanité ; il a pour assise des Principes fondamentaux comme la neutralité et l'indépendance.

**M. Tej Bunnag, secrétaire permanent,
ministère des Affaires étrangères, Thaïlande**

(Original anglais)

Pour les millions de personnes qui vivent leurs heures les plus sombres, les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge sont porteurs d'un espoir qui leur relève le moral et préserve leur dignité.

La nature des conflits qui sévissent aujourd'hui dans le monde est devenue plus complexe en raison des menaces nouvelles pour la sécurité, telles que le terrorisme international, les catastrophes et les maladies infectieuses.

La complexité des conflits contemporains n'a pas épargné le CICR, dont la délégation de Bagdad a été attaquée. Ces actes insensés, qui ont pour cibles des humanitaires, sont contraires aux principes les plus essentiels d'humanité ainsi qu'au droit international humanitaire.

La vague des actes terroristes perpétrés depuis les événements du 11 septembre nous rappelle un passage du livre d'Henry Dunant *Un souvenir de Solferino* : « Si les nouveaux et terribles moyens de destruction dont les peuples disposent actuellement, paraissent devoir, à l'avenir, abrégier la durée des guerres, il semble que les batailles n'en seront, en revanche, que beaucoup plus meurtrières ». La seule différence aujourd'hui, c'est que non seulement les nations mais aussi des individus et des groupes marginalisés et socialement exclus ont accès aux armes de destruction.

Monsieur le président,

La situation actuelle dans le monde nous impose d'être plus prompts à réagir aux réalités naissantes. Il est

plus que jamais nécessaire que les États, le CICR et les organisations non gouvernementales redoublent d'efforts pour apporter des réponses efficaces et opportunes aux crises humanitaires. Il faut non seulement assurer un accès rapide aux victimes, mais aussi garantir la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire.

Il est essentiel de promouvoir une connaissance et un respect accrus du droit international humanitaire et de réduire la vulnérabilité des populations aux conséquences des conflits armés, des catastrophes et des maladies, comme nous nous y engageons dans la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire qui seront adoptés ultérieurement. Conformément à l'appel à un partenariat renouvelé entre les États et les composantes du Mouvement, le gouvernement thaïlandais continuera à collaborer étroitement avec la Croix-Rouge thaïlandaise pour contribuer au mieux-être des populations vulnérables et promouvoir une sécurité humaine durable.

Le gouvernement thaïlandais est, comme il l'a toujours été, profondément attaché à l'esprit des Conventions de Genève. Nous avons franchi une étape supplémentaire en vue de l'adhésion au Protocole I additionnel aux Conventions de Genève de 1949, quand le cabinet s'est penché sur la question le mois dernier. La question de l'adhésion a été soumise à l'Assemblée nationale thaïlandaise pour approbation.

Monsieur le président,

La Thaïlande est guidée par des considérations humanitaires et s'applique à préserver la sécurité humaine ; elle est déterminée à poursuivre les efforts qu'elle a entrepris pour honorer les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et à promouvoir l'universalisation de cette Convention. C'est ainsi que nous avons détruit notre dernier stock de mines antipersonnel le 24 avril dernier. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à toutes les délégations qui ont contribué au succès de la Première réunion des États parties à la Convention, qui s'est tenue à Bangkok en septembre de cette année.

Monsieur le président,

Les maladies infectieuses constituent une autre dimension de la peur. Le VIH/SIDA est une épidémie mondiale, qui transcende l'« absence de toute crainte » et l'« absence de besoins ». L'impact psychologique du VIH/SIDA est profond. L'opprobre et la discrimination dont sont l'objet les malades et leur entourage sont des menaces directes pour la dignité et la sécurité humaines. Bien que la Thaïlande ait fait ses preuves dans la lutte contre le VIH/SIDA, beaucoup reste à faire. En juillet 2004, la Thaïlande sera l'hôte de la 15^e Conférence internationale sur le SIDA, qui aura pour thème « Accès pour tous ».

Monsieur le président,

En conclusion, je voudrais réaffirmer la détermination de la Thaïlande à mener son action humanitaire en cohérence avec la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire. Nous rendons hommage à tous les membres du personnel humanitaire, qui font preuve d'un indéfectible dévouement, que certains ont payé de leur vie. Nous avons tous pour suprême responsabilité à l'égard de notre prochain de protéger la vie et le caractère sacré de la vie humaine.

M. Volodymyr Yel'chenko,
premier vice-ministre,
ministère des Affaires étrangères, Ukraine

(Original anglais)

Monsieur le président,

Protéger la dignité humaine et relever les défis humanitaires que pose le monde contemporain occupent une place centrale dans le large éventail des activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous pensons que cette Conférence devrait se concentrer sur un ensemble d'activités qui touchent à un aspect capital de la protection de la dignité humaine dans le monde. Je fais référence au problème du respect de la dignité des personnes qui, en raison de leur faiblesse ou d'un handicap, sont les plus vulnérables. Je fais référence aussi aux défenseurs des droits de l'homme, dont la vulnérabilité découle de leur inébranlable détermination.

Ce besoin est plus grand encore en temps de guerre ou de conflit armé, quand la dignité des civils et des combattants est atteinte. Le droit international humanitaire doit être appliqué en toutes circonstances. Les droits des civils et des combattants sont consacrés par les Conventions de Genève de 1949, qui ont été renforcées et complétées par deux Protocoles additionnels. Si ces instruments sont mis en œuvre, le droit international humanitaire peut répondre de manière efficace aux défis posés par l'évolution des conflits armés. Il nous faut donc réaffirmer que les parties à un conflit armé, quelles qu'elles soient, ne doivent jamais ignorer les règles universelles obligatoires que consacrent ces accords internationaux importants.

À cet égard, je ne peux que faire l'éloge du Comité international de la Croix-Rouge pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir le respect de ces règles.

Aujourd'hui, les quatre Conventions de Genève, qui ont été ratifiées par presque tous les pays du monde, et leurs Protocoles sont complétés par un large éventail de traités interdisant ou limitant l'emploi de certaines armes et, tout récemment, définissant la responsabilité pénale internationale de ceux qui violent le droit de la guerre. Je fais référence ici à l'établissement de la Cour pénale internationale. L'Ukraine réitère son soutien aux activités des trois tribunaux internationaux chargés

de juger les responsables de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Monsieur le président,

L'Ukraine attache la plus haute importance à la mise en œuvre du droit international humanitaire. Je voudrais donc vous communiquer que, pour les années 2004-2007, le gouvernement de l'Ukraine s'engage notamment à examiner la possibilité de lever les réserves relatives aux Conventions de Genève de 1949 et d'intégrer des cours sur le droit international humanitaire dans le système éducatif ukrainien.

Nous nous félicitons de la coopération entre l'Ukraine et le Comité international de la Croix-Rouge dans le domaine du droit humanitaire. Depuis 1992, le CICR a continuellement apporté ses conseils ainsi qu'un appui technique et financier à la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine. Nous nous engageons en outre à envisager de mener à son terme la procédure de ratification de l'accord entre le gouvernement et le CICR sur la délégation régionale du CICR en Ukraine, et de l'accord entre le gouvernement et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sur le statut juridique de la Fédération internationale et de sa délégation à Kyiv.

L'Ukraine prend toutes les mesures nécessaires pour intégrer le droit international humanitaire dans sa législation nationale. Le comité interministériel national sur le droit international humanitaire a entrepris ses activités en 2000. La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine et les ministères concernés participent activement à ce processus.

Le président de l'Ukraine a signé récemment la Loi sur la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine. Cette loi prévoit que le gouvernement et la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine ont des responsabilités communes et doivent coopérer dans le domaine humanitaire.

Monsieur le président,

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a pour assise la coopération internationale active entre les États et leurs Sociétés nationales. Je voudrais vivement remercier la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés nationales d'autres pays pour le soutien qu'elles nous ont apporté dans la mise en œuvre de programmes dans des domaines tels que l'assistance humanitaire aux secteurs vulnérables, la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, l'atténuation des risques de catastrophe et la réduction des effets de la catastrophe de Tchernobyl.

Monsieur le président,

Au cours des cent dernières années, l'humanité a été le témoin d'innombrables catastrophes épouvantables, naturelles et causées par l'homme. Mon pays, l'Ukraine, ne fait pas exception. Nous célébrons actuellement le 70^e anniversaire de la grande famine de 1932-1933, qui

avait été provoquée par le régime totalitaire soviétique pour faire capituler la nation ukrainienne. Cette tragédie a emporté plus de sept millions d'Ukrainiens, qui sont morts de faim. Aujourd'hui encore, nous ne savons pas toute la vérité sur ces événements. Mais il est une chose que nous savons : le CICR et les Sociétés nationales des pays d'Europe auraient été disposés à apporter leur aide et auraient pu le faire s'ils avaient su ce qui se passait. Malheureusement, ils ne savaient rien parce que les autorités soviétiques n'ont jamais laissé filtrer l'information sur la famine. N'oublions pas cette tragédie, afin qu'elle ne se reproduise jamais ailleurs dans le monde.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement tous les membres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que le personnel du CICR et de la Fédération, qui poursuivent le plus noble des objectifs – servir ceux dont la vie est menacée, afin d'alléger leurs souffrances.

**M. Thorvald Stoltenberg, président,
Croix-Rouge de Norvège**

(Original anglais)

(texte manquant)

Il est capital aussi que les gouvernements et les autres institutions se rendent compte que leurs décisions peuvent faire boule de neige. Il est capital, pour le droit international et l'action de la Croix-Rouge, que le droit soit respecté en toutes circonstances et pas seulement dans les situations dramatiques. Un pays n'a pas autorisé la Croix-Rouge à monter à bord d'un cargo norvégien pour porter une assistance à 438 demandeurs d'asile qu'il avait recueillis. Je pense que ce refus a donné au reste du monde un exemple négatif, qui aurait pu avoir des conséquences bien plus dramatiques.

Ma deuxième remarque touche à la sécurité du personnel humanitaire. Je ne donnerai qu'un exemple, par souci de brièveté. J'ai eu le privilège de travailler en Bosnie pendant les guerres des Balkans, et je me rappelle que la Croix-Rouge a mis un terme à ses transports de secours destinés aux personnes qui avaient besoin de nourriture et de médicaments. Elle n'acceptait pas la protection des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Nous savons tous que les forces de maintien de la paix dépendent du consentement de toutes les parties concernées. En fin de compte, ce sont ceux que nous voulions aider qui ont souffert. Ils n'ont pas reçu de vivres et de médicaments parce que nous sommes restés fidèles à nos principes. Je me demande si refuser une escorte des Nations Unies pour garantir la sécurité du personnel humanitaire est un bon principe.

Ma dernière remarque concerne la santé. J'ai éprouvé quelque réticence au sujet des actions dans le domaine de la santé, car je ne crois pas que nous devions nous lancer dans l'aide au développement. Nous devons être une organisation de secours en cas de catastrophe. Toutefois, je suis convaincu que l'épidémie de VIH/SIDA et le paludisme pourraient devenir des

catastrophes si nous ne faisons rien. J'apporte donc mon plein soutien au programme de santé qui repose sur deux piliers. L'un est la lutte contre le VIH/SIDA, et l'autre la vaccination et l'action préventive.

Mme Claudia Roth, commissaire pour les droits de l'homme et l'aide humanitaire, ministère des Affaires étrangères, Allemagne

(Original français)

Le monde ne s'est malheureusement pas apaisé depuis notre dernière Conférence. De nouveaux conflits armés internationaux et un nombre croissant de conflits armés internes se sont produits ou sont en cours. Les attentats brutaux du 11 septembre 2001 et, c'est une actualité brûlante, les attaques à la bombe perpétrées à Istanbul ont clairement démontré au monde entier les nouveaux défis de notre siècle. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont eux-mêmes devenus les cibles d'attentats meurtriers, et je tiens à rendre hommage dans cette enceinte à la mémoire de tous ceux qui ont payé de leur vie, de façon horrible, leur engagement pour un monde meilleur. Lutter contre le terrorisme est devenu une mission prioritaire pour tous les pays. Nous ne pouvons remporter cette lutte qu'ensemble. Mais nous ne pourrions sortir vainqueurs d'un tel combat que si nous le menons dans le respect du droit, et surtout sur la base du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit international des réfugiés et je soutiens de tout mon cœur ce que le président Kellenberger a dit.

Il ne doit pas exister de zones grises de non-droit dans ce mécanisme général de protection en matière de droit public international. Cela s'applique aux prisonniers de guerre, aux suspects et aussi aux criminels de guerre qui sont appelés à juste titre à assumer la responsabilité de leurs crimes. Ils ont cependant, eux aussi, le droit de bénéficier d'un traitement humain et d'une procédure équitable et fondée sur le principe de l'État de droit. Nous devons rester attachés à nos normes humanitaires, même dans le cadre de la lutte antiterroriste, et, je tiens à le souligner explicitement, au regard des prisonniers de Guantanamo.

Monsieur le président,

Mon gouvernement soutient la protection de la population civile. Cela ne s'applique pas seulement à l'objectif du bannissement des mines antipersonnel à l'échelle mondiale. L'adoption, toute récente du Protocole à la Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques nous a permis de faire un grand pas en avant sur la voie du règlement du problème urgent des restes explosifs de guerre. En ce qui concerne les bombes à dispersion, l'enjeu doit être pour l'instant, avant tout, de limiter rigoureusement leur emploi, l'objectif étant d'éradiquer cette arme affreuse.

Monsieur le président,

La dignité humaine est aussi menacée lorsque des conflits militaires détruisent durablement le cadre de vie naturel des personnes. Kofi Annan a exhorté tous

les pays à mettre au point des mécanismes pour mieux protéger l'environnement lors de conflits armés. La Conférence devrait se joindre à cet appel.

Les situations d'urgence humanitaire ne sont cependant pas dues uniquement aux conflits armés; elles peuvent également émaner de catastrophes naturelles. Notamment en raison du changement climatique mondial, les catastrophes humanitaires augmentent constamment. C'est pourquoi, outre une politique de l'environnement durable, une plus grande efficacité de l'alerte précoce devient de plus en plus importante afin de limiter d'emblée le plus possible les répercussions des catastrophes.

Nous avons marqué, il y a deux jours, la Journée mondiale du SIDA. Compte tenu de la propagation encore accrue de cette terrible maladie dans de nombreuses régions du monde, nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts communs et il est absolument nécessaire de prendre aussi des mesures afin de mettre un terme à la discrimination et à l'exclusion sociale des malades.

Monsieur le président,

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a pour tâche de développer des stratégies communes afin de renforcer et de faire respecter le droit international humanitaire et de soulager la misère humaine à l'échelle de la planète. Tous les participants devraient faire montre, en particulier cette année, de leur cohésion et de leur détermination à y parvenir. Je tiens pour finir à exprimer mon très profond respect et tous mes remerciements aux personnels des Sociétés nationales qui prennent part chaque jour, dans des conditions extrêmement difficiles, à des missions humanitaires. Pour moi, ce sont eux les vrais héros de notre temps.

M. Osvaldo Ferrero, président de la Croix-Rouge argentine

(Original espagnol)

Nous avons lu avec attention le projet de Déclaration de cette Conférence, « Protéger la dignité humaine ». Tel est, sans aucun doute, le thème central de notre Conférence. Protéger la dignité humaine est presque une obsession au sein de notre Mouvement, et, nous en sommes convaincus, pour les États.

La Croix-Rouge argentine appuie pleinement cette Déclaration. Nous ne souhaitons émettre que quelques considérations qui, tout au plus, touchent à ce que nous vivons en Argentine.

La pauvreté, en tant que cause de vulnérabilité des populations, est, à notre avis, à peine effleurée dans notre Déclaration.

Les conflits armés, les catastrophes ou les maladies augmentent la vulnérabilité des communautés et de ceux qui les composent. C'est vrai. Mais la pauvreté surpasse de loin toutes les causes de vulnérabilité.

Même en l'absence de conflit, de catastrophe et de maladie, un homme, une femme, une famille, une communauté, un pays, qui a faim, qui n'a pas d'éducation, qui n'a pas accès à la santé, au logement, à la sécurité, à l'emploi, qui n'a pas d'avenir, perd sa dignité.

Et, Monsieur le président, un homme, qui a perdu sa dignité a aussi perdu une partie de sa condition humaine. Il a perdu sa liberté, ce qui, dans bien des cas, est pire que perdre la vie.

C'est de cela dont nous parlons. Nous parlons de la pauvreté et de sa relation avec la dignité humaine. Nous devons protéger la dignité humaine.

Les pauvres sont chaque jour plus nombreux dans le monde. La pauvreté est un processus qu'il semble impossible d'enrayer. Nous ne pouvons pas nous y résigner. Nous ne le devons pas. Notre Mouvement et les États ne le doivent pas non plus.

Nous savons que nous ne pourrions pas l'arrêter aujourd'hui. Mais nous sommes convaincus que nos peuples portent en eux la force nécessaire pour commencer à le faire. Il faut trouver cette force.

Nos Sociétés nationales et nos États doivent œuvrer au plus près de la réalité locale, au sein des communautés, là où se trouvent leurs capacités et leurs ressources, en tenant compte de leur histoire, de leur culture et de leurs particularités.

Nous devons user du formidable pouvoir transformateur qu'a notre Mouvement, afin que ceux qui souffrent le plus deviennent les principaux acteurs de leur propre développement. Afin que, dignement, ils aient le sentiment de faire partie de la solution et non du problème.

Nous pouvons être le moteur des processus de changement. Des processus qui ne nous appartiennent pas, mais qui sont la propriété des acteurs principaux, les plus pauvres et, partant, les plus vulnérables. Nous devons les aider à renforcer leurs capacités.

Nous sommes le Mouvement humanitaire le plus ancien et le plus vaste au monde, nous formons un incroyable réseau, qui s'étend sur toute la planète. Mais cela ne suffit pas. Nous ne pouvons pas agir seuls. Nous devons nouer des alliances qui nous rendent plus forts et rendent plus forts nos partenaires, avec d'autres organisations – des plus grandes aux plus petites, qu'elles émanent des États ou de la société civile. Mais nous devons surtout chercher à nouer des partenariats avec les organisations locales, parce que c'est avec elles que nous renforcerons leurs capacités.

Nous pouvons canaliser le « pouvoir de l'humanité ». Avec ce pouvoir incomparable, nous pouvons mener une action de sensibilisation, nous pouvons influencer sur les politiques et sur la prise de décision. Nous sommes en mesure de le faire avec les autres organisations et avec les gouvernements. Faisons-le. Tel est le rôle que nous avons assumé pour changer l'avenir.

Enfin, Monsieur le président.

N'oublions pas que le temps est compté. Pendant les trois jours que durera cette Conférence, les conflits et les catastrophes feront sans doute de nombreuses victimes, le SIDA tuera encore et encore, et il y aura des milliers et des milliers de nouveaux pauvres. Ils ne sont déjà que trop nombreux.

Dr David Nabarro, représentant du directeur général pour l'Action sanitaire en situation de crise, Organisation mondiale de la Santé

(Original anglais)

Monsieur le président,

Je m'appelle David Nabarro et je parle au nom du directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé.

Nous sommes, pour citer le directeur général, des alliés résolus du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous poursuivons les mêmes principes et les mêmes idéaux et, souvent, nous travaillons ensemble.

Les crises peuvent résulter d'une catastrophe naturelle, d'un effondrement de l'économie, d'un conflit non contrôlé ou de calamités à évolution lente, comme la pandémie du SIDA ou l'empoisonnement à l'arsenic dans le delta du Gange.

Quelle que soit l'origine de la crise, les principales causes de souffrances sont les maladies, exacerbées par le manque de nourriture, d'eau et de logement. Et cela parce qu'en temps de crise, les systèmes que nous tenons pour acquis sont submergés.

Les millions de personnes qui œuvrent au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'immense réseau mondial des personnels de santé sont confrontés aux mêmes réalités dans leur action quotidienne pour la dignité humaine.

Quelles leçons avons-nous tirées de notre expérience commune ?

Du point de vue de l'OMS, les cinq dernières années ont montré que nous devons travailler avec les sociétés non seulement pour faire face aux crises, mais aussi pour remettre en état et reconstruire les systèmes endommagés, les systèmes qui sont essentiels à la dignité humaine et à la survie : les systèmes de santé, d'alimentation en eau et électricité, et d'approvisionnement alimentaire. Des systèmes qui permettent aux enfants, aux femmes et aux hommes d'avoir accès à ce dont ils ont besoin, sans craindre la violence, le harcèlement et les abus sexuels.

Nous avons appris à mettre en relief la nécessité de respecter les besoins des civils confrontés à un conflit armé, qu'il s'agisse des besoins en matière de santé ou d'autres besoins essentiels, car nous savons que, sinon, le tissu social sera durablement endommagé.

Nous avons appris à confirmer que la violence doit être considérée comme un problème majeur de santé publique, et à nous exprimer sans hésitation au sujet de la violence systématique à l'égard des femmes et des enfants.

Nous avons appris à être des militants de la prévention et du traitement du SIDA qui, comme nous le savons, sont essentiels à la survie de l'humanité, en particulier des femmes et des enfants.

Nous avons appris, enfin, à être dûment préparés pour les accidents ou dommages délibérés causés par des agents biologiques et chimiques.

Notre directeur, le Dr Lee, voudrait favoriser un partenariat solide entre l'OMS et le Mouvement de la Croix-Rouge, que se soit en Afrique australe au sujet du VIH ou, comme je l'ai vu moi-même hier à Damas, pour préparer une meilleure réponse à la crise au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie.

Ensemble, nous pouvons avoir une influence déterminante sur la vie des personnes dans le besoin, où qu'elles vivent.

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence**

(Original espagnol)

Nous avons maintenant achevé l'examen du point 6, et nous passons à celui du point 7. Un résumé du rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les années 2000-2003, adopté lors la précédente Conférence internationale, va nous être présenté. Je laisse la parole à Mme Marion Harroff-Tavel, du Comité international de la Croix-Rouge, et au professeur Mahmoud Gabr, vice-président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et président de la XXVII^e Conférence.

7. Information sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les années 2000-2003 adopté lors de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Dr Mamdouh Gabr, vice-président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et président de la XXVII^e Conférence internationale

(Original anglais)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Avec Mme Harroff-Tavel, j'ai l'honneur de présenter à la XXVIII^e Conférence internationale le Rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les années 2000-2003.

Le rapport offre un aperçu des mesures prises par les membres de la XXVII^e Conférence internationale pour mettre en œuvre le Plan d'action, en insistant sur

les meilleures pratiques et un certain nombre de tendances générales, esquissées sur la base des réponses au questionnaire. À ce jour, 101 réponses ont été reçues au questionnaire. Toutefois, les discussions sur le suivi ont révélé que beaucoup plus que ce qui a été officiellement rapporté a été fait pour mettre en œuvre le Plan d'action. Les membres de la Conférence sont encouragés à consulter la base de données sur le suivi de la XXVII^e Conférence, qui est disponible sur le site Internet du CICR.

Il est indéniable que l'adoption par consensus du Plan d'action a constitué un succès considérable pour la XXVII^e Conférence, dans les efforts déployés pour promouvoir la cause humanitaire. Cependant, le suivi donné au Plan d'action s'est révélé difficile à évaluer. La nature relativement imprécise, légaliste et complexe du langage utilisé figurait parmi les contraintes. Le questionnaire qui a été transmis après la XXVII^e Conférence était difficile à manier, et exigeait des ressources et une capacité de suivi trop importantes.

Compte tenu de ces contraintes, la XXVIII^e Conférence internationale est invitée à adopter un nouveau plan sous la forme d'un document unique et orienté vers l'action, intitulé Agenda pour l'action humanitaire. Un effort a été fait pour circonscrire les domaines d'intérêt visés par l'Agenda. Il s'agit de faire en sorte que toutes les actions proposées sans exception correspondent à des objectifs clairs et mesurables que les membres sont censés réaliser d'ici la prochaine Conférence.

La Fédération internationale, le CICR, les Sociétés nationales et les représentants des États sont encouragés à fournir une assistance accrue aux participants à la Conférence en vue la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire, et notamment de l'élaboration du plan de travail approprié et l'évaluation des résultats. En outre, une plus grande synergie devrait être établie entre les mesures de suivi prises à l'issue de la Conférence et les autres mécanismes déjà existants ou en cours d'élaboration, relatifs aux projets d'ordre opérationnel, juridique ou universitaire directement liés à l'Agenda.

En ce qui concerne la mise en œuvre proprement dite du Plan d'action, je cède la parole à ma chère amie du CICR, Mme Harroff-Tavel.

**Mme Marion Harroff-Tavel,
Comité international de la Croix-Rouge**

(Original anglais)

De nombreux États et Sociétés nationales ont fait rapport sur les mesures concrètes qu'ils avaient prises pour mettre en œuvre le Plan d'action adopté en 1999.

En ce qui concerne les actions relatives aux conflits armés, le caractère universel du droit international humanitaire a été renforcé par l'adhésion, au cours des quatre dernières années, de nombreux États à des traités récents tels que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant

l'implication d'enfants dans les conflits armés de 2000, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998 ou la Convention d'Ottawa de 1997. Plus précisément, beaucoup ont indiqué que tant les services de recherches des Sociétés nationales que l'Agence centrale de recherches du CICR s'attachaient à collecter les demandes de recherches et à transmettre les messages Croix-Rouge pour rétablir et maintenir les liens familiaux dans de nombreux contextes. La question des personnes portées disparues dans des situations de conflit et de troubles internes avait déjà été abordée dans le Plan d'action de 1999. Elle a été examinée plus en profondeur à la Conférence internationale des experts gouvernementaux et non gouvernementaux, qui s'est tenue à Genève du 19 au 21 février 2003 à l'initiative du CICR. La XXVIII^e Conférence internationale peut maintenir la dynamique dans ce domaine en prenant des mesures pour faire respecter et rétablir la dignité des personnes disparues et de leurs proches dans les situations de conflit armé et de troubles internes.

En outre, de nombreux États et Sociétés nationales ont fait rapport sur leurs activités relatives aux mines antipersonnel. Ces activités vont de l'assistance financière et matérielle pour le déminage et la prévention contre les dangers des mines, à la coopération et l'assistance en faveur des victimes de mines dans les pays pollués par ces engins. L'aboutissement des efforts déployés en vue de l'interdiction des mines antipersonnel et des armes aveuglantes, et de l'ouverture de négociations sur les restes explosifs de guerre montre que le droit international humanitaire peut constituer un « terrain d'entente » pour le progrès, y compris dans la tourmente. Les engagements internationaux doivent être renouvelés à travers l'Agenda pour l'action humanitaire et étendus aux coûts humains de la disponibilité, de l'emploi et de l'utilisation abusive des armes dans les conflits armés. C'est dans l'espoir d'encourager cette tendance que la question sensible, mais cruciale, des armes a été choisie comme l'un des thèmes centraux de la XXVIII^e Conférence internationale. Pour que la dignité humaine soit préservée, il faut que l'humanité soit le maître et non la victime des armes et des technologies qu'elle crée.

S'agissant de la mise en place de plans nationaux de préparation aux catastrophes, la plupart des États et des Sociétés nationales ont indiqué qu'ils avaient adopté une stratégie de prévention des catastrophes et des situations de risque, en créant des organismes nationaux de gestion des catastrophes et/ou élaborant des plans de préparation aux catastrophes. L'importance accrue que revêt la prévention des catastrophes pour les Sociétés nationales a été reflétée par un intérêt grandissant pour la sensibilisation des collectivités, pour les petits projets d'atténuation et les activités de préparation aux catastrophes à l'échelon local. En vue de renforcer les capacités des Sociétés nationales, les gouvernements leur ont accordé des subventions leur permettant d'intervenir immédiatement en cas de catastrophe. Toutefois, il est possible d'atténuer encore l'impact des catastrophes en mettant en œuvre des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes

et en améliorant les mécanismes de préparation et d'intervention. L'Agenda pour l'action humanitaire contient des mesures concrètes en vue de l'intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes dans les instruments nationaux et internationaux de planification et de politique du développement, de la mise en œuvre de mesures juridiques, politiques et opérationnelles appropriées pour faciliter et hâter des interventions efficaces en cas de catastrophe, et de la réduction des risques liés aux catastrophes et de leur impact sur les populations marginalisées et vulnérables. Ces mesures sont une suite des efforts engagés pour réduire la vulnérabilité et protéger des vies et des moyens de subsistance contre les effets dévastateurs des catastrophes naturelles.

Pour enrayer la propagation et les conséquences du VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses, tous les États et toutes les Sociétés nationales qui ont fait rapport sur la question ont lancé divers programmes éducatifs, préventifs et de formation. Cette situation témoigne également d'une prise de conscience grandissante des conséquences sociales et économiques de ces maladies. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour améliorer les législations et les politiques qui font obstacle à une action efficace contre ces épidémies et favorisent la propagation des maladies en jetant l'opprobre sur des groupes particuliers et en pratiquant à leur égard des politiques discriminatoires en matière d'accès aux soins appropriés, à la prévention et au traitement. C'est dans ce contexte, que l'Agenda pour l'action humanitaire doit aussi intensifier et compléter, et non répéter, les efforts que la communauté internationale s'est engagée à faire. L'Agenda tirera parti des efforts déployés par de nombreux membres de la Conférence pour renforcer les capacités des Sociétés nationales et maintenir un dialogue entre les acteurs politiques, militaires et humanitaires, favorisant ainsi la compréhension mutuelle, des partenariats plus efficaces entre les Sociétés nationales et les États, et la coopération avec les organisations humanitaires compétentes.

Nous sommes convaincus que l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Plan d'action de 1999 a d'ores et déjà été utile à l'Agenda pour l'action humanitaire de 2003, et devrait permettre à la XXIX^e Conférence internationale d'évaluer non seulement la pertinence et le succès des mesures prises à ce jour, mais aussi le bien-fondé des ajustements opérés en 2003.

8. Rapport spécial *Les Femmes et la guerre*

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence**

(Original espagnol)

J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Sa Majesté la reine Rania Al-Abdullah de Jordanie. Sa Majesté a eu l'amabilité d'accepter d'inaugurer l'exposition du CICR *Les femmes et la guerre* à la fin de la séance de ce matin. La détermination de Sa Majesté à améliorer le sort des femmes confrontées à la guerre est notoire. Nous allons toutefois d'abord entendre

M. Kellenberger, qui va nous présenter le rapport du CICR sur *Les femmes et la guerre*.

**M. Jakob Kellenberger, président,
Comité international de la Croix-Rouge**

(Original anglais)

Votre Altesse royale, Excellences, Mesdames et Messieurs,

« La guerre oblige de nombreuses femmes à pourvoir seules aux besoins essentiels de leur famille, tout en affrontant tous les risques qu'une femme peut courir dans de telles circonstances. Au cœur d'un conflit, il arrive que les femmes soient prises pour cible, capturées, violées, enlevées, tuées ou déplacées. »

Ces paroles, prononcées par Sa Majesté la reine Rania Al-Abdullah de Jordanie, en disent long sur les dangers qui menacent les femmes en temps de guerre. J'ai l'honneur d'avoir aujourd'hui Sa Majesté à mes côtés et je voudrais profiter de cette occasion pour lui exprimer ma gratitude pour sa précieuse et constante contribution aux travaux menés par le CICR sur les femmes et la guerre. Majesté, soyez-en remerciée.

Il y a quatre ans, le CICR a fait part à la XXVII^e Conférence internationale de sa profonde inquiétude devant le sort des femmes dans des situations de conflit armé. Il a souligné combien il était important d'écouter les victimes, comme une femme qui pleure son mari porté disparu. Le CICR s'était engagé à mieux protéger et aider les femmes touchées par les conflits armés, que ce soit au travers de programmes de protection ou de programmes d'assistance. Il a mis particulièrement l'accent sur le respect dû aux femmes et aux filles, et plus spécialement sur l'interdiction de toutes les formes de violence sexuelle.

Aujourd'hui, protéger et aider les femmes en temps de guerre est plus important que jamais. Jamais, l'accès aux populations touchées par les conflits armés – pourtant vital – n'a été aussi risqué et aussi difficile pour les organisations humanitaires. Je voudrais donner quelques exemples de ce que le CICR a fait et continue de faire pour honorer son engagement.

L'une des principales réalisations, pendant cette période où nous étions liés par cet engagement, a été la publication d'une étude approfondie sur les effets des conflits armés sur la vie des femmes, intitulée *Les femmes face à la guerre*. Bien qu'elle ait été entreprise dans le cadre d'un processus d'examen interne, elle a pris une importance particulière après l'engagement, et les conclusions de la recherche ont été publiées en octobre 2001.

L'étude *Les femmes face à la guerre* a essentiellement rempli quatre fonctions. La première était d'analyser les effets des conflits armés sur les femmes et de découvrir quels étaient leurs besoins; la deuxième, de déterminer dans quelle mesure le droit international protégeait les femmes; la troisième, de brosser un tableau réaliste et complet des activités entreprises par le CICR en faveur

des femmes touchées par les conflits armés et, enfin, d'établir une liste des principales recommandations.

J'aimerais maintenant vous faire part de deux conclusions importantes auxquelles a abouti la recherche.

S'agissant d'abord des effets des conflits armés sur la vie des femmes, l'étude a montré que l'expérience des femmes dans les conflits armés était multiforme. En temps de guerre, la sécurité des femmes est gravement compromise, elles peuvent perdre des proches, voir se réduire leurs moyens d'existence et risquent davantage d'être blessées et de subir des violences sexuelles; elles peuvent être déplacées de force et arrachées à leur foyer. Pourtant, les femmes ne devraient pas être classées uniquement dans la catégorie « vulnérable ». Leur résilience se manifeste de multiples manières, dans leur façon de maintenir l'unité familiale et de subvenir aux besoins des personnes qui sont à leur charge. Elles sont souvent engagées activement comme femmes politiques, dirigeantes d'organisations non gouvernementales et comme militantes faisant campagne pour la paix. Elles peuvent prendre les armes, volontairement ou non, ou participer au soutien logistique de forces ou de groupes armés. Bref, il ressort de l'étude *Les femmes face à la guerre* que le mot « femmes » n'est pas synonyme de « victimes » et de « vulnérables ».

La recherche confirme que, si les femmes continuent de souffrir dans les situations de conflit armé, ce n'est pas parce que le régime légal qui les protège présente des lacunes, mais plutôt parce que les lois ne sont pas appliquées ni respectées. L'étude montre que le droit international prévoit une protection suffisante pour les femmes dans les situations de conflit armé. La difficulté consiste à faire respecter et honorer les obligations existantes et il appartient à toutes les personnes ici présentes de s'employer à la surmonter.

Il est essentiel que le CICR fasse passer ces messages à leurs principaux destinataires : les forces armées, les groupes armés et le grand public. Cette diffusion est importante dans la mesure où elle assure le respect du droit, prévient ainsi les violations, et contribue à la propagation des idéaux humanitaires. Le CICR a largement diffusé une série de fiches d'information porteuses de messages essentiels concernant les effets de la guerre sur la vie des femmes et leur protection dans le droit international humanitaire, ainsi qu'une série de courts métrages présentant différents aspects de l'expérience des femmes en temps de guerre tels que le déplacement, la perte de proches, les actes et menaces contre la sécurité personnelle, y compris les violences sexuelles, et le manque de nourriture et de soins de santé. Chaque film est ainsi un message fort sur la protection juridique accordée aux femmes dans les situations de conflit armé. Plusieurs chaînes de télévision ont programmé en 2002 ces courts métrages qui ont ainsi atteint un vaste public, et ils ont aussi été présentés à diverses autres occasions.

Le CICR a aussi participé, souvent en qualité d'orateur principal, à plus de 80 conférences et réunions organisées par des donateurs, des gouvernements, des instituts universitaires et des organisations régionales, internationales et non gouvernementales pour faire mieux

comprendre comment les femmes sont touchées par les conflits armés et plaider pour que le droit international humanitaire soit mieux respecté et appliqué. Ce message a été également diffusé lors des événements organisés pour le lancement de l'étude *Les femmes face à la guerre*. La version de l'étude en langue arabe, par exemple, a été lancée sous le haut patronage de Sa Majesté la reine Rania Al-Abdullah de Jordanie à Amman et à Beyrouth, ce qui a permis de toucher un large public dans la région.

Il est important de noter l'incidence de cette recherche sur les opérations du CICR. Une conscience plus vive des effets des conflits armés sur les femmes s'est traduite par un renforcement marqué de la qualité et de la quantité des programmes exécutés avec et pour les femmes depuis la prise de l'engagement. La majorité des délégations du CICR ont maintenant des activités qui tiennent mieux compte des besoins des femmes et incluent celles-ci parmi les populations cibles dans leur planification annuelle.

Ceux qui coordonnent ce travail au sein du CICR se sont rendus dans plus de 30 pays pour s'entretenir avec des femmes dans le but de renforcer la part des opérations du CICR destinée à répondre à leurs besoins et de faire connaître au personnel de terrain les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Le CICR a pu ainsi se rapprocher encore des victimes des conflits armés et mieux comprendre et satisfaire leurs besoins. En tenant son engagement, le CICR a renforcé son intervention grâce à une meilleure compréhension des risques, de la vulnérabilité et des besoins spécifiques des femmes.

En étant plus attentif au sort des femmes, le CICR a pu accéder à une compréhension plus profonde de la question des personnes disparues. Les besoins des familles éprouvées moralement et économiquement par la disparition d'un proche sont passés au premier plan. Ces familles ont bénéficié d'un soutien psychologique, social, juridique et économique, la majorité se composant de femmes et de personnes à charge.

Les conditions de vie et le traitement des femmes privées de leur liberté en relation avec un conflit armé retiennent aussi plus systématiquement l'attention, et cela dans le but de vérifier que ces conditions sont conformes aux normes internationales. On est plus conscient aujourd'hui de l'utilité d'avoir des équipes mixtes – composées d'hommes et de femmes – de délégués et de traducteurs pour faciliter le dialogue et rendre le CICR plus accessible aux femmes. Partout où c'est possible, le CICR s'efforce de donner aux femmes la possibilité de s'entretenir avec un personnel féminin.

J'ai décrit quelques-uns des efforts entrepris jusqu'à présent. Il y a encore à faire. Faisant fond sur l'étude et l'engagement, et en application de la résolution 1 de la XXVII^e Conférence internationale, le CICR a élaboré un « document de référence » sur la protection et l'assistance à apporter aux femmes touchées par les conflits armés. On espère que ce document, qui doit être publié dans les semaines à venir, sera un outil d'une

grande utilité pour le personnel du CICR en contact avec des femmes face à la guerre et pour d'autres qui travaillent dans des situations de conflit armé.

L'engagement adopté en 1999 et les mesures prises pour l'honorer ont permis au CICR non seulement d'améliorer sa compréhension du sort des femmes dans les situations de conflit armé, mais aussi d'approfondir sa démarche dans des problématiques telles que les personnes portées disparues, la violence sexuelle, le lien entre protection et assistance et la notion même de vulnérabilité. Ainsi, c'est le travail de toute l'organisation qui a été enrichi par l'intérêt porté aux femmes et ce processus va se poursuivre à l'avenir. La protection des femmes contre les effets des conflits armés reste une ligne-force de l'action du CICR, bien que, techniquement, la période de l'engagement soit terminée. Grâce à la compréhension plus profonde que le CICR a désormais du sort des femmes, les besoins des proches des personnes disparues, dont la majorité sont des femmes, vont pouvoir s'intégrer pleinement et tout naturellement à l'engagement sur les personnes disparues qui va être pris à la présente Conférence. Cela montre que le CICR voit dans l'amélioration de la protection et de l'assistance un impératif constant.

Le CICR s'efforce de prévenir les violations dirigées contre des femmes en faisant des démarches auprès des parties aux conflits et des auteurs des violences, qu'il s'agisse d'États ou d'autres entités, pour les engager instamment à observer le droit international humanitaire. S'il doit faire tout son possible, et il le fera, pour améliorer la situation des femmes touchées par les conflits armés, la responsabilité de protéger celles qui ne prennent pas ou ne prennent plus une part active aux hostilités incombe aux parties au conflit armé. La protection des femmes en temps de guerre est une obligation, pas une aspiration. Et c'est une obligation pour toute la communauté internationale. Tous les États et toutes les parties à des conflits armés doivent faire davantage pour prévenir les violations du droit international humanitaire dirigées contre des femmes, bref pour respecter et faire respecter le droit. Je saisis cette occasion pour lancer à tous un appel à respecter davantage le droit international humanitaire. J'invite toutes les personnes présentes à mettre tout en œuvre pour protéger réellement la vie et la dignité humaine des femmes face à la guerre.

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence**

(Original espagnol)

Nous avons achevé l'examen de l'ordre du jour de la séance de la matinée. Toutefois, avant de laisser la parole à la reine Rania Al-Abdullah de Jordanie, je voudrais vous rappeler que la Conférence se réunira de nouveau en séance plénière à 14 heures et vous indiquer que cette séance sera présidée par l'ambassadeur Yolande Biké. Le Comité de rédaction se réunira à 14 heures sous la présidence de Johan Molander. J'ai maintenant l'honneur et le privilège de laisser la parole à Sa Majesté la reine Rania Al-Abdullah de Jordanie.

Ouverture de l'exposition « Les femmes et la guerre »

Sa Majesté la reine Rania Al-Abdullah, Jordanie

(Original anglais)

Au nom du Très Haut *(Original arabe)*, Mesdames et Messieurs,

Je suis très honorée de prendre part à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans les guerres et les famines, lors des épidémies et quand la terre tremble, les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont toujours là, risquant leur vie pour les autres, remplaçant l'horreur par l'espoir.

C'est une noble tâche. C'est une tâche dangereuse. Et aujourd'hui, plus que jamais, c'est une tâche nécessaire, dans un monde qui aspire à la compassion.

Il y a près d'un demi-siècle, le photographe Edward Steichen a organisé une exposition intitulée « La famille de l'homme ». Les 503 photos de 68 pays qui la composaient exprimaient la douceur et les combats de la vie, rappelant à un monde encore marqué par la guerre que nous sommes tous frères et sœurs. Nous ressentons tous la passion. Nous ressentons tous la douleur. Nous luttons, nous espérons et nous rêvons tous. Comme le disait Steichen, la photographie saisit toute la gamme des sentiments qui transparaissent sur le visage humain, la beauté de la terre et des cieux que l'homme a reçus en héritage, et la richesse et la confusion que l'homme a créées. La photographie est une force majeure pour expliquer l'homme à l'homme.

Les photos que vous verrez aujourd'hui susciteront davantage de questions que d'explications.

Pourquoi, en une ère de progrès, sommes-nous les témoins de tant de brutalité ? Pourquoi, dans un monde d'abondance, tant de gens continuent-ils de souffrir d'un tel dénuement ?

Et comment devons-nous comprendre la force de l'esprit humain ? Sur les visages de ces femmes et dans les légendes qui accompagnent les photos, nous découvrons les épreuves et les souffrances, mais aussi la volonté d'aller de l'avant. Des femmes amputées qui attendent de recevoir des soins en Angola, à celles qui prient en Bosnie, auprès d'un monument à leurs disparus, toutes semblent nous dire : « Nous n'abandonnons pas, alors ne nous abandonnez pas ».

Ces femmes ont trouvé de loyaux défenseurs dans la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, qui comprennent que le bien-être d'une femme n'est pas qu'une préoccupation marginale. Si une femme est perturbée, la santé et l'éducation de sa famille s'en ressentent. Et si les familles sont en difficulté, l'avenir du développement social et économique sera perturbé. Selon le même raisonnement, si nous pouvons préserver la sécurité et les droits des femmes – si nous pouvons protéger leur dignité humaine, y compris dans la tourmente – nous pouvons dégager l'horizon pour l'humanité tout entière.

La protection de la dignité humaine est ce qui nous a conduits ici, à Genève, aujourd'hui. Chaque jour, dans chaque pays, nous sommes les témoins de violations de ce droit.

Ceux qui commettent de tels abus ne sont jamais à court de « pourquoi ». Sécurité, ordre et même efficacité dans le travail, telles sont les explications qui nous sont données.

Mais l'augmentation de la marge bénéficiaire d'une entreprise ne justifie pas les atteintes aux droits des ouvriers. L'obligation qu'a un gouvernement de préserver la sécurité ne prévaut pas sur le droit au respect de soi. Les hommes, les femmes et les enfants ne devraient jamais avoir à échanger leur dignité contre leur survie – à abandonner leur maison, à subir la persécution ou à endurer toutes sortes d'abus.

Que les choses soient claires, le droit à la dignité humaine n'est pas négociable.

Le droit international est un outil puissant pour faire face à ces problèmes et les résoudre. Mais il est inutile d'être expert en droit pour savoir ce qui semble être juste. Les grandes religions et philosophies du monde tirent leur force de la même croyance essentielle : la dignité est intrinsèque au genre humain. C'est un droit universel inaliénable.

La dignité humaine revêt une importance considérable pour nous, qui cherchons à nous améliorer. Elle est importante pour nous qui sommes des parents et qui voulons ce qu'il y a de mieux pour les enfants que nous chérissons. Et elle doit être importante pour nous, en tant que citoyens du village mondial. À une époque où les frontières ne définissent plus les limites de la culture et du commerce, elles ne peuvent pas non plus contenir les coûts énormes des souffrances humaines.

Aujourd'hui, notre conscience du monde est à la traîne des marchés mondiaux. Les réseaux internationaux perfectionnés que nous avons utilisés pour faciliter et améliorer notre vie de tous les jours devraient aussi servir à diffuser un code universel d'éthique et de valeurs humaines.

La dignité humaine ne devrait jamais être considérée comme un bien onéreux, celui qui est le moins atteignable dans notre hiérarchie des besoins. Nul ne peut véritablement réussir, si la plupart d'entre nous restent sur le bord du chemin. Pour combler ce « décalage moral », il faut que nous ayons tous la conviction que l'accès à la dignité humaine et au respect est tout aussi important que l'accès aux médicaments, à l'éducation et à la technologie.

L'accès à tous, voilà ce que représentent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Vos efforts sont guidés par l'impulsion fondamentale de l'empathie. La neutralité et l'impartialité sont la monnaie de votre royaume. Vous êtes les défenseurs de la dignité humaine, chaque fois qu'elle est menacée.

Mais vous ne pouvez pas protéger les autres si vous êtes vous-mêmes vulnérables. Ces dernières années, nous avons assisté à une érosion alarmante de l'espace humanitaire. Les atteintes à votre neutralité ont rendu votre tâche plus difficile. La violence contre les humanitaires, comme l'attentat contre les bureaux de la Croix-Rouge à Bagdad, a choqué et attristé le monde civilisé.

Si nous ne réglons pas ces problèmes, nous en paierons le prix. Nous devons sauvegarder l'espace humanitaire – sur les plans matériel et moral.

Nous devons aussi créer un espace humanitaire dans nos cœurs – et éveiller la partie qui, en nous, est douloureuse à la vue du malheur d'autrui. Nous ne pouvons pas nous permettre de rationner la compassion, de rejeter ce qui n'est pas familier ou de réserver notre sympathie à ceux qui nous ressemblent ou qui parlent comme nous.

Je crois que cette exposition est un excellent choix pour commencer. Car nous y verrons, non pas des étrangères, mais une mère, une sœur et une fille que nous aimons. À cause, peut-être, de la façon dont elle sourit ou fronce les sourcils. À cause, peut-être, de sa ténacité tranquille. À cause, peut-être, de la façon dont elle tient tendrement son bébé contre sa poitrine.

Quelqu'un a dit que la caméra est un instrument qui enseigne aux gens à voir sans caméra. Respectons notre engagement vis-à-vis de ces femmes et disons-leur : nous vous voyons et nous ne vous oublions pas.

Merci beaucoup.

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence

(Original espagnol)

Sa Majesté va maintenant inaugurer l'exposition Les femmes et la guerre. J'invite le président du CICR et le président de la Fédération à me rejoindre pour accompagner Sa Majesté la reine Rania. J'engage tous les délégués à visiter l'exposition au cours des prochains jours. Je prie les délégués de laisser passer la reine par ce secteur, afin qu'elle puisse sortir.

9. Introduction de la Déclaration

Ambassadeur Yolande Biké, vice-présidente

(Original français)

Mesdames et messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les délégués, Chers amis,

C'est avec un réel plaisir que j'ouvre cet après-midi, la séance. La plénière qui a débuté ce matin se poursuit cet après-midi par une présentation de la Déclaration. Cette présentation porte essentiellement sur deux aspects de la Déclaration, à savoir protéger la dignité humaine en stimulant le respect du droit international humanitaire et protéger la dignité humaine en mobilisant l'humanité afin de réduire la violence, la discrimination et la vulnérabilité. Le débat général sur

les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine reprendra ensuite en ayant en vue la Déclaration de la Conférence.

J'aimerais à présent donner la parole à Mme Petitpierre, vice-présidente du CICR. Je passerai ensuite la parole au Dr Kak-Soo Shin, directeur général au ministère des Affaires étrangères de la République de Corée. Les présentations de Mme Petitpierre et de M. Shin porteront essentiellement sur la Déclaration de la Conférence, notamment sur la nécessité de stimuler le respect du droit international humanitaire.

9.1 Protéger la dignité humaine en stimulant le respect du droit international humanitaire

Mme Anne Petitpierre,
vice-présidente du CICR

(Original anglais)

Madame la présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le projet de Déclaration met en relief un certain nombre de préoccupations et de défis humanitaires décisifs auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Il propose des priorités générales à long terme sur le thème principal et l'objectif général de la Conférence internationale, à savoir, je vous le rappelle, « Protéger la dignité humaine ». Permettez-moi de présenter la position du CICR au sujet de certaines d'entre elles. J'aborderai d'abord certains points de caractère général, avant de me tourner vers des aspects plus spécifiques.

Voyons, d'abord, les points d'ordre général. Alors que les violations graves du droit, qui touchent les plus vulnérables et provoquent d'énormes souffrances humaines, se multiplient, nous devons réaffirmer notre attachement aux principes et aux règles du droit international humanitaire et manifester la ferme détermination des membres de cette Conférence à garantir l'efficacité du droit et à prendre toutes les mesures nécessaires contre ceux qui le violent. Il faut insister tout particulièrement sur l'universalité de la protection. Le droit humanitaire visant à alléger les souffrances des personnes touchées par un conflit armé, il ne fait pas la distinction entre les guerres justes et injustes, et il n'établit pas de différence entre l'agresseur et l'agressé. Les victimes de meurtre, d'actes de torture et de viol doivent être protégées, et ceux qui commettent des crimes doivent être punis, quelle que soit la partie à laquelle ils appartiennent.

Voyons, maintenant, les points spécifiques. D'abord, la pertinence du droit. Ceux qui observent l'évolution de la nature des conflits ont demandé si le droit international humanitaire répondait efficacement aux défis posés par les terroristes. Le CICR est fermement convaincu que le droit international humanitaire est pertinent dans les conflits armés contemporains. Les besoins des victimes des conflits armés actuels n'ont pas changé. Les tentatives faites pour profondément

modifier le contenu du droit international humanitaire face aux caractéristiques nouvelles supposées des conflits modernes ne peuvent que perturber l'équilibre établi par le droit international humanitaire. Cet équilibre prend en compte, d'une part, les intérêts militaires, notamment la nécessité de garantir la sécurité des États et de leurs citoyens, et d'autre part, les préceptes d'humanité, dont l'objectif est de protéger la vie, la santé et la dignité des êtres humains.

La lutte contre le terrorisme peut prendre différentes formes : coopération judiciaire et répression des actes terroristes, gel des avoirs utilisés pour financer le terrorisme et, à la suite des attentats du 11 septembre, les conflits armés. En conséquence, diverses branches du droit, dont les règles nationales et internationales du droit pénal, sont applicables. Quand la lutte contre le terrorisme prend la forme d'un conflit armé, aucune controverse n'est possible. Le droit international humanitaire s'applique.

Ensuite, la protection accordée par le droit. Le droit international humanitaire interdit sans ambiguïté les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. L'interdiction, plus générale, des attaques directes contre les civils ou les biens de caractère civil, et des attaques sans discrimination, couvre aussi d'autres formes d'activités terroristes. On ne soulignera jamais assez que la protection que le droit international accorde aux personnes n'est pas un obstacle à la justice. Elle n'est pas synonyme d'impunité pour les crimes perpétrés avant les hostilités ou pour les violations du droit international humanitaire commises durant le conflit. Elle signifie simplement que les auteurs présumés de crimes doivent avoir accès à une procédure régulière.

Enfin, le traitement humain. En vertu du droit international humanitaire, les personnes tombées aux mains de l'adversaire dans un conflit armé doivent être traitées avec humanité et dans le respect de leur dignité inhérente. La torture et les autres formes de traitements et de peines cruels, inhumains et dégradants sont interdites et sont considérées comme des crimes. Dans les situations de conflit armé, la protection générale des personnes passe par l'application complémentaire de plusieurs branches du droit. Déterminer exactement les effets réciproques de ces divers régimes juridiques dans les situations de violence est une tâche très délicate. Le CICR considère que si le droit international humanitaire est une *lex specialis* applicable aux conflits armés, en revanche, il ne modifie en rien le fonctionnement des autres branches du droit, dont le droit des droits de l'homme et le droit national.

Le sort des civils. Souvent, les civils se trouvent au cœur même des conflits armés. Ils sont en danger en raison de la proximité des combats ou, de plus en plus, parce qu'ils sont les cibles des opérations militaires ou qu'ils sont utilisés comme boucliers humains. Des efforts supplémentaires sont donc requis pour mettre pleinement en œuvre les principes de distinction et de proportionnalité dans la conduite des opérations militaires. Le sort de la population civile en territoire

occupé est aussi un sujet de préoccupation. Le strict respect des dispositions applicables du droit international, en particulier la IV^e Convention de Genève, est un préalable de la protection de la dignité humaine.

Les biens culturels. La préservation du patrimoine culturel revêt une importance considérable pour tous les peuples du monde. Elle fait partie de la protection et de la dignité des personnes et des communautés. Toutes les mesures possibles doivent donc être prises pour protéger ce patrimoine.

Assistance aux victimes. Répondre aux besoins essentiels des victimes est un défi immense dans les conflits armés contemporains. Le rôle des organisations humanitaires indépendantes, neutres et impartiales est donc vital. Attaquer ces organisations, pour les tenir à l'écart de la zone de conflit, est non seulement un crime odieux mais aussi un déni des droits de la victime.

Enfin, quelques mots sur les conflits armés internes. Le monde actuel est la proie de nombreux conflits armés internes, souvent attisés par les différences ethniques et religieuses et caractérisés par une brutalité effroyable. Le CICR a appris à ses dépens sur le terrain que ces conflits posaient le plus grand des défis au droit international humanitaire. Les règles existantes sont très peu mises en œuvre et respectées par presque toutes les parties, dont les groupes armés d'opposition. En outre, les normes applicables dans les conflits armés non internationaux sont beaucoup moins élaborées que celles qui le sont dans les conflits armés internationaux. C'est là, pour nous, le principal domaine où le droit doit être amélioré, par exemple, en ce qui concerne la conduite des activités.

En conclusion, je voudrais mettre en relief le plus grand des défis auxquels sont confrontés aussi bien les organisations humanitaires que les gouvernements, à savoir, la nécessité de garantir un respect accru des règles en vigueur. Cela n'exclut pas d'améliorer le droit pour renforcer la protection qu'il assure. Mais il faut savoir qu'aucun progrès ne peut être accompli dans ce domaine en l'absence de la volonté politique et de la détermination requises pour mettre pleinement en œuvre le droit. Je pense que le prochain orateur, le Dr Shin, va nous donner une idée des défis liés à l'amélioration du respect du droit. Personnellement, je voudrais juste vous inviter à lire le rapport intitulé « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains », que le CICR a soumis à cette Conférence. Il développe les propos que j'ai tenus dans cet exposé.

**Dr Kak-Soo Shin, directeur général,
Bureau des traités, ministère des Affaires étrangères et du commerce, République de Corée**

(Original anglais)

Madame la présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré de vous présenter un exposé sur la manière de protéger la dignité humaine en améliorant le respect du droit international humanitaire. Dans cet exposé, je définirai les principaux défis en matière de

respect du droit international humanitaire et suggérerai quelques solutions.

Depuis la fin de la guerre froide, le nombre des conflits armés intra-étatiques, c'est-à-dire les conflits qui opposent un État et des groupes armés ou plusieurs groupes armés entre eux, a augmenté de manière spectaculaire, car les haines raciales, religieuses et ethniques, jusque-là latentes, se sont déchaînées. Ces conflits armés violents ont fait d'innombrables victimes, surtout parmi les civils innocents, et semé la destruction. De plus, comme l'ont montré les événements du 11 septembre, l'émergence du terrorisme international à grande échelle et la guerre contre le terrorisme qu'elle a déclenchée ont engendré un nouveau type de conflit armé qui nous impose de situer le droit international humanitaire dans ce nouveau contexte.

Le nombre des victimes civiles des conflits armés a augmenté à un rythme alarmant, les belligérants ayant tendance à lancer des attaques aveugles. Depuis 1990, les conflits armés ont coûté la vie à près de cinq millions de civils, qui représentent jusqu'à 90 % des victimes enregistrées pendant cette période. Il est particulièrement lamentable que la plupart de ces victimes soient des femmes et des enfants. Il est d'autant plus important et urgent, dans ce contexte, d'améliorer le respect du droit international humanitaire.

En application de l'article 1 commun aux Conventions de Genève, les États, qu'ils soient parties à un conflit armé ou pas, et que le conflit soit international ou pas, sont tenus d'honorer deux obligations. L'une, négative, est de ne pas encourager une partie à un conflit armé à violer le droit ou à prendre des mesures susceptibles de favoriser des violations. L'autre, positive, est de prendre des mesures unilatérales ou collectives à l'encontre des États qui violent le droit. Toutefois, la mise en œuvre du droit international humanitaire dans les conflits armés se heurte aujourd'hui à de nombreux obstacles.

L'absence de volonté politique et la méconnaissance du droit parmi les autorités, les décideurs et les dirigeants d'opinion sont des causes déterminantes du non-respect du droit international humanitaire. Il s'agit donc de déterminer comment traduire ces obligations en pratique et politiques des États. Il faut encourager la volonté politique des États et des groupes armés de respecter le droit. D'une manière générale, il est important de favoriser une plus grande culture du respect du droit international humanitaire dans tous les secteurs de la société, aux échelons local, national et international. Il faut à cette fin entièrement mobiliser la société civile et l'opinion publique pour diffuser et mettre en œuvre le droit. Les quatre Conventions de Genève et le Protocole additionnel I contiennent des mécanismes utiles pour garantir le respect du droit.

Ce sont la procédure d'enquête, la Commission internationale d'établissement des faits, la désignation de Puissances protectrices, les réunions avec les Hautes Parties contractantes et la coopération avec les Nations Unies. La plupart de ces mécanismes ne peuvent inter-

venir qu'avec le consentement ou l'accord de l'État partie concerné, ce qui entrave effectivement leur mise en œuvre ou leur bon fonctionnement. L'État partie au conflit armé peut craindre que l'opinion publique internationale se retourne contre lui si les conclusions lui sont défavorables.

Les belligérants veulent aussi éviter d'avoir à assurer la protection et le bon fonctionnement de ces mécanismes. Qui plus est, aucun mécanisme existant n'envisage de sanctions pénales pour les violations graves du droit international humanitaire, en dépit des conclusions à cet effet.

Le Protocole additionnel I prévoit la convocation d'une réunion des Hautes Parties contractantes et la coopération avec les Nations Unies pour garantir le respect du droit international humanitaire, en appelant les belligérants à observer les règles applicables, faisant des offres de bons offices, envoyant des observateurs, dénonçant ou imposant des sanctions. Il faut, à cet égard, renforcer le rôle du Conseil de sécurité en ce qui concerne la promotion et le respect du droit international humanitaire. D'autres propositions intéressantes en vue de l'amélioration des mécanismes existants doivent retenir la plus vive attention de la communauté internationale. Elles englobent la simplification du processus d'enquête et de contrôle, la désignation automatique et obligatoire d'une Puissance protectrice, et la possibilité donnée aux Nations Unies ou au CICR de désigner une Puissance protectrice. Ultérieurement, on pourrait envisager de créer de nouveaux mécanismes de contrôle et une nouvelle instance du droit international humanitaire, par exemple, une commission ou un haut commissariat du droit international humanitaire, un mécanisme de plainte individuelle, un comité d'États ou un groupe d'experts du droit doté de pouvoirs quasi judiciaires, le déploiement d'observateurs sur le terrain, et des commissions nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire, dont le mandat comporterait des activités liées à l'établissement des faits.

Je vais maintenant parler de la nécessité d'utiliser pleinement les mécanismes existants du droit humanitaire. Avant-guerre, la diffusion du droit auprès des hommes et des femmes politiques, des dirigeants d'opinion, des universitaires, des militaires, des jeunes, de la société civile et des médias revêt une importance cruciale. C'est là une obligation fondamentale des États, mais on n'insistera jamais assez sur le rôle essentiel que jouent la société civile, les ONG, les commissions nationales de droit humanitaire et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pendant le conflit armé, les mesures prises par les États tiers pour inciter les belligérants à respecter le droit humanitaire revêtent une importance considérable. Toutes les ventes d'armes à ceux qui violent le droit devraient être interdites. Le trafic d'armes portatives, de drogue ou de ressources naturelles, pour financer la poursuite d'un conflit armé, pourrait être inclus dans cette catégorie.

Des mesures vigoureuses doivent être prises pour rechercher et pleinement utiliser toute une gamme de moyens de nature à prévenir les violations du droit

international humanitaire, ces mesures ne constituant pas une ingérence dans les affaires internes d'un État. Les négociations, les pressions diplomatiques, les dénonciations publiques, les sanctions ou représailles licites sont du nombre des moyens disponibles. La coopération avec les Nations Unies, les organisations régionales, les États, le CICR et la Cour internationale de Justice sont d'autres moyens efficaces d'encourager le respect du droit.

À l'issue du conflit, il faut renforcer les mesures visant à traduire en justice les auteurs de violations. Pour créer un réseau transparent de répression, les États devraient se doter d'une législation pénale nationale mettant en œuvre les instruments du droit humanitaire. Un recours accru aux divers tribunaux pénaux internationaux, dont la Cour pénale internationale nouvellement établie, constitue un moyen efficace de combler l'espace d'impunité que pourrait créer l'incapacité ou la réticence des tribunaux nationaux à engager des poursuites.

Parlons maintenant de l'amélioration du respect du droit international humanitaire dans les conflits armés non internationaux. Malheureusement, les mécanismes existants n'ont pas pour mandat d'intervenir dans les situations de conflit armé interne. La communauté internationale devrait donc s'attaquer à la question de savoir comment mieux faire rendre des comptes aux groupes armés et rechercher des mécanismes pour renforcer le respect du droit tant par les États que par les groupes armés.

Souvent, les États montrent peu d'empressement à reconnaître qu'une situation de violence constitue un conflit armé interne, par crainte de donner une légitimité aux groupes armés. Parallèlement, les groupes armés ne sont pas incités à respecter le droit humanitaire. Le caractère asymétrique de la relation et les méthodes de guerre employées entre les forces armées de l'État et les groupes armés empirent la situation. Un accord spécial ou une déclaration unilatérale, par lesquels les groupes armés accepteraient de se soumettre aux règles du droit international humanitaire, renforceraient la responsabilité des groupes en question au regard du droit. En échange, les États devraient donner des incitations tangibles aux groupes armés, par exemple, en leur accordant l'immunité de poursuite en cas de simple participation aux hostilités. En outre, les mécanismes de surveillance existants pourraient être utilisés sur une base *ad hoc* dans les conflits armés internes. La mise en place d'un nouveau mécanisme ou organe, tel qu'une commission du droit international humanitaire, un haut commissaire du droit international humanitaire, un médiateur ou un groupe d'hommes d'État respectés, pourrait être envisagée pour favoriser l'application du droit dans les conflits armés internes. Il va de soi qu'une diffusion et une connaissance accrues du droit international humanitaire, ainsi que les activités de sensibilisation visant à démontrer les avantages stratégiques de la mise en œuvre du droit, sont des moyens efficaces d'encourager les groupes armés à respecter le droit international humanitaire.

Je voudrais conclure mon exposé en soulignant une fois encore que la communauté internationale doit impérativement faire tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux conséquences tragiques des violations du droit international humanitaire et employer tous les moyens dont elle dispose pour faire en sorte que toutes les parties à un conflit armé respectent le droit.

9.2 Protéger la dignité humaine en mobilisant l'humanité afin de réduire la violence, la discrimination et la vulnérabilité

Ambassadeur Yolande Biké, vice-présidente

(Original français)

Je voudrais rappeler que Mme Petitpierre et le Dr Shin nous ont parlé du premier aspect de la Déclaration, à savoir protéger la dignité humaine en stimulant le respect du droit international humanitaire. Maintenant, nous allons aborder la seconde partie de cette présentation avec M. Jan Egeland, secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires et coordonnateur des opérations d'urgence. Après M. Egeland, nous écouterons la présentation de M. Tom Buruku qui est président de la Croix-Rouge de l'Ouganda. Tous deux traiteront du second aspect, c'est-à-dire, protéger la dignité humaine en mobilisant l'humanité afin de réduire la violence, la discrimination et la vulnérabilité.

M. Jan Egeland, secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires

(Original anglais)

Madame la présidente, chers amis et collègues,

Je suis très heureux de prendre la parole devant cette Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au nom des Nations Unies. Je suis porteur d'un message de sincères salutations de notre secrétaire général, Kofi Annan. Depuis 1986, j'ai moi-même participé à toutes les Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au nom de ce qui était alors ma Société nationale, la Croix-Rouge de Norvège, de mon gouvernement ou de la Croix-Rouge internationale.

Au nom des Nations Unies, je suis heureux de réaffirmer aujourd'hui que les Nations Unies considèrent le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme un partenaire essentiel dans une quête commune, entreprise pour promouvoir les principes humanitaires et les droits de l'homme à une époque où ces principes sont menacés, fragilisés et attaqués. Les Nations Unies souscrivent sans réserve à l'appel lancé par le président du CICR pour que nous nous unissions autour des règles existantes du droit international humanitaire en cette ère de nouveaux conflits, de nouveaux acteurs de conflits, de nouveaux entrepreneurs de conflits et de nouvelles formes de conflits.

Cette Conférence est la réunion humanitaire la plus représentative au monde. Dans cette salle sont réunis des représentants de presque toutes les nations de la planè-

te, ainsi qu'une grande partie des acteurs humanitaires du monde. Ensemble, nous pouvons avoir un effet positif sur l'avenir de l'action humanitaire. Nous pouvons maintenant choisir d'affronter et de surmonter les énormes défis qui se posent à nous ou décider de les ignorer et voir croître les problèmes et les souffrances.

Je me réjouis tout particulièrement de pouvoir prendre la parole juste avant mon ami et collègue Tom Buruku, de la Croix-Rouge de l'Ouganda. Quand j'ai quitté la Croix-Rouge de Norvège pour les Nations Unies, j'ai constaté que je passais d'un mouvement volontaire véritablement international, qui personnifie la détermination des gens à s'aider les uns les autres, à des Nations Unies, qui s'emploient à placer l'être humain au centre d'une stratégie multilatérale et s'attachent, aussi, à respecter la dignité humaine. Il n'est que trop facile d'oublier que la dignité humaine est au cœur même de notre action humanitaire. Elle est la clé de voûte de l'engagement humanitaire. Or, nous vivons dans un monde où l'assistance humanitaire est souvent considérée comme un élément d'une entreprise humanitaire. Trop souvent, quand les images de détresse que les médias diffusent en permanence ne sont plus à même de nous choquer, nous ne voyons plus dans l'action humanitaire que la distribution de produits et de marchandises. C'est la raison pour laquelle nous risquons de déshumaniser la perception que nous avons de la détresse.

Comment pouvons-nous, dès lors, mobiliser l'humanité ? Je crois que nous devons forger un agenda humanitaire commun plus ferme, qui ait pour centre le rétablissement de la dignité humaine. Nous devons collaborer encore plus étroitement, en tant que partenaires au sein des Nations Unies, au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec toutes les organisations non gouvernementales, les États membres des Nations Unies et les États parties aux Conventions de Genève.

Cet agenda pourrait être fondé sur quelques grandes orientations. Premièrement, l'accès et la protection. Il est totalement inacceptable qu'aujourd'hui encore, pour des raisons diverses, nous ne puissions pas avoir accès aux populations touchées par la plupart des crises dans lesquelles nous sommes déployés. Ensemble, nous devons collaborer avec les gouvernements et, le cas échéant, les groupes armés, pour régler le problème de l'accès. Les communautés vulnérables ont le droit de bénéficier d'une assistance humanitaire, et nous avons le droit et l'obligation de la fournir. Nous devons nous engager à rester dans les zones de conflit où il y a des besoins humanitaires, en prenant toutes les mesures possibles pour protéger notre personnel contre les dangers. Nous devons collectivement tenir les parties aux conflits pour responsables de leurs actes en application du droit international.

Deuxièmement, la sécurité du personnel humanitaire. Nous vivons une période de crise pour la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire. Les menaces qui pèsent sur lui sont sans précédent, comme l'ont mon-

tré les attaques délibérées contre nos collègues en Irak et en Afghanistan. Les Nations Unies ont perdu 22 collaborateurs le 19 août à Bagdad, dans l'attentat le plus meurtrier de leur histoire. La protection sur laquelle nous comptons, fruit de la connaissance et de l'acceptation de la mission humanitaire que symbolisent nos emblèmes, est mise en question. Toutefois, nous ne devrions pas oublier que la plus grande partie de l'assistance humanitaire est fournie par le biais de sociétés humanitaires nationales et du personnel national, qui sont confrontés à des défis plus considérables et, souvent, prennent des risques plus grands lorsqu'ils appliquent nos principes humanitaires communs. Nous avons pour responsabilité internationale de manifester notre solidarité par notre présence et de prendre des mesures pour une sécurité commune en tant qu'organisations humanitaires. Cela signifie que les organisations humanitaires doivent apprendre à mieux gérer les risques. Nous devons améliorer notre analyse des risques et des menaces auxquels nous sommes confrontés et élaborer de concert des mesures de nature à améliorer la sécurité de tous nos représentants nationaux et internationaux. Nous devons avant tout rétablir le respect pour notre mission humanitaire et nous pencher sur la manière dont nous sommes perçus. Alors que nous sommes ici réunis à Genève, la capitale humanitaire du monde, nous devons, en tant qu'organisations opératrices, réfléchir à l'image qui est la nôtre dans certaines régions où nous sommes actifs, qui voient en nous un groupe dominé par le Nord.

Les enjeux sont immenses alors que nous tentons de mondialiser notre présence et d'atténuer le caractère occidental de notre action. En tant que coordonnateur des secours au sein du système des Nations Unies, je cite souvent le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme un exemple positif de représentativité. La Société du Croissant-Rouge iranien, la Croix-Rouge éthiopienne et la Croix-Rouge colombienne figurent parmi les organisations non gouvernementales les plus opératrices au monde, et nous devrions apprendre à utiliser leur savoir-faire alors que nous élaborons notre réponse internationale aux crises. La responsabilité à l'égard de la sécurité de nos collaborateurs incombe, bien sûr, au premier chef, aux gouvernements. Ils peuvent et ils devraient en faire davantage pour garantir un environnement sûr à l'action humanitaire, aux échelons local, national et international. Les gouvernements doivent comprendre ce qui est en jeu quand l'accès humanitaire est refusé et que le personnel humanitaire impartial est attaqué ; ils doivent en faire davantage pour prévenir les attaques sur leur territoire et ailleurs.

Troisièmement, il faut accorder une attention accrue aux situations d'urgence oubliées. Nous sommes en 2003, mais il y a encore d'innombrables victimes oubliées de la pandémie de VIH/SIDA, de victimes oubliées de toutes les catastrophes naturelles qui frappent en particulier les pays les plus pauvres. Chaque année, les catastrophes naturelles font sept fois plus de victimes que les conflits dans le monde. Les communautés qui ont besoin d'aide sont abandonnées à leur

sort par manque d'intérêt et manque de ressources. Nous ne pouvons pas faire abstraction des conséquences financières du rétablissement de la dignité. Est-il possible de rétablir la dignité et l'espoir en l'avenir avec 18 dollars par an et par personne dans certains pays d'Afrique ? Et pouvons-nous penser que les gens vont comprendre que notre mission est véritablement impartiale quand, dans le même temps, nous pouvons trouver des milliards de dollars pour des conflits qui occupent les gros titres des médias ? Nous devons veiller non seulement à disposer de ressources suffisantes pour rétablir la dignité mais aussi à montrer que ces ressources sont gérées de façon équitable. L'assistance humanitaire doit être fournie strictement sur la base des besoins. Il est tout aussi douloureux d'être déplacé au Congo qu'au Kosovo. Il est tout aussi douloureux d'être blessé dans le nord de l'Ouganda qu'en Irak. Nous devons réaffirmer l'universalité de nos principes humanitaires et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant que mouvement volontaire véritablement international, devrait aussi pousser les États à reconnaître que le multilatéralisme doit être le fondement de l'action humanitaire.

Quatrièmement, nous devons élargir les partenariats humanitaires. Nous devons mobiliser davantage de ressources et faire preuve d'une plus grande d'imagination dans leur déploiement. Pour assurer une base véritablement internationale à l'action humanitaire, nous devons attirer et encourager des donateurs nouveaux et non traditionnels selon des méthodes non traditionnelles. Les économies en expansion d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe orientale devraient assumer la responsabilité d'affecter à la solidarité humanitaire des fonds, des secours et du personnel proportionnellement à leur part croissante de l'économie mondiale. En ce nouveau millénaire, les très petits pays dont la part de l'économie mondiale se contracte ne peuvent pas continuer à figurer parmi les dix principaux donateurs. D'autres pays, plus grands, doivent se joindre à ceux qui apportent une assistance efficace aux plus nécessiteux. Et, en tant qu'organisations humanitaires, nous devrions nous attacher avec une plus grande efficacité à convaincre ces pays de fournir le personnel, les secours et les ressources financières dont nous avons besoin.

Enfin, quelques mots de conclusion. L'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire ont considérablement progressé au cours de la dernière génération. J'avais neuf ans lorsque je suis entré à la section locale de la Croix-Rouge Jeunesse, et il y a 15 ans, j'étais chef du Département international de la Croix-Rouge de Norvège. J'ai étudié le droit humanitaire ici, il y a 22 ans. Pendant cette période, nous avons accompli des progrès sans précédent sur le plan opérationnel et acquis la capacité d'apporter en quelques heures, partout dans le monde, des compétences en matière de secours et de direction opérationnelle aux régions frappées par une catastrophe. Nous disposons aujourd'hui d'outils, de capacités logistiques et de procédures d'alerte avancée sans équivalent dans l'histoire de l'humanité. Ce dont nous manquons cruellement c'est de

la capacité de faire en sorte que nos principes humanitaires deviennent une réalité pour les dirigeants et les acteurs politiques, militaires et économiques des nombreuses régions du monde en proie à des catastrophes ou des conflits. À quoi bon disposer d'outils impressionnants, si les souffrances des civils continuent à être négligées dans les pays oubliés ? Que peuvent faire nos courageux collaborateurs nationaux et internationaux s'ils sont pris pour cibles par les acteurs politiques et les terroristes ? À quoi bon avoir des dispositifs de réserve pour les secours et le personnel, si le droit d'obtenir l'accès humanitaire et d'établir un espace humanitaire n'est pas respecté ? Nous avons eu notre révolution dans les capacités techniques humanitaires. Nous devons maintenant vivre une révolution morale et éthique dans les relations internationales, les politiques nationales et les conflits de pouvoir, afin de pouvoir toujours agir et en tout lieu conformément à nos principes humanitaires. Dans ce combat futur pour un accès humanitaire juste et équitable, les Nations Unies, moi-même en tant que coordonnateur des secours d'urgence, et mon Bureau de la coordination des affaires humanitaires appelons de nos vœux le partenariat le plus étroit possible avec ce grand Mouvement, avec les Sociétés nationales, le CICR, la Fédération internationale et les États parties au droit international humanitaire.

M. Tom Buruku,
président de la Croix-Rouge de l'Ouganda

(Original anglais)

Madame la présidente, Excellences, chers amis,

Merci, Madame la présidente, de me donner la parole au moment où débute le débat au sein de cette très importante Commission. La contribution des gouvernements et des Sociétés nationales au débat sera la preuve tangible du partenariat que nous devons tous bâtir au cours des années à venir si nous voulons véritablement et efficacement surmonter la crise humanitaire que connaît le monde aujourd'hui. En ce sens, j'espère que ma déclaration sera reliée à celle que vient de faire mon très cher ami Jan Egeland, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Jan Egeland nous a adressé un message clair, et je peux lui donner l'assurance et, à travers lui, affirmer à la famille des Nations Unies que toutes les Sociétés nationales s'emploieront à nouer des relations efficaces avec leurs homologues des Nations Unies pour servir les personnes vulnérables partout dans le monde.

Le partenariat qui est érigé à pour assise la qualité et le respect des Principes fondamentaux du Mouvement. Tel est le message clair et bienvenu du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dans le rapport qu'il a présenté cette année à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il souligne le rôle des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant que partenaires importants de l'UNHCR, qui agissent dans des contextes divers mais toujours selon les Principes fondamentaux. Ce message est, en substance,

le même que celui de plusieurs intervenants dans le débat plénier de ce matin. C'est aussi un message que les Sociétés nationales entendent de plus en plus souvent des organisations intergouvernementales et de leurs membres. Dans l'état actuel du monde, des relations plus efficaces entre les gouvernements et les Sociétés nationales sont un impératif absolu.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux comprendre la nature et le rôle des Sociétés nationales ainsi que leur statut, sans équivalent, d'auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs pays respectifs. C'est ce rôle qui sera le thème sous-jacent des travaux des commissions de cette Conférence. En ce qui concerne le thème qui nous occupe cet après-midi, je note que ce rôle est vital au succès de l'action contre la discrimination et en faveur de la tolérance et de la diversité culturelle. Il est essentiel aussi au succès des énormes efforts que font les gouvernements et les Sociétés nationales pour combattre le VIH/SIDA. Qui plus est, les efforts entrepris pour combattre les catastrophes et réduire les risques ne pourront pas aboutir sans une coopération active entre les gouvernements et les Sociétés nationales. Dans tous les cas, les Sociétés nationales apportent des compétences particulières à la planification des politiques et à l'élaboration des programmes, un engagement posé et réfléchi, et une connaissance approfondie des besoins des communautés dans leur pays à tous les niveaux.

S'agissant de la discrimination, la question au cœur de cette Commission, la tâche qui nous attend est de trouver les moyens de renforcer notre engagement à œuvrer de concert pour que le Principe fondamental d'humanité vive et s'épanouisse dans nos communautés. Beaucoup a été fait dans le passé, ici et ailleurs, pour donner une assise juridique à cet engagement. Le droit international contemporain des droits de l'homme porte en lui une force immense. La plupart des pays ont adopté une législation sur la question. De nombreuses organisations mondiales et régionales ont créé des mécanismes et des programmes de mise en œuvre. Mais le problème persiste et, à bien des égards, s'est aggravé ces dernières années.

Les raisons en sont diverses. La plus évidente est la forte montée de la discrimination religieuse et ethnique dont nous sommes les témoins depuis les terribles attentats terroristes de ces dernières années. Les événements tragiques du 11 septembre 2001 à New York et à Washington sont symptomatiques de ce phénomène. Ils n'étaient pas les premiers du genre, et beaucoup d'autres ont suivi. Toutefois, ils ont provoqué une réaction humaine naturelle, un repli sur la sécurité de communautés étroites et de familles religieuses et ethniques. Il y a 200 ans, ce repli aurait pu être géré. Il ne peut l'être aujourd'hui. Pour le meilleur ou pour le pire, nous vivons dans un monde qui se globalise non seulement dans les domaines de l'économie et des échanges commerciaux, mais aussi dans tous les aspects de l'activité humaine. Citons, par exemple, le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra ici la semaine prochaine et dont l'ordre du jour est

fondé sur la place des gens ordinaires dans le processus de mondialisation. Voilà pour l'échelon international. Dans de très nombreux pays, la tendance internationale à la mondialisation a provoqué des réactions diverses, dont la xénophobie, la discrimination, la violence et la sauvagerie pure et simple. Aucun pays n'est à l'abri. Nous avons vu les effets des guerres ethniques en Afrique ; en Ouganda, environ 1,2 million de personnes sont actuellement déplacées en raison du conflit qui sévit dans le nord du pays. Ce conflit fait fi de chacun des éléments les plus fondamentaux du droit international et a semé un profond désarroi à tous les niveaux de la société. Imaginez, si vous le pouvez, ce que signifie vivre dans un pays où 20 000 enfants ont été enlevés à leur famille dans le cadre d'un conflit. Permettez-moi de faire une analogie. L'Ouganda compte 25 millions d'habitants. Les 20 000 enfants enlevés en Ouganda seraient l'équivalent de quelque 228 000 enfants enlevés aux États-Unis ou 300 000 enfants dans les 15 États membres de l'Union européenne. Je cherche simplement à démontrer la gravité de la situation. Il va de soi qu'un tel malheur ne frappe pas uniquement l'Ouganda, mais je ne parlerai pas des autres pays.

Nombreuses sont les responsabilités particulières que nous devons tous accepter, tant dans les pays en proie à la guerre, comme l'Afghanistan, l'Irak et bien d'autres en Afrique, que dans les pays dont les structures sociales, économiques et politiques sont disloquées par le fléau du VIH/SIDA. Le simple poids de ces défis impose aux gouvernements ici représentés et aux Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge une obligation plus grande encore de travailler ensemble. Les gouvernements doivent faire usage du pouvoir de l'humanité que les Sociétés nationales doivent être en mesure de mobiliser. Il faut, pour cela, mobiliser le soutien de l'ensemble du réseau du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Fédération internationale, quant à elle, doit continuer à améliorer ses relations avec les organisations partenaires à l'échelon international, en particulier avec mon ami Jan Egeland et avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

Ce dont nous parlons dans cette Commission, c'est de l'urgence dramatique des défis auxquels nous sommes tous confrontés. Nous n'avons plus le choix. Les défis ne peuvent être surmontés qu'à travers un engagement absolu à mettre en œuvre les programmes conçus conjointement par les gouvernements et leurs partenaires de la société civile, dont les volontaires et tous ceux qui souhaitent agir, un engagement aussi à fournir des ressources aux pays où les besoins sont les plus urgents. C'est là un message de sensibilisation. De sensibilisation dans le cadre d'un programme global et intégré. Cette Commission, et plus particulièrement la Commission B1 à laquelle beaucoup d'entre vous participeront, est à l'œuvre à la croisée des chemins de l'urgence humanitaire. J'espère donc que les délégations uniront leurs efforts pour relever ce défi avec détermination. Il n'y a pas de temps à perdre, le combat doit être poursuivi.

Ambassadeur Yolande Biké, vice-présidente de la Conférence

(Original français)

Nous allons poursuivre notre séance plénière et reprendre le débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine en portant une attention particulière sur la Déclaration de la Conférence. Je voudrais rappeler à nos prochains orateurs que le temps de parole accordé à chaque délégation est limité à cinq minutes.

10. Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine y compris sur la Déclaration

S.E. M. Amir Hossein Zamani Nia, directeur général des Affaires politiques internationales, ministère des Affaires étrangères, République islamique d'Iran

Au nom du Très Haut *(Original arabe)*

(Original anglais)

Cette Conférence s'applique à faire vivre l'espoir au milieu de ce qui semble être désespéré. Elle appelle les États et les autres acteurs à renouveler leur engagement envers un principe des plus fondamentaux, et en fait, altruiste – protéger la dignité humaine. Le fait que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge aient jugé nécessaire et opportun de choisir la protection de la dignité humaine comme thème de la XXVIII^e Conférence internationale reflète bien l'état lamentable des affaires humaines au début du troisième millénaire. C'est, à mon avis, un message des plus alarmants que cette Conférence veut faire comprendre partout.

Ma délégation se concentre sur l'un des quatre sujets de préoccupation de cette Conférence, à savoir le problème des personnes portées disparues. Ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration qu'a faite hier la présidente de *Parents of Servicemen Missing in Action*. Le calvaire que vivent les familles qui ignorent ce qu'il est advenu d'un être cher dans un conflit armé n'a rien de commun avec les autres souffrances qu'engendre un conflit armé ou une situation de violence interne. En République islamique d'Iran, nous sommes confrontés chaque jour à cette situation, alors que les familles des personnes disparues pendant le conflit Irak-Iran cherchent désespérément à faire la lumière sur le sort de leurs proches en s'adressant à l'État ou aux représentants du CICR. Elles ne pourront faire leur deuil que lorsqu'elles auront une preuve tangible du sort de leurs êtres chers. Il en va bien sûr de même en Irak.

Nous sommes heureux de souligner que l'Iran a décidé de collaborer avec l'actuel Conseil de gouvernement irakien et de l'encourager à reprendre les efforts communs engagés pour récupérer et identifier les victimes du conflit afin que les milliers de familles qui, des deux côtés, endurent d'indicibles souffrances,

puissent enfin trouver l'apaisement. Il va sans dire que le CICR continuera à apporter le savoir-faire nécessaire à la réalisation de l'objectif qu'est la protection de la dignité humaine.

La République islamique d'Iran fait siennes les propositions à ce sujet qui sont faites dans l'Agenda pour l'action humanitaire que nous adopterons à la fin de cette Conférence, et témoigne de l'utilité de les mettre en œuvre.

Nous considérons que les nouveaux défis à surmonter pour protéger la dignité humaine et les secteurs les plus vulnérables de nos sociétés découlent non pas des insuffisances du droit international humanitaire, mais d'un manque de volonté politique et de détermination à mettre en œuvre les règles existantes. Affirmer que les règles du droit international humanitaire sont un obstacle à l'administration de la justice, c'est simplement manquer de largeur de vue.

Afin de promouvoir le respect pour l'autorité et la moralité du droit international humanitaire, la Société du Croissant-Rouge iranien a tenu, les 16 et 17 septembre 2003, une Conférence internationale de la Coalition des Jeunes Croix-Rouge et Croissant-Rouge pour la paix et l'amitié. Plus de 50 représentants de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier se sont réunis dans la ville de Shiraz et ont formulé 15 recommandations sur les moyens de protéger la dignité humaine en stimulant l'amitié et l'entente. Je voudrais que cette Conférence prenne note de cette déclaration.

Il est notoire que l'Iran a été l'hôte, pendant près de deux décennies, de la population réfugiée la plus nombreuse au monde. Au cours de ces longues années, pendant lesquelles nous avons collaboré étroitement avec les représentants du CICR sur la question des prisonniers de guerre, nous avons pu nous faire une idée précise de l'action que mène le personnel humanitaire international pour alléger les souffrances des victimes des conflits armés, des situations de violence interne et des catastrophes. C'est pourquoi nous estimons que nous devons impérativement œuvrer de concert pour garantir la sécurité et la poursuite de leur action au service des plus vulnérables d'entre nous, et traduire en justice les auteurs des récents attentats contre le personnel humanitaire international et contre le personnel des Nations Unies.

M. Wang Xiaohua, directeur, département des Relations extérieures, Croix-Rouge chinoise

(Original anglais)

Chers collègues et amis,

C'est pour moi un grand honneur de parler au nom de la Croix-Rouge chinoise.

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge réunit les représentants de 191 États et de 181 Sociétés nationales, qui couvrent la quasi-totalité de la planète. Elle nous offre une

excellente occasion d'échanger des idées et des aspirations sur des questions humanitaires importantes d'intérêt commun, et de renforcer et mieux définir la coopération entre le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autorités gouvernementales, pour protéger et assister les victimes des conflits armés, de la maladie et des catastrophes. La Croix-Rouge chinoise voudrait tirer toutes les leçons de vos expériences et les mettre à profit en Chine, afin de jouer un rôle plus important dans le domaine humanitaire.

« Protéger la dignité humaine » est le thème de cette Conférence. Je voudrais souligner l'importance d'un engagement commun à protéger la dignité humaine.

La paix et le développement restent les principales tendances dans le monde d'aujourd'hui. Dans le même temps, toutefois, des populations à travers le monde sont confrontées à de redoutables défis : guerres et conflits, catastrophes naturelles et techniques, changement climatique, terrorisme et crime organisé, VIH/SIDA et autres maladies nouvelles. Le SRAS, le virus hautement infectieux qui a si brutalement frappé la Chine et d'autres pays et régions au début de l'année, en est un bon exemple. La mondialisation fait déferler sur tous les peuples et tous les pays les mêmes vagues de changements économiques, sociaux et technologiques. Ces problèmes ne connaissent pas les frontières.

Face à ces défis communs, nous devons tous prendre un même engagement : celui de protéger et de promouvoir la dignité humaine. Chacun des participants à cette Conférence doit jouer un rôle dans la création d'une société civile plus humaine.

Nous sommes très heureux de constater que la Conférence a maintenu la pratique des engagements, qui avait été instaurée à la dernière Conférence, en 1999. Nous pourrions ainsi emporter chez nous, outre les documents de la Conférence, des engagements mesurables.

À la XXVII^e Conférence, la Croix-Rouge chinoise avait pris des engagements relatifs à la préparation aux catastrophes et à la diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux du Mouvement. Au cours des quatre dernières années, nous avons ressenti l'obligation d'honorer ces engagements. Et c'est ce que nous avons fait. Une brochure sur notre rapport d'évaluation est à la disposition de ceux que cela intéresse. Nous allons prendre de nouveaux engagements sur les services communautaires, la gestion des catastrophes, la diffusion et la formation aux premiers secours. Nous savons que nous devons collaborer plus étroitement avec nos collectivités, selon des méthodes qui tirent parti de leurs capacités et réduisent leur vulnérabilité. Si toutes les délégations répondent à cet appel à des engagements, la Conférence aboutira à des résultats plus concrets. Avec un engagement commun, nous sommes unis. Ensemble, nous obtiendrons de meilleurs résultats.

Nous adressons nos meilleurs vœux de succès à cette Conférence.

M. Haji Mohd Arif Abu Bakar,
secrétaire général adjoint, ministère de l'Unité nationale et du développement social, Malaisie

(Original anglais)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

La délégation malaisienne tout entière vous félicite pour votre élection à la vice-présidence de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je suis convaincu que nous pourrions parvenir à des résultats tangibles sous votre direction et avec vos conseils. Nous voudrions aussi saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour les efforts que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge déploie sans relâche pour promouvoir et renforcer les principes humanitaires universels afin de protéger la dignité humaine.

Madame la présidente,

Le droit international humanitaire est un instrument de défense de la dignité humaine et de protection des personnes, qu'il s'agisse des civils ou des combattants, des prisonniers de guerre ou des blessés. Néanmoins, la complexité croissante des conflits armés crée d'immenses défis en ce qui concerne la protection des civils et l'application du droit international humanitaire. Les attaques délibérées et aveugles contre les civils, les déplacements forcés de populations, la destruction d'infrastructures et de biens de caractère civil, le viol et la violence sexuelle et l'utilisation de civils comme boucliers humains continuent de menacer la sécurité et la dignité humaines. Ces abus de pouvoir et la violence perpétrée contre les civils vont à l'encontre de l'obligation de respecter l'intégrité physique et psychologique des personnes.

Madame la présidente,

À la lumière des menaces à la sécurité qui pèsent aujourd'hui sur le monde, le défi auquel est confrontée la communauté internationale, c'est de faire respecter le droit international humanitaire dans les situations de conflit armé. Le fait est que la protection de la dignité humaine dans les conflits armés dépend largement de l'application du droit humanitaire. Il est donc important que toutes les parties à un conflit armé adhèrent aux principes du droit humanitaire et au principe d'humanité afin d'alléger les souffrances humaines et de protéger la vie. En plus de faire respecter le droit international humanitaire, la communauté internationale doit aussi s'appliquer à contenir la mise au point et la prolifération des armes susceptibles de frapper sans discrimination.

Bien que la Malaisie ait la chance de jouir de la stabilité économique, sociale et politique, elle est consciente du sort des populations dans les zones de conflit, en particulier des groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés. Dans bien des cas, les femmes et les enfants sont les principales victimes de la guerre, car ils sont les cibles de formes spécifiques d'abus, dont le viol, la violence sexuelle et l'exploitation.

Tant le CICR que la Fédération internationale assurent une présence en Malaisie, où ils ont établi des délégations régionales qui se concentrent sur le développement des ressources, la communication et les services à l'échelle régionale. Tant le CICR que la Fédération internationale assurent une formation à la préparation aux catastrophes et aux interventions d'urgence et organisent des ateliers de formation à la gestion et aux fonctions d'encadrement.

Le gouvernement de Malaisie coopère dans divers domaines avec le Croissant-Rouge de Malaisie, qui est un auxiliaire du gouvernement et travaille en collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales.

La Malaisie n'ignore pas que la situation reste instable en Irak, en Afghanistan et dans certaines parties d'Afrique. Il est donc opportun et utile que le CICR accomplisse sa mission humanitaire, qui est de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne.

Madame la présidente,

Le projet de Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire représentent un nouvel élan international dans des domaines connexes tels que la protection des civils dans les conflits armés et des personnes disparues. Tous deux traitent de l'atténuation des catastrophes et de la réduction des risques et des effets du VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses. Lorsqu'il s'agit de « protéger la dignité humaine », c'est aux États qu'il incombe au premier chef de protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, confrontés à un conflit armé. Par ailleurs, les principes de la souveraineté des États, de la non-ingérence dans les affaires internes et de l'intérêt national doivent être respectés. La Malaisie ne doute pas que cette Conférence en tiendra compte.

Madame la présidente,

Cette auguste Conférence nous offre une occasion idéale de renforcer et de réaffirmer l'engagement que nous avons pris de respecter les principes humanitaires et de protéger la dignité humaine. Au vu de la détermination et de l'enthousiasme des participants, elle sera un succès pour nous tous.

S.E. M. Igor Luksic, ministre adjoint des Affaires étrangères, Serbie-et-Monténégro

(Original anglais)

Je suis très heureux de prendre la parole devant vous aujourd'hui, en ma qualité de chef de la délégation de Serbie-et-Monténégro. La Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro a vu le jour il y a tout juste neuf mois, suite à l'adoption de la Charte constitutionnelle et de la Charte des droits de l'homme, des droits des minorités et des libertés civiles.

La voie dans laquelle nous nous sommes engagés est semée d'embûches, qui sont le lourd héritage du passé.

Nous savons que la transformation démocratique de notre société, la promotion de la primauté du droit et du plein respect des droits de l'homme et des minorités, et la possibilité donnée à tous nos citoyens de réaliser leurs rêves dans des conditions d'égalité sont des objectifs ambitieux, mais nous sommes farouchement déterminés à investir tous nos efforts dans leur réalisation.

Cette Conférence se tient à l'un des moments les plus singuliers de l'histoire de l'humanité. Nous recueillons les fruits des avancées éblouissantes de la technologie, de la révolution de l'information et des formidables possibilités qui sont offertes à chaque être humain. Néanmoins, d'innombrables personnes vivent dans la pauvreté extrême, sont marginalisées et malmenées par les guerres et les troubles internes. Elles sont les victimes du crime organisé, de la pauvreté et de l'intolérance, des violations des droits de l'homme et du non-respect de la dignité humaine. Il s'ensuit que des millions de réfugiés et de déplacés internes ne peuvent pas regagner leur foyer, que des femmes et des enfants continuent d'être exploités, que le crime et la corruption sévissent dans toutes les sociétés, que l'éducation reste pour beaucoup un rêve irréalisable, et que la drogue et le SIDA continuent de tuer, les jeunes en particulier. Dans un tel environnement mondial, les États sont tenus, en priorité, non seulement d'honorer les obligations qui leur incombent en vertu des instruments internationaux des droits de l'homme et des Conventions de Genève, mais aussi de veiller à ce que chaque citoyen jouisse pleinement de la protection et du respect, quelles que soient les circonstances.

La Serbie-et-Monténégro a pris l'engagement d'honorer toutes ses obligations internationales, en particulier celles qui touchent au droit humanitaire. Dans notre déclaration de succession du 28 septembre 2001, nous avons réitéré notre engagement envers les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels. Nous avons levé toutes nos réserves et fait la déclaration reconnaissant la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits.

L'Europe du sud-est a longtemps et notoirement été le théâtre des manifestations les plus flagrantes d'intolérance et de xénophobie. Pour jouir d'un avenir meilleur et prospère, chaque ressortissant des pays déchirés par la guerre de notre région devrait faire face à l'héritage des terribles crimes qui ont été commis et tous les auteurs des crimes doivent être punis. Ce n'est pas un acte politique. C'est un acte hautement moral et civilisé, la voie la plus sûre vers la réconciliation et le rétablissement de la confiance, de l'entente et du respect mutuels entre les États et les peuples.

C'est à juste titre que le CICR a fait du problème des personnes disparues l'une de ses grandes priorités, notamment à cette Conférence. Le rôle du CICR et la longue expérience que l'institution a de cette question sont indispensables. Nous saluons l'établissement d'un groupe de travail de la Commission des droits de

l'homme chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant à ce sujet. Les personnes disparues constituent l'un des problèmes humanitaires les plus difficiles, un problème auquel mon pays est lui aussi confronté et attache une importance particulière. La solution à ce problème très complexe, qui est apparu sur le territoire de l'ex-République fédérale socialiste de Yougoslavie entre 1991 et 1999, contribuera certainement à promouvoir la confiance mutuelle et à améliorer les relations entre les États et les peuples de la région. À cette fin, des accords bilatéraux ont été passés avec la Croatie et avec la Bosnie-Herzégovine, et d'autres activités conjointes sont en cours. En outre, la Commission du Conseil des ministres de Serbie-et-Monténégro a tout récemment établi une commission des personnes disparues.

Nous rendons hommage au CICR pour avoir soulevé la question de la protection des victimes civiles des différents types d'armes qui causent, sans discrimination, d'immenses souffrances et humiliations. La Serbie-et-Monténégro, qui est l'un des pays les plus touchés, apporte son plein soutien au nouveau Protocole sur les restes explosifs de guerre. Nous nous employons aussi à combattre la grande menace de notre temps, je parle du transfert illégal d'armes portatives et d'armes légères qui alimente le terrorisme, le trafic et le crime organisé dans le monde et dans notre région.

Nous faisons l'éloge des efforts vigoureux que déploient la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pour combattre le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles qui tuent des centaines de milliers de personnes dans le monde. C'est là, indéniablement, l'un des défis majeurs de notre temps, un défi qui exige une action concertée et bien organisée de la communauté internationale tout entière.

Madame la présidente,

En conclusion, permettez-moi d'affirmer et de réaffirmer que la dignité humaine est le fondement de tous les efforts et devrait gouverner toutes les initiatives que nous prenons pour surmonter les défis mondiaux de l'ère moderne.

S.E. M. Sha Zukang,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente de Chine à Genève

(Original anglais)

La situation internationale actuelle dans le domaine des droits de l'homme est à la fois encourageante et inquiétante. D'une part, nous sommes heureux de constater que les principes et idéaux de justice, de neutralité et d'indépendance du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été bien accueillis et que les quatre Conventions de Genève et d'autres instruments humanitaires ont été diffusés. Cela aura des effets positifs et profonds sur la promotion de la cause humanitaire internationale. D'autre part, les problèmes restent nombreux dans le domaine humanitaire et nous inquiètent profondément. Des guerres et des conflits armés éclatent de temps à autre. Les attentats terroristes se multiplient. Le fossé que la mondialisation a créé entre le Nord et le Sud continue de se creuser. Il s'ensuit que la pauvreté extrême et les inégalités rendent les gens plus vulnérables aux maladies et aux catastrophes. Dans de telles circonstances, comment s'y prendre pour promouvoir efficacement la cause humanitaire et protéger la dignité humaine est devenu un sujet de préoccupation commune. Je voudrais, à cet égard, mettre quelques points en relief.

Premièrement, le maintien de la paix et la promotion du développement. Promouvoir la paix par des moyens humanitaires est la devise du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le mauvais usage de la force ne peut pas créer la paix, et ne fait que semer les germes de nouveaux conflits et de nouveaux troubles. La communauté internationale devrait adhérer aux principes du respect mutuel, de l'égalité et de la confiance réciproque, rechercher des terrains d'entente tout en acceptant les désaccords, résoudre pacifiquement les différends par le dialogue et maintenir la sécurité à travers la coopération. Des efforts doivent être faits pour réduire les effets négatifs de la mondialisation, promouvoir le développement économique et social des pays en développement et progressivement réduire le fossé entre le Nord et le Sud afin que chaque être humain puisse vivre dans la dignité.

Deuxièmement, respecter le droit international humanitaire et y adhérer strictement. Les temps changent. Les circonstances aussi. Mais les principes internationaux humanitaires, qui ont pour clé de voûte les quatre Conventions de Genève et leurs Protocoles, sont toujours précieux et restent inchangés. Tous les pays devraient intensifier les efforts qu'ils déploient pour faire connaître le droit international humanitaire, en respecter scrupuleusement l'essence, et veiller à ce que les organes humanitaires compétents soient en mesure d'apporter l'aide et la protection nécessaires et opportunes à tous ceux qui en ont besoin. Nous nous élevons contre toutes les formes de terrorisme et nous les condamnons. Nous soutenons la lutte contre le terrorisme et nous y coopérons. Nous appelons à une protection efficace de la sécurité et de la dignité du personnel humanitaire.

Troisièmement, promouvoir le système de santé publique et le renforcement des capacités. Promouvoir la vie et la santé humaines est l'un des objectifs du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La mondialisation a accéléré les mouvements humains transfrontaliers et la propagation des maladies épidémiques comme le VIH/SIDA et le paludisme, qui menacent gravement la vie et la santé de la société humaine. L'épidémie de SRAS qui, au premier semestre de cette année, a frappé plusieurs pays et régions, a mis en évidence l'importance d'un bon système de santé publique, qui est la marque distinctive du développement complet d'une société. L'adoption par consensus, à la 58^e Assemblée générale des Nations

Unies, de la résolution 58/3 sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde, que pas moins de 156 pays ont parrainée, reflète pleinement la prise de conscience et la détermination de la communauté internationale. Nous appelons à une intensification de la coopération internationale, à la mise en place d'un système mondial amélioré d'action d'urgence et au renforcement de la capacité de toutes les nations de faire face aux maladies les plus meurtrières.

Quatrièmement, aider les Sociétés nationales et renforcer leurs capacités en matière de préparation aux catastrophes et de secours d'urgence. Les Sociétés nationales jouent un rôle central dans la diffusion du droit humanitaire, les secours d'urgence et l'amélioration de la santé publique. Tous les gouvernements devraient apporter un soutien accru à leurs Sociétés nationales respectives. En outre, des efforts devraient être faits en vue de renforcer les systèmes d'alerte et de suivi de catastrophes comme les inondations et les tremblements de terre, afin de mieux protéger la vie et les biens.

Au fil des années, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a apporté d'immenses contributions à la cause internationale. Nous lui en savons gré. Nous admirons l'ardeur au travail et l'esprit de sacrifice de son personnel humanitaire. Nous sommes convaincus que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouera, avec le soutien de la communauté internationale, un rôle encore plus grand dans l'avenir.

Madame la présidente,

Le gouvernement chinois a toujours considéré qu'il avait pour responsabilité de protéger les droits et la dignité des personnes et il a toujours soutenu les efforts déployés par la communauté internationale pour résoudre les problèmes humanitaires. Un vieux dicton chinois dit qu'un État doit toujours servir le peuple, et que nul ne doit jamais aller à l'encontre de la volonté populaire. Le gouvernement chinois se consacre, conformément à la volonté du peuple chinois, au développement économique afin de bâtir une société dont tous les membres sont relativement aisés. Les Chinois vivent et travaillent dans la joie et la paix, et jouissent de différents droits. Nous nous emploierons à honorer les obligations définies dans les quatre Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, et continuerons de soutenir l'action de la Croix-Rouge chinoise et du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous caressons tous un rêve : celui de construire un monde merveilleux, où il n'y a pas de guerre, de conflit, de pauvreté et de faim, où tous les êtres humains jouissent des mêmes droits et vivent dans la dignité. La route qui mène à la réalisation de ce rêve est longue et tortueuse. Mais je crois fermement que ce rêve se réalisera grâce à nos efforts.

M. le juge Suleiman Galadima, vice-président national, Croix-Rouge du Nigeria

(Original anglais)

Madame la présidente,

Au nom de la Croix-Rouge du Nigeria, je tiens à remercier le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la qualité des rapports qu'il a soumis pour examen à cette Conférence, en particulier ceux qui traitent des défis humanitaires contemporains et de la protection de la dignité humaine.

Le thème de la Conférence de cette année, « Protéger la dignité humaine », est à la fois judicieux et approprié.

Depuis que le CICR et la Fédération internationale ont été créés, leurs déplacements, leurs projets, leurs centres d'intérêt et leurs engagements ont toujours, pour l'essentiel, été orientés vers les Sociétés nationales et les groupes vulnérables. Récemment, le Mouvement a observé très attentivement les immenses difficultés humanitaires auxquelles sont confrontées toutes les Sociétés nationales, d'Afrique en particulier. Je voudrais faire quelques commentaires. Les dispositions et les intentions du droit international humanitaire étant clairement définies, la question est de savoir quel rôle le Mouvement doit jouer dans la protection des victimes des conflits armés internationaux et non internationaux. Le Mouvement a les rôles statutaires suivants.

Premièrement, le CICR doit établir des services de nature à encourager les gouvernements et la société civile à protéger la dignité humaine partout dans le monde.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que la sécurité de l'État et l'intérêt national ne limitent et ne compromettent en rien notre détermination à protéger la dignité et la sécurité humaines.

Troisièmement, la frontière entre l'action politico-militaire et l'action humanitaire s'estompe dangereusement, et le Mouvement est lui aussi victime de ce phénomène. Nous devons d'urgence prendre des mesures afin que nul ne subisse de traitements inhumains, pour quelque raison que ce soit.

Quatrièmement, le respect, la compréhension et la confiance réciproques doivent régner entre les gouvernements et les Sociétés nationales. Il faut le souligner. Nous accomplirons cette tâche si nous le voulons vraiment.

Je ne peux conclure sans attirer l'attention de cette auguste assemblée sur les problèmes des réfugiés en Afrique. Les réfugiés ne sont pas moins vulnérables que les autres civils au VIH/SIDA et aux nouvelles maladies. La population réfugiée toujours plus nombreuse en Afrique centrale, occidentale et orientale est le triste exemple de cette épineuse situation. Je tiens à faire remarquer que le monde ne doit pas prendre le problème à la légère, et qu'il doit lui accorder toute l'attention qu'il mérite. Les réfugiés en Europe bénéficient d'un traitement meilleur et plus favorable. Par

exemple, pour chaque dollar (éventuellement) consacré à un réfugié en Afrique, dix dollars sont remis à son homologue européen, qui dispose donc d'une somme dix fois supérieure. Je demande avec force que soit respectée la dignité des réfugiés africains, qui doivent être protégés contre la discrimination.

Je peux déclarer, au nom de la Croix-Rouge et du gouvernement du Nigeria, que notre engagement pour les années 2004-2007 est de lancer une campagne massive contre la propagation du VIH/SIDA et de protéger la dignité des personnes touchées contre l'opprobre et la discrimination.

S.E. M. Ian M. de Jong,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente des Pays-Bas, Genève

(Original anglais)

Madame la présidente,

Le monde est confronté à des défis nouveaux en matière de protection. La XXVIII^e Conférence internationale est l'enceinte indispensable pour débattre de l'assistance humanitaire, du droit international humanitaire, de la prévention des catastrophes et de la préparation aux catastrophes. Je remercie les organisateurs, en particulier la Commission permanente, d'avoir établi une base de coopération et de dialogue entre le Mouvement et les États parties aux Conventions de Genève.

Madame la présidente,

Il est indéniable que le droit international humanitaire reste pertinent dans le monde actuel, même si la nature des conflits a changé. Les normes et les valeurs universelles sont énoncées dans le droit humanitaire, dont les règles continuent de s'appliquer dans les situations de conflit, quelle qu'en soit la nature. Nul ne doit échapper à la protection du droit.

Faute d'une diffusion adéquate des règles élémentaires, le droit international humanitaire ne peut pas être mis en œuvre convenablement. Les sociétés en ont besoin. Nous pensons qu'il est important de définir de nouveaux modes de diffusion. Je suis donc heureux d'annoncer que les Pays-Bas continueront de soutenir les activités de diffusion du CICR. Mon gouvernement s'engage à apporter un appui financier à la formation à distance à «Explorons le droit humanitaire», ou plus exactement à l'enseignement par le biais d'Internet.

Madame la présidente,

Nous ne devons pas accepter les violations du droit international humanitaire. Le non-respect du droit porte atteinte aux valeurs humanitaires fondamentales. Il est capital de contrôler la mise en œuvre du droit international humanitaire. La rapidité avec laquelle le Statut de Rome de 1998 établissant la Cour pénale internationale est entré en vigueur, en 2002, témoigne de l'importance que le monde attache à cet instrument. En tant qu'hôtes de la Cour, nous espérons

sincèrement qu'elle contribuera à mettre fin à l'impunité. Permettez-moi cependant de souligner que les efforts déployés à l'échelon national sont au moins aussi importants.

À cet égard, je tiens à insister sur un point en particulier : la nécessité de prévenir les attaques contre le personnel humanitaire et de mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs des attaques.

Les membres du personnel humanitaire sont souvent à l'œuvre sur les lignes de front des conflits contemporains. Leurs efforts et leur courage jouent un rôle crucial dans la protection de la dignité humaine. Ces hommes et ces femmes préviennent et allègent les souffrances. Ils doivent pouvoir mener leur action de façon impartiale, neutre et indépendante. Leur sécurité est essentielle, mais les incidents se sont multipliés récemment. La violence et les menaces contre le personnel humanitaire sont des attaques contre l'humanité elle-même. Les attaques contre le personnel humanitaire doivent faire l'objet de poursuites.

En même temps, il est essentiel pour la protection du personnel humanitaire d'éviter toute confusion inutile entre le militaire et l'humanitaire, et de faire clairement la distinction entre les deux. Mon gouvernement salue à cet égard l'adoption des Directives sur l'utilisation des ressources de l'armée et de la protection civile dans le cadre d'opérations d'aide humanitaire d'urgence complexes menées par l'ONU, qui définissent les conditions de l'utilisation exceptionnelle de ressources militaires à l'appui de telles opérations.

Madame la présidente,

La dignité humaine est menacée aussi par des catastrophes autres que les conflits armés. L'immensité du défi que le VIH/SIDA pose au monde est indéniable. Les Pays-Bas jugent opportun que cette Conférence mette l'accent sur le VIH/SIDA. Les Sociétés nationales peuvent jouer un rôle prééminent dans la lutte contre cette maladie. Dans un effort conjoint avec la Croix-Rouge néerlandaise, les Pays-Bas prennent l'engagement de renforcer les capacités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en vue de soutenir les communautés locales et de mieux les préparer à leur rôle dans la lutte contre le VIH/SIDA et dans la préparation aux catastrophes.

Madame la présidente,

Enfin, deux points très courts mais essentiels.

Premièrement, la Conférence internationale se tient tous les quatre ans. Le résultat de cette Conférence doit refléter l'importance que nous attachons aux questions humanitaires. Nous ne pouvons pas accepter des documents finals qui marquent un recul par rapport aux normes de protection minimales reconnues. Nous ne pouvons pas transiger sur le respect et l'application du droit international humanitaire. Ce matin, j'ai écouté très attentivement le président du CICR, M. Kellenberger. Je souscris sans réserve à ce qu'il a dit au

sujet du rôle du CICR en tant que gardien du droit international humanitaire. En même temps, je l'appelle et j'appelle le CICR à jouer un rôle plus volontariste et plus visible en la matière. J'appelle aussi cette Conférence internationale à faire en sorte que la protection que le droit international humanitaire accorde aux victimes soit encore améliorée et à ce que les règles existantes soient pleinement mises en œuvre.

Deuxièmement, et pour conclure, je me joins aux remerciements qui ont été adressés à la princesse Margriet pour tout ce qu'elle a fait ces huit dernières années au sein de la Commission permanente. La princesse est pour moi l'exemple lumineux de ce que les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent réaliser dans le domaine humanitaire. Leur engagement et leur énergie font toute la différence. Merci, princesse Margriet.

Ambassadeur Yolande Biké, vice-présidente de la Conférence

(Original français)

Merci Monsieur l'ambassadeur, nous aimerions également rendre hommage à la Princesse Margriet.

Mme Annika Söder, secrétaire d'État pour la coopération au développement et la coopération avec l'Europe centrale et orientale, ministère des Affaires étrangères, Suède

(Original anglais)

Cette Conférence est consacrée à la protection de la dignité humaine. Elle nous offre une occasion sans équivalent de prendre fermement position pour la protection de ceux qui sont dans le besoin, et de le faire en nous fondant sur le droit. Nous ne devons jamais garder le silence lorsque des civils sont pris pour cibles ou lorsque d'autres principes et règles du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés sont bafoués.

Nous devons mettre en œuvre le droit international humanitaire, nous devons veiller à ce qu'il soit respecté et nous devons agir.

En cette ère de progrès, nous devons surmonter de nouveaux défis tels que le développement de la technologie. Les attaques contre les réseaux informatiques constituent un nouveau type de menace. À cette Conférence, la Suède prendra l'engagement de déterminer dans quelle mesure le droit international humanitaire peut être appliqué à ces nouvelles menaces informatiques. Nous invitons les autres États à se joindre à nous.

La souveraineté des États implique des responsabilités. Les gouvernements ont pour responsabilité de protéger les gouvernés. S'ils ne le font pas, la communauté internationale doit être prête à agir. Dans son rapport, La responsabilité de protéger, la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États soulève des questions importantes, par exemple : comment la communauté internationale doit-elle assumer

ses responsabilités quand des États n'assurent pas la protection de leurs ressortissants ? Nous espérons apporter quelques réponses à ces questions au Forum international de Stockholm sur la prévention des génocides, qui se tiendra en janvier.

Respecter le droit international humanitaire est une nécessité absolue. Nous savons gré au CICR d'organiser des réunions régionales d'experts sur les moyens d'améliorer le respect du droit. Nous voulons aussi attirer l'attention sur la Commission internationale d'établissement des faits ainsi que sur sa capacité et sa disposition à faciliter la mise en œuvre des règles existantes. Le rapport sur les femmes et la guerre indique que l'utilisation de techniques efficaces d'enquête permet de mieux cerner les besoins des femmes et, en particulier, les violations de leurs droits.

Madame la présidente,

Les gouvernements sont appelés à jouer un rôle essentiel en stimulant et apportant un financement humanitaire opportun, flexible et adéquat. Conscients des insuffisances, 17 des principaux donateurs officiels ont rencontré en juin, à Stockholm, des représentants des Nations Unies, du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG. Nous sommes convenus des principes et des bonnes pratiques en matière de dons. Nous avons en outre adopté un plan visant à améliorer le comportement des donateurs.

La détérioration de la situation des civils dans les situations de conflit armé est due en partie à la prolifération incontrôlée des armes portatives et des armes légères. À cette Conférence, le gouvernement suédois prendra l'engagement d'examiner des moyens appropriés d'évaluer, dans le cadre de sa politique de contrôle des transferts d'armes, si un acheteur est susceptible de respecter le droit international humanitaire.

Comme beaucoup d'orateurs l'ont dit aujourd'hui, le VIH/SIDA constitue une urgence humanitaire. C'est une menace pour le développement et pour la sécurité mondiale. Nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était. Nous devons utiliser tous les outils possibles et des ressources considérablement accrues. C'est pourquoi le gouvernement suédois a placé la lutte contre le VIH/SIDA au premier rang de ses priorités. C'est pourquoi aussi nous nous engageons à participer plus activement à la lutte contre le VIH/SIDA.

La prévention du VIH/SIDA est l'une des questions qui suscitent le plus de controverses aujourd'hui dans le monde. Le débat porte sur l'équilibre des pouvoirs entre les hommes et les femmes, entre les enfants et les parents, entre les riches et les pauvres. Le combat est difficile, mais il n'en est pas moins important. Tout le monde doit y participer. Je suis très heureuse de constater que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se consacre avec détermination à cette tâche. Le Mouvement, qui dispose d'une structure sans équivalent et peut atteindre les régions les plus reculées de la planète, est appelé à jouer un rôle vital dans la lutte contre l'opprobre et la discrimination.

Madame la présidente,

Permettez-moi de conclure en soulignant que la Suède souscrit sans réserve à la déclaration que la présidence italienne a faite au nom de l'Union européenne. À ce sujet, je voudrais tout particulièrement insister sur les points relatifs aux mines et aux restes explosifs de guerre, ainsi qu'à l'accès et à la protection du personnel humanitaire. Lorsqu'une assistance humanitaire est fournie, il est essentiel de respecter les principes de neutralité et d'impartialité. Une distinction claire doit toujours être faite entre acteurs humanitaires et acteurs militaires.

Puis-je aussi saisir cette occasion pour adresser nos vifs remerciements à Mme Christina Magnuson qui, pendant tant d'années, a travaillé avec dévouement pour cette organisation ? Nous saluons son retour en Suède et je sais qu'elle manquera beaucoup à l'organisation.

S.E. M. Georg Mautner-Markhof, ambassadeur, directeur du département des Droits de l'homme et des questions relatives au droit international humanitaire et aux minorités, ministère des Affaires étrangères, Autriche

(Original anglais)

Madame la présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Autriche souscrit sans réserve à la déclaration et aux engagements de la présidence de l'Union européenne. Elle tient aussi à évoquer trois questions auxquelles elle attache une importance particulière.

1. Amélioration de la mise en œuvre concrète du droit international humanitaire et des normes des droits de l'homme

Ces deux branches du droit visent à protéger la vie, l'intégrité physique et la dignité des personnes, bien que sous des angles différents. Elles sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Leur point de convergence nous semble particulièrement important. Ensemble, elles font partie d'une notion de la sécurité humaine qui apporte une approche conceptuelle plus large à une doctrine de la sécurité par ailleurs étroite et parfois dangereuse.

Je dois ajouter que l'universalité n'existe malheureusement qu'au sens formel, tant pour le droit international humanitaire que pour le droit des droits de l'homme.

L'éducation et la formation au droit international humanitaire et aux droits des droits de l'homme constituent donc des outils essentiels dans l'évolution globale vers une « ère de l'application ». Elles sont capitales pour atteindre la sécurité humaine et faire mieux connaître notre base commune pour la protection de la dignité humaine. Les gouvernements qui, à l'instar de celui de l'Autriche, appliquent une politique orientée vers la sécurité humaine, doivent soutenir activement la promotion du droit international humanitaire parallèlement aux processus de démocratisation et de consolidation de la primauté du droit et à la lutte contre l'impunité et la pauvreté. L'Autriche a pris des

engagements à ce sujet aussi bien à titre individuel qu'en sa qualité de membre de l'Union européenne.

Sous la présidence de l'Autriche, qui vient de s'achever, le Réseau de la sécurité humaine s'est appliqué à combler le fossé entre le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme et à favoriser la mise en œuvre de ces deux branches du droit, entre l'information et l'action, et entre les concepts en matière de programmes et les réponses systématiques sur le terrain.

À l'issue de nos travaux, nous avons publié, avec l'assistance du CICR, un manuel pour l'éducation aux droits de l'homme intitulé « Comprendre les droits humains ». Le manuel est conçu de façon à pouvoir être utilisé partout dans le monde et adapté à différents groupes cibles. Il contient un module sur les droits de l'homme dans les conflits armés.

2. Protection des groupes vulnérables

Madame la présidente, l'Autriche estime que les enfants et les adolescents forment, dans tout conflit, l'un des groupes les plus vulnérables. Les enfants confrontés aux conflits armés ont donc été une autre priorité « naturelle » lorsqu'elle présidait le Réseau de la sécurité humaine. Nous avons publié à ce sujet un document intitulé « Stratégie de soutien pour les enfants affectés par les conflits armés » et élaboré, parallèlement, un « programme de formation pour les moniteurs des droits de l'homme et les experts en réhabilitation » – qui contient des orientations en vue de la formation de personnel de terrain qualifié dans les situations de conflit et d'après-conflit. Le programme a d'ores et déjà été mis en pratique dans le cadre de l'Opération Artémis de l'Union européenne en République démocratique du Congo. Il va maintenant être intégré dans toutes les activités opportunes de formation de l'Union européenne pour les missions futures. Le Canada, notre partenaire en matière de sécurité humaine, se charge de faire traduire le document en français. En ce qui concerne la Stratégie de soutien pour les enfants affectés par les conflits armés, nous sommes heureux de signaler que la présidence italienne de l'Union européenne a examiné la question et apporte la touche finale aux Orientations de l'Union européenne sur les enfants face aux conflits armés.

Dans ce contexte, l'Autriche et ses partenaires du Réseau de la sécurité humaine vont tenir cet après-midi un atelier intitulé « Enfants et conflits armés – Protéger et reconstruire de jeunes vies ». Cet atelier vise à recenser les nouveaux défis et les possibilités, pour le Mouvement et pour les États parties aux Conventions de Genève, d'améliorer la protection et la réadaptation des enfants impliqués dans les conflits armés, et à déterminer comment mieux coordonner cette action entre les divers intervenants humanitaires.

Les personnes déplacées sont un autre groupe de personnes auquel l'Autriche accorde une attention particulière. La mise en œuvre systématique des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays par un nombre

croissant de pays marque une étape importante dans les efforts qui sont faits pour améliorer le sort des plus de 25 millions de personnes déplacées dans le monde.

3. Atténuation des effets inhumains de certaines armes

Les menaces que constituent les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre représentent l'un des défis humanitaires les plus pressants aujourd'hui dans le monde. Protéger la dignité humaine c'est donc répondre à ces préoccupations.

L'Autriche considère que la lutte contre les mines doit être une priorité absolue dans les situations d'après-conflit afin d'éviter qu'elles ne fassent des victimes, de faciliter le retour à la normalité et de donner une assise solide au développement durable et à la sécurité. Nous célébrons aujourd'hui le sixième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Les progrès immenses qui ont été faits depuis 1997 dans la lutte contre le fléau des mines sont un signe encourageant face aux défis considérables encore à surmonter. L'Autriche est fière d'avoir été désignée pour présider la première Conférence d'examen de la Convention et elle se réjouit à la perspective de collaborer avec toutes les parties intéressées au succès de cet important événement.

Permettez-moi, à cet égard, d'exprimer notre satisfaction au sujet de l'aboutissement récent des négociations sur le nouveau Protocole V à la Convention sur certaines armes classiques, relatif aux restes explosifs de guerre.

Enfin, Madame la présidente, je vous donne l'assurance que le gouvernement autrichien est déterminé à donner suite à la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin de promouvoir encore les priorités humanitaires.

M. Tadateru Konoe, vice-président, Croix-Rouge du Japon

(Original anglais)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

La fin de la guerre froide a ouvert une voie qui offre à la communauté internationale la possibilité de trouver un terrain d'entente face aux défis humanitaires mondiaux.

Un environnement international a été créé, qui prohibe les violations du droit international humanitaire – ce n'était pas le cas pendant la guerre froide – et la Cour pénale internationale, qui est compétente pour juger et réprimer les crimes contre l'humanité, a enfin vu le jour.

Pourtant, malgré le développement du droit international humanitaire et des cadres juridiques connexes, les droits fondamentaux de l'homme et le droit humanitaire continuent d'être bafoués. Les menaces, déplorables, pour la sécurité et la dignité humaine sont

toujours plus nombreuses, et rien ne laisse penser que la tendance va s'inverser.

Le terrorisme transfrontalier, qui tue et mutilé aveuglément, et l'internationalisation des conflits internes sortent du champ d'application du droit humanitaire contemporain. La lettre et l'essence de ce droit imposent néanmoins à l'humanité tout entière de faire preuve de discipline humanitaire. Il n'est pas de situation où le caractère incomplet du droit peut être invoqué pour justifier une action inhumaine.

Ma Société nationale adhère donc sans réserve à l'opinion du CICR, qui considère que le problème n'est pas le caractère incomplet du droit mais la volonté politique des parties concernées, lesquelles sont tenues de respecter le droit.

Le peu de cas qui est fait ouvertement du droit international humanitaire et de son essence est un défi pour l'humanité, un défi qui touche toute l'espèce humaine. Les attentats dont ont été récemment victimes des organisations des Nations Unies, des lieux de culte, et des organisations humanitaires, en particulier le CICR, qui est le gardien du droit international humanitaire et le principal acteur humanitaire neutre, conduiront à un conflit entre les civilisations. Ce conflit pourrait ramener l'humanité au Moyen Âge.

Madame la présidente,

La diffusion du droit international humanitaire et de son essence incombe aux gouvernements et aux Sociétés nationales. En participant, à l'échelon local, aux activités de santé et de soins médicaux, de protection sociale et de secours d'urgence, les Sociétés nationales peuvent contribuer à atténuer la pauvreté et d'autres vulnérabilités, ce qui est une étape essentielle vers la sécurité et la dignité humaines.

Ma Société nationale est active dans tous ces domaines.

Je suis convaincu que notre Mouvement, en offrant aux volontaires et aux jeunes des possibilités de mener une action humanitaire aux échelons national et international, peut cultiver un esprit humanitaire et une culture de tolérance, et faire mieux comprendre la diversité de l'humanité. Cela aidera à prévenir les conflits et le terrorisme, même si la route est encore longue.

Jamais auparavant la devise de notre Mouvement, *Per humanitatem ad pacem*, n'avait été aussi proche de la réalité. J'espère au plus profond de moi que les gouvernements réaffirmeront qu'ils reconnaissent le rôle très particulier du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et qu'ils nous fourniront le soutien et les ressources dont nous avons besoin pour bâtir des partenariats plus solides et plus soudés au service de notre objectif commun : la « sécurité humaine » et la « dignité humaine ».

En conclusion, ma délégation fait siennes les orientations et l'essence de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire.

S.E. M. Juan Martabit,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente du Chili, Genève

(Original espagnol)

Le thème central de cette rencontre nous invite à une réflexion sur les moyens d'améliorer l'action humanitaire pour ainsi alléger les souffrances de millions de victimes innocentes qui, il faut le dire, attendent depuis bien trop longtemps. Sur le plan pratique, cette réflexion se manifeste de façon concrète dans les sujets et les activités liés au thème de cette Conférence, qui est le rendez-vous humanitaire le plus important de la planète, à savoir « Protéger la dignité humaine ».

Au nom du gouvernement et du peuple chilien, je voudrais remercier le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'action humanitaire qu'ils mènent sans relâche dans les situations difficiles que sont les conflits armés, les attentats terroristes – que nous condamnons avec la plus grande fermeté –, les catastrophes naturelles et les maladies comme le VIH/SIDA, qui frappent des millions de personnes dans de nombreuses régions du monde.

Madame la présidente,

Je tiens à manifester devant cette assemblée mes sentiments de profonde tristesse aux familles et aux amis des nombreux collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur noble mission.

Mon pays, Madame la présidente, entretient de longue date une relation fructueuse avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En effet, le Chili n'a pas oublié l'action que la Croix-Rouge a menée avec générosité et efficacité pendant des périodes très sombres de son histoire. De la même manière, les souffrances de centaines de victimes des catastrophes naturelles qui, de temps à autre, frappent notre pays, ont été soulagées par l'action généreuse des volontaires de la Croix-Rouge chilienne, une institution particulièrement chère au cœur des Chiliens.

Madame la présidente,

Renforcer la dignité humaine, c'est prendre des mesures concrètes pour que cet objectif devienne une réalité tangible et pérenne. À l'échelon national, il s'agit de mettre en mouvement et d'harmoniser l'action des partis politiques, de la justice, des milieux de l'éducation et de la santé, des médias et d'autres, afin de sensibiliser la population aux besoins humanitaires et de la guider dans la recherche de solutions.

Le Chili donne une haute priorité à la diffusion et au développement du droit international humanitaire, en tant qu'instrument essentiel de la paix et de la sécurité. Il convient ici de rappeler la création de la Commission nationale de droit humanitaire qui, grâce au soutien des Services consultatifs du Comité interna-

tional de la Croix-Rouge, a favorisé des progrès considérables dans la législation interne de mon pays.

De même, l'enseignement du droit international humanitaire occupe une place notable dans les programmes de toutes les facultés de droit, des instituts de formation et de perfectionnement des forces armées, des écoles de police et d'autres centres d'enseignement.

C'est dans ce contexte que se situe la signature, par le Chili, du Statut de Rome, qui a donné naissance à la Cour pénale internationale. Nous croyons fermement au droit, nous croyons au droit international humanitaire et nous croyons avec tout autant de force en la valeur du système multilatéral et de la coopération entre tous les peuples.

Je tiens à mettre en évidence, au sujet des besoins humanitaires qui occupent l'attention des autorités chiliennes, la bonne gestion et les résultats de la politique de prévention et de traitement du VIH/SIDA, à travers laquelle la totalité de la population concernée a accès aux médicaments. Une composante essentielle de cette politique touche aux efforts croissants qui sont faits avec la société civile pour combattre l'opprobre, la discrimination et l'exclusion de ceux qui sont porteurs du virus, et, idéalement, y mettre fin.

En totale conformité avec les objectifs de cette Conférence relatifs à l'élimination des mines antipersonnel disséminées dans différentes régions du monde, le Chili participe activement, sur son territoire, aux activités de déminage qui sont prévues par le traité d'Ottawa et qui seront poursuivies jusqu'en 2009. Quant aux stocks de mines, nous pouvons annoncer que nous les avons entièrement détruits avant même l'échéance des délais initialement prévus.

De la même manière, nous avons salué la semaine dernière l'approbation du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur certaines armes classiques, qui a occupé une place essentielle dans l'action de la Croix-Rouge.

Mon pays fait partie intégrante du Réseau de Sécurité humaine, un groupe qui revêt une importance croissante dans la sphère humanitaire et qui participe activement aux travaux de cette Conférence, comme vient de l'indiquer l'honorable représentant de l'Autriche.

Enfin, je tiens à souligner les grandes qualités humaines et professionnelles dont la Croix-Rouge chilienne a fait preuve dans la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles qui, avec fréquence, frappent le Chili et notre région.

Madame la présidente,

J'ai voulu par ces mots vous réitérer ainsi qu'aux honorables délégués qui participent à cette XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge l'inébranlable vocation humanitaire de mon pays et l'intention de mon gouvernement de participer activement aux efforts collectifs engagés

pour « protéger la dignité humaine ». Le thème de notre Conférence est en effet d'une dramatique actualité en ce XXI^e siècle, encore affligé par le fléau de l'injustice et par des difficultés. Les volontaires du Mouvement dans le monde entier ont notre soutien et notre sympathie. Nous leur devons beaucoup.

S.E. M. Javier Gil Catalina, secrétaire général aux Affaires étrangères du gouvernement de l'Espagne

(Original espagnol)

Je voudrais d'abord faire mienne la déclaration que la présidence italienne de l'Union européenne a faite ce matin.

En choisissant pour thème « Protéger la dignité humaine », les organisateurs de cette Conférence nous ont proposé de centrer notre attention sur les conséquences des conflits et des actes terroristes, des catastrophes naturelles et des maladies comme le SIDA.

La lutte contre le terrorisme est une priorité du gouvernement espagnol, qui la poursuit aussi dans le cadre de sa politique étrangère. En mai dernier, au Conseil de sécurité, le premier ministre, M. Aznar, affirmait – je cite textuellement – « L'Espagne est une nation démocratique et européenne, et c'est à ce double titre que nous menons la lutte contre le terrorisme. Une lutte fondée sur la volonté déterminée de défendre tous les droits et toutes les libertés de tous les citoyens, de préserver la primauté du droit, de renforcer notre solidarité avec les États qui poursuivent ce même objectif » – fin de citation. La primauté du droit, c'est aussi la primauté du droit humanitaire dans la lutte contre le terrorisme.

Je veux réitérer ici que nous condamnons avec la plus grande fermeté et avec horreur les actes de terrorisme contre le personnel humanitaire, des actes qui ont frappé ces derniers mois le Comité international de la Croix-Rouge et les Nations Unies, comme le 27 octobre dernier en Irak, et je tiens à manifester ma solidarité avec les familles et les proches des victimes.

Parlons maintenant du deuxième thème de cette Conférence : les catastrophes naturelles. Dans ce contexte, l'Espagne a apporté son soutien à des pays comme l'Algérie, le Belize, la Bolivie, Cuba, l'Équateur, El Salvador, le Honduras, l'Inde, le Mozambique, le Pérou ou les Philippines qui ont tous été victimes, récemment, de catastrophes naturelles.

En troisième lieu, la Conférence va se pencher sur des maladies qui sévissent dans le monde. Je pense, en particulier, au SIDA ; l'Espagne s'est engagée dans la lutte contre cette maladie en apportant son soutien, par le biais de la coopération bilatérale et multilatérale, à des programmes tels que l'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ou « Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau », connu sous le nom de Projet ESTHER.

Je tiens aussi à mentionner, à l'actif des efforts que nous déployons à l'étranger, l'expérience et la disponibilité de nos forces armées en matière d'opérations de maintien de la paix.

Madame la présidente,

L'Espagne avait pris deux engagements lors de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils ont été tous deux honorés.

Les autorités espagnoles se sont acquittées du premier, relatif à la promotion de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, en réalisant de multiples démarches officielles dans diverses régions du monde et dans de nombreuses enceintes internationales.

À travers le second, mon pays s'était engagé à organiser des cours de droit international humanitaire pour les responsables et les officiers des forces armées d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne et d'Europe orientale. Nous avons bénéficié, dans l'accomplissement de cet engagement, de l'efficace collaboration de la Croix-Rouge espagnole.

Madame la présidente,

Pour preuve de la persistance de notre engagement humanitaire, je conclurai en signalant que l'Espagne va prendre à cette Conférence, outre les engagements communs de l'Union européenne, les engagements individuels suivants :

- Créer et mettre en place un mécanisme national de coordination et de consultation sur l'application et la diffusion du droit international humanitaire.
- Veiller à ce que les cours sur l'action et les secours en cas de catastrophe organisés par les autorités espagnoles en Espagne et dans d'autres pays couvrent des aspects du droit international humanitaire, afin de sensibiliser les techniciens à l'action dans ce domaine.
- Intégrer la lutte contre l'opprobre et la discrimination dans les programmes de lutte contre le VIH/SIDA soutenus par l'Espagne.

Ces trois engagements, Madame la présidente, constituent aujourd'hui le petit grain de sable avec lequel l'Espagne veut contribuer à la poursuite de l'œuvre qu'Henry Dunant a entreprise il y a près de deux siècles.

S.E. M. Pavel Vosalík, ministre adjoint des Affaires étrangères, République tchèque

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs,

La République tchèque ayant déjà souscrit à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne, je saisis cette occasion pour brièvement préciser certaines de nos préoccupations humanitaires actuelles.

Protéger la dignité humaine, en tant que concept durable et adapté aux réalités actuelles, est le principe

fondateur non seulement du droit international humanitaire mais aussi du droit des droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés. Il est utile de lutter quotidiennement et continuellement pour la dignité humaine – le dénominateur commun de ces branches complémentaires du droit – et la nécessité de le faire croître lorsque les circonstances changent. L'objectif de la dignité humaine fait partie d'un processus ; il n'est pas réalisé une fois pour toutes. Les contributions nouvelles, telles que nos échanges de vues, sont donc capitales. Pour aller à l'essentiel, je vais mentionner certains des défis qui se posent aujourd'hui au droit international humanitaire.

L'aggravation des menaces pesant sur la sécurité est une réalité politique nationale et internationale, qui englobe la poursuite de conflits anarchiques et identitaires, et la multiplication des actes de terrorisme. Les nouvelles menaces sont caractérisées par une prolifération, dans différentes structures hiérarchiques, d'acteurs qui poursuivent des objectifs souvent diffus ou non identifiés, lesquels ont des effets négatifs, en particulier sur les civils. Bien que les conflits armés ne puissent plus être insérés dans leurs catégories d'origine, ce qui limite l'impact du droit international humanitaire, on ne saurait remettre en question la pertinence du droit international et son application aux réalités contemporaines de la sécurité. Le processus par lequel les instruments traditionnels du droit humanitaire ont été complétés par d'autres traités pour suivre le rythme des progrès technologiques et autres constatés dans les méthodes de combat s'est révélé utile pour répondre aux besoins des victimes. La préparation et l'adoption du Protocole V à la Convention sur certaines armes classiques, relatif aux restes explosifs de guerre en est l'exemple le plus récent.

Bien que le droit international humanitaire ait été renforcé, nombre de conflits contemporains échappent, du fait de leur nature, à son champ d'application. Dans ces circonstances, la protection des victimes est assurée, principalement, par l'application opportune et déterminée du droit international des droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés, qui établissent, eux-aussi, que la dignité humaine doit être respectée.

Malheureusement, l'évolution de la nature des conflits semble aussi avoir contribué à l'essor des attaques délibérées contre le personnel humanitaire, dont celui du CICR. Cette tendance négative et dangereuse, qui bat en brèche l'indépendance, la neutralité et l'impartialité des organisations humanitaires, doit être condamnée. Il faut refuser de changer le statut de ces acteurs humanitaires. Leur apporter une assistance militaire dans l'accomplissement de leur mandat pourrait perturber l'équilibre de leurs fonctions et de leur mission. À cet égard, la Conférence internationale devrait appeler les États parties aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels ainsi que toutes les parties à des conflits armés à faire leur possible pour protéger les membres du personnel humanitaire, qui ont besoin de soutien pour continuer à remplir leur mandat même quand la sécurité est moins qu'adéquate.

À l'échelon national, la République tchèque reste déterminée à protéger la dignité humaine en stimulant le respect du droit international humanitaire et réduisant la vulnérabilité des populations aux effets des conflits armés, des catastrophes et des maladies. Ses programmes de mise en œuvre nationale vont de la sensibilisation du public, de la formation des militaires, dont les forces de maintien de la paix, et de la coopération avec les partenaires humanitaires non étatiques, à l'adaptation du système de préparation aux situations d'urgence et à la participation des volontaires à la ratification et à l'application des nouveaux instruments juridiques.

L'assistance humanitaire est l'autre pilier des activités humanitaires. Tout récemment, les principales préoccupations de mon gouvernement à ce sujet ont touché à la crise irakienne. Le gouvernement a fourni au peuple irakien une assistance pour une valeur de 1,15 million de dollars, dont l'aide apportée par le biais de l'UNHCR et le Programme alimentaire mondial et les secours d'urgence qui ont été distribués directement. Les acteurs humanitaires nationaux, dont la Croix-Rouge tchèque, ont aussi fourni une assistance médicale d'urgence à l'Irak.

Conformément aux engagements qu'il avait pris à la XXVII^e Conférence internationale, le gouvernement tchèque a, notamment, levé ses réserves aux Conventions de Genève, adhéré au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et renforcé sa coopération avec la Croix-Rouge tchèque et d'autres acteurs non étatiques en ce qui concerne la préparation aux catastrophes. Aujourd'hui, j'ai l'honneur d'annoncer que, conformément aux obligations découlant de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, mon gouvernement allouera trois millions de koruny au programme de déminage du Comité international de la Croix-Rouge, aux activités de sensibilisation sur le terrain et à l'assistance aux victimes de mines. Nous nous engageons, en outre, à encore renforcer le partenariat avec la Croix-Rouge tchèque et d'autres acteurs humanitaires non étatiques, à améliorer les mécanismes nationaux de mise en œuvre nationale du droit international humanitaire et à accroître les capacités de la Société nationale en matière de préparation aux catastrophes et de secours d'urgence.

En résumé, Madame la présidente, j'espère que nos délibérations déboucheront sur l'adoption de la Déclaration et de l'Agenda pour l'Action humanitaire et nous aideront à raviver l'impératif juridique, politique et moral que nous avons de protéger la dignité humaine.

S.E. M. Hardeep Singh Puri, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Inde à Genève

(Original anglais)

Cette Conférence, Madame la présidente, est la première du nouveau millénaire, et elle se tient à un moment où se posent des défis et des problèmes nou-

veaux. La nature même des conflits contemporains, le rôle des acteurs non étatiques, le statut des combattants et des civils dans ces conflits, l'emploi de la force et l'applicabilité du droit international humanitaire sont autant de questions qui méritent notre attention. Nous trouvons un réconfort dans le fait que les Conventions de Genève ont résisté à l'épreuve du temps et ont beaucoup contribué à alléger les souffrances humaines en période de conflit armé. Alors que nous sommes ici réunis pour notre XXVIII^e Conférence, réitérons notre engagement envers les valeurs humanitaires que consacrent ces Conventions. La Conférence internationale doit se pencher sur les nouveaux défis et s'attacher à renforcer l'application des Principes fondamentaux du droit international humanitaire.

Il est opportun que cette Conférence, Madame la présidente, ait pour thème central « Protéger la dignité humaine ». Le terrorisme fait aujourd'hui peser une lourde menace sur la dignité humaine, et met en péril la vie d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. Rien ne peut justifier le terrorisme, et aucun alibi ne peut être invoqué pour les actes terroristes. Nous devons condamner sans ambiguïté toutes les formes de terrorisme et appeler avec force à une action unifiée contre ceux qui soutiennent, hébergent, parrainent, arment, forment et financent les terroristes.

Face à l'évolution des conflits, certains ont laissé entendre que les dispositions existantes du droit international humanitaire ne permettraient pas de surmonter les nouveaux défis, notamment dans le contexte de la guerre contre le terrorisme. Souvent, les attaques contre les États semblent être conduites par des acteurs non étatiques, tels que des rebelles armés, des bandes insurgées et des organisations terroristes. Une question peut donc être posée : quelle partie du droit humanitaire régit la guerre contre les acteurs non étatiques ? Voilà qui appelle une approche plus précise de la guerre et de la justice pénale.

Madame la présidente,

L'Inde adhère à la vision qu'ont les Nations Unies d'un monde libéré de la menace des mines et des munitions non explosées, un monde où les personnes et les communautés vivent dans un environnement sûr, propice au développement, et où ceux qui ont survécu aux mines sont pleinement intégrés dans la société. L'Inde reste attachée à l'objectif d'une interdiction non discriminatoire, universelle et générale des mines antipersonnel, obtenue à travers un processus progressif, qui tienne compte des impératifs légitimes de défense des États tout en enrayant la crise humanitaire critique qui a résulté du transfert et de l'utilisation aveugles des mines. Il faut admettre que les préoccupations légitimes en matière de sécurité imposent d'employer les mines antipersonnel dans le cadre de normes de sécurité valides et en accord avec des paramètres de sûreté internationalement reconnus et bien définis. L'Inde a d'ores et déjà ratifié le Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques et pris des mesures pour en mettre en œuvre les dispo-

sitions. L'Inde a aussi joué un rôle prééminent dans l'adoption, la semaine dernière, du nouveau Protocole V sur les restes explosifs de guerre.

Madame la présidente,

L'Inde est gravement préoccupée par le fait que des maladies infectieuses comme le VIH/SIDA constituent une urgence mondiale croissante, qui sape le développement économique et social dans le monde, surtout dans les pays en développement. Nous voudrions souligner qu'il est urgent de mener une action mondiale coordonnée et soutenue contre cette pandémie, à travers la prévention, le traitement, les soins et le soutien. Le programme national global que l'Inde a mis en place vise à établir un large éventail de programmes axés sur la prévention, les soins, le soutien et le traitement, l'accès à l'information, à l'éducation et aux services, la protection des droits fondamentaux des groupes vulnérables infectés par le VIH et la création d'unités de lutte contre la discrimination.

Enfin, Madame la présidente, nous devons toujours penser à intégrer des perspectives de développement à long terme dans l'assistance humanitaire et à renforcer la capacité nationale de fournir une assistance humanitaire et au développement ainsi qu'une protection aux plus vulnérables.

Ambassadeur Yolande Biké, vice-présidente de la Conférence

(Original français)

Excellences, Mesdames et Messieurs, je dois vous faire quelques annonces. Je voudrais tout d'abord vous communiquer que notre séance plénière va se prolonger au-delà de 17 h cet après-midi. La seconde information, c'est que les ateliers vont démarrer à 17 h comme prévu. Quatre ateliers auront lieu aujourd'hui. L'atelier numéro 1 traitera du droit international humanitaire et des défis que posent les conflits armés contemporains; l'atelier numéro 2 aura pour thème les enfants et les conflits armés; protéger et reconstruire de jeunes vies; l'atelier numéro 3 traitera des Sociétés nationales et de la coopération entre civils et militaires: questions, défis, opportunités et perspectives; l'atelier numéro 4, enfin, sera consacré à la biotechnologie, aux armes et à l'humanité. L'atelier numéro 1 se tiendra dans l'auditorium de l'OMPI, tandis que les ateliers 2, 3, et 4 seront tenus au Centre Varembe.

Dr Wolfgang Kopetzky, secrétaire général, Croix-Rouge autrichienne

(Original anglais)

Madame la présidente, Excellences, chers collègues et délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

Cette Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tient à moment sombre de l'histoire. Rares sont ceux d'entre nous qui, au cours de leur existence, ont été confrontés à un avenir aussi incertain.

Sur le plan international, nous avons dû faire face aux limites de l'assistance humanitaire et prendre note d'un nombre croissant d'infractions graves au droit international humanitaire. Permettez-moi de réitérer que la Croix-Rouge autrichienne est gravement préoccupée par la multiplication des violations du droit international humanitaire, en particulier des attaques contre les organisations humanitaires et la population civile, notamment les plus vulnérables : les enfants, les femmes, les malades et les personnes âgées.

Dans ce contexte, la Croix-Rouge autrichienne a entrepris de s'internationaliser. Nous avons donc, en coopération avec ECHO, lancé une campagne pour attirer l'attention du public sur le sort des victimes oubliées. La Croix-Rouge autrichienne espère vivement qu'un plus grand nombre de gouvernements et de Sociétés nationales s'intéresseront à ces « angles morts », qui risquent d'être laissés pour compte.

Permettez-moi aussi de souligner ici que la Croix-Rouge autrichienne soutient sans réserve le projet de la Fédération internationale relatif au droit international des opérations lors de catastrophes, qui vise à faciliter et accélérer les opérations internationales de secours.

Les restes explosifs de guerre constituent une immense menace pour la population civile, même lorsque les hostilités ont pris fin. La Croix-Rouge autrichienne se félicite donc de l'aboutissement des négociations relatives à un accord international sur l'élimination totale de ces armes. L'Autriche a été le premier pays à adopter une législation nationale sur l'interdiction des mines antipersonnel. Je suis heureux de vous faire savoir que la Croix-Rouge autrichienne aidera l'ambassadeur Wolfgang Petritsch, qui présidera la première Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, au Kenya, en décembre 2004, dans ses efforts pour l'élimination totale de ces engins meurtriers.

Les personnes disparues sont une autre tragédie de l'après-guerre. La Conférence internationale que le CICR a organisée en février a attiré l'attention sur les personnes disparues à la suite d'un conflit armé. Je tiens à remercier le CICR de son initiative et à souligner combien il est important que toutes les parties à un conflit respectent le « droit de savoir » que consacre le droit international humanitaire. Nous soutiendrons toutes les initiatives du CICR en faveur des « disparus ».

Nombre de ceux qui fuient un conflit armé ou la pauvreté arrivent en Autriche dans l'espoir d'y commencer une vie meilleure. La VI^e Conférence régionale européenne de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Berlin, s'est concentrée sur les migrations et la santé. Elle a constitué un point de départ pour la Croix-Rouge autrichienne, qui a décidé de consacrer une attention accrue à ce groupe vulnérable. Nous avons, depuis, entrepris un certain nombre d'activités en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants et nous attendons actuellement les résultats d'une étude approfondie sur

les migrations. Les conclusions de l'étude serviront de fondement à notre position stratégique et à notre plan d'action sur les migrations. Les migrations doivent être considérées comme un défi positif et une contribution à nos sociétés, pas comme un problème.

On a dit que la Croix-Rouge, qui atténue les souffrances, doit aussi prévenir les souffrances. Tout l'éventail des activités Croix-Rouge, dont celles qui sont menées pour influencer les opinions et les comportements, doit être déployé. Le rôle de la Croix-Rouge en tant qu'« intermédiaire neutre » prend une nouvelle dimension.

Madame la présidente,

Permettez-moi de conclure en soulignant que la Croix-Rouge autrichienne s'enorgueillit de faire partie du Mouvement. Beaucoup reste à faire pour atténuer les souffrances humaines et améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables. Des partenariats de qualité avec nos gouvernements sont l'assise de notre action, et nous appelons de nos vœux une coopération fructueuse avec toutes les composantes du réseau humanitaire.

**S.E. M. Samuel Žbogar, secrétaire d'État,
ministère des Affaires étrangères, Slovénie**

(Original anglais)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, Madame la présidente, de vous féliciter pour votre élection et de vous adresser tous mes vœux de succès. Je sais gré au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les questions et les dilemmes qu'il a soulevés. Comme toujours, ils sont orientés vers l'avenir et d'une grande actualité pour les gouvernements et pour le Mouvement lui-même. Nous attendons avec un immense intérêt les discussions qui s'annoncent. La Slovénie fait sienne la déclaration de l'Italie au nom de l'Union européenne. Pour ma part, je voudrais me concentrer sur certaines questions d'une importance particulière.

Madame la présidente,

Si, à l'origine, le principe de la protection de la dignité humaine s'appliquait principalement aux soldats blessés et exténués sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale, nous devons aujourd'hui faire en sorte qu'il le soit aux nombreuses victimes des conflits armés nationaux et internationaux. Ces victimes sont malheureusement des civils pour la plupart et beaucoup sont des enfants. De plus en plus d'humanitaires sont, depuis peu, les victimes de conflits armés. Bien que le droit international couvre les conflits contemporains, les acteurs de ces conflits ne bafouent que trop souvent les règles écrites, et ne montrent aucun respect pour les personnes et leur dignité. Nous pensons, à cet égard, que la mise en place de la Cour pénale internationale renforcera les composantes protectrices et préventives du droit international humanitaire.

Nous savons d'expérience que, contrairement à ce à quoi nous aspirons, les gens ne connaissent pas suffisamment le droit humanitaire et qu'il faut les sensibiliser davantage à l'importance de la paix, de la solidarité et de l'humanité. Il y a quatre ans, la Slovénie s'était notamment engagée à faire mieux connaître les Conventions de Genève, leurs Protocoles additionnels et d'autres instruments du droit international humanitaire au sein de ses forces armées et de sécurité, des établissements d'enseignement, de santé et autres. Nous nous sommes appliqués à honorer cet engagement, qui reste l'une de nos principales tâches dans le domaine du droit humanitaire. La publication intitulée *Servir et protéger*, élaborée par le Comité international de la Croix-Rouge, a été traduite en slovène. En outre, la Commission nationale de droit international humanitaire a examiné avec attention la possibilité d'introduire le droit international humanitaire dans les programmes des écoles primaires et secondaires.

Madame la présidente,

Nous nous réjouissons tout particulièrement de constater que les efforts que nous déployons aujourd'hui pour garantir la dignité humaine sont dans l'intérêt des personnes. La Slovénie poursuit des objectifs identiques, en tant que membre du Réseau de la sécurité humaine, un groupe d'États qui cherchent tous à garantir la sécurité des individus.

Les enfants forment le groupe le plus vulnérable qui soit et appellent donc une protection particulière. L'un des grands défis qui se posent à la communauté internationale est de trouver une solution au problème des enfants face à la guerre. Les enfants sont à la fois les victimes et les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. En Slovénie, nous avons donc décidé de créer la fondation Together, un centre régional pour le bien-être psychosocial des enfants. Les activités du centre englobent des initiatives dans le sud-est de l'Europe, et un projet conjoint de la Slovénie, de l'Autriche et de la Jordanie a été mis en place pour apporter une assistance psychosociale aux enfants irakiens.

La Slovénie considère que les problèmes liés au trafic illicite des armes portatives et des armes légères, ainsi qu'au mauvais usage et à la large disponibilité de ces armes, font peser une immense menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous nous employons à lutter contre le trafic de ces armes, dont nous nous efforçons de réduire le nombre en circulation, notamment dans les sociétés d'après-conflit. Pour toutes ces raisons, un correspondant « armes légères et de petit calibre » va, sous peu, entreprendre des activités en Slovénie.

Nous voudrions aussi que tous les pays participent activement au processus d'Ottawa, et contribuent ainsi au succès de l'initiative pour une interdiction universelle des mines antipersonnel. Le gouvernement slovène a fait du déminage humanitaire l'une de ses grandes priorités et a créé à cette fin l'International Trust Fund for Demining and Mine Victims Assistance.

Ces cinq dernières années, nous avons consacré, avec d'autres donateurs, des sommes et une énergie considérables au déminage dans le sud-est de l'Europe et, tout récemment, du Caucase. Il est probable que les pays du sud-est de l'Europe seront des pays sans mines d'ici quelques années, et nous sommes en train de lancer une initiative afin que cette partie de l'Europe soit proclamée « région sans mines » d'ici la fin de la décennie.

Madame la présidente,

Permettez-moi, en conclusion, de faire référence aux engagements que la Slovénie va prendre pour protéger la dignité humaine. À cette Conférence, la Slovénie prendra les engagements suivants : premièrement, de continuer à promouvoir le respect du droit international humanitaire en adoptant des règles relatives à l'usage et à la protection de l'emblème de la croix rouge ; deuxièmement, de dresser une liste de spécialistes du droit international humanitaire ; et troisièmement, d'amender le Code pénal de façon à l'adapter aux nouveaux instruments du droit international humanitaire ratifiés par la République de Slovénie.

S.E. M. Leonid Skotnikov, ambassadeur, représentant permanent, Fédération de Russie, Genève

(Original anglais)

Madame la présidente,

La Fédération de Russie fait l'éloge des efforts que le Mouvement a déployés depuis la XXVII^e Conférence afin que le principe d'humanité soit mieux respecté. Nous espérons que cette réunion mettra encore plus en relief toutes les activités des composantes du Mouvement et contribuera à stimuler la coopération du Mouvement avec les gouvernements.

Le thème de la Conférence, « Protéger la dignité humaine », est à l'évidence pertinent et mérite notre soutien. Nous attendons avec intérêt les discussions sur les moyens de mieux promouvoir le respect à l'égard de tous les êtres humains, quels que soient leurs origines, leurs croyances ou leur statut, en améliorant la protection de leur intégrité physique et psychologique et de leurs droits. L'ordre du jour de la Conférence, qui couvre les questions humanitaires d'intérêt commun, nous offre amplement l'occasion de le faire. La Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire – que nous adopterons certainement – seront, selon nous, le plan d'action des États et des composantes du Mouvement pour les années à venir. Ces documents devraient refléter l'évolution récente du droit international humanitaire. Nous devrions, en particulier, saluer l'adoption récente du Protocole V à la Convention sur certaines armes classiques, relatif aux restes explosifs de guerre, qui, nous l'espérons, entrera rapidement en vigueur. Nous applaudissons à la participation active du Comité international de la Croix-Rouge aux efforts déployés pour élargir le

champ d'application de la Convention sur certaines armes classiques et de la Convention sur les armes biologiques.

À l'instar du Mouvement, la Russie estime que réduire les risques et les effets des catastrophes et des maladies, dont le VIH/SIDA, est un impératif immédiat, clairement lié à la protection de la dignité humaine. Nous nous félicitons de l'attention que cette Conférence porte à ces questions. Le Mouvement doit continuer à jouer un rôle majeur dans ce domaine. Nous adhérons aux conclusions de la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur le problème des personnes dont les proches sont sans nouvelles à la suite d'un conflit armé ou d'une situation de violence interne et sur l'assistance à leur famille.

Madame la présidente,

Nous portons un immense intérêt à notre coopération, très diversifiée, avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'assistance que ces deux institutions fournissent dans le Caucase du nord est un complément bienvenu de l'aide que les autorités fédérales et les partenaires régionaux de la Fédération de Russie apportent aux personnes déplacées. Notre coopération s'étend à bien d'autres domaines et couvre, par exemple, les programmes de formation au droit international humanitaire, l'assistance aux habitants des territoires touchés par la catastrophe de Tchernobyl, et la collaboration avec les établissements médicaux de l'Extrême-Orient russe.

Madame la présidente,

Cette Conférence doit absolument aboutir à des résultats dignes de ce nom afin que nous réaffirmions notre détermination à protéger la dignité humaine en stimulant le respect du droit et en réduisant la vulnérabilité aux effets des conflits armés, des catastrophes et des maladies. La Fédération de Russie est décidée à atteindre cet objectif et contribuera au succès de cette réunion.

Déclaration de S.E. M. Omar Hilale, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Maroc, Genève

(Original français)

(...)

Ambassadeur Yolande Biké, vice-présidente de la Conférence

(Original français)

M. l'ambassadeur je vous remercie, mais je dois vous préciser que mon interruption de tout à l'heure était tout à fait volontaire. Je pense qu'il n'est pas recommandé de parler, ici, de situations spécifiques. C'est une règle, et je voulais tout simplement vous dire que nous savons que c'est une situation douloureuse, mais que

nous n'avons pas coutume, dans le cadre des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'évoquer des situations spécifiques. Nous l'évitons. Nous ne souhaitons pas que les délégués le fassent, et je voudrais donc appeler tous les délégués et tous les orateurs qui vont prendre la parole à bien vouloir s'abstenir de le faire. Merci M. l'ambassadeur. Merci à tous de votre compréhension.

S.E. M. Tyge Lehmann, ambassadeur, ministre des Affaires étrangères, Danemark

(Original anglais)

Notre Conférence se tient à un moment de l'histoire où des défis redoutables sont posés à l'ordre juridique international, dont le droit international humanitaire. Tous les intervenants ont mentionné ce point et je considère donc qu'il constitue l'une des conclusions de la Conférence. Un autre point fait l'unanimité : la particularité la plus affligeante de l'histoire récente est le non-respect pour les organisations humanitaires qui apportent une assistance impartiale à toutes les victimes des conflits armés. Quand le signe distinctif est utilisé comme bouclier dans une attaque et que les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les cibles directes d'attaques, nous atteignons le fin fond du mépris pour le droit international humanitaire, et nous allons même au-delà. Cette expérience malheureuse montre combien il est nécessaire de porter le message du droit international humanitaire à tous les États et tous les peuples – tout particulièrement aux acteurs non étatiques qui répandent la terreur dans différentes parties du monde.

Comme cela a été dit et redit, nous ne manquons pas de règles. Ce qui importe, en réalité, c'est d'appliquer de bonne foi les règles existantes, même si quelques changements peuvent se révéler nécessaires face à des situations en évolution.

La diffusion et l'enseignement du droit international humanitaire sont d'une importance suprême pour un respect accru de ces normes. Ce sont des activités qui sont poursuivies d'une génération à l'autre. Nous savons gré des efforts déployés en la matière par les différentes composantes du Mouvement de la Croix-Rouge. La création récente de la Cour pénale internationale est un autre événement encourageant, qui contribuera au respect du droit international humanitaire. Elle constitue un jalon dans les efforts communs que nous faisons pour voir la justice triompher des infractions graves aux normes internationales humanitaires. Elle représente une étape essentielle dans l'évolution du droit vers l'action.

Côté positif, nous souhaitons aussi rendre hommage au CICR pour les efforts qu'il déploie sans relâche en vue de porter assistance aux victimes des conflits, même quand ses délégués sont la cible d'attaques. Nous saluons tout particulièrement le rapport du Comité sur les femmes et la guerre, un sujet qui, malheureusement, appelle une grande attention. Le gouvernement

danois, le gouvernement chilien, les Nations Unies et la Commission européenne ont tenu en novembre de l'année dernière, à Santiago du Chili, une Conférence sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix. L'une des conclusions de la Conférence a été qu'il fallait associer un plus grand nombre de femmes au maintien de la paix et au règlement des conflits pour assurer une meilleure protection aux femmes.

Nous saluons aussi l'initiative qu'a prise le CICR de mettre l'accent sur les rôles respectifs des humanitaires et des militaires dans les conflits armés, et nous attendons avec intérêt que cette question soit examinée plus en profondeur au cours de l'atelier que tiendront cet après-midi les Sociétés nationales d'Allemagne, des Pays-Bas et du Danemark.

L'un des principaux sujets de cette Conférence est la réduction de la disponibilité et de l'emploi de certaines armes classiques. Le gouvernement danois pendra à ce sujet un engagement sur la légalité de telles armes.

Enfin, Madame la présidente, je tiens à féliciter la Commission permanente pour l'excellent travail de préparation de cette XXVIII^e Conférence internationale. Ce faisant, permettez-moi d'attirer l'attention sur la candidature du Dr Freddy Karup Pedersen, président de la Croix-Rouge danoise, à l'un des sièges vacants au sein de la Commission. La candidature du Dr Pedersen a le plein soutien du gouvernement danois et, je prends la liberté de le préciser, de tous les pays nordiques et de leurs Sociétés nationales.

Dr Abdul Rahman Attar,
président, Croissant-Rouge arabe syrien

(Original arabe)

Nous sommes tous conscients de l'importance de la dignité humaine. J'en ai la certitude. Néanmoins, nous devons savoir dans quelle mesure la dignité humaine est respectée par les Sociétés nationales et les États. Nous sommes reconnaissants à ceux qui ont inscrit ce point à l'ordre du jour, et voudrions souligner que la solidarité vraie nous permettra de trouver les moyens adéquats de respecter la dignité humaine partout dans le monde.

Madame la présidente, il est évident que la dignité humaine n'est pas respectée et qu'elle est violée. Nous le voyons sur les écrans de télévision et dans les médias. La dignité humaine est le principe fondateur du droit international humanitaire. C'est la raison pour laquelle nous affirmons que les violations de cette branche du droit constituent des violations flagrantes de la dignité humaine.

Cela dit, comment pouvons-nous garder le silence quand des ambulances arborant l'emblème de la croix rouge ou du croissant rouge sont attaquées, quand le personnel humanitaire du CICR et des Nations Unies est attaqué ? Des experts en droit humanitaire se sont employés à définir des règles afin que les auteurs de violations de la dignité humaine rendent compte de leurs

actes. C'est pourquoi un appel a été lancé à la création de la Cour pénale internationale. Des règles ont été élaborées, qui habilent la Cour à poursuivre et punir les auteurs de tels crimes. La Cour a maintenant été établie et nous espérons qu'elle va commencer ses travaux.

Voilà pourquoi, madame la présidente, j'espère que cette Conférence examinera les moyens appropriés de faire une déclaration ouverte et claire pour la protection de la dignité humaine. Nous condamnons le terrorisme. J'espère, cependant, que la lutte contre le terrorisme ne servira pas de prétexte à des violations des conventions internationales et au non-respect de la dignité humaine et des valeurs dont le Mouvement tire fierté.

S.E. M. Tassos Kriekoukis,
ambassadeur, représentant permanent,
Mission permanente de la Grèce à Genève

(Original français)

Madame la présidente,

C'est pour moi un honneur et un plaisir de m'adresser à la Conférence au nom de la République hellénique.

Permettez-moi tout d'abord, à cette occasion, de vous remercier personnellement et d'exprimer mes félicitations pour l'excellente organisation de cette Conférence.

Soyez assurée, Madame la présidente, que la Grèce apprécie énormément les activités que mène le Comité international de la Croix-Rouge pour alléger les souffrances des personnes touchées par les conflits armés et les efforts constants qu'il déploie pour faire face aux désastres humanitaires qui se produisent dans le monde.

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui réunit un grand nombre d'acteurs internationaux, est l'occasion, à la fois, de diffuser les idéaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de promouvoir et mettre en œuvre ses Principes fondamentaux.

Madame la présidente,

La Grèce se joint bien entendu à la déclaration qu'a faite ce matin la présidence de l'Union européenne et vous assure qu'elle fera tout ce qui sera nécessaire pour contribuer à la réalisation concrète des engagements souscrits par l'Union européenne. Notamment, la Grèce se réjouit de ce que l'Union européenne ait pu inclure dans son engagement le respect et la promotion du droit humanitaire dans le cadre des opérations de paix.

Je voudrais souligner que mon pays, en application de l'engagement national qu'elle a pris lors de la XXVII^e Conférence internationale, a ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ainsi que le traité d'Ottawa contre les mines antipersonnel. Nous continuons, dans le même temps, de soutenir les efforts

collectifs de déminage humanitaire par la voie bilatérale ainsi que par la voie multilatérale.

Suite aux engagements pris en faveur de la promotion du droit humanitaire international, le gouvernement grec a adopté des mesures importantes pour la diffusion du droit humanitaire international. Parmi elles, figure la mise en place de la Commission sur la promotion et la dissémination du droit international humanitaire dans toute l'administration hellénique.

Par ailleurs, la Grèce, conformément à l'action commune et au programme de l'Union européenne sur la prévention et la suppression du commerce illicite des armes conventionnelles, est en train de réviser sa législation sur les exportations d'armes en vue de régler le problème du courtage. Sur le plan international, elle a déjà signé le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Elle participe, en outre, à de nombreuses initiatives multilatérales à ce sujet.

Néanmoins, il est évident que, malgré le bilan positif de la mise en œuvre des engagements souscrits à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, beaucoup reste encore à faire.

C'est pour cela que, mon pays s'engage pour les quatre prochaines années à :

- Premièrement, mettre en place les mécanismes nationaux nécessaires au respect de la Convention de La Haye et de ses protocoles additionnels pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.
- Deuxièmement, promouvoir l'enseignement du droit humanitaire international auprès des jeunes ainsi que du personnel des forces armées nationales.
- Troisièmement, améliorer et moderniser les structures nationales d'action humanitaire d'urgence face aux catastrophes naturelles.

Madame la présidente,

Permettez-moi encore une fois de vous exprimer notre gratitude pour les efforts déployés par le Comité international de la Croix-Rouge dans le monde et de nous souhaiter que cette Conférence soit couronnée de succès. Qu'elle soit un succès pour nous tous.

M. Fisseha Yimer, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Éthiopie, Genève

(Original anglais)

Le gouvernement éthiopien fait sienne la démarche générale qui a été adoptée dans le projet de Déclaration et d'Agenda pour l'action humanitaire, laquelle est conforme à l'explication donnée dans l'introduction des projets de textes. Néanmoins, les actions proposées ne créeront pas de nouvelles obligations et ne changeront en rien celles qui existent déjà.

Madame la présidente,

L'adhésion quasi universelle des peuples du monde aux Conventions de Genève de 1949 et le nombre croissant d'États qui ont signé et ratifié les Protocoles additionnels et d'autres instruments majeurs du droit international humanitaire sont des réalisations remarquables dans le long processus de promotion des causes humanitaires et du respect pour la dignité humaine. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres institutions humanitaires ont joué un rôle considérable dans la campagne pour l'adoption et la mise en œuvre universelles des principaux instruments du droit international humanitaire. En particulier, le Mouvement a très chèrement payé en vies humaines sa détermination à venir en aide aux victimes des conflits et des catastrophes, malgré l'environnement chaotique actuel. À cet égard, ma délégation tient à rendre hommage aux délégués et aux collaborateurs locaux du Mouvement ainsi qu'aux secouristes des Sociétés nationales qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission humanitaire.

Madame la présidente,

Malgré les efforts qui sont faits dans le monde pour parvenir à la ratification universelle des instruments des droits de l'homme et les promouvoir, malgré l'aboutissement de ces efforts, la communauté internationale et les institutions humanitaires sont de plus en plus confrontées à des situations caractérisées par la prolifération des conflits armés partout dans le monde. Il s'ensuit qu'un nombre croissant de soldats non combattants et d'internés civils ont été soumis à des violations diverses du droit humanitaire et à des traitements inhumains ; des civils et des infrastructures civiles sont souvent délibérément pris pour cibles, des groupes vulnérables, notamment les enfants et les femmes, continuent d'être persécutés, et il est des circonstances dans lesquelles des personnes disparaissent.

Madame la présidente,

Le nombre des conflits qui font rage aujourd'hui dans le monde et l'ampleur des besoins des victimes nous donnent une idée de l'immensité des défis humanitaires et des tendances qu'ils recèlent.

Une telle situation nous impose, à l'évidence, d'adopter une stratégie nouvelle et globale face non seulement aux conséquences mais aussi aux causes profondes des conflits. Encore et encore, des conflits ont éclaté pour des questions telles que la défense de l'identité culturelle, le partage des ressources et des revendications territoriales. Plus que toute autre chose, les situations de conflit, surtout dans les pays en développement, trouvent souvent racine dans la pauvreté. Au lieu de réagir lorsque nous sommes confrontés à une marée montante de violence, nous obtiendrions de meilleurs résultats en faisant en sorte que la violence n'éclate pas. La XXVIII^e Conférence devrait donc, contrairement aux conférences précédentes, recommander des mesures concrètes pour la prévention des conflits et, surtout, des mesures de réduction de la pau-

vreté en faveur de ceux qui sont le plus touchés. Tout en saluant les efforts déployés pour élaborer les projets de Déclaration et d'Agenda pour l'action humanitaire, ma délégation souhaite souligner que, malgré son importance, cette question n'est pas suffisamment prise en compte dans l'un et l'autre textes.

Madame la présidente,

L'histoire récente et cruelle de mon pays, qui a dû se défendre contre une agression étrangère, contraint mon gouvernement à accorder une importance considérable à la question des personnes portées disparues et de leurs familles, en application du droit international. La responsabilité de prévenir les disparitions et d'élucider le sort de ceux dont on est sans nouvelles, dès qu'ils sont portés disparus, incombe au premier chef aux autorités gouvernementales. Les responsables ne peuvent plus ignorer les personnes disparues et leurs familles, et ils devraient être traduits devant la justice internationale. Ma délégation souhaite souligner, une fois encore, que la question de la responsabilité est insuffisamment traitée dans l'Agenda pour l'action humanitaire, malgré les vives préoccupations que de nombreuses délégations partagent avec nous. Ma délégation est prête à formuler des propositions spécifiques pendant le processus de rédaction.

La majorité d'entre nous reconnaît que l'action humanitaire favorise la paix. À cet égard, et tout en accueillant avec satisfaction l'attention qui est à juste titre donnée au problème pressant du VIH/SIDA dans le projet d'Agenda pour l'action humanitaire, ma délégation considère, à l'instar d'autres délégations, que d'autres maladies meurtrières comme le paludisme et la tuberculose, qui ont plus ou moins les mêmes effets dévastateurs sur la population, doivent être prises en compte.

L'action du Comité consultatif éthiopien pour la mise en œuvre du droit international humanitaire est essentielle au renforcement de la concertation entre les acteurs humanitaires présents dans le pays. Un programme national a été lancé pour faire mieux connaître les principes du droit humanitaire aux forces armées et de sécurité. L'action nationale de lutte contre les mines antipersonnel et la mise en jugement des responsables du régime Derg pour crimes contre l'humanité sont du nombre des mesures importantes qui ont été prises pour promouvoir le droit international humanitaire et combattre l'impunité.

En conclusion, la délégation éthiopienne réaffirme que le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie adhère sans réserve aux Conventions de Genève, à leurs Protocoles additionnels et aux normes du droit international humanitaire.

**Dr Oktamkhon T. Vakhidova, président,
Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan**

(Original ouzbek)

Messieurs et Mesdames les participants à la Conférence internationale,

Au nom du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan, j'apporte mon soutien au thème «Protéger la dignité humaine».

Durant l'année, la Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan a mené des consultations sur les questions liées au terrorisme et sur l'atténuation des effets du terrorisme sur les populations. Nous sommes donc très satisfaits de constater que la Déclaration mentionne non seulement les conflits armés, mais aussi un nouveau type de violence qui ne reconnaît ni les frontières, ni les groupes nationaux, ni les groupes raciaux, à savoir, les actes terroristes.

Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration devant l'Assemblée générale, des innocents sont victimes du terrorisme et de la violence aveugle dans un nombre croissant de pays.

Les actes terroristes peuvent être considérés comme des situations d'urgence ou comme des conflits non traditionnels, c'est-à-dire, des « guerres sans règles ».

Aujourd'hui, divers États, des associations et des organisations interétatiques mettent au point une position au sujet du terrorisme. Nous estimons qu'il est nécessaire d'insister sur le terrorisme dans le texte de la Déclaration.

Les États sont tenus de jouer le rôle le plus important non seulement en se dressant contre le terrorisme mais aussi en atténuant ses effets sur les personnes.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour sa part, recherchera des moyens efficaces d'aider les victimes du terrorisme, mais il ne peut que compléter l'action entreprise par les gouvernements.

Je profite du fait que les gouvernements des États parties aux Conventions de Genève participent aux travaux de la Conférence pour dire que la communauté internationale devrait, à mon avis, s'employer à convaincre les gouvernements de signer un document réglementaire, comme ils l'ont fait dans le cas des Conventions de Genève, dans lesquelles ils s'engageaient spécifiquement à aider les victimes des actes terroristes. Les deux principes suivants devraient étayer ce document :

Premièrement, les États sur le territoire desquels un acte terroriste a eu lieu devraient reconnaître qu'ils ont certaines obligations de venir en aide aux personnes qui, dans leur pays, ont subi les conséquences d'un tel acte.

Deuxièmement, il est très important que l'aide aux victimes de tels actes de violence soit non seulement une préoccupation de l'État dont elles sont ressortissantes mais aussi un devoir de la communauté internationale. Si un acte terroriste de grande ampleur se produit sur le territoire d'un pays qui est incapable de fournir l'aide requise à la population, tous les autres États devraient honorer l'obligation de porter assistance à ce pays.

Une telle attitude serait non seulement un acte d'humanité et de justice, mais aussi unirait le monde dans sa lutte contre le terrorisme. Il est certain qu'un tel document sera signé un jour.

**Dr Ivan Usichenko, président,
Société de la Croix-Rouge d'Ukraine**

(Original ukrainien)

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais attirer votre attention sur le problème des migrants clandestins en Ukraine. Du fait de sa géographie, l'Ukraine est devenue un pays de transit pour les migrants clandestins, qui traversent notre pays en quête d'une vie meilleure en Europe centrale ou Europe occidentale ou parce qu'ils fuient un conflit armé. Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, il y aurait quelque 50 000 migrants clandestins de 49 pays en Ukraine.

Le phénomène est tout particulièrement marqué dans l'ouest de notre pays, et le problème va s'exacerber après l'entrée de certains voisins de l'Ukraine dans l'Union européenne, car le nombre de personnes cherchant à atteindre ces pays augmentera.

Le problème est aigu aussi dans l'est de notre pays, près de la Russie. Conformément à notre législation, ceux que nous arrêtons à la frontière sont emprisonnés puis expulsés, mais la procédure est souvent très longue – jusqu'à plusieurs mois – et crée donc des problèmes considérables pour nos services des frontières. Beaucoup de clandestins ont été arrêtés, et nous ne disposons pas d'installations suffisantes pour leur assurer des conditions de vie décentes. Il y a donc un risque d'épidémies dans ces régions. C'est pourquoi nous voudrions recevoir une aide afin de pouvoir porter assistance aux migrants. La Fédération internationale nous fournit depuis plusieurs années un soutien dans le cadre d'un programme d'aide aux migrants en situation régulière, et nous espérons améliorer leurs conditions d'existence.

Nous avons adopté une loi relative aux personnes en situation irrégulière dans notre pays, et l'Ukraine a adhéré à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés en janvier 2002. En outre, le parlement ukrainien a adopté une loi sur les réfugiés. Les principaux partenaires de la Société nationale en Ukraine sont le CICR et le bureau de l'UNHCR. Le problème n'est pas, cependant, de susciter une attention suffisante, en particulier de l'UNHCR, parce que la situation ne se stabilise pas. Elle est même de plus en plus préoccupante, à mesure que le temps passe. Avec le CICR, nous tentons d'intensifier la coopération avec l'UNHCR. Nous avons besoin d'un système d'assistance médicale aux migrants clandestins dans l'ouest de notre pays, et nous pensons que c'est un domaine où nous devons faire preuve d'une plus grande efficacité.

S'agissant des personnes portées disparues, notre communauté est préoccupée par le fait que nous n'avons toujours pas élucidé le sort de compatriotes qui avaient

participé au conflit en Afghanistan à l'époque de l'Union soviétique. Ces personnes sont portées disparues. Nous essayons de les retrouver. Nous avons pris contact avec de nombreuses Sociétés nationales et de nombreuses autres organisations. En 2000, nous avons rencontré les dirigeants du Croissant-Rouge afghan par l'intermédiaire du Pakistan. Nous avons donné une grande conférence de presse au Pakistan et signé un accord de coopération avec le Croissant-Rouge du Pakistan, en vue de retrouver nos ressortissants. Nous sommes reconnaissants aux Sociétés nationales de l'Afghanistan et du Pakistan, qui nous ont aidés et continuent de le faire.

Je voudrais ajouter que nous espérons que la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire seront adoptés, parce qu'ils sont aujourd'hui absolument essentiels.

**M. Rezső Sztuchlik, vice-président,
Croix-Rouge hongroise**

(Original anglais)

La Croix-Rouge hongroise se félicite de l'accent que met la Conférence internationale sur la protection de la dignité humaine, et apporte son plein soutien au projet de Déclaration qui a été soumis à cet effet.

L'Agenda pour l'action humanitaire comporte quatre grands points, mais la Croix-Rouge hongroise se concentrera sur les aspects suivants, que reflètent les engagements qu'elle a pris.

Premièrement, la promotion et la diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans ce domaine, nous avons utilisé efficacement une publication spéciale et une méthode pédagogique élaborées par le CICR : *Explorons le droit humanitaire*. Notre objectif est d'introduire cette méthode dans le réseau scolaire de référence de la Croix-Rouge hongroise et, un jour, de la faire accréditer par les autorités nationales de l'éducation.

Étant donné que la Croix-Rouge hongroise a pris cet engagement avec le soutien du gouvernement hongrois, nous sommes persuadés qu'il pourra être honoré. En outre, nous nous sommes associés à l'engagement concernant la promotion et la diffusion qu'ont pris les Sociétés nationales des États membres de l'Union européenne et les États accédants par le biais de leur bureau de liaison à Bruxelles.

Nous voudrions aussi nous employer, dans la mesure de nos moyens, à réduire au minimum les effets des catastrophes en mettant en place des mesures de réduction des risques et en améliorant les mécanismes de préparation aux catastrophes et d'action d'urgence. Dans ce domaine, nous nous concentrerons sur le renforcement de notre capacité de préparation aux catastrophes et d'action d'urgence et nous nous attacherons à participer davantage aux opérations internationales de secours en cas de catastrophe.

La dignité des victimes, des personnes vulnérables, et le respect de leur droit de s'exprimer au sujet de l'assistance qu'elles reçoivent et de la manière dont elles la reçoivent, est un autre sujet qui nous intéresse vivement et que je voudrais développer.

Quelques programmes Croix-Rouge ont été mis en place à cette fin en Hongrie, dans le cadre des projets de développement participatif de la Fédération internationale. Un projet de ce genre figure parmi nos engagements.

Nous avons d'ores et déjà enregistré quelques résultats très encourageants. L'efficacité et l'intérêt économique des programmes ont considérablement augmenté, les bénéficiaires s'étant totalement identifiés aux projets concernés.

Les résultats connexes ont aussi été considérables. Dans les petits villages, des communautés ethniques comme les Roms et les Hongrois, qui se côtoyaient mais ne se fréquentaient pas, ont commencé à se parler et à se découvrir des valeurs communes. Elles sont plus à même de résoudre leurs problèmes en travaillant véritablement ensemble.

La Croix-Rouge n'est qu'un intermédiaire, mais son rôle est souvent reconnu par la population locale. En fait, dans presque tous les villages où la Croix-Rouge n'était pas encore présente, une organisation Croix-Rouge locale a été créée.

Enfin, je voudrais souligner que le respect de la dignité des victimes et de leur droit de s'exprimer au sujet de l'assistance qu'elles reçoivent et de la manière dont elles la reçoivent est un processus d'éducation pour nous tous, employés et volontaires de la Croix-Rouge : nous devons agir ainsi et travailler avec les victimes sur un pied d'égalité, sans discrimination.

C'est en contribuant de manière concrète à la protection de la dignité humaine que nous parviendrons à

véritablement renforcer le pouvoir de l'humanité, qui assure une continuité entre les Conférences et nous aide à réaliser notre objectif fondamental.

Ambassadeur Yolande Biké, vice-présidente de la Conférence

(Original français)

Mesdames et messieurs, nous voici arrivés au terme de notre séance plénière d'aujourd'hui. Je voudrais rappeler que le débat général va se poursuivre vendredi 5 décembre, au titre des points 5 et 9 de l'ordre du jour. Demain, les travaux se dérouleront dans le cadre des Commissions A et B. Ils débiteront à 9 h précises.

M. Frank Mohrhauer, secrétaire général adjoint de la Conférence

(Original anglais)

Les chiffres sont très encourageants, puisque nous avons enregistré 115 engagements jusqu'à présent. Je voudrais rappeler à toutes les délégations d'enregistrer leurs engagements le plus rapidement possible afin que ce chiffre continue d'augmenter au cours des deux prochains jours. Étant donné que nous nous réunirons en commissions demain, il y aura un changement de salles. La Commission B se tiendra ici dans la Salle 2, et la Commission A dans la Salle 1, à l'étage supérieur.

Ambassadeur Yolande Biké, vice-présidente de la Conférence

(Original français)

Mesdames et messieurs, je tiens à vous remercier de votre patience, car nous avons eu un après-midi très chargé. Je tiens surtout à vous féliciter de vos interventions de cet après-midi. Je lève à présent la séance en vous souhaitant une bonne soirée.

4.6 RÉUNIONS DES COMMISSIONS PLÉNIÈRES

4 décembre 2003

Commission A2: Aspects humanitaires de la question des personnes portées disparues dans le cadre d'un conflit armé

Président :

Mme Amina C. Mohamed, Ambassadeur du Kenya

Panellistes :

Mme Yvonne Visaka Dharmadasa, Présidente, Parents of Servicemen Missing in Action (Sri Lanka)

Pr Marco Sassóli, Université du Québec, Montréal

Pr Jacques Forster, Vice-président du Comité International de la Croix-Rouge

Rapporteur :

Mme Jacqueline Boga, Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Liste des orateurs :

Membres de la Conférence

Gouvernements: Argentine, Australie, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, France, Israël, Liban, Mexico, Pérou, Suède, Suisse

Sociétés nationales: Arabie saoudite, Australie, Autriche, Cameroun, Canada, Gabon, Indonésie, Islande, Pakistan, Pays-Bas, Sierra Leone, Soudan, Suède
Comité International de la Croix-Rouge

Pour plus d'informations, prière de vous reporter au rapport sur les travaux des Commissions présenté par Mme Marie Gervais-Vidricaire, Rapporteur de la Conférence (section 4.9).

Commission B2: Réduire les risques liés aux catastrophes et à leurs effets et améliorer les mécanismes de préparation et d'intervention

Président :

Mme Martine Letts, Croix-rouge australienne

Panellistes :

M. Edgardo Caldero Paredes, Croix-rouge péruvienne
S.E. M. Minoru Endo, Ambassadeur du Japon

Rapporteur :

Mme Lucy Brown, Croix-rouge américaine

Liste des orateurs :

Membres de la Conférence

Gouvernements: Arménie, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Mexico, Suède, Suisse

Sociétés nationales: Afrique du Sud, Algérie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Colombie, Costa Rica, Émirats arabes unis, Hongrie, Îles Cook, Indonésie, Iran, Japon, Mongolie, Nigeria, Philippines, Pologne, Sénégal, Serbie et Monténégro, Suède, Syrie, Tonga, Trinité-et-Tobago, Zambie

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Observateur: Organisation mondiale de la Santé

Pour plus d'informations, prière de vous reporter au rapport sur les travaux des Commissions présenté par Mme Marie Gervais-Vidricaire, Rapporteur de la Conférence (section 4.9).

Commission A3: Faire face aux coûts humains de l'emploi de certaines armes dans les conflits armés

Président :

Mme Amina C. Mohamed, Ambassadeur du Kenya

Panellistes :

Dr. Patricia Lewis, Physicien en physique nucléaire et Directeur de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)

Dr. Malcolm Dando, neurologue, biologiste et Professeur de sécurité internationale au Département d'études sur la paix à l'Université de Bradford (Royaume-Uni)

Rapporteur :

Mme Carole Powell, Croix-rouge de la Jamaïque

Liste des orateurs :

Membres de la Conférence

Gouvernements: Afrique du Sud, Burkina Faso, Canada, Chine, Mexico, Pays-Bas, Suède, Thaïlande

Sociétés nationales: Australie, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Syrie

Comité International de la Croix-Rouge

Observateurs: Bureau International de la Paix (BIP), Organisation mondiale de la Santé

Pour plus d'informations, prière de vous reporter au rapport sur les travaux des Commissions présenté par Mme Marie Gervais-Vidricaire, Rapporteur de la Conférence (section 4.9).

Commission B3: Réduire les risques de VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses chez les personnes vulnérables

Présidente :

Mme Martine Letts, Croix-rouge australienne

Panellistes :

M. Tito Fachi, président national de la Croix-rouge de Zambie et vice-président de la Commission santé

Mme Anandi Yuvarag, Alliance internationale contre le VIH/SIDA et représentant le Réseau Global de Personnes Vivant avec le VIH/SIDA (Inde)

Mme Marika Falher, Directeur de la Mobilisation sociale et de l'information, ONUSIDA

Rapporteur :

S.E. M. Tibor Tóth, Ambassadeur de Hongrie

Liste des orateurs :

Membres de la Conférence

Gouvernements: Australie, Canada, Chine, Mexico, Royaume-Uni, Saint-Siège, Suède

Sociétés nationales: Belgique, Cambodge, Cameroun, Chine, Danemark, Éthiopie, France, Hongrie, Îles

Cook, Indonésie, Iran, Islande, Italie, Namibie,
République dominicaine, Saint-Vincent-et-les-
Grenadines, Suède, Syrie, Togo
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-
Rouge et du Croissant-Rouge
Observateurs: Organisation mondiale de la Santé

Pour plus d'informations, prière de vous reporter au
rapport sur les travaux des Commissions présenté par
Mme Marie Gervais-Vidricaire, Rapporteur de la
Conférence (section 4.9).

Une réduction globale des risques liés aux catastrophes, englobant la prévention, la gestion des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, peut être
obtenue par le biais de l'éducation et de la sensibilisation.

Agenda pour l'action humanitaire, Objectif final 3.1

Christopher Black / Fédération internationale / Bangladesh, 1998



4.7 DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5 décembre 2003

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, président de la Conférence

(Original espagnol)

Vos Altesses royales, Mesdames et Messieurs les ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

Avant de commencer officiellement cette séance, permettez-moi de dire quelques mots sur cette journée très particulière qu'est le 5 décembre. En entrant aujourd'hui dans le centre de conférences, vous avez reçu des mains des volontaires des insignes portant le slogan « Le pouvoir de l'humanité », et vous avez peut-être remarqué les nouveaux panneaux qui ont été installés à l'occasion de la Journée internationale des volontaires. Nous sommes très heureux de célébrer aujourd'hui cette Journée, d'autant plus que les volontaires assument une grande partie du travail du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde entier. Je voudrais en cette occasion très particulière exprimer aux volontaires de la section Jeunesse de la Croix-Rouge genevoise notre reconnaissance pour l'extraordinaire travail qu'ils ont accompli ces derniers jours.

Cet après-midi, nous consacrerons davantage de temps à la Journée des volontaires, lors de l'examen du point 6 de l'ordre du jour. Le professeur Rhinow, vice-président de la Conférence, a eu l'amabilité d'accepter de présider la deuxième séance plénière.

Ce matin, la séance débutera par l'élection des membres de la Commission permanente. Les résultats du premier tour de scrutin seront communiqués aux alentours de 11 h 30. En outre, des rapports sur les amendements au Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken, sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, et sur l'emblème seront présentés ce matin à la Conférence.

Nous poursuivrons ensuite le débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine. Compte tenu du nombre élevé d'orateurs inscrits, nous sommes dans l'obligation de supprimer la pause de midi et de prolonger le débat jusqu'à la fin de l'après-midi. Le débat général de mercredi s'est déroulé dans un climat constructif. Toutefois, je voudrais rappeler à tous les participants combien il est important de respecter le Principe fondamental qui régit nos débats. Aucun orateur ne doit entrer dans des controverses d'ordre politique. J'ai le regret de constater qu'une délégation n'a pas respecté cette règle mercredi après-midi et que la présidence a dû intervenir. Je demande donc à toutes les délégations de respecter ce Principe, dans un esprit ouvert et constructif, au cours du long débat qui est prévu aujourd'hui. La liste des orateurs est impressionnante et je voudrais savoir si certaines délégations accepteraient

de ne pas faire usage de la parole ou d'exprimer leurs opinions dans le cadre des commissions. Nous demandons à ces délégations de bien vouloir se faire connaître au Secrétariat. Nous allons maintenant procéder à l'élection de la Commission permanente.

1. Élection des membres de la Commission permanente

Pr. René Rhinow, Croix-Rouge suisse, président de droit

(Original français)

Bonjour à tous. Je vais tout de suite céder la parole au secrétaire général, M. l'ambassadeur Kupfer, qui va nous donner de plus amples détails sur la procédure d'élection.

Ambassadeur Kupfer, secrétaire général

(Original français)

Mesdames et Messieurs,

Chaque délégation a trouvé mercredi sur les tables un document d'information décrivant les modalités de vote. La liste définitive des candidats et les curriculum vitae de chacun d'entre eux vous ont été remis jeudi, hier.

Conformément à l'article 20, paragraphe 6 du Règlement, l'élection de la Commission permanente débutera ce matin par la désignation officielle de trois scrutateurs qui seront responsables du dépouillement des bulletins de vote.

Nous procéderons ensuite à un appel nominal pour déterminer la majorité absolue nécessaire au premier tour de scrutin. Comme vous le savez, plusieurs tours de scrutin peuvent se révéler nécessaires. Les candidats qui auront obtenu la majorité absolue au premier tour seront élus à la Commission permanente.

Si tous les sièges ne sont pas repourvus, il sera procédé directement à un second tour de scrutin à l'issue duquel seront élus les candidats qui auront recueilli le plus grand nombre de voix.

Après l'appel nominal et tout en examinant le point un de l'ordre du jour, nous commencerons à voter pour le premier tour.

Les délégations seront réparties en six groupes et seront appelées à voter par ordre alphabétique selon l'orthographe française. Chaque groupe sera appelé à voter par le biais d'une diapositive projetée sur les écrans de la salle des plénières. Par conséquent, lorsque votre délégation sera appelée, son chef ou le délégué qu'il aura désigné pour le remplacer se rendra dans la salle 15 au niveau D, à l'étage en dessous de celui où nous nous trouvons actuellement où il exprimera un vote à bulletin secret.

Pour faciliter la procédure de vote, nous vous remercions de porter visiblement votre badge.

Si le chef de délégation a désigné un remplaçant, celui-ci doit présenter son badge et une procuration remplie et signée. Des formulaires de procuration vierge ont été distribués en même temps que les instructions.

Comme vous le savez, nous devons élire cinq membres de la Commission permanente. Vous ne pouvez choisir que cinq noms. Chaque nom ne peut bénéficier que d'un vote. Tout bulletin sur lequel plus de cinq noms auraient été choisis sera déclaré nul. Pour éviter des erreurs lors du dépouillement, veillez à bien indiquer votre choix en noircissant complètement l'encadré rouge figurant à côté du nom des candidats à l'aide du stylo mis à disposition dans l'isoloir.

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue établie d'après l'appel nominal seront élus au premier tour du scrutin. Si moins de cinq candidats ont obtenu la majorité absolue un second tour de scrutin sera organisé, et les candidats qui obtiendront le plus grand nombre de votes seront déclarés élus.

Enfin pour conclure, permettez-moi de vous rappeler que, conformément l'article 10, paragraphes 4, et 17, alinéa 1a des Statuts du Mouvement, la Conférence internationale élit à titre personnel les membres de la Commission permanente en tenant compte de leurs qualités personnelles ainsi que du principe d'une répartition géographique équitable.

Pr. René Rhinow, Croix-Rouge suisse, président de droit

(Original français)

Nous pouvons maintenant commencer la procédure de vote. Je vais tout d'abord donner lecture des noms des neuf candidats à la Commission permanente par région et par ordre alphabétique

Afrique :

Pr. Shimelis Adugna, de la Croix-Rouge éthiopienne
Mme Bana Ouandaogo Maiga de la Croix-Rouge Burkinabè

Amériques :

Mme Janet Davidson de la Société canadienne de la Croix-Rouge
Mme Zoy Katevas de Sclabos de la Croix-Rouge chilienne

Asie :

Dr Mohammed M. Al-Hadid du Croissant-Rouge jordanien
Major général Z.A. Khan du Croissant-Rouge du Bangladesh

Europe :

M. Philippe Cuvillier de la Croix-Rouge Française
M Freddy Karup Pedersen de la Croix-Rouge danoise
M. Rezső Sztuchlic de la Croix-Rouge hongroise

Conformément à l'article 20, paragraphe 6 du Règlement, le président désigne trois scrutateurs parmi les délégués des membres de la Conférence. Je prie donc Mme Niki Rattle de la Croix-Rouge des Iles Cook, Mme Britta Sydhoff de la Croix-Rouge suédoise et Mme Moliéhi Khabele du Gouvernement du Lesotho de bien vouloir accepter d'assumer cette tâche. Merci beaucoup.

Les scrutateurs sont secondés par M. Jean-Luc Blondel du CICR et Mme Elise Baudot-Queguiner de la Fédération internationale.

Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal. Nous commençons par les composantes du Mouvement, à savoir les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale. Viendront ensuite les États parties aux Conventions de Genève. Je donne la parole à M. Frank Mohrhauer pour la première partie de l'appel nominal, et à Mme Angela Gussing pour la seconde.

M. Frank Mohrhauer, secrétaire général adjoint

(Original anglais)

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des composantes du Mouvement, qui les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale. Je demande à tous les délégués de lever bien haut leur plaque à l'appel du nom de leur délégation afin que nous puissions la voir. Je vais faire l'appel dans l'ordre alphabétique français ce qui, je l'avoue, est un peu un défi pour moi. Je vous prie de m'excuser pour les erreurs que je pourrais faire.

(Original français)

Afghanistan, absent, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua et Barbuda, Arabie saoudite, Argentine non, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi non, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine non, Chili, République populaire de Chine, Colombie, Congo, République démocratique du Congo, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, République dominicaine non, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fiji, Finlande, France, Gabon, Gambie non, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Indes, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Libye, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan non, Kiribati, Koweït, Laos, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie non, Mexique, Micronésie, Moldova,

Monaco, Mongolie non, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay non, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis non, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines non, Îles Salomon non, Samoa non, Sao Tomé-et-Principe non, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie non, Tchad, République tchèque, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu non, Venezuela, Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe, Fédération internationale, CICR.

(Original anglais)

Voilà qui met fin à l'appel nominal des composantes du Mouvement.

Mme Angela Gussing-Sapina, secrétaire général adjoint

(Original français)

Je procéderai exactement de la même manière. Je demanderai donc aux Gouvernements de bien vouloir lever leur plaque au fur et à mesure que j'avance dans la liste.

Afghanistan non, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre non, Angola non, Antigua et Barbuda non, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas non, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan non, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi non, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge non, Cameroun, Canada, Cap-Vert non, République centrafricaine, Chili, République populaire de Chine, Chypre non, Colombie, Comores, Congo, République démocratique du Congo, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire non, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Dominique non, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine non, Fiji non, Finlande, France, Gabon, Gambie non, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée non, Guinée-Bissau non, Guinée équatoriale non, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook non, Indes, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Libye, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan non, Kiribati, Koweït, Laos non, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria non, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi non, Maldives non, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie non, Moldova non, Monaco, Mongolie non, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan,

Pakistan non, Palaos non, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée non, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis non, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines non, Îles Salomon non, Samoa non, Sao Tomé-et-Principe non, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie non, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname non, Swaziland non, Syrie, Tadjikistan non, Tanzanie non, Tchad non, République tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga non, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan non, Turquie, Tuvalu non, Ukraine, Uruguay, Vanuatu non, Venezuela, Vietnam, Yémen non, Zambie et Zimbabwe.

Pr. René Rhinow, Croix-Rouge suisse

(Original français)

L'appel nominal est maintenant terminé.

Le résultat de l'appel nominal des composantes du Mouvement et des États parties aux Conventions de Genève est le suivant : sont représentés ici 166 composantes du Mouvement ainsi que 144 gouvernements, ce qui fait un total de 310 délégations. La majorité absolue requise au premier tour est donc 156 voix. Nous pensons pouvoir donner les résultats du premier tour vers 11 h 30. Nous pouvons maintenant passer au vote. J'invite tout d'abord les délégations dont le nom du pays en français commence par a et b de se rendre dans la salle 15. Les premières lettres des délégations suivantes invitées à voter s'afficheront au fur et à mesure sur l'écran. Nous pouvons maintenant poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

Point 2, Amendements au Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken

2. Amendements au Règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken

Mme Kraus-Gurny, présidente du Fonds de l'Impératrice Shôken

(Original anglais)

Monsieur le président,

Le Fonds de l'Impératrice Shôken est un fonds spécial, unique en son genre. Il a été créé en 1912 lorsque S.M. l'impératrice Shôken a fait don de 100 000 yens-or japonais pour promouvoir les activités des Sociétés nationales.

Depuis, le Fonds a joué un rôle important en soutenant des projets réalisés par les Sociétés nationales dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de la santé, de la jeunesse, de la transfusion sanguine, de l'aide sociale et de la diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Maison impériale du Japon et le gouvernement japonais ayant fait d'autres dons, le capital du Fonds est

aujourd'hui de 10,5 millions de francs suisses. Le Fonds a donc des effets extrêmement positifs pour les nombreuses Sociétés nationales qu'il soutient.

Un rapport complet des activités du Fonds au cours des quatre dernières années a été envoyé à l'avance à tous les participants à la Conférence internationale. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de l'assistance qui a été fournie pendant la seule année écoulée : équipement des équipes d'ambulances et de premiers secours de la Croix-Rouge de la Gambie, financement d'une unité de santé mobile de la Croix-Rouge uruguayenne, soutien à une campagne de prévention de la tuberculose de la Croix-Rouge de Roumanie, formation de 1 000 jeunes à la préparation aux catastrophes et à l'intervention par la Société du Croissant-Rouge iranien et soutien à l'établissement de nouvelles sections dans des Sociétés nouvelles telles que la Croix-Rouge de Timor-Leste. C'est ainsi que le Fonds, en réponse à des demandes directes, aide les Sociétés nationales à renforcer leur capacité d'assistance aux personnes vulnérables.

Le Fonds est aussi un bon exemple d'engagement et de coopération, à la fois au sein du Mouvement et avec le gouvernement et la Croix-Rouge du Japon. Administré par une commission paritaire composée de représentants du CICR et de la Fédération internationale, le Fonds s'attache à porter à leur maximum son efficacité et son utilité pour les Sociétés nationales. Sous les auspices de la Croix-Rouge du Japon, des liens particuliers ont été tissés au cours des années avec la Maison impériale et le gouvernement japonais, ses principaux bailleurs de fonds.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Maison impériale et le gouvernement du Japon pour leur soutien au Fonds. Ces dernières années, le Fonds de l'Impératrice Shôken a subi les répercussions des changements que connaît le monde qui nous entoure. La crise des marchés boursiers a eu, comme partout ailleurs, un effet négatif sur le niveau de fonds disponibles pour les Sociétés nationales. C'est ce que montre le rapport qui a été présenté à cette Conférence. Des modifications prudentes ont été apportées à la gestion financière du Fonds pour surmonter ce problème, et nous espérons disposer cette année d'une somme plus élevée à attribuer aux importants projets du Fonds.

En septembre 1999, la Commission permanente a recommandé que le Fonds de l'Impératrice Shôken soit traité comme une question relevant du Mouvement et devant être gérée par le Conseil des Délégués plutôt que par la Conférence internationale, comme le prévoit le règlement en vigueur. Il a été considéré que cela permettrait de suivre plus efficacement et plus régulièrement les activités du Fonds. À la suite d'intenses consultations avec le ministère japonais des Affaires étrangères et l'Agence de la Maison impériale, par le biais de la Croix-Rouge du Japon, un projet final de règlement du Fonds est présenté à la Conférence internationale. Ce règlement vous est soumis aujourd'hui pour approbation à travers la résolution 2.

3. Rapport spécial :

Le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics

Pr. René Rhinow, Croix-Rouge suisse, président de droit

(Original français)

Nous prenons acte de votre rapport, et nous passons immédiatement au point 3 de l'ordre du jour, le rapport spécial sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics.

Mme Razia Essack-Kauaria, secrétaire générale de la Croix-Rouge de Namibie, membre du Conseil de direction de la Fédération internationale

(Original anglais)

J'aimerais évoquer brièvement le contexte de l'étude et mettre en évidence certains de ces points principaux.

S'agissant du contexte, nous avons pris l'habitude de parler de la position particulière des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. Toutefois, très peu d'études ont été réalisées récemment sur la signification véritable de cet état de fait dans le monde d'aujourd'hui. Face à cette réalité, tant la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge que la Stratégie pour le Mouvement ont invité la Fédération internationale à conduire une étude approfondie sur les relations de travail entre les États et les Sociétés nationales, en tenant compte de l'évolution des besoins dans les domaines humanitaire, social et de la santé, du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, ainsi que des nouveaux rôles de l'État, du secteur privé et des organisations bénévoles dans la prestation de services.

L'étude intégrale est maintenant à la disposition de tous les membres de la Conférence internationale. Le document qui a été distribué en préparation de la Conférence est un résumé qui porte tout particulièrement sur les conclusions de l'étude.

Permettez-moi maintenant d'aborder le second point, qui est un bref résumé de la conclusion principale. L'étude commence par examiner l'environnement dans lequel les États et les Sociétés nationales fournissent des services. Elle s'attache d'abord à dégager certaines des grandes tendances en matière de besoins, et à définir les rôles joués par les Sociétés nationales d'une part, et par les États de l'autre. Elle cherche ensuite à déterminer comment la notion initiale d'«auxiliaire des services sanitaires des forces armées» a évolué vers la notion, plus large, d'«auxiliaire des services humanitaires des pouvoirs publics». Elle constate que si cette notion est universelle, en revanche elle ne fait pas l'objet d'une interprétation commune, et les attentes des différents partenaires varient considérablement. Il est clair, toutefois, que les Statuts du Mouvement et le droit international humanitaire reflètent le statut spécifique des Sociétés nationales, qui est différent de celui d'au-

tres organisations humanitaires nationales, un aspect dont témoignent la nature et la qualité du dialogue entre les États et les Sociétés nationales.

Les différents types d'interaction existant entre un État et sa Société nationale sont analysés dans le rapport. Il y a d'abord ceux qui touchent au *fonctionnement* de la Société nationale, notamment le processus de création de la Société, le rôle de l'État dans la prise de décision, les contrôles financiers, les amendements aux statuts, le choix des dirigeants de la Société, le régime fiscal et l'usage de l'emblème. Il y a ensuite les interactions qui ont trait aux *activités* de la Société nationale, notamment celles qui concernent le financement, les secours aux soldats malades et blessés sur le champ de bataille, et d'autres activités liées aux conflits, le choix des programmes et des services et les actions à l'étranger.

Après avoir examiné les différentes dimensions de l'interaction entre la Société nationale et les pouvoirs publics, le rapport étudie les outils disponibles pour évaluer et guider le développement de la relation. Certains existent déjà. Ce sont, par exemple, les Principes fondamentaux, les conditions de reconnaissance des Sociétés nationales, les « Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales » et les « Caractéristiques d'une Société nationale qui fonctionne bien ». Toutefois, le rapport conclut que des lignes directrices complémentaires seraient utiles.

Gardant à l'esprit d'une part les disparités qui peuvent s'expliquer par la diversité des contextes dans lesquels opèrent les Sociétés nationales, et d'autre part la nécessité d'une évolution dans la nature des relations de travail entre l'État et la Société nationale, il est utile de dégager les caractéristiques d'une relation équilibrée entre les États et les Sociétés nationales. Les « caractéristiques » proposées par l'étude sont les suivantes :

- souligner l'importance du partenariat, du dialogue et du respect mutuel et mettre en relief la portée de la coopération dans le partenariat ;
- insister sur l'importance du respect des Principes fondamentaux, en tant que critère de référence pour l'action de la Société nationale dans le cadre du partenariat ;
- mettre en évidence des aspects spécifiques du partenariat dans les situations de conflit armé ;
- suggérer les moyens de créer un environnement propice à l'action de la Société nationale et donner des conseils si l'intégrité de la Société nationale est compromise.

Le Conseil des Délégués a adopté sur ce sujet la résolution 6, dans laquelle il invite les Sociétés nationales à engager des discussions sur le plan interne ainsi qu'avec leurs gouvernements respectifs de façon à mieux faire connaître à ces derniers la valeur du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales et l'importance d'une relation équilibrée. Reconnaissant que les efforts déployés, bien que considérables, sont loin d'être suffisants, la résolution invite la Fédération internationale, en coopération avec le CICR, à mener plus avant le travail entrepris sur ce sujet, y compris en poursuivant

les consultations auprès des Sociétés nationales, des États et des organisations internationales.

Nous espérons que les gouvernements considéreront, eux aussi, que l'étude et ses conclusions sont utiles, et attendons avec intérêt de poursuivre notre travail sur la question avec les Sociétés nationales et les gouvernements.

4. Rapport sur le suivi de la résolution 3 de la XXVII^e Conférence internationale sur les emblèmes

Pr. René Rhinow, Croix-Rouge suisse, président de droit

(Original français)

Nous avons pris connaissance de votre rapport. La résolution, comme toutes les autres résolutions, sera traitée demain matin.

Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

Mme Christina Magnuson, représentante spéciale de la Commission permanente, présidente du groupe de travail de la Commission permanente sur les emblèmes

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis,

En 1999, la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait atteint un consensus et adopté la résolution 3, qui [en vertu de la résolution 2 Conseil des Délégués de 1999] invitait la Commission permanente à « créer un groupe de travail conjoint sur les emblèmes, composé de représentants du Mouvement et des États, qui sera chargé d'apporter aussi rapidement que possible une solution globale qui soit acceptable tant sur le fond que du point de vue de la procédure pour toutes les parties concernées ».

Vous avez reçu un rapport très concret sur la suite donnée à cette résolution. Ce rapport contient des informations complètes sur les progrès accomplis à travers les initiatives qui ont été prises en consultation étroite avec les représentants des gouvernements et dans le cadre du Mouvement, par le biais des groupes de travail établis à cette fin par la Commission permanente.

Le Conseil des Délégués de 2003, dont les travaux viennent tout juste de prendre fin, a examiné en profondeur la question, qui reste l'une des priorités de notre Mouvement dans les efforts qu'il fait pour parvenir à l'universalité tout en améliorant encore la protection des victimes de la guerre.

Le 1^{er} décembre 2003, le Conseil des Délégués, conscient de l'importance de la question, a adopté la résolution 5 qui fait le point des progrès accomplis et prie « la Commission permanente de continuer à accorder une grande priorité aux efforts déployés pour

aboutir, dès que les circonstances le permettront, à une solution globale et durable de la question de l'emblème, en coopération avec le gouvernement suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève, et avec les autres gouvernements concernés et les composantes du Mouvement, sur la base du projet de troisième protocole additionnel ».

À cet égard, je voudrais rappeler que le projet de troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, distribué le 12 octobre 2000, constitue une base de négociation solide pour la conférence diplomatique qui sera convoquée dès que les circonstances le permettront.

En adoptant la résolution 5 par consensus, le Conseil des Délégués a voulu, d'une part, montrer qu'il est déterminé à poursuivre les efforts déjà engagés et, de l'autre, rappeler aux États parties aux Conventions de Genève qu'ils ont, comme les composantes du Mouvement, la responsabilité de garantir une solution globale et durable à la question des emblèmes. C'est donc au nom des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale que j'ai demandé, en ma qualité de représentante spéciale de la Commission permanente sur les emblèmes, de porter à l'attention de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge la résolution 5 que le Conseil des Délégués a adoptée le 1^{er} décembre 2003. À cet effet, la Commission permanente a soumis un projet de résolution à la Conférence.

Au nom des membres de notre Mouvement, permettez-moi de conclure en vous exprimant, à tous, Excellences, mesdames et messieurs, chers amis, ma gratitude et mes remerciements pour votre soutien.

5. Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine *(suite)*

Pr. René Rhinow Croix-Rouge suisse, président de droit

(Original français)

La résolution 5 sera examinée demain matin. Nous passons donc directement à l'examen du point 5 de l'ordre du jour et j'aimerais rouvrir le débat général engagé mercredi, lors de la première séance plénière, sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine. Avant de donner la parole aux premières délégations, permettez-moi de vous rappeler encore une fois l'article 11, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, qui stipule que tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux. Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, je dois veiller à ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. Je vous saurais gré de me faciliter la tâche. Je me permets également de vous rappeler que le temps de parole accordé à chaque délégation est strictement limité à

cinq minutes. Je demanderais à tous les orateurs d'observer cette règle scrupuleusement, par respect pour ceux qui souhaitent intervenir durant cette séance. D'ailleurs, je crois que nous n'avons pas envie de rester jusqu'à minuit. Là aussi, je vous serais reconnaissant de suivre cette règle. Une horloge affichée sur l'écran vidéo vous indique le temps écoulé.

M. Fred De Graaf, membre du Conseil, Croix-Rouge néerlandaise

(Original anglais)

Monsieur le président,

L'an dernier, le personnel humanitaire a été l'objet d'un nombre sans précédent d'attaques, dont la brutalité nous a tous atterrés. Ces attaques n'ont pas seulement entraîné des pertes inacceptables en vies humaines. Elles ont aussi montré que notre mission, qui est d'apporter une assistance impartiale, neutre et indépendante aux personnes dans le besoin, est gravement menacée. Le personnel humanitaire joue un rôle vital dans la prévention et l'allègement des souffrances. C'est pourquoi nous appelons tous les États à prévenir et à condamner les attaques contre le personnel humanitaire et les organisations de secours, et à veiller à ce que ces attaques ne restent pas impunies.

Monsieur le président,

C'est avec un vif intérêt que nous avons pris connaissance du rapport de la Fédération internationale sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. Dans un environnement humanitaire en mutation, la redéfinition de ce rôle dans la perspective des partenariats est la bienvenue et offre des possibilités nouvelles d'étendre nos relations avec nos gouvernements. Toutefois, comme le souligne clairement le rapport, nous devons impérativement agir dans le respect de nos Principes fondamentaux si nous voulons préserver notre mission humanitaire.

Enfin, monsieur le président, j'attire votre attention sur le changement climatique. Le changement climatique n'est pas un risque à venir abstrait. Il est déjà là. L'une de ses caractéristiques est la multiplication attendue des phénomènes climatiques extrêmes : inondations, sécheresses, vagues de chaleur, ouragans. Le nombre des catastrophes d'origine climatique est déjà en nette augmentation.

De surcroît, la pauvreté, les migrations, le VIH/SIDA et d'autres difficultés aggravant la vulnérabilité des populations, il est à prévoir qu'un plus grand nombre de personnes demanderont de l'aide aux Sociétés nationales. La pandémie du VIH/SIDA est une préoccupation majeure. Je remercie donc vivement le gouvernement des Pays-Bas pour l'engagement qu'il a pris avec nous de renforcer les capacités des Sociétés sœurs de surmonter les défis que posent la réduction des risques et le VIH/SIDA. Il est crucial que nous ayons toujours conscience de ces problèmes et des effets qu'ils auront sur la dignité humaine.

Nous devons attirer l'attention sur le sort des personnes vulnérables et nous ne devons plus hésiter à agir.

S.E. M. Mohamed-Saleh Dembri, ambassadeur, représentant permanent de l'Algérie, Genève, parlant au nom du Groupe arabe

(Original français)

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre Conférence se réunit alors que, sur la scène internationale, la situation humanitaire se dégrade, que la justice est quasiment absente et que l'équilibre n'est plus de mise. Les événements vécus ces dernières années et jusqu'à ce jour, dans le monde en général et dans les territoires palestiniens occupés en particulier, ont eu des conséquences négatives profondes. Les normes morales ont été occultées, et les jugements de la communauté internationale sur de nombreux problèmes nettement différenciés désignent certains pays et certaines communautés et en ignorent d'autres. De même, cette situation a pu servir de prétexte dans la marginalisation du droit international humanitaire. C'est pour cela que nous nous félicitons des objectifs de notre Conférence internationale qui, cette année, sont fondés sur l'actualisation de ce droit et des dispositions concernant les procédures d'application.

Les documents présentés à cette Conférence ont montré que la succession des situations de non-respect du droit est la source principale des atteintes à la dignité humaine. Ainsi, et comme le prouvent les rapports des organismes internationaux, nous assistons tous les jours dans les territoires palestiniens occupés à la violation du droit international, qu'il soit conventionnel ou coutumier.

Bien que nous ne désirions pas exploiter la Conférence internationale pour le compte d'une seule cause humanitaire, nous voudrions cependant affirmer, à partir précisément de cette situation particulière et des leçons que nous pouvons en tirer, que la réponse aux dangers encourus par la dignité humaine dans notre monde moderne doit être fondée sur la réalisation de quatre conditions interdépendantes :

1. La diffusion et l'application pratique des mécanismes existants de surveillance et de mise en œuvre des dispositions du droit international
2. Le respect des États pour l'engagement qu'ils ont contracté de faire tout ce qui est nécessaire pour répondre de manière efficace et définitive aux violations les plus graves des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels.
3. La promotion et le développement de la fonction de protection dévolue au CICR, y compris sa fonction de substitut de la Puissance protectrice et son rôle dans l'investigation des cas de violation du droit international humanitaire.
4. L'engagement inconditionnel de respecter et de protéger le CICR et ses délégués ainsi que tous les autres organismes internationaux humanitaires présents sur le terrain, et de faciliter leur travail.

Espérons que nos discussions pourront aboutir à la mise en place d'instruments pratiques pour la réalisation et la surveillance de la mise en œuvre de ces conditions, qui nous paraissent représenter un préalable essentiel à la réalisation des objectifs de la Conférence.

Monsieur le président,

Concernant le problème du troisième emblème symbole de neutralité, le groupe arabe, qui approuve le principe de l'universalité du Mouvement international, se félicite de la reprise des négociations sur le projet proposé de troisième protocole additionnel après la stabilisation de la situation sur le terrain, représentée essentiellement par l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Quant à la question de la réduction de l'impact des catastrophes sur la dignité humaine, nous nous félicitons du développement de la coopération internationale en vue d'établir des partenariats actifs, qui contribuent au renforcement des capacités nationales des pays en développement sur les plans de la technique et de la législation.

Concernant enfin la protection de la dignité humaine en cas de maladie, nous voudrions souligner le caractère également grave de toutes les maladies meurtrières comme le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose en affirmant que la première étape dans la lutte contre ces maladies doit être la création d'un réseau efficace de coopération internationale qui contribuerait à l'évolution des systèmes de santé dans les pays en développement, au renforcement de leurs capacités nationales et à l'élaboration de leurs programmes. Dans ce contexte, nous saluons l'initiative de l'OMS « 3 millions d'ici 2005 » (fournir un traitement contre le VIH/SIDA à trois millions de personnes d'ici 2005).

Monsieur le président,

En conclusion, le groupe arabe réaffirme son souci d'aboutir à des résultats pratiques qui traduisent les objectifs de cette Conférence en une réalité pour laquelle nous devons tous nous entendre sur les moyens d'en garantir la concrétisation.

S.E. Mme Irma Ertman, ambassadeur, directrice générale, département des Affaires juridiques, ministère des Affaires étrangères, Finlande

(Original anglais)

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration que l'Italie a faite mercredi au nom de l'Union européenne. Permettez-moi d'ajouter quelques remarques propres à la Finlande.

Les terribles attentats perpétrés cette année à Bagdad contre le siège des Nations Unies et celui du Comité international de la Croix-Rouge illustrent les dangers et les risques de sécurité croissants auxquels le personnel humanitaire est exposé dans les zones de crise. Il est aujourd'hui douloureusement manifeste que les efforts

déployés pour prévenir, décourager et éliminer de tels actes n'ont pas été suffisants. Il est encourageant, toutefois, de noter que l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'engager des négociations afin d'élargir le champ d'application de la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, de façon à couvrir toutes les missions dirigées par les Nations Unies. La résolution 1502 sur la protection du personnel humanitaire, que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adoptée en septembre, est elle aussi la bienvenue. Cette Conférence doit affirmer haut et fort que les États doivent prévenir et condamner les attaques contre le personnel humanitaire et les secours, et veiller à ce que telles attaques ne soient pas impunies.

Nous tenons à féliciter le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale pour la qualité des rapports qui ont été préparés pour la Conférence et qui permettent de mieux connaître des sujets actuels d'une immense importance. La publication prochaine du rapport sur le droit humanitaire coutumier marquera une étape décisive en clarifiant les obligations universelles.

Pour ne donner qu'un exemple, le statut des personnes capturées ou détenues dans le contexte de la guerre contre le terrorisme a suscité bien des controverses. Ma délégation juge très valables les conclusions du CICR et d'autres sur le régime juridique applicable aux civils qui ont participé directement aux hostilités lors d'un conflit armé. En effet, comme l'a aussi confirmé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, si un individu aux mains d'une partie à un conflit n'a pas droit à la protection de la III^e Convention de Genève en tant que prisonnier de guerre, il bénéficie nécessairement, en tant que civil, de la protection de la IV^e Convention, si les conditions relatives à la nationalité sont remplies. Mon gouvernement est préoccupé par le fait qu'aux dires de certains, il existe, entre les combattants et les civils, une troisième catégorie de personnes, qui ne peuvent pas prétendre à une procédure régulière ou à la protection du droit. Toutes les personnes capturées doivent être traitées avec humanité et bénéficier de la protection que leur accordent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Nous nous félicitons aussi du rapport sur le projet de droit des opérations internationales lors de catastrophes et apportons notre soutien aux activités menées par la Fédération internationale dans ce contexte.

Voyons maintenant les engagements humanitaires spécifiques. La Finlande se joint à ceux qui ont été pris par l'Union européenne. En ce qui concerne l'engagement de l'Union européenne relatif à la Cour pénale internationale (CPI), je voudrais préciser que la Finlande ratifiera l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour au premier semestre 2004.

Sur le plan national, nous nous engageons à poursuivre les efforts entrepris pour mettre fin à l'impunité des

auteurs des crimes les plus graves aux yeux de la communauté internationale dans son ensemble, notamment les violations graves du droit international humanitaire. Nous avons d'ores et déjà adopté une législation qui prévoit une pleine coopération avec la CPI. Nous allons maintenant revoir la législation nationale relative aux crimes relevant de la compétence de la CPI, et amender comme il se doit les dispositions pertinentes afin de pouvoir organiser des procès en vertu du principe de la complémentarité. Nous sommes profondément préoccupés par le sort des personnes portées disparues et nous nous engageons, avec la Croix-Rouge finlandaise, à renforcer la coopération pour garantir l'efficacité des activités de recherche.

Monsieur le président,

Le VIH/SIDA est une immense tragédie. Les orphelins du SIDA se comptent aujourd'hui par millions. Une direction forte et une société civile active sont nécessaires pour combattre cette menace. La Finlande met l'accent sur le rôle de la prévention et l'importance des partenariats entre les gouvernements et le Mouvement international de la Croix-Rouge dans ce contexte.

Nous nous joignons aux autres délégations pour nous féliciter de l'adoption récente, par les États, d'un nouveau protocole à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre.

Monsieur le président,

La Finlande voudrait manifester son plein soutien aux activités menées par les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Que les derniers jours de la XXVIII^e Conférence internationale soient couronnés de succès.

**M. Paul Wharram, secrétaire général adjoint,
Société canadienne de la Croix-Rouge**

(Original anglais)

Monsieur le président,

La Société canadienne de la Croix-Rouge se félicite de l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer en séance plénière, et rend hommage à la Commission permanente, au CICR et à la Fédération internationale qui n'ont ménagé aucun effort pour organiser cette Conférence. Nous souhaitons dire quelques mots sur cette institution remarquable et unique qu'est la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sur le rôle important qu'elle joue.

Ces deux derniers jours, les Sociétés nationales de notre Mouvement, qui représentent nos diverses communautés locales, ont siégé au côté de nos collègues des gouvernements sur un pied d'égalité. Nous avons échangé des opinions, débattu des efforts de collaboration, noué des partenariats les uns avec les autres et œuvré à la réalisation d'un objectif commun, celui de protéger la dignité humaine.

Si durant ces quelques jours, certains d'entre nous ont cristallisé leur attention sur un seul problème, ont défendu un point de vue étroit, ou se sont sentis débordés par la complexité des défis, n'oublions pas pourquoi et comment nous sommes venus ici et les raisons pour lesquelles nous faisons ce que nous faisons. Nous avons reconnu, qu'ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses, exercer une influence positive sur la situation de l'humanité et améliorer les conditions d'existence des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes et la maladie. Au fil des années, nous avons renforcé notre capacité de mobiliser le *pouvoir de l'humanité* et, ce faisant, nous imprimons notre marque sur ce monde en réduisant la violence, la discrimination et la vulnérabilité. Avec des objectifs concrets et mesurables, nous nous sommes engagés à améliorer la protection dans les situations de conflit armé et à garantir un accès sûr à toutes les victimes.

Cependant, ce qui est peut-être plus important encore c'est la manière dont nous avons fait en sorte d'y parvenir – en mettant en œuvre nos Principes fondamentaux.

Certes, nombreuses sont les organisations qui appellent l'attention sur les personnes portées disparues, qui fournissent des services et des soins aux personnes vivant avec le VIH/SIDA, qui interviennent en cas de catastrophe et dans les situations de conflit. Mais ce qui fait la particularité de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, c'est que nous, ses composantes, agissons dans un cadre global guidé par des Principes fondamentaux incontestables, qui transcendent les considérations politiques. Nos valeurs d'universalité et d'impartialité sont, bien sûr, les piliers de ce que nous faisons.

La Société canadienne de la Croix-Rouge appelle les États parties et les Sociétés nationales à agir de concert pour consolider encore ces piliers en réalisant l'universalité du Mouvement à travers le règlement global et rapide du problème de l'emblème, et à respecter la nature de notre rôle, qui est celui d'auxiliaires indépendants des pouvoirs publics. Ne laissons jamais l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés hypothéquer notre collaboration ou la force de notre coopération.

Nous souscrivons aux résultats de cette Conférence, à l'Agenda pour l'action humanitaire et aux engagements pris. Au cours de ces délibérations, notre Société s'est souvent exprimée avec un sentiment d'urgence sur la situation des enfants et sur leurs besoins en matière de protection contre la violence et les mauvais traitements, des enfants qui ont été confiés à nos soins et dont certains sont du nombre des personnes portées disparues.

Nous soutenons avec force la participation des jeunes et appelons toutes les Sociétés nationales à garantir un environnement sûr à la jeunesse Croix-Rouge et Croissant-Rouge. Nous saluons l'engagement qu'a pris la Fédération internationale dans ce sens et encourageons

geons d'autres participants à se joindre à nous dans la réalisation de cet objectif. Nous applaudissons à l'engagement qu'ont pris des Sociétés nationales et des gouvernements comme le nôtre d'appuyer les mécanismes de préparation aux catastrophes et d'intervention, afin de réduire les effets des catastrophes et de renforcer les capacités des Sociétés nationales.

Dans le cadre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, où tant de nos Sociétés sœurs sont aux prises avec les défis que pose l'assistance aux femmes, aux enfants, et aux hommes vivant avec le VIH/SIDA, nous saluons l'initiative courageuse qu'a récemment prise notre gouvernement et encourageons d'autres gouvernements à adopter une législation qui garantisse à ces personnes particulièrement vulnérables l'accès à des médicaments antirétroviraux d'un coût abordable.

Nous apportons notre soutien au rapport du CICR sur les personnes portées disparues et nous nous associons aux Sociétés sœurs qui ont décidé de renforcer notre réseau international de services de recherche et de consolider notre capacité de service et de soutien aux familles dispersées par un conflit.

Nous réaffirmons publiquement notre engagement envers la prévention contre les dangers des mines, nous invitons les autres Sociétés nationales à faire de même et nous encourageons la mise en œuvre universelle de la Convention d'Ottawa.

Surtout, monsieur le président, nous annonçons à cette Conférence le nouvel objectif stratégique de notre Société, lequel a été approuvé il y a tout juste trois semaines : « faire mieux connaître et respecter les valeurs humanitaires et le droit international humanitaire, et promouvoir l'action en la matière ». La Société canadienne de la Croix-Rouge s'est engagée, pour les quatre prochaines années, à renforcer l'attachement de ses volontaires et de son personnel à la promotion du droit et des valeurs humanitaires. Elle s'est engagée aussi à organiser des campagnes publiques pour encourager la tolérance et le respect, et combattre la discrimination, en particulier contre les populations autochtones et immigrantes.

Monsieur le président,

Alors que la XXVIII^e Conférence internationale touche à sa fin, nous voulons rendre un hommage particulier à nos millions de volontaires et d'employés qui sont les visages de l'humanité en action et qui, souvent, accomplissent leur mission au péril de leur vie et de leur santé. Comme nous, ils sont motivés par l'appel au ralliement en faveur du Mouvement, dont la Commission permanente et la direction exemplaire de la princesse Margriet sont les fers de lance. Ce sont les réalisations collectives de nos volontaires et de nos employés, soutenus par nos partenaires, qui consolideront notre héritage – donner des soins, de l'espoir et du courage aux millions de personnes qui, chaque jour et chaque année dans le monde, comptent sur nous.

**Major général Zahirul Amin Khan, président,
Croissant-Rouge du Bangladesh**

(Original anglais)

Monsieur le président,

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tient à un moment où se posent des défis et des problèmes nouveaux. Le nombre des pays touchés par un conflit a augmenté au cours des deux dernières années. Des guerres locales et des conflits armés éclatent de temps à autre. Les attentats terroristes se multiplient, tout comme les violations du droit international. Néanmoins, les Conventions de Genève ont résisté à l'épreuve du temps et ont largement contribué à l'atténuation des souffrances humaines en temps de guerre.

La protection de la dignité humaine et les moyens de surmonter les problèmes humanitaires qui existent aujourd'hui dans le monde sont le thème central de cette Conférence. Promouvoir la paix par des moyens humanitaires, tel est le slogan du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Depuis sa création, le Mouvement a dûment mis en œuvre le droit international humanitaire. Il est notoire que les droits humains ont été établis par les Conventions de Genève de 1949, qui ont été renforcées par les deux Protocoles additionnels de 1977.

L'un des objectifs du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est la protection de la vie et de la santé humaines. Le Bangladesh est préoccupé par le fait que le paludisme, l'arsenicosis, la tuberculose, le VIH/SIDA et les maladies véhiculées par l'eau menacent la vie et la santé des populations. Le Bangladesh avait réalisé des progrès considérables en matière d'approvisionnement en eau potable des populations rurales. Toutefois, la contamination à l'arsenic des eaux souterraines fait qu'il est dangereux pour 80 % d'entre elles environ de consommer l'eau des puits. Aujourd'hui, les populations dépendent d'une eau de surface contaminée, et les maladies d'origine hydrique se propagent. Des pays comme le Bangladesh ont d'urgence besoin de la coopération internationale pour combattre ces maladies et les dangers pour la santé.

Comme vous le savez, le Bangladesh est l'un des pays au monde les plus exposés aux catastrophes. Chaque année, il subit des cyclones, des raz-de-marée, des inondations et d'autres catastrophes naturelles. Il est démontré qu'il ne suffit pas de distribuer des secours et d'aider les victimes. Un programme économique planifié doit être mis en place pour renforcer les capacités des sinistrés de façon que leur situation économique ne s'aggrave pas. Les déplacements de population, provoqué par l'érosion fluviale, ont créé une crise psychologique au Bangladesh. Tous les ans, l'érosion fluviale fait des milliers de sans-abri. Une coopération internationale est nécessaire d'urgence pour améliorer le système de gestion des catastrophes et réinsérer les personnes déplacées. Le CICR était à nos côtés au moment où nous en avons besoin.

Enfin, permettez-moi de réaffirmer que le Bangladesh est convaincu que la dignité humaine est le fondement de tous les efforts que nous déployons pour surmonter les défis contemporains. Les efforts collectifs de tous les gouvernements, des Sociétés nationales et d'autres organisations peuvent garantir la protection de la dignité humaine.

**Pr. Marc Gentilini, président,
Croix-Rouge Française**

(Original français)

Monsieur le président, mes chers collègues,

J'interviens au sujet du rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics.

Notre Conférence de 1999 avait demandé une « étude approfondie des relations de travail entre les États et les Sociétés nationales ». Nous félicitons la Fédération pour l'excellent rapport qu'elle nous soumet sur ce sujet aujourd'hui. Nous pensons en effet, qu'il s'agit-là d'une question d'une grande actualité. Nous approuvons les conclusions du rapport de la Fédération, mais nous pensons que la Conférence doit aller plus loin et qu'elle doit rappeler avec force l'intérêt pour les gouvernements, comme pour notre Mouvement, de s'impliquer dans cette direction. Ce statut et la mission qui nous est confiée par les États de façon exceptionnelle, en créant les Sociétés nationales qu'ils ont voulues, doivent être respectés. Nous sommes au cœur de l'acte fondateur de Solferino. Les bouleversements politiques, les bouleversements économiques et sociaux intervenus depuis, loin de remettre en cause ce partenariat, en font un sujet d'actualité. Surtout si l'on considère la prolifération anarchique de nouveaux acteurs humanitaires non gouvernementaux parfois peu coopérants avec les gouvernements, voire hostiles et souvent revendicateurs. Il est important que cette réalité soit rappelée. Les gouvernements l'ont voulu. Il est juste que nous attendions en retour de ces gouvernements qu'ils nous accordent, dans leurs actions humanitaires, la place particulière qui nous revient. Et qu'ils nous donnent les moyens d'être à la hauteur de la mission qu'ils nous ont confiée.

Est-il normal en effet que certaines Sociétés nationales ne vivent que de la générosité du public et soient totalement ignorées des finances publiques. Nous demandons aux gouvernements de nous donner les moyens financiers et logistiques qui nous permettent de nous acquitter de nos missions, ces missions qui sont les nôtres, mais qui sont aussi les leurs.

**S.E. M. Milos Vukasinovic, ambassadeur, représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine,
Genève**

(Original anglais)

Monsieur le président,

C'est pour moi un honneur de m'adresser à vous au nom du gouvernement et de la Société de la Croix-

Rouge de Bosnie-Herzégovine. Tous deux expriment leur gratitude pour l'admission de la Société au sein de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant que membre à part entière d'une immense famille, une famille dont la grandeur et l'importance sont pleinement comprises par les peuples et les nations, en particulier ceux qui ont vécu l'expérience tragique de la guerre, d'autres catastrophes ou des maladies.

Mon pays a malheureusement vécu une guerre et ses conséquences tragiques. Cette expérience tragique est une raison supplémentaire pour exprimer notre profond attachement au droit international humanitaire, au respect des droits de l'homme, à la dignité humaine et aux principes sur lesquels est fondé le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude envers le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de nombreuses Sociétés nationales, pour l'aide qu'ils ont apportée à la Bosnie-Herzégovine et à ses citoyens, pendant et après le tragique conflit.

Du temps et d'intenses efforts seront nécessaires pour guérir les blessures du conflit. Dans cette entreprise, nous avons grandement besoin du soutien du Mouvement de la Croix-Rouge, et surtout du Comité international de la Croix-Rouge. Le gouvernement et la Société de la Croix-Rouge de Bosnie-Herzégovine ne doutent pas que le CICR et la Fédération internationale poursuivront leurs activités en Bosnie-Herzégovine. C'est la raison pour laquelle nous apportons notre plein soutien à l'Agenda pour l'action humanitaire que doit adopter la Conférence, car c'est ce qu'il prévoit.

Pendant la guerre, le principal défi était d'atténuer les souffrances de la population civile. Depuis qu'elle a pris fin, la Bosnie-Herzégovine a été confrontée à d'autres difficultés.

Le problème des personnes portées disparues n'a toujours pas été réglé. Ce problème n'est pas seulement humanitaire, il est aussi politique. Le résoudre est le préalable de la réconciliation des nations en Bosnie-Herzégovine. Son ampleur est mise en évidence par la liste des personnes disparues que le CICR a publiée tout récemment et qui montre qu'environ 16 000 personnes sont toujours portées disparues en Bosnie-Herzégovine. Le gouvernement de Bosnie-Herzégovine est profondément reconnaissant pour tous les efforts que le CICR a déployés à ce jour en vue de soutenir l'action menée par les autorités pour régler ce problème. Le gouvernement de Bosnie-Herzégovine espère que le CICR poursuivra ses activités jusqu'à ce que le problème soit entièrement résolu.

Les champs de mines sont un autre héritage tragique du conflit en Bosnie-Herzégovine. Consciente de l'ampleur de ce problème, la Bosnie-Herzégovine a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention d'Ottawa. Le déminage est l'obstacle majeur à la réali-

sation des obligations découlant de la Convention. Seulement 10 % des 18 600 champs de mines ont été déminés. Depuis 1992, les mines antipersonnel ont tué ou blessé quelque 4 500 personnes. Le nombre des champs de mines enregistrés représente un immense danger dans le long terme. Depuis 1996, la Société de la Croix-Rouge de Bosnie-Herzégovine conduit, avec le soutien du CICR, un programme de prévention contre les dangers des mines.

L'établissement du cadre juridique nécessaire en la matière est un autre grand défi pour la Bosnie-Herzégovine. Le pays est déterminé à définir en droit la position et les responsabilités de la Société de la Croix-Rouge. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est vivement reconnaissant au CICR pour l'assistance qu'il apporte à l'élaboration de la législation nécessaire. La loi relative aux personnes portées disparues est en cours d'adoption.

En conclusion, je voudrais souligner que, depuis la fin de la guerre, la Bosnie-Herzégovine a obtenu des résultats remarquables dans la mise en œuvre des normes des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Je suis convaincu que l'expérience du CICR en Bosnie-Herzégovine peut servir de modèle pour d'autres actions humanitaires dans le monde.

S.E. M. Yaakov Levy, ambassadeur, représentant permanent d'Israël, Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,

Au nom de la délégation de l'État d'Israël, je tiens à vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant cette importante Conférence. Je voudrais d'abord présenter mes condoléances aux familles et aux collègues des victimes de l'attentat perpétré le 27 octobre contre le siège du Comité international de la Croix-Rouge à Bagdad. Le phénomène épouvantable des attentats-suicide, l'usage abusif des emblèmes du Mouvement et le mépris le plus absolu pour leur inviolabilité sont manifestement des crimes contre l'humanité.

L'attentat contre la délégation du CICR à Bagdad est du nombre des attaques récentes contre des humanitaires apportant une assistance aux personnes dans le besoin. L'assassinat du haut commissaire des Nations Unies, Sergio Vieira de Mello, en est une autre. Ce sont de nouvelles manifestations de la pratique qui consiste à délibérément prendre pour cible et tuer des innocents, une pratique à laquelle Israël est confronté quotidiennement. De telles attaques ne sont pas limitées au personnel humanitaire ou même à une seule région. Elles constituent un phénomène mondial qui nous menace tous. Nous devons ici et maintenant unanimement condamner les actes de terrorisme et œuvrer de concert pour renforcer le respect et la protection des civils, du personnel humanitaire et du personnel médical.

Israël, en tant que participant à la Conférence diplomatique qui a élaboré les quatre Conventions de Genève pendant le printemps et l'été 1949, un an seulement après la fondation de l'État d'Israël, soutient avec force la vision et les messages relatifs à la protection de la dignité humaine, le thème de cette XXVIII^e Conférence internationale. Notre délégation est composée de responsables de l'État d'Israël et de notre Société nationale, Magen David Adom, tous profondément dévoués aux causes du Mouvement.

Malgré la difficile situation qui règne dans notre région et le conflit qui sévit depuis la naissance de l'État, Israël reste attaché aux objectifs du Mouvement. Cet engagement se manifeste dans les activités qu'Israël a conduites à l'appui des préoccupations humanitaires dans la région et dans le monde. Je pense aux efforts déployés avec la Fédération internationale en l'an 2000, pour envoyer des secours médicaux pour une valeur supérieure à 500 000 dollars des États-Unis en Érythrée. Je pense aussi à l'organisation, en 2002 et 2003, d'une série de programmes de formation à Sofia, en Bulgarie, dans un certain nombre de domaines. Notre délégation compte dans ses rangs le Dr Carlos Gruzman, qui a été le responsable médical de l'hôpital de campagne établi par Israël en 1999 dans la ville d'Adapazari, dans le nord-ouest de la Turquie, à la suite du tremblement de terre qui a dévasté la région.

Il y a tout juste un mois, Magen David Adom a été l'hôte, en Israël, d'un atelier de formation sur la gestion des catastrophes, organisé en coopération avec le CICR, la Fédération internationale et la Croix-Rouge américaine. Des représentants des délégations régionales de la Fédération à Amman et en Asie centrale, des Sociétés nationales américaine, britannique, allemande et norvégienne, du Croissant-Rouge palestinien, et d'autres collègues d'Israël et du monde entier y ont participé.

Israël a pris des engagements similaires pour l'avenir et promettra cette semaine devant le Mouvement de poursuivre sa tradition de soutien aux programmes internationaux de formation intensive, par le biais du département pour la Coopération internationale (MASHAV) du ministère israélien des Affaires étrangères. En 2004, ces cours comprendront une formation en matière de mise au point et d'organisation d'un système de prise en charge des traumatismes, ainsi que des études de niveau Maîtrise en santé publique. Des programmes similaires, adaptés aux besoins locaux, seront proposés à travers le monde.

Parallèlement, Israël est profondément préoccupé par le fait que Magen David Adom, sa Société nationale, reste officiellement à l'extérieur du Mouvement. Ses représentants sont assis à l'écart des membres « officiels » de notre délégation. Israël apprécie les efforts que font le CICR, la Fédération internationale et de nombreuses délégations et Sociétés nationales pour associer Magen David Adom à leurs manifestations et aux activités du Mouvement. La signature, il y a quelques mois, du premier accord de coopération entre

le CICR et Magen David Adom a constitué une avancée significative. Toutefois, tant que Magen David Adom ne sera pas membre à part entière du Mouvement, une anomalie historique persistera, celle d'une organisation humanitaire non politique qui incarne l'esprit et l'idéologie du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mais ne jouit pas du statut de membre. Des progrès doivent être faits dans la voie qu'a choisie le Mouvement, celle de l'adoption d'un emblème neutre à travers un troisième protocole aux Conventions de Genève, non seulement pour Magen David Adom, mais aussi pour réaliser l'objectif vital de l'universalité, qui est au cœur même du Mouvement. Sous la conduite de la Suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève, les États doivent s'employer à résoudre un problème qui se pose au Mouvement depuis de longues années.

Israël est sensible aux efforts que déploie le Comité international de la Croix-Rouge pour renforcer la coopération et les programmes d'action relatifs aux personnes disparues. Malheureusement, avec les années, Israël a acquis une grande expérience en la matière. Rien n'évoque de façon plus poignante la dignité humaine que la nécessité de fournir des informations aux familles qui vivent en permanence dans l'angoisse, car elles ignorent ce qu'il est advenu d'un être cher. Cette semaine, Israël prendra l'engagement de jouer un rôle dans les efforts que fait le Mouvement pour développer la coopération dans ce domaine.

Enfin, au nom de la délégation d'Israël, je voudrais saluer les efforts que font les collaborateurs de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et de Magen David Adom dans le monde, et notamment dans notre région. Je remercie tout particulièrement le représentant du CICR en Israël, M. François Bellon, et son équipe. Ces efforts incarnent la valeur juive et universelle du Pikuach nefesh – l'importance de sauver des vies humaines par-delà toute autre considération. Le Pikuach nefesh découle d'un célèbre verset du Livre du Lévitique (19:16) : « Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain » [cité en hébreux]. Ce verset proclame l'incalculable valeur de la vie humaine, qui est le principe cardinal du droit et de la philosophie juifs. Je suis fier de partager cette valeur avec nos collègues.

**Pr. Shimelis Adugna, président,
Croix-Rouge éthiopienne**

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

La dignité humaine ne peut pas être protégée si le droit international humanitaire n'est pas respecté, et tant que sévira la pauvreté, les défis à la protection de la dignité humaine seront innombrables. Je voudrais en évoquer trois : les catastrophes naturelles et les catastrophes provoquées par l'homme, le VIH/SIDA et le respect du droit international humanitaire.

Les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes – les sécheresses et les inondations qui se

produisaient tous les dix ans, frappent tous les deux ans, voire tous les ans. Mon pays a souvent été victime de la sécheresse, et de nombreux gouvernements et Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge nous lui ont apporté un soutien considérable. Je voudrais très vivement remercier tous ceux qui nous ont aidés.

Les inondations en Allemagne et en France, les ouragans qui s'abattent sur les Amériques et les îles du Pacifique, le débit du Pô en Italie, qui a diminué au point qu'on peut le traverser à gué là où il fallait hier un bateau, les effets sur les centrales électriques et le rationnement de l'électricité sont autant de conséquences du changement climatique.

Je mentionne la situation dans les pays développés pour ne pas minimiser la sécheresse que vivent l'Afrique australe et la Corne de l'Afrique, où plus de pays que jamais auparavant sont touchés. Le changement climatique nous poursuit de sa vengeance et frappe bien plus de pays et de populations. Nous devons être mieux préparés – mais le soutien à la préparation, notamment les mesures de développement, telles que la construction de barrages, l'irrigation, la protection et la réhabilitation de l'environnement, est limité. Beaucoup reste à faire pour mettre en œuvre les déclarations et les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague – atténuer la pauvreté et le chômage, et si possible, les éradiquer. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont de nobles idéaux et des mesures essentielles, de nature à prévenir les catastrophes et les situations d'urgence.

Secours et réhabilitation d'une part, et développement de l'autre, sont les deux faces d'une même médaille, et appellent notre attention. Secourir sans favoriser le développement et la réhabilitation, c'est perpétuer la misère. Quand j'ai assisté à la Conférence mondiale de l'alimentation de 1976 en tant que commissaire éthiopien des Secours et de la réhabilitation, Henry Kissinger, alors secrétaire d'État aux États-Unis, avait déclaré « plus aucun enfant ne se couchera le ventre creux ». Trois décennies plus tard, les enfants qui se couchent le ventre creux sont beaucoup plus nombreux. Des millions d'enfants demandent qu'on leur donne davantage à manger. Malheureusement, on ne le fait pas. Pour que la sécurité alimentaire, et en particulier la sécurité alimentaire des ménages, deviennent des réalités, nous devons mettre en œuvre nos déclarations et nos engagements. Je me souviens que le mahatma Gandhi a dit « Dieu lui-même n'oserait pas se présenter à un homme affamé autrement que sous la forme d'un pain ».

Les gouvernements, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les membres du Mouvement ici présents ne peuvent pas faire moins. Il serait préférable que les paysans des pays en développement aient les moyens de produire davantage de nourriture ou de payer les aliments dont ils ont besoin. Cela serait possible si les ressources étaient disponibles pour la préparation aux catastrophes et la mise en place de mesures de prévention. Alors, et seulement alors, l'aide

alimentaire appartiendrait au passé et la sécurité alimentaire serait à notre portée.

Monsieur le président, permettez-moi d'évoquer la plus grande catastrophe de notre ère, la pandémie du VIH/SIDA. L'an dernier, le VIH a tué trois millions de personnes, et infecté une personne toutes les dix secondes. En 2001, cinq millions de personnes ont été infectées, dont trois millions et demi en Afrique – 70 % des personnes vivant avec le VIH SIDA sont en Afrique. Chaque jour, le SIDA emporte 8 200 personnes, deux fois et demi le nombre des victimes du 11 septembre.

Jour après jour, le SIDA tue deux fois et demi plus de personnes que les attentats du 11 septembre. Combien de temps cela va-t-il durer ? Nous pouvons renverser la situation si nous faisons preuve de dévouement et de détermination. L'Ouganda l'a fait. Il a diminué le taux d'infections et je tiens à le féliciter pour le travail accompli. Je lance ici un appel en faveur des 14 millions d'orphelins qui ont besoin de notre soutien, 11 millions d'entre eux vivent en Afrique. Quarante-deux millions de personnes vivent avec le VIH/SIDA. Toutes ont besoin de nos soins et de notre soutien.

Les orphelins sont pris en charge par des adolescents de 13 ans qui devraient aller à l'école et vivre leur enfance. Ces enfants assument des responsabilités d'adultes en s'occupant de leurs jeunes frères et sœurs.

En ce qui concerne le VIH/SIDA, nous avons la Déclaration d'engagement de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'échelon mondial, et la Déclaration du sommet d'Abuja pour l'Afrique. Nous avons dit ce qu'il fallait dire. Nous devons protéger les jeunes et les personnes vulnérables, soigner et reconforter les orphelins, faire en sorte que l'espoir brille à nouveau dans leur regard, et fournir des soins et un traitement aux personnes vivant avec le VIH/SIDA afin qu'elles ne soient plus des « condamnés à mort ».

Nous pouvons alléger ces souffrances. Un dicton amharique cité en *amharique* dit : si vous essayez d'enfiler votre pantalon pendant que vous courez, la solution viendra peut-être tandis que vous courez encore.

La seule situation suffisamment urgente pour exiger cela est le VIH/SIDA. Je vous invite tous instamment à enfiler votre pantalon pendant que vous courez et de veiller à ne pas le perdre.

M. Igor Grexa, directeur de la section du Droit international et des Affaires consulaires, ministère des Affaires étrangères, Slovaquie

(Original français)

Monsieur le président,

Je voudrais commencer par un bref souvenir personnel. C'était en décembre 1995, il y a huit ans, et dans cette même salle. Je prenais la parole devant la XXVI^e

Conférence et, pour la première fois, au nom de la Slovaquie indépendante.

J'éprouvais alors une grande émotion. Je cherchais à assurer à l'assemblée que la jeune République slovaque s'engageait à être une composante fiable et active du réseau humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

À ce moment là, je sentais sur moi de nombreux regards attentifs qui, en effet, disaient, « Ah oui, les déclarations de bonne volonté, on les connaît, elles sont toujours légion. Mais on verra si votre comportement quotidien va les confirmer ».

Monsieur le président,

Aujourd'hui, huit après ans presque jour pour jour, je peux dire sans hésitation que la Slovaquie honore ses engagements.

Cependant, beaucoup reste à faire chez nous aussi. Devant la détresse humaine, on se sent toujours coupable de ne pas avoir été assez prévoyant et assez actif. De plus, nous sommes conscients qu'une simple obligation de comportement souvent ne suffit pas dans l'action humanitaire. Il faut savoir s'imposer une obligation de résultat, même si on admet d'avance que ce résultat ne sera jamais entièrement satisfaisant.

Maintenant, monsieur le président, quelques points concrets.

La Slovaquie sera bientôt membre de l'Union européenne. L'Union représente pour nous une communauté de valeurs dans le domaine de la protection de la dignité humaine aussi.

Nous nous sommes associés à la déclaration que l'Italie a faite au nom de l'Union.

Nous souscrivons aux engagements pris par l'Union concernant la promotion du droit international humanitaire, le soutien à la Cour pénale internationale et le respect du droit international humanitaire dans le cadre des opérations de paix.

En outre, mon pays s'engage à ratifier dans les meilleurs délais le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Nous prenons le même engagement à l'égard de la modification de l'article premier de la Convention de 1980.

Il en va de même pour le Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

La Slovaquie, en répondant notamment à l'appel du CICR, a retiré toutes les réserves aux Conventions de Genève faites par l'ancienne Tchécoslovaquie. Depuis le mois de juin 2000, la Slovaquie applique donc les quatre Conventions sans aucune réserve.

En avril 2002, nous avons ratifié le Statut de la Cour pénale internationale. Simultanément, notre Code

pénal a été amendé. Nous y avons introduit un article sur les crimes contre l'humanité, qui se réfère explicitement à l'article 7 du Statut de Rome. De plus, la définition de la guerre dans notre Code pénal a été élargie et couvre désormais aussi les conflits internes.

Sur le plan national, nous cherchons à améliorer les méthodes de mise en œuvre et de diffusion du droit international humanitaire.

En janvier 2002, notre ministre des Affaires étrangères a constitué une Commission pour la promotion et la diffusion du droit international humanitaire, laquelle est un organe consultatif permanent.

Il faut dire que cette Commission a été constituée sur l'initiative de notre Société nationale de la Croix-Rouge. C'est d'ailleurs une preuve de la coopération étroite et du partenariat qui existent entre les autorités gouvernementales et la Croix-Rouge slovaque.

Encore deux mots sur les mines antipersonnel, monsieur le président. Mon pays réitère sa détermination à réaliser à la lettre les objectifs de la Convention d'Ottawa.

J'ajouterais simplement que la Slovaquie est connue aussi comme un pays actif non seulement dans le domaine du déminage proprement dit, mais aussi dans celui de la production de machines destinées à déminer et à détruire les mines. Nous voulons encore accroître notre capacité en la matière et participer davantage aux programmes.

Enfin, monsieur le président, un dernier point. La Slovaquie soutient les projets de résolutions de notre Conférence. Une fois qu'ils auront été adoptés, elle les mettra en œuvre, tant individuellement qu'avec les autres nations, aux niveaux national et international.

**M. Freddy Karup Pedersen, président,
Croix-Rouge danoise**

(Original anglais)

Monsieur le président,

En tant que président de la Commission de la santé et des services communautaires de la Fédération internationale, je voudrais faire deux commentaires au sujet du VIH/SIDA qui, à mon avis, est le défi humanitaire le plus considérable de notre ère.

Il en est ainsi à cause non seulement du nombre des victimes et des conséquences sociales et économiques du VIH/SIDA, mais aussi de la dramatique capacité qu'a ce fléau de mettre en évidence les inégalités dans l'accès à la santé, les insuffisances de nos systèmes de santé, et les préjugés que suscitent certaines maladies.

Le réseau local des volontaires de la Croix-Rouge participe depuis des années à la lutte contre le VIH/SIDA dans les domaines de la prévention, des soins à domicile et du combat contre l'opprobre. Comme nous le savons tous, cependant, malgré ses efforts et ceux de beaucoup

d'autres, le nombre des personnes touchées continue d'augmenter, surtout en Afrique subsaharienne.

La Fédération internationale a donc décidé de mettre en place une stratégie véritablement globale de la lutte contre le VIH/SIDA, ce qui signifie qu'il faut aussi s'engager dans le domaine de la thérapie antirétrovirale. Nous devons, à cette fin, œuvrer en partenariat avec les gouvernements. Notre réseau de volontaires jouit d'un avantage comparatif en ce qui concerne l'action sur le terrain, la mobilisation, la surveillance de la prise des médicaments et des effets secondaires. Mais nous devons nouer des partenariats avec les systèmes de santé publique, notamment pour importer et prescrire les médicaments.

Mon objectif aujourd'hui est de demander instamment aux gouvernements de tous les États d'œuvrer de concert avec les Sociétés nationales dans cette entreprise en faveur de tous ceux qui sont touchés, afin d'alléger leurs souffrances et d'éviter qu'ils ne meurent prématurément.

Colonel Jean-Pierre Bayala, conseiller technique, ministère de la Défense, Burkina Faso

(Original français)

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tient dans un environnement international morose, sur fond de nombreux conflits armés, d'actes de terrorisme ignobles, de pandémie du VIH/SIDA et d'autres maux tout aussi dévastateurs, qui précarisent la paix et la sécurité.

Les organisateurs de notre Conférence, qui méritent toute notre admiration, ont été inspirés dans le choix de son thème, lequel qui s'inscrit au cœur des défis majeurs contemporains.

En effet, la protection de la dignité humaine ne semble pas être de nos jours la chose la mieux partagée au regard des nombreuses violations graves du droit international humanitaire et des droits humains les plus élémentaires. Ces violations traduisent éloquentement la banalisation de la vie et de la dignité humaine à travers le monde.

Face à de telles dérives, qui menacent notre existence, il est temps d'agir vite, ici et maintenant, pour préserver notre humanité.

C'est pourquoi ma délégation souscrit pleinement aux projets de Déclaration, d'Agenda pour l'action humanitaire et de résolution 1, soumis à l'approbation de notre Conférence.

Il s'agit à l'évidence d'une prise de conscience de la communauté internationale, qui permet de réviser nos comportements de plus en plus inhumains et dégradants.

Pour sa part le Burkina Faso sera de tous les combats qui visent à soulager et à redire les souffrances humaines et à protéger la dignité humaine.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Lors de la XXVII^e Conférence internationale, mon pays avait pris des engagements pour la période 1999-2003. Ces engagements constituent aujourd'hui une réalité. Il s'agit :

- de l'adhésion à la Convention de 1980 et à ses Protocoles tels qu'en vigueur depuis 2001 (15 avril 2003) ;
- de l'adoption d'une loi sur la protection de l'emblème (21 octobre 2003) ;
- de la ratification du Statut de la Cour pénale internationale (22 octobre 2003) ;
- de la formation d'instructeurs nationaux et de conseillers juridiques au sein des forces armées nationales ;
- de la déclaration d'acceptation de la compétence de la Commission d'établissement des faits (27 octobre 2003).

Outre ces mesures, il existe au sein des armées un comité de diffusion et de suivi du droit international humanitaire.

Il importe de relever, à ce titre, que l'enseignement du droit international humanitaire fait partie intégrante des matières militaires obligatoires, affectées d'une note assortie d'un coefficient.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Le Burkina Faso est conscient de la portée limitée de ces mesures, qui s'inscrivent dans le cadre d'un long processus exigeant certes de l'urgence mais aussi une marche de fond.

C'est donc à cet effet que mon pays vient de s'engager, au cours de la présente Conférence, à signer et à ratifier dès que possible le nouveau Protocole sur les restes explosifs de guerre ; à adhérer au Protocole de 1999 relatif à la protection des biens culturels ; à créer un comité interministériel du droit international humanitaire et des droits humains et enfin à nommer, au sein des forces armées, des conseillers juridiques auprès des commandants militaires.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Ma délégation salue ici les efforts inlassables que mène le CICR dans sa quête quotidienne du respect du droit international humanitaire et, partant, de la paix et du respect de la dignité humaine.

Ce combat doit être l'affaire de tous. S'y refuser ou s'abstenir d'y participer équivaudrait à un crime contre l'humanité.

Le sursaut de prise de conscience que nous commandons la situation nécessite l'arrêt de fabrication et de

l'emploi, par la communauté internationale, des armes et autres instruments de mort qui causent des souffrances humaines intolérables.

En Afrique de l'Ouest, les armes légères et de petit calibre constituent aujourd'hui un fléau qui remet considérablement en cause les efforts de développement entrepris.

Point n'est besoin de rappeler que les armes, non loin de constituer une sécurité, sont aux antipodes du développement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Agir contre les maux que nous dénonçons et condamnons tous, c'est aussi jeter un regard attentif et accomplir un geste de soutien, de secours et d'assistance aux familles des personnes disparues et aux personnes vivant avec le VIH/SIDA. Ces personnes ne nous demandent pas des actes de générosité mais l'accomplissement d'un devoir humanitaire. À cet égard, le gouvernement a adopté un plan d'action qui est mis en œuvre en partenariat avec toutes les composantes de la Société nationale.

La sagesse africaine nous enseigne qu'il faut ajouter de la terre à la terre pour agrandir notre monde, mais il faut se garder d'en rajouter au malheur. L'espoir est donc permis, il faut agir vite et bien pour que règnent le droit et la dignité humaine.

Ambassadeur Pablo Macedo,
Mission permanente du Mexique, Genève

(Original espagnol)

Monsieur le président,

Le Mexique condamne avec force les attentats terroristes perpétrés contre les représentations des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge. Nous rendons un vibrant hommage aux victimes de tels actes et nous invitons instamment la communauté internationale à renforcer la sécurité de tout le personnel humanitaire.

Cette Conférence se tient dans un contexte international extrêmement complexe, où les défis à la paix et la sécurité internationales, de même qu'à la dignité humaine, sont multiples. Des millions d'êtres humains, partout dans le monde, survivent dans la plus grande pauvreté. L'effet dévastateur des maladies pandémiques touche un nombre grandissant de personnes. Les dégâts à l'environnement, les catastrophes naturelles et les catastrophes d'origine humaine sont en augmentation. La violence interne et les guerres internationales prolifèrent, réduisent à néant le développement de nombreuses sociétés et freinent la croissance économique et sociale dans le monde. Des violations des droits de l'homme sont commises de manière récurrente sous toutes les latitudes. Dans bien des cas, la dignité de l'être humain est bafouée.

Le renforcement du respect général du droit international, du droit international humanitaire, des droits de l'homme et l'intensification de la coopération internationale pour le développement économique et social de tous les peuples sont des impératifs sur lesquels la communauté internationale doit se concentrer de toute urgence, pour cimenter un système international de paix et de sécurité dans lequel le respect de la dignité humaine soit une réalité. Ce faisant, elle doit accorder une attention spéciale à la situation des personnes handicapées, des réfugiés, des personnes déplacées, des immigrants, des femmes et des enfants, ainsi que de tous les groupes vulnérables.

Les défis et les enjeux sont aujourd'hui multiples dans la sphère humanitaire. La réponse de la communauté internationale doit être, à la fois, large et permanente. Les thèmes qui sont abordés dans les projets de Déclaration et d'Agenda pour l'action humanitaire ne couvrent que certaines des questions urgentes que tous les participants à cette Conférence internationale doivent régler individuellement et collectivement. Les documents finals doivent servir à renforcer la diffusion du droit international humanitaire, ainsi qu'à promouvoir son plein respect dans tous les conflits armés. Les plus hautes priorités restent la protection des populations civiles et le strict respect des droits de l'homme, y compris dans la lutte contre le terrorisme.

Le Mexique réitère qu'il est fermement attaché à la diffusion et à la mise en œuvre du droit international humanitaire. Notre gouvernement mène des actions concrètes dans ce domaine. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'ouverture, en 2001, d'une représentation du CICR au Mexique. Celle-ci a largement favorisé la diffusion du droit international humanitaire auprès des membres des forces armées et des forces de l'ordre. De même, ces dernières années, le Mexique a ratifié divers traités relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire afin de renforcer, dans notre pays, la culture du respect de ces normes. Le gouvernement du président Fox reste déterminé à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale qui, comme dans beaucoup d'autres pays, doit faire l'objet d'un amendement constitutionnel pour être approuvé. Le pouvoir exécutif a d'ores et déjà présenté le projet de loi correspondant au pouvoir législatif. Honorant l'engagement qu'il a pris de travailler de concert avec la Croix-Rouge mexicaine, le gouvernement du Mexique a entrepris d'élaborer un projet de loi sur la protection de l'emblème de la croix rouge dans notre pays.

Les difficultés à surmonter pour parvenir au plein respect du droit international humanitaire sont immenses. Nous avons bon espoir que les membres de cette Conférence ont la volonté politique de continuer à défendre et construire un système intégral de respect des normes humanitaires et des droits de l'homme pour promouvoir la réalisation de la dignité humaine partout dans le monde. Le Mexique est fermement déterminé à réaliser cet objectif.

Pour conclure, permettez-moi de remercier vivement le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale pour avoir préparé la très intéressante documentation dont nous disposons.

**M. Ulfar Hauksson, président,
Croix-Rouge islandaise**

(Original anglais)

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Les Conventions de Genève constituent un ensemble complet et pertinent de règles qui visent à protéger les personnes confrontées à un conflit armé. La Croix-Rouge islandaise encourage les États à appliquer la lettre et l'esprit des Conventions de Genève, à réaffirmer les principes et les règles du droit international et à respecter et faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances.

Il est de plus en plus difficile aux acteurs humanitaires d'appeler l'attention et de canaliser les ressources. Nous devons réaffirmer notre engagement à fournir une assistance humanitaire en stricte conformité avec les Principes fondamentaux et, dans le même temps, faire vigoureusement campagne auprès de tous les acteurs afin de garantir l'espace humanitaire dans lequel nous agissons.

La Croix-Rouge islandaise déplore les attaques dont ont été victimes des membres du personnel humanitaire. Nous demandons instamment à toutes les parties, au Mouvement, au gouvernement et au public dans son ensemble de renforcer la sécurité du personnel humanitaire par tous les moyens possibles, et de préserver l'accès à ceux qui sont dans le besoin. La volonté de porter secours est présente dans tous les êtres humains et ne doit pas être occultée par la violence. Le Mouvement doit représenter ce sentiment de solidarité et pouvoir le manifester dans l'action.

Il faut mobiliser la société civile au sens le plus large afin qu'elle apporte son soutien à l'application du droit, des règles et des principes humanitaires, et s'attache à maintenir la dynamique en faveur de l'application et du renforcement des mécanismes existants de mise en œuvre et de répression. La Croix-Rouge islandaise salue l'étude sur les femmes et la guerre. L'étude montre que, souvent, les femmes sont des victimes du seul fait qu'elles sont femmes. Elles sont victimes de violence sexuelle, d'enlèvements, de trafic ; elles sont réduites en esclavage, persécutées et harcelées. Mais nous devrions aussi accorder une attention particulière à la situation des femmes sur un autre champ de bataille, celui de la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA. Les femmes portent un fardeau particulièrement lourd, car souvent ce sont elles qui s'occupent des malades et de ceux qui restent, parfois alors qu'elles sont elles-mêmes gravement malades.

La promotion des droits fondamentaux tels les droits à l'éducation, la propriété, la santé et surtout la planifica-

tion familiale renforcerait la sécurité des femmes et pourrait freiner la propagation du VIH/SIDA.

Monsieur le président,

Que les conclusions et l'esprit de cette Conférence nous aident à honorer la noble promesse que nous avons faite de protéger la dignité humaine.

**S.E. M. Claude Bouah-Kamon, directeur des
affaires politiques et humanitaires au ministère
d'État, ministère des Affaires étrangères,
République de Côte d'Ivoire**

(Original français)

Monsieur le président,

Je voudrais profiter de cette tribune pour renouveler au président du CICR, les sincères condoléances du peuple ivoirien pour le décès tragique des collaborateurs du CICR tombés ou blessés en Irak, victimes d'une barbarie et d'une intolérance d'un autre âge.

Monsieur le président,

Depuis plus d'un an, la Côte d'Ivoire fait face à la crise la plus grave de son histoire, une crise qui a entraîné des conséquences désastreuses.

Un pays divisé en deux, plus d'un million de personnes déplacées, environ 50 000 Ivoiriens réfugiés dans la sous-région ; de nombreuses pertes en vie humaines, des destructions de biens matériels.

Dans les zones occupées par les forces nouvelles, les prémices d'une catastrophe humanitaire sont perceptibles.

Face à cette dramatique situation, la communauté des humanitaires, avec à leur tête le CICR, s'est montrée particulièrement active, ce qui a permis à la population de supporter les affres de la crise dont elle souffre injustement, et au pays d'éviter la grande catastrophe qui le guette.

Qu'il me soit permis de saisir l'opportunité de cette session pour vous transmettre, au nom du président de la République, du gouvernement ivoirien et de toute la population ivoirienne, la reconnaissance de mon pays pour l'assistance et la contribution humanitaires exceptionnelles qui ont été apportées aux victimes dans les activités de protection.

Monsieur le président.

Protéger la dignité humaine, tel est le thème qui nous réunit aujourd'hui.

Comment améliorer la protection des civils, notamment des femmes et des personnes déplacées, et évaluer l'évolution des risques liés aux catastrophes et aux maladies transmissibles, surtout le VIH/SIDA. Telle est la problématique à laquelle l'ensemble des responsables politiques doit faire face.

Pays de solidarité et de fraternité légendaire, la Côte d'Ivoire invite à cette prise de conscience et voudrait demander à toutes les nations éprises de paix et aux acteurs humanitaires privés et multilatéraux d'accroître leurs efforts sur deux axes fondamentaux, à savoir la prévention des conflits et la lutte contre les catastrophes humanitaires que sont les maladies, tout particulièrement la peste des temps modernes que constitue le VIH/SIDA.

S'agissant de la prévention des conflits armés, il nous apparaît opportun de travailler à la prévention et à l'élimination de tous les facteurs de crise par la formation et l'information sur les principes des droits de l'homme et le respect des règles du droit humanitaire international, afin d'humaniser les relations entre les belligérants et de protéger les personnes vulnérables en période de crise.

D'une manière générale, le salut de notre monde réside dans notre capacité à mettre en synergie nos intelligences et nos ressources pour endiguer tout ce qui peut apparaître comme une menace pour notre survie et pour la dignité humaine.

En ce qui concerne la lutte contre les maladies, la Côte d'Ivoire reste très préoccupée par les pandémies actuelles que sont le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose. S'agissant du VIH/SIDA, l'Afrique a besoin d'une aide importante pour juguler la propagation d'un mal qui freine tous les efforts de développement.

Monsieur le président,

Fidèle à l'engagement pris en 1999, la Côte d'Ivoire vient d'élaborer deux projets de lois :

- l'un portant sur l'utilisation et la protection des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge ;
- l'autre modifiant et complétant la loi instituant le Code pénal afin de punir tous les manquements au droit international humanitaire.

Leur adoption prochaine par le parlement permettra de faire évoluer positivement le droit ivoirien en la matière.

Enfin, je voudrais terminer mon propos en exprimant toute l'adhésion de la Côte d'Ivoire au projet de Déclaration relative à la protection de la dignité humaine qui est proposé à la XXVIII^e Conférence internationale.

M. Pedro Antonio Fanego Sea,
ministère des Affaires étrangères de Cuba

(Original espagnol)

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances de mon pays pour le décès de collaborateurs et de volontaires de la Croix-Rouge dans différentes parties du monde. Nous nous associons à la douleur de leurs proches, de leurs amis et de ceux qui, comme eux,

poursuivent la noble mission d'apporter du réconfort et des secours aux victimes des conflits armés et des catastrophes.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est une institution qui symbolise la noblesse, l'humanisme et la solidarité du genre humain. Ses fondateurs seraient épouvantés de voir que l'espèce humaine utilise sa capacité de création et des ressources considérables pour tuer, détruire et mutiler au lieu de les consacrer à prévenir, soigner, soulager et reconstruire.

Je ne crois pas, non plus, qu'ils approuveraient le fait que la lutte contre cette exécration manifestée de la violence qu'est le terrorisme entraîne la destruction de nations entières, la violation du droit des peuples à exercer leur souveraineté sur leur destinée et leurs ressources nationales, ainsi que d'innombrables violations du droit international humanitaire.

Mon pays désapprouve et condamne avec énergie les violations du droit international humanitaire qui sont commises quotidiennement dans les territoires occupés illégalement et le fait que l'on fasse obstacle au libre passage des médicaments, du matériel médical, des aliments et des vêtements indispensables. Cette méthode de guerre, dénoncée dans d'autres enceintes, est prohibée par la IV^e Convention de Genève (article 23) et par le Protocole additionnel I (article 54).

Pour Cuba, préserver la dignité humaine, c'est travailler à l'instauration d'un monde où il y aura moins de conflits armés, moins de violations du droit international humanitaire, plus de solidarité avec les plus faibles et les plus vulnérables, et davantage de ressources pour éradiquer les causes structurelles des conflits internationaux et internes : le sous-développement, la pauvreté, les inégalités, la discrimination et l'intolérance.

Nous proclamons notre pleine adhésion à l'esprit et à la lettre des instruments de droit international humanitaire, mais nous nous opposons aux guerres, quelle qu'en soit la justification. Nous condamnons l'impunité de ceux qui tuent des milliers d'êtres humains avec leurs armes d'extermination perfectionnées et de ceux qui, foulant au pied la dignité humaine, font disparaître des centaines de personnes plongeant ainsi à jamais leur famille et leurs proches dans la douleur.

Nous appuyons avec enthousiasme le fait que l'Agenda pour l'action humanitaire aborde les effets du VIH/SIDA et d'autres maladies, qui vont de la mort de millions de personnes en Afrique à des attitudes méprisables de discrimination et d'opprobre, lesquelles exacerbent les souffrances des malades et de leurs proches, partout dans le monde.

La communauté internationale doit faire en sorte que les ressources aujourd'hui consacrées aux guerres et à la fabrication d'armements soient utilisées pour mettre à la portée de tous, partout dans le monde, les médicaments et les techniques les plus perfectionnées de prévention et de traitement du VIH/SIDA et d'autres

maladies. Nous devons refuser avec force que ces médicaments et ces techniques deviennent des instruments de l'enrichissement le plus égoïste et le plus inhumain.

Cuba s'associe avec détermination aux efforts déployés pour réduire, aux échelons national et mondial, les effets des catastrophes et pour améliorer les mécanismes de préparation, de prévention et de relèvement. Ces efforts impliquent, en premier lieu, une gestion plus consciente et plus responsable, au niveau mondial, de l'environnement. Les catastrophes les plus dévastatrices sont causées par les êtres humains, et sont les conséquences directes des guerres ou du traitement irresponsable des écosystèmes.

La communauté internationale doit coopérer efficacement pour prévenir les catastrophes et porter assistance et secours aux victimes. Certes, il est très important de codifier les normes et les principes internationaux de l'assistance humanitaire, mais il est plus important encore de disposer des ressources nécessaires pour la prévention et le relèvement. N'oublions pas que l'aide au développement est une nécessité. Le sous-développement est cause de préparation insuffisante aux catastrophes qui, elles, freinent le développement et même l'annulent.

Avant de conclure, je tiens à réitérer les remerciements de Cuba au Mouvement et à ses composantes pour l'assistance qu'elle a reçue lorsque des catastrophes l'ont frappée. Sur cette planète en proie aux conflits, mondialisée, égoïste et individualiste, le dévouement désintéressé et altruiste des employés et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est une lueur d'espoir qui mérite notre admiration et notre reconnaissance et nous pousse à poursuivre l'œuvre entreprise par Henry Dunant et ses compagnons.

Garantir un monde de paix où soient respectés tous les droits de l'homme, et léguer aux générations futures une planète où la vie soit plus sûre, plus saine et plus entière pour tous sera notre meilleure contribution à la réalisation du thème de cette Conférence : la protection de la dignité humaine.

Dr Gyula K. Szelei, directeur général chargé des organisations internationales, ministre des Affaires étrangères, République de Hongrie

(Original anglais)

Monsieur le président,

Permettez-moi d'abord d'exprimer notre sincère gratitude au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'action extraordinaire qu'ils mènent. Nous apprécions au plus haut point les efforts que déploient ces deux institutions pour protéger les valeurs fondamentales inhérentes à tous les êtres humains et pour aider les victimes des conflits armés, des catastrophes naturelles et des catastrophes d'origine humaine, quelles que soient leur nationalité, leur sexe, leur origine ethnique, leurs croyances religieuses ou leurs convictions politiques.

La Hongrie est fermement déterminée à apporter son soutien aux efforts que déploient les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À cet égard, je suis fier d'annoncer que la Hongrie va accroître sa contribution financière aux opérations internationales engagées dans le cadre de l'assistance internationale au développement.

Monsieur le président,

Cette Conférence est une enceinte à nulle autre pareille, une enceinte où nous pouvons débattre d'un aspect essentiel de l'effort humanitaire contemporain : la responsabilité qui nous incombe de protéger la dignité humaine.

Le gouvernement de la Hongrie attache une énorme importance au plein respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme, et du droit relatif aux réfugiés, qui doivent être considérés comme complémentaires dans leur mise en œuvre.

Permettez-moi de rappeler que la Hongrie est partie à presque tous les instruments existants du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. En outre, mon gouvernement va très bientôt demander au parlement l'autorisation de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

S'agissant de la mise en œuvre des instruments juridiques du droit humanitaire, nous continuons de partager l'opinion de ceux qui nous demandent avec insistance de combler le fossé grandissant entre les normes existantes et leur mise en œuvre, de plus en plus défailante. Nous sommes convaincus que toutes les parties aux conflits armés, dont le personnel chargé du maintien de la paix, doivent respecter ces règles dans les conflits armés internationaux et non internationaux. À cet égard, nous voudrions encourager une plus large reconnaissance de la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, constituée en application de l'article 90 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève.

Monsieur le président,

L'impartialité, l'un des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, permet d'agir pour préserver la dignité humaine de toutes les personnes, surtout celles qui ont besoin d'une assistance et celles qui sont vulnérables.

Le terrorisme international constitue l'une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité. Nous devons donc faire tous les efforts pour le combattre en respectant pleinement les dispositions du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. La Hongrie agit en conséquence.

J'aimerais réaffirmer notre adhésion sans réserve au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La Hongrie espère que cette Cour sera un instrument puissant de dissuasion contre les crimes internationaux

tels que les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La Cour pénale internationale est aussi un institut judiciaire de première importance, un moyen essentiel de promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme et, partant, la liberté, la justice et l'État de droit.

Nous ne devons pas oublier, quand nous parlons de dignité humaine, que celle-ci peut être menacée non seulement par les conflits armés mais aussi par les maladies et les catastrophes. Aujourd'hui, très peu de pays sont en mesure de faire face à toutes les conséquences de telles catastrophes humaines. Dans ce contexte, permettez-moi de dire combien ma délégation apprécie les efforts que déploie la communauté internationale pour favoriser une action préventive et une intervention mieux coordonnées face aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles.

Monsieur le président,

Ma délégation est fière d'annoncer que la Hongrie va prendre l'engagement d'élaborer un projet en vue du renforcement des capacités des partenaires intéressés en matière de lutte contre les agents infectieux transmis délibérément. Nous considérons qu'il est possible de favoriser la coopération internationale en adoptant une stratégie pluridisciplinaire globale, qui serait menée conjointement avec les organisations intergouvernementales compétentes. L'objectif final serait d'améliorer le niveau de préparation pour prévenir la propagation de maladies infectieuses transmises délibérément.

Comme d'autres, nous estimons que la diffusion des principes humanitaires est essentielle à une mise en œuvre efficace du droit international humanitaire. Le gouvernement de la Hongrie a soutenu avec force la création de la Commission consultative nationale sur la mise en œuvre du droit international humanitaire. La Commission remplit ses fonctions en coopération étroite avec des acteurs nationaux sur le terrain, ainsi qu'avec le CICR et d'autres organisations internationales compétentes. L'un des résultats de cette coopération fructueuse a été la tenue, couronnée de succès, de la deuxième réunion européenne des commissions nationales et d'autres organes du droit international humanitaire, organisée à Budapest par la délégation régionale du CICR avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Défense.

Monsieur le président,

Le gouvernement de la Hongrie s'associe aux engagements communs pris par l'Union européenne. En outre, mon gouvernement a pris les engagements suivants :

- encourager le processus de ratification du Deuxième Protocole relatif à la Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés ;
- promouvoir la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;

- s'attacher à promouvoir le programme éducatif « Explorons le droit humanitaire » en coopération avec la Société nationale de la Croix-Rouge.

Mme Marsha Johnson Evans, présidente et directrice exécutive, Croix-Rouge américaine

(Original anglais)

C'est pour moi un privilège de m'exprimer aujourd'hui devant vous, en tant que représentante de la Croix-Rouge américaine.

Comme beaucoup l'ont constaté, le monde a subi de profonds bouleversements depuis la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en 1999. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des problèmes de sécurité complexes qui ont une incidence directe sur la façon dont fonctionne le Mouvement ; le découragement pourrait facilement nous gagner.

Les terribles attaques dont le CICR a récemment été victime donnent matière à réflexion et offrent une image peu réjouissante des nouvelles réalités. La famine, le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, et les maladies évitables menacent des centaines de millions de personnes à travers le monde. « Protéger la dignité humaine », le thème de cette Conférence, est plus important que jamais pour le Mouvement et pour nos partenaires.

Malgré les énormes problèmes qui sont le propre de notre ère, le Mouvement a une force unique qui peut nous guider et garantir notre pertinence. Je voudrais mettre en évidence trois caractéristiques et forces du Mouvement aujourd'hui – les principes, la stratégie et la solidarité.

Les Principes fondamentaux de notre Mouvement définissent qui nous sommes et comment nous agissons. Bien avant qu'il ne soit en vogue de parler de valeurs organisationnelles, cette Conférence a adopté les principes essentiels incarnant la personnalité du Mouvement. Comme beaucoup de Sociétés, la Croix-Rouge américaine a été confrontée à d'innombrables défis extérieurs à ces principes au cours des quatre dernières années. Le fait que nous nous soyons sans cesse appuyés sur ces principes, et que nous les ayons réaffirmés à travers des décisions déterminantes sur la manière dont nous agissons, témoigne de notre force collective et de notre détermination.

Les principes d'impartialité et de neutralité sont peut-être les plus exigeants. Nous vivons une époque où beaucoup ne peuvent simplement pas comprendre comment une organisation peut rester attachée à l'impartialité et la neutralité. Il y a aujourd'hui dans le monde un sentiment dangereux, et apparemment répandu, qui veut que « si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous ». Nous pensons que le Mouvement doit intensifier ses efforts pour souligner que ce sentiment n'a pas sa place dans le discours humanitaire.

Une autre caractéristique capitale du Mouvement est qu'il a une stratégie. À une époque où nos actions et

nos convictions sont mises en question par beaucoup, dont les motivations sont loin d'être humanitaires, il est vital que nous réaffirmions notre détermination à mettre en œuvre la Stratégie pour le Mouvement. Cette stratégie, conjuguée aux décisions du Conseil des Délégués, à la Stratégie 2010 de la Fédération internationale et à l'Accord de Séville, offre au Mouvement les moyens de travailler plus efficacement à l'accomplissement de sa mission. La Croix-Rouge américaine est convaincue que la philosophie qui étaye la Stratégie pour le Mouvement et l'Accord de Séville reste valide malgré les nombreuses difficultés qui ont surgi depuis que ces deux instruments ont été adoptés. Nous applaudissons à la décision qu'a prise le Conseil des Délégués d'examiner la mise en œuvre de ces accords, qu'il est cependant impératif de ne pas rejeter.

Pour réaliser nos objectifs humanitaires, il est essentiel de renforcer les composantes du Mouvement, d'accroître notre efficacité et notre utilité à travers une coopération et une cohérence accrues, et d'améliorer notre image et nos relations avec les gouvernements et les partenaires extérieurs. À travers une volonté renforcée de mener les actions définies dans la Stratégie, tout en clarifiant les zones grises qui ont été décelées à travers la mise en œuvre de l'Accord de Séville, nous pouvons, ensemble, garantir notre capacité de protéger la dignité humaine et d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables à travers le monde.

Le Mouvement a une autre force, qu'accroît considérablement l'accent renouvelé qui a été mis sur nos principes et notre stratégie. C'est la solidarité que l'action ciblée de notre Mouvement représente pour ceux qui nous donnent les moyens d'agir et ceux que nous servons – pour le monde, nous sommes une seule organisation. La Croix-Rouge américaine souhaite se rapprocher de toutes les composantes du Mouvement dans la solidarité et affirme clairement qu'elle croit en l'importance et au pouvoir de notre unité.

À un moment de l'histoire où tant de gens se focalisent sur les divisions entre les cultures, l'impact humanitaire du Mouvement sera en corrélation directe avec la solidarité. Cette unité de but nous offre d'immenses possibilités. Nous espérons que la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire adoptés par cette Conférence nous permettront de parler avec force d'une seule voix et de nous concentrer sur les moyens d'utiliser au mieux le pouvoir de l'humanité qu'incarne notre vaste réseau de volontaires. Nous pouvons exercer une influence puissante sur le cours des événements humains.

Les réalisations de notre Mouvement ont été nombreuses au cours des quatre dernières années. Nous devrions célébrer ces succès tandis que nous examinons les moyens de mieux protéger les personnes vulnérables. En voici quelques exemples :

- nous avons accru notre efficacité en matière de prévention des maladies et d'allègement des souffrances, à travers des partenariats mondiaux dans le domaine de la santé publique ;

- nous avons amélioré l'efficacité de nos actions communes et coordonnées face aux catastrophes naturelles et dans les situations d'urgence complexes ;
- nous avons enregistré d'immenses avancées vers la réalisation de l'universalité de notre Mouvement ;
- nous avons renforcé notre capacité de représenter notre Mouvement et ses Principes fondamentaux à l'échelon national et sur le plan international ; et
- nous avons mieux fait connaître le droit international humanitaire.

Alors que nous sommes réunis ici, permettez-moi de saisir cette occasion pour mettre en relief l'un des mécanismes institutionnels du Mouvement essentiels pour nos principes, notre stratégie et notre solidarité – la Commission permanente. Nous tenons à remercier ses membres sortants pour l'action qu'ils ont menée ces quatre dernières années en vue d'établir l'unité, la cohérence et la coopération au sein du Mouvement. Nous tenons tout particulièrement à remercier Son Altesse Royale la princesse Margriet des Pays-Bas pour les huit années qu'elle a consacrées au Mouvement en tant que présidente de la Commission permanente. Nous n'ignorons pas que ces huit années ont été difficiles et nous sommes reconnaissants à la princesse Margriet pour la force mobilisatrice qu'elle a exercée sur la Commission et sur nous tous.

Le potentiel que représente la convergence des organisations humanitaires et des décideurs gouvernementaux réunis ici nous apprend la modestie. Au nom de la Croix-Rouge américaine, je vous demande de bien vouloir accepter notre gratitude pour les partenariats que nous avons forgés et notre engagement à œuvrer avec vous à une protection accrue de la dignité humaine.

S.E. M. Gordan Markotic, ambassadeur et représentant permanent, République de Croatie, Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Pour la République de Croatie, la question des personnes portées disparues est l'un des problèmes humanitaires majeurs de l'après-guerre. Cette question appelle notre plus grande attention et notre détermination à agir de manière appropriée face à la tragédie que vivent ceux qui ont besoin de notre aide en la matière. Déjà en 1991, en pleine agression, la Croatie s'était attachée à élucider le sort des personnes portées disparues et des personnes privées de liberté. Les deux commissions qui avaient été créées à l'époque ont été réunies pour former le Bureau gouvernemental pour les personnes emprisonnées et les personnes portées disparues. Le Bureau a commencé par tenter de faire la lumière sur le sort de 18 000 personnes emprisonnées et portées disparues. Des années de travail acharné et résolu ont permis de ramener ce chiffre à 1 245 per-

sonnes. Je voudrais ici mentionner la précieuse coopération des autorités de Serbie-et-Monténégro et de Bosnie-Herzégovine. Depuis 1995, 137 fosses communes et un grand nombre de tombes individuelles ont été découvertes et les restes de 3 425 victimes ont été exhumés. Les restes de 83,7 % des victimes exhumées ont été identifiés et les autres feront l'objet d'examen et de contrôles par recoupement dans les trois laboratoires du pays spécialisés dans la recherche ADN. Nous avons bon espoir d'achever cette tâche difficile dans un avenir proche.

Monsieur le président,

Le SIDA, l'autre thème principal de cette Conférence, est la plus grande menace à la vie et à la prospérité dans le monde en développement où, cette année seulement, il a emporté trois millions de personnes. La Croatie, qui est relativement épargnée, compte 386 personnes infectées. Depuis l'apparition de la maladie, au début des années 1980, 111 personnes sont mortes du SIDA en Croatie. Ce chiffre nous laisse espérer que nous pouvons continuer à faire face au fléau du nouveau millénaire, notamment par le biais de la prévention. Seule une éducation appropriée à la maladie et à ses modes de transmission peut sensibiliser les populations et, en éliminant l'opprobre lié au SIDA, aider ceux qui vivent avec la maladie à mener une existence normale.

Monsieur le président,

Permettez-moi aussi d'aborder la question de la protection des civils et des combattants contre les armes qui peuvent frapper sans discrimination ou dont l'emploi peut être la cause d'une mort atroce ou de souffrances indicibles. La Croatie attache une immense importance à la Convention sur certaines armes classiques et à ses Protocoles, qui constituent un ensemble d'instruments régissant l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes. Nous voudrions en outre rappeler que la Croatie a ratifié l'amendement à l'article premier de la Convention de 1980, lequel étend le champ d'application de la Convention aux conflits armés internes.

Dans ce contexte, la Croatie a soutenu sans réserve l'adoption d'un nouvel instrument annexé à la Convention, le Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, bien que certaines de ses dispositions ne la satisfassent pas entièrement. Toutefois, la Croatie considère que l'adoption de ce protocole contribuera à considérablement atténuer les dangers que représentent les munitions non explosées, en particulier pour la population civile. Permettez-moi de vous donner l'assurance que la Croatie sera du nombre des premiers pays à ratifier ce protocole, dont elle accélérera ainsi l'entrée en vigueur.

Monsieur le président,

La Croatie a apporté son soutien à l'établissement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et de la Cour pénale internationale, deux institutions qui ont pour rôle de combattre les crimes les plus graves. Dans le cadre de la coopération qui existe,

la Croatie a complété sa législation, adopté la loi constitutionnelle sur la coopération avec le TPIY et établi un Bureau gouvernemental de coopération. Le parlement croate a contribué au renforcement de la coopération et de la confiance mutuelle en adoptant une déclaration qui exprime la volonté de la Croatie de participer activement à la répression de tous les crimes de guerre, quelle que soit la nationalité de leurs auteurs.

Monsieur le président,

La Croatie a été aussi l'un des premiers pays à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Elle a ainsi contribué au renforcement des règles universelles de droit et de la juridiction pour les crimes les plus graves contre l'humanité, les crimes de guerre, le crime de génocide et les crimes d'agression.

La Commission nationale de droit international humanitaire, créée récemment, organise actuellement une étude sur la mise en œuvre du droit international humanitaire dans la législation nationale. Tous les ministères compétents seront associés à la préparation de cette étude qui devrait être achevée à la fin de l'année prochaine ; la Croatie en fera mention dans les engagements qu'elle va prendre devant cette Conférence.

Enfin, je voudrais mettre en évidence le rôle potentiel de la Commission internationale d'établissement des faits dans les conflits armés. La Croatie, qui a reconnu la compétence de la Commission, tient à ce que celle-ci joue un rôle actif. Ma délégation voudrait également saluer les efforts déployés par le CICR pour élaborer l'étude sur le droit international humanitaire coutumier. Nous espérons que cette étude ainsi que la promotion et le respect du droit international humanitaire garantiront une mise en œuvre améliorée dans les conflits armés non internationaux. En outre, étant donné que nous sommes encore loin de la ratification universelle des instruments du droit international humanitaire, ma délégation estime que le droit international humanitaire coutumier, qui est universellement applicable, est de nature à contribuer à combler les lacunes créées par le fait que de nombreux États ne sont pas encore parties aux traités internationaux dans ce domaine.

S.E. M. Eui-yong Chung,
ambassadeur et représentant permanent,
République de Corée, Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,

À la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous étions pleins d'optimisme pour le nouveau millénaire. Malheureusement, le monde est toujours en proie à des conflits armés de différents types, au terrorisme, aux catastrophes naturelles et aux catastrophes d'origine humaine, aux violations des droits de l'homme, à la faim et aux maladies transmissibles. Face à la persistance de ces problèmes, il est plus que jamais urgent d'intensifier l'action de notre Mouvement. À cet égard, il nous appartient de trouver les moyens de protéger les colla-

borateurs du Mouvement qui, de plus en plus, mettent leur vie en jeu dans les nobles efforts qu'ils déploient pour alléger les souffrances des plus vulnérables.

Monsieur le président,

Permettez-moi d'évoquer brièvement les activités engagées par mon gouvernement pour honorer les engagements que nous avons pris à la dernière Conférence. Tout d'abord, le gouvernement de la République de Corée a adhéré en 2001 à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques et à ses Protocoles. Nous avons réalisé des progrès considérables dans le domaine du déminage, notamment en ce qui concerne l'enlèvement des mines dans d'importants couloirs de transport entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et dans les champs de mines entourant les bases militaires des zones arrières. Nous avons prolongé le moratoire sur l'exportation de mines anti-personnel, et versé 670 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sur l'assistance au déminage ainsi qu'à d'autres initiatives de déminage des Nations Unies. Qui plus est, mon gouvernement a établi en 2002 la Commission nationale de droit international humanitaire, et il a été l'hôte de la 42^e session du Comité consultatif afro-asiatique, qui a adopté la résolution de Séoul sur la pertinence du droit international humanitaire dans les conflits armés contemporains.

L'an dernier, le gouvernement a lancé un projet quinquennal visant à renforcer la gestion des secours en cas de catastrophe. Nous avons fait du développement équilibré de notre Société nationale l'un des principaux objectifs de notre politique. Au cours des quatre dernières années, mon gouvernement a intensifié ses politiques d'action sociale, notamment en assouplissant l'octroi des aides médicales, en facilitant l'accès des plus vulnérables à l'éducation et aux soins médicaux, et en renforçant la protection sociale des personnes âgées.

En outre, la République de Corée a fidèlement rempli les obligations qui lui incombent en tant que membre de la communauté internationale. Nous avons consacré plus de 57 millions de dollars à l'assistance humanitaire à l'Afghanistan depuis le second semestre de 2001, et 210 millions de dollars à l'Irak depuis 2002. Nous avons aussi participé à des programmes de relèvement à la suite de catastrophes et fourni une assistance médicale dans 55 pays.

Monsieur le président,

Permettez-moi maintenant d'évoquer la question essentielle des familles séparées dans la péninsule coréenne. Depuis la dernière Conférence, il y a quatre ans, des progrès remarquables ont été réalisés en la matière. En 2000, les deux Corées sont convenues de donner aux membres des familles séparées la possibilité de se rencontrer.

Depuis, il y a eu huit échanges qui ont permis à un total de 8 000 personnes de revoir des proches dont elles étaient séparées. La Croix-Rouge de la

République de Corée et son homologue du nord ont joué un rôle non négligeable dans la gestion de ces rencontres. Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre les sincères remerciements de mon gouvernement à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour avoir facilité ces échanges. En outre, la Corée du Nord et la Corée du Sud ont récemment décidé d'établir, dans les meilleurs délais, un point de rencontre permanent où les familles séparées pourront se retrouver. Il est certain que cela contribuera à promouvoir les échanges entre ces familles.

Cependant, beaucoup reste à faire dans ce domaine. Les regroupements des familles séparées devraient être plus nombreux et plus fréquents, et il faudrait créer une poste intercoréenne afin que les membres des familles puissent garder le contact. De telles mesures contribueront à la réalisation de notre objectif ultime, qui est de donner aux membres de ces familles la possibilité de se retrouver. La période propice à cette action touche rapidement à sa fin, car nombre des personnes concernées sont déjà très âgées. Nous comptons sur le soutien et l'assistance continus de la communauté internationale et du Mouvement pour élargir ce type d'activité.

Par ailleurs, les deux Corées renforcent leur coopération dans différents domaines humanitaires. En fait, la coopération humanitaire revêt une importance politique et stratégique essentielle, car elle est l'assise sur laquelle il sera possible de rebâtir un engagement réel et la solidarité nationale, et d'aboutir un jour à une réunification pacifique.

Pour conclure, mon gouvernement salue la décision qu'a prise la semaine dernière l'Assemblée générale de la Fédération internationale de tenir sa 15^e session à Séoul en 2005. Mon gouvernement, qui est profondément attaché à l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, se réjouit de collaborer étroitement avec la Fédération internationale et avec les Sociétés nationales au succès de cette manifestation.

Les Coréens pensent que l'action du Mouvement est un prolongement naturel des idéaux fondateurs de notre nation. La légende veut que la Corée ait été fondée il y a 4 300 ans par un être mythique qui a chargé notre nation d'agir au bénéfice de tous les peuples. Je crois que le principe fondateur de notre nation correspond parfaitement à la mission fondamentale de notre Mouvement. En respectant son engagement de longue date envers les objectifs humanitaires, le gouvernement de la République de Corée continuera à faire son possible pour faciliter l'action du Mouvement.

M. Novruzali Aslanov, président, Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan

(Original russe)

La protection de la dignité humaine revêt une importance toute particulière dans un monde en mutation.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devrait s'adapter à un monde en évolution constante. Nous devrions faire mieux connaître nos Principes fondamentaux et ainsi faire renaître l'espoir dans le cœur des gens, quelles que soient leurs origines ethniques, nationales, sociales ou politiques. Nous devrions non seulement affirmer les Principes fondamentaux, mais aussi rechercher de nouvelles méthodes, de nouveaux programmes, de nouveaux projets, à travers lesquels nous pourrions mobiliser la force de l'humanité et développer la protection de la dignité humaine. Il faudrait non seulement que les communautés connaissent notre mission et nos Principes fondamentaux, mais encore que nous cherchions les moyens d'influer sur leur comportement et leurs méthodes.

Nous ne devrions pas, lorsque nous parlons de problèmes humanitaires et de dignité humaine, être isolés au sein de notre Mouvement. Nous devrions participer activement à des projets et des programmes en dehors du Mouvement, en utilisant la télévision, la radio, Internet et la presse. Notre action serait ainsi plus équilibrée et mieux harmonisée.

Nombreux sont les forums, les colloques et les conférences où la communauté internationale exprime ses inquiétudes en adoptant des déclarations et prenant des engagements. Mais si nous analysons ceux des dix dernières années, nous constatons que beaucoup sont restés lettre morte. Cela ne doit pas et ne devrait pas nous faire sombrer dans le pessimisme, parce que nous comprenons l'orientation de nos activités et que nous irons de l'avant malgré les difficultés et les obstacles. Telle sera notre principale mission.

Les occasions d'humilier les autres ne sont que trop nombreuses. Je n'en citerai que deux, dans lesquelles des êtres humains sont laissés pour compte et la discrimination est la règle. Je parle des réfugiés dans mon pays. Les droits de ces réfugiés sont bafoués depuis dix ans. Ils vivent dans des tentes et des wagons de train, dans des conditions humiliantes. Toute une génération d'enfants est née dans ces « cités ». Bientôt, ces enfants seront des adultes et leur psychologie de réfugiés les poursuivra toute leur vie. Pendant le Conseil des Délégués, nous avons parlé d'intolérance, de discrimination, etc. Nous devrions reconnaître que ces comportements n'ont pas pour seules causes la maladie et les calamités naturelles. Les problèmes que nous ne pouvons pas résoudre aujourd'hui sont la source de ceux que nous connaissons demain.

Monsieur le président,

En conclusion, je voudrais affirmer qu'en ce siècle de guerres, d'inégalités sociales et de tensions ethniques, les idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge appellent tous les peuples à protéger la dignité humaine. Nous devons nous pencher sur les conséquences des conflits armés. Nous comprendrons alors immédiatement que nous devons tout faire pour qu'ils ne se reproduisent pas dans l'avenir. Contrairement aux politiques et aux mili-

taires, nous n'avons pas la capacité de le faire, mais nous disposons d'un pouvoir encore plus grand : les idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nos discussions ne sont que la continuation de l'action entreprise par Henry Dunant, et tous les délégués ici présents devraient s'employer à renforcer notre action humanitaire au bénéfice des personnes vulnérables dans le monde.

S.E. M. Bishar Shaar, ministre d'État chargé des Affaires du Croissant-Rouge, République arabe syrienne

(Original arabe)

Le thème de cette Conférence est la dignité humaine, une expression sans équivoque qui montre combien l'homme est important aux yeux de Dieu. La dignité n'est pas compatible avec l'humiliation et la soumission. Or, dans les conflits armés, les hommes sont confrontés non seulement à l'humiliation par l'ennemi, mais aussi à l'élimination physique.

Faut-il longuement parler de dignité ? L'agression et l'occupation étrangère sont des exemples manifestes de violations de la dignité humaine, d'humiliation et de tentatives de dominer d'autres hommes. Elles sont les ennemies jurées de la dignité. Ce que devrait faire cette Conférence, c'est veiller à ce que les instruments du droit international humanitaire soient convenablement interprétés, car ils contiennent suffisamment de dispositions pour faire face à de telles situations, qui bafouent tous les préceptes religieux et toutes les valeurs morales.

Les tentatives qui sont faites d'utiliser les tragiques événements du 11 septembre, que nous avons condamnés, pour porter atteinte aux peuples arabes et accuser l'islam, une religion de paix et de tolérance, de terrorisme ne peuvent être tolérées. Les êtres humains sont tous égaux. Il n'est pas acceptable que certains soient humiliés pour préserver la dignité des autres. Pourquoi en serait-il ainsi ?

Monsieur le président,

Les tentatives que font certaines parties de créer un nouvel emblème pour le Mouvement et de promouvoir l'adoption d'un troisième protocole additionnel aux Conventions de Genève nous préoccupent vivement. Une telle démarche est contraire à l'identité d'un mouvement humanitaire. Elle ouvre la voie à la création d'un nombre infini d'emblèmes. Le danger est que le Mouvement se fragmente et perde la confiance dont il jouit partout dans le monde. Une telle évolution sera lourde de conséquences et affaiblira la protection que le Mouvement s'est efforcé de garantir dans tous les cas. Elle placera les garants du droit international humanitaire dans des situations difficiles. C'est pourquoi la délégation de mon pays émet de sérieuses réserves au sujet du projet de résolution dont nous sommes saisis et du projet de protocole, et manifeste son soutien au Groupe arabe en la matière.

Monsieur le président,

Le droit international humanitaire est le résultat suprême des efforts qu'ont déployés des générations pour préserver la dignité humaine et les droits fondamentaux. Cette Conférence devrait veiller à honorer les obligations qui lui incombent quant à la mise en œuvre, en tout temps, des instruments juridiques internationaux, notamment les Conventions de Genève de 1949. La crédibilité et le respect dont jouissent le CICR, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les millions de collaborateurs et de volontaires constituent une base solide à cet égard. Nous sommes conscients des sacrifices qui ont été consentis à cette fin.

Monsieur le président,

Enfin, ma délégation voudrait insister sur la nécessité de préserver l'unité du Mouvement et de ne pas saper la cohérence des instruments du droit humanitaire ainsi que les mécanismes qui, pendant près d'un siècle, ont assuré une protection aux personnes vulnérables à travers le monde. Nous voudrions aussi attirer l'attention de la communauté internationale sur les causes des conflits armés, afin que ceux-ci puissent être réglés sur une base équitable, propre à garantir les droits légitimes de tous, ce qui est un élément clé de la paix et d'une coexistence digne.

Monsieur le président,

Au nom du gouvernement syrien, je tiens à remercier le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales des activités qu'ils ont menées en faveur des blessés et des personnes démunies, de nos frères en Palestine, notamment en établissant des camps pour les réfugiés des pays voisins, une nécessité importante et urgente.

S.E. M. Carlos Antonio Da Rocha Paranhos,
ambassadeur, représentant permanent du
Brésil, Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,

Permettez-moi d'abord d'adresser les plus sincères condoléances du gouvernement brésilien et de tous les Brésiliens au CICR et aux familles des victimes de l'attentat perpétré en octobre contre la délégation de l'institution à Bagdad. Cet acte méprisable, commis contre des personnes qui s'employaient, avec altruisme et impartialité, à alléger les souffrances humaines causées par la guerre et les conflits, ne mérite que notre condamnation la plus vive et la plus véhémement.

Cette année, malheureusement marquée par les ravages de la guerre, nous pleurons aussi la disparition de Sergio Vieira de Mello et de tous ceux qui ont péri avec lui, le 19 août à Bagdad. Sergio, l'ancien secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires, était un homme auquel l'engagement envers la cause humanitaire avait valu non seulement

une éminente carrière au sein des Nations Unies, mais aussi l'amour et le respect de ses collègues et de son pays natal, le Brésil.

Rendons hommage à ces hommes et à ces femmes dont le sacrifice nous a profondément bouleversés. Que leur courage et leur dévouement à la cause humanitaire nous servent d'exemples.

Monsieur le président,

Comme nous le savons, le droit international humanitaire englobe des principes qui en font quelque chose d'unique et de spécial. Défendre la dignité humaine en temps de guerre, c'est avoir la conviction que même dans les situations de conflit armé, il est possible de conserver un certain degré de décence et d'humanité. Parmi les obligations du droit international humanitaire, nous tenons à souligner qu'il est illégal de prendre pour cibles des biens de caractère civil et d'autres installations protégées. Ces règles doivent être respectées par tous ceux qui affirment être des belligérants, indépendamment de toute considération liée à la légalité ou l'illégalité du conflit, que les belligérants soient les agresseurs ou les agressés. Conformément aux résolutions applicables des Nations Unies, les mouvements de libération nationale doivent eux aussi respecter le droit international humanitaire.

Monsieur le président,

À l'occasion de la XXVII^e Conférence internationale, en 1999, le Brésil avait décidé de renforcer ses engagements vis-à-vis du droit international humanitaire. Depuis, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation d'enfants dans des conflits armés. Le processus a été mené à son terme et l'instrument de ratification sera déposé prochainement auprès du secrétaire général des Nations Unies.

Comme nous nous y étions engagés à la XXVII^e Conférence internationale, j'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer la création, le 28 novembre, de la Commission nationale brésilienne de mise en œuvre et de diffusion du droit international humanitaire. Cette initiative renforce notre engagement envers les prérogatives essentielles des victimes des conflits armés. Nous nous engageons à respecter et faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances.

Maintenant qu'il s'est doté d'une Commission nationale, le Brésil s'engage à en garantir le bon fonctionnement, ainsi qu'à promouvoir la pleine incorporation des normes du droit international humanitaire dans les programmes d'instruction et les manuels opérationnels des forces armées.

Monsieur le président,

Face aux problèmes contemporains, le droit international humanitaire reste une branche essentielle du droit. Le Brésil considère que les instruments et les conventions du droit international humanitaire constituent

une base adéquate pour régler les problèmes humanitaires les plus importants. Comme nous le savons tous, le véritable défi, quand il s'agit d'améliorer les normes humanitaires, est de s'assurer que les accords existants sont respectés. C'est pourquoi nous appuyons la pleine mise en œuvre des mécanismes établis pour promouvoir l'application du droit international humanitaire et nous réitérons qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des Nations Unies avant d'engager une intervention. Une telle autorisation reste le seul fondement légitime de toute intervention, et nous observons avec réserve les tentatives qui sont faites d'introduire de nouveaux concepts susceptibles d'être invoqués pour justifier des interventions non autorisées.

Le Brésil espère que les participants à cette Conférence resteront attachés aux principes fondamentaux du droit international humanitaire et éviteront de déformer les objectifs de cette instance. Nous considérons qu'il est important de veiller à ce que la Conférence contribue à la réalisation de notre objectif : respecter et faire respecter le droit international humanitaire, assurer la dignité humaine.

Le gouvernement brésilien se félicite de l'accent que met cette Conférence sur le problème du VIH/SIDA. La prévention, les soins, le soutien et le traitement revêtent une importance primordiale face à la pandémie. Nous devons aussi unir nos forces pour éliminer l'opprobre lié au SIDA et combattre toutes les formes de discrimination. En outre, nous insistons sur l'impérative nécessité de mettre à la disposition des malades des médicaments d'un coût abordable, compte tenu notamment de l'efficacité des médicaments antirétroviraux, qui permettent aux malades de mener une existence normale et digne.

S'agissant des campagnes de lutte contre le terrorisme, et bien que la plupart ne remplissent pas les conditions requises pour être officiellement considérées comme des conflits armés – une situation dans laquelle la pleine application des accords relatifs aux droits de l'homme serait suspendue – il n'est pas admissible que de telles campagnes, si légitimes soient-elles, entraînent des actes qui seraient qualifiés de crimes de guerre s'ils avaient été perpétrés dans le cadre d'un conflit armé.

L'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale a été un immense pas en avant et constitue un facteur de dissuasion contre la perpétration d'actes odieux dans les conflits armés. Elle montre clairement que la société internationale ne tolérera plus l'impunité des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Le Brésil manifeste son engagement indéfectible envers le Statut de Rome et sa pleine mise en œuvre.

Monsieur le président,

En conclusion, permettez-moi d'évoquer une fois encore ces hommes et ces femmes courageux, qui ont perdu la vie alors qu'ils œuvraient pour un monde meilleur et s'efforçaient de réaliser l'idéal humanitaire. La meilleure façon d'honorer leur mémoire est de

poursuivre leur noble tâche et de garantir la pleine application du droit international humanitaire.

S.E. Mme Christine Amongin Aporu, ministre d'État pour la Préparation aux catastrophes et les Réfugiés, Cabinet du premier ministre, Ouganda

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du gouvernement ougandais devant cette assemblée qui réunit le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les États parties aux Conventions de Genève.

Le monde est aujourd'hui confronté à des défis humanitaires complexes et considérables, qui appellent les efforts concertés de tous les acteurs humanitaires, si nous voulons améliorer les conditions d'existence de tous ceux qui souffrent en raison des catastrophes et des conflits armés. Les efforts que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge déploient dans le monde pour alléger les souffrances humaines sont dignes d'éloges. Le gouvernement ougandais est reconnaissant pour le rôle que joue la Croix-Rouge de l'Ouganda en complétant les efforts qu'il fait en vue de réduire la vulnérabilité.

La Croix-Rouge de l'Ouganda opère avec le département de la Préparation aux catastrophes et les réfugiés, qui relève du Cabinet du premier ministre, et le ministère de la Santé. Ces deux instances ont pour mission, respectivement, d'atténuer les situations de catastrophes et de fournir des services de soins de santé.

Souvent, ces deux organes sont submergés par l'ampleur des besoins et la fréquence avec laquelle il faut intervenir dans les situations de souffrances humaines. Des situations comme le conflit armé que l'Armée de résistance du Seigneur a mené pendant 17 ans dans le nord de l'Ouganda ont provoqué des crises humanitaires. La multiplication des attaques des rebelles contre des civils innocents a entraîné le déplacement de plus de 1 300 000 personnes, qui sont contraintes de vivre dans des camps surpeuplés. Les déplacés hébergés dans les camps manquent pratiquement de tout, notamment d'un accès aux terres cultivables, et ils ne peuvent pas participer aux programmes de développement. Les incursions des rebelles ont nui à une planification dynamique et au développement, et provoqué de graves pénuries de nourriture, de matériel médical et d'autres secours humanitaires.

En outre, l'Ouganda est l'hôte de 220 000 réfugiés qui se sont installés dans différentes parties du pays. Des réfugiés continuent d'arriver en raison de la situation qui règne dans certains pays voisins. Les réfugiés ont besoin d'une assistance matérielle et alimentaire, et de protection en général.

Les catastrophes naturelles, quant à elles, sont la cause de pertes inutiles en vies humaines et ont mis un frein à nos efforts de développement. Dans un passé récent,

l'Ouganda a notamment subi des inondations, des glissements de terrain, la sécheresse, des accidents de la route meurtriers, le choléra, une épidémie d'Ébola, des incendies et des tremblements de terre. L'Ouganda reste exposé à ces catastrophes.

Mon pays est en outre confronté à de graves problèmes de santé, notamment le VIH/ SIDA, le paludisme, les maladies évitables comme la rougeole et les maladies véhiculées par l'eau. Il en résulte des taux élevés de mortalité et de morbidité infantiles et donc la perte d'une main-d'œuvre adulte productive.

Le gouvernement ougandais est déterminé à réduire la vulnérabilité de ses citoyens à la souffrance humaine. Le département de la Préparation aux catastrophes et les réfugiés continue de coordonner tous les acteurs humanitaires, de façon à garantir la fourniture d'une assistance humanitaire et la protection des victimes. Il a en outre élaboré des mécanismes et des politiques pour orienter les actions humanitaires. Ceux-ci englobent :

- la mise au point de plans annuels régionaux de préparation aux catastrophes et d'intervention ;
- l'établissement d'un système d'alerte avancée ;
- l'élaboration d'une politique nationale d'intervention en cas de catastrophe ;
- l'élaboration d'une politique relative aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Les principes et les valeurs du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – qui sont fondamentalement de prévenir et d'alléger les souffrances humaines et de protéger la vie – sont orientés vers les mêmes objectifs. L'action de la Croix-Rouge de l'Ouganda, menée en partenariat avec le gouvernement, montre clairement que ces principes sont respectés.

La Croix-Rouge de l'Ouganda a joué un rôle majeur dans l'élaboration du projet de politique de préparation aux catastrophes et de gestion des catastrophes, que le parlement doit encore adopter. Cette politique vise à faire en sorte que la préparation aux catastrophes, la prévention, l'atténuation, l'intervention et les mesures de relèvement soient mises en place de façon à intégrer la gestion des catastrophes dans les plans et programmes de développement national. Cette démarche permettra de protéger la population ougandaise contre les bouleversements socio-économiques graves que peuvent entraîner des catastrophes.

Le gouvernement de l'Ouganda a d'ores et déjà dégagé des crédits budgétaires pour soutenir la Croix-Rouge de l'Ouganda. Il a pris l'engagement de s'employer activement à répondre aux préoccupations d'ordre humanitaire et à continuer de soutenir la Croix-Rouge de l'Ouganda, de telle sorte qu'elle puisse assumer son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics.

Je voudrais conclure en appelant toutes les personnes ici présentes à être de plus en plus attentives à tout ce qui porte atteinte à la dignité de nos populations, et à s'exprimer haut et fort à ce sujet. Il faut résoudre le problème des personnes portées disparues et soutenir leurs proches, lutter contre l'emploi abusif des armes

dans les conflits armés, réduire les risques liés aux catastrophes et à leurs effets, réduire l'impact du VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses qui se propagent comme jamais auparavant.

J'appelle mes collègues des autres gouvernements à soutenir le Mouvement de la Croix-Rouge. La mission du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les effets de son action et le respect dont il jouit partout dans le monde montrent que l'on peut compter sur lui pour répondre aux besoins des victimes d'un large éventail de catastrophes.

M. Zalmi Aziz, chef du Département des Nations Unies et des Conférences internationales, ministère des Affaires étrangères, Afghanistan

(Original anglais)

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je participe à cette réunion d'un Mouvement qui a une vision, un Mouvement qui a une mission, un Mouvement qui a un but, un Mouvement, enfin, qui est fidèle à ses Principes fondamentaux.

Permettez-moi de remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette XXVIII^e Conférence internationale. Permettez-moi aussi de remercier humblement tous les héros généreux et le plus souvent inconnus qui font leur possible pour surmonter les défis humanitaires et tenter de trouver des solutions et des possibilités, afin que puisse prospérer la dignité humaine.

Permettez-moi enfin de présenter mes plus sincères condoléances aux proches et aux amis de ceux qui ont été tués parce qu'ils aidaient leur prochain.

Monsieur le président,

Au cours du dernier quart de siècle, l'Afghanistan et sa population ont profondément souffert à cause de catastrophes naturelles, comme la sécheresse, les épidémies et les tremblements de terre, et de catastrophes d'origine humaine telles que l'invasion et l'occupation étrangères, le combat pour la liberté, les luttes entre factions, le régime des taliban, Al-Qaïda et la menace du terrorisme.

Malheureusement, les terroristes ont décidé que les institutions de secours et le personnel humanitaire étaient les cibles légitimes de leurs actes odieux.

Le terrorisme lui-même est devenu une menace directe, permanente et à long terme pour la paix, la stabilité, la dignité humaine et notre droit le plus fondamental, le droit à la vie.

Le 11 septembre et les événements qui ont suivi montrent clairement que la menace terroriste est multiforme, déterminée et mondiale. La réponse de la communauté internationale doit être multidimensionnelle, résolue et

globale. Cette campagne sera longue et difficile. Elle ne devrait pas se mesurer en semaines ou en mois, mais plutôt en années. Elle devra être menée sur d'innombrables fronts et avec tous les moyens disponibles.

Monsieur le président,

Nous sommes gravement préoccupés par la sécurité du personnel humanitaire, et nous saluons la résolution 1502 (2003) que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté au sujet de sa protection.

Nous devons trouver les moyens de garantir la sûreté et la sécurité des organisations de secours et du personnel humanitaire à travers, notamment, une participation accrue des gouvernements, une mise en œuvre renforcée du droit et le respect amélioré du droit humanitaire.

Le retrait de ces organisations et l'arrêt de l'assistance humanitaire sont précisément les raisons pour lesquelles les terroristes commettent leurs crimes. Nous ne devons pas les laisser réaliser leur objectif.

Permettez-moi d'indiquer ici que l'Afghanistan a adhéré, ces deux dernières années, aux douze conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme ou les a ratifiés.

Monsieur le président,

L'Afghanistan est peut-être le pays au monde où est le plus ressentie la nécessité « de protéger la dignité humaine face aux souffrances persistantes provoquées par les mines antipersonnel et les débris de guerre explosifs ». Certaines estimations laissent penser que pas moins de 16 millions de mines ont été posées dans le pays. Chaque heure du jour, des innocents sont victimes de ces tumeurs de l'ombre. Avec un million d'invalides, l'Afghanistan est probablement le pays qui compte la population de handicapés la plus nombreuse au monde.

L'an dernier, nous avons ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. J'invite instamment tous les États qui ne sont pas encore parties à cette Convention à y adhérer.

L'Afghanistan voudrait que notre région devienne une « zone sans mines », et nous encourageons ceux de nos voisins qui ne l'ont pas encore fait à adhérer dans les meilleurs délais à la Convention d'Ottawa et à partager notre vision. Nous apportons en outre notre soutien à la reconduction, jusqu'en 2009, de la Stratégie du Mouvement concernant les mines, adoptée par le Conseil des Délégués.

**Dr Carlos Gruzman, chef de délégation,
Magen David Adom en Israël**

(Original anglais)

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La relation entre Magen David Adom (MDA) en Israël et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge a considérablement évolué et grandi depuis la dernière Conférence internationale, en 1999.

Des liens ont été tissés et la coopération a été améliorée dans divers domaines d'activité, à la suite de la décision stratégique qu'a prise le Mouvement de renforcer les relations avec Magen David Adom. C'est ainsi que la Fédération internationale a ouvert un bureau à Tel-Aviv en 2000, que des représentants du MDA ont été invités à participer à des manifestations Croix-Rouge à travers le monde et qu'un accord de coopération a été signé, tout récemment, en juin 2003, avec le CICR. À travers cet accord, le MDA bénéficie d'un soutien dans l'accomplissement de sa mission humanitaire, un soutien qui a fait la preuve de son importance en ces temps difficiles que vit notre région, en aidant le MDA à fournir des services d'urgence et autres à toutes les personnes dans le besoin – sans distinction de race ou de croyances. De telles activités démontrent que le MDA est une institution qui illustre les buts, les priorités et la vision du monde qu'expriment les objectifs premiers du Mouvement.

Ces dernières années, le MDA a entrepris une action dans un certain nombre de domaines présentant un intérêt particulier pour le Mouvement. C'est ainsi qu'avec le soutien de la Croix-Rouge américaine, de la Croix-Rouge britannique et du CICR, il a créé une unité de recherche de personnes. Il a aussi mis en place des programmes pour faire mieux connaître le droit international humanitaire, les valeurs humanitaires et les principes du Mouvement à ses employés et volontaires, aux étudiants et au grand public.

Le mois dernier, le MDA a tenu son premier atelier de gestion des catastrophes, grâce aux contributions vitales du CICR, de la Fédération internationale, de la Croix-Rouge américaine, de la Croix-Rouge britannique, de la Croix-Rouge de Norvège, de la Croix-Rouge allemande et du Croissant-Rouge palestinien. Cet atelier a offert à des experts d'Israël et d'autres pays la possibilité d'échanger des connaissances sur ce sujet essentiel.

Le MDA a acquis une expérience considérable dans le domaine des secours en cas de catastrophe. Ces dernières années, il a participé à de nombreuses opérations internationales de secours d'urgence, notamment en Éthiopie, en Érythrée, en Inde, au Congo et au Kenya. Dans le cadre de sa contribution à ces opérations, il a détaché du personnel paramédical et fourni du matériel médical et des vivres. Les opérations ont été menées en coopération avec des partenaires israéliens, la Croix-Rouge américaine et le Mouvement.

Magen David Adom s'est engagé à renforcer ses activités dans le domaine de la gestion des catastrophes et à proposer à d'autres Sociétés nationales la possibilité de profiter de son savoir-faire. Il continuera à offrir une assistance d'urgence chaque fois que cela sera nécessaire et en tous lieux.

Le service de transfusion sanguine de Magen David Adom est responsable du programme national du sang en Israël. Ses activités englobent l'organisation de cam-

pagnes de recrutement de donneurs, des campagnes de dons de sang, et la collecte de plus d'un quart de millions de dons de sang chaque année.

Le MDA espère que le Mouvement restera dans la voie qu'il a choisie, de façon à réaliser un objectif essentiel entre tous, celui de l'universalité, qui est au cœur même du Mouvement. Le MDA est profondément reconnaissant des efforts que font à cette fin la direction du Mouvement ainsi que les États et les Sociétés nationales qui sont animés par la même préoccupation. Magen David Adom attend avec impatience le jour où il sera enfin accepté en tant que membre à part entière du Mouvement.

S.E. M. l'archevêque Silvano M. Tomasi, Nonce apostolique et observateur permanent du Saint-Siège, Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,

Cette XXVIII^e Conférence internationale se tient à un moment marqué par les grondements de la guerre et une explosion du terrorisme d'une ampleur sans précédent. Les victimes civiles des guerres qui retiennent l'attention des médias, des conflits oubliés et de leurs conséquences dévastatrices se comptent par millions. En fait, certains États et acteurs non étatiques tentent d'exploiter le désespoir qu'engendrent la pauvreté endémique et les inégalités sociales extrêmes pour promouvoir par la violence leurs objectifs particuliers.

Le monde est confronté à un immense défi qui soulève des questions dramatiques, alors que nous examinons les méthodes et les moyens de renforcer l'engagement que nous avons pris de défendre la dignité humaine dans les situations de conflit armé et autres situations d'urgence, et de promouvoir le respect du droit humanitaire.

En tentant de contenir et de surmonter une vague de violence intolérable et insupportable, on peut être tenté de recourir à des méthodes de lutte qui ne sont pas toujours respectueuses des règles juridiques adoptées par la communauté internationale pour interdire la guerre en tant que méthode de règlement des différends et pour protéger la dignité de la personne en toutes circonstances.

Malheureusement, le droit humanitaire semble aujourd'hui être paralysé par la faible influence qu'il exerce sur les conflits armés et par sa pertinence limitée à la table des négociations politiques. Certains gouvernements sont réticents à l'idée d'accepter des mécanismes de contrôle efficace, tandis que l'opinion publique semble s'être habituée aux violations du droit humanitaire, comme si le spectacle douloureux des victimes innombrables suscitait un sentiment de résignation plutôt qu'une réaction apte à influencer sur des choix politiques et militaires erronés.

Le Saint-Siège considère que le droit international humanitaire est un instrument essentiel, extraordinairement précieux, non négociable et toujours pertinent.

« Le respect du droit », avait déclaré Jean-Paul II aux membres de l'Institut international de droit humanitaire le 18 mai 1982, « ou le non respect du droit est la pierre de touche du fondement éthique et de la raison même de l'existence de la communauté internationale ». Le Saint-Siège continuera à promouvoir des initiatives de caractère interreligieux appropriées pour défendre la dignité humaine dans les situations de conflit armé et accroître le respect du droit international humanitaire, en particulier à travers le vaste réseau des établissements d'enseignement catholique.

À ce stade, il s'agit moins de renforcer le cadre normatif, déjà considérable, que de trouver les moyens de faire en sorte que ce cadre soit véritablement opérationnel et de stimuler la volonté politique de le mettre en œuvre partout dans le monde.

Les attaques délibérées contre les humanitaires qui, avec générosité, accomplissent leur mission dans les situations de conflit, notamment les attaques meurtrières récentes contre le Comité international de la Croix-Rouge, sont des signes tristement éloquents du mépris pour le droit humanitaire.

Dans ce contexte préoccupant, il devient impératif de poursuivre un processus éducatif orienté non seulement vers la diffusion des instruments juridiques, mais aussi vers l'enseignement et une prise de conscience accrue des grands principes du droit humanitaire : la dignité de tout être humain, la solidarité avec les victimes, la primauté du droit sur la force.

À cet égard, le Saint-Siège a honoré l'engagement qu'il avait pris à la XXVII^e Conférence internationale de renforcer la formation des aumôniers militaires catholiques en droit humanitaire, et il continuera à le faire. Pour prévenir et maîtriser la tendance à privatiser l'usage aveugle de la force, il faut s'attaquer avec une détermination solide aux causes profondes de l'immense mécontentement qui a engendré la violence, les faire connaître à travers les moyens de communication de masse, et y porter remède.

La dignité de la personne humaine est menacée dans d'autres situations contemporaines, caractérisées par les déplacements forcés, les catastrophes, les maladies infectieuses, qui touchent tout particulièrement les secteurs les plus pauvres de la population, surtout les femmes et les enfants. La souffrance humaine ne doit jamais susciter l'opprobre. C'est pourquoi l'église catholique a mis en place des programmes d'éducation et d'assistance en faveur des personnes touchées par le VIH/SIDA dans 92 pays. Elle est le principal partenaire des États dans ce domaine social, où elle apporte une lueur d'espoir et témoigne de manière concrète de la dignité de millions de malades.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut compter sur le partenariat et le soutien de l'église catholique. La collaboration avec les institutions religieuses et les communautés confessionnelles accroîtra l'efficacité de l'action humanitaire. Les motivations

religieuses, ne l'oublions pas, ont eu une influence décisive sur l'action d'Henry Dunant, dont l'œuvre inspire aujourd'hui cette Conférence.

M. Kevin Brennan, directeur adjoint, département des Affaires étrangères, République d'Afrique du Sud

(Original anglais)

Monsieur le président,

Ma délégation souscrit à la déclaration que l'Algérie va faire au nom du Groupe africain, et à celle que la Suisse fera au nom du Réseau de la sécurité humaine.

Monsieur le président,

La semaine dernière, l'ancien président Nelson Mandela a souligné à juste titre que la pauvreté est un affront à la dignité des êtres humains.

La position de mon gouvernement au sujet de la promotion du respect de la dignité humaine se fonde sur une prise de conscience : celle que l'extrême pauvreté en Afrique est la principale cause de souffrances humaines. Aussi longtemps que des inégalités de richesse béantes existeront, il n'y aura pas de sécurité humaine dans les sociétés concernées ou entre les nations. Tant que des inégalités béantes existeront, des êtres humains chercheront à changer cette situation. Quand les moyens pacifiques et démocratiques sont vains, il est fréquent que les gens recourent à des moyens violents et non démocratiques. La grande pauvreté est une cause profonde d'instabilité dans notre région, et souvent le détonateur des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous disposons d'un large éventail d'instruments pour protéger la dignité humaine des personnes touchées par un conflit armé et par d'autres violations des droits de l'homme les plus élémentaires. Mais la question reste posée : comment allons-nous garantir le respect du droit international humanitaire ? Quelques exemples : il faut prévenir toutes les attaques contre le personnel humanitaire, par tous les moyens dont nous disposons. Le droit international humanitaire doit être diffusé et respecté aussi largement que possible, il doit notamment être diffusé auprès des groupes armés et respectés par eux.

Nous devons promouvoir l'universalisation des instruments internationaux dans ce domaine : les Conventions de Genève, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la Convention d'Ottawa et la Convention sur les armes classiques et ses Protocoles. Mon gouvernement est déterminé à promouvoir le respect des règles du droit international humanitaire et il est prêt à coopérer avec d'autres gouvernements en vue de faciliter la mise en œuvre universelle de ces traités ; à faire connaître ses expériences à d'autres gouvernements qui ont entrepris d'élaborer une législation nationale pour la mise en œuvre de ces instruments ; et à combattre le fléau des armes portatives et des armes légères dans notre région.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au CICR, qui a travaillé sans relâche avec les gouvernements des États de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) pour faire connaître les règles et développer la capacité de nos gouvernements de garantir le respect du droit international humanitaire. Nous faisons ici allusion aux cours de formation en droit international humanitaire organisés à l'intention de nos forces armées et de police ; aux trois séminaires annuels de la SADC sur la promotion du respect du droit international humanitaire, que le CICR a organisés à Pretoria depuis 2001, sous les auspices du ministère des Affaires étrangères ; et aux trois cours panafricains en droit international humanitaire organisés chaque année pour les professeurs de droit, en coopération avec l'université de Pretoria. Ces séminaires et ces cours ont clairement créé une volonté politique et centré l'attention des gouvernements sur ce qui doit être fait pour promouvoir le respect du droit international humanitaire. Ils ont donné des orientations claires sur les moyens les plus efficaces d'y parvenir. Aujourd'hui, des cours de droit international humanitaire sont proposés par un certain nombre de facultés de droit de la région. Aujourd'hui, des cours élémentaires en droit international humanitaire sont prévus dans les programmes scolaires. Mon gouvernement continuera à collaborer étroitement avec le CICR au renforcement de ces processus essentiels.

Du fait de la sécheresse, exacerbée par la persistance de la grande pauvreté, et du VIH/SIDA, plus de 15 millions de personnes dans six de nos États voisins ont été confrontés l'an dernier à une terrible insécurité alimentaire. La sécheresse ayant décimé les récoltes, les mécanismes d'adaptation des ménages les plus démunis ont rapidement été épuisés, et les familles ont vendu tout ce qu'elles possédaient et leurs moyens de production agricole. Les parents frappés par le SIDA n'étaient plus en mesure de travailler pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Grâce à une action rapide et concertée des grandes organisations internationales, coordonnée par le PAM et soutenue avec générosité par les donateurs en coopération avec les gouvernements affectés, des secours alimentaires salvateurs ont été distribués aux ménages les plus vulnérables. Nous voudrions tout particulièrement remercier le PAM et les organisations participantes, notamment la Fédération internationale, ainsi que les donateurs de leur action humanitaire rapide et salvatrice. Le gouvernement sud-africain continuera de faire son possible pour faciliter l'effort de secours. Il faut poursuivre les efforts engagés pour combattre les causes profondes de l'insécurité alimentaire.

Notre gouvernement a entrepris d'établir un cadre régional de gestion des catastrophes, fondé sur les principes de l'atténuation, des secours, de la réhabilitation et de la reconstruction. Le Centre national de gestion des catastrophes est doté d'un système d'alerte rapide. Le gouvernement appuie les systèmes sous-régionaux d'alerte rapide du réseau régional intégré d'information (IRIN) d'OCHA.

Fin novembre, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre, sur les cinq prochaines années, d'un plan global

pour le traitement et la prise en charge des personnes touchées par le VIH et le SIDA en Afrique du Sud. Ce plan comprendra la fourniture de médicaments antirétroviraux à ceux qui en ont besoin, une intensification des efforts de prévention et des campagnes renforcées de lutte contre l'opprobre. Le gouvernement collaborera avec la Croix-Rouge sud-africaine dans ce domaine et dans celui de la gestion des catastrophes. Nous continuerons aussi, dans la limite de nos moyens, à fournir une assistance d'urgence aux États voisins et en réponse aux appels d'autres États touchés par une catastrophe.

Monsieur le président,

Les situations de conflit en Afrique, attisées par la grande pauvreté, sont l'une des principales causes des violations de la dignité humaine. L'Union africaine a donc adopté le Nouveau programme pour le développement de l'Afrique, NEPAD, qui sera le cadre dans lequel des efforts concertés seront faits par tous les gouvernements africains pour promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme – les préalables de la stabilité et d'un développement socio-économique durable. Nous nous félicitons du soutien constant de la communauté internationale à la mise en place du NEPAD. Les institutions dont l'Union africaine se dote actuellement œuvreront à la sauvegarde de la démocratie, de la stabilité, de la sécurité et de la justice.

La stabilité est indispensable au développement socio-économique. Le gouvernement sud-africain investit donc un temps et des efforts considérables dans des initiatives prises avec les institutions et les gouvernements de la région pour régler les conflits. Des efforts sont en cours en République démocratique du Congo, au Burundi et aux Comores, pour ne citer que quelques exemples. Nos efforts en la matière seront poursuivis. La réconciliation après-conflit, la réintégration des populations déplacées et le développement des institutions civiles revêtent aussi une importance primordiale. Sans eux, les personnes vulnérables pourraient à nouveau devenir des déplacés, des réfugiés ou des migrants économiques, ce qui aura des conséquences non seulement pour leur pays et leur société, mais aussi pour les pays et les sociétés voisins, et les pays et les sociétés du monde développé.

Le gouvernement sud-africain considère qu'une approche multilatérale de ces problèmes est essentielle et il continuera donc d'œuvrer avec la communauté internationale à la résolution des problèmes d'insécurité et à la promotion de la dignité humaine.

6. Élection des membres de la Commission permanente : proclamation des résultats

Pr. René Rhinow, Croix-Rouge suisse, président de droit

(Original français)

Mesdames et Messieurs, nous revenons à l'élection des membres de la Commission permanente. Nous venons

de recevoir les résultats du scrutin : les personnes suivantes ont été élues à la Commission permanente à la majorité absolue de 156 voix selon l'appel nominal.

Dr Mohammed M. Al-Hadid, 222 voix
Mme Janet Davidson, 209 voix
Dr Freddy Karup Pedersen, 173 voix
M. Philippe Cuvillier, 173 voix
Mme Zoy Katevas de Scabos, 167 voix

Il n'y aura pas de deuxième scrutin. Ont également recueilli des voix :

Pr. Shimelis Adugna, 161
Mme Bana Maiga Ouandaogo, 137
M. Z. A. Khan, 80
M. Rezső Sztuchlik, 54

Je suis heureux, Mesdames et Messieurs, de féliciter en votre nom tous les nouveaux membres de la Commission permanente.

Je vous félicite de votre excellente élection. J'invite les nouveaux membres de la Commission permanente à tenir leur première réunion ce soir à 18 heures dans la salle 18. Mesdames et Messieurs, voilà qui met fin à l'élection de la nouvelle Commission permanente. Je vous remercie de votre précieux soutien qui nous a permis d'arriver rapidement à ce résultat. Le débat général reprendra dans cinq minutes.

5. Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine *(suite)*

M. John Pasmazoglu, président du Comité des relations internationales, Croix-Rouge hellénique

(Original anglais)

Monsieur le président,

Je suis très heureux d'être le premier à prendre la parole après les élections. Cette salle n'est qu'en partie pleine, mais cela ne nous dispense pas d'adresser un message de félicitations et tous nos vœux de succès aux nouveaux membres de la Commission permanente.

La Croix-Rouge hellénique souhaite attirer l'attention de la Conférence sur les efforts qu'elle déploie pour honorer l'engagement qu'elle avait pris à la XXVII^e Conférence internationale de protéger l'emblème de la croix rouge en général et dans notre pays.

La Croix-Rouge hellénique a d'abord mené une campagne auprès de son personnel et de ses volontaires, en adoptant un règlement interne sur l'usage de l'emblème et du logo de la Société nationale.

Nous avons proposé à la Commission de mise en œuvre et de diffusion du droit international humanitaire d'établir un groupe de travail sur l'emblème. Ce groupe de travail a pour mandat de contribuer à l'actualisation de la législation nationale relative à la protection de l'emblème.

La Croix-Rouge hellénique continuera, au cours des prochaines années, à faire mieux connaître le droit international humanitaire, notamment auprès des étudiants. Elle servira ainsi la noble cause qu'exprime le thème de notre Conférence, « Protéger la dignité humaine ». Nous adressons nos plus vifs remerciements aux organisateurs de cette Conférence, qui n'ont ménagé aucun effort pour qu'elle soit un succès.

Enfin, je suis extrêmement reconnaissant pour la qualité du document intitulé Agenda pour l'action humanitaire, dont je félicite l'auteur, qui a été profondément inspiré par le principe d'humanité, l'une des pierres angulaires de notre civilisation et de nos organisations.

S.E. M. Michel Adam, ambassadeur et représentant permanent de la Belgique, Genève

(Original français)

Monsieur le président,

Je voudrais commencer par vous prier de transmettre les félicitations de ma délégation aux membres nouvellement élus de la Commission permanente.

Monsieur le président, Votre Altesse Royale, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

Ma délégation s'associe à l'intervention prononcée au début de la Conférence par la délégation de l'Italie au nom de l'Union européenne et des pays accédants et associés et qui exposait nos points de vues sur les thèmes de cette Conférence.

Cette XXVIII^e Conférence se situe à un moment important de l'histoire du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans une communauté internationale agitée par des turbulences dangereuses, comme en témoigne l'attentat contre les locaux du CICR à Bagdad, le 27 octobre dernier. Qu'il me soit permis, à cette occasion, de rendre hommage à tous ceux qui ont porté et qui portent avec courage, avec compétence et avec dignité le message de la Croix-Rouge dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses, et de saluer la mémoire de ceux qui sont tombés dans l'accomplissement de leur tâche humanitaire.

Notre pays s'associe pleinement aux efforts internationaux déployés pour promouvoir et protéger la dignité humaine. À cet égard, les domaines d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mobilisent aussi bien l'action gouvernementale que celle de la société civile, avec la Croix-Rouge de Belgique, présidée par S. A. R. la princesse Astrid, ici présente.

Sur le plan de l'action gouvernementale, il faut souligner que le Comité international de la Croix-Rouge est une des institutions prioritaires de la coopération au développement belge qui lui a affecté, pour cette année, des sommes dépassant les neuf millions de francs suisses. Cet effort financier est destiné à soutenir les actions de protection et d'assistance en faveur des per-

sonnes en situation de danger, notamment les situations liées aux conflits. De nombreuses actions ont été entreprises à ce titre, en particulier dans des zones de conflit d'Afrique centrale et de l'Est.

Des moyens importants ont été affectés aussi par notre gouvernement aux actions d'urgence du CICR en Iraq et en Afghanistan, où nous estimons en effet que son expérience, sa présence sur le terrain et la spécificité de son déploiement lui permettent d'agir efficacement.

Par ailleurs, des fonds du budget de la coopération sont alloués à des actions menées par la Croix-Rouge de Belgique, souvent sous l'égide de la Fédération, et en tant qu'organisation non gouvernementale opérant dans le cadre de programmes pluriannuels et d'actions d'urgence bénéficiant de subventions officielles.

Au-delà de cette action, la Belgique souhaite aussi contribuer à une meilleure protection des groupes de populations victimes de situations extrêmes, en favorisant le développement du droit humanitaire. La Commission interministérielle du droit humanitaire, créée à l'instigation du président de la Croix-Rouge de Belgique, qui était alors le prince Albert, aujourd'hui le roi des Belges, S. M. le roi Albert II, doit permettre d'assurer la coordination et le suivi des initiatives et des études conduites dans ce domaine.

La Belgique continue et continuera à œuvrer pour l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel. Elle a renouvelé cet engagement politique en l'inscrivant dans la déclaration gouvernementale présentée cette année au parlement. Dans la perspective de la première Conférence d'examen de cette Convention, des efforts soutenus sont nécessaires dans les domaines des programmes nationaux de déminage, de destruction des stocks, de prévention contre les dangers des mines antipersonnel et d'assistance aux victimes. Le degré d'acceptation de la norme humanitaire de cet instrument multilatéral et juridiquement contraignant en démontre le succès et l'importance. Il est souhaitable de renforcer encore davantage cette norme, et de l'utiliser comme exemple dans d'autres domaines de nos efforts communs.

Pendant la présente Conférence, la Belgique s'est engagée à soutenir les initiatives prises dans le cadre des Nations Unies en vue de l'adoption d'un instrument sur le courtage, le marquage et le traçage des armes légères.

Enfin, comme elle l'a souligné et comme l'a souligné l'Union européenne, la Belgique se réjouit de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur les restes explosifs de guerre.

Le gouvernement belge a pris en outre, dans le cadre de la présente Conférence, un certain nombre d'engagements, tant dans le cadre de la Déclaration, que dans les domaines relevant de l'Agenda pour l'action humanitaire. Certains de ces engagements sont communs avec la Croix-Rouge de Belgique, ce qui illustre les

liens unissant ces institutions dans le respect de leur autonomie réciproque.

On notera, en particulier, les engagements se rapportant :

- à la ratification du Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ;
- à la création d'un module de formation au droit international humanitaire des personnels affectés aux relations extérieures de l'État ;
- à la poursuite de l'action relative aux enfants-soldats.

Sur le thème des personnes disparues, dont traite l'Agenda :

- l'organisation d'un colloque sur le droit à l'information des familles de disparus, comme l'a annoncé la princesse Astrid dans le cadre de la Commission ;
- la mise sur pied d'un premier élément d'un bureau national de renseignements, à savoir sa section militaire, puis une section civile.

Sur le thème des catastrophes,

- une attention particulière aux structures locales de l'aide d'urgence.

Sur le thème du SIDA enfin,

- la prise en compte de la lutte contre la discrimination et l'opprobre dans l'action de développement.

Ces engagements, qui portent sur des domaines très divers, relèvent cependant d'une cohérence dans la vision et dans l'action : œuvrer ensemble pour protéger la dignité humaine, c'est là ce qui nous rassemble ici.

Lieutenant-général (Retd) Jahan Dad Khan, président, Croissant-Rouge du Pakistan

(Original anglais)

Monsieur le président,

Tout d'abord, je tiens à dire que nous tirons une grande force de l'action louable que mène le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour alléger les souffrances humaines, notamment dans les situations de conflit et face aux calamités qui frappent quotidiennement.

Ma première remarque touche à la violation flagrante du droit international humanitaire en Irak et en Afghanistan, où les vies précieuses et innocentes de tant d'humanitaires ont été perdues. Ces pertes en vies humaines, profondément tragiques, ont été à juste titre condamnées dans le monde entier. Nous devons trouver les moyens de garantir la sécurité des collaborateurs de la Croix-Rouge dans l'avenir. D'une part, nous avons obtenu d'excellents résultats à Sri Lanka et dans de nombreux pays d'Afrique, où nos collaborateurs ont mené une action digne d'éloges. Ils jouissent aussi d'une image enviable d'impartialité tant auprès du

public que des factions belligérantes. D'autre part, il y a l'expérience tragique de l'Afghanistan et de l'Irak. Ces deux situations appellent une analyse très approfondie et minutieuse, qui nous permettra de tirer des conclusions pour le déploiement futur de nos collaborateurs.

À cet égard, certains des points qui appellent une attention particulière sont d'abord, la nécessité de comprendre le contexte opérationnel, ensuite, l'importance d'une planification minutieuse et d'une formation approfondie, et enfin, le rôle directeur que devraient jouer les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, tandis que les institutions de l'extérieur devraient remplir des fonctions de soutien.

Ma seconde remarque touche aux violations du droit international humanitaire, notamment les violations de la dignité humaine et des droits de l'homme. Il arrive que certaines institutions soient impliquées dans des actes de terrorisme pour réduire au silence la voix de la dignité humaine et des droits de l'homme. Toutes ces activités sont conduites sous le couvert d'opérations antiterroristes.

Des personnes sont arrêtées et soumises à d'intolérables tortures. Dans bien des cas, les dépouilles de celles qui ont succombé à la torture sont remises aux familles, auxquelles on affirme que les victimes ont été tuées dans des affrontements avec les agences chargées du maintien de l'ordre. Vous imaginez sans peine l'angoisse des proches et des familles.

La violation de ces droits et de la dignité appelle une action humanitaire.

Monsieur le président,

Le Pakistan aux avant-postes de la lutte contre le terrorisme international et les résultats qu'il a obtenus en la matière sont notoires. En outre, il a accueilli, depuis 1979, plus de trois millions de réfugiés. Les conséquences économiques et sociales pour un pays en développement comme le Pakistan sont facilement imaginables. Nous continuerons néanmoins d'honorer nos obligations humanitaires.

En conclusion, nous donnons à cette auguste assemblée l'assurance que nous collaborons sans faille à la mise en œuvre du droit international humanitaire, dans la lettre et dans l'esprit.

Mme Rachel Brett, Bureau de la Société des amis auprès des Nations Unies, Comité consultatif mondial des amis

(Original anglais)

La question des enfants-soldats est l'un des défis contemporains qui touchent directement à la protection de la dignité humaine.

Le Bureau de la Société des amis auprès des Nations Unies vient d'achever une étude conduite en collabo-

ration avec l'OIT sur les raisons pour lesquelles des adolescents s'enrôlent volontairement dans les forces armées et les groupes armés.

Cinq grands facteurs s'imposent à l'évidence : la guerre, la pauvreté, l'éducation, l'emploi et la famille. Tous comportent des aspects « incitatifs » et « dissuasifs », et sont liés les uns aux autres. Très peu de jeunes partent en quête d'une guerre à mener. Dans la plupart des cas, c'est le conflit qui vient à eux. Cependant, pour les adolescents, la guerre peut être aussi une occasion de trouver un emploi (formel ou informel) ; d'échapper à une situation familiale particulièrement difficile ou à l'humiliation à l'école ; de vivre une aventure en servant « la cause » ou imitant des modèles militaires réels ou fictifs. Beaucoup de garçons rêvent de devenir des héros sur un champ de bataille, mais ils sont relativement peu nombreux à se trouver dans une situation qui les incite à essayer de le faire. En outre, il est fréquent que la guerre crée ou exacerbe les autres facteurs.

La pauvreté est souvent citée comme la cause du phénomène des enfants-soldats. Cette explication est trop simpliste. Les enfants pauvres qui ne deviennent pas des enfants-soldats sont beaucoup plus nombreux que ceux qui le deviennent, y compris dans les zones de guerre. Ce qui est vrai, c'est que les enfants qui ne vivent pas dans la pauvreté deviennent rarement des enfants-soldats. Le rôle de la pauvreté est à la fois direct et indirect. Dans toutes les situations, les enfants pauvres scolarisés sont moins nombreux que les autres. En exacerbant la pauvreté des familles ou provoquant la mort des adultes d'une famille, la guerre peut pousser des enfants à quitter l'école soit pour assumer des responsabilités financières soit, surtout dans le cas des filles, pour s'occuper des jeunes frères et sœurs, afin que d'autres membres de la famille puissent travailler. Le manque d'instruction limite les perspectives d'emploi, déjà restreintes, des enfants démunis. Dans les pays développés, l'armée peut être l'un des rares employeurs qui n'exigent pas de qualifications professionnelles ; ailleurs, l'armée est peut-être l'un des rares secteurs qui offrent des emplois rémunérés.

L'école exerce une influence dominante sur la vie des enfants – pour le meilleur ou pour le pire. Le manque d'instruction ou de formation professionnelle restreint les possibilités d'emploi. Les jeunes qui ne sont pas scolarisés ou n'ont pas d'emploi ont fortement tendance à s'enrôler dans les forces armées ou les groupes armés, lorsque ceux-ci sont nombreux. Cela peut être dû au fait, simplement, que les jeunes n'ont rien d'autre à faire, ou que les recruteurs, estimant qu'ils sont disponibles, les prennent pour cibles. L'enrôlement peut être aussi une forme de protection pour ceux qui sont impliqués dans des actes de violence ou des délits. Même quand une éducation est disponible, les adolescents ont tendance à quitter l'école s'ils ont le sentiment qu'elle ne les conduira probablement pas à un emploi, ou si le milieu éducatif les dénigre ou les humilie. Si l'armée ou les groupes armés sont perçus comme les seuls « employeurs », il n'est guère surpre-

nant que les jeunes qui abandonnent l'école se tournent vers eux, par choix ou en dernier recours. En effet, de nombreux jeunes prennent leur décision au moment fatidique de la fermeture de l'école ou de leur propre exclusion, liée à des raisons de force majeure ou à leur comportement. Réciproquement, les écoles peuvent être des terrains de recrutement pour le gouvernement ou les groupes d'opposition armés, ou indirectement remplir cette fonction en raison de la dimension ethnique, religieuse ou politique du conflit.

La famille est l'élément qui a été le plus sous-estimé jusqu'à présent. Qu'elle soit « incitative » ou « dissuasive », la famille est sans doute le facteur le plus déterminant dans la décision que prend un enfant de s'enrôler ou non dans les forces armées ou les groupes armés. Quand les membres adultes d'une famille ont été tués ou dispersés, les enfants doivent non seulement subvenir à leurs propres besoins mais aussi assumer les responsabilités de chefs de famille, assurant une protection économique et physique. Il est intéressant de noter que cette raison a été souvent citée par les garçons, mais jamais par les filles couvertes par notre étude, qui ont plutôt évoqué la nécessité de se protéger elles-mêmes, en particulier contre le viol et la violence sexuelle.

Reste que de nombreux adolescents fuient une situation domestique caractérisée par les mauvais traitements et l'exploitation. Il semble qu'une très forte corrélation existe entre l'exploitation domestique, les mauvais traitements physiques et/ou les sévices sexuels et la décision que prennent les filles de s'enrôler. Ces mauvais traitements peuvent être infligés dans leur propre foyer, au sein de la famille élargie ou dans la famille d'accueil. Cette relation de cause à effet illustre non seulement la prévalence de telles pratiques, mais aussi le peu de possibilités dont disposent les filles qui fuient leur foyer. De nombreux garçons citent, eux aussi, la violence domestique parmi les facteurs qui ont influé sur leur décision. Réciproquement, la famille peut être un facteur « incitatif ». Certains garçons ressentent le besoin de s'enrôler, car ne pas le faire donnerait une mauvaise image de leur père ; certaines filles s'enrôlent pour affirmer qu'elles sont les égales de leurs frères, déjà enrôlés. Il convient de noter que, souvent, une famille militaire a des enfants militaires. Cela peut être dû aux encouragements donnés par la famille, au fait que l'enfant voit la vie militaire comme la norme ou simplement au fait que l'enrôlement est une option qu'il prend en considération, contrairement à d'autres.

En conclusion, pour combattre le problème du recrutement d'enfants, il faut s'attaquer à ses causes qui se situent au niveau des cinq facteurs sous-jacents recensés dans notre étude. Ces cinq facteurs constituent un cadre pour la planification des politiques et des programmes sans lesquels aucune initiative ne pourra avoir des effets durables. Les facteurs étant cumulatifs et se renforçant mutuellement, un programme visant à prévenir ou à réduire le recrutement d'enfants et à favoriser la démobilisation et la réintégration sera nettement plus efficace s'il les prend tous en compte.

S.E. M. Antoine Mindua Kesia-Mbe,
ambassadeur et représentant permanent,
République démocratique du Congo

(Original français)

Monsieur le président,

Avant tout, la délégation de la République démocratique du Congo voudrait présenter ces félicitations aux membres de la Commission permanente nouvellement élus.

Monsieur le président,

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la première du troisième millénaire, a adopté un thème élogieux et ambitieux, protéger la dignité humaine. Ce thème, résumant par lui-même toute la vie de l'homme, concerne tout homme et tout l'homme. Pour l'heure, cependant, il concerne plus particulièrement les plus pauvres d'entre nous, les personnes détenues dans les prisons, les malades du SIDA et de toutes les maladies qui sèment la mort, les personnes victimes de catastrophes naturelles, somme toute, les êtres humains se trouvant dans des conditions d'immense souffrance physique ou morale.

Toutes ces personnes attendent de la société à laquelle elles appartiennent une assistance concrète. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'active à atténuer, tant bien que mal, leur souffrance. Qu'advierait-il à toutes ces personnes si le génie humain n'avait pas institué un tel mécanisme ? Les blessés de guerre et les naufragés souffriraient atrocement sur les champs de bataille et dans les eaux. Les victimes des catastrophes naturelles se verraient abandonnées à leur triste sort. Les prisonniers, les malades et les proches des personnes disparues ne trouveraient personne pour les consoler dans leur malheur.

C'est donc un devoir pour nous tous de saluer la noble mission qu'accomplissent les humanitaires dans le monde entier, surtout dans les régions qui connaissent des conflits armés. Aussi est-il nécessaire de condamner les attaques perpétrées, ça et là, contre les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le gouvernement de mon pays avait, pour sa part, condamné avec force l'assassinat, en Ituri, dans l'est de la République démocratique du Congo, de secouristes congolais et d'un collaborateur du CICR.

Monsieur le président,

Le partenariat entre le gouvernement congolais et les institutions de la Croix-Rouge présentes au Congo se porte très bien. Les deux partenaires conjuguent souvent leurs actions pour soulager un tant soit peu les personnes en difficulté. Tel a été notamment le cas en 2002 lors de l'éruption du volcan Nyirangongo, à Goma, dans l'est de mon pays. Les populations sinistrées de la région avaient bénéficié d'une aide importante, grâce aux efforts conjoints du gouvernement, de la Société nationale de la Croix-Rouge, des

délégations locales du CICR et de la Fédération internationale ainsi que des Sociétés nationales participantes. Les partenaires s'investissent ensemble dans tous les programmes à caractère humanitaire; qu'il s'agisse de la démobilisation et de la réinsertion socio-économique des enfants-soldats ou de la recherche de personnes disparues ou séparées par la guerre. Cette dernière opération prendra beaucoup de temps, étant donné le nombre élevé des personnes déplacées sur le territoire national et des personnes réfugiées à l'étranger, suite à la guerre que mon pays a connue.

Monsieur le président,

Pour une réussite optimale de la mise en œuvre des principes directeurs et des obligations du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mon pays s'attelle à améliorer son cadre juridique. Ainsi, en mai 2002, la République démocratique du Congo a adhéré à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Une Commission nationale de lutte contre les mines et les engins non explosés a été mise en place. Avec la fin de la guerre dans mon pays, le gouvernement s'attache d'abord à identifier clairement les lieux d'implantation des mines. Il procédera aux opérations de déminage et à la destruction des stocks de mines. Toujours dans le domaine juridique, il sied de noter que la République démocratique du Congo a adhéré, en 2002 aussi, au Protocole II additionnel aux Conventions de Genève de 1949.

Concernant les armes légères, mon pays est toujours confronté à une forte circulation des armes à feu, principalement dans l'est et le nord. Cette situation n'est donc pas de nature à rassurer les populations vivant au Congo. Mon gouvernement s'est engagé à mettre rapidement fin à cet état de choses, source d'insécurité dans le pays.

À propos des effets du VIH/SIDA sur la société congolaise, mon gouvernement a promis de renforcer son programme de lutte contre cette maladie. Il prend toutes les dispositions utiles pour améliorer l'accès des personnes vivant avec le VIH/SIDA aux services de prévention et de prise en charge de qualité. Le président de la République a récemment demandé au parlement de transition d'élaborer une législation en matière de protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des personnes affectées par cette pandémie. Il appartient donc présentement aux députés et sénateurs de doter mon pays d'un arsenal juridique moderne en la matière.

Le défi de la protection de la dignité humaine ne peut être relevé sans une conscientisation permanente de la masse. La répétition, dit-on, est la meilleure des sciences. C'est pourquoi l'éducation de la population doit être permanente et renforcée pour arriver à atténuer les souffrances humaines.

Le droit international humanitaire, cet outil indispensable à la vulgarisation des normes humanitaires, ne devrait pas être enseigné seulement dans des établissements scolaires et universitaires. Il devrait l'être aussi

dans toutes les couches de la population et surtout parmi les hommes en armes.

Nous savons en effet qu'une information insuffisante pousse certains d'entre nous à commettre des brutalités aveugles sur nos semblables.

Ainsi, pour terminer, je dirai que l'adage latin « *homo homini lupus* », l'homme est un loup pour l'homme, pourra être démenti et remplacé véritablement par « *inter arma caritas* ». Car, la dignité humaine est un droit inaliénable de tout être humain.

**M. Louis Holié, président,
Croix-Rouge guinéenne**

(Original français)

Monsieur le président,

À propos du rapport spécial présenté ce matin sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, nous pouvons dire qu'il est toujours très utile d'utiliser les documents mis à la disposition des Sociétés nationales par la Fédération. Cela peut nous permettre de résoudre parfois des problèmes de prime abord complexes, lorsqu'ils ont été introduits à un niveau élevé. Il s'agit, en l'occurrence, du document intitulé « Lignes directrices relatives aux Statuts des Sociétés nationales ». En effet, la Croix-Rouge guinéenne a été confrontée, à la suite d'un communiqué radio, à la réaction d'une opinion publique, qui l'a perçue tout d'un coup comme un organisme intégré dans l'appareil de l'État. Le communiqué, rédigé par une faction dissidente du bureau national de la Croix-Rouge guinéenne, demandait au gouvernement de mettre sur pied un comité de salut public à la place du bureau national. Cette proposition découlait tout simplement de l'opposition de cette faction à la mise en place de la bonne gouvernance, décidée dix mois auparavant par le Conseil national. La faction dissidente désirait continuer à diriger et à gérer. Nous ne pouvions pas, en notre qualité de président élu par les membres du Conseil national lors de l'Assemblée précédente, laisser prendre corps une proposition de nature à porter atteinte à l'indépendance sur notre Société nationale et ainsi compromettre son intégrité.

Le document intitulé Lignes directrices relatives aux Statuts des Sociétés nationales énonce : « Le président ou le directeur général ne doivent pas, par exemple, être choisis par le gouvernement. Cette solution n'est acceptable que si la Société nationale a le droit de choisir le candidat et ensuite de le recommander au gouvernement et à condition que le gouvernement ne puisse nommer une personne qui n'a pas été préalablement choisie par la Société nationale. »

Nous basant sur les Lignes directrices, nous avons expliqué à Monsieur le ministre de la Santé publique, parrain de la Croix-Rouge guinéenne, qu'il revenait par conséquent aux 38 comités locaux de la Société de mettre en place un nouveau bureau national. Nous lui avons demandé de bien vouloir en tenir informé le gouvernement. Nous avons été compris, ce qui a permis d'organiser une Assemblée générale à l'issue de

laquelle les 38 comités locaux ont mis l'accent sur la nécessité et l'importance de l'adaptation de la Croix-Rouge guinéenne aux normes internationales en vigueur, particulièrement en ce qui concerne la séparation des pouvoirs entre la gouvernance et l'exécutif. Un communiqué radio, émanant cette fois du nouveau bureau national élu par l'Assemblée générale, a permis de lever toute équivoque dans l'opinion publique.

Sept mois après, la Croix-Rouge guinéenne a reçu la juste récompense de toutes les activités menées, depuis sa création en 1984, en faveur tant de la population guinéenne que des réfugiés. En effet, la fondation du président de la République, dénommée « Fondation Lansana Conté pour la paix », vient de prendre la décision ci-après :

« Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de la Croix-Rouge guinéenne que : par rapport à sa participation remarquable au développement global et pour son attachement à la solidarité internationale et au respect de la diversité culturelle, la Fondation Lansana Conté pour la paix a porté son choix sur elle en qualité de récipiendaire du satisfecit officiel du Prix citoyen pour la Paix 2003. »

Voici quelques-unes de ces activités : assistance sanitaire, sociale et nutritionnelle aux réfugiés ; assistance d'urgence aux victimes des attaques rebelles de 2000 et 2001 et ce, malgré l'absence de partenaires de terrain ; formation des secouristes communautaires, des camaraderies scolaires et extrascolaires, des accoucheuses villageoises ; mise en place des clubs de donneurs volontaires de sang ; création des GAPU (groupes d'alerte et de premières urgences) en faveur des populations en provenance de la Côte d'Ivoire – 480 secouristes sont mobilisés pour ces activités ; campagne de lutte contre la rougeole, financée par la Croix-Rouge américaine, que nous remercions ici très sincèrement, et réussie par la Croix-Rouge guinéenne à 99,72 %. Enfin la Croix-Rouge guinéenne est membre du Comité national de lutte contre le VIH/SIDA et participe au programme national 2003-2006 reconnu et accepté par le gouvernement.

Pour conclure, nous affirmons que le prix qui nous a été attribué va galvaniser les énergies des membres et des volontaires de la Croix-Rouge guinéenne pour faire triompher les idéaux et les principes fondamentaux de notre grand Mouvement international et améliorer les prestations aux plus vulnérables.

**S.E. Mme Ana María Prieto Abad, ministre
plénipotentiaire, Mission permanente de
Colombie, Genève**

(Original espagnol)

Monsieur le président,

Je voudrais, en premier lieu, m'associer aux félicitations qui ont été adressées aux nouveaux membres de la Commission permanente. C'est pour nous un honneur de participer à cette XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont le thème – Protéger la dignité humaine – revêt une importance vitale, compte tenu de la vulnérabilité qui

est la nôtre du fait du climat de violence que créent les organisations illégales en Colombie.

Nous voulons faire part à la communauté internationale de certains des progrès accomplis dans le renforcement des normes et la mise en œuvre du droit international humanitaire, ainsi que des efforts que fait l'État colombien pour promouvoir ce droit et le faire connaître dans des circonstances difficiles.

Le nouveau Code pénal, entré en vigueur en 2001, prévoit un large éventail de sanctions pénales en cas de violation du droit international humanitaire, afin de réprimer plus sévèrement les attaques contre les personnes et les biens protégés. Je pense, par exemple, aux délits d'homicide, aux atteintes à l'intégrité physique et aux abus sexuels commis contre des personnes protégées par le droit international humanitaire.

Sont réprimés les actes proscrits par cette branche du droit, tels que l'utilisation de méthodes de guerre illécitimes comme la perfidie, les actes de terrorisme, les actes de barbarie, les traitements inhumains et dégradants, les expériences biologiques, la discrimination raciale, la prise d'otages, la détention illégale et l'absence de procédure équitable.

Le nouveau Code pénal militaire constitue une avancée importante dans le cadre de la modernisation de la force publique et dispose expressément que le crime de génocide, les disparitions forcées et la torture relèvent exclusivement de la justice ordinaire et sont donc exclus du for pénal militaire. En outre, le Code renforce les normes relatives aux délits perpétrés contre la population civile.

Nous avons amendé le Code unique disciplinaire, de 2002, applicable aux fonctionnaires, qui contient un catalogue complet de fautes qualifiées de très graves, parmi lesquelles figurent, notamment, le génocide, les violations graves du droit international humanitaire, les disparitions forcées, la torture, les déplacements forcés, les enlèvements crapuleux et la privation illégale de liberté.

La Colombie a ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale par le biais de la réforme constitutionnelle de décembre 2001.

Elle a en outre ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, par la loi de 2000.

L'accent doit être mis sur les mécanismes d'application du droit international humanitaire énumérés ci-après.

1. La création, en 2001, de l'Observatoire des mines antipersonnel, dans le but de mettre en œuvre la Convention d'Ottawa et d'assurer un suivi à travers différentes lignes d'action : assistance aux victimes de mines, programmes de prévention et de sensibilisation, déminage humanitaire, gestion de l'information et institutionnalisation, et viabilité du Plan national d'action contre les mines.

2. Les missions médicales : le gouvernement et les organisations sociales actives dans ce domaine ont mis au point une stratégie d'intervention et un Plan d'action en vue d'assurer leur propre protection ainsi que celle du personnel médical et des installations sanitaires, et de réduire les attaques contre le personnel et les biens protégés du secteur de la santé.

En accord avec la Croix-Rouge, un nouvel emblème a été élaboré pour l'identification de la mission médicale nationale.

1. Des efforts sont faits pour diffuser le droit international humanitaire auprès des personnels de santé, des groupes armés et de la population civile.
2. L'ensemble du secteur médical bénéficie d'un soutien dans l'accomplissement de son action médicale et sociale. Des efforts sont faits pour généraliser la signalisation, au moyen de l'emblème, des différents biens protégés par le droit international humanitaire, et l'identification du personnel médical et sanitaire.
3. Des campagnes de sensibilisation ont été lancées dans les différents moyens de communication de masse radiophoniques, télévisés et écrits, nationaux et régionaux, sur le rôle, les droits, les devoirs et les obligations de la mission médicale, du personnel médical et de l'infrastructure sanitaire, en tant que mécanismes de dissuasion face aux groupes armés illégaux. Mercredi dernier, précisément, a eu lieu dans mon pays la deuxième journée nationale du respect dû à l'emblème de la mission médicale. Elle a été marquée par la signature d'une déclaration d'engagement exigeant le respect du caractère humanitaire de l'emblème.
4. Quant à la réduction des risques et à l'intervention en cas de catastrophe, la Colombie a mis en place une stratégie de renforcement des sciences, des techniques et de l'éducation en la matière, dans le cadre du Système national pour la prévention des catastrophes et l'intervention. Le Plan national définit les programmes et la stratégie à mettre en place pour engager et consolider les actions que le pays devrait mener face aux menaces, aux risques et aux catastrophes.

S'agissant des personnes déplacées, le Système d'assistance intégrée à la population déplacée, constitué de l'ensemble des entités poursuivant des plans, des programmes et des actions dans ce domaine, a été renforcé sous la coordination du Réseau de solidarité sociale.

Conformément aux principes établis dans le Plan national de développement 2002-2006, un Registre national des personnes déplacées par la violence va être créé. Le gouvernement, par le biais du Réseau de solidarité sociale, et en s'appuyant sur des mécanismes de coresponsabilité et de complémentarité, va porter assistance à toutes les personnes qui ont été contraintes de se déplacer individuellement, avec leur famille ou en masse.

En ce qui concerne le retour des familles déplacées, des efforts sont faits pour établir les conditions économiques, sociales et de protection nécessaires afin que 30 000 familles qui avaient dû abandonner leurs terres puissent regagner leur lieu d'origine. Cette année, 6 000 personnes devraient revenir. Entre le 7 août 2002 et le mois de mars 2003, 14 779 personnes, soit 3 176 familles, sont revenues dans leur lieu d'origine.

Par ailleurs, le gouvernement s'emploie à promouvoir des politiques du logement, de la santé, de l'éducation, d'assistance psychosociale et de stabilisation économique à travers des processus de développement local.

Le gouvernement colombien a pris un engagement, qui est étroitement lié à la situation que connaît notre pays. Il s'agit de la réadaptation des enfants-soldats enrôlés de force.

Notre délégation est consciente de l'immense travail que réalise en Colombie le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour atténuer les conséquences de la violence interne que nous subissons. Nous rendons hommage à la Croix-Rouge colombienne et à la délégation ici présente pour leurs précieuses initiatives et les activités importantes qui sont menées dans notre pays.

Enfin, je voudrais évoquer les progrès accomplis dans le domaine de la protection de la population civile, et que le président de la Colombie a décrits devant la dernière Assemblée générale des Nations Unies. En ce qui concerne les homicides, on enregistre un recul de 22 % par rapport à 2002. Les 1 485 enlèvements recensés représentent une baisse de 34,7 %, le nombre des victimes d'enlèvements crapuleux a diminué de 49 %, celui des assassinats de 35 % et celui des victimes de 41 %. De même, le recul des autres délits est notable, mais le problème reste alarmant. Aucun pays ne peut accepter une telle situation. C'est pourquoi nous espérons continuer à jouir de l'appui de la communauté internationale.

S.E. M. Samuel Amehou, ambassadeur, représentant permanent du Bénin, Genève

(Original français)

Monsieur le président,

Les travaux de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tiennent à un moment où le monde, en proie aux conflits et aux catastrophes de tous genres, a besoin de l'établissement d'un meilleur dialogue, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, en somme d'un meilleur dialogue entre les êtres humains.

Les défis à relever demeurent encore importants à en juger par les violations du droit international humanitaire dont de nombreuses populations, très souvent victimes innocentes, sont les cibles, et par le spectre de la maladie et des catastrophes naturelles qui n'épargnent personne.

C'est pourquoi ma délégation apprécie vivement que le thème principal de cette Conférence soit fondé sur

le respect et la protection de la dignité humaine. Nous apprécions également la qualité de la documentation fournie par le CICR en vue de cette session, tout particulièrement le projet d'Agenda pour l'action humanitaire.

Monsieur le président,

Si on examine la dimension des conflits qui secouent notre société, on relève que les foyers de tension Est-Ouest et Nord-Sud ont fait place à des conflits à caractère non international, avec une insécurité grandissante à l'intérieur et au-delà des frontières. Ces dernières années, les industries d'armement se sont amplement développées et les armes légères et de petit calibre ont proliféré.

Certaines économies nationales, celles des pays producteurs de ces « instruments de mort », ont sans aucun doute prospéré grâce à cette activité. Par ailleurs, la ruine et la misère ont grandi dans les pays ou les sociétés qui sont le théâtre d'affrontements et de déchirements. Pourtant, la Déclaration universelle des droits de l'homme avait consacré, en 1948, après la Seconde Guerre mondiale, l'instauration d'un monde plus juste et épris de paix, un monde où les peuples de toutes les nations travailleraient au respect et à la promotion des droits de l'homme.

Monsieur le président,

Nous devons nous interroger, dans cette enceinte même, sur le respect des différents instruments internationaux élaborés dans ce sens.

Dans les Conventions de Genève du 12 août 1949, complétées par les Protocoles additionnels, l'aspect humanitaire de même que le respect de la personne et de sa dignité sont clairement soulignés, y compris « le principe de l'aide désintéressée à donner sans discrimination à la victime, à l'homme qui, blessé, prisonnier ou naufragé, désormais sans défense, n'est plus un ennemi mais seulement un être qui souffre ».

Force est de constater aujourd'hui que, sur le terrain, les armes frappent sans discrimination aucune. Les civils sont visés dans leur plus grande intimité.

Monsieur le président,

Le lieu est propice pour rappeler les dispositions pertinentes de l'article 9 des Conventions de Genève de 1949, qui stipule :

« Les dispositions de la présente Convention ne font pas obstacle aux activités humanitaires que le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que tout autre organisme humanitaire impartial, entreprendra pour la protection des blessés et malades, ainsi que des membres du personnel sanitaire et religieux, et pour les secours à leur apporter, moyennant l'agrément des Parties au conflit intéressées ».

Ma délégation voudrait souligner la nécessité de protéger le personnel sanitaire et religieux civil. La population

civile doit respecter les blessés, malades et naufragés, même s'ils appartiennent à la partie adverse. Aussi, aucun acte de violence ne doit-il être exercé contre eux. La population civile et les sociétés de secours, telles que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, seront autorisées, même dans les régions envahies ou occupées, à recueillir ces blessés, malades et naufragés et à leur prodiguer des soins, même de leur propre initiative.

L'article 17, paragraphe 1, du premier Protocole additionnel vient renforcer cette situation et stipule : « Nul ne sera inquiété, poursuivi, condamné ou puni pour de tels actes humanitaires ».

Monsieur le président,

Ces dernières années ont fait de l'Afrique la plaque tournante des crises, avec pour corollaire l'accentuation de la pauvreté, de la misère et de la maladie.

À travers le NEPAD, les chefs d'État et de gouvernement africains ont insisté sur les efforts visant à consolider la capacité de l'Afrique de gérer tous les aspects d'un conflit, en mettant l'accent sur les moyens nécessaires pour renforcer les institutions régionales et continentales existantes à travers, notamment :

- la prévention, la gestion et la résolution des conflits ;
- la recherche de la paix, son maintien et son imposition ;
- la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et des mines antipersonnel;
- la mobilisation des ressources en quantité viable et suffisante pour la mise en œuvre d'une stratégie sanitaire.

Monsieur le président,

Le gouvernement du Bénin, conscient de l'importance des crises et des catastrophes qui, en fait, n'épargnent aucun pays travaille depuis bien longtemps avec la Croix-Rouge béninoise.

Les actions menées par la Société nationale, le plus souvent en faveur des populations civiles déshéritées, victimes des catastrophes naturelles, ont souvent eu pour but de soulager et d'apaiser les souffrances.

Les inondations de ces dernières années ainsi que plusieurs cas d'incendie qui ont vu l'intervention de la Croix Rouge béninoise en sont la preuve. Malgré les difficultés que la Croix-Rouge béninoise rencontre actuellement sur le terrain, mon pays voudrait voir se réaliser une assistance plus active du CICR et de la Fédération internationale au côté des populations démunies, en proie aux souffrances de tous genres.

**Mme Ida Ngampolo, présidente,
Croix-Rouge congolaise**

(Original français)

Monsieur le président,

Ma délégation intervient dans le débat général pour dire toute la satisfaction qu'elle éprouve face au travail

accompli ces dernières années par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle a surtout apprécié le climat de détente et de quiétude qui a prévalu tout au long des réunions statutaires que nous avons tenues depuis le 28 novembre dernier.

Nous sommes, en effet, loin des dissensions de 1986 où, pour des raisons d'éthique et de justice universelle, les Sociétés nationales africaines ont dû se solidariser avec les délégations gouvernementales de l'Afrique pour soutenir leur proposition d'expulsion de la délégation gouvernementale sud-africaine, dont le pays pratiquait alors l'apartheid, bafouant ainsi la dignité humaine. Désormais, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tout entier parle le même langage et s'emploie à affronter les défis inscrits dans les différents programmes de la décennie 2010.

Le thème de notre XXVIII^e Conférence est « Protéger la dignité humaine », en mobilisant l'humanité afin de réduire la violence, la discrimination et la vulnérabilité.

Autour de ce thème, on pourrait bâtir plusieurs programmes qui requièrent la mobilisation de ressources, la compétence des acteurs appelés à agir sur le terrain et la solidarité des composantes du Mouvement afin de réunir les fonds nécessaires pour améliorer le cadre de travail dans une synergie positive.

Plusieurs des orateurs qui m'ont précédée ont fortement souligné les avancées notables enregistrées en notre sein depuis l'adoption de l'Accord de Séville, qui définit le rôle de chaque composante du Mouvement et en détermine le champ d'action en matière humanitaire. Cet accord, de l'avis de ma Société nationale, a rapproché davantage nos organes. Depuis 1998, la Croix-Rouge congolaise est d'ailleurs l'une des premières à l'expérimenter sur le terrain.

La Croix-Rouge peut dire aujourd'hui qu'elle entretient des rapports de confiance réciproque avec les composantes du Mouvement que sont le CICR et la Fédération.

Dans ce cadre, elle a dirigé une commission, composée d'experts du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération, qui a préparé un projet de loi sur la protection de l'emblème, donnant ainsi suite à l'un des engagements pris lors de la Conférence de 1999. Cette proposition de loi est sur la table de l'Assemblée nationale qui l'examinera, nous l'espérons, lors de sa prochaine session, en décembre.

Ma délégation pense, en tout état de cause, que nul ne serait en mesure d'exposer, en cinq minutes, toutes les préoccupations que suscite le développement de ce thème si judicieux. C'est ainsi que je vais devoir me limiter aux propositions suivantes, qui pourraient constituer des pistes de travail.

Axe de protection

- Mise en place d'un cadre institutionnel orienté vers la lutte pour la dignité humaine et l'adhésion aux traités internationaux relatifs à la protection des femmes et des enfants.

- Vulgarisation du droit international humanitaire en prenant comme cible les jeunes et les hommes en armes. De ce point de vue, nous sommes solidaires avec toutes les délégations qui ont condamné l'assassinat crapuleux de membres du personnel humanitaire, notamment de collaborateurs du CICR.
- Application des principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, cela étant valable pour les pays comme les nôtres qui ont connu des tensions sociopolitiques.

Nous avons mis également l'accent sur ce qu'il est convenu d'appeler l'axe d'assistance.

- Assistance multisectorielle aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux migrants.
- Répartition équitable du produit national, s'agissant des États.
- Mobilisation intense pour le combat contre les pandémies. En cela, je loue les efforts de la Fédération qui, avec l'appui des Sociétés nationales participantes et des États donateurs, a élaboré des programmes importants.

Je lance un appel pour une solidarité accrue, car j'ai observé ces dernières années que la diversité culturelle, notamment la langue, ne constituait plus en notre sein, un obstacle à une coopération fructueuse.

Pour preuve, la Suède, l'Allemagne, les Pays Bas, et l'Espagne appuient des programmes de santé et de développement de notre Société nationale.

Pour terminer Monsieur le président, la délégation de ma Société nationale appuie toutes les résolutions qui militent pour la détente internationale et contribuent à réduire toutes les formes de discrimination. L'absence de confrontation est à ce prix, et nous devons l'avoir présent à l'esprit.

Je souhaite plein succès à ceux qui viennent d'être élus à la Commission permanente. J'ose espérer qu'ils poursuivront l'œuvre grandiose de la princesse Margriet et de son équipe.

Mme Marta Ayvazyan, représentante de la République d'Arménie, Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,

Permettez-moi d'abord de me joindre aux orateurs qui m'ont précédée, pour féliciter la Commission permanente nouvellement élue et lui adresser tous mes vœux de succès pour l'avenir.

Monsieur le président,

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est l'une des tribunes humanitaires les plus importantes au monde. Elle rassemble les diverses composantes du Mouvement et définit nos buts, nos objectifs et nos actions communs pour les années à

venir. Le thème général de cette XXVIII^e Conférence est « Protéger la dignité humaine ».

Dans la philosophie des Nations Unies, le respect de la dignité humaine est l'un des fondements de la justice et de la paix dans le monde. Tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales découlent de la dignité inhérente à la personne humaine. Pour la Commission des droits de l'homme, la dignité de la personne humaine est une fin en soi plutôt que l'un des droits à respecter en tant que tels.

Monsieur le président,

Malgré tous les engagements qui ont été formulés et pris aux échelons mondial et national de protéger et de sauvegarder la dignité inhérente à la personne humaine, le non-respect de la dignité humaine et des droits de l'homme est toujours répandu. Les menaces sont diverses et de plus en plus complexes ; les conséquences sont toujours alarmantes et décourageantes.

Les conflits armés, la violence interne et leurs conséquences continuent d'être la cause des pertes humaines et de souffrances, d'humiliation et de douleur partout dans le monde. Le terrorisme est aujourd'hui l'une des menaces les plus graves à la sécurité humaine et à la sûreté des nations. Il ne reconnaît pas les frontières ; c'est un problème international auquel des solutions internationales doivent être trouvées sur la base d'une stratégie politique globale. Nous considérons que toute action entreprise au nom de la lutte contre le terrorisme, y compris l'action militaire, doit être conduite dans le strict respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Il est important aussi de veiller à ce que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les immigrants ne soient pas les victimes de la guerre contre le terrorisme.

Les personnes portées disparues et la douleur de leurs proches sont parmi les conséquences les plus tristes de la guerre et de la violence interne. À cet égard, nous tenons à souligner une fois encore l'importance d'une coopération véritable entre toutes les parties concernées, et nous les invitons à éviter l'inacceptable politisation du problème.

Monsieur le président,

Les nouvelles catastrophes naturelles et d'origine humaine sont beaucoup plus multiformes et massives que celles du passé, et elles frappent surtout les plus vulnérables. L'opprobre et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres maladies constituent aussi des menaces directes pour la dignité humaine. Souvent, ceux qui souffrent le plus sont plongés dans le dénuement et vivent dans des régions où une situation de conflit, une catastrophe ou la marginalisation sociale ont accru leur vulnérabilité. La pauvreté et l'inégalité rendent les gens plus vulnérables aux maladies et aux catastrophes. Il est donc vital de promouvoir le développement durable et la préparation aux catastrophes.

Enfin, des signes troublants laissent penser que la politisation de l'aide humanitaire porte atteinte aux sept

Principes fondamentaux du Mouvement ; cette politisation est difficilement justifiable et nuit à la confiance dans le Mouvement.

Monsieur le président,

Ces dernières décennies, l'Arménie a vécu certaines des situations difficiles et des événements dévastateurs qui sont aujourd'hui inscrits à l'ordre du jour de notre Conférence. Les conséquences de terribles séismes et d'un conflit meurtrier, la crise économique et la montée rapide de la pauvreté ont marqué les cinq premières années de l'indépendance. Nous connaissons parfaitement la valeur des principes humanitaires et le coût de leur violation.

L'Arménie considère que la protection de la dignité humaine impose de prendre des initiatives à long terme. Nous sommes convaincus aussi que nous avons pour responsabilité collective de défendre le principe d'humanité, et que toutes les actions entreprises par les États et par d'autres acteurs, quelles qu'en soient les circonstances, doivent être conformes aux principes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Assumer la responsabilité de protéger la dignité humaine signifie que les gouvernements, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la société civile en général doivent clairement rendre compte de leurs actes ou de leurs omissions.

Nous voudrions une fois encore souligner l'importance de cette Conférence. Nous espérons qu'elle apportera une contribution essentielle au renforcement de la protection de la dignité humaine en toutes circonstances, et créera un cadre viable et concerté pour la réalisation de nos objectifs.

Monsieur le président,

En conclusion, je voudrais souligner que le défi est aujourd'hui pour nous de veiller à ce que cette Conférence aboutisse à des conclusions concrètes et réalisables, et apporte une réponse aux problèmes qui ont été recensés. Je réaffirme la détermination du gouvernement de l'Arménie à coopérer pleinement à la réalisation de nos buts et de nos objectifs communs.

S.E. Mme Mary Whelan, ambassadeur, représentante permanente de l'Irlande, Genève

(Original anglais)

Malheureusement, Mme l'ambassadeur ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui. Je vais donc parler en son nom.

Je voudrais d'abord adresser les condoléances du gouvernement irlandais au Mouvement et aux proches des victimes de l'odieux attentat perpétré en octobre dernier contre la délégation du CICR à Bagdad.

Ma délégation tient par ailleurs à féliciter les personnes qui ont été élues à la Commission permanente et à leur

adresser tous ses vœux de succès dans le travail important qu'elles vont réaliser.

L'Irlande s'associe à la déclaration que l'Italie a faite au nom de l'Union européenne et à celle que va faire la Suisse au nom du Réseau de la sécurité humaine.

Le gouvernement irlandais est fermement attaché aux idéaux et à l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui, compte tenu des défis auxquels est aujourd'hui confrontée la communauté internationale, sont plus que jamais nécessaires. Nous voudrions remercier la Commission permanente pour les nombreux documents incitant à la réflexion qui ont été soumis à cette Conférence. Le rapport sur le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains donne une vue d'ensemble particulièrement utile des problèmes actuels dans ce domaine. À l'instar du Mouvement, la délégation irlandaise est d'avis que les principaux traités et normes coutumières du droit international humanitaire constituent pour la communauté internationale un ensemble de principes de base, qui doivent être pleinement respectés par toutes les parties à un conflit.

Monsieur le président,

Le terrorisme est l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Il nie les principes humanitaires et la dignité humaine. Ma délégation estime, comme le Mouvement, que la principale difficulté morale et légale consiste à trouver les moyens de combattre le terrorisme tout en préservant les normes de protection que garantit le droit international humanitaire.

Monsieur le président,

La création de la Cour pénale internationale témoigne clairement de la détermination de la communauté internationale à traduire en justice les auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les auteurs de violations des droits de l'homme doivent rendre compte de leurs actes et il faut mettre un terme à l'impunité. La Cour pénale internationale jouera un rôle vital à cet égard. Nous partageons sans réserve l'avis du Mouvement, selon lequel le Statut de Rome est un mécanisme efficace de lutte contre l'impunité.

Monsieur le président,

Ma délégation considère que nous avons besoin d'un nouveau concept de la sécurité, un concept qui soit centré sur l'être humain et distinct de l'approche, plus traditionnelle, de la sécurité de l'État. Ce concept est au cœur du Réseau de la sécurité humaine, dont l'Irlande est membre. À ce titre, l'Irlande est déterminée à placer l'approche centrée sur l'être humain au tout premier rang du débat dans la sphère internationale. Il est essentiel de promouvoir l'agenda de la sécurité humaine, à la fois parce qu'il est impératif de défendre des valeurs fondamentales comme celles que consacre le droit international humanitaire et parce que nous pourrions ainsi apporter une contribution

concrète et efficace à la paix et à la justice partout dans le monde.

Les ateliers sur les enfants et les conflits armés et sur les armes portatives, organisés en collaboration avec le Réseau sur la sécurité humaine, ont été les sources d'idées qui, à notre avis, pourront être prises en compte dans nos travaux ultérieurs.

Monsieur le président,

Ma délégation tient à remercier le CICR pour son initiative sur la biotechnologie, les armes et l'humanité qui, à nos yeux, complète les travaux menés dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, et peut jouer un rôle essentiel en prévenant toute utilisation de la biotechnologie à des fins hostiles.

En conclusion, monsieur le président, l'Irlande espère que cette Conférence donnera un nouvel élan aux efforts que nous déployons pour promouvoir la protection de la dignité humaine et renforcera encore les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

**Mme Lyudmila Kamenkova, chef du
Département juridique, ministère des Affaires
étrangères, République du Bélarus**

(Original anglais)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du gouvernement et du ministère des Affaires étrangères de la République du Bélarus ainsi que de la Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire.

La situation humanitaire qui règne aujourd'hui dans le monde nous prouve combien une action commune de tous les États est à la fois efficace et utile pour garantir le respect rigoureux et inconditionnel des Principes fondamentaux du droit international humanitaire.

Nous partageons l'avis des orateurs précédents, qui ont insisté sur le fait que la protection de la dignité humaine est le principe fondateur non seulement du droit international humanitaire, mais aussi du droit des droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés.

Monsieur le président,

La République du Bélarus est partie aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. Elle a ratifié le Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

J'ai le plaisir de souligner que mon pays a incorporé avec succès le droit international humanitaire dans sa législation nationale.

Deux lois nationales ont été adoptées en 2000 : la loi régissant l'usage et la protection des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge, et la loi relative à la Société de la Croix-Rouge de Bélarus, qui gouverne le

statut de la Société nationale, définit les responsabilités du gouvernement et de la Croix-Rouge de Bélarus, et précise que l'un et l'autre doivent coopérer dans la conduite des activités de la Société nationale.

En 2001, le Bélarus a levé ses réserves aux Conventions de Genève de 1949 sur la protection des victimes de la guerre.

Ces deux dernières années, le Bélarus a révisé sa législation pénale, qui prévoit désormais la répression des délits de caractère militaire et d'autres actions illégales, qui ne sont pas compatibles avec les coutumes de la guerre.

En 2003, le président du Bélarus a signé la loi relative aux amendements au Code pénal bélarussien. Le Code pénal modifié est conforme aux dispositions de l'article 15 du Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954.

Je voudrais souligner que mon pays est l'un des premiers à s'être acquitté de l'obligation d'incorporer dans la législation nationale les normes qui sont définies dans les instruments internationaux relatifs à la protection des biens culturels.

Ma délégation prend l'engagement d'incorporer la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel dans la législation nationale et d'apporter son soutien aux activités de la Société de la Croix-Rouge de Bélarus.

Monsieur le président,

Permettez-moi d'exprimer la sincère gratitude de la délégation bélarussienne à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et aux Sociétés nationales d'autres pays, pour le soutien qu'elles ont apporté à la mise en œuvre, au Bélarus, de programmes dans certains domaines, tels que l'action humanitaire visant à réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

En résumé, monsieur le président, je voudrais signaler que la délégation bélarussienne appuie toutes les initiatives du Mouvement, notamment la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire, dont le but est de stabiliser la situation humanitaire partout dans le monde.

**Général Salim Layoum, président,
Croix-Rouge libanaise**

(Original français)

Monsieur le président,

Je souhaiterais tout d'abord saluer les efforts qui ont été déployés pour préparer les travaux de la Conférence internationale et les documents présentés, d'autant plus que les défis qui se posent actuellement au travail humanitaire sont énormes. Cette Conférence est l'occasion idéale d'échanger des points de vue sur des questions et des problèmes qui nous intéressent en tant que personnel humanitaire et cela dans le cadre de la protection de la dignité humaine.

Je saisis cette occasion pour formuler deux remarques essentielles :

Premièrement, concernant les États et les sociétés qui ont souffert de guerres et de crises, et l'assistance offerte dans la période de l'après-conflit. Les guerres et les conflits sont sans aucun doute des sources de risques réels pour les sociétés et les populations, notamment les populations civiles. Nous savons tous que de nombreuses formes de soutien et d'appui matériel et moral sont offertes durant les guerres. Mais aussitôt que s'arrête la guerre, les aides et les secours cessent en vertu du principe de l'assistance aux régions les plus touchées ou à celles où se déroule un conflit. Je pense que ce principe devrait être révisé de façon à fixer une période pendant laquelle se poursuivraient les aides urgentes et immédiates aux populations les plus démunies ainsi que le soutien, dans les périodes d'après-guerre, des organisations et des organismes humanitaires ou des États, afin d'améliorer et de renforcer les infrastructures médicales et celles des services de base. Car les souffrances persistent pendant une période relativement longue après la fin d'un conflit, et plus particulièrement dans les cas de migration collective ou forcée, de disparitions forcées, de fragilité des structures des services de base. Il y a aussi les conséquences des opérations de minage et l'impact psychologique de la guerre.

Deuxièmement, la question de l'emblème. Nous nous félicitons des efforts entrepris pour résoudre ce problème et nous appelons à la poursuite de ces efforts en vue de l'application du principe d'universalité du Mouvement. En outre, nous affirmons l'importance de travailler sous un emblème neutre garantissant la protection de ceux qui œuvrent pour la protection de la dignité humaine.

Cependant, nous voudrions rappeler qu'au cours des travaux du Conseil des Délégués, nous avons formulé, lors des débats, une réserve au projet de troisième protocole additionnel concernant la permission d'incorporer, en tant que signes distinctifs, des emblèmes ayant une signification militaire ou politique à l'intérieur du signe protecteur neutre proposé. Aujourd'hui, nous réitérons cette réserve devant la Conférence internationale.

S.E. M. Ransford Smith, ambassadeur, représentant permanent de la Jamaïque, Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,

Ma délégation, qui comprend des représentants de la Croix-Rouge de la Jamaïque, adresse ses félicitations aux membres nouvellement élus de la Commission permanente. Elle remercie le gouvernement suisse, l'hôte de cette très importante Conférence, de son aimable hospitalité.

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a pour thème « Protéger la dignité humaine », ne pouvait pas se tenir

à un moment plus opportun, l'un de ses objectifs étant d'examiner et d'adopter une nouvelle stratégie pour l'assistance humanitaire internationale. La Conférence a lieu à un moment où notre monde est confronté à des défis nouveaux en matière de sécurité internationale, lesquels pourraient entraîner une multiplication des atteintes aux droits fondamentaux de l'homme. Même en l'absence de conflits ouverts, nous sommes exposés aux catastrophes naturelles et autres, qui menacent nos moyens de subsistance et l'existence même de la personne humaine. Outre le terrorisme international, qui est l'un des problèmes les plus récents que connaît le monde et dont cette organisation a elle-même été victime, le VIH/SIDA, en tant que menace pour la sécurité internationale et sociale, a contraint la communauté internationale à se concentrer sur la santé.

L'action que mène le CICR est donc tout aussi importante aujourd'hui qu'elle l'était lorsque l'institution a été créée, il y a plus d'un siècle.

Le CICR a réitéré les Principes fondamentaux sur lesquels est fondée son action, à savoir, humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Sa détermination à ne pas se laisser influencer par des considérations politiques et autres, susceptibles de l'empêcher de porter assistance aux plus vulnérables, au moment où ils en ont le plus désespérément besoin, fait de la Croix-Rouge une organisation unique en son genre, une organisation dont l'action doit être soutenue et encouragée. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission.

La présence d'un tel nombre de représentants des gouvernements et des Sociétés nationales, dont la mienne – la Croix-Rouge de la Jamaïque – à cette assemblée est une indication positive de la volonté de la communauté internationale de soutenir l'action et l'avenir de cette précieuse institution. La Jamaïque est animée de cette même volonté. Nous appuyons sans réserve les principes et les intentions du droit international humanitaire, qui vise à promouvoir et à protéger les populations civiles. En témoigne notre statut d'État partie aux Conventions de Genève, à leurs Protocoles additionnels et à d'autres instruments juridiques internationaux, dont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et ses protocoles, notamment celui qui concerne la participation des enfants dans des conflits armés, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la Convention sur les armes biologiques et d'autres.

Monsieur le président,

Les Caraïbes sont une région relativement paisible, au sens où elles ne sont pas agitées par des conflits armés. Néanmoins, elles restent confrontées à d'autres urgences humanitaires. Je voudrais dire quelques mots au sujet de deux d'entre elles – le fléau du VIH/SIDA et le problème des armes portatives.

Notre région affiche le deuxième taux au monde d'infection par le VIH/SIDA. Durant la séance d'ouverture

de cette Conférence, nous avons entendu le témoignage d'une personne vivant avec le VIH/SIDA. Elle a souligné combien il est important d'avoir accès aux médicaments qui sauvent la vie et qui lui ont permis de vivre avec la maladie pendant plus de 15 ans. Dans notre région, malheureusement, de nombreuses personnes sont très désavantagées, car elles n'ont pas accès aux médicaments antirétroviraux d'un coût abordable, indispensables à leur survie. C'est pourquoi nous sommes intimement convaincus, qu'outre la fourniture d'un traitement, des efforts accrus devraient être consacrés à la prévention. À cet égard, nous saluons l'action de la Croix-Rouge de la Jamaïque, qui apporte un soutien extrêmement précieux à la campagne d'éducation que mène le gouvernement pour maîtriser la propagation de la maladie. Nous sommes heureux de vous indiquer que des statistiques récentes révèlent que le taux de transmission du VIH/SIDA, en particulier de la mère à l'enfant, a cessé de croître. Nous espérons poursuivre dans cette voie et obtenir de meilleurs résultats encore.

Monsieur le président,

Les Caraïbes, qui sont situées dans une zone géographiquement centrale, restent aux prises avec le problème de l'entrée illégale, dans nos pays, d'armes portatives utilisées dans le cadre du trafic de stupéfiants. À la Jamaïque, la disponibilité des armes illégales utilisées pour le commerce de la drogue a des effets catastrophiques dans certains quartiers défavorisés, les jeunes étant entraînés dans des activités délictueuses. Nous pensons que l'un des moyens de combattre ce fléau serait que les pays producteurs et exportateurs d'armes portatives se dotent de la législation nécessaire pour veiller à ce que les armes à feu et les munitions ne puissent pas être distribuées illégalement. Nous avons exposé notre position dans d'autres enceintes internationales, et saisissons cette occasion pour demander que des mesures soient être prises aux points de production et de distribution.

Monsieur le président,

Je vous remercie de la possibilité qui m'a été donnée de faire connaître les préoccupations de mon pays et de manifester notre solidarité avec la Croix-Rouge internationale, dans la formulation d'un plan à long terme destiné à alléger les souffrances des populations partout dans le monde. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective de l'adoption de l'Agenda pour l'action humanitaire et affirmons notre détermination à soutenir l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Omer Osman Mahmoud,
secrétaire général, Croissant-Rouge soudanais

(Original arabe)

Permettez-moi tout d'abord d'indiquer que le Croissant-Rouge soudanais s'emploie activement à soutenir et protéger les personnes déplacées et les réfugiés touchés par les guerres et les conflits armés. Il offre des services à plus d'un million de personnes déplacées

et de réfugiés dans diverses zones de conflit. Ces victimes des conflits sont vulnérables entre toutes, car elles ont abandonné leurs maisons et leurs biens et n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins. C'est la raison pour laquelle elles sont, plus que d'autres, vulnérables à des maladies comme le paludisme et le SIDA.

Notre Société nationale a pu, avec l'aide de Dieu, obtenir de bons résultats dans les domaines de la protection et de l'assistance à ces victimes et aux personnes les plus vulnérables au sein de la communauté. L'assistance est actuellement fournie sous forme de vêtements, de vivres, d'eau potable et de premiers secours. Il y a plus d'un million de bénéficiaires.

Les services à la Société nationale sont fournis par les sections et par des milliers de jeunes volontaires, hommes et femmes. Il y a lieu de préciser que les bénéficiaires participent à la gestion des programmes et des projets à travers lesquels les services sont assurés. Dans le domaine de l'assistance humanitaire, nous coopérons aussi avec le gouvernement, les composantes du Mouvement et d'autres organisations internationales.

Notre Société nationale gère un programme d'échange de messages entre les prisonniers de guerre et leur famille. Chaque année, plus de 50 000 messages familiaux sont échangés entre les prisonniers et leurs proches. Ce programme est le plus vaste du genre parmi les Sociétés nationales d'Afrique. Il joue un rôle essentiel en ce sens qu'il allège les souffrances des familles. En outre, il atténue l'animosité que ressentent les belligérants et modère la violence des affrontements. C'est un moyen efficace d'établir la confiance entre les parties en guerre. Nous pensons qu'il pose des jalons pour la paix.

Le Soudan se dirige maintenant vers une phase de paix. Ce programme nous aide et nous avons constaté des résultats concrets en la matière. Nous remercions le CICR de sa coopération dans ce domaine. Nous nous félicitons de l'intérêt qui est accordé à la question des personnes disparues. Cette Conférence a fait de ce sujet un point important de son ordre du jour et des séances. Nous sommes conscients des épreuves que vivent les familles, qui ont besoin de savoir ce qu'il est advenu de proches dont elles sont sans nouvelles. Nous réaffirmons notre détermination à faire tous les efforts possibles pour aider les familles des disparus, et à coopérer en leur apportant des informations, un soutien et des soins.

Notre Société nationale a joué un rôle dans la création de la Commission nationale de droit international humanitaire. Cette Commission est un mécanisme important de mise en œuvre du droit international humanitaire, dont elle favorise la diffusion. En outre, elle prête son soutien à l'adaptation de la législation nationale au droit international.

La coopération et la coordination entre les composantes sont du nombre des principaux objectifs du Mouvement. La Stratégie pour le Mouvement a pour but de donner aux composantes les moyens de travailler ensemble. L'Accord de Séville est, lui aussi, un

outil important, bien qu'il présente quelques failles. Ce que dit l'Accord au sujet du rôle directeur des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est en contradiction avec le rôle directeur et les missions qu'elles assument dans leur pays.

Par exemple, il n'est pas raisonnable que d'autres composantes du Mouvement jouent un rôle directeur et souverain plus important que celui de la Société nationale, qui est l'institution directrice et souveraine dans son pays. C'est un aspect de l'Accord qu'il convient de modifier.

Enfin, nous soulignons que les graves violations du droit humanitaire, telles que les massacres, les déplacements, les destructions de maisons, la confiscation de terres et les atteintes aux droits de l'homme, qui sont commises dans de nombreuses régions, dont la Palestine, sont des actes de mépris pour la dignité humaine, qui sont inacceptables en toutes circonstances.

Le Mouvement international vit une période difficile et complexe, qui met à l'épreuve sa crédibilité et sa cohérence. Cette situation est aussi un défi pour l'unité et la coopération au sein de la communauté internationale. Nous devons nous employer à protéger la dignité humaine avant qu'il ne soit trop tard.

M. Chris Moraitis, conseiller juridique principal, département des Affaires étrangères, Australie

(Original anglais)

Tout d'abord, monsieur le président, permettez-moi d'adresser les condoléances de l'Australie aux familles des collaborateurs du CICR qui ont perdu la vie dans la poursuite des idéaux de l'institution dans le monde, et de rendre hommage à l'action qu'ils menaient.

Monsieur le président,

Les défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté imposent à la communauté internationale d'engager des efforts concertés sans précédent pour venir en aide à ceux dont la vie et les moyens d'existence sont menacés par les catastrophes, les conflits et la maladie.

L'Australie est déterminée à collaborer avec les institutions les plus efficaces, notamment le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés nationales, pour promouvoir le respect du droit international humanitaire. L'Australie s'emploiera à assurer la protection et la dignité physique et psychologique des civils touchés par un conflit – en particulier les femmes et les enfants – et à donner aux communautés les moyens de réduire leur vulnérabilité aux catastrophes et aux crises sanitaires.

Le droit international humanitaire continue d'évoluer face aux nouveaux défis que posent les conflits contemporains, dont les troubles internes. Dans ce contexte, le gouvernement australien félicite le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour son initiative en faveur des per-

sonnes disparues. Cette composante naissante de la consolidation de la paix est centrée sur un groupe de victimes – les familles de ceux qui ont disparu à la suite d'un conflit – lesquelles sont généralement laissées pour compte dans les processus de réconciliation.

Monsieur le président,

L'Australie continuera de promouvoir un respect aussi large que possible des traités internationaux relatifs à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Consciente des ravages que les effets aveugles des armes peuvent faire dans les populations civiles, l'Australie a apporté un soutien financier direct aux pays infestés de mines de l'Asie du Sud-Est, notamment le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam. De même, nous saluons l'adoption d'un nouveau protocole international relatif aux restes explosifs de guerre. Les mesures correctives qui ont été adoptées contribueront à protéger les civils contre les blessures provoquées par les munitions non explosées, abandonnées après la fin d'un conflit. En outre, le gouvernement australien apporte la touche finale aux procédures internes requises pour ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

L'Australie se félicite aussi de la publication du rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur le droit international coutumier. Compte tenu du rôle particulier que joue le Mouvement dans la promotion du droit international humanitaire, ce rapport constituera une référence utile et influente dans ce domaine. Dès lors, il contribuera aux efforts que fait le Mouvement pour garantir l'observance et le respect du droit international humanitaire.

Monsieur le président,

Alors que nous nous employons à faire du monde un lieu plus sûr et meilleur pour tous, il est essentiel que la communauté internationale s'applique à améliorer le flux de l'information entre les institutions compétentes, et à garantir la cohérence et la coordination de nos stratégies et programmes humanitaires. Cette Conférence est une tribune essentielle pour échanger des opinions et parvenir à une perception commune d'un certain nombre de problèmes mondiaux. Toutefois, nous pouvons faire beaucoup plus au sein de nos organisations et ensemble pour apporter un soutien plus efficace à ceux qui ont le plus besoin de notre aide. Pour affronter et surmonter les défis humanitaires actuels, nous devons avoir des objectifs communs et adopter des pratiques cohérentes et concertées.

En conclusion, monsieur le président, le soutien que l'Australie apporte aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, et le fait qu'elle reconnaît le rôle que joue le Mouvement de la Croix-Rouge dans la promotion de ces instruments ont, ces dernières années, resserré les liens entre l'Australie, le CICR et les Sociétés nationales. L'appartenance de l'Australie au groupe des principaux donateurs du CICR et la collaboration accrue entre

cette institution et l'Australie dans la région Asie/Pacifique, où l'accent est mis, de plus en plus, sur la protection, la prévention des conflits et le renforcement des capacités locales, témoignent de notre engagement en la matière. Nous nous réjouissons à la perspective d'intensifier cette collaboration et de poursuivre le débat sur le droit international humanitaire et la protection lorsque l'Australie accueillera, l'an prochain, le groupe des principaux donateurs du CICR.

**Dr Rudolph Seiters, président,
Croix-Rouge allemande**

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues et nouveaux amis,

Je suis honoré de pouvoir vous faire part de quelques réflexions, nées des discussions et des délibérations des trois derniers jours.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tient sa XXVIII^e Conférence internationale à un moment où les valeurs humanitaires fondamentales sont délibérément violées et où il est lui-même, dans son ensemble, pris pour cible.

Chaque attentat perpétré contre une composante du Mouvement est un attentat contre l'ensemble du Mouvement. La Croix-Rouge allemande condamne avec la plus grande fermeté l'attentat du 27 octobre contre la délégation du CICR et les actes similaires. De tels actes prennent délibérément pour cible le principe d'humanité. Rien ne saurait les justifier et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Nous appelons tous les responsables de tels actes à renoncer à la violence et à respecter et protéger les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Face à cette situation, le Mouvement doit fonder ses décisions politiques et opérationnelles sur le principe d'unité, et agir en conséquence. En particulier, je vous appelle à saisir cette occasion pour réaffirmer le droit des victimes de recevoir une assistance, et l'obligation qui incombe à la communauté internationale de respecter et de protéger les opérations et le personnel humanitaires.

L'attentat du 27 octobre et ceux qui l'ont précédé, ainsi que toute attaque contre le personnel humanitaire, démontrent combien il est impératif de promouvoir vigoureusement le respect du droit international. Je vous invite instamment non seulement à respecter, mais aussi à défendre avec force le droit international humanitaire chaque fois qu'il est violé. J'appelle tous les membres de la Conférence à souscrire à la démarche qui est adoptée dans les projets de documents finals en vue de renforcer le droit international humanitaire et les Principes fondamentaux qu'il énonce. La Croix-Rouge allemande est convaincue que l'engagement qu'elle a pris avec le gouvernement allemand au sujet des armes portatives et des armes légères contribue à résoudre un problème de la plus haute importance, celui de réduire véritablement la vulnérabilité des civils et des combattants.

Aujourd'hui, les catastrophes naturelles et techniques ainsi que les situations d'urgence complexes, engendrent une immense vulnérabilité. Un régime international constituant une base juridique pour ceux qui reçoivent l'assistance et ceux qui la fournissent améliorera l'efficacité des secours humanitaires. La Croix-Rouge allemande salue l'initiative relative aux opérations internationales en cas de catastrophe. Elle a contribué activement aux études préparatoires et se félicite de l'accueil que la communauté internationale a réservé à cette initiative. Nous encourageons vivement le Secrétariat de la Fédération internationale à intensifier ses efforts dans ce domaine, et nous sommes disposés à le seconder par tous les moyens possibles, afin de considérablement accroître la protection des opérations de secours et du personnel.

Le secteur des opérations internationales en cas de catastrophe n'est que l'un des domaines dans lesquels les Sociétés nationales remplissent leur mandat en tant que sociétés de secours volontaires, qui sont les auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Nous exprimons nos remerciements pour l'étude sur les implications du rôle des Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. Il n'est guère surprenant que les résultats de l'étude présentent un tableau multiforme, parfois vague et encore mal défini. La Croix-Rouge allemande recommande vivement que l'étude soit poursuivie. Nous encourageons les composantes du Mouvement et les gouvernements à associer les Sociétés nationales à l'accomplissement de leur mandat et de leurs tâches. Nous encourageons nos Sociétés sœurs à développer activement leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics. L'engagement qu'a pris la Croix-Rouge allemande de créer un service médical supplémentaire pour les situations de crise en Allemagne et à l'étranger en est un élément.

La coopération entre les Sociétés nationales et les forces armées, notamment dans le domaine de l'assistance humanitaire, est un autre aspect du statut d'auxiliaires. Cet aspect soulève des questions difficiles en ce qui concerne nos Principes fondamentaux. Nous avons pour mandat et pour responsabilité de protéger ces Principes. Il est aujourd'hui évident que les Sociétés nationales sont appelées à jouer un rôle essentiel en la matière, et qu'elles se trouvent dans une situation particulière où, souvent, il faut répondre à des questions très difficiles. Les critères sur lesquels se fondent leurs décisions doivent être précisés davantage.

**Mme Leda Koursoumba,
commissaire chargée des questions juridiques,
République de Chypre**

(Original anglais)

Monsieur le président,

« Protéger la dignité humaine » est le thème de notre Conférence. Comme l'a déclaré le président du CICR, c'est un objectif tout simple. Pourtant, il constitue un défi colossal.

Chypre attache la plus haute importance à la protection de la dignité humaine à travers le renforcement du régime juridique international, en particulier le développement et la consolidation des normes du droit international humanitaire et un respect accru de ces normes.

L'une des principales questions à l'ordre du jour de cette Conférence est celle des personnes portées disparues, qui touche directement à la protection de la dignité humaine. Éclaircir le sort de chaque personne portée disparue à Chypre est l'une des grandes priorités du gouvernement, aussi bien dans le pays que dans les enceintes internationales.

Nous apportons notre soutien vigoureux à tous les efforts déployés pour alléger les souffrances des proches des personnes disparues ; ils ont le droit fondamental de savoir ce qu'il est advenu d'êtres chers.

La Cour européenne des droits de l'homme a statué que le fait que les autorités concernées ne conduisent pas une enquête efficace pour élucider le sort des personnes portées disparues dans des circonstances mettant la vie en danger constituait une violation persistante du droit à la vie, que consacre l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme. Qui plus est, le fait de ne pas faire cas de l'inquiétude profonde des proches des personnes disparues ne peut être qualifié que de traitement inhumain, ce qui est donc une infraction à l'article 3 de la Convention. Je vous rappelle que ces articles correspondent aux articles 6 et 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le gouvernement de Chypre est fermement déterminé à rétablir et respecter les droits de l'homme et la dignité des personnes disparues et de leurs proches, aussi bien à l'intérieur du pays que dans le monde.

Nous sommes encouragés par l'intérêt accru qui est porté à ce problème à l'échelon international et nous sommes convaincus que les résultats de la Conférence internationale que le CICR a organisée en février dernier et ceux de cette Conférence contribueront à la réalisation de cet objectif.

Monsieur le président,

Chypre a été l'un des premiers signataires de la Convention d'Ottawa. Pour donner une preuve concrète de notre attachement aux objectifs de la Convention, le gouvernement a pris unilatéralement l'initiative d'enlever, en coopération avec les Nations Unies, toutes les mines posées par la garde nationale dans la zone tampon, et de détruire la totalité de ses stocks. Il s'attache aussi à nettoyer toutes les zones minées placées sous son contrôle.

Une cérémonie a eu lieu mercredi dernier à Nicosie pour marquer la destruction du premier lot de mines antipersonnel. Elle s'est déroulée en présence de hauts responsables du gouvernement, auxquels s'étaient joints la lauréate du prix Nobel de la paix, Jody Williams, et le président désigné de la première Conférence d'examen (Sommet de Nairobi pour un monde sans mines). La cérémonie a lancé le processus de la première Conférence d'examen.

Monsieur le président,

Nous saluons et louons l'engagement actif du Mouvement de la Croix-Rouge dans la lutte contre le SIDA. Chypre a fait de ce problème l'une de ses grandes priorités. Nous élaborons actuellement un nouveau plan stratégique, fondé sur des éléments nouveaux, qui comprendra une collaboration intersectorielle et à plusieurs niveaux.

Le 28 novembre 2003, une campagne conduite sous les auspices de la première dame de Chypre a été lancée par la section Jeunesse de la Société de la Croix-Rouge, en collaboration avec d'autres partenaires, afin de sensibiliser davantage le public au VIH/SIDA.

Le gouvernement de Chypre est déterminé à continuer de porter un intérêt actif à ce problème, aux échelons national et international, en vue d'optimiser l'efficacité de notre action.

Monsieur le président,

Le gouvernement de Chypre a honoré les engagements qu'il avait pris à la XXVII^e Conférence internationale. En outre, j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui un engagement en vue de la ratification de trois autres instruments internationaux du droit international humanitaire.

De surcroît, Chypre s'associe aux engagements communs de l'Union européenne et à l'engagement conjoint des Sociétés nationales des États membres de l'Union et des États accédants, et adhère pleinement à leur contenu.

Monsieur le président,

Enfin, Chypre voudrait rendre hommage à l'action du Mouvement de la Croix-Rouge. Ayant nous-mêmes considérablement bénéficié du mandat et du savoir-faire uniques du Mouvement à un moment où nous en avons besoin, nous soulignons avec force combien il est important de protéger et de renforcer encore le rôle du Mouvement. L'action du Mouvement est une contribution majeure à l'édification d'un monde plus humain et plus respectueux.

Chypre est fermement déterminée à respecter, promouvoir et encourager le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire et fait donc de la protection de la dignité humaine l'une de ses grandes priorités.

S.E. M. Nabil Ramlawi, représentant permanent de la Palestine, Genève

(Original arabe)

Monsieur le président,

Je voudrais faire référence à la déclaration de Son Excellence l'ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire, qui s'est exprimé ce matin au nom du Groupe arabe. La délégation de la Palestine souscrit pleinement à cette déclaration.

Monsieur le président,

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge apporte l'espoir aux victimes dans toutes les parties du monde, notamment aux victimes de violations du droit international humanitaire. Des infractions graves et persistantes au droit sont commises dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les territoires palestiniens occupés par l'armée israélienne, qui occupe des terres et détruit la vie – celle des hommes et celle des arbres.

L'espoir revient parce que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouit du respect et de la confiance des peuples et des États du monde, en raison du rôle humanitaire remarquable qu'il joue dans les conflits armés et ailleurs. Il arrive que des délégués du Mouvement soient victimes de ceux qui ne se préoccupent pas de respecter les règles du droit humanitaire, de ceux qui exultent dans la force oppressive, l'impunité et le fait qu'ils ne rendent pas compte des crimes perpétrés contre l'homme et contre l'humanité. Les violations qu'ils commettent sont contraires aux règles du droit international humanitaire et des droits fondamentaux de l'homme.

C'est là un défi pour la dignité humaine. C'est comme si le monde était revenu à la loi de la jungle, à l'époque où les militaires primaient sur l'État de droit. L'occupation et la domination étrangère, qui sont définies comme des crimes d'agression par le droit international, sont devenues la règle, et des moyens d'imposer la justice et la démocratie au monde. L'assassin est devenu le terroriste. Les principes du droit international ne peuvent pas faire face à la réalité imposée par la force. Les défis les plus dangereux auxquels est confronté le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne se limitent pas aux violations des Principes fondamentaux et des objectifs du Mouvement ici ou là, comme en Palestine occupée. Il s'agit d'un plan bien conçu pour saper ces principes et ces objectifs, justifier les violations, au prétexte que les règles et les principes de la justice et de l'équité, ainsi que les lois élaborées et acceptées par la communauté internationale pour préserver la dignité humaine, sont maintenant obsolètes et peuvent être modifiés.

Par conséquent, ceux qui misent sur l'usage de la force n'hésitent à s'en prendre aux États, aux communautés et aux populations, à critiquer les principes du droit international humanitaire et les quatre Conventions de Genève. Ils appellent à de nouvelles lois, de façon à transformer leurs valeurs et leurs intérêts en de nouvelles règles juridiques, qu'ils entendent imposer aux États et aux peuples du monde. C'est là un défi, un déni des principes du droit humanitaire et des souffrances persistantes des peuples, en particulier du peuple palestinien dont les droits fondamentaux et les droits nationaux sont bafoués chaque jour depuis des années. Il faut que les États et le Mouvement international, dont les Sociétés nationales, défendent les Principes et des objectifs du Mouvement et les honore sans faillir, afin de surmonter les défis actuels et les défis à venir.

Je dis cela afin que le Mouvement et ses composantes puissent répondre aux aspirations des peuples du monde, qui ont placé leur confiance en eux.

M. Renaud Muselier, secrétaire d'État, ministre des Affaires étrangères, France

(Original français)

Monsieur le président,

Ma première visite à Genève a été pour rencontrer le président du CICR, M. Kellenberger. C'était le premier déplacement ici d'un membre du gouvernement français depuis la réélection de Jacques Chirac.

Mon deuxième déplacement en de tristes circonstances m'a ramené pour rendre hommage à Sergio Vieira de Mello et aux fonctionnaires internationaux disparus sous les coups du terrorisme. J'avais appelé cela en son temps le 11 septembre des Nations Unies.

Ma troisième visite à Genève a lieu aujourd'hui à l'occasion de votre Conférence. Je mesure toute l'importance de ce moment exceptionnel dans la vie du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sont rassemblés aujourd'hui, autour du même idéal, tous ceux qui, chaque jour, inlassablement, sur le terrain, portent secours à ceux qui connaissent une profonde détresse.

C'est donc un grand honneur pour moi que de représenter la France dans cette enceinte solennelle. J'apporte ainsi l'appui de mon pays, ses encouragements et toute notre solidarité, à l'action du Mouvement dans le monde.

Tout en m'associant pleinement à la déclaration de l'Union européenne, je tenais cependant à exprimer tout particulièrement devant vous l'attachement de la France au respect du droit international humanitaire, son inquiétude face aux attaques dont sont l'objet les personnels humanitaires et sa conviction, enfin, qu'il est absolument nécessaire de faire plus pour prévenir les conséquences humaines des catastrophes naturelles.

La France ne peut accepter que des civils deviennent les premières victimes de conflits armés. Face à ce constat inacceptable, il nous revient d'abord de renforcer la protection des victimes. La France attend de l'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale un progrès considérable dans la lutte contre l'impunité et dans la prévention des crimes les plus graves.

Elle se félicite, par ailleurs, de l'accord intervenu tout récemment, au sein de la Conférence du désarmement, sur les restes explosifs de guerre et salue la contribution du CICR à la sensibilisation de la communauté internationale aux dangers de ces engins.

L'universalité des instruments de protection, qu'il s'agisse du Statut de Rome ou des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, doit être notre objectif. La France espère, par ailleurs, la parution prochaine de l'étude engagée par le CICR sur le droit international humanitaire coutumier.

Dans un environnement international de plus en plus complexe, face à des formes de conflits inédites, certains préconisent de faire évoluer le droit international humanitaire. La France est très désireuse de participer aux réflexions engagées sur ce thème. Cependant, persuadée de la pertinence des principes du droit international humanitaire en vigueur, la France ne conçoit une évolution du droit international humanitaire que dans le sens du renforcement et de la consolidation des normes et de leur application.

Sur tous ces points, nous faisons pleinement confiance au CICR pour contribuer activement à ce débat, auquel les États ne peuvent se dérober.

Nous ne pouvons que nous féliciter que notre Conférence ait donné l'occasion, à travers ses ateliers, de réfléchir aux douloureux problèmes des personnes disparues, et à celui des enfants dans les conflits armés.

Enfin, face aux violations répétées du droit international humanitaire, il me semble particulièrement important de promouvoir une meilleure diffusion des règles : mieux former encore les militaires de tous les pays, sensibiliser les États au rôle des organisations internationales humanitaires, qui deviennent ainsi des enjeux majeurs.

Deuxième point essentiel : la protection et la sécurité du personnel humanitaire est aujourd'hui une préoccupation majeure pour la France.

Sa protection doit désormais figurer au premier rang des obligations des États. Il s'agit là d'une responsabilité première, dans toute crise humanitaire.

Il est particulièrement préoccupant de constater que le caractère protecteur de l'emblème est de plus en plus souvent bafoué. Nous ne pouvons qu'être révoltés par ces crimes odieux contre ceux qui sont venus porter assistance à des populations qui souffrent.

La France condamne solennellement les nombreux attentats et attaques dont le CICR a été la victime cette année.

Je n'oublie pas les membres d'autres organisations humanitaires, comme le HCR. Au nom de la France, je voudrais rendre ici un hommage tout particulier aux femmes et aux hommes qui, en Irak et en Afghanistan, assurent, avec un très grand courage et une persévérance exemplaire, leur mission humanitaire au service des populations vulnérables.

Comme l'a rappelé avec une grande fermeté le Conseil de sécurité, de tels crimes ne doivent pas rester impunis.

Enfin, je salue l'initiative de la Fédération internationale de mettre l'accent sur la réduction de la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles et technologiques.

Le risque zéro n'existe pas, mais le nombre de personnes exposées aux conséquences d'une catastrophe peut, doit, être réduit au minimum.

Les moyens de prévention existent. Ils doivent désormais faire l'objet d'un engagement fort de tous. En Europe, les incendies de forêt qui ont ravagé plusieurs pays méditerranéens cet été, les inondations de l'an dernier en Europe centrale, le tremblement de terre de Boumerdes ou la situation en ce moment dans le sud de la France nous l'ont cruellement rappelé.

Dès lors la France prend, devant vous, un engagement spécifique qui vise à prévenir de telles catastrophes et à réduire leurs conséquences.

Comme le préconise la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'objectif principal est la diminution des risques naturels et technologiques auxquels les populations sont exposées. Par l'information préventive, l'éducation et la formation, le partage de la connaissance et des retours d'expérience, et enfin par une législation appropriée, nous pensons qu'il est possible d'atténuer les effets humains et environnementaux des catastrophes.

La mise en place des plans de prévention des risques dans les secteurs les plus vulnérables devient une nécessité impérieuse.

Monsieur le président, la situation internationale actuelle exige de nous tous un engagement politique déterminé, une solidarité et une générosité accrues à l'égard des plus vulnérables. Aux côtés du CICR et du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la France est convaincue que nous pourrions y parvenir.

**M. Anders Milton, président,
Croix-Rouge suédoise**

(Original anglais)

Monsieur le président,

Nous devons, dans la lutte contre le terrorisme, adopter une position de fermeté fondée sur le droit international. Mais nous devons aussi analyser les circonstances politiques qui ont favorisé le terrorisme, et nous y attaquer. Il n'y a pas d'autre moyen de réussir et de bâtir l'avenir.

Tenter de comprendre les causes du terrorisme est certes un devoir intellectuel et humanitaire, mais nous avons aussi l'obligation humanitaire morale de le condamner. Le terrorisme ne pourra jamais être accepté. Nous considérons que le droit international humanitaire est un outil adéquat pour surmonter les défis que posent les conflits armés contemporains.

Certains se demandent si le droit international humanitaire est aussi un outil adéquat pour surmonter les défis que pose le terrorisme. La Croix-Rouge suédoise est convaincue que le droit international humanitaire, s'il est correctement mis en œuvre, est un outil puissant dans la lutte contre le terrorisme.

Aucune branche du droit n'est parfaite et des améliorations sont toujours possibles. Cependant, avant de commencer à réexaminer les droits existants, nous

devons déterminer si c'est le droit qui est lacunaire ou si c'est la volonté politique de l'appliquer qui fait défaut.

La protection de la dignité humaine passe par l'application complémentaire du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés. Le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme ont pour objectif sous-jacent commun la protection de la vie, de la santé et de la dignité des êtres humains. Le principe directeur est que les individus ont le droit d'être protégés contre les traitements arbitraires et les abus simplement parce qu'ils sont des êtres humains.

Cette idée a révolutionné le droit international et a eu un impact durable sur les relations internationales. Nous naissons tous égaux en dignité et en droit, quel que soit le lieu où nous sommes nés, que nous soyons homme ou femme.

Le droit humanitaire et les droits de l'homme offrent un certain nombre de garanties fondamentales qui se chevauchent, notamment l'interdiction de la torture et des exécutions arbitraires, des garanties judiciaires, ainsi que le respect de la religion, des pratiques religieuses et de la vie familiale.

Les personnes détenues pour des raisons liées à un conflit armé sont protégées par le droit international humanitaire et devraient être traitées en conséquence. Si une personne est présumée avoir commis un acte illégal, elle a le droit d'être jugée par un tribunal impartial et indépendant, et elle ne doit pas être maintenue indéfiniment en détention.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a pour mission de prévenir et d'alléger les souffrances humaines. Notre tâche, pendant et après les conflits, est de protéger et d'aider les plus vulnérables, notamment en coopération avec les organisations de femmes, à surmonter les défis humanitaires, à atténuer les souffrances quand le conflit fait rage et à rebâtir la société ensuite. Partout dans le monde, des femmes sont victimes de discrimination. Les groupes de femmes savent ce qu'il faut faire pour apaiser la violence au sein de la société. Nous devons mettre à profit cette connaissance et coopérer avec elles. Je voudrais ici remercier le CICR et saluer l'étude sur les femmes et la guerre.

Le VIH/SIDA est une maladie infectieuse évitable qui est aujourd'hui l'une des plus grandes menaces pour le bien-être et l'avenir de la population mondiale. Il est très important que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'attaque maintenant de front à l'épidémie. La prévention et les traitements sont disponibles dans le Nord, pas dans le Sud. Nous avons pour devoir, avec nos partenaires, de veiller à ce que chacun sur terre bénéficie de la prévention et du traitement.

En matière de prévention, nous devons examiner les causes sous-jacentes de la propagation de l'épidémie, que la transmission se fasse à travers la toxicomanie par voie intraveineuse, les relations homosexuelles ou hétérosexuelles. Nous ne devons pas oublier que, dans le cas

de la transmission hétérosexuelle, l'inégalité entre les hommes et les femmes est l'une des principales causes de l'épidémie.

Les aspects négatifs des migrations sont un autre défi contemporain qui touche de plus en plus les femmes. De plus en plus, les femmes émigrent seules, ce qui, souvent, les met dans une situation de vulnérabilité. Les familles sont séparées et il arrive que les trafiquants profitent de leur vulnérabilité.

Les migrants contemporains peuvent être des demandeurs d'asile, des réfugiés ou des personnes en quête d'une vie meilleure. Quand ils ne sont pas acceptés dans leur pays de destination, quand ils sont placés dans des camps ou des bidonvilles, ou quand ils tombent dans la prostitution, la toxicomanie ou la criminalité, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit être là pour les aider à améliorer leur situation et leur avenir.

Enfin, monsieur le président, permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement Mme Christina Magnuson pour son action à la présidence du Groupe de travail sur l'emblème, pour son dévouement et pour son engagement envers le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle s'est attachée à nous aider à atteindre l'unité, a encouragé la participation de toutes les Sociétés nationales et nous a poussés à secourir tous ceux qui sont dans le besoin.

**S.E. Mme Naéla Gabr, ambassadeur,
représentante permanente de l'Égypte, Genève**

(Original français)

Monsieur le président

Notre délégation approuve le texte de la déclaration de la délégation de l'Algérie au nom du groupe arabe et voudrait exprimer son appréciation du choix du thème de la XXVIII^e Conférence, « Protéger la dignité humaine ». La dignité est ce caractère authentique qui fait de l'homme un être supérieur, et sa protection est l'objectif de toutes les coutumes et lois élaborées par l'humanité, qui garantissent la protection des droits et le respect des obligations. L'importance de ce choix apparaît plus particulièrement face à l'escalade sans précédent, partout dans le monde et notamment dans les territoires palestiniens occupés, d'actions et de pratiques constituant des violations de la dignité humaine et un déni du droit international humanitaire. Il est certain que l'une des principales causes de l'aggravation croissante de ces violations provient du fait que la communauté internationale se dérobe à son obligation de respecter et de faire respecter le droit. C'est là que réside l'importance de cette Conférence internationale qui nous permet d'œuvrer ensemble pour parvenir à une formulation qui garantisse la protection de la dignité humaine et élaborer les mécanismes pratiques qui en assurent l'application.

Monsieur le président,

Notre première responsabilité, à l'intérieur de cette Conférence majeure, est de repérer les dangers qui mena-

cent la dignité humaine et de déterminer les moyens efficaces d'y faire face. Ainsi, nous voudrions, dans ce contexte, mettre l'accent sur les priorités suivantes :

1. L'occupation par la force armée de territoires appartenant à un tiers est l'un des principaux défis à la dignité humaine. L'occupation entraîne en effet la violation des libertés et des droits essentiels de la population civile et de ses communautés et les prive du droit de communiquer avec leurs autorités nationales, ce qui constitue une contravention aux bases les plus élémentaires du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.
2. Le respect des lois en vigueur est le préliminaire de la protection de la dignité humaine. Le moyen pour y parvenir consiste à définir et promouvoir les mécanismes d'application et à choisir ce qu'il convient d'y ajouter, en insistant, dans tous les cas, sur la nécessité de se référer aux dispositions et aux règles coutumières du droit international humanitaire, de ne pas les modifier ou de ne s'y opposer en aucun cas et sous aucun prétexte.
3. L'applicabilité totale de la IV^e Convention de Genève aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et la nécessité, pour la communauté internationale, de réaffirmer le respect de cette Convention, de mettre en pratique le contenu de la déclaration finale de la Conférence des Hautes Parties contractantes à la IV^e Convention de Genève, tenue en décembre 2001, et d'envisager des réunions régulières entre les Parties. Ces réunions constitueraient une alternative à l'absence de mécanisme de surveillance de l'application de la Convention, sur la base de l'article premier de cet instrument, et conformément aux paragraphes 11 et 17 de la déclaration finale des Parties contractantes mentionnée précédemment.
4. Nous réaffirmons la nécessité, pour tous les États, de respecter les principes et les dispositions du droit international humanitaire qui font désormais partie du droit international général.
5. La nécessité de promouvoir, notamment, la protection et l'aide en faveur des groupes vulnérables dont font partie les civils vivant sous occupation, ainsi que la protection de ceux qui luttent contre l'occupation étrangère, conformément à l'article premier du Protocole I.
6. L'un des principaux moyens de protection de la dignité humaine contre les catastrophes et les maladies est l'intensification de la coopération internationale par des initiatives d'aides complémentaires visant à renforcer les capacités locales des pays en développement face aux catastrophes et aux maladies. Nous insistons en particulier sur les priorités que sont l'accès aux médicaments à des coûts abordables, le renforcement des systèmes de santé et de l'infrastructure de base de prévention des catastrophes et d'intervention, ainsi que l'appel à l'arsenal des outils juridiques et des procédures internationales, régionales et locales de lutte contre les catastrophes et les maladies.

Nous réaffirmons également l'importance de resserrer la coopération avec le Mouvement international et les organismes internationaux spécialisés dans ces domaines, notamment l'OMS, l'ONUSIDA, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire et l'Organisation internationale de la protection civile.

Monsieur le président,

L'Égypte joue un rôle régional et international d'avant-garde dans les domaines de l'action internationale humanitaire et de la promotion du droit international humanitaire. Ce rôle s'appuie sur l'assise solide d'un passé qui remonte au plus loin, et d'un héritage religieux et culturel authentique qui s'est toujours traduit par des positions claires, exprimées dans la politique extérieure et la contribution internationale de l'Égypte et de ses gouvernants. L'Égypte est étroitement liée aux activités du CICR, notamment celles qui touchent à l'étude de l'adéquation de la législation nationale et du droit international humanitaire, ainsi qu'à d'autres aspects de la coopération avec la Commission nationale égyptienne du DIH et les organes égyptiens concernés, qu'il s'agisse d'organes gouvernementaux ou d'institutions de la société civile. Ainsi, à partir de ces acquis et mus par la volonté de poursuivre notre soutien aux efforts déployés pour protéger la dignité humaine partout dans le monde, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à la réussite de cette Conférence et à la réalisation de ses objectifs.

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence

(Original espagnol)

Nous allons maintenant passer aux rapports relatifs aux points 7 et 8.

7. Rapport spécial : ***Droit international humanitaire coutumier***

Mme Anne Petitpierre,
Comité international de la Croix-Rouge

(Original anglais)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En décembre 1995, la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge invitait le CICR à préparer un rapport sur les règles coutumières du droit international humanitaire applicables aux conflits armés internationaux et non internationaux.

Le CICR a accepté l'invitation et s'est mis à la tâche en 1996. Aujourd'hui, après d'intenses travaux de recherche, marqués par de larges consultations avec des experts du monde entier, je suis heureuse d'annoncer que l'étude touche à sa fin. Nous avons d'ores et déjà soumis le Volume II, le résumé de la pratique des États,

pour publication par *Cambridge University Press*. Le Volume I, sur les règles du droit international coutumier, chaque règle étant assortie de commentaires, est l'objet d'une dernière série de consultations avec le Comité directeur et le Groupe d'experts avant d'être finalisé. Nous croyons – et je suis convaincue – que nous sommes tout près du but. Dès que l'étude sera publiée, les États seront convoqués au siège du CICR où elle leur sera présentée. Parallèlement, les ministères et les Sociétés nationales en recevront une copie. L'étude est le fruit d'un effort collectif. Quelque 250 personnes y ont contribué en menant des recherches ou dispensant des conseils, et nombre de Sociétés nationales ont joué un rôle essentiel en trouvant et rémunérant ces personnes. Nous les en remercions. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous ceux qui ont participé à ce projet sans équivalent. Vous en trouverez la liste complète dans le rapport qui a été distribué.

Pourquoi avons-nous ressenti le besoin de réaliser cette étude ? De plus amples informations à ce sujet sont données dans le rapport qui a été remis à toutes les délégations, mais permettez-moi de brièvement rappeler les deux grandes raisons à l'origine de cette étude. La première est l'absence de ratification de certains traités de droit humanitaire. Quelques traités, en effet, ne jouissent pas d'une adhésion universelle. Il est donc vital de définir les règles qui s'appliquent lorsqu'un État partie à un conflit armé n'a pas ratifié les traités pertinents.

Par exemple, le Protocole additionnel I ne s'applique pas à un conflit entre des États qui ne l'ont pas ratifié. Or, nombre de ses dispositions relèvent du droit international coutumier. Elles englobent l'obligation de prendre des précautions dans l'attaque et contre les effets des attaques. Il en va de même pour le Protocole additionnel II, lequel ne s'applique pas à un conflit armé se déroulant sur le territoire d'un État qui ne l'a pas ratifié. Or, nombre de ses dispositions sont applicables en vertu du droit coutumier. Tel est le cas, notamment, de règles aussi importantes que l'interdiction d'utiliser la famine contre les personnes civiles comme méthode de combat et l'interdiction des déplacements forcés de civils.

La seconde raison de cette étude est que peu de règles de fond s'appliquent aux conflits armés non internationaux. L'étude a recensé les règles du droit coutumier qui s'appliquent aussi dans les conflits armés non internationaux et qui vont au-delà de ce que prévoit le droit conventionnel. En particulier, le Protocole additionnel II ne contient que quelques règles sur la conduite des hostilités et n'énonce pas de règles de base sur le principe de distinction.

La pratique des États a comblé cette lacune. Elle a créé des règles de droit international coutumier qui s'appliquent également aux conflits armés non internationaux. En particulier, le principe de distinction, l'interdiction des attaques sans discrimination, le principe de proportionnalité et l'obligation de prendre

des précautions dans l'attaque et contre les effets des attaques sont autant de règles du droit international coutumier qui s'appliquent dans les conflits armés non internationaux.

Naturellement, des différences subsistent en ce qui concerne les territoires occupés, les combattants et le statut de prisonnier de guerre, et l'obligation qui incombe aux États de mettre en œuvre le droit international humanitaire. Dans l'ensemble, cependant, les règles essentielles relatives à la conduite des hostilités et au traitement réservé aux civils et aux personnes hors de combat sont, en vertu du droit international coutumier, les mêmes pour les conflits armés internationaux et non internationaux.

Quelle conclusion pouvons-nous en tirer ? Nous considérons non seulement que cette étude représente une immense avancée juridique mais aussi qu'elle revêt une importance considérable en raison du signal qu'elle envoie à tous ceux qui sont engagés dans un conflit armé. Le droit international humanitaire, qu'il soit conventionnel ou coutumier, trace dans le sable une frontière claire en termes d'humanité dans la guerre. Quand il est bafoué ou ignoré, cette frontière est franchie et les plus vulnérables souffrent. Ces souffrances sont le plus souvent provoquées par ceux qui estiment ne pas être concernés par le droit, se placent au-dessus des lois, ou pensent ne pas avoir à rendre compte de leurs actes.

Cette étude adresse un message clair : en cas de guerre, quelle qu'en soit la nature, les protagonistes, qu'il s'agisse d'États, de militaires ou de groupes armés, doivent rendre compte de leurs actes. L'étude représente un code commun de règles applicables à toutes les parties à un conflit armé. Elle définit clairement les règles qui sont universellement contraignantes, qu'elles aient été ratifiées ou pas. Elle établit des règles du jeu équitables quant au droit applicable dans les conflits armés.

Nous nous réjouissons à la perspective de présenter cette étude décisive aux États et aux Sociétés nationales et de déterminer avec eux comment lui assurer un écho auprès de tous ceux que droit vise à protéger et de ceux qui font la guerre. Le CICR est convaincu que l'étude renforce considérablement les efforts déployés pour réduire au minimum les coûts humains de la guerre. Nous espérons aussi qu'elle encouragera toutes les personnes ici présentes à réaffirmer l'engagement qu'elles ont pris de respecter et de faire respecter le droit des conflits armés.

8. Séance spéciale sur la Journée internationale des volontaires

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence

(Original espagnol)

Nous allons maintenant passer au point 8, la séance relative à la Journée internationale des volontaires.

C'est pour moi un honneur d'ouvrir cette séance spéciale consacrée à la Journée internationale des volontaires pour rendre hommage à tous ceux qui représentent le pouvoir de l'humanité et qui, si souvent, protègent la dignité humaine. Je voudrais, en outre, que nous nous penchions sur les problèmes qui se posent dans le domaine du volontariat.

Toutefois, avant de poursuivre, je tiens à exprimer la profonde tristesse qu'ont ressentie tous les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en apprenant le décès, le 4 novembre, de la coordinatrice exécutive du Programme des volontaires des Nations Unies. Mme Sharon Capeling-Alakija était une femme merveilleuse, qui s'employait avec vigueur à promouvoir et renforcer le volontariat. Je sais que le Secrétariat organise aujourd'hui à New York une cérémonie du souvenir et je voudrais dédier cette journée de travail à la cause à laquelle elle s'est consacrée corps et âme.

J'ai l'honneur de vous demander d'accueillir Jonathan Roux, qui représente les volontaires de la section genevoise de la Jeunesse de la Croix-Rouge suisse, et ses collègues qui représentent aussi les volontaires de Genève.

M. Jonathan Roux, représentant de la Croix-Rouge genevoise de la jeunesse

(Original français)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré de prendre la parole à l'occasion de la Journée internationale des volontaires. Je m'appelle Jonathan Roux, et j'ai 17 ans. Si je suis devant vous aujourd'hui, ce n'est pas parce que je suis meilleur qu'un autre bénévole. Je ne suis qu'un bénévole de la Croix-Rouge jeunesse genevoise, un parmi beaucoup d'autres que compte la Croix-Rouge suisse.

La Journée internationale des volontaires est une journée très importante pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, car nous, les 97 millions de volontaires de par le monde, sommes la base même de ce Mouvement. Nous faisons sa force par le réseau que nous formons et par notre capacité d'agir au cœur des communautés locales. Nous avons tous des cultures, des religions et des mentalités différentes. D'apparence, tout nous divise et pourtant, nous partageons tous les mêmes valeurs : les sept Principes fondamentaux. Nous croyons tous en l'universalité de ces Principes et nous les appliquons dans notre vie quotidienne.

Cependant, ce ne sont pas uniquement les Principes purement théoriques qui nous rassemblent. Nous agissons. Individuellement, nos actions sont négligeables. Toutefois nous sommes tellement nombreux, et présents aux quatre coins de la planète, que nos actions réunies font la différence.

Permettez-moi d'abuser de votre temps pour me donner en exemple. Je suis un bénévole de la Croix-Rouge jeu-

nesse genevoise depuis un an. J'ai suivi une formation sur les Principes et les valeurs du Mouvement, dispensée par des volontaires plus expérimentés, ce qui m'habilite aujourd'hui à former de nouveaux bénévoles. J'ai participé à une semaine de rencontres internationales des Jeunesses Croix-Rouge d'Europe centrale et orientale. Je suis allé cet été en Serbie-et-Monténégro afin de réaliser, en collaboration avec la Croix-Rouge locale, un camp de vacances pour des enfants placés dans des institutions. À Genève, j'offre un soutien aux devoirs aux enfants non francophones, car notre ville compte environ 40 % d'étrangers et leur intégration commence par l'apprentissage de la langue. Ce que j'ai appris et expérimenté à travers ces différentes activités m'aide à faire face à mes problèmes au quotidien.

Vous devez vous demander pourquoi on devient volontaire. Il m'est difficile de décrire le sentiment qui en est la source. Je pense pouvoir vous dire que j'avais envie d'utiliser mon temps libre de manière constructive, en étant quelque part utile à notre société.

Cependant, en entrant à la Croix-Rouge j'ai découvert très vite que je recevais autant que je donnais, si ce n'est plus. Je voulais offrir mon temps et mon énergie, et, au bout du compte, j'ai appris tellement de choses, et rencontré tellement de personnes passionnantes que je me dis que cela valait largement le petit investissement personnel.

Par exemple, la rencontre internationale, organisée par la Croix-Rouge jeunesse genevoise, m'a permis de côtoyer de jeunes bénévoles d'Europe centrale et orientale et d'échanger des expériences tout en lançant une campagne contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Le fait de réaliser que mes pairs du monde entier partageaient les mêmes idéaux a donné de la valeur à mes actions personnelles et m'a même procuré une certaine fierté d'appartenir au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Vous pouvez également vous demander pourquoi avoir choisi la Croix-Rouge, et non pas une autre organisation. Et bien, sans vouloir mettre en concurrence les différentes organisations, je peux vous dire ceci : dans un monde où un jeune est souvent l'objet de discrimination en raison de son âge, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge nous font confiance et nous offrent la chance de montrer ce que nous savons faire, en nous donnant des responsabilités.

Nous sommes volontaires à la Croix-Rouge, car nous croyons en son humanité. Nous croyons en son impartialité. Nous croyons en sa neutralité. Nous croyons en son indépendance. Nous croyons en son volontariat. Nous croyons en son unité. Nous croyons en son universalité.

Mesdames et messieurs, monsieur le président, je vous prierais de ne pas m'applaudir personnellement, mais d'applaudir tous les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur travail formidable.

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence**

(Original espagnol)

Les volontaires qui nous ont apporté leur concours ces jours-ci vont maintenant entrer. Je vous demande de les applaudir.

(Applaudissements)

Merci. Au nom de toutes les personnes ici présentes, je remercie Jonathan et ses collègues du soutien qu'ils nous ont apporté ces jours-ci.

**M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero,
président de la Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge**

(Original espagnol)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, moi aussi, remercier le représentant de la jeunesse de la Croix-Rouge genevoise, qui a pris la parole avant moi. Comme lui, j'ai été, il y a des années, un jeune volontaire, au sein de la Croix-Rouge espagnole. C'est donc pour moi un grand honneur de me trouver ici pour représenter, d'une certaine manière, les intérêts et les aspirations de millions de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge partout dans le monde.

Permettez-moi d'évoquer certaines des choses que j'ai apprises alors que j'étais un volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. J'ai appris à respecter chaque personne et me préoccuper du bien-être d'autrui. J'ai appris la valeur de la tolérance, et aussi à admirer la diversité. J'ai appris à écouter les autres, à tenir compte de leurs opinions, à œuvrer avec eux à la réalisation d'un objectif commun. En résumé, je crois que j'ai appris, grâce au volontariat, à être une personne meilleure.

J'ai surtout appris que chaque personne, quelle que soit sa situation ou sa position, a quelque chose à offrir à l'humanité. Chaque individu a la capacité de s'occuper des autres et de travailler de manière solidaire à l'allègement des souffrances humaines et au respect de la dignité des personnes.

Nous savons tous qu'il serait impossible, sans l'énergie et le dévouement des volontaires, de protéger la dignité humaine et d'atteindre de nobles objectifs comme l'éradication de la pauvreté et de la faim, de l'intolérance et de la discrimination, ainsi que d'autres menaces pour la dignité humaine.

Toutefois, comme je l'ai dit dans mon discours d'ouverture, cet objectif transcende la simple protection de la dignité humaine. Nous devons activement promouvoir la dignité humaine. Et ne je peux imaginer meilleur moyen d'y parvenir qu'à travers le volontariat. Le volontariat joue un rôle essentiel dans la transformation de la société.

Les documentaires que nous avons vus présentent des volontaires issus de communautés vulnérables, qui apportent assistance et soutien à leur prochain, font preuve de dévouement et sont des exemples pour d'autres. Voilà qui confirme, une fois de plus, que les personnes vulnérables ne sont jamais uniquement des « victimes » ; elles ont beaucoup à offrir et elles peuvent nous aider à promouvoir la dignité humaine. Nous devons rechercher des voies socialement non sélectives, qui leur permettent de participer activement à la réalisation de cet objectif et les incitent à le faire. Le volontariat peut être l'une ces voies.

En créant un sentiment de cohésion et de solidarité au sein de la société, le volontariat produit un capital social, car il convertit l'action individuelle en action collective orientée vers une fin sociale. Il favorise la mobilisation sociale et l'organisation de la communauté. Il offre aux personnes la possibilité de prendre conscience de leur propre valeur en démontrant et réaffirmant qu'elles occupent une place importante au sein de la société. Il donne à ceux qui le pratiquent un sentiment d'estime de soi et de profonde fierté dans la contribution qu'ils apportent à l'instauration d'un monde meilleur. Voilà qui met en évidence un aspect rarement reconnu du volontariat : le fait qu'il joue un rôle essentiel dans le renforcement de la société civile.

La Fédération internationale a durement travaillé pour honorer l'engagement qu'elle avait pris à la Conférence internationale de 1999 de promouvoir le volontariat et d'améliorer nos mécanismes de soutien aux volontaires dans le cadre du réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous avons aussi œuvré en collaboration étroite avec le Programme des volontaires des Nations Unies et avec l'Union interparlementaire, afin de poursuivre ce qui avait été entrepris en 2001, pendant l'Année internationale des volontaires.

Je voudrais ici rendre hommage à l'action extraordinaire de Mme Sharon Capeling-Alakija, ancienne coordinatrice exécutive du Programme des volontaires des Nations Unies, qui nous a quittés récemment. J'ai connu personnellement Sharon, dont j'admire l'énergie et l'engagement envers le volontariat. C'était une grande amie de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et elle nous manquera. Je suis convaincu que ses idées continueront de guider la relation entre la Fédération et le Programme des volontaires des Nations Unies.

L'un des résultats de l'Année internationale des volontaires a été la résolution 56/38 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui formule des recommandations sur les moyens par lesquels les gouvernements peuvent soutenir le volontariat. Je voudrais féliciter les gouvernements qui, depuis, ont adopté des mesures pour améliorer l'appui qu'ils apportent au volontariat. Je voudrais aussi encourager tous les gouvernements à consentir des efforts accrus dans ce domaine.

J'aimerais également demander aux gouvernements ici représentés de continuer à travailler avec la Croix-

Rouge, le Croissant-Rouge et les organisations fondées sur le volontariat, partout dans le monde, afin de créer un climat plus propice au volontariat. En particulier, nous devons veiller à ce que les lois, au lieu de décourager les volontaires, les soutiennent et les protègent. Nous devons veiller à ce que les volontaires qui participent aux activités humanitaires jouissent du respect qu'ils méritent, soient traités avec dignité et protégés de manière adéquate.

En cette Journée internationale des volontaires, nous pouvons commencer par un geste tout simple quoique symbolique, pour montrer que nous reconnaissons et apprécions à sa juste valeur le travail accompli par les volontaires que je vous invite à applaudir chaleureusement.

Je voudrais demander à TOUS les délégués de convertir ce geste en une réalité et de faire savoir aux volontaires à l'œuvre dans leur pays non seulement que nous les avons acclamés mais aussi que nous leur sommes reconnaissants du travail qu'ils accomplissent.

Une fois encore, je tiens à adresser aux millions de volontaires mes remerciements les plus sincères pour leur contribution. Chaque jour, ils font de nos Principes et de nos valeurs humanitaires une réalité. Sans l'aide de chacun d'entre eux, notre rêve – atteindre la dignité humaine pour tous – serait irréalisable.

Mme Deborah Verzuu, représentante du Programme des volontaires des Nations Unies, Office des Nations Unies à Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des volontaires. C'est pour moi un immense honneur de prendre la parole devant la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à cette occasion. La volonté et l'aptitude qu'ont les individus de mettre leurs connaissances, leurs compétences et leur énergie au service de leur communauté sont essentielles pour la société dans son ensemble, et sont l'objet des remarques que je vais faire aujourd'hui.

C'est avec une certaine tristesse que je m'adresse à cette assemblée, après la disparition de Sharon Capeling-Alakija, coordinatrice exécutive du Programme des volontaires des Nations Unies. Sharon a été, toute sa vie durant, une tenante convaincue du volontariat et un être humain remarquable. En tant que dirigeante, c'était une personne exemplaire, charismatique, visionnaire. En tant que femme, elle irradiait la chaleur, la compassion et une énergie inépuisable. Elle nous manquera cruellement.

Monsieur le président,

L'Année internationale des volontaires, en 2001, a donné une impulsion considérable au volontariat.

Comme l'a indiqué le président de la Fédération internationale, la résolution 56/38 de l'Assemblée générale des Nations Unies contient des recommandations sur les moyens par lesquels les gouvernements et le système des Nations Unies peuvent soutenir le volontariat. De plus, la résolution 57/106 sur le suivi de l'Année internationale des volontaires établit un lien explicite entre l'action des volontaires et les rapports sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire.

À cet égard, je voudrais attirer votre attention sur un objectif du Millénaire pour le développement qui revêt un intérêt particulier pour cette Conférence : celui qui touche au VIH/SIDA.

Tant les volontaires des Nations Unies que ceux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, s'appliquent avec détermination à soutenir les efforts que font les gouvernements pour enrayer et faire reculer la propagation du VIH/SIDA. Par exemple, le gouvernement de la Zambie collabore étroitement avec nos volontaires à la mise au point de modèles viables et pouvant être reproduits de prévention axée sur la communauté, ainsi que de systèmes de soins et de soutien aux personnes touchées par le VIH/SIDA. Ensemble, ils font en sorte que les soins à domicile deviennent une option viable et durable pour les personnes et les communautés. Ce n'est là qu'un exemple, parmi tant d'autres, de coopération entre un gouvernement et la société civile, une coopération qui joue un rôle déterminant dans la vie des personnes vulnérables.

Toutefois, la relation entre la société civile et le gouvernement ne va pas de soi. Elle a besoin d'un environnement favorable pour prospérer. Les mesures prises dans d'autres secteurs peuvent, sans le vouloir, créer des conditions qui font qu'il est difficile aux communautés de favoriser le volontariat. Pour s'épanouir, le volontariat a besoin d'un cadre législatif, fiscal et administratif favorable. La volonté d'éliminer les obstacles doit être présente.

C'est ce qu'ont reconnu les parlementaires à la 168^e session du Conseil interparlementaire, à La Havane en 2001, qui a adopté une résolution priant instamment tous les parlements du monde d'établir un cadre législatif propice au volontariat.

À cet égard, je suis heureuse de vous annoncer que le Programme des volontaires des Nations Unies, la Fédération internationale et l'Union interparlementaire réalisent une étude sur l'état actuel de la législation relative au volontariat dans un groupe choisi de pays. Cette étude contribuera, notamment, à mettre en évidence les conditions à remplir pour créer un environnement propice au volontariat à travers la création d'un cadre législatif approprié. Ce rapport sera présenté aux parlementaires à la 110^e Assemblée de l'Union interparlementaire, qui se tiendra en avril 2004.

Pendant et immédiatement après l'Année internationale des volontaires, un certain nombre de pays ont adopté des lois visant à promouvoir le volontariat. Dans d'autres pays, de nouvelles lois sont actuellement

à l'étude. Je voudrais féliciter ceux qui ont agi. On peut faire davantage, et j'aimerais appeler les gouvernements à entreprendre, peut-être avec le très utile soutien des membres de leur parlement, des entreprises et des organisations de volontaires comme les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, un examen systématique de la situation du volontariat dans leur pays.

J'appelle les gouvernements à inclure dans cet examen tous les aspects de la législation et des règlements susceptibles d'influer sur le développement et la croissance du volontariat, notamment la législation fiscale, la législation du travail, les règles de la concurrence, la responsabilité, la protection juridique des volontaires et les lois encourageant la formation.

D'immenses efforts sont faits dans ce domaine aujourd'hui. Avec nos partenaires, j'appelle les gouvernements à s'associer à ces efforts et à partager notre détermination à bâtir un environnement favorable aux volontaires dans chaque pays du monde.

5. Débat général sur les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine *(suite)*

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence

(Original espagnol)

Nous passons maintenant à l'examen du point 9.

S.E. M. Türkekul Kurttekín, ambassadeur et
représentant permanent, Mission permanente
de la Turquie, Genève

(Original anglais)

Monsieur le président,

Permettez-moi d'abord de remercier et de féliciter la Commission permanente d'avoir choisi un thème extrêmement pertinent et important pour la XXVIII^e Conférence internationale, car dans notre monde, inquiet voire nerveux, une valeur essentielle, la dignité humaine, est devenue plus vulnérable aux menaces multiformes. Il est donc particulièrement opportun que la communauté internationale exprime clairement sa détermination à protéger et à défendre la dignité humaine. La Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire qui seront adoptés à l'issue de nos délibérations apporteront une contribution capitale à la réalisation de cet objectif.

Le droit international humanitaire en vigueur est l'assise des efforts que nous déployons pour défendre et protéger la dignité humaine. Le respect du droit international humanitaire constitue un préalable absolu. Il faut d'urgence remédier aux manquements que nous avons constatés à ce sujet dans le monde.

Monsieur le président,

Il va de soi que les menaces pour la dignité humaine ne sont pas limitées aux quatre sujets que nous abor-

rons dans l'Agenda pour l'action humanitaire. Ces sujets sont néanmoins sur le devant de la scène. Je vais brièvement en parler.

Face à la multiplication des conflits qui touchent un nombre grandissant d'êtres humains, il faut rechercher des moyens plus efficaces de prévenir et de régler les conflits tout en déployant des efforts accrus pour protéger les victimes.

La question des personnes disparues est un problème humanitaire capital, qui a des effets particulièrement dévastateurs sur les familles concernées. Tous les efforts doivent être faits pour résoudre ce problème partout où il se pose, conformément aux principes humanitaires et indépendamment de toute considération politique. Le problème existe à Chypre, où 500 civils chypriotes turcs innocents ont été portés disparus entre le 1963 et 1974. Nous appelons les deux parties à Chypre à coopérer avec le mécanisme de soutien des Nations Unies et du CICR, le Comité des personnes disparues à Chypre, pour apporter une solution à ce problème tragique.

La prolifération des armes et le mépris pour les règles régissant leur emploi sont la cause de souffrances humaines et constituent une menace pour la mise en œuvre du droit international humanitaire. Les victimes des mines antipersonnel et les souffrances dont ces engins sont la cause constituent une dimension du problème. La Convention d'Ottawa ouvre la voie à la coopération. La Turquie a déposé, en même temps que la Grèce, son instrument d'adhésion à cette Convention. Nous espérons que le nombre des États parties continuera d'augmenter aux échelons régional et mondial, de façon que la Convention atteigne l'universalité.

Réduire au minimum les effets des catastrophes naturelles est un autre défi. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies offre un cadre aux efforts qui sont faits pour le relever. La résolution 57/150 de l'Assemblée générale, Renforcement de l'efficacité et de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain, soumise par la Turquie et adoptée à l'unanimité, souligne l'importance de la coopération internationale et régionale en la matière. Dans ce contexte, l'unité conjointe helléno-turque d'intervention en cas de catastrophe, établie en 2002 en vertu d'un protocole d'accord signé par OCHA, la Turquie et la Grèce, constitue un exemple encourageant.

Alors que des maladies transmissibles comme la tuberculose et le paludisme n'ont pas encore été entièrement éradiquées, nous sommes confrontés au VIH/SIDA, qui a des effets dévastateurs sur la santé humaine et constitue une grave menace pour la dignité humaine. Cette situation impose à la communauté internationale d'adopter une position commune pour lutter contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des victimes de cette maladie.

Monsieur le président,

De nombreuses références ont été faites au fléau qu'est le terrorisme. Permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet. Le terrorisme n'est pas une menace confinée au lieu où il frappe. Quel que soit l'endroit du monde où ils se produisent, les actes de terrorisme prennent pour cible les valeurs et les idéaux que nous partageons. Les attentats terroristes perpétrés contre les institutions des Nations Unies et le personnel humanitaire ne peuvent en aucun cas être légitimés et ne laissent planer aucun doute à ce sujet. Je voudrais à nouveau souligner que le terrorisme doit être non seulement condamné mais aussi combattu avec une plus grande fermeté, avec une détermination accrue, et de façon collective et efficace. Et ce combat ne peut être mené que dans le respect du droit international humanitaire.

Monsieur le président,

Nos délibérations ont mis en évidence l'ampleur des défis multiformes – qui ne se limitent pas à ceux qu'aborde l'Agenda – auxquels la communauté internationale est confrontée en ces temps difficiles. La question importante, qui appelle une réponse claire, est de savoir si nous pouvons relever ces défis. Ma délégation est convaincue que nous le pouvons.

Nous réussissons à surmonter ces défis en tirant parti de la conscience collective de l'humanité et en utilisant notre sagesse collective.

S.E. M. Mohamed-Saleh Dembri, ambassadeur, représentant permanent de l'Algérie, parlant au nom du Groupe africain, Genève

(Original français)

Monsieur le président,

Tout d'abord, j'ai l'agréable devoir de vous présenter les sincères félicitations du Groupe africain au nom duquel je m'exprime ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

Notre XXVIII^e Conférence, monsieur le président, se tient dans un contexte particulièrement troublé qui se caractérise par des atteintes, devenues presque systématiques au fil des ans, au droit humanitaire. L'exacerbation des formes nouvelles de violence aux ramifications transnationales, et sur lesquelles la communauté internationale semble s'en tenir à un diagnostic superficiel et à un examen aléatoire des symptômes, sans s'attacher aux raisons qui les motivent, est un défi supplémentaire au Mouvement humanitaire.

Et c'est en ce sens qu'il faut interpréter la démarche des dirigeants africains qui ont convenu, en octobre 2001 à Abuja, au Nigéria, de prendre en charge, dans le cadre de la solidarité, le destin du continent en lançant « l'Initiative du nouveau Partenariat pour l'Afrique », le NEPAD.

Cette démarche hautement responsable vise à consolider la capacité de l'Afrique de gérer tous les aspects d'un conflit par le partenariat et le renforcement des

institutions régionales et continentales. Elle s'exprime dans les quatre domaines clés suivants :

- la prévention, la gestion, et la résolution des conflits ;
- la recherche de la paix, le maintien de la paix et l'imposition de la paix ;
- la réconciliation, le relèvement et la reconstruction suite à un conflit ;
- la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et des mines terrestres qui empêchent la mise en valeur de vastes régions agricoles en Afrique et font de nombreuses victimes civiles, notamment parmi les populations les plus vulnérables, les femmes et les enfants.

Monsieur le président,

Il n'est pas besoin de rappeler que dans le monde globalisé d'aujourd'hui, l'extrême pauvreté est devenue une réalité tangible alors qu'il y a à peine deux décennies, cette référence était presque inconnue. La misère s'est étendue à la faveur d'un libéralisme trop souvent débridé qui blesse la conscience et la dignité humaines. Il est utile de rappeler que sur les 49 pays les moins avancés, l'Afrique en compte 34 et que le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUD, délivre des prévisions pessimistes s'agissant de la réduction de moitié de la pauvreté, un objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire pour la réalisation duquel la communauté internationale a fixé l'horizon 2015.

À ce sujet, le Groupe africain salue l'initiative de l'Organisation mondiale de la Santé portant mise en œuvre de la stratégie de prise en charge d'ici 2005 de trois millions de personnes atteintes du VIH/SIDA, communément appelée Initiative « trois millions d'ici 2005 ».

Face aux turbulences de l'évolution actuelle du monde, les contestations citoyennes de la façon dont s'exerce la gouvernance mondiale s'expriment de manière forte, parfois violente. Ces contestations sont le fait de mouvements, certains rationnels d'autres radicaux, qui cherchent à se faire entendre par tous les moyens. Les écarts entre riches et puissants d'une part, et entre pauvres et faibles d'autre part, ne cessent de se creuser, donnant ainsi au développement humain une signification peu élogieuse, comme cela est analysé avec perspicacité dans les milieux du PNUD, du BIT, de la CNUCED, et ceux de la société civile de l'altermondialisation.

Monsieur le président,

Le droit international humanitaire, qu'il soit conventionnel ou coutumier, fait l'objet d'attaques incessantes aux quatre coins du monde. Les belligérants de tous bords, jusqu'à une certaine période, semblaient exprimer quelque hésitation à le transgresser. Or aujourd'hui, ils semblent s'affranchir de toutes contraintes et le violent de manière délibérée et à visage découvert. La paix universelle que l'homme veut et s'efforce de construire patiemment depuis quelque temps, voit son image s'effriter devant la barbarie des

hommes. Hélas, les civils, hier grandement protégés et épargnés de toute attaque, se trouvent aujourd'hui exposés d'une manière inadmissible, qui répudie tous les aspects du droit international humanitaire.

Monsieur le président,

Le Groupe africain est conscient de la problématique que pose le terrorisme au mouvement humanitaire et à ses composantes. Tout en le condamnant, il considère que c'est dans le respect de l'État de droit et des règles qui le fondent qu'il doit être combattu.

Il appelle à ce sujet une riposte globale et concertée contre ce fléau.

Monsieur le président,

Tant que la dignité humaine ne sera pas pour la majorité de l'humanité une réalité tangible, notre monde restera menacé par toutes sortes de périls. Il appartient dès lors à ceux qui portent la responsabilité de la paix et de la sécurité internationales de faire accéder cette majorité de l'humanité aux dividendes du progrès et du développement.

M. Yong-Hoon Rheem, directeur du département des Relations internationales, République de Corée

(Original anglais)

Monsieur le président,

Nous vivons dans un monde d'événements qui sont agréables ou désagréables, heureux ou malheureux, insignifiants ou importants. À travers les médias et d'autres moyens de communication, nous prenons connaissance de tragédies humanitaires sans fin, des conséquences des catastrophes et des conflits sur le plan humanitaire et des solutions humanitaires qu'ils appellent. Si nous ne relevons pas ces défis humanitaires comme il convient, au bon moment et au bon endroit, ces calamités nuiront à notre mode de vie et seront la cause de souffrances humaines.

Pour pouvoir protéger la dignité humaine, nous devons nous respecter les uns les autres et bien comprendre la situation que vivent d'autres personnes. Toutefois, des facteurs indépendants de notre volonté peuvent entrer en jeu et aggraver cette situation, rendant les personnes concernées vulnérables, sans protection pour leur dignité humaine.

À mesure que les années passent, la détérioration de la situation humanitaire leur fait peu à peu perdre l'espoir d'un avenir meilleur. Même quand elles sont animées d'une volonté farouche de faire tout ce qu'elles peuvent, mentalement et physiquement, pour se bâtir un avenir meilleur, les circonstances et de multiples facteurs complexes, notamment des considérations politiques, leur interdisent parfois de réaliser leur rêve.

Dans le monde, de nombreuses personnes, pourtant en difficulté, ne peuvent pas prétendre à une assistance humanitaire. Le Mouvement international de la Croix-

Rouge et du Croissant-Rouge devrait disposer de programmes et d'outils plus concrets pour leur permettre de surmonter les difficultés qu'elles connaissent, quelles qu'elles soient, dans un souci d'humanité et indépendamment de toute considération politique.

À cet égard, il pourrait être nécessaire que la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et les pouvoirs publics acceptent des règles et des règlements plus spécifiques. Nous devrions en faire davantage pour réduire et, en fin de compte, abolir la violence, la discrimination raciale et la vulnérabilité.

Comme vous le savez, monsieur le président, la plupart des plans et des projets devraient être mis en œuvre par les acteurs eux-mêmes. Dans certains cas, néanmoins, une approche conjointe, entreprise dans le même esprit et de la même façon, est nécessaire pour relever les défis humanitaires et protéger la dignité humaine. La Croix-Rouge de la République de Corée voudrait prendre l'engagement de mener toutes les activités nécessaires pour protéger la dignité humaine en coopération étroite avec les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et avec leur plein soutien. Elle recherchera donc des moyens plus tangibles de surmonter les problèmes humanitaires que les personnes concernées ne maîtrisent pas.

S.E. Ali Mohamed Osman Yassin, ministre de la Justice, président de la Commission nationale de droit international humanitaire, Soudan

(Original anglais)

Au nom du Très Haut, le plus bienveillant et le plus miséricordieux.

Monsieur le président, Monsieur le président du CICR, Mesdames et Messieurs,

Cette importante Conférence se tient à un moment opportun pour l'humanité civilisée, dont la dignité et la fierté sont menacées. Nous sommes convaincus que la quête de la dignité humaine n'aboutira jamais à moins que tous les membres de la communauté internationale ne s'engagent à respecter strictement le droit international humanitaire.

Malgré ses réalisations et ses succès remarquables, le droit international humanitaire reste confronté à d'immenses défis. Les épreuves que vit quotidiennement le peuple palestinien, les victimes palestiniennes innocentes dans les territoires occupés, les atrocités commises dans les guerres civiles qui agitent différentes régions d'Afrique, et les attentats épouvantables perpétrés récemment contre des membres du personnel humanitaire ne sont que quelques exemples de souffrance dans le monde.

Ces défis exigent une action immédiate de la part de la communauté internationale.

Monsieur le président,

Il est notoire que le Soudan a vécu une guerre civile et des catastrophes naturelles. Toutefois, le désir profond

que ressentait mon gouvernement de rétablir la paix a été accompli à la suite de la récente avancée dans les pourparlers de paix menés avec l'Armée/Mouvement de libération du Soudan, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous espérons et pensons que les parties à ce long conflit parviendront, d'ici la fin de cette année, à un accord de paix final et juste, qui donnera plus de poids aux efforts déployés pour mettre en œuvre le droit international humanitaire aux échelons national, régional et international.

Comme vous le savez peut-être, le Soudan a étroitement coopéré, ces deux dernières années, avec les institutions des Nations Unies et des ONG humanitaires nationales et internationales afin de garantir le libre acheminement des secours matériels et alimentaires destinés aux populations nécessiteuses de toutes les régions touchées par le conflit. Cette coopération sera poursuivie, surtout maintenant que le Soudan est sur le point d'entrer dans une ère nouvelle, et des progrès tangibles seront faits dans les pourparlers de paix en cours. L'action humanitaire sera renforcée et soutenue.

Monsieur le président,

En réponse à la recommandation faite par le Groupe d'experts intergouvernemental pour la protection des victimes de la guerre, puis approuvée par la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1995, le Soudan s'est doté cette année d'une Commission nationale de droit international humanitaire. Cette Commission sera chargée de superviser et de mettre en œuvre le droit international humanitaire, conformément à la Constitution soudanaise de 1998, à d'autres statuts soudanais, et aux conventions internationales de droit humanitaire auxquelles le Soudan est partie. Je suis gré au CICR du soutien généreux et continu qu'il assure à la Commission nationale et de l'aide qu'il a apporté à la création d'un réseau pour la diffusion et l'enseignement du droit international humanitaire dans les écoles militaires, les écoles de police et les facultés de droit de toutes les universités soudanaises.

Preuve encore de notre attachement au droit humanitaire, le Soudan a ratifié, depuis octobre 2003, de nombreuses conventions internationales, et y a adhéré. Ce sont notamment :

- la Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel ;
- la Convention de 1948 sur le génocide ;
- la Convention de 1972 sur les armes biologiques (bactériologiques) ou à toxines.

En adhérant à la Convention de 1972 sur les armes biologiques (bactériologiques) ou à toxines, mon gouvernement a réaffirmé sa détermination à éliminer toutes les armes de destruction massive. Nous continuerons de nous employer sans relâche à ratifier toutes les autres conventions internationales que nous jugeons nécessaires pour mettre en œuvre le droit international humanitaire.

Monsieur le président,

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge font de leur mieux pour accomplir leur noble tâche humanitaire. Le Croissant-Rouge soudanais est l'une des organisations humanitaires les plus actives en Afrique. En tant que membre de la Commission nationale de droit international humanitaire, il s'attache, avec d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales, à servir la cause humanitaire. Le Croissant-Rouge soudanais a apporté protection et assistance aux victimes du conflit armé. Il a assuré un soutien aux plus démunis, ceux qui sont touchés par les catastrophes et les calamités naturelles. Il accomplit son mandat en pleine coopération avec les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et avec d'autres organisations humanitaires. Cette coopération étroite devrait vous donner l'assurance que l'action humanitaire sera menée conjointement par le gouvernement et la société civile.

Monsieur le président,

Nous pensons que la dignité humaine ne peut être encouragée et protégée que si nous éliminons à la fois la pauvreté et les maladies épidémiques, comme le SIDA, le paludisme et d'autres maladies infectieuses, qui menacent l'existence même de la race humaine. Une trop grande attention a été portée au sort des victimes du VIH/SIDA ; nous ne devons pas perdre de vue la gravité d'autres maladies infectieuses et épidémiques mortelles comme le paludisme, la tuberculose, la lèpre et la cécité des rivières, qui sont endémiques dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne et en Asie.

**M Jaime Ricardo Fernández Urriola,
président de la Conférence**

(Original espagnol)

Je cède la parole à la vice-présidente, l'ambassadeur Yolande Biké, du Gabon, qui va maintenant diriger le débat.

**S.E. Mme Yolande Biké,
vice-présidente de la Conférence**

(Original français)

Bonsoir à tous, j'ai le plaisir de passer la parole, sans plus tarder à M. Khan, représentant du Croissant-Rouge du Bangladesh.

**Major-général Zahirul Amin Khan, président,
Croissant-Rouge du Bangladesh**

(Original anglais)

Madame la présidente,

Je voudrais d'abord me joindre à tous mes collègues, qui ont adressé leurs plus sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie au service de la cause du Mouvement.

Permettez-moi ensuite de féliciter ceux qui ont remporté l'élection de ce matin et de reconnaître ma défaite. Je tiens aussi à réitérer que je reste attaché au Mouvement et à son développement continu. Il est en effet encourageant de constater que le monde dans son ensemble et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en particulier accordent une importance spéciale à la nécessité de regrouper les familles dispersées, de prévenir les violations des droits de l'homme et de veiller à ce que le droit international humanitaire soit respecté.

S'agissant des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, nous ne nous employons pas avec une vigueur suffisante à protéger la dignité des enfants, qui forment la majeure partie de la population. Je crois que cet aspect des droits de l'homme et de la protection de la dignité humaine n'est pas convenablement pris en compte. Nous savons que les enfants recherchent une protection dans les réseaux de soutien social, mais ces réseaux sont affaiblis par des facteurs politiques et économiques nouveaux.

Les conflits et les changements sociaux violents ont profondément perturbé le réseau de protection sociale entre les familles et la communauté. Les attaques sans retenue contre les civils et les communautés rurales ont entraîné des exodes et des déplacements massifs de populations, qui fuient en quête d'un improbable sanctuaire à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. On estime que 80 % de ces millions de personnes déplacées et réfugiées sont des femmes et des enfants. Malheureusement, dans un tel environnement, les enfants sont enrôlés par des mouvements rebelles et parfois par le gouvernement lui-même. Certains sont recrutés, d'autres sont enrôlés de force ou kidnappés. D'autres encore sont contraints de rejoindre des groupes armés pour défendre leur famille. Dans certains pays, le gouvernement peut légalement enrôler des mineurs, et même quand l'âge minimum du recrutement est fixé à 18 ans, le droit n'est pas nécessairement une sauvegarde.

De ce fait, les violations sont répandues, et l'immunité partielle est assurée dans les pays où persiste un conflit, où les conditions économiques et sociales se détériorent, et où les possibilités d'éducation sont limitées, voire inexistantes. Dans de telles circonstances, des enfants de plus en plus jeunes sont recrutés. Dans les pays où de nombreux enfants n'ont pas accès à l'école, la proportion des enfants-soldats de moins de 18 ans serait de l'ordre de 40 à 50 %. Dans certaines sociétés, la vie militaire peut être l'option la plus attrayante et un grade militaire glorifié. Si les enfants des deux sexes commencent, souvent, par assumer des fonctions d'appui indirect, très vite, ils sont placés au cœur de la bataille.

C'est là que l'inexpérience et le manque d'entraînement les exposent à toutes sortes de violations. Les enfants les plus jeunes mesurent rarement les dangers auxquels ils sont confrontés. Témoins et acteurs d'une extrême violence, ils sont incités à infliger des souffrances et ressentent le besoin de commettre de plus en plus d'actes de violence.

Quand ils sont arrêtés, ils subissent de la part de leurs adversaires pratiquement les mêmes brutalités que les adultes. On raconte que des enfants, pleins d'exubérance, n'hésitent pas à s'élancer dans des champs de mines afin d'ouvrir un passage sûr pour leurs camarades. Des enfants sont même parfois employés pour nettoyer les champs de mines.

Je pense donc que les gouvernements devraient se préoccuper davantage de faire en sorte que de tels actes ne puissent pas être commis et prendre des mesures résolues. Je suggère qu'ils s'intéressent de près à la manière dont les enfants sont recrutés ; ils doivent en particulier dénoncer la pratique du recrutement forcé d'enfants.

Ensuite, les gouvernements devraient veiller à ce que les enfants soient enregistrés à la naissance et à ce que des registres soient correctement tenus, afin que les enfants puissent atteindre leur dix-huitième anniversaire avant d'être recrutés dans les forces armées.

Enfin, les gouvernements devraient adopter des mesures juridiques et élaborer des constitutions suffisamment sévères pour combattre les abus. Je recommande qu'ils soient toujours disposés à combattre de telles violations et à faire en sorte que nul ne puisse les perpétrer impunément.

Dr Abdel Baset Turki, ministre des droits de l'homme, Irak

(Original arabe)

Au nom du Très Haut,

Nous tenons à féliciter les personnes qui ont été élues à la Commission permanente. Nous voudrions aussi remercier les membres de la Commission permanente sortante pour les efforts qu'ils ont faits et qui resteront dans nos mémoires.

Madame la présidente,

L'espoir était grand de voir dans la fin de la guerre froide, au siècle dernier, un tournant après lequel la paix règnerait dans le monde. Mais la réalité politique s'est avérée lourde de conflits internationaux et locaux, balayant ainsi l'espoir et rendant nécessaire, bien qu'arrivant tardivement, la promotion des principes du droit international humanitaire et de leur mise en œuvre de manière à garantir la dignité de l'homme. C'est cette nécessité que perçoivent clairement non seulement les peuples qui ont souffert de l'oppression et de la violence, mais aussi ceux qui souhaitent voir un monde où règnent plus de paix et plus de sécurité pour une humanité vivant dans la dignité.

Madame la présidente,

Je voudrais, avant tout, m'excuser auprès de ceux qui sont concernés par les traitements contre le SIDA et par la réduction des effets sanitaires et sociaux de cette maladie, et de ceux qui s'intéressent à la mobilisation face aux catastrophes naturelles. Car mon pays, comme vous le savez, a connu durant les trois dernières décenn-

nies trois guerres qui ont laissé derrière elles un nombre énorme de victimes, de disparus, de réfugiés et de personnes privées des moyens de vivre décemment. Il a connu la violence et la dictature d'un régime politique qui a entièrement privé son peuple de liberté, de dignité et de sécurité, d'un régime qui nous a laissé les charniers, des millions de formulaires de surveillance des citoyens, des dizaines de milliers de disparus et une situation économique catastrophique.

Madame la présidente,

Notre peuple espérait que le changement de régime et les événements d'avril dernier apporteraient une lueur d'espoir pour la construction de l'avenir et constitueraient un début vers l'achèvement de cette tragédie qui a dépassé jusqu'à l'imaginaire des histoires de Tchekhov et de Gabriel Garcia Marquez.

Lorsque le Conseil du gouvernement a créé, pour la première fois en Irak, le ministère des Droits de l'homme, il a voulu que la philosophie sous-jacente à son objet et à ses procédures résulte d'un équilibre entre le développement et l'administration des institutions de la société civile irakienne et de celles du pouvoir en Irak, de façon à garantir les droits du citoyen irakien et à prévenir la persistance, à l'avenir, des mécanismes de la dictature et sa reconstitution. Or cela ne peut se réaliser sans l'élimination de l'héritage laissé par le régime précédent dans les domaines de la violation des droits et de la dignité humaine, des disparitions et des déplacements de personnes, et sans la redéfinition et la reconstruction des institutions de la société civile, sur des bases démocratiques qui garantissent la dignité de l'homme, les droits de l'homme et la réponse à toute nouvelle violation de ces droits.

Madame la présidente,

Permettez-moi de vous préciser, ainsi qu'à cette assemblée, quelques éléments de la tâche qui nous attend. Le premier projet du ministère – le projet de recherche des disparus – s'attache à résoudre le problème des personnes disparues suite aux guerres ou aux disparitions politiques programmées. Bien que le ministère, en raison de sa création récente, ne possède pas jusqu'à présent de statistiques précises concernant leur nombre, les premières estimations dépassent les centaines de milliers. Aussi le ministère s'est-il empressé, malgré des moyens extrêmement limités, d'assurer, au niveau de l'État, la distribution de formulaires spéciaux pour les données concernant les personnes disparues. Néanmoins, le ministère est conscient du fait que l'enquête sur le sort d'une personne disparue ne s'arrête pas à la collecte d'informations et doit s'étendre à la découverte de ce qui est arrivé. Cela nécessite des efforts, des moyens matériels et des services importants qui dépassent les possibilités actuelles du ministère. Il est donc indispensable qu'il s'attache à faire la lumière sur le sort des personnes disparues par une action sur deux axes. Le premier est celui de l'identification des victimes des charniers collectifs, qui passe actuellement par la protection des charniers ainsi que par un savoir-faire technique et médical en matière d'expérimentation chi-

mique. Le second concerne l'archivage et le classement des dossiers de surveillance des citoyens établis par le régime précédent. Le nombre des dossiers aujourd'hui aux mains des ONG est de plusieurs millions. C'est dans ce but que le ministère projette de créer, pour le traitement de ces dossiers, un centre de documentation et d'archives disposant de moyens techniques avancés, d'autant plus que ces documents pourraient constituer une source fiable pour la répression des abus. Quant au sort des personnes disparues durant la guerre Irak-Iran, des tentatives sont faites en collaboration avec nos frères iraniens pour élucider le sort des citoyens des deux pays.

Si nous parvenons à réaliser tout cela, l'étape suivante exigera nécessairement le renforcement de la démocratie et la garantie des droits de l'homme, qui doivent être des réalisations sociales de toutes les institutions de la société civile (à l'intérieur ou hors du Conseil du gouvernement).

Madame la présidente,

On pourrait nous objecter que ces projets sont trop ambitieux ou qu'ils sont une réaction à une période marquée par le règne de l'irrationnel. Cependant, nous affirmons que la situation humanitaire en Irak nous oblige à adopter de telles positions. En effet, c'est là notre vision du traitement et de la réhabilitation de la société et de l'État en Irak. Néanmoins, nous sommes parfaitement conscients des nombreuses difficultés qui nous attendent, en tête desquelles la situation de nos finances et les besoins en matière de soutien, de financement et d'expérience technique.

Enfin, il y a ce message que je dois vous communiquer afin que vous partagiez avec nous la responsabilité et la réalité des tâches humanitaires auxquelles doit faire face à un peuple qui a tant souffert : la dignité de l'homme en Irak, maintenant et à l'avenir, ne peut être garantie si nous ne saisissons pas la chance qui nous est offerte d'établir un régime démocratique libre et entièrement souverain, contrôlé par une société civile dont les institutions sont conscientes de l'importance de le défendre et de veiller à ce que nul ne viole ses droits.

S.E. M. Nugroho Wisnumurti, ambassadeur et représentant permanent de l'Indonésie, Genève

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le thème central de cette Conférence, à savoir « Protéger la dignité humaine », est un appel à défendre la dignité humaine et à protéger la sécurité de toutes les personnes, en particulier dans les situations qui accompagnent les conflits armés et le terrorisme. C'est là un objectif essentiel du droit international humanitaire. Ce thème est d'autant plus opportun que la Conférence se tient à un moment où la communauté mondiale est confrontée à d'innombrables questions et problèmes qui posent, ou pourraient poser, de graves défis dans le contexte du droit international humanitaire. Aujourd'hui, face aux progrès technologiques accélérés

que connaissent les méthodes de guerre et à l'expansion simultanée des conflits armés non traditionnels, la défense de la dignité humaine devrait être au cœur de tout débat sur le droit international humanitaire.

Face à un contexte international en évolution constante et aux problèmes humanitaires graves et persistants, cette Conférence nous offre une occasion opportune de réitérer notre volonté collective de défendre les principes et les valeurs d'humanité. Parmi les problèmes anciens et nouveaux divers qui portent atteinte à la dignité humaine, le fléau du terrorisme est devenu l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité. Cette activité criminelle odieuse bafoue totalement les valeurs humanitaires et constitue un affront à la dignité humaine. En tant que telle, la lutte contre le terrorisme est en train de devenir une composante d'une guerre d'un type nouveau dans le contexte du droit international humanitaire.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Ma délégation félicite le CICR pour l'étude intéressante qu'il a réalisée sur les femmes et la guerre. Il est indéniable que la guerre inflige des souffrances non seulement physiques mais aussi morales à des victimes innocentes, en particulier les femmes et les enfants. L'Indonésie est un État partie aux Conventions de Genève, et la protection des femmes et des enfants dans les situations de conflits armés est donc une préoccupation prioritaire du gouvernement de la République.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les secteurs du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier les personnes qui œuvrent sur le terrain, souvent dans des conditions très dangereuses et au péril de leur vie, pour leur précieuse contribution à la cause humanitaire.

Tous les gouvernements et toutes les parties concernées doivent consentir les efforts nécessaires pour garantir à la fois la sécurité du personnel humanitaire et la capacité de ce personnel d'agir dans le strict respect des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Dans le même temps, toute l'action humanitaire devrait être menée dans le plein respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale de l'État, et de la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Il va sans dire que les humanitaires politisés menacent les objectifs humanitaires de l'opération qu'ils conduisent.

Le gouvernement indonésien, pour sa part, continue de progressivement diffuser le droit international humanitaire auprès des membres des forces armées, des forces de police et des civils, en collaboration étroite avec la Société nationale de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres partenaires nationaux et internationaux.

Il est encourageant de constater que notre Société nationale de la Croix-Rouge joue de longue date un rôle humanitaire dans notre immense archipel. En effet, elle est un membre à part entière et important de

la Commission interministérielle indonésienne du droit international humanitaire, qui est chargée de coordonner et de formuler des politiques en vue de la diffusion et de la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Pour conclure, madame la présidente, l'environnement contemporain nous confronte à d'innombrables obstacles et déconvenues. Je suis néanmoins enclin à partager l'optimisme d'autres orateurs, qui considèrent que cette situation n'est pas insurmontable. Ma délégation est convaincue que l'engagement résolu et réaffirmé que nous avons pris de protéger la dignité humaine portera ses fruits si nous sommes déterminés à agir ensemble, dans le cadre d'un partenariat véritable et dans le plein respect des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité.

**M. Paek Yong Ho, vice-président exécutif,
Société de la Croix-Rouge de la République
populaire démocratique de Corée**

(Original anglais)

Madame la présidente,

Avant tout, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance pour l'excellent travail accompli par la Commission permanente sortante et à féliciter les membres nouvellement élus.

Étant donné que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été abordés d'une manière ou d'une autre par les orateurs qui m'ont précédé, mes propos porteront sur deux aspects.

Le premier concerne le partenariat et la coopération avec le gouvernement.

Face aux défis nouveaux auxquels nous sommes tous confrontés en ce début de siècle, un partenariat étroit avec les gouvernements et les acteurs humanitaires extérieurs revêt une importance considérable pour le succès de notre action. Si la protection de la dignité humaine est notre dénominateur commun, il n'en reste pas moins que chaque partie a des responsabilités et des priorités qui lui sont propres.

Conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à la Stratégie pour le Mouvement, la Société de la Croix-Rouge de la République populaire démocratique de Corée a fait de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe l'une de ces activités essentielles et elle a renforcé sa coopération et sa coordination avec le gouvernement dans ces domaines.

Nous avons mis sur pied un groupe de travail sur la gestion des catastrophes auquel participent non seulement la Société nationale, mais aussi des institutions gouvernementales telles que le ministère pour la Protection de l'environnement et le Comité national de réhabilitation en cas de catastrophe. Le groupe de travail s'attache à développer les possibilités de coordi-

nation et d'action commune dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en temps de paix.

Il est indéniable qu'aucune Société nationale ne peut remplir sa mission de protection de la dignité humaine sans le plein soutien et la totale coopération du gouvernement. Mais cela ne signifie pas que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devrait, pour autant, renoncer aux Principes fondamentaux, notamment les principes d'indépendance et de neutralité.

Le second touche à la coopération Croix-Rouge entre le Nord et le Sud de la Corée.

Les progrès considérables qui ont été accomplis depuis la dernière Conférence internationale sont manifestes dans la coopération qui existe entre les Sociétés de la Croix-Rouge du Nord et du Sud. Depuis la publication de la Déclaration conjointe Nord-Sud de juin 2000 – un événement historique –, des changements radicaux ont été constatés dans les relations entre le Nord et le Sud.

Dans ce contexte, la coopération Croix-Rouge a été renforcée pour apporter une solution à des problèmes humanitaires qui se posaient de longue date. Je n'entrerai pas dans les détails, étant donné que des informations à ce sujet sont présentées dans notre rapport annuel et ont déjà été données dans cette salle.

Je saisis cette occasion pour déclarer que nous faisons notre possible pour intensifier la coopération Croix-Rouge entre le Nord et le Sud de la Corée, et que cela contribuera, en fin de compte, à la réunification indépendante et pacifique du pays.

S.E. M. Peter Maurer, ambassadeur, département fédéral des Affaires étrangères, Suisse

(Original anglais)

Madame la présidente,

J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom des pays membres du Réseau de la sécurité humaine, à savoir l'Autriche, le Canada, le Chili, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovénie, la Thaïlande et la Suisse, ainsi que l'Afrique du Sud, qui a le statut d'observateur.

Le Réseau de la sécurité humaine vise à promouvoir les questions liées à la sécurité humaine dans diverses enceintes internationales, pour ainsi contribuer à la préparation de nouvelles normes et de nouveaux principes, ainsi qu'à la mise en œuvre des normes existantes en la matière. En plaçant la sécurité des êtres humains et des communautés au centre de l'élaboration des politiques et, à travers sa perspective singulière et interrégionale, en mobilisant la volonté politique, le Réseau de la sécurité humaine est déterminé à renforcer les stratégies de sécurité humaine, le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin, en vue de renforcer la sécurité, la dignité, et le bien-être des peuples à travers le monde.

Le thème général de cette Conférence, « Protéger la dignité humaine », indique que nombre des objectifs poursuivis ici et ceux de la sécurité humaine se chevauchent. Un respect accru du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme est un objectif essentiel de la sécurité humaine. Nombre des questions abordées dans le cadre de cette Conférence sont des priorités tant du Réseau de la sécurité humaine que des acteurs humanitaires. Ce sont, en particulier, la protection des civils touchés par un conflit armé, les enfants confrontés à un conflit armé, les femmes et la guerre, la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire, le problème de la prolifération des armes portatives, l'élimination des mines antipersonnel dans le monde, la lutte contre le VIH/SIDA et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

Le Réseau de la sécurité humaine a donc engagé un dialogue intense avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour dégager des synergies et des complémentarités dans ses activités en cours. Des ministres, des secrétaires d'État et des envoyés spéciaux du Réseau ont rencontré les représentants du CICR, de la Fédération internationale et d'OCHA pour débattre des questions liées à la sécurité humaine et à l'action humanitaire.

Les membres du Réseau de la sécurité humaine sont convenus de coopérer dans le cadre de leurs initiatives et des engagements nationaux qu'ils prennent au cours de cette Conférence, et de se soutenir les uns les autres dans la mesure du possible. Ils saisissent cette occasion pour réaffirmer collectivement leur attachement au droit international humanitaire et à sa pleine mise en œuvre, ainsi que pour souligner combien il est important de s'élever contre toute tentative d'affaiblissement des normes et des principes du droit international humanitaire.

La protection effective des civils confrontés à un conflit armé reste l'une des grandes priorités du Mouvement et de la communauté internationale. À ce propos, le Réseau de la sécurité humaine se félicite de la rapidité avec laquelle le Statut de Rome de 1998 est entré en vigueur, ce qui a permis d'établir la Cour pénale internationale en 2002. Le Réseau espère que la Cour contribuera à mettre fin à l'impunité.

La question des personnes qui sont portées disparues à la suite d'un conflit armé ou d'une situation de violence interne est une dure réalité, profondément éprouvante pour les familles concernées. Le Réseau reconnaît le droit qu'ont les familles d'être informées de ce qu'il est advenu d'êtres chers dont elles sont sans nouvelles.

Le Réseau de la sécurité humaine est vivement préoccupé par le nombre croissant des attaques contre le personnel humanitaire menant une action dans des situations de conflit et d'après-conflit, et souligne combien il est important que toutes les parties à un conflit, les gouvernements comme les acteurs armés non étatiques, mettent pleinement en œuvre les principes humanitaires.

Les catastrophes naturelles provoquent d'immenses dégâts partout dans le monde et ont des effets dévastateurs sur la sécurité humaine. Cela préoccupe profondément le Réseau. Il est impératif de mettre en place des stratégies intégrées de réduction des risques, auxquelles participent tous les acteurs, notamment les gouvernements, les institutions internationales et la société civile.

Le Réseau reconnaît aussi que le VIH/SIDA constitue une immense menace pour la sécurité humaine et doit retenir toute l'attention de la communauté internationale. Des efforts concertés doivent être faits d'urgence aux échelons local, national, régional et international pour éviter que cette maladie meurtrière ne se propage davantage, fournir des soins aux personnes vivant avec le VIH/SIDA, et s'attaquer, de façon multisectorielle et coordonnée, aux problèmes associés à la maladie.

Le Réseau considère que la participation de la société civile est essentielle pour renforcer la sécurité humaine dans le monde. Il est conscient de la valeur des initiatives de la société civile et du rôle que celle-ci peut jouer en favorisant le dialogue, le règlement des conflits et le respect du droit international humanitaire, et en se penchant sur les coûts humains des conflits armés, des catastrophes naturelles et des maladies mortelles.

En engageant une action commune à cette Conférence, le Réseau souligne l'importance de la coopération interrégionale. Dans cet esprit, il a coparrainé deux ateliers, à savoir l'atelier sur les enfants et les conflits armés et l'atelier sur la prolifération des armes portatives, en vue de dégager des possibilités d'action pour la communauté internationale et pour le Mouvement. Les ateliers ont été organisés en coopération, respectivement, avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et le Centre pour le dialogue humanitaire.

Le Réseau continuera d'accorder une attention prioritaire à la promotion et à la protection des droits des enfants touchés par un conflit armé, conformément à la Stratégie de soutien que les ministres ont adoptée en mai 2003 à Graz. Cette Stratégie définit un ensemble de principes opérationnels qui englobent le renforcement, le suivi, l'établissement de rapports, la formation et un mécanisme d'alerte en cas de violation des droits de l'enfant.

Le Réseau de la sécurité humaine accepte d'examiner plus avant les moyens de donner suite aux résultats de la Conférence et de collaborer étroitement avec le Mouvement en vue d'améliorer les conditions cadres de l'action humanitaire. Le Réseau de la sécurité humaine accepte en outre de maintenir des contacts étroits, principalement par le biais de ses missions à Genève et à New York, afin de placer les priorités humanitaires à l'ordre du jour des organisations, des institutions et des programmes concernés des Nations Unies. Les ministres du Réseau de la sécurité humaine se réuniront à nouveau à Bamako et à Tombouctou en mai 2004, sous la présidence du Mali.

Colonel (DEM) Gregorio F. Fariña Florentin,
chef de la direction des Droits de l'homme
et du Droit international humanitaire,
ministère de la Défense nationale, Paraguay

(Original espagnol)

Madame la vice-présidente,

Au nom du gouvernement de la République du Paraguay, permettez-moi d'adresser mes vifs remerciements et mes sincères félicitations à tous les organisateurs de cette Conférence internationale, qui a pour thème « Protéger la dignité humaine ».

Pour commencer, je voudrais attirer l'attention des délégués sur le fait que l'objectif des autorités de mon pays se résume dans la phrase suivante : « Diffusion, respect, protection et application du droit international – l'engagement de tous ».

En ma qualité de responsable de la direction du Droit international humanitaire du ministère de la Défense nationale, et de la Commission interministérielle, je réaffirme l'engagement qu'a pris mon pays, la République du Paraguay, qui est partie aux Conventions de Genève, de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, ainsi que de réduire les risques liés aux conflits armés, aux catastrophes et aux maladies, en particulier le VIH/SIDA.

À l'heure actuelle, nous appuyons et renforçons la coopération directe avec les institutions publiques et privées afin de promouvoir le respect, la protection et la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Je voudrais insister sur une fonction essentielle de la Commission internationale, qui est la coopération avec les établissements de formation du personnel des forces armées en vue de la diffusion du droit international humanitaire.

En ce qui concerne la diffusion de cette branche du droit, je prends la liberté de citer l'éminent professeur argentin Juan Antonio Travieso : « L'ignorance des normes est le point de départ de la violation des droits fondamentaux de l'homme ».

Employons-nous, dès lors, à diffuser largement et en permanence ces normes pour atteindre un objectif essentiel – le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire. La diffusion du droit à l'échelon national est le premier des défis à surmonter pour l'institution que je représente.

Il convient de souligner que cela inclut la coordination et la communication entre toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales qui se consacrent à la protection des règles du droit humanitaire.

L'État paraguayen est déterminé à étendre cette activité à toutes les autres institutions publiques et privées et à la société civile en général (notamment, les lieux les plus éloignés des centres urbains, c'est-à-dire, les communautés les plus vulnérables). Cette initiative sera

inscrite au programme de travail annuel de la Commission interministérielle.

De même, il me faut mentionner la détermination du Paraguay à promouvoir l'examen, l'approbation et l'incorporation dans le Code pénal national des traités du droit international humanitaire qui sont en cours de ratification par le Congrès national. C'est le cas, notamment, de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et de ses trois Protocoles, ainsi que de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

En vous remerciant de la précieuse possibilité qui a été donnée à ma délégation de contribuer activement aux travaux de la Conférence, je prends la liberté, madame la vice-présidente, de transmettre le message suivant à toutes les délégations : la tâche à entreprendre doit l'être de concert, dans un climat de coordination et de communication permanentes, en insistant sur les succès et, sur la base de l'expérience acquise, en évitant les erreurs du passé, pour ainsi parvenir à la concrétisation d'un droit universel – la protection de la dignité humaine.

Mme Felicita Nanuse,
parlant au nom de Mme Razia Essack-Kauaria,
secrétaire général, Croix-Rouge de Namibie

(Original anglais)

Madame la présidente,

La Croix-Rouge de Namibie s'engage à protéger la dignité humaine de façon soutenue, adaptée, sensible et responsable. Nous nous engageons à continuer de travailler en partenariat avec les personnes vulnérables et en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, pour atténuer les effets des catastrophes, du VIH/SIDA et d'autres maladies, et intensifier la diffusion du droit international humanitaire.

Nous sommes reconnaissants pour les partenariats que nous avons noués avec les communautés vulnérables, nos gouvernements, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le système des Nations Unies et d'autres organisations de la société civile. Nous prônons une action globale face aux effets du SIDA, de la tuberculose et du paludisme. L'Initiative « trois millions d'ici 2005 » de l'Organisation mondiale de la Santé, le modèle de thérapie antirétrovirale de la Fédération internationale et le Fonds Masambo méritent tous notre soutien plein et entier.

Il est urgent et nécessaire de fournir une thérapie antirétrovirale pour sauver des vies. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, qui disposent d'un immense réseau à base communautaire, peuvent indéniablement contribuer à atténuer les souffrances et à protéger la dignité humaine. Nous pensons qu'il est possible de trouver des solutions viables dans le cadre d'une approche fon-

dée sur la participation, en renforçant les capacités locales et les mécanismes traditionnels de survie. Nous reconnaissons que de multiples facteurs tels que la pauvreté, les migrations, les guerres et les conflits, les mouvements transfrontaliers, la toxicomanie et le statut des femmes et des filles entretiennent la pandémie du SIDA.

Les Sociétés nationales sont des partenaires crédibles et compétents, qui ont la possibilité et les moyens d'exercer une influence à l'échelon local. En renforçant massivement les programmes, nous pouvons exercer une influence réelle et salvatrice et renverser le cours des choses contre les souffrances et la maladie. Nous appelons la Conférence internationale à reconnaître et à soutenir les Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, et à rechercher des partenariats avec la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Nous invitons instamment les gouvernements à verser les contributions promises au Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Nous appelons à une intensification de la consultation et à la promotion du dialogue afin de prévenir les guerres et les conflits.

Nous appelons au respect du droit international humanitaire et demandons instamment que nous travaillions, en tant que communauté mondiale, à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, nous reconnaissons que les guerres, les conflits et le VIH/SIDA ont des effets démesurés et dévastateurs sur les femmes et les filles. Nous demandons donc instamment qu'une action urgente et appropriée soit engagée pour protéger la dignité humaine.

S.E. M. l'ambassadeur Pierre-Yves Simonin,
représentant permanent, Ordre de Malte

(Original français)

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Je vous remercie de donner la parole au représentant de l'Ordre Souverain de Malte. Depuis neuf siècles, l'Ordre déploie ses activités humanitaires et hospitalières au service des plus démunis. Fidèle à sa vocation originelle, il allie aujourd'hui traditions et modernité : la communauté internationale a reconnu l'apport passé et présent de l'Ordre en lui accordant, il y a une dizaine d'années, le statut d'observateur permanent. Ses liens avec la Croix-Rouge sont plus anciens encore, puisque l'Ordre siégeait à la Conférence internationale de Berlin de 1869.

Aujourd'hui, l'Ordre, est actif dans 132 pays, dont près de la moitié bénéficie de ses propres structures d'assistance. Il dispose d'un corps d'intervention d'urgence – l'ECOM (*Emergency Corps of the Order of Malta*) – mobilisable en cas de catastrophes naturelles ou accidentelles ou encore lors de conflits armés. L'ECOM a été engagé, entre autres, en Afrique, dans les Balkans, en

Afghanistan et dans le nord de l'Irak. Un autre organisme – le CIOMAL (Comité international de l'Ordre de Malte) – se consacre spécifiquement à la lutte contre la lèpre et le SIDA. Dans le monde troublé que nous connaissons, les affinités entre l'Ordre et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont nombreuses : quoi d'étonnant, dès lors que nous mettons au centre de nos préoccupations l'homme en détresse et dans le besoin.

Le projet de Déclaration qui est soumis à la Conférence traite précisément de l'homme dans ce qu'il a de plus précieux, sa dignité. Les principes qu'elle contient sont en harmonie avec les objectifs de l'Ordre, qui a pour vocation de soigner et d'assister sans considération d'origine, de race, de religion ou d'idéologie. La Déclaration énumère des principes et fixe des priorités qui – pour consacrés qu'ils soient par le droit international humanitaire – continuent pourtant à connaître d'intolérables et fréquentes violations. C'est le cas, notamment, des civils pris pour cibles dans des opérations militaires, des prisonniers de guerre qui ne jouissent pas de tous les droits que leurs garantissent les Conventions internationales, et des humanitaires dont les actions sont entravées et la sécurité directement menacée. Que ceux-ci soient de plus en plus fréquemment victimes d'actes de violence, souvent délibérés, doit continuer à nous préoccuper au plus haut point. J'aimerais mentionner, à ce titre, le CICR qui, dans un passé récent et le 27 octobre dernier en particulier, a payé un lourd tribut. Que le Comité et tous ses collaborateurs et collaboratrices, qui font admirablement leur devoir et au-delà, trouvent ici l'expression de notre reconnaissante appréciation et de notre encouragement.

L'Agenda pour l'action humanitaire vise à améliorer la protection dans les conflits armés. Ses quatre grands objectifs sont, en effet, « clairs, mesurables et réalistes ». Ils appellent de la part des participants à la Conférence des contributions spécifiques, propres à en garantir une mise en œuvre intégrale. Œuvrer pour assurer le respect du droit et pour réduire la vulnérabilité des populations confrontées aux conflits armés, aux catastrophes et à la maladie, c'est là un objectif auquel l'Ordre de Malte ne peut que souscrire. Il en est de même s'agissant des mesures préconisées dans l'Agenda.

La réduction des risques liés aux catastrophes et de l'impact de celles-ci sur les populations vulnérables, marginalisées à cause de la pauvreté, de la discrimination ou de l'exclusion, est d'importance capitale. L'Ordre en prend toute la mesure et soutient cet objectif, alors que l'essentiel de son travail s'accomplit le plus souvent « en aval ».

Il s'est déjà exprimé dans d'autres forums en faveur du droit international des interventions lors de catastrophes (DIIC) et d'opérations de recherche et de sauvetage. Je mentionnerai aussi, dans ce contexte, que l'un des organismes nationaux de l'Ordre, ayant le statut de ONG, a signé récemment le Code de conduite relatif aux opérations de secours en cas de catastrophe.

Nous savons que la dignité humaine est spécialement affectée par les effets dévastateurs de certaines maladies infectieuses, notamment le VIH/SIDA. Depuis quelques années déjà, l'Ordre apporte sa contribution à la lutte contre cette terrible maladie. Le Comité international de l'Ordre de Malte (CIOMAL) soutient, en effet, des programmes contre l'infection verticale par le SIDA, de la femme enceinte à l'enfant. Ces programmes, qui existent au Mexique et en Argentine, vont bien au-delà du dépistage et des soins préventifs à la naissance, puisqu'ils englobent un service de conseils, d'éducation et diverses formes de prises en charge médicales et socio-économiques de la mère et de son enfant.

Madame la présidente,

L'Ordre de Malte souhaite apporter son soutien à l'inlassable effort poursuivi par le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qu'il côtoie souvent sur les théâtres d'opérations humanitaires, lors de conflits armés ou de catastrophes. Nombreux sont les défis que les organisations et agents humanitaires doivent relever en commun.

Permettez-moi, en conclusion, d'exprimer le vœu qu'une coopération accrue de toute la communauté internationale puisse contribuer à mieux faire respecter le droit international humanitaire et à alléger les souffrances des victimes et, ce faisant, à leur restituer une dignité humaine volée et bafouée.

**M. Kalevi Kivistö, président,
Croix-Rouge finlandaise**

(Original anglais)

Madame la présidente,

Pendant plus de cent ans, les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge ont été, et heureusement restent, des signes de protection, d'aide et d'assistance. Partout dans le monde, on compte sur le soutien et les services de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'une des pierres angulaires du Mouvement est la reconnaissance de la fonction protectrice des emblèmes, qui portent aussi le message humanitaire d'impartialité et de neutralité. C'est sous la protection de l'emblème que, partout dans le monde, le personnel humanitaire a pu accomplir sa mission.

Malheureusement, au cours de la dernière décennie, et de plus en plus ces derniers mois, nous avons assisté à un déclin de la fonction protectrice des emblèmes. Les tristes événements dont nous avons été les témoins en Afghanistan et au Moyen-Orient nous préoccupent tous vivement. Nombre de nos collègues qui, dans des conditions très difficiles, apportaient assistance à des personnes dans le besoin, ont été tués dans l'accomplissement de leur mission humanitaire.

La politisation accrue de l'aide humanitaire et l'étiollement du respect porté à notre action humanitaire sont des problèmes qu'il faut aborder à tous les échelons du Mouvement. Nous savons tous qu'il n'y a pas de solu-

tion simple à ce problème très complexe, et nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de préserver la fonction protectrice d'emblème. Par conséquent, la Croix-Rouge finlandaise appuie sans réserve la résolution sur l'emblème (résolution 5) adoptée par le Conseil des Délégués.

Il est de la plus haute importance que nous poursuivions nos efforts de diffusion, laquelle englobe le respect de l'emblème. Ces efforts doivent, en tout temps, continuer de viser les forces militaires et les groupes armés, mais nous ne devons pas oublier combien il est essentiel de maintenir un dialogue ouvert avec tous les membres de la société civile. Ce dialogue doit être mené, notamment, avec les responsables politiques officiels et non officiels, les chefs religieux et les dirigeants communautaires, dont le rôle en tant que guides de l'opinion au sein de la société ne peut être sous-estimé.

La promotion de la tolérance et de la non-discrimination est la clé d'une coexistence pacifique. L'action humanitaire ne peut être menée que dans un climat de relative tolérance. Il est donc capital aussi qu'une coopération vigoureuse règne entre les autorités gouvernementales, les écoles et d'autres institutions concernées. Engager le dialogue avec de nouveaux partenaires est particulièrement opportun quand il s'agit de faire connaître le droit international humanitaire.

Nous considérons qu'il est nécessaire d'établir un plan global en vue de lancer une campagne mondiale pour le respect et la valeur des emblèmes. La Croix-Rouge finlandaise voudrait que le Mouvement intensifie les efforts qu'il déploie pour promouvoir le respect et la reconnaissance des emblèmes. Nous pensons que les Sociétés nationales peuvent jouer un rôle encore plus important dans le cadre de la diffusion des valeurs et des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en engageant un dialogue avec d'autres partenaires de la société civile et avec les pouvoirs publics.

Madame la présidente,

La Croix-Rouge finlandaise est déterminée à intensifier, avec le soutien du gouvernement finlandais, ses activités de mise en œuvre du droit international humanitaire. À cet égard, nous avons pris l'engagement, à cette Conférence, de renforcer notre coopération dans le domaine du rétablissement des liens familiaux et de créer un bureau national de renseignements.

Nous voudrions en outre souscrire à la déclaration que le gouvernement a faite quant au statut des personnes capturées ou détenues dans le contexte de la lutte actuelle contre le terrorisme. Il est de la plus haute importance que le statut des personnes détenues au capturées soit déterminé selon les critères définis par le droit international humanitaire, et que les personnes détenues soient traitées conformément aux règles du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

**S.E. M. Shehab A. Madi, ambassadeur,
représentant permanent de la Jordanie, Genève**

(Original arabe)

Madame la présidente,

Permettez-moi de féliciter ceux qui ont été élus à la Commission permanente ce matin. Que Dieu les accompagne dans l'accomplissement de leurs nobles responsabilités.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Cela fait quatre ans que notre dernière Conférence a eu lieu, et plus de 50 que les quatre Conventions de Genève ont été adoptées. L'adoption des Conventions a été suivie de celle des deux Protocoles additionnels, d'instruments internationaux et de législations nationales visant à protéger les enfants, les femmes et les personnes âgées du monde. Toutefois, ces instruments n'ont pas empêché les conflits armés de ces dernières années de prélever un lourd tribut, d'infliger des souffrances à ceux qui les subissent et dont les réalisations, les maisons, les fermes, les hôpitaux et les écoles sont touchés. Ces conflits armés n'ont pas même épargné les institutions et les organisations internationales venues apporter assistance et protection aux victimes.

Reconnaître le contenu et les instruments du droit international humanitaire n'est pas suffisant pour faire appliquer ce droit, comme nous en sommes convenus lors de notre réunion. Les efforts que nous avons déployés n'ont pas suffi pour mettre fin aux infractions commises dans différentes parties de notre monde. Nous devons avoir le courage d'admettre que le droit humanitaire n'a pas joui du respect qu'il mérite et qu'il n'a pas été mis en œuvre de façon à protéger la dignité humaine. Nous devons avoir le courage aussi de reconnaître que nos efforts doivent être intimement liés pour garantir le respect et la mise en œuvre du droit dans le monde, dans le plein respect de la dignité humaine.

Madame la présidente,

Ces dernières années, la Jordanie n'a pas été un simple spectateur des événements mondiaux. La Jordanie a été au cœur même des événements les plus éprouvants. Elle a porté comme elle a pu ses fardeaux économiques et sociaux. Et elle l'a fait en étant profondément convaincue de la validité des principes humanitaires que nous défendons. Ce faisant, elle a honoré ses responsabilités et agi selon sa conscience vis-à-vis du monde et de l'humanité. La Jordanie a participé à toutes les opérations internationales de maintien de la paix à travers le monde, au Kosovo, en Sierra Leone, au Timor oriental et en Afghanistan. En outre, elle a établi des hôpitaux de campagnes dans les régions relevant de l'Autorité palestinienne, en Afghanistan et en Irak. Les services fournis par ses hôpitaux comprenaient l'évacuation de personnes blessées en Irak vers des hôpitaux jordaniens, où elles ont été soignées.

La Jordanie a été au cœur des opérations de secours et d'assistance conduites par les gouvernements et les organismes locaux et internationaux dans les territoires palestiniens occupés, en Irak et en Afghanistan. Cela a encouragé les organisations humanitaires internationales et les ONG à faire de la Jordanie une base de leurs opérations et de leurs campagnes de secours et d'assistance humanitaire dans la région.

La Jordanie rend un respectueux hommage aux collaborateurs des organisations internationales humanitaires, qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission humanitaire. Elle se souvient avec gratitude de ceux de ses ressortissants qui ont été tués, au côté de leurs collègues, dans le cadre de différentes missions humanitaires. Avec leur sang, ils ont réaffirmé l'engagement de la Jordanie envers les principes humanitaires.

Dans ce contexte, il faut souligner que la Jordanie a assumé et continue d'assumer ses responsabilités humanitaires à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées, bien qu'elle manque de ressources et de capacité économique. Au regard de sa population et de son revenu intérieur, la Jordanie a accueilli une plus forte proportion de réfugiés que n'importe quel autre pays.

Madame la présidente,

S'agissant de la législation nationale, la Jordanie a révisé et promulgué la loi visant à renforcer la mise en œuvre et le respect du droit international humanitaire. L'une des modifications les plus importantes a trait aux statuts du Croissant-Rouge jordanien et elle est destinée à promouvoir le respect des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. Le Code pénal militaire jordanien a été modifié et son applicabilité a été renforcée en y incorporant des articles des Conventions de Genève et des instruments du droit international humanitaire. Une législation spéciale a été promulguée au sujet de la Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire, qui est désormais habilitée à remplir ses fonctions en tant qu'organe national indépendant. Le gouvernement de Jordanie a en outre promulgué une loi sur une commission nationale composée d'institutions officielles, qui œuvrent au côté du Croissant-Rouge jordanien dans les situations de catastrophes naturelles et non naturelles. L'objectif est de fournir des secours dans les plus brefs délais et d'atténuer les effets de ces catastrophes sur la population.

Madame la présidente,

La Jordanie a accompli d'immenses progrès dans la mise en œuvre du droit international humanitaire et elle a veillé à ce que ce droit soit respecté. Elle croit profondément aux principes inhérents au droit, auquel elle est extrêmement attachée en dépit des conditions difficiles qu'elle connaît dans la région et de ses capacités nationales limitées. Le droit international humanitaire est un sujet qui suscite un immense intérêt dans le royaume, et Sa Majesté la reine Rania

Al-Abdullah a joué un rôle prééminent dans ce domaine, notamment en apportant son appui aux efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger les femmes en temps de guerre. Nous sommes convaincus que beaucoup reste à faire. Nous sommes convaincus aussi de la nécessité de défendre les principes auxquels nous adhérons et de réaliser les objectifs que nous avons fixés.

**Mme Tatiana A. Nikolaenko, présidente,
Société de la Croix-Rouge russe**

(Original anglais)

Madame la présidente, chers collègues,

Le thème prioritaire de la dignité humaine, qui a été présenté à la Conférence comme le principal idéal du Mouvement, revêt une importance capitale. Comme vous le savez, de nombreux instruments internationaux, notamment le droit international humanitaire et les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, existent pour protéger les droits de l'homme.

Le mandat sans équivalent du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge nous offre la possibilité de porter assistance à toutes les personnes vulnérables à travers le monde, et nous devrions toujours penser à celles qui sont confrontées à une situation d'urgence ou de conflit.

Comme l'ont dit de nombreux orateurs, le Mouvement a suffisamment d'expérience pour assurer différents types de soutien, notamment social, médical, psychologique et juridique. La structure de la Fédération internationale doit être influencée par ces priorités essentielles. Elle doit être extrêmement professionnelle, mais aussi moins bureaucratique.

Tant la Fédération internationale que le CICR devraient accorder une attention particulière au développement et au renforcement des Sociétés nationales. En Russie, la protection de la dignité humaine va de pair avec le renforcement de la société civile. Les personnes participent de plus en plus activement aux affaires publiques, notamment aux activités de la Croix-Rouge russe.

La Croix-Rouge russe, avec le soutien des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR, porte une attention grandissante aux problèmes sociaux et humanitaires dans presque toutes les régions de Russie. À cet égard, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales d'autres pays pour leur soutien dans la mise en œuvre de programmes dans des domaines tels que l'assistance aux personnes déplacées et aux populations locales dans le Caucase du Nord et le sud de la Russie, la Commission de droit international humanitaire, les programmes de premiers secours, et bien d'autres. Nous savons que de nombreux problèmes se posent encore au Mouvement international. Mais nous savons aussi que si nous parvenons à agir de concert, nous apporterons une contribution considérable à la protection de la dignité humaine.

**Mme Alicia Hunt, conseillère,
représentante du Belize**

(Original anglais)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, chers collègues,

Le travail qui est accompli ici à Genève ces jours-ci revêt la plus haute importance pour le monde entier.

Je tiens à saisir cette occasion pour souligner que c'est à nous qu'il appartient, en tant que représentants des gouvernements, de veiller à ce que nos gouvernements fassent leur possible pour protéger nos collègues de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la réalisation de leur mission extrêmement vitale et précieuse – le moins que puissent faire les gouvernements c'est, comme le dit le slogan de notre Conférence, de servir ceux qui servent le monde.

Au fil des années, le gouvernement du Belize a joué d'une relation très positive avec la Société nationale de la Croix-Rouge et, faut-il le préciser, a pris toutes les mesures nécessaires pour l'aider dans son action. Mon gouvernement reconnaît l'importance des services auxiliaires que la Société nationale fournit au Belize, qui a été victime de plusieurs catastrophes naturelles ces dernières années. Au Belize, nous avons bénéficié de l'assistance de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et nous pouvons porter témoignage du rôle important que joue la Société nationale. Nous sommes très reconnaissants non seulement aux membres de la Société de la Croix-Rouge, qui ont entrepris une action extrêmement difficile, mais aussi aux femmes qui ont volontairement et généreusement donné de leur temps et de leur énergie au côté des membres de la Croix-Rouge, dans mon pays et partout où se produit une catastrophe naturelle ou une tragédie.

En outre, mon gouvernement tient à vivement encourager le développement des Sociétés nationales. Nous appelons tous les États parties aux Conventions de Genève à soutenir, par tous les moyens possibles, le respect dû à l'indépendance, la neutralité et l'impartialité des Sociétés nationales. Nous espérons aussi que les délégués de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge poursuivront l'action qu'ils mènent pour permettre aux Sociétés nationales de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Surtout, il faut mettre fin aux menaces qui pèsent sur l'inviolabilité des mouvements nationaux, laquelle est consacrée par les Conventions de Genève.

Cela dit, le gouvernement du Belize appelle tous les représentants des gouvernements présents à cette Conférence à dire à leurs collègues combien il est important que tous les gouvernements aident les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à faire connaître leur mission, qui est de promouvoir et de protéger la dignité humaine.

En conclusion, en tant que représentante de mon gouvernement à cette Conférence, je voudrais rappeler

que notre objectif est de promouvoir la justice sociale en offrant aux femmes des possibilités accrues d'obtenir des emplois décentes et productifs dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Ces conditions doivent impérativement être remplies pour améliorer les normes sociales de toutes les nations. Qui plus est, je considère personnellement que les femmes devraient être encouragées, dans la plus grande mesure du possible, à participer plus activement à la vie de la société. Je considère aussi que les programmes gouvernementaux devraient davantage encourager les femmes à devenir politiquement plus actives et à être plus présentes sur la scène mondiale.

**M. José Luis Nogueira de Brito, président,
Croix-Rouge portugaise**

(Original anglais)

Madame la présidente,

Je voudrais présenter nos plus sincères condoléances aux familles des collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui ont perdu la vie en Irak.

Cette Conférence ayant pour thème la protection de la dignité humaine, je voudrais insister sur un point, qui est la « prévention ».

La « prévention » est à nos yeux le principal et le plus efficace des différents outils dont nous disposons pour créer un environnement favorable à la dignité humaine.

Les pires conséquences des catastrophes naturelles découlent des grands changements climatiques. C'est le cas des violents incendies que mon pays, d'autres pays d'Europe et les États-Unis ont subis l'été dernier. L'une des principales causes des situations d'urgence, des accidents de la route, des épidémies, du VIH/SIDA et des maladies qui lui sont associées, de la dégradation sociale et, enfin, de l'intolérance et des conflits, est sans nul doute l'absence d'action préparatoire fondée sur des programmes bien structurés et entrepris au moment propice.

Les États ont pour responsabilité de créer les conditions nécessaires pour protéger leurs citoyens. Dans le même temps, notre Mouvement a pour mandat humanitaire de protéger l'être humain.

Madame la présidente,

Il semble que nous ayons une puissante synergie en ce sens que nous, les Sociétés nationales, sommes les auxiliaires des pouvoirs publics.

La prévention débute par l'éducation des plus jeunes aux valeurs fondamentales. L'information, les alertes et la diffusion auprès de leurs parents et de leurs grands-parents seront assurées en temps voulu !

Une telle culture n'est possible que s'il y a un engagement politique fort et les ressources nécessaires. Il est indéniable qu'elle sauverait des millions d'êtres humains, en mettant fin à la dégradation sociale et en ayant un effet positif majeur sur les économies nationales.

Madame la présidente,

Je voudrais conclure en rappelant l'engagement que la Croix-Rouge portugaise a pris à cette Conférence. Conformément à cet engagement, nous sommes déterminés à préparer et former, au cours des quatre prochaines années, 3 600 jeunes aux activités sociales telles que les soins à domicile aux personnes âgées. Prévenir les conséquences des catastrophes et faire face aux effets des situations d'urgence sociale est le meilleur moyen d'améliorer le respect pour la dignité humaine.

**Sir Kenneth Keith, président,
Commission internationale humanitaire d'établissement des faits**

(Original anglais)

Madame la présidente,

La Commission internationale humanitaire d'établissement des faits a eu, cette semaine, plusieurs occasions précieuses de se faire mieux connaître – lors d'un atelier, à une séance tenue hier à l'heure du déjeuner, dans des réunions bilatérales avec différentes délégations, en particulier d'Afrique, d'Asie et d'Amérique centrale, et au cours de nombreuses discussions moins formelles, dans les couloirs.

Nous avons aussi été très encouragés par les références positives qui ont été faites à la Commission dans de nombreuses déclarations – à commencer par le discours que la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a prononcé pendant la cérémonie d'ouverture de la Conférence –, dans les documents de la Conférence, notamment l'étude du CICR sur le droit international humanitaire et les rapports sur les séminaires régionaux, ainsi que dans les projets de déclaration et de résolutions qui seront examinés demain. Nombre d'entre vous ont pris des copies de cette brochure, et je peux donc être bref. Je mentionnerai quatre points.

Premièrement, je tiens à rappeler l'accent qui a été mis, tout au long de cette Conférence, sur la nécessité criante de mieux mettre en œuvre le droit international humanitaire. Il est largement reconnu que cette branche du droit est satisfaisante sur le fond. Ce qui pose problème, c'est sa mise en œuvre.

Deuxièmement, la pratique nationale et internationale met en évidence l'immense valeur des enquêtes et des bons offices. Notre mandat statutaire en vertu du Protocole additionnel I offre les moyens de résoudre les controverses et de promouvoir la mise en œuvre du droit. Pensez au rôle que jouent dans un certain nombre de pays les commissions nationales de vérité et de réconciliation et souvenez-vous de l'accent que Visaka Dharmadasa a mis, lors de l'ouverture de cette extraordinaire Conférence, sur la nécessité de connaître la vérité.

Mon troisième point touche à la légitimité de la Commission. La Commission a été établie par la com-

munauté internationale, initialement à la Conférence diplomatique de 1974 - 1977, qui s'est déroulée dans cette même salle, et aujourd'hui par les 161 États parties au Protocole I additionnel aux Conventions de Genève. Les membres de la Commission ont été élus par les 65 États qui ont accepté sa compétence. Les fonctions et le règlement de la Commission ont été établis et ses 15 membres présentent un large éventail d'expériences.

Enfin, la Commission est prête à agir pour protéger la dignité humaine et à promouvoir le respect du droit international humanitaire. Nous demandons instamment à tous ceux qui sont réunis dans cette salle d'apporter leur soutien à la Commission et d'envisager de lui soumettre les litiges relatifs aux infractions au droit international humanitaire. Qu'il me soit permis de faire une dernière référence aux discours d'ouverture. Je cite la princesse Margriet : nous – j'entends, la Commission – devons aller au-delà des mots et agir.

**S.E. M. Zacharie Gahutu, ambassadeur et
représentant permanent, Mission permanente
de la République du Burundi, Genève**

(Original français)

Mesdames et Messieurs,

Comme d'aucuns le savent, la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été, dès sa première session, en 1867, un lieu privilégié de dialogue sur les questions et les défis humanitaires qui présentent un intérêt commun pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les États. La présente Conférence est un exemple on ne peut plus éloquent de cette dynamique permanente et sans cesse renouvelée de la promotion du droit humanitaire international.

C'est une occasion pour les États et les Sociétés nationales de renouveler les engagements qu'ils ont pris d'appliquer les dispositions du droit international humanitaire et d'œuvrer à son développement.

À cet effet, nous tenons à saluer le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui est le partenaire principal, sinon incontournable, du Burundi dans les activités de protection et d'assistance en faveur des victimes des conflits armés. À preuve les activités que le CICR mène au Burundi, notamment dans le cadre de la diffusion du droit international humanitaire, des projets d'approvisionnement en eau potable réalisés en partenariat avec la Régie des eaux et d'électricité, des visites aux détenus et du rétablissement des liens familiaux, et de l'assistance fournie à certains hôpitaux à travers la distribution de médicaments et de matériel médical.

Le Burundi, mon pays, lui en est infiniment reconnaissant surtout en cette période de crise qu'il vit depuis 10 ans.

Face à la crise qui secoue notre pays, le CICR, en tant qu'organisation indépendante impartiale, a non seule-

ment protégé la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence, mais aussi et surtout apporté une assistance humanitaire.

En plus de travailler directement auprès des victimes des conflits armés, le CICR s'est employé à promouvoir le développement et le respect des règles du droit international qui visent à limiter et à prévenir les souffrances causées par la guerre.

Mesdames et Messieurs,

Le thème de cette année, « Protéger la dignité humaine », vient à point nommé. Malgré les efforts louables déjà fournis, le chemin à parcourir reste long et difficile, voire complexe. En effet, l'immense défi assumé entre la XXVII^e Conférence et celle d'aujourd'hui, à savoir, le grand mépris pour la dignité humaine, qui envenime les conflits armés et compromet les efforts de réconciliation entre les parties belligérants au lendemain des hostilités, reste posé. Les menaces pesant sur la dignité humaine en raison de la maladie et des catastrophes qui touchent en premier lieu les plus pauvres, ceux qui n'ont pas l'accès aux services ou aux moyens d'influer sur les décisions les concernant, sont toujours d'actualité.

C'est pourquoi il est plus qu'urgent de réaffirmer que le droit international humanitaire conserve toute sa pertinence. Aujourd'hui plus qu'hier, le monde entier en général et notre pays en particulier doivent faire face aux obligations découlant des droits de l'homme en général et du droit international humanitaire en particulier. Cela doit nécessairement passer par le perfectionnement de tous les intervenants de la communauté tant internationale que nationale. Les deux secteurs de responsabilité tracés par la présente Conférence, à savoir, le respect du droit et la réduction de la vulnérabilité à la maladie et aux effets des catastrophes, doivent constituer la ligne directrice des programmes à venir et, si ce n'est pas déjà le cas, de la promotion, de la protection et de la défense du droit international humanitaire dans les États parties et les Sociétés nationales.

Vous vous en souviendrez qu'à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Burundi avait pris trois engagements importants :

- L'élaboration d'une législation nationale sur l'imprescriptibilité et la répression des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide.
- La ratification de la Convention sur les mines antipersonnel et du Statut de la Cour pénale internationale.
- Le lancement de nouveaux programmes de santé en faveur des victimes du SIDA et de programmes sociaux en faveur des enfants de la rue.

Concernant la législation nationale sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de

génocide, l'Assemblée nationale de transition de la République du Burundi a déjà voté, lors de sa session ordinaire de février 2003, une loi portant sur la législation nationale en la matière. Il suffit maintenant qu'elle soit promulguée par le chef de l'État.

Concernant la Convention sur les mines antipersonnel et le Statut de la Cour pénale internationale, le Burundi les a ratifiés en avril 2003.

Quant au lancement des nouveaux programmes de santé en faveur des victimes du SIDA et de programmes sociaux en faveur des enfants de la rue, le Burundi a mis en œuvre des programmes multiformes de lutte contre le VIH/SIDA dans les quatre grands aspects de la problématique du SIDA, c'est-à-dire, la prévention, le dépistage, le traitement et la prise en charge.

Avec la mise en place du gouvernement d'union nationale de transition le 1^{er} novembre 2001, une attention particulière a été portée au problème du VIH/SIDA au Burundi. Outre le ministère de la Santé publique et ses nombreuses missions, dont dépendent des projets tels que le projet santé et population, le programme national de lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, le plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les MST, un ministère de la Présidence, chargé de la lutte contre le VIH/SIDA, a été créé et est opérationnel depuis bientôt trois ans. Ce dernier s'est doté d'un Conseil national de lutte contre le SIDA, de comités provinciaux au sein desquels, il y a des comités communaux et collinaux de lutte contre le SIDA.

En matière de programmes sociaux en faveur des enfants de la rue, le Burundi a mené des activités diverses à travers les politiques sectorielles des différents ministères directement concernés par la question.

Plusieurs projets et centres d'accueil s'occupent des enfants de la rue et d'autres enfants vulnérables par le truchement des programmes de protection menés en collaboration avec l'UNICEF.

Au demeurant, le programme après-conflit qu'est le projet Enfant-Soldat, qui s'occupe essentiellement de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion socioprofessionnelle, est déjà fonctionnel.

Le récent accord de cessez-le-feu conclu entre le gouvernement du Burundi et l'ex-principal mouvement rebelle, le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza, ainsi que la mise en place du gouvernement issu de cet accord aideront sans doute le Burundi à réaliser ses objectifs, avec l'appui de ses partenaires, dont le CICR.

C'est pourquoi le Burundi lance un appel solennel et pressant au mouvement rebelle Palipehutu-FNL de Rwasa pour qu'il vienne rejoindre les autres à la table des négociations. Il n'y a pas de solution militaire pour le Burundi. Seule la voie négociée peut sauver le Burundi.

Vive la dignité humaine.

**Dr Janez Remškar, président,
Croix-Rouge slovène**

(Original anglais)

Madame la présidente,

La Société nationale slovène mène son action dans des conditions particulières, caractérisées par une situation de transition, l'absence d'expérience de la concurrence, et les connaissances acquises durant le conflit des Balkans. Tous ces éléments influent sur les activités traditionnelles et les méthodes de travail de la Croix-Rouge. Des circonstances nouvelles, marquées par la concurrence dans les idées, la concurrence dans les projets, la concurrence dans le financement, ont imposé à la Société nationale des conditions de travail différentes.

D'immenses défis sont posés à notre Société nationale, et en particulier à sa direction, élue en avril de cette année. Cela signifie que nous devons consacrer des efforts additionnels au renforcement des relations qui influencent et déterminent la position de notre Société nationale. Je pense aux relations avec le gouvernement, avec les donateurs, avec les médias et avec notre public sur le plan local.

Nous saluons la recherche et l'examen de mesures nouvelles, la sensibilisation tolérante aux objectifs de la Société nationale, l'établissement de relations avec d'autres ONG, la recherche d'orientations stratégiques communes avec le gouvernement, autant d'éléments qui aideront la Société nationale à trouver sa place dans un environnement social en mutation.

Pour la nouvelle direction de la Croix-Rouge slovène, cette Conférence internationale constitue une occasion unique de prendre, avec le gouvernement et en son nom propre, des engagements pour l'avenir. Cela est d'autant plus important que nous avons noué des contacts et des partenariats bilatéraux et multilatéraux prometteurs, qui contribueront à poser la Société nationale en tant que principale organisation humanitaire à la fin de la période de transition, et du point de vue de l'entrée de la Slovénie dans l'Union européenne et à l'OTAN. Ce sont pour nous deux défis considérables.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de présenter les engagements que nous avons pris en coopération avec le gouvernement et ceux que nous avons pris en notre propre nom. Nous sommes convaincus que le gouvernement considérera qu'ils sont importants et nous aidera à devenir une Société nationale efficace, qui fonctionne bien.

Avec le gouvernement, nous nous engageons à formuler et adopter tous les règlements pertinents sur l'usage de l'emblème de la croix rouge, à recruter du personnel qualifié sur la base de l'article 6 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève et à instruire et former ce personnel. Nous nous engageons en outre

à prendre toutes les mesures possibles pour renforcer le rôle de la Société nationale en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, et pour intégrer les activités de diffusion dans tous les programmes de formation et d'éducation de la Croix-Rouge.

**M. Gabriel Ontsira, directeur de la Gestion
des catastrophes, ministère de l'Action
humanitaire, République du Congo**

(Original français)

Madame la Présidente

Ma délégation souscrit entièrement à la déclaration faite par la délégation de la République algérienne au nom du Groupe africain.

S'agissant de la situation de mon pays, le Congo-Brazzaville est l'un des exemples phares des nombreux sujets qui sont examinés par cette Conférence.

Depuis une décennie en effet, les populations congolaises sont soumises à un certain nombre de catastrophes, tant naturelles que provoquées par l'homme, dont les effets conjugués ont conduit à la perte de leur dignité et de leur fierté.

Le Congo a connu de 1997 à 2001 les conflits armés les plus destructeurs de son histoire : nombreuses pertes en vies humaines et accroissement du nombre de veufs, de veuves, d'orphelins et de mutilés ; déplacements incessants de plus de 800 000 personnes à l'intérieur du pays ; départ de quelque 40 000 compatriotes contraints de se réfugier au Gabon, en République démocratique du Congo et ailleurs ; destruction d'abris familiaux, d'édifices publics, la liste est longue.

À cette guerre s'ajoutent les inondations qui, dans la partie septentrionale du pays, touchent tous les secteurs humanitaires et déstructurent les systèmes économique, scolaire et sanitaire de localités devenues prisonnières des forces de la nature.

À ces inondations s'ajoute la fièvre hémorragique à virus Ébola, une terrible et effroyable maladie qui a fait son apparition en 2002 et plus récemment au mois de novembre 2003, et dont les causes ne sont pas encore maîtrisées. Ébola tue et ajoute de nombreux orphelins à la liste des enfants abandonnés. Je ne saurais oublier de mentionner le traditionnel paludisme qui, somme toute, est le plus grand meurtrier de l'histoire de l'Afrique ainsi que la terrible pandémie du SIDA.

Le Congo a consenti de gros efforts pour vaincre cette fatalité de notre histoire, cela avec l'appui combien déterminant des agences du système des Nations Unies, des ONG et de la Croix-Rouge, toujours volontariste et toujours présente.

Vous me permettrez, Madame la présidente, d'exprimer la gratitude des populations et du gouvernement congolais au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'à notre Société nationale.

On ne saurait parler des problèmes humanitaires au Congo sans faire état de la situation de près de 150 000 réfugiés qui vivent sur notre sol et qui sont, pour beaucoup d'entre eux, abandonnés à leur triste sort.

Madame la présidente,

Le Congo est aujourd'hui confronté à la gestion des problèmes de l'après-conflit, et il lutte pour la reconstruction de la dignité de ses concitoyens, fortement ébranlée ces dix dernières années.

C'est ainsi qu'il souscrit entièrement aux principes sur lesquels se fondent la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire soumis à cette Conférence.

Le Congo s'engage pour sa part à :

- procéder au retour des déplacés des conflits armés, selon les principes du volontariat, de la sécurité et de la dignité humaine ;
- mettre au point un cadre national de diffusion du droit international humanitaire, source des grands principes générateurs de la dignité de l'homme ;
- participer, par la mise au point des instruments nationaux, à la valorisation et à la mise en œuvre du droit international des interventions lors de catastrophes, encore en chantier.

Madame la présidente,

Mon pays s'est félicité de la collaboration, oh combien salubre, entretenue avec les divers partenaires au cours des différentes épreuves endurées. Il est bien conscient que cette collaboration n'a été effective qu'avec le concours du personnel humanitaire qui, malheureusement, est de plus en plus l'objet de violences graves, notamment dans les conflits armés.

Mon pays condamne sans réserve ces actes de violence inacceptables, qui mettent à mal l'idéal humain, car au-delà du personnel humanitaire, ce sont les populations les plus vulnérables qui sont les principales victimes.

Enfin, mon pays saisit cette occasion pour solliciter une fois de plus l'aide de la communauté internationale et en particulier celle du Mouvement humanitaire dans la tâche qu'il s'est fixé de redonner à l'homme sa dignité sur la terre congolaise.

Mme Maria Letizia Zamparelli,
chef du département international,
Croix-Rouge italienne

(Original anglais)

Madame la présidente,

Je voudrais souligner que la Croix-Rouge italienne, au nom de laquelle je m'exprime, participe à cette Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en étant pleinement consciente des dangers auxquels est confrontée la dignité humaine, à la fois dans les conflits armés et dans la crise sociale que vivent de nombreux pays en raison des effets dévastateurs du VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses.

Le fait que les infractions au droit international humanitaire soient de plus en plus répandues témoigne de la méconnaissance des principes et des valeurs qui sous-tendent ce système juridique ou du peu de cas qui en est fait.

Les civils en particulier continuent de subir la violence et les déplacements ; souvent, les civils sont privés des biens essentiels dont ils ont besoin pour survivre.

Les droits des prisonniers et des personnes détenues pour des raisons liées à un conflit, ceux des blessés et des malades sont souvent bafoués.

La lutte contre le terrorisme a suscité un débat qui a mis en évidence de nouvelles gageures pour le droit international humanitaire.

Dans la situation actuelle, la Croix-Rouge italienne apporte son soutien plein et entier à la fois à la résolution 1 et au contenu de l'Agenda pour l'action humanitaire. Ce faisant, la Croix-Rouge italienne réaffirme avec force qu'elle est fermement convaincue que le droit international humanitaire aujourd'hui en vigueur est adéquat pour relever les défis posés par les conflits armés contemporains.

Face aux nouvelles formes de violence, il est nécessaire d'adapter l'action humanitaire tout en préservant les normes de protection que consacre le droit international humanitaire.

La Croix-Rouge italienne réitère donc l'engagement qu'elle a pris de promouvoir à tous les niveaux, en coopération avec les autorités nationales, le respect des principes et des règles du droit international humanitaire, lesquels sont fondés sur la tolérance, la non-discrimination et le respect de la diversité des peuples.

En particulier, la Croix-Rouge italienne est déterminée à poursuivre les efforts qu'elle déploie pour diffuser le droit international humanitaire, car elle sait combien il est important de le faire notamment auprès des jeunes.

Qui plus est, la participation des autorités nationales aux activités de diffusion constitue, de leur part, une réaffirmation importante du devoir qui leur incombe de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances.

Les conflits armés sont souvent cause de bouleversements dans les sociétés humaines, et ces bouleversements peuvent être le terreau d'autres calamités sociales.

Les infections, les maladies et le VIH/SIDA en particulier se sont propagés à la faveur des crises sociales engendrées par les conflits armés. Ces maladies se sont répandues beaucoup plus rapidement que les institutions sociales n'ont réagi.

Il est donc indispensable de renforcer la stratégie de lutte contre ces maladies, et d'associer la prévention à une action immédiate en faveur de ceux qui sont menacés.

La vie de six millions de personnes sera menacée au cours des deux prochaines années. La Croix-Rouge italienne est prête à appuyer toute action adéquate, y compris l'accès gratuit aux médicaments, pour éviter un tel holocauste.

**S.E. M. Ousmane Camara, ambassadeur,
représentant permanent du Sénégal, Genève**

(Original français)

Madame la vice-présidente, honorables délégués

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour remercier tous les acteurs de l'humanitaire qui, dans un monde profondément marqué par la violence au quotidien et les conflits de toutes sortes, s'engagent avec foi et conviction à défendre, à protéger et même à promouvoir la dignité humaine partout où elle est menacée.

Je voudrais mentionner tout particulièrement l'action du CICR et son ancrage dans le droit international humanitaire. En tant que gardien de ce droit, le CICR s'efforce de le faire respecter par toutes les parties à un conflit, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'acteurs non étatiques, dans la stricte observance des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (neutralité, indépendance, humanité, unité, universalité, impartialité et volontariat).

À travers sa présence dans plus de 90 pays, le CICR dégage un dialogue avec tous les acteurs de la violence dans le but de créer un rapport de confiance, d'obtenir la mise en œuvre pratique du droit humanitaire et de s'assurer l'accès à toutes les victimes des conflits armés, afin de les protéger et de les assister.

Dans cette tâche, le CICR est honorablement complété par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui agissent, à l'intérieur des États, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. Qui plus est, les activités qu'elles mènent contribuent, à n'en pas douter, à améliorer le sort de milliers de populations affectées par la guerre et ses conséquences, et par les troubles et catastrophes de toutes sortes. Mon gouvernement salue ce dévouement et encourage tous les acteurs de l'humanitaire à poursuivre les nobles actions d'allègement de la souffrance des populations, particulièrement celle des civils.

Par ailleurs, je voudrais appuyer la déclaration de l'ambassadeur d'Algérie au nom du Groupe africain et partager avec lui son analyse sur les défis de l'action humanitaire, aujourd'hui confrontée aux nouveaux conflits.

Les nouvelles guerres, parce qu'elles sont asymétriques, parce qu'elles ne visent pas simplement des objectifs militaires, déstructurent la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde. Des familles entières sont disloquées, et de vastes régions agricoles restent inexploitées du fait des conséquences de ces guerres. À cela s'ajoutent le fléau des maladies endémiques telles que le SIDA, les catastrophes naturelles qui occasionnent

de nombreux déplacés internes, la circulation incontrôlée des armes légères et le défi des mines, munitions et autres restes de guerre. Nous nous félicitons, du reste, du rôle éminemment politique joué par le CICR dans l'adoption d'instruments juridiques contraignants relatifs aux mines antipersonnel et récemment aux restes de guerre par la Conférence du désarmement.

Madame la vice-présidente,

Reconnaissez avec moi que de tous les continents, l'Afrique est celui qui est le plus touché par les guerres, les maladies et les catastrophes, ajoutant ainsi à sa vulnérabilité économique et sociale. C'est la raison pour laquelle les nouveaux dirigeants du continent ont décidé de combattre le mal par la racine en adoptant un nouveau Plan de protection et de promotion de la dignité des populations africaines. Ce plan appelé Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté en juillet 2001 à Maputo, se fixe comme préalable l'instauration et la consolidation de la paix dans le continent, car sans la paix rien de durable ne pourra se réaliser.

Mais ce partenariat implique la participation de toute la communauté internationale à l'effort de redressement du continent africain, y compris des acteurs humanitaires qui agissent directement auprès des populations. Autrement dit, le NEPAD doit également leur servir de guide d'action dans leurs interventions en Afrique. Nous espérons que cette XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lui réservera une grande attention.

**M. Utoni Daniel Nujoma,
président, Comité interministériel technique
des droits de l'homme, Namibie**

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Cette XXVIII^e Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a pour thème « Protéger la dignité humaine », se déroule sur fond de violence et de répression grandissantes à l'égard des femmes et des enfants confrontés aux conflits armés que mènent en Afrique, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde, des États et des acteurs non étatiques animés par des ambitions territoriales, le désir d'occuper des territoires ou une volonté terroriste pure et simple.

Ce triste état de fait constitue une grave menace pour la paix et la stabilité dans le monde, où nous assistons à l'effritement continu des droits fondamentaux de l'homme et de la dignité humaine. Il résulte directement de la volonté politique insuffisante ou inexistante des États d'adhérer au droit international et au droit international humanitaire.

Les traités internationaux dans la sphère humanitaire ne rempliront leurs objectifs que lorsqu'ils seront mis en œuvre pleinement et de bonne foi par toutes les

parties. Autrement dit, la mise en œuvre du droit international humanitaire doit être entièrement garantie par la communauté internationale.

Madame la présidente,

En vertu de l'article premier commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 et au Protocole additionnel I de 1977, les États parties s'engagent « à respecter et à faire respecter » les dispositions de ces instruments juridiques internationaux. Cette obligation commune constitue la principale assise juridique de l'application et du respect des dispositions des Conventions internationales visant à assurer une protection aux victimes des conflits armés.

Le gouvernement de la République de Namibie estime qu'il n'est pas utile d'élaborer de nouvelles règles de la guerre. Les mécanismes existants sont suffisants et adéquats pour combattre les violations qui se produisent aujourd'hui. La Cour pénale internationale et les divers tribunaux *ad hoc* sont des moyens bienvenus de s'attaquer aux problèmes de l'impunité, des infractions graves au droit international, du génocide et du droit international humanitaire.

En conclusion, la République de Namibie voudrait réitérer son attachement aux obligations qui lui incombent en vertu des divers traités internationaux auxquels elle a adhéré. Elle s'engage à soutenir les principes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du droit international humanitaire.

S.E. M. Gyan Chandra Acharya, ambassadeur, représentant permanent du Népal, Genève

(Original anglais)

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes actuellement les témoins de changements qui ont des conséquences considérables sur les plans scientifiques, technologiques, économiques, sociaux et politiques. Les progrès qui sont accomplis dans ces domaines sont de nature à mettre fin aux souffrances et à la misère humaines dans le monde. Pourtant, notre monde ressemble à celui de Dickens. Il y a tant de souffrance et de misère autour de nous ! Les conflits armés déclenchés par la disponibilité des armes, la violence alimentée par la haine et l'intolérance, la pauvreté extrême et persistante, les catastrophes et les maladies continuent de hanter l'humanité, menaçant ainsi le progrès et le développement.

Chaque année, des centaines de milliers de personnes à travers le monde, mais surtout des déshérités, périssent dans des conflits et sont touchés par la violence. Les catastrophes et les maladies sont la cause d'innombrables autres décès et de destructions. La pandémie du VIH/SIDA nous pose à tous un immense défi. Tous ces phénomènes ont gravement mis à l'épreuve nos capacités dans notre quête de paix, de protection et de stabilité. Il est de plus en plus difficile de protéger la dignité humaine.

Madame la présidente,

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne pouvait pas se tenir à un moment plus opportun. En tant qu'enceinte unique en son genre, car elle réunit les États et les composantes Mouvement, elle nous offre la possibilité de forger des partenariats plus forts et de tisser des liens de solidarité plus étroits. Plus que jamais auparavant, nous devons insuffler de la vigueur dans cet esprit de partenariat et de solidarité.

Dans ce contexte, le projet de Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire qui sont soumis à l'attention de la Conférence contiennent de nombreux éléments essentiels. Ensemble, ils constituent une feuille de route qui permettra à la communauté internationale de surmonter les défis persistants à l'humanité et à la dignité humaine. Nous pensons que les quatre objectifs définis dans l'Agenda pour l'action humanitaire nous aideront, à travers un engagement actif et une mise en œuvre efficace, à résoudre un certain nombre de préoccupations d'ordre humanitaire.

Mon pays, le Népal, est confronté à divers problèmes, dont le plus important est l'insurrection. Même en cette période éminemment difficile, le gouvernement de Sa Majesté a toujours appelé à un règlement négocié. Le Népal connaît les principes du droit international humanitaire, et il est déterminé à les respecter tout en défendant la vie, la liberté et la sécurité de sa population, des personnes les plus vulnérables en particulier. Nous sommes fermement convaincus que la dignité et le droit de mener une existence sûre et paisible devraient être protégés et encouragés par tous. C'est dans ce contexte que nous déplorons le terrorisme et les actes terroristes.

Madame la présidente,

Les catastrophes naturelles récurrentes sont un autre fléau dont souffre mon pays du fait de ses particularités géographiques et géologiques et pour diverses autres raisons. Afin de pouvoir mieux y faire face, de réduire les risques et de diminuer la vulnérabilité des personnes, nous avons établi une institution permanente qui est présidée par le ministre des Affaires intérieures. Connue sous le nom de Comité central des secours en cas de catastrophe, cette institution définit des orientations et des lignes directrices à l'intention du département chargé de la gestion des catastrophes, le principal organe d'exécution. Le département fonctionne en étroite coopération avec la police, l'armée royale népalaise, la Croix-Rouge du Népal et d'autres organisations sociales, pour mener des opérations de sauvetage et de secours, ainsi que des activités de préparation aux catastrophes, de réduction des risques, de reconstruction et de relèvement.

Nous attachons une immense importance à l'action des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans mon pays, la Croix-Rouge du Népal a toujours été en première ligne et a conduit d'admirables opérations de sauvetage et de relèvement

dans les situations d'urgence. En outre, elle s'emploie activement à lancer des programmes de prévention et de gestion des catastrophes, de réduction des risques, de sensibilisation, d'éducation, et autres, en collaboration étroite avec le gouvernement. Ces efforts ont permis de renforcer la capacité nationale et communautaire de réaction face aux catastrophes et aux risques qui leur sont associés. Nous pensons que pour développer davantage leur capacité de réaction et pérenniser leur action, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier devraient jouir d'un appui et d'une coopération accrues de la communauté internationale.

L'établissement récent d'une délégation du Comité international de la Croix-Rouge au Népal témoigne clairement de l'importance que nous accordons à l'action de cette institution. Nous espérons que la délégation sera en mesure de contribuer à l'action humanitaire de façon plus efficace et plus coordonnée. Le gouvernement de Sa Majesté apporte son soutien à la réalisation des nobles objectifs humanitaires de la délégation.

Dans le monde contemporain, le personnel humanitaire doit mener son action dans un environnement difficile, dangereux et souvent extrêmement hostile. Le nombre grandissant des victimes en son sein préoccupe vivement ma délégation. Nous tenons nous aussi à rendre hommage aux humanitaires qui ont péri dans l'accomplissement de leur mission et appelons chacun à respecter et à protéger le personnel humanitaire, qui joue un rôle vital dans la prévention et l'allègement des souffrances en tout temps et en toutes circonstances.

En conclusion, Madame la présidente, permettez-moi de souligner que protéger la dignité humaine exige des efforts soutenus et un partenariat renforcé entre les États, les composantes du Mouvement, la société civile et tous les secteurs concernés. Ce partenariat devrait garantir la protection et la promotion du respect des êtres humains, l'application des principes et des valeurs humanitaires, et le renforcement de la tolérance et de la non-discrimination. Certes, ce sont là des tâches immenses, mais ce sont aussi des tâches utiles, auxquelles nous devrions tous nous consacrer dans un esprit de partenariat, de compréhension et de dévouement, pour instaurer un monde meilleur et plus juste.

**S.E. M. Habib Mansour, ambassadeur
et représentant permanent de la Tunisie,
Genève**

(Original français)

Madame la présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

Je suis persuadé que notre Conférence aboutira à des résultats bénéfiques, de nature à garantir et à protéger encore davantage la dignité humaine, et notamment celle des personnes les plus vulnérables. Je peux vous assurer de l'entière coopération de la délégation tuni-

sienne et de sa disposition à contribuer au succès de cette Conférence.

Je veux également adresser mes remerciements à l'État dépositaire des Conventions de Genève ainsi qu'au Comité d'organisation, pour les efforts qu'ils ont déployés tout au long du processus préparatoire de cette Conférence et pour la documentation pertinente qu'ils ont mise à notre disposition.

Madame la présidente,

Notre XXVIII^e Conférence, la première de ce nouveau millénaire, porte sur un thème d'une importance particulière eu égard à la conjoncture internationale actuelle et au rôle que joue l'action en faveur de la paix dans la réalisation de la stabilité, du bien-être et de la prospérité dans le monde, ainsi que dans le renforcement des relations de solidarité et de partenariat entre les États et les peuples.

Et si la communauté internationale a réussi à accomplir de grands progrès dans divers domaines, elle n'est pas parvenue, en revanche, à mettre fin aux situations de tension et de violence qui persistent partout dans le monde, avec la multiplication des foyers de conflits et leurs effets sur la propagation de la pauvreté, de la faim et des épidémies. Le monde a plus que jamais besoin de coopération, de solidarité et de partenariat.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'initiative proposée par le président Zine El Abidine Ben Ali à la communauté internationale de mettre en place un « Fonds mondial de solidarité et de lutte contre la pauvreté », destiné à renforcer l'action internationale en matière de lutte contre la pauvreté et à accélérer le rythme du développement social et humain des pays les plus démunis, pour permettre à des millions d'êtres humains d'accéder à une vie meilleure, fondée sur la dignité et le bien-être.

Madame la présidente,

Le non-respect de la dignité humaine dans les conflits armés doit être aujourd'hui source de préoccupation majeure pour la communauté internationale. Les populations civiles, et notamment les catégories les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées, sont souvent les plus exposées à la violence.

Ces dernières années ont été marquées également par un déferlement de catastrophes et de maladies provoquant la mort de millions d'êtres humains. La plupart des victimes se comptent parmi les populations les plus vulnérables qui vivent dans la pauvreté et ne peuvent avoir accès aux services de base.

Tout en déplorant les atteintes infligées à la dignité humaine par ces tragédies, il importe de souligner la nécessité de tout mettre en œuvre pour renforcer la protection et la sauvegarde des personnes touchées, et de permettre aux acteurs humanitaires d'apporter aide et réconfort aux victimes et aux personnes en détresse.

Il est également essentiel de prendre les mesures qui s'imposent pour réduire les effets des conflits et des catastrophes, en s'attaquant à leurs causes profondes et aux problèmes de la pauvreté et des inégalités.

Madame la présidente,

Face à ces défis, il est nécessaire de consolider et de renforcer le partenariat des différentes composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec d'autres acteurs de la société internationale dans les actions d'assistance qui sont menées pour alléger les souffrances des populations vulnérables.

Il va sans dire qu'un tel partenariat doit se faire sur la base des valeurs humanitaires et des Principes fondamentaux du Mouvement, et conformément au droit international humanitaire.

**M. Okhna Ouk Damry, vice-président,
Croix-Rouge cambodgienne**

(Original anglais)

Madame la présidente,

Aujourd'hui, et tout particulièrement en ce moment, je me sens très à l'aise et confiant, après avoir entendu la plupart de nos orateurs exprimer un soutien résolu au mandat des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette Conférence est, à l'évidence, l'une des enceintes humanitaires les plus importantes au monde. Elle offre aux Sociétés nationales et aux gouvernements une occasion inégalée de traduire nos engagements en des actions, afin de protéger la dignité humaine et d'alléger les souffrances humaines en mobilisant tous nos efforts.

Nous sommes très heureux de signaler, à la lumière des problèmes que nous avons abordés, que la Croix-Rouge cambodgienne a fait le point sur sa philosophie et sa mission, en les adaptant aux besoins des personnes les plus vulnérables du pays. Elle a été guidée par la Stratégie pour le Mouvement, par la Stratégie de 2010 de la Fédération internationale, et plus récemment, par le Plan d'action de Manille ; elle a en outre reçu un soutien de la Fédération internationale et du Comité international de la Croix-Rouge.

Guidés par cette nouvelle philosophie, dont le but est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la protection des valeurs humanitaires du Mouvement, nous entendons être une organisation humanitaire de premier plan, une organisation qui porte assistance aux personnes vulnérables dans les domaines de la santé, de l'éducation, des opérations en cas de catastrophe, de la préparation aux catastrophes, des secours d'urgence et de la promotion des valeurs humanitaires. Nous avons entrepris de rationaliser tous nos programmes afin de mieux servir nos bénéficiaires. En matière de promotion des valeurs humanitaires, nous partageons les préoccupations générales qui ont été manifestées à cette Conférence.

Madame la présidente,

Bien que le Cambodge vive aujourd'hui dans la paix et continue de se développer, les problèmes restent nombreux. Nous souhaitons que le Cambodge soit un pays sans mines, un pays sans armes et sans armements, un pays sans drogue, sans actes de violence, sans trafic de femmes et d'enfants, un pays débarrassé du traumatisme psychologique provoqué par la guerre et les conflits armés. Nous faisons tous les efforts pour promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité de l'humanité. En contribuant à la réalisation de ces objectifs, nous œuvrons à promouvoir au mieux les Principes fondamentaux et les valeurs humanitaires du Mouvement qui, depuis sa création, s'est attaché à alléger les souffrances des personnes dans le besoin.

Nous nous engageons donc à promouvoir la formation continue de tous les membres de notre Conseil, du personnel, des jeunes et des volontaires aux Principes fondamentaux et aux valeurs humanitaires du Mouvement ; à veiller à ce que tous les programmes essentiels soient menés conformément aux Principes fondamentaux et aux valeurs du Mouvement de la Croix-Rouge ; à mieux faire connaître, comprendre et respecter les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge dans les situations de conflits et en temps de paix, afin que l'intégrité du Mouvement soit respectée par tous. Nous souhaitons faire connaître nos « meilleures pratiques » en matière de communication des valeurs humanitaires à d'autres partenaires au sein du Mouvement. Nous nous engageons à porter au maximum les efforts que nous faisons pour mobiliser nos ressources en vue d'alléger les souffrances des plus vulnérables afin de protéger la dignité des êtres humains.

Madame la présidente,

Nous nous engageons à porter au maximum tous les efforts que nous déployons pour promouvoir les valeurs humanitaires et protéger la dignité humaine. Nous sommes fermement convaincus que nous ne sommes pas seuls, que nous faisons partie d'un Mouvement qui n'a pas d'équivalent, et que nous continuerons de recevoir un soutien de nos partenaires et des parties prenantes. Nous souhaitons saisir cette occasion pour remercier la Commission permanente, et plus particulièrement la princesse Margriet, pour leur dévouement et leur détermination à faire régner l'harmonie et la cohérence entre les composantes du Mouvement.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires et les parties prenantes pour leur soutien inébranlable et à vous donner l'assurance que nous sommes déterminés à poursuivre les efforts engagés afin d'améliorer les conditions d'existence des plus vulnérables.

Je tiens à remercier le personnel du Secrétariat, les volontaires et les commissions du travail accompli et de la qualité des préparatifs. Enfin, je vous souhaite un plein succès dans notre stratégie commune d'assistance aux plus vulnérables et dans les efforts déployés pour que la paix règne à jamais dans le monde.

**Dr Patricia Michaële Amédée Gédéon,
présidente, Société nationale de la Croix-
Rouge haïtienne**

(Original français)

Madame la présidente, Excellences,
Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom de la Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne que j'ai l'honneur de présider, de présenter mes respectueuses salutations aux distingués organisateurs de la XXVIII^e Conférence internationale. Cette Conférence nous a permis de mesurer, une fois de plus, l'envergure planétaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'appréhender le degré et la qualité de la solidarité qui existe ou qui peut exister entre les composantes du Mouvement et entre celles-ci et les communautés vulnérables dont nous avons tous pour mission d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie, des conditions d'existence.

Madame la présidente,

Une lecture attentive du projet de Déclaration et du projet d'Agenda pour l'action humanitaire et le riche débat qui en découle me portent à vous informer que la Croix-Rouge haïtienne y adhère pleinement. Protéger la dignité humaine devient pour nous dès cet instant aussi bien un défi à relever qu'un acte à accomplir tous les jours.

Aussi, s'agissant des préoccupations majeures exprimées dans l'Agenda, la Croix-Rouge haïtienne se propose-t-elle de prendre en autres mesures celles qui suivent. Premièrement, de concert avec le CICR et la Fédération internationale, elle procédera à la formation d'un nombre élevé de ses membres et volontaires à l'administration des premiers secours en cas de conflits et de violence interne. Nous assistons de plus en plus en Haïti à une montée de la violence dans les quartiers populaires et à l'émergence de toutes sortes de formes d'intolérance à l'endroit de gens perçus comme étant différents, cela étant dû à une conjoncture politique de plus en plus tendue.

Deuxièmement, pour ce qui touche à la réduction des risques dus aux catastrophes naturelles, la Croix-Rouge haïtienne, déterminée à faire en sorte qu'elles provoquent de moins en moins de pertes en vies humaines, procédera, au cours des quatre prochaines années, à la formation des communautés à la préparation aux catastrophes et à la gestion des risques. Elle s'attachera aussi à promouvoir l'information continue du public en général et des populations les plus exposées en particulier.

Troisièmement, en ce qui concerne la réduction des risques liés à l'infection au VIH, Haïti étant le pays des Caraïbes le plus sévèrement touché par la maladie, le gouvernement a pris tout un éventail de mesures visant à freiner la propagation de ce fléau. À cette occasion, le ministère de la Santé publique a élaboré un Plan stratégique de lutte et le gouvernement a soumis au Fonds

mondial, qui l'a accepté, un projet de réponse nationale au VIH/SIDA. Ce projet, qui est déjà en cours d'exécution, couvrira pendant les quatre prochaines années les domaines variés de la prévention et du traitement des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH, par la mise à disposition des médicaments antirétroviraux aux malades en général et aux femmes enceintes en particulier, cela en vue de prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant. Ce projet comporte aussi un volet de promotion des comportements sexuels sans risque et un volet de production de sang total et de produits sanguins dénués de tout risque infectieux. L'accent est mis tout particulièrement sur la formation des jeunes et sur la démarginalisation des femmes.

Madame la présidente,

La Croix-Rouge haïtienne est très étroitement associée à ce projet grâce à l'excellente relation qu'elle a nouée avec le gouvernement haïtien. Je saisis cette occasion pour remercier le Fond mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme qui a déjà approuvé le projet de lutte contre la tuberculose proposé par Haïti, à la réalisation duquel participera également la Croix-Rouge haïtienne.

Qu'il me soit permis de remercier aussi les organisations internationales qui prennent part à ces projets, et à tant d'autres, au bénéfice de la population haïtienne. Je remercie vivement les Sociétés nationales participantes de la Norvège, des Pays-Bas, de la France et de l'Espagne pour leur accompagnement, ainsi que le CICR et la Fédération internationale pour leur remarquable appui à notre Société.

Madame la présidente,

Permettez moi de saluer et de remercier chaleureusement nos volontaires, cette journée étant la leur.

**Dr Djura Inomzoda, président,
Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan**

(Original anglais)

Madame la présidente,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord féliciter les nouveaux membres de la Commission permanente pour leur élection et l'action qu'ils vont mener afin de protéger la dignité humaine. Je voudrais aussi féliciter la Commission permanente sortante pour tout ce qu'elle a fait sous la présidence de la princesse Margriet, jetant ainsi les bases de l'action future.

Cette période n'est pas simplement le début d'un nouveau millénaire ; elle a été marquée par les événements du 11 septembre, qui l'ont divisée en deux périodes : l'avant et l'après 11 septembre. Il suffit de jeter un regard sur notre ordre du jour pour constater que toutes les composantes du Mouvement aspirent à agir dans le cadre de nos Principes, mais de façon flexible, pour protéger la dignité humaine. Je remercie la Commission permanente et la Fédération internatio-

nale d'avoir pris en compte les opinions des Sociétés nationales dans la préparation de cette Conférence, en particulier lors de la réunion qu'elles ont tenue ici avec les Sociétés nationales début septembre.

Le fait que l'environnement soit en pleine mutation signifie que nous agissons dans des dimensions différentes, et avec des États et des organisations intergouvernementales, notamment les Nations Unies. Permettez-moi d'évoquer un projet qui est mis en œuvre par la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan. Il y a un an, le Croissant-Rouge du Tadjikistan a été la première des Sociétés nationales de l'ex-Union soviétique à prévenir la population, en coopération étroite avec le gouvernement et les communautés locales, contre les dangers des mines antipersonnel et à l'informer de l'aide à apporter aux personnes qui, par malheur, en étaient victimes. Plus de 50 personnes ont été traitées et nous formons actuellement des volontaires qui mènent une action remarquable. La structure du programme, en particulier un centre orthopédique, a été mise en place avec l'assistance de la Croix-Rouge. Bien sûr, nous pourrions dire que c'est là exactement ce que vous êtes censés faire, point. Mais il n'en est rien. Nous allons au-delà de ce qui a été établi et continuerons d'informer la population et la communauté internationale à travers les médias et par d'autres moyens. Nous assurons une formation et apportons une contribution financière et matérielle aux efforts consacrés à l'élimination des mines et au déminage. Le programme a mis en place un centre de neutralisation des mines antipersonnel et le Croissant-Rouge a participé à cette action. En outre, le stock de mines antipersonnel a été entièrement détruit.

Au nom de notre gouvernement, j'exprime notre gratitude envers la Fédération suisse de déminage, le Centre international de déminage humanitaire de

Genève, le gouvernement du canton de Genève, les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et diverses institutions des Nations Unies. En conclusion, nous nous joignons à toutes les délégations qui ont manifesté leur soutien à la Déclaration.

**S.E. Mme Yolande Biké,
vice-présidente de la Conférence**

(Original anglais)

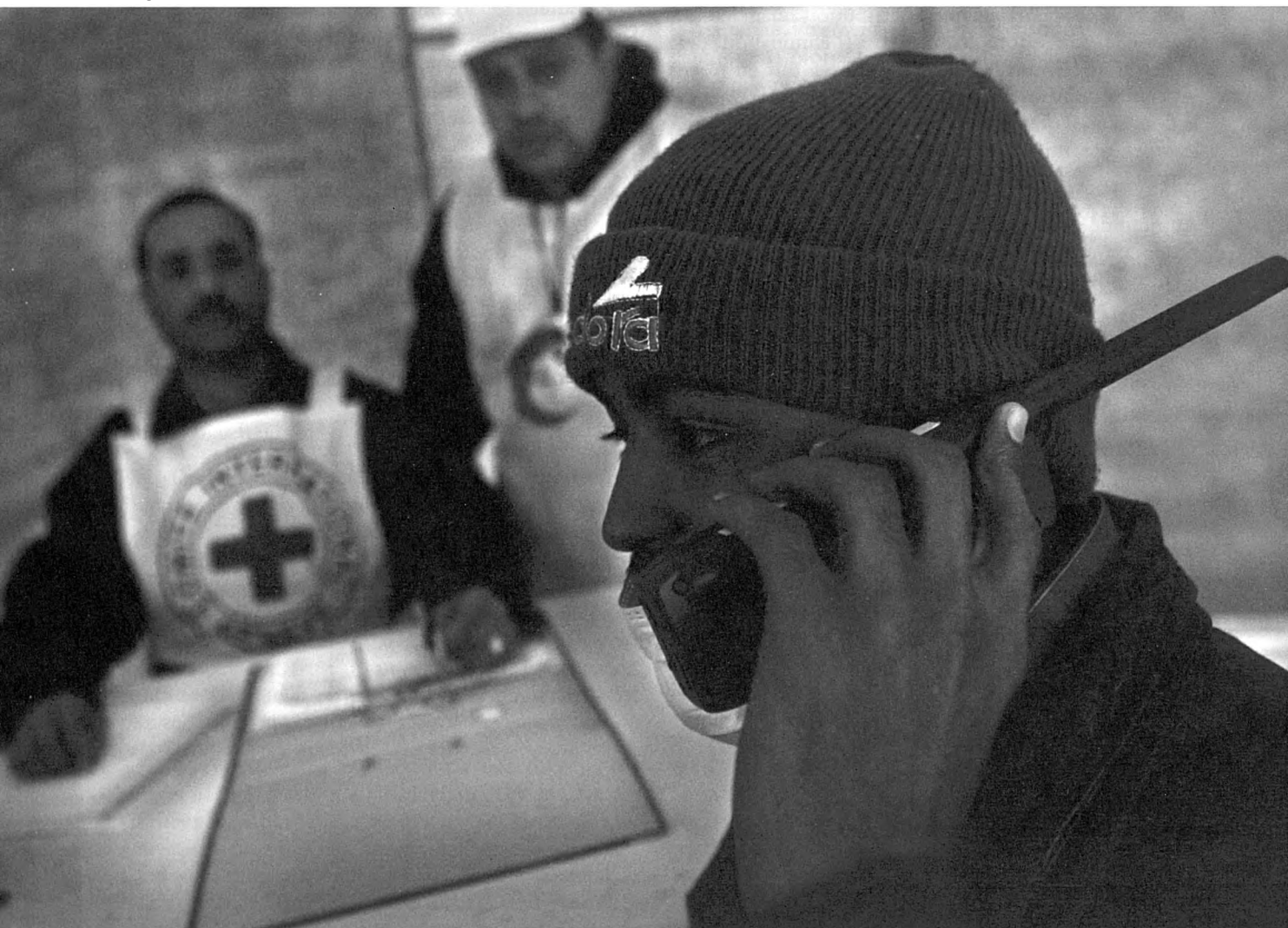
Excellence, Mesdames et Messieurs,

Nous venons d'écouter notre dernier orateur. La deuxième séance plénière touche donc à sa fin. Je voudrais remercier tous les participants qui ont contribué à ces débats fructueux et nous ont fait part de leurs nombreuses préoccupations, dont il a été évidemment tenu compte. Je voudrais signaler que plus de 120 participants ont pu s'exprimer au cours du débat général que nous venons de terminer et qui avait pour thème « les défis humanitaires contemporains et la protection de la dignité humaine ».

Je voudrais tout spécialement remercier nos interprètes ainsi que le personnel de salle et le personnel des moyens audiovisuels, qui ont fait preuve d'une grande souplesse et ont accompli un excellent travail. Merci d'avoir été patients tout au long de cette très longue journée. Je voudrais, avant de lever la séance, rappeler que nous allons nous retrouver demain à neuf heures pour la dernière séance plénière qui sera consacrée à la synthèse des travaux de la Conférence et à l'adoption de ses principaux résultats. Je voudrais me tourner vers le Secrétariat, pour lui demander s'il a une annonce à faire. Ce n'est pas le cas. Excellence, Mesdames et Messieurs je voudrais à présent lever notre séance en vous remerciant encore pour votre patience.

Les autorités de l'État et les autres acteurs concernés, en particulier les Sociétés nationales et le CICR, prennent des mesures efficaces garantissant que les familles soient informées sur le sort de leurs proches disparus, y compris le lieu où ils se trouvent.
Agenda pour l'action humanitaire, Objectif final 1.2.1

Photo: Thorkell Thorkelsson / Fédération internationale / Jordanie, 2003



4.8 ATELIERS

Pour plus d'informations, prière de vous reporter au rapport sur les ateliers présenté par Mme Marie Gervais-Vidricaire, Rapporteur de la Conférence (section 4.9).

3 décembre 2003

17 h 00

Le droit international humanitaire et les défis que posent les conflits armés contemporains

Organisateurs : *gouvernement suisse, Comité international de la Croix-Rouge*

Enfants et conflits armés : protéger et reconstruire de jeunes vies

Organisateurs : *Réseau de la sécurité humaine: gouvernements d'Afrique du Sud (observateur), d'Autriche, du Canada, du Chili, de Grèce, d'Irlande, de Jordanie, du Mali, de Norvège, des Pays-Bas, de Slovénie, de Suisse et de Thaïlande en coopération avec la Société canadienne de la Croix-Rouge*

Les Sociétés nationales et la coopération entre civils et militaires – questions, défis, opportunités et perspectives

Organisateurs : *Croix-Rouge danoise, Croix-Rouge allemande, Croix-Rouge néerlandaise, gouvernements d'Allemagne et du Danemark, Institut du droit international de la paix et des conflits armés – Université de Bochum (Allemagne)*

Biotechnologie, armes et humanité

Organisateur : *Société canadienne de la Croix-Rouge*,
Co-organisateurs : *gouvernement canadien, Croix-Rouge norvégienne*

4 décembre 2003

17 h 00

Armes portatives et sécurité humaine: conséquences humanitaires et possibilités d'action

Organisateurs : *Réseau de la sécurité humaine: gouvernements d'Afrique du Sud (observateur), d'Autriche, du Canada, du Chili, de Grèce, d'Irlande, de Jordanie, du Mali, de Norvège, des Pays-Bas, de Slovénie, de Suisse, de Thaïlande, et le Centre pour le Dialogue Humanitaire*

Santé et VIH/SIDA – prévention, prise en charge et traitements, opprobre et discrimination – quatre ans de lutte menée par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge

Organisateurs : *Croix-Rouge suédoise, Croix-Rouge éthiopienne, Croix-Rouge du Kenya, Croix-Rouge Française, Croix-Rouge italienne, Croix-Rouge espagnole*

Mise en œuvre nationale du Statut de la Cour pénale internationale

Organisateur : *Gouvernement des Pays-Bas*

Réduction des risques de catastrophes : rôle des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et relations qu'il convient d'établir avec les gouvernements et autres acteurs clés

Organisateurs : *Croix-Rouge du Népal, Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Direction du Développement et de la Coopération (Suisse-DDC), ProVention, Stratégie internationale de Prévention des Catastrophes*

5 décembre 2003

17 h 00

La participation de la société civile à des partenariats internationaux en faveur de la santé associant les secteurs privé et public – Quels enseignements avons-nous tirés de l'expérience et quels sont les enjeux pour l'avenir ?

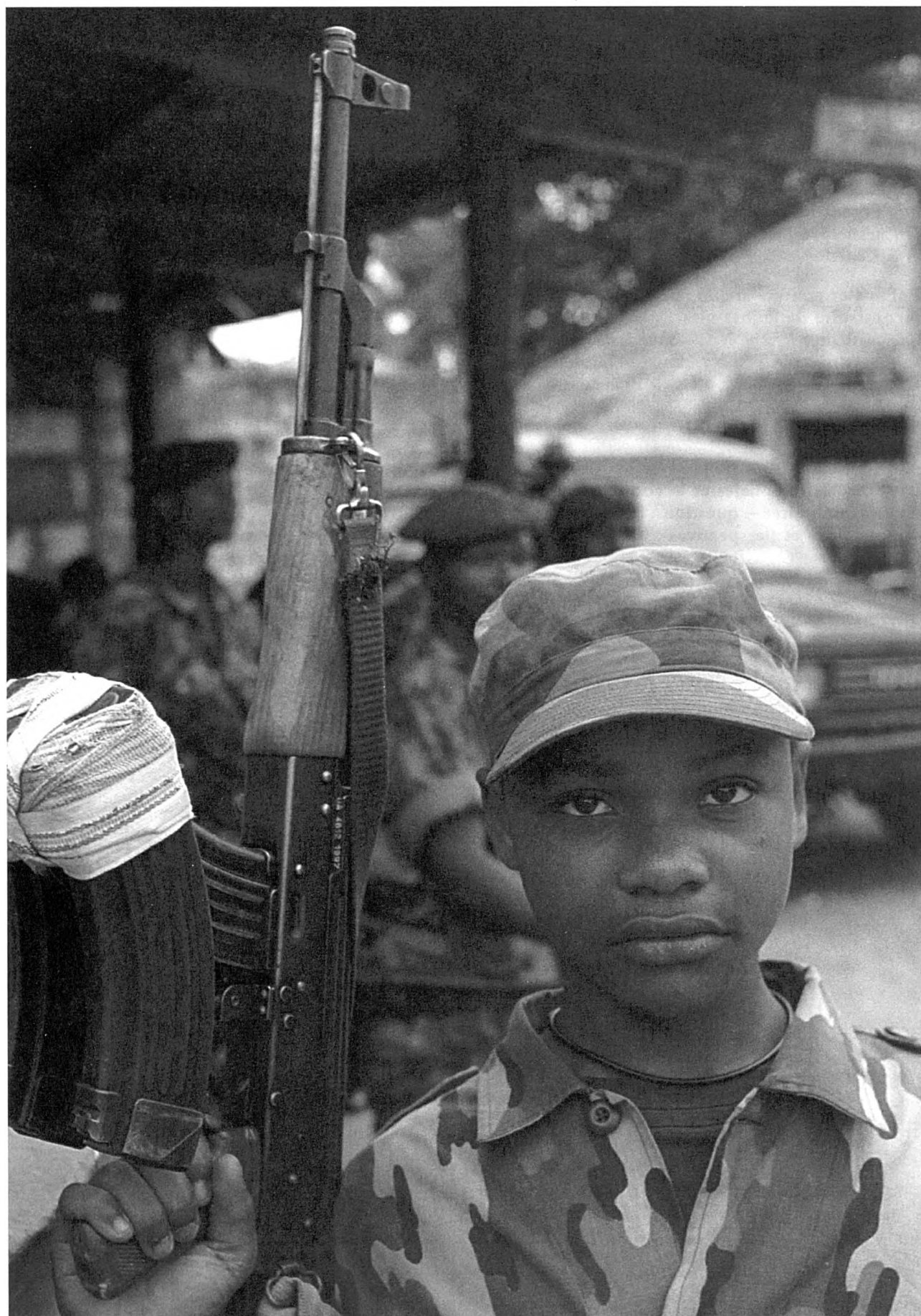
Organisateurs : *Croix-Rouge de Sierra Leone, Croix-Rouge américaine, Croix-Rouge danoise, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*

Catastrophes concomitantes : préparation des Sociétés nationales aux situations de conflits et de catastrophes « naturelle » – points de convergences et différences

Organisateurs : *Gouvernement du Royaume-Uni (DFID), Croix-Rouge britannique, Croix-Rouge de l'Ouganda*
Co-organisateur : *Gouvernement de l'Ouganda*

Les défis opérationnels que pose la conduite des activités humanitaires dans un environnement en mutation

Organisateurs : *Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Comité international de la Croix-Rouge*



Compte tenu de l'obligation qu'ont les États de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, la disponibilité des armes – en particulier, les armes portatives, les armes légères et leurs munitions – fait l'objet de contrôles renforcés afin que celles-ci ne se retrouvent pas dans les mains de ceux dont on peut s'attendre qu'ils les utilisent pour violer ce droit.

Agenda pour l'action humanitaire, Objectif final 2.3

Photo: Jean-Patrick Di Silvestro/CICR/République Démocratique du Congo, 2000

4.9 TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

6 décembre 2003

9 h 00

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence

(Original espagnol)

Avant de passer à l'examen du point 1 de la troisième et dernière séance plénière, nous vous communiquons que la nouvelle Commission permanente a tenu sa première réunion hier après-midi. Nous vous informons en outre que M. Al-Hadid et Mme Janet Davidson ont été élus président et vice-présidente. Nous leur adressons tous nos vœux de succès et leur souhaitons bonne chance. Je vous demande de les applaudir.

(Applaudissements)

Revenons maintenant à la troisième et dernière séance plénière. Nous allons commencer par le point 1, qui est un panorama des ateliers. J'invite Mme Gervais-Vidricaire, rapporteur de la Conférence, à présenter son rapport.

1. Panorama des ateliers

Mme Marie Gervais-Vidricaire,
Rapporteur de la Conférence

(Original français)

Monsieur le président,

Organisés pour la première fois lors de la XXVII^e Conférence internationale, les ateliers ont immédiatement rencontré un franc succès. Cette nouvelle forme de dialogue au sein de la Conférence internationale a en effet permis d'ouvrir des espaces de discussion dans un cadre informel et d'aborder de manière plus approfondie des sujets de la Conférence.

C'est dans ce contexte que les co-organisateurs de la XXVIII^e Conférence ont à nouveau invité les participants à mettre sur pied une série d'ateliers. Nombreuses ont été les propositions. La Commission permanente en a retenu 11.

Avant d'aborder plus spécifiquement le contenu des discussions, je tiens à souligner le niveau exceptionnel de la participation aux ateliers et le grand intérêt qu'ont suscité les différents sujets traités.

Destinés à compléter les travaux officiels de la Conférence, les ateliers n'ont cependant pas pour but de trouver un consensus ou d'aboutir à une résolution. Le bref rapport que je vais vous présenter sur les résultats des ateliers est donc purement informatif et reflète les principaux points soulevés au cours des discussions.

Cette année, six ateliers ont traité de sujets liés aux conflits armés et à la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Les cinq autres ateliers ont abordé des sujets internes au Mouvement.

Le premier atelier a traité du droit international humanitaire et des défis que posent les conflits contemporains. Les grands axes de l'atelier ont été la pertinence du droit international humanitaire, dans le cas des conflits armés internes comme dans celui des conflits internationaux, et sa complémentarité avec les autres branches du droit qui protègent la personne humaine, et ce, même dans des situations qui concernent la « guerre contre le terrorisme ». Il est aujourd'hui acquis que la plupart des règles relatives à la conduite des hostilités font partie du droit international coutumier applicable aussi aux situations de conflits armés non internationaux. L'étude que prépare le CICR contribuera à clarifier la portée de ces règles et à donner des réponses aux questions qui se posent. Les interventions ont eu trait aussi à la recherche de mécanismes aptes à assurer un respect accru des règles applicables par les groupes armés. Les mécanismes d'enquête et de contrôle de l'application prévus par les instruments existants ont été passés en revue, tout particulièrement le mandat de la Commission internationale d'établissement des faits et le rôle qu'elle pourrait jouer.

L'atelier sur les enfants et les conflits armés a recensé les nouveaux défis et les possibilités de protection et de réadaptation des enfants impliqués dans les conflits armés, notamment à travers une action concertée plus efficace des milieux humanitaires. Le succès et les limites des efforts déployés pour traiter efficacement les questions de la protection de l'enfance ont été discutées, et les participants ont relevé la nécessité d'une part de former le personnel humanitaire en conséquence et d'autre part de développer des stratégies opérationnelles intégrant des critères relatifs à la sélection et à la responsabilité du personnel. Il a été reconnu que l'action humanitaire et une démarche fondée sur les droits sont complémentaires. Tous les participants ont reconnu que pour obtenir de bons résultats des programmes de réadaptation, il est nécessaire d'y associer de près les populations locales et d'apporter une assistance technique à ces programmes de même qu'au développement des lois nationales. Enfin, les participants ont tenté d'expliquer les raisons pour lesquelles des adolescents se portent volontaires pour faire partie de groupes armés, et ont évoqué la guerre, la pauvreté, le manque d'éducation et d'emplois, et les violences domestiques.

La biotechnologie a fait l'objet d'un atelier qui a mis en évidence les risques, les responsabilités liées aux progrès dans le domaine des sciences de la vie, et les règles pertinentes du droit international humanitaire. Les mesures à prendre pour éviter que les sciences de la vie ne soient utilisées à des fins hostiles ont été identifiées. Les participants ont salué l'initiative du CICR, qui propose de mettre en place un réseau de prévention pour alerter les gouvernements et les sensibiliser aux risques, aux règles et aux responsabilités dans ce domaine, y compris en proposant l'adoption, au niveau ministériel, d'une déclaration. Parmi les mesures spéci-

fiques proposées figurent, en plus de celles qui ont déjà été citées, la surveillance des maladies, destinée à favoriser un dépistage précoce, la promotion et la diffusion des règles du droit humanitaire dans les milieux des sciences de la vie, et l'élaboration de codes de conduite professionnels. Les participants à l'atelier ont, de manière unanime, reconnu que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait un rôle important à jouer dans ce domaine. L'atelier a également débattu de la nécessité de vérifier la conformité des armes au droit international humanitaire par la mise en place de contrôles efficaces et de mesures nationales de mise en œuvre.

L'atelier sur les armes légères et la sécurité humaine a couvert trois grands thèmes : le rôle que peuvent jouer le Mouvement et les autres acteurs humanitaires pour limiter la disponibilité et l'usage abusif des armes légères, les progrès réalisés en la matière, et les possibilités d'action pour les années à venir. Mention a été faite également des conséquences directes – nombre de victimes par mort violente par exemple – et indirectes – par exemple la violence domestique – de la disponibilité des armes légères. Une série d'études et de recherches très développées a été élaborée sur le sujet et il est urgent d'en traduire les conclusions en action, en particulier par l'adoption de règles juridiques, le retrait des armes de la circulation ainsi que le contrôle des transferts. L'impact de la disponibilité des armes légères sur la sécurité du personnel humanitaire a été abordé et les agences ont été invitées à soutenir le travail d'organisations telles que le Centre pour le dialogue humanitaire et le Small Arms Survey. Des mesures concrètes ont été proposées et le débat s'est conclu sur l'importance de la volonté politique d'agir et l'indispensable partenariat entre la société civile et les gouvernements pour traiter le problème dans son ensemble.

La mise en œuvre nationale du Statut de la Cour pénale internationale a fait l'objet d'un atelier qui a examiné les obligations imposées par le Statut et devant être traduites dans les ordres juridiques internes. Les expériences de divers pays ont été présentées, en particulier des Pays-Bas, du Canada, de l'Allemagne et de la Slovénie. Des représentants du bureau du Procureur ont fait part des informations les plus récentes concernant la mise en place de cet organe, et souligné l'importance du principe de la complémentarité avec les juridictions nationales. Le CICR a rappelé les activités d'assistance technique qu'il mène pour favoriser la mise en œuvre nationale et la promotion du Statut de la Cour. La question de l'immunité du personnel humanitaire a été abordée. Enfin, il a été constaté que la mise en œuvre du Statut de la Cour pénale internationale était complexe mais réalisable, et qu'il existait tout un éventail de possibilités en matière d'assistance technique et d'échange d'informations.

(Original anglais)

L'atelier sur les défis opérationnels que pose la conduite des activités humanitaires dans un environnement en mutation a souligné que l'espace humanitaire indépen-

dant s'était réduit, les acteurs étatiques profitant des crises militaires pour assurer leur position, tout en apportant une assistance humanitaire. L'indépendance du Mouvement est mise en question. Les acteurs non étatiques radicaux rejettent l'assistance humanitaire et considèrent les organisations humanitaires comme des cibles faciles et visibles. Le Mouvement doit réagir de façon coordonnée et cohérente à ces défis. Il doit aussi défendre l'indépendance de son action humanitaire. Les Sociétés nationales doivent agir dans le respect des Principes fondamentaux sur le plan tant national qu'international. En outre, le Mouvement doit améliorer sa communication et nouer un meilleur dialogue avec les acteurs des situations de conflit et de catastrophe.

L'atelier sur les Sociétés nationales et la coopération entre civils et militaires s'est concentré sur les activités d'assistance et de protection en faveur des victimes des conflits armés, de la violence interne et des catastrophes. L'état actuel des discussions en la matière a été examiné à la lumière d'études de cas, qui ont révélé que les principaux acteurs concernés appréhendaient et comprenaient la question de manière différente. Les participants ont estimé qu'une formation était nécessaire et que les rôles respectifs des civils et des militaires, ainsi que les interrelations, devaient être clairement définis. Les effets possibles d'un environnement en mutation sur le statut des Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, ont aussi été analysés. En outre, l'atelier a révélé que les priorités opérationnelles du Mouvement n'étaient pas les mêmes que celles des acteurs militaires. Les participants au débat en séance plénière ont souligné qu'il était important que le Mouvement agisse de manière coordonnée. Ils ont aussi insisté sur la nécessité d'assurer une formation aux militaires et au personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour garantir la compréhension mutuelle et le respect des mandats et fonctions respectifs. Le débat a montré que la coopération entre civils et militaires pouvait être améliorée à travers le dialogue et l'échange d'informations.

L'atelier sur le VIH/SIDA a mis en évidence quatre aspects essentiels :

- la nécessité de faire fond sur les progrès considérables qui ont été accomplis ces deux dernières années et de veiller à ce que les efforts liés au VIH soient intégrés aux activités essentielles du Mouvement ;
- la nécessité, pour le Mouvement, de pouvoir compter sur un engagement à long terme des donateurs s'il entend participer à la fourniture d'un traitement et d'un soutien (grâce à la présence qu'il assure à l'échelon local, le Mouvement peut veiller à ce que les personnes marginalisées ne soient pas laissées pour compte) ;
- la nécessité d'adapter les activités de prévention au type d'épidémie sévissant dans un pays. Les personnes vivant avec le VIH/SIDA devraient être associées à ce processus. Cela signifie, par exemple, qu'une stratégie de réduction des effets préjudiciables doit être adoptée dans de nom-

breux pays dans le cadre de l'action menée auprès des utilisateurs de drogues injectables ;

- la nécessité, pour les Sociétés nationales, d'expliquer leur action humanitaire au grand public et de combattre l'opprobre dont elles sont elles-mêmes l'objet du fait de leurs activités.

L'atelier sur le rôle des Sociétés nationales dans la réduction des risques de catastrophes a été l'occasion d'échanger des opinions et des expériences sur l'importance de la réduction des risques de catastrophes et celle des liens avec les gouvernements dans l'action des composantes du Mouvement. Des études de cas ont été présentées pour illustrer les expériences dans le domaine d'une réduction plus efficace des risques, ainsi que les possibilités et les contraintes en la matière. Les participants sont parvenus à un consensus sur les aspects essentiels de la réduction des risques et la nécessité de susciter un engagement accru aux échelons local, national, régional et international. L'atelier a formulé un certain nombre de recommandations.

L'atelier intitulé « Catastrophes concomitantes : préparation des Sociétés nationales aux situations de conflits et de catastrophes «naturelles» - points de convergences et différences » a examiné les défis auxquels sont confrontées les Sociétés nationales et les possibilités qui s'offrent à elles. Sur la base des études de cas et des exemples présentés par les participants, l'atelier a défini les priorités de l'action à mener pour aider les Sociétés nationales à surmonter les défis de l'assistance aux plus vulnérables dans de telles situations. Les priorités sont les suivantes :

- une stratégie de préparation harmonisée, destinée à doter plus efficacement les Sociétés nationales des moyens nécessaires ;
- la clarté et l'ouverture face à la nécessité de préserver aussi bien l'indépendance que le rôle de la Société nationale en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans l'action humanitaire ;
- la nécessité d'une réponse flexible des donateurs et des composantes du Mouvement, pour garantir une action efficace et harmonisée.

Enfin, l'atelier sur la participation de la société civile à des partenariats internationaux publics/privés en faveur de la santé a discuté des partenariats et des moyens de réduire la vulnérabilité à la maladie et aux catastrophes. Les participants ont insisté sur l'importance d'associer toutes les parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie commune. Le Mouvement peut jouer un rôle moteur dans le domaine de la santé publique et la Fédération internationale peut faire le lien entre l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et les ONG dans les pays qui ne sont pas pourvus de mécanismes nationaux de coordination.

Monsieur le président,

Je voudrais, enfin, remercier et féliciter les organisateurs de ces 11 ateliers, aussi bien les gouvernements, que les Sociétés nationales et les observateurs, pour les thèmes proposés ainsi que pour le magnifique travail qui a été accompli.

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence

(Original espagnol)

Merci beaucoup Mme Gervais-Vidricaire. Nous savons que vous avez déployé d'intenses efforts et accompli un travail considérable pendant les réunions. Je cède maintenant la parole au vice-président, M. Hisham Harun Hashim, qui va présenter une vue d'ensemble des engagements.

2. Vue d'ensemble sur les engagements

M. Hisham Harun Hashim,
Vice-Président de la Conférence

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Comme cela avait été fait à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les composantes du Mouvement, les gouvernements et les observateurs ont été invités à traduire leurs bonnes intentions en des engagements humanitaires spécifiques. Les engagements ont été classés selon les principaux thèmes de l'Agenda pour l'action humanitaire et selon des thèmes généraux reflétant les objectifs du Plan d'action de 1999.

Un premier examen des engagements révèle que 124 Sociétés nationales, la Fédération internationale, le CICR, 66 gouvernements et sept observateurs ont soumis un total de 367 engagements différents. Ce chiffre reflète une participation accrue par rapport à 1999, étant donné que 60 de ces engagements ont été préparés de façon conjointe ; la plupart sont de portée nationale, ce qui témoigne d'une volonté renforcée de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

Les engagements pris dans le contexte de l'Agenda pour l'action humanitaire sont les suivants :

Premièrement, respecter et restaurer la dignité des personnes portées disparues lors de conflits armés ou d'autres situations de violence armée, et de leurs familles. La plupart des engagements sont de caractère national ou régional, et ont été pris de façon conjointe, ce qui met clairement en évidence le lien direct et capital existant entre l'action menée à l'échelon national en faveur des personnes disparues et de leur famille et la nécessité de soutenir activement, à l'échelon international, les efforts déployés en la matière par les autorités des États, le CICR et les Sociétés nationales sœurs. Ces initiatives visent à prévenir les disparitions, à résoudre le problème lorsqu'il se pose et à répondre aux besoins des familles des personnes disparues. Nous saluons les engagements nationaux conjoints et celui du CICR, et souhaitons mettre en évidence un engagement pris par 14 participants, qui témoigne d'une bonne coopération dans un domaine où celle-ci est particulièrement nécessaire.

Deuxièmement, renforcer la protection des civils dans toutes les situations contre l'emploi et les effets indiscriminés des armes, et celle des combattants contre les souffrances inutiles et les armes prohibées, en contrôlant le développement, la prolifération et l'emploi des armes. Les engagements ont trait au respect des traités pertinents, notamment la Convention de 1980 sur certaines armes classiques et ses Protocoles, la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel, l'assistance aux victimes de mines, les programmes de prévention contre les dangers des mines et les programmes de déminage, l'examen de la législation nationale et des politiques relatives aux transferts d'armes, et le contrôle renforcé des armes portatives et des armes légères.

Troisièmement, atténuer le plus possible l'impact des catastrophes en mettant en œuvre des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes et en améliorant les mécanismes de préparation et d'intervention. Les États parties se sont engagés à développer ou renforcer les capacités des Sociétés nationales et à coopérer avec ces dernières en vue de réduire la vulnérabilité des communautés locales aux catastrophes et de mieux préparer ces communautés aux défis de cette nature en établissant des mécanismes de préparation et d'intervention, et en élaborant des plans nationaux d'urgence.

Enfin, réduire la vulnérabilité accrue aux maladies du fait de la stigmatisation et de la discrimination ainsi que du manque d'accès à des services complets de prévention, de soin et de traitement. Les engagements reflètent une prise de conscience aiguë de la nécessité de se pencher d'urgence sur le problème. Ils soulignent qu'il faut se concentrer sur la sensibilisation pour prévenir la transmission et protéger la dignité des personnes touchées, ainsi que sur l'accès aux médicaments et au traitement. À ce sujet, nous voudrions tout particulièrement attirer l'attention sur les engagements conjoints pris par l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Union européenne.

Les engagements relatifs aux objectifs énoncés dans le Plan d'action de 1999 touchent à trois domaines principaux.

Le premier est la promotion et la diffusion du droit international humanitaire, des Principes fondamentaux et des valeurs humanitaires, notamment auprès des jeunes et des forces armées. Souvent, ces engagements sont proposés de manière conjointe par les Sociétés nationales et les gouvernements.

Le deuxième touche au renforcement des Sociétés nationales à travers le développement des capacités. La plupart des engagements concernent la révision des statuts des Sociétés nationales et de la législation nationale relative à la Croix-Rouge ou au Croissant-Rouge. D'autres engagements portent sur l'intensification de la coopération entre les Sociétés nationales et les gouvernements.

Un autre thème, la mise en œuvre du droit international humanitaire, a tout particulièrement retenu

l'attention des participants à la Conférence. En effet, un certain nombre d'entre eux ont pris l'engagement de sensibiliser davantage le public au bon usage de l'emblème en tant que signe protecteur, et d'adopter des mesures nationales de mise en œuvre pour la protection des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. D'autres participants se sont engagés à créer une commission du droit humanitaire ou à renforcer une commission existante. Ces commissions ont des compétences consultatives et de coordination pour toutes les questions relatives à l'application, au respect et au développement du droit sur le plan national.

Tous les engagements ont été classés dans un Livre d'or. Il incombe à chaque participant à la Conférence de mettre en œuvre son engagement et de faire rapport sur la suite qu'il y a donnée. Les engagements et les rapports de suivi peuvent être consultés sur le site Web du CICR.

Les engagements donnent aux participants à la Conférence un moyen d'appuyer la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire et facilitent l'établissement de rapports sur les mesures de suivi. Le Rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les années 2000-2003 révèle que de nombreux États et Sociétés nationales ont fondé sur les engagements pris à la XXVII^e Conférence internationale les rapports sur les mesures concrètes qu'ils ont adoptées dans des domaines tels que les mines antipersonnel, les plans de préparation aux catastrophes, et la lutte contre la propagation et les conséquences du VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses. L'Agenda et les engagements qui ont été pris à ce sujet devraient renforcer et compléter cette action.

(Applaudissements)

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence**

(Original espagnol)

Je remercie M. Hashim, le vice-président de la Conférence. Nous allons passer au point 3, relatif au rapport sur les travaux des commissions. J'invite Mme Gervais-Vidricaire, rapporteur de la Conférence, à bien vouloir présenter son rapport.

3. Rapport sur les travaux des Commissions

**Mme Marie Gervais-Vidricaire,
Rapporteur de la Conférence**

(Original anglais)

Monsieur le Président,

C'est pour moi un honneur de faire rapport sur les réunions des Commissions de la Conférence, qui ont été tenues le 4 décembre. Je tiens tout d'abord à remercier les rapporteurs des Commissions de leurs contributions, qui m'ont permis de préparer ce rapport. J'espère que celui-ci reflètera de manière adéquate la qualité des débats au sein des Commissions.

Les Commissions A2 et A3 se sont réunies sous la présidence de Mme Amina Mohamed, ambassadeur du Kenya.

Commission A2

La Commission A2 avait pour thème « Promouvoir la protection dans les conflits armés : aspects humanitaires de la question des personnes portées disparues dans le cadre d'un conflit armé ». Ses travaux ont débuté par les présentations liminaires de trois orateurs. Celles-ci ont été suivies d'un débat auquel ont participé 26 délégations de gouvernements et de Sociétés nationales.

La première oratrice a décrit le grave traumatisme que subissent les proches des personnes portées disparues. Elle a parlé de leurs besoins psychologiques, sociaux, économiques et juridiques, ainsi que de l'importance du droit de savoir des familles.

Le deuxième orateur a présenté les mécanismes et le cadre juridique disponibles dans le cas des personnes disparues. Il a mis en évidence cinq aspects essentiels : la nécessité d'une coordination et d'une coopération entre les mécanismes et les autorités ; la participation des familles ; l'identification des dépouilles ; la nécessité d'une prévention efficace et celle d'informer les familles afin qu'elles ne nourrissent pas d'illusions.

Le troisième et dernier orateur a évoqué les quatre phases du processus que le CICR a engagé en 2002 : 1) la définition et la collecte des meilleures pratiques ; 2) la Conférence d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux tenue à Genève du 19 au 21 février 2003, qui a adopté des observations et des recommandations ; 3) la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; et 4) la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire et des engagements.

Il convient de noter que tous les participants au débat qui a suivi ont exprimé leur soutien aux aspects de l'Agenda pour l'action humanitaire relatifs aux personnes disparues. Plusieurs délégations, de gouvernements et de Sociétés nationales, ont pris l'engagement de soutenir l'initiative du CICR et de mettre en œuvre l'Agenda. Les points suivants ont été soulevés :

- la nécessité de renforcer les services de recherches ;
- la responsabilité fondamentale des gouvernements à l'égard des personnes disparues ;
- l'importance de la diffusion d'informations et de la formation des forces armées, des forces de police et des jeunes ;
- la nécessité de veiller à ce que la question des personnes disparues figure en bonne place parmi les préoccupations internationales ;
- la nécessité de renforcer les capacités ;
- la souffrance et les besoins spécifiques des familles ;
- les besoins particuliers des enfants ;
- le droit qu'ont les familles de savoir ce qui est arrivé ;

- la prise en considération des troubles internes dans l'Agenda pour l'action humanitaire ;
- l'importance de résoudre, dans le contexte des processus de paix et de réconciliation, la question des personnes disparues.

Les participants ont appelé à une intensification des efforts de la communauté internationale et à une coopération accrue entre les États, les Sociétés nationales et d'autres parties prenantes. Certaines délégations ont indiqué que le manque de moyens et de ressources constituait une contrainte.

Plusieurs délégations ont souligné que le problème des personnes disparues n'était pas limité aux situations de conflit.

Commission A3

La Commission A3 avait pour thème « Promouvoir la protection dans les conflits armés : faire face aux coûts humains de l'emploi de certaines armes dans les conflits armés ». Dans son introduction, la présidente a souligné que l'interdiction récente des mines antipersonnel, celle des armes à laser aveuglantes, et l'accord relatif aux débris de guerre explosifs sont la preuve que le droit international humanitaire peut offrir un terrain d'entente pour progresser sur les dispositions liées aux armes. La présidente a ensuite rappelé aux participants les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission :

- les mines antipersonnel et la première Conférence d'examen du traité d'Ottawa de 1997, qui se tiendra à Nairobi en 2004 ;
- les débris explosifs de guerre et le nouveau Protocole à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, lequel couvre les coûts humains desdits débris ;
- les armes portatives, les armes légères et le contrôle de leur disponibilité ;
- les biotechnologies et les efforts à déployer pour veiller à ce que les avancées dans le domaine des sciences de la vie ne soient pas utilisées à des fins hostiles ;
- l'obligation d'examiner la licéité de toutes les nouvelles armes et méthodes de guerre.

La Commission a entendu deux orateurs. La première oratrice a souligné que, même si l'on est parvenu, ces dix dernières années, à faire peser les préoccupations humanitaires sur les priorités en matière de contrôle des armes (notamment, dans le cas des mines antipersonnel), beaucoup reste à faire. Le nouveau Protocole relatif aux restes explosifs de guerre constitue un progrès notable, mais il doit être mis en œuvre de bonne foi. Elle a rappelé que le contrôle inadéquat des armes portatives et l'utilisation de ces armes en violation du droit international humanitaire faisaient plus de victimes civiles dans les conflits actuels que toutes les autres armes. Une stratégie globale est nécessaire pour résoudre le problème.

Le second orateur a parlé de l'appel « Biotechnologie, armes et humanité », que le CICR a lancé en septembre 2002. Il a tout particulièrement mentionné :

- le risque que, faute de contrôles adéquats, les avancées dans les sciences de la vie ne soient détournées à des fins hostiles ;
- l'importance d'une déclaration que les États adopteraient au niveau ministériel, comme le propose le CICR, et de la mise en œuvre d'une législation nationale adéquate ;
- un réseau de la prévention, à tisser dans les communautés scientifiques et médicales, ainsi que les industries pharmaceutique et biotechnologique.

Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreuses délégations ont salué l'adoption du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre et ont engagé les États à y adhérer. Les participants ont exprimé leur soutien au traité d'Ottawa de 1997, tout spécialement à la lumière de la première Conférence d'examen, qui se tiendra en 2004, et à l'initiative du CICR sur la biotechnologie, les armes et l'humanité. Il faut considérer que l'initiative est complémentaire de l'action qui a été entreprise dans le contexte de la Convention de 1972 sur les armes biologiques.

Les points suivants sont aussi ressortis du débat :

- l'inquiétude quant aux avancées de la biotechnologie susceptibles d'aboutir à la création de nouvelles armes biologiques ;
- la nécessité de lutter contre la prolifération des armes et de veiller à ce que les normes du droit humanitaire soient respectées dans la production de nouvelles armes ;
- la nécessité de sensibiliser davantage le public à ces problèmes.

Plusieurs délégations ont parlé des armes portatives et des armes légères. Les points suivants ont été mentionnés :

- la relation entre les armes portatives et les enfants-soldats ;
- la relation entre les armes portatives et la sécurité régionale ;
- la nécessité d'une stratégie globale, qui couvre à la fois l'offre et la demande ;
- le rôle des Sociétés nationales en matière de sensibilisation ;
- la nécessité de mettre en place des mécanismes de contrôle.

Les participants ont en outre évoqué l'importance des travaux relatifs aux bombes à dispersion et autres sous-munitions, et ont salué le fait que ces armes soient mentionnées dans l'Agenda pour l'action humanitaire.

Des participants ont manifesté leur déception quant à la manière dont certaines questions relatives aux armes étaient traitées au sein du Comité de rédaction. L'un d'eux, par exemple, a regretté que les délégations gouvernementales les abordent du point de vue du désarmement plutôt que dans une perspective humanitaire.

Enfin, la nécessité d'un examen des armes a fait l'objet d'un débat.

Les Commissions B2 et B3 ont été présidées par Mme Martine Letts de la Croix-Rouge australienne.

Commission B2

La Commission B2 avait pour thème « Réduire les risques liés aux catastrophes et aux maladies et à leurs effets : réduire les risques liés aux catastrophes et à leurs effets et améliorer les mécanismes de préparation et d'intervention ». La Commission a couvert deux grands sujets : 1) la réduction des risques et de leurs effets, et 2) le projet de la Fédération relatif au droit des opérations internationales en cas de catastrophe.

Le débat a eu pour point de départ le fait que, de plus en plus, les catastrophes frappent un nombre disproportionné de personnes parmi les plus vulnérables. Les pauvres, les migrants, les personnes déplacées et autres groupes marginalisés sont particulièrement touchés, ce qui pose un défi aux gouvernements et à la société civile, dont le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La plupart des participants se sont concentrés sur quatre thèmes : la participation des plus vulnérables ; les stratégies participatives à base communautaire ; la nécessité d'une approche globale de la gestion des catastrophes ; et le droit des opérations internationales en cas de catastrophe.

Les principaux points suivants ont été mentionnés au sujet de la participation des plus vulnérables :

- les catastrophes entravent le développement ;
- une participation accrue des plus vulnérables est un élément essentiel de la gestion des catastrophes ;
- les volontaires locaux touchés par une catastrophe ont eux aussi besoin de secours d'urgence, notamment d'un soutien psychologique et social ;
- les Sociétés nationales, qui ont des liens avec les communautés, doivent collaborer plus étroitement avec leur gouvernement, et devenir partie intégrante des plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe.

Les points suivants ont été mis en évidence au sujet des stratégies participatives à base communautaire :

- la nécessité d'utiliser les compétences locales des Sociétés nationales lors des interventions en cas de catastrophe ;
- l'importance des programmes de préparation aux catastrophes à base communautaire, qui, pour les Sociétés nationales doivent compléter les programmes de gestion des catastrophes, et non s'y substituer ;
- l'importance de l'action collective, à laquelle sont associés tous les intervenants clés aux échelons local, national, régional et international.

Les points suivants sont ressortis du débat sur la nécessité d'une approche globale de la gestion des catastrophes :

- investir dans la réduction des risques, c'est investir dans le développement ;

- des outils efficaces existent déjà et sont utilisés (par exemple, de nombreuses Sociétés nationales ont recours à l'Évaluation de la vulnérabilité et des capacités élaborée par la Fédération internationale et obtiennent de bons résultats) ;
- les Sociétés nationales peuvent favoriser la mise au point de plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe ;
- les Sociétés nationales, les gouvernements et d'autres organisations doivent conjuguer leurs efforts dans des domaines tels que la planification, la formation, l'éducation et la législation pour stimuler les efforts en matière de gestion des catastrophes ;
- malheureusement, rares sont les organisations qui adoptent une approche globale de la planification ou qui associent les communautés à un dialogue pour accroître leur degré de préparation.

Les points suivants ont notamment été soulevés au sujet du droit des opérations internationales en cas de catastrophe :

- un soutien massif a été apporté au projet de droit des opérations internationales en cas de catastrophe, des orateurs pressant la Fédération internationale de poursuivre ses travaux en la matière ;
- les participants ont considéré qu'il était plus important de mieux comprendre et appliquer le droit des opérations internationales en cas de catastrophe existant que de créer une nouvelle branche de droit sur la question.

Commission B3

La Commission B3 avait pour thème « Réduire les risques liés aux catastrophes et aux maladies et à leurs effets : réduire les risques de VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses chez les personnes vulnérables ».

Les participants ont procédé à des échanges d'opinion approfondis sur l'ampleur alarmante et grandissante de la pandémie de HIV/SIDA, sur la situation désastreuse à laquelle sont confrontés de nombreux pays, d'Afrique subsaharienne notamment, et sur les difficultés extrêmes que connaissent les groupes vulnérables.

Les participants ont soulevé différentes questions et formulé un certain nombre de recommandations.

- À l'heure actuelle, l'Afrique subsaharienne compte pour 70 % de la charge de morbidité mondiale due au VIH/SIDA, mais le virus se propage à un rythme alarmant en Europe orientale, en Asie et dans les Caraïbes. Des efforts doivent être consacrés à ces régions également.
- La réponse n'est pas proportionnée au rythme de propagation de la pandémie. La communauté mondiale doit donc renouveler son attachement à une réponse élargie et considérer l'accès au traitement comme un impératif humanitaire urgent.
- Seulement 2 % des quatre millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA en Afrique ont accès au traitement antirétroviral. La Déclaration de la

Conférence doit insister sur la nécessité d'accélérer l'accès au traitement, et appeler les pays développés à redoubler d'efforts et à intensifier leur soutien.

- La Déclaration doit aborder la question du VIH/SIDA sous l'angle de la prévention et promouvoir une approche globale, c'est-à-dire, une approche qui englobe la prévention, la lutte contre l'opprobre et la discrimination, l'accès au traitement et l'apport d'un soutien. Il a été recommandé que la Déclaration donne davantage de précisions sur des stratégies de prévention spécifiques.
- Les questions délicates telles que le sexe, l'utilisation de drogues injectables, les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, etc., doivent être traitées avec sensibilité et ouverture d'esprit. Des résultats significatifs seront obtenus si les activités concrètes sont conçues en conséquence.
- L'accent a été mis sur le fait que l'opprobre et la discrimination sont des facteurs de la propagation de la maladie.
- Un mécanisme efficace de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des programmes à l'échelon communautaire doit être mis en place.
- La réduction des risques, notamment des effets préjudiciables de l'utilisation de drogues injectables, a été considérée comme un moyen important de réduire au minimum la propagation du VIH et d'autres infections véhiculées par le sang parmi les utilisateurs de drogues injectables.
- L'équité doit être respectée dans l'accès aux soins et au traitement, en particulier pour les secteurs marginalisés de la population.
- Le trafic d'enfants est un autre facteur de la propagation du VIH, et la Fédération internationale et le CICR sont encouragés à se pencher sur la question.
- Le VIH/SIDA touche les soutiens de famille et entraîne des pénuries alimentaires pour de nombreuses personnes vivant avec lui et pour leurs proches. La sécurité alimentaire est une considération importante qui doit être prise en compte dans la Déclaration.
- Étant donné que les femmes supportent le fardeau de l'infection et d'autres problèmes liés au VIH, la Déclaration devrait comprendre des mesures visant à donner aux femmes les moyens d'agir et à alléger leurs souffrances.
- Les participants ont reconnu et salué les efforts que fait la Fédération internationale pour surmonter les défis posés par le VIH/SIDA, notamment à travers la lutte contre l'opprobre et la discrimination, la prévention, les soins, les traitements et les activités de soutien.
- Les participants ont reconnu que le Fonds Massambo, établi par la Fédération internationale pour mettre les médicaments antirétroviraux à la disposition du personnel et des volontaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge, était un pas dans la bonne direction. Toutefois, certains ont dit être préoccupés par le fait qu'une telle démarche pourrait être perçue comme une atteinte au principe d'impartialité.

- Les participants considèrent que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est une voix respectée et peut sensibiliser les gouvernements à la nécessité :
 1. d'assurer l'accès à la thérapie antirétrovirale pour tous ceux qui en ont besoin ;
 2. de modifier les législations et les politiques discriminatoires, qui privent de nombreuses personnes vulnérables de l'accès à des mesures adéquates de prévention, de traitement et de soins ;
 3. d'associer les personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres populations vulnérables à la prise de décisions ;
 4. d'œuvrer à la promotion et à la démarginalisation des femmes, qui doivent être protégées contre la violence ;
 5. de mettre en place des stratégies de réduction des effets préjudiciables pour les utilisateurs de drogues injectables.

Compte tenu de l'expérience considérable que le Mouvement a acquise dans les domaines de l'intervention en cas de catastrophe, des activités menées en coordination avec les communautés locales, de la gestion de son réseau mondial de volontaires, et de la promotion des Principes fondamentaux, qui encouragent une action basée sur les droits, les participants ont vivement encouragé les Sociétés nationales à :

- offrir un « espace humanitaire » pour la négociation de politiques et de questions d'ordre juridique ;
- dispenser des soins de santé de base en fonction de la vulnérabilité et des besoins, sans discrimination ;
- adopter des mesures opérationnelles pour assurer l'accès à des services complets de prévention et de soins, y compris des stratégies de réduction des effets préjudiciables pour les utilisateurs de drogues injectables ;
- soutenir l'éducation sur le SIDA, le dépistage volontaire et confidentiel, ainsi que les programmes de sensibilisation et de conseil avant et après le dépistage, en particulier pour les femmes et pour les filles ;
- intégrer le VIH/SIDA dans les opérations d'urgence ;
- poursuivre la campagne mondiale de lutte contre l'opprobre et la discrimination liés au SIDA.

Il a été noté que la réponse collective mondiale avait été trop limitée et n'avait donc que très peu contribué à endiguer la pandémie qui décime non seulement des populations mais aussi des nations.

(Applaudissements)

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, Président de la Conférence

(Original espagnol)

Merci beaucoup Mme Gervais-Vidricaire pour votre rapport. Nous abordons maintenant le point 4, relatif au rapport du Comité de rédaction. Nous allons entendre l'ambassadeur Johan Molander, président du Comité de rédaction. L'efficacité avec laquelle vous avez conduit les débats a permis au Comité de parvenir à un consensus sur plusieurs des questions examinées pendant la Conférence, et d'élaborer les projets de résolutions qui ont été distribués ce matin.

4. Rapport du Comité de rédaction

S.E. l'Ambassadeur Johan Molander, Président du Comité de rédaction

(Original anglais)

Monsieur le président,

Le Comité de rédaction avait pour mandat de négocier un certain nombre de documents et de dégager un consensus en vue de leur adoption en séance plénière.

Ces documents étaient le projet de Déclaration, le projet d'Agenda pour l'action humanitaire et le projet de résolution 1, par laquelle les deux textes de fond seraient adoptés. Le Comité a en outre examiné trois résolutions techniques : le projet de résolution 2, amendant le règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken, le projet de résolution 3 sur l'emblème, et le projet de résolution 4, sur le lieu et la date de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Tôt dans la soirée d'hier, le Comité a pu adopter par consensus tous les documents qui lui avaient été soumis. Deux délégations ont fait part de leur position lors de l'adoption de la résolution 3 sur l'emblème.

J'ai maintenant l'honneur de soumettre ces documents à la Conférence pour approbation.

Le Comité de rédaction a mené un débat approfondi sur différentes parties des documents de fond. Il a travaillé tous les jours jusque tard dans la nuit. Plusieurs projets révisés de la Déclaration et de diverses sections de l'Agenda pour l'action humanitaire ont été élaborés avant que le Comité ne parvienne à des textes de consensus.

Un groupe à composition non limitée, présidé par la vice-présidente, Mme Norma Nascimbene de Dumont d'Argentine, a été constitué pour étudier l'objectif général 4 de l'Agenda pour l'action humanitaire, intitulé « Réduire les risques liés aux maladies et leur impact ». Les autres textes ont été examinés par le Comité de rédaction réuni en séance plénière, bien que certaines questions aient, bien sûr, fait l'objet de consultations dans le cadre de groupes informels de délégations intéressées.

Même si les négociations ont souvent été ardues et ont parfois révélé des divergences de vues, l'ambiance au sein du Comité de rédaction et des autres groupes était excellente. J'ai été impressionné par l'esprit de coopération et de conciliation des participants, ainsi que par l'attitude constructive de chacun.

Les documents qui sont maintenant présentés en séance plénière sont donc le fruit de longues négociations, au cours desquelles de nombreuses délégations ont dû faire des concessions souvent douloureuses. Ils reflètent un délicat équilibre qui, nous en sommes convaincus, recueillera l'approbation de tous les membres de la Conférence.

Je pense que les délégations à la Conférence pourront constater que l'essence de la Déclaration et de tous les objectifs a été préservée et parfois même renforcée.

Enfin, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à Mme Norma Nascimbene de Dumont pour la façon extraordinaire dont elle a géré les difficiles négociations sur le texte relatif au VIH/SIDA. Sans elle, le Comité de rédaction n'aurait pas pu achever ses travaux à temps. Je tiens aussi à remercier les membres du secrétariat que le CICR et la Fédération internationale ont mis à ma disposition, pour leurs remarquables contributions tout au long de la Conférence. Il m'est impossible de tous les citer mais, en ce qui concerne l'assistance et la rédaction, je tiens à mentionner l'excellent travail qu'ont accompli Charlotte Lindsey et Victoria Bannon, ainsi que leurs collègues Christiane Johannot-Gradis, Peter Herby, Gabor Rona, Michelle Mack et Inigio Barena. Ce sont eux qui ont fait le véritable travail.

Je voudrais aussi remercier les deux autres vice-présidentes, l'ambassadeur Valentine Rugwabiza, du Rwanda et le Dr Heike Spieker, de la Croix-Rouge allemande, pour leur soutien.

Enfin, Monsieur le président, je vous remercie ainsi que vos collègues du Bureau pour votre efficace coopération. Je tiens aussi, et surtout, à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance pour l'esprit constructif et cordial avec lequel les délégations des Sociétés nationales et des gouvernements ont participé au Comité de rédaction.

J'ai, toutefois, encore un commentaire à faire. Nous avons produit un grand nombre de documents, qui ont été traduits très rapidement. Certains contiennent quelques petites erreurs que je voudrais mentionner. Ma déclaration sera consignée dans le procès-verbal de la Conférence. Les textes que nous avons adoptés sont donc, techniquement, amendés par moi de façon à refléter, dans un cas, l'accord auquel nous étions parvenus, et dans l'autre les traductions en français et en espagnol.

Au paragraphe 8, ligne 7 de la Déclaration en anglais, la phrase commençant à la ligne 6 devrait être ainsi libellée : « En outre, le personnel humanitaire devrait,

conformément aux règles du droit international applicable, être autorisé à accéder librement et sans entrave aux populations touchées par un conflit armé, une catastrophe et la maladie, ou sous occupation étrangère ». Les mots « conformément aux règles du droit international applicable » ont, par erreur, été supprimés lors de la reproduction du document.

De plus, il convient de modifier les versions française et espagnole de l'Objectif 3.2. L'expression « international disaster response » devrait être traduite par « les actions internationales en cas de catastrophes » en français et « las acciones internacionales en casos de desastre » en espagnol. Ensuite, l'expression « the laws, rules and principles applicable to international disaster response » devrait être traduite dans l'ordre inverse, en commençant par le mot « rules », c'est-à-dire, « les règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophes » en français et « las normas, leyes, y principios aplicables en las acciones internacionales en casos de desastre » en espagnol.

(Applaudissements)

5. Adoption des résolutions de la Conférence et commentaires des participants

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, Président de la Conférence

(Original espagnol)

Merci beaucoup ambassadeur Molander. Nous savons que votre équipe et vous-même avez travaillé de façon intense ces derniers jours afin que la Conférence puisse disposer aujourd'hui de tous les documents. Je souhaite maintenant proposer à la Conférence d'adopter la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire en approuvant la résolution 1, telle qu'elle a été libellée par le Comité de rédaction.

Pouvons-nous considérer qu'elle est adoptée ? Merci beaucoup, la résolution 1 est adoptée.

Je vous propose maintenant d'adopter les autres résolutions de la Conférence, qui elles aussi ont été approuvées par le Comité de rédaction. Vous avez reçu un exemplaire de chacun des documents suivants : projet de résolution 2 sur le Fonds de l'Impératrice Shôken, projet de résolution 3 sur l'emblème, projet de résolution 4 sur les lieu et date de la Conférence internationale qui se tiendra en 2007.

Pouvons-nous considérer que ces résolutions sont adoptées ?

Merci. Je déclare que les résolutions précitées ont été adoptées.

Les délégations du Japon et de l'Algérie ont souhaité s'exprimer. Je donne d'abord la parole au représentant du Japon.

Déclaration de la délégation du Japon

S.E. M. Minoru Endo, ambassadeur, assistant spécial auprès du ministère des Affaires étrangères, Japon

(Original anglais)

Suite à l'adoption de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire, la délégation japonaise souhaite faire la brève déclaration suivante.

Nous regrettons que la référence à la sécurité humaine qui était faite dans le projet de texte ait été supprimée et que le texte, contrairement à ce que nous avons proposé, ne mentionne pas la promotion de la sécurité humaine.

Nous avons conduit des consultations sur cette question avec les délégations intéressées, et des progrès ont été réalisés. Malheureusement, nous n'avons pas pu trouver à temps une formulation acceptable pour toutes les délégations intéressées.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations qui ont étudié nos propositions de manière approfondie.

Le Japon attache de l'importance au concept de la sécurité humaine. La promotion et la réalisation de la sécurité humaine sont des objectifs de politique étrangère essentiels du Japon. Nous continuerons donc de nous employer à mieux faire comprendre, et plus largement, la question.

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, Président de la Conférence

(Original espagnol)

Merci beaucoup. Le représentant de l'Algérie a maintenant la parole.

Déclarations au nom du Groupe arabe et du Groupe africain

S.E. M. Mohamed-Saleh Dembri, Ambassadeur, représentant permanent de l'Algérie, Genève, au nom du Groupe arabe

(Original français)

Monsieur le président,

J'aurai deux déclarations à faire, l'une au nom du Groupe arabe que je préside et l'autre au nom du Groupe africain dont je suis le coordonnateur.

En règle générale, ces groupes saluent le climat de cordialité, de consensus et de sincérité dans lequel se sont déroulés les travaux de cette Conférence. Ils expriment leur reconnaissance et leur gratitude à l'Ambassadeur de Suède Johan Molander, qui est un ami personnel, pour l'action qu'il a menée, bien évidemment à vous-même, Monsieur le président, pour la qualité de votre gestion de cette Conférence ainsi qu'à tous ceux qui vous ont aidé dans cette tâche, sans oublier le personnel du CICR.

Je commence par la déclaration du Groupe arabe.

(Original arabe)

Le Groupe arabe,

Ayant pris note de la résolution 5 du Conseil des délégués, en date du 1^{er} décembre 2003, souhaiterait faire les remarques suivantes à cet égard :

1. En ce qui concerne le paragraphe 3 du dispositif, le Groupe arabe confirme qu'il comprend la signification de l'expression « les développements ayant empêché l'obtention du résultat recherché ». La raison principale pour laquelle la conférence diplomatique n'a pas eu lieu était la grave détérioration de la situation dans les territoires arabes et palestiniens occupés, et l'escalade dans les violations israéliennes graves des droits du peuple palestinien et des règles du droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève de 1949 et les deux Protocoles additionnels.

Par conséquent, la confusion apparente dans la formulation du paragraphe 3 du dispositif ne reflète pas clairement cette réalité.

2. En ce qui concerne le paragraphe 6 du dispositif, le Groupe arabe souligne son attachement au consensus autour du principe du protocole 3, à condition que l'emblème ne soit pas porteur d'une signification politique, religieuse, ethnique, raciale ou régionale. Dans ce cadre, le groupe arabe considère que le projet de protocole proposé actuellement est toujours soumis à discussion et susceptible d'être modifié. À ce propos, le Groupe arabe affirme qu'il a proposé que ce texte soit modifié juste avant l'arrêt du processus de négociation.
3. Le Groupe arabe demande que cette déclaration soit inscrite dans les documents officiels de la Conférence.

(Original français)

Merci Monsieur le président.

J'ai la deuxième déclaration au nom du Groupe africain, Monsieur le président,

Monsieur le président,

Le groupe africain a analysé les résultats des élections à la Commission permanente. Il félicite les cinq nouveaux membres élus et forme le vœu que la Commission permanente, dont c'est la tradition constante, puisse accomplir son œuvre au seul bénéfice de l'action humanitaire à travers le monde.

Le Groupe africain déplore toutefois, sans réclamer un droit de quota, que l'Afrique, continent éprouvé, n'ait pas de représentant au sein de la Commission permanente. Il espère qu'aux prochaines échéances électorales, une position de solidarité de tous les délégués à l'égard de l'Afrique offrira à la Commission permanente la possibilité de jouir de la représentativité la plus large, en accord avec les principes d'universalité du mouvement international humanitaire.

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence**

(Original espagnol)

Je donne maintenant la parole au représentant du Saint-Siège.

Déclaration du Saint-Siège

**Mgr. Silvano M. Tomasi, Nonce Apostolique,
Observateur permanent du Saint-Siège**

(Original anglais)

Monsieur le président,

Le Saint-Siège salue l'adoption de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire par la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Bien que la délégation du Saint-Siège ait participé activement aux travaux de rédaction, elle exprime une réserve au sujet des paragraphes 4.1.3 et 4.1.4 de l'Objectif général 4 relatif à la réduction des risques liés aux maladies et de leur impact, dans l'Agenda pour l'action humanitaire.

Le Saint-Siège, conformément à sa nature et à sa mission particulière, réaffirme toutes les réserves qu'il a précédemment émises à l'issue de divers sommets et conférences des Nations Unies et lors des Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à l'examen de ces réunions. Rien de ce que le Saint-Siège a fait au cours des débats qui ont abouti à l'adoption de l'Agenda pour l'action humanitaire ne doit être compris ou interprété comme l'approbation de concepts auxquels il ne peut pas souscrire pour des raisons morales.

Le Saint-Siège considère que l'expression « santé sexuelle et génésique » s'applique à son concept global de la santé, qui couvre l'être humain dans son entier, c'est-à-dire sa personnalité, son esprit et son corps, et qui encourage l'épanouissement de la maturité personnelle dans la sexualité, l'amour mutuel et la prise commune de décisions, qui caractérisent les relations conjugales conformes aux normes morales.

Le Saint-Siège tient à souligner qu'il n'a en rien changé sa position morale notoire quant à l'utilisation de préservatifs comme moyen de prévenir l'infection par le VIH.

Le Saint-Siège demande que cette réserve soit consignée dans le procès-verbal de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence**

(Original espagnol)

Merci révérend. Le représentant de l'Iran a la parole.

Déclaration de la République islamique d'Iran

**Mr. Hamid Eslamizad, Premier conseiller,
Représentant permanent adjoint de la
République islamique d'Iran, Genève**

(Original anglais)

J'ai demandé la parole pour exprimer la position de mon gouvernement au sujet de la résolution 3 que la Conférence vient d'adopter.

Le projet de résolution 3 a été soumis à notre attention à une heure extrêmement avancée de la nuit dernière. Cela a consterné ma délégation, qui estime que les travaux de la Conférence exigent une plus grande transparence, du moins pour l'avenir.

Sans vouloir entrer dans les détails et en rappelant la déclaration que l'ambassadeur Dembri d'Algérie a faite au nom du Groupe arabe, ma délégation souhaite émettre une réserve au sujet de la résolution 3, qu'elle ne considère pas acceptable, à l'instar de nombreux autres pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Je tiens en outre à préciser que le contenu du Protocole III revêt la plus haute importance pour l'Iran. La façon dont cette résolution a été traitée nous rend, comme beaucoup d'autres membres de l'OCI, encore plus attentifs aux efforts qui pourraient être faits et qui pourraient porter atteinte au contenu du Protocole.

Je demande que cette réserve soit consignée dans le procès-verbal de la Conférence.

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence**

(Original espagnol)

Merci. Il est indiqué à tous les délégués qui ont pris la parole que leurs commentaires seront fidèlement consignés dans le procès-verbal. Nous passons maintenant au point 6, c'est-à-dire, la cérémonie de clôture de la Conférence. Je cède la parole au président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero.

4.10 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

6 décembre 2003

11 h 00

Allocution de

**M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero,
Président de la Fédération internationale
des Sociétés de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge**

(Original espagnol)

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

En cette dernière séance de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je voudrais, d'abord, remercier toutes les délégations ici présentes de leurs déclarations de soutien à l'action de la Fédération internationale et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il est en effet encourageant de constater qu'elles apprécient les efforts que nous déployons pour réduire la vulnérabilité et améliorer les conditions d'existence des personnes touchées par les catastrophes, les maladies et les conflits armés.

Je tiens, en particulier, à remercier de leur collaboration tous les gouvernements qui ont aidé les Sociétés nationales à renforcer leurs capacités. Cette collaboration est vitale, car elle donne aux Sociétés nationales les moyens de répondre efficacement aux besoins auxquels elles sont confrontées.

Cette Conférence s'est attachée à mieux cerner les grands défis qui se posent dans le domaine humanitaire, à réaffirmer l'engagement collectif que nous avons pris de les relever, et à dégager un consensus sur les actions spécifiques que nous pouvons entreprendre pour protéger la dignité humaine.

Nous devons surmonter d'innombrables défis : réduire les effets des catastrophes et de maladies comme le VIH/SIDA, lutter contre l'opprobre et la discrimination, promouvoir le respect des droits de chaque être humain ainsi que le droit international humanitaire. C'est donc un énorme travail qui nous attend.

Comme je vous le disais hier, l'action individuelle peut faire avancer les choses. Mais nous irons beaucoup plus loin si nous unissons les efforts et tirons parti de la détermination d'autres personnes pour engager une action collective.

Nous en avons fait la preuve, ici, ces derniers jours. Nous avons constaté que les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les représentants des États étaient fermement décidés à réaliser un objectif commun – protéger la dignité humaine.

Je suis très heureux que nous ayons su laisser de côté nos divergences et apprécier la diversité des opinions

exprimées au cours des débats, afin d'élaborer une Déclaration et un Agenda pour l'action humanitaire qui définissent quelques actions prioritaires pour les quatre prochaines années.

Toutefois, nous ne pouvons ni ne devons nous contenter de ce qui est inscrit dans le procès-verbal de cette Conférence. Nous devons tous dès aujourd'hui commencer à mettre en pratique ce à quoi nous nous sommes engagés. Il nous faut agir dès à présent, parce que la vie et la dignité de millions de personnes sont en jeu.

Nous devons, dans le même temps, tenter d'évoluer. Nous ne devons pas nous limiter à protéger la dignité humaine, nous devons la promouvoir.

Cela implique d'œuvrer sur le long terme et de façon continue, pour éliminer les menaces qui pèsent sur la dignité humaine, sans porter atteinte aux droits ou à la dignité de quiconque. La possibilité de mener une existence épanouie, dans la sécurité, à l'abri de la maladie et dans la dignité, doit être la même pour tous.

La Fédération internationale est, pour sa part, déterminée à réaliser cette tâche. Nos Sociétés nationales et notre réseau de volontaires continueront à faire face aux séquelles des conflits armés, des catastrophes et des maladies. Mais ce n'est pas tout : en plus de réagir, ils continueront à s'employer à réduire les risques et la vulnérabilité face aux catastrophes, à la maladie, à la violence et aux conflits armés.

Nous travaillerons avec et dans les communautés vulnérables afin de renforcer leurs capacités et de leur donner les moyens de mieux faire face aux situations qui menacent leur vie, leurs moyens de subsistance et leur dignité. Nous les aiderons à trouver des solutions à long terme, dans le plus grand respect de la culture, des espérances et des aspirations des personnes.

Nous nous appliquerons à réduire les risques de catastrophe et de maladie, à améliorer notre action en cas de catastrophe, à lutter contre l'opprobre et la discrimination liés au VIH/SIDA, à promouvoir le respect de la diversité et à défendre la dignité de chaque être humain.

Tel est l'engagement que nous prenons devant cette Conférence internationale.

Et, pour réaliser pleinement nos objectifs, nous devons continuer à nouer des partenariats efficaces avec les autres composantes du Mouvement, avec d'autres acteurs, et en particulier avec les gouvernements. Ces partenariats ont été riches d'enseignements.

À cet égard, je voudrais mettre en évidence les recommandations du rapport sur « Les Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire », qui indiquent que nous devons assurer une relation équilibrée entre les États et les Sociétés nationales. Je crois que ces recommandations nous servi-

ront à la fois de modèles et d'outils pour former des partenariats solides et fructueux.

En outre, je voudrais inviter les gouvernements, comme je l'ai déjà dit hier à l'occasion de la Journée internationale des volontaires, à adopter des lois et des politiques qui encouragent le volontariat, et à prendre des mesures pour protéger les volontaires menant une action humanitaire.

Enfin, je voudrais insister sur l'importance des partenariats, notamment ceux qui sont noués avec les communautés vulnérables, ainsi que sur celle de l'action que nous menons dans la lutte contre le VIH/SIDA, en citant quelques phrases du discours que Julian Hows, du Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA (GNP+), a prononcé lors de la cérémonie d'ouverture.

Julian a dit : « Les partenariats avec nous qui vivons avec le virus, et qui avons les moyens d'agir parce que notre dignité est véritablement respectée, est la meilleure stratégie pour atteindre ces groupes marginalisés et une traduction des Principes fondamentaux tout à fait adaptée au XXI^e siècle »

Monsieur le président,

Agissons tous en partenariat, en nous fondant sur les Principes fondamentaux, le respect mutuel, les engagements pris dans la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire de cette XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La dignité humaine dépend de nous tous. Acceptons ce défi et faisons-en notre engagement.

(Applaudissements)

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence**

(Original espagnol)

Nous remercions M. le président de la Fédération de son intervention.

M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge, va maintenant prendre la parole.

**Allocution de M. Jakob Kellenberger, Président
du Comité international de la Croix-Rouge**

(Original anglais)

Monsieur le président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux d'entre vous qui ont contribué à la réalisation de cette Conférence. Le CICR est reconnaissant pour tous les messages de soutien qu'il a reçus au sujet tant de son action dans le domaine du droit international humanitaire que de ses activités humanitaires.

Nous sommes heureux que la Conférence internationale ait aussi clairement réaffirmé la pertinence du droit humanitaire dans les conflits armés contemporains. En cette période troublée, il est important que les normes qui représentent un degré minimum d'humanité, et auxquelles ont souscrit les États parties aux Conventions de Genève, servent de référence.

Nous avons entendu les graves préoccupations des États parties aux Conventions de Genève et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge quant aux violations du droit humanitaire, lesquelles font d'innombrables victimes, civiles pour la plupart.

La ferme détermination, si souvent manifestée ces derniers jours par la communauté des États et par la société civile, à prévenir de telles violations et à y mettre fin, est extrêmement encourageante. Nous devons tous maintenant veiller à ce que l'indignation que nous ressentons face aux souffrances dont nous sommes les témoins conduise à une amélioration notable de la situation des victimes de la violence des conflits armés. Nous devons unir nos forces pour veiller à ce que les méthodes et les moyens de combat ne franchissent pas les limites fixées par le droit humanitaire et à ce que les personnes protégées par ce droit bénéficient effectivement de la protection qui leur est due.

Cette Conférence nous a aussi offert la possibilité de débattre des défis normatifs auxquels est confrontée l'action humanitaire. L'une des principales responsabilités du CICR est de clarifier et d'interpréter le droit humanitaire, et même, au besoin, de contribuer à son développement. Nous continuerons à assumer cette responsabilité en poursuivant le processus de consultation que nous avons engagé dans différentes parties du monde pour tenter de renforcer et d'améliorer la protection assurée par le droit humanitaire.

Ce droit est l'assise de l'action humanitaire. Nous nous attacherons à honorer la confiance que vous avez placée en nous, en intensifiant les efforts que nous déployons pour obtenir l'accès aux victimes et sensibiliser les autorités aux responsabilités qui leur incombent, afin que la dignité des personnes affectées par un conflit armé soit respectée et que ceux qui souffrent reçoivent une assistance.

Nous devons, cependant, reconnaître que les menaces qui pèsent sur la mission humanitaire et à propos desquelles vous avez été nombreux à manifester votre inquiétude, constituent un immense défi à l'accomplissement du mandat que vous nous avez confié.

Ces menaces frappent au cœur même de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, elles planent sur l'immunité de l'action humanitaire impartiale, neutre et indépendante, elles portent atteinte au droit des victimes à une protection. Faisons en sorte que nos efforts ne soient pas, eux aussi, les victimes des formes diverses de guerre totale que nous avons constatées ou de la confusion au sujet de l'action humanitaire.

Nous remercions les membres du Mouvement pour leur soutien. Nous devons, dans le monde d'aujourd'hui, travailler en collaboration étroite. Ce faisant, nous devons prendre en compte les compétences respectives de nos partenaires. Nous devons surtout œuvrer dans un esprit de solidarité et de respect mutuel, et rechercher, ensemble, l'efficacité. Il est probable que les fractures qui se manifestent dans le monde ne seront pas résorbées dans l'avenir immédiat, mais le Mouvement a montré ces dernières semaines qu'il était uni dans le respect de la diversité et la lutte contre l'intolérance et la discrimination.

Enfin, il est de notre devoir de veiller à ce que les résolutions, les décisions et les engagements que nous avons formulés de façon qu'ils reflètent nos espoirs communs soient concrètement mis en œuvre. Pour sa part, le CICR assumera ses obligations et honorera l'engagement qu'il a pris quant au sort tragique des personnes disparues. De même, il poursuivra ses efforts en faveur des femmes victimes de conflits armés, en particulier les mères, les sœurs et les épouses de personnes dont le sort n'a jamais été élucidé, des femmes que l'incertitude a plongées dans une angoisse infinie.

Partout dans le monde, des êtres humains meurent à cause des conflits armés, des maladies infectieuses, du manque de préparation aux catastrophes et de la malnutrition. Les enjeux sont à l'échelle de la planète. Nous y ferons face dans l'unité. Nous avons vu ce qu'il fallait faire. Souhaitons maintenant que notre optique puisse apporter des résultats et susciter quelque espoir. *(Applaudissements)*

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence**

(Original espagnol)

Merci beaucoup M. Kellenberger pour ce que vous venez de dire.

Nous avons maintenant le privilège d'entendre S. A. R. la princesse Margriet des Pays-Bas.

**Allocution de S. A. R. la princesse Margriet
des Pays-Bas, Présidente de la Commission
permanente**

(Original anglais)

Excellences, Chers collègues et amis,

La XXVIII^e Conférence internationale touche à sa fin. Je voudrais formuler trois remarques, et il me faudra moins de trois minutes pour le faire.

Je voudrais avant tout, au nom de la Commission permanente, vivement remercier tous ceux qui ont contribué au succès de cette Conférence. Je crois que cette Conférence nous a stimulés et nous a tous rendus plus forts dans notre action humanitaire.

Nous devons beaucoup au gouvernement suisse pour son soutien extraordinairement généreux.

Nous exprimons notre immense gratitude envers les co-hôtes – la direction et le personnel du CICR et de la Fédération. Vous avez travaillé sans relâche et avec diligence sur le fond et sur la forme. Nous sommes profondément reconnaissants envers le président et les vice-présidents, le secrétaire général et tous les autres responsables de leur formidable efficacité, qui nous a conduit au succès.

Un hommage spécial doit être rendu aux volontaires de la Croix-Rouge genevoise pour leur dévouement et leur inlassable travail.

Je voudrais aussi remercier du fond du cœur tous les membres de la Commission permanente avec qui j'ai eu l'immense privilège de servir au cours des huit dernières années. Je chéris votre amitié et je suis très heureuse d'avoir vécu cette expérience enrichissante du travail d'équipe.

C'est avec une joie sincère que je félicite les nouveaux membres de leur élection. Les attentes du Mouvement à votre égard sont grandes et je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de succès.

Participer à cette rencontre, qui a été placée sous le signe du succès et de l'harmonie, a été pour moi extrêmement enrichissant. Je suis convaincue que vous tirerez partie des connaissances et de l'expérience qui existent au sein du Mouvement. Le personnel et les volontaires sont l'épine dorsale du Mouvement.

Le droit à la dignité humaine est universel et non négociable. Cette conviction est, pour moi, le résultat le plus important de cette Conférence.

Enfin, j'espère que l'engagement humanitaire exprimé dans la Déclaration, dans l'Agenda et dans vos engagements se convertira en des actions concrètes. Le Mouvement et les gouvernements doivent entreprendre dès à présent l'effort nécessaire. Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses pour l'humanité. *(Applaudissements)*

**M. Jaime Ricardo Fernández Urriola,
Président de la Conférence**

(Original espagnol)

Merci beaucoup, princesse Margriet. Avant de céder la parole au nouveau président de la Commission permanente, nous souhaitons exprimer nos plus vifs remerciements à la princesse Margriet et la féliciter, une fois encore, pour le travail remarquable que la Commission permanente a accompli sous sa direction. Je vous invite à saluer de nouveau la princesse par vos applaudissements. *(Applaudissements)*

Voici maintenant le nouveau président de la Commission permanente.

**Allocution du Docteur Mohammed Al-Hadid,
Nouveau président élu de la Commission
permanente**

(Original arabe)

Que la paix soit avec vous, « As salam Alaykoum »

Monsieur le président, Votre Altesse royale, Excellences,
Chers amis,

Je suis extrêmement touché et très honoré par la confiance que vous avez placée en moi. Je suis profondément attaché aux valeurs humanitaires de notre Mouvement, dont je servirai les intérêts en me laissant guider par les Principes fondamentaux.

Je remercie tous les membres de la Commission permanente sortante. Je remercie tout particulièrement Son Altesse royale la princesse Margriet, pour son engagement et sa loyauté envers le Mouvement. La Commission permanente qu'elle a dirigée de main de maître au cours des huit dernières années est aujourd'hui un organe actif et puissant du Mouvement. Je ferai mon possible pour suivre sa trace en tant que mandataire de la Conférence internationale.

Je tiens à remercier et féliciter tous les membres de cette Conférence pour l'adoption de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire. J'exprime ma sincère reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé sans relâche sur les estrades et à tous ceux qui, en coulisse, ont œuvré à ce succès.

La Commission permanente a notamment pour tâche de promouvoir et d'encourager la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués. L'Agenda guidera notre action jusqu'à la prochaine Conférence internationale, qui aura lieu en 2007. Soyez-en assurés.

Vous avez élu la Commission permanente. Vous lui avez donné vos voix. Vous devez maintenant lui apporter votre soutien.

Je vous souhaite à tous un bon voyage de retour dans vos pays et je me réjouis à la perspective de garder le contact avec vous, pour agir au service de ce grand Mouvement.

En ce qui concerne la non-représentation de l'Afrique parmi les membres élus de la Commission permanente, je tiens à vous donner l'assurance que nous prendrons tous en compte la voix de ce continent. Vous pouvez compter sur nous. Nous sommes déterminés à vous servir et à servir ce grand Mouvement.

(Applaudissements)

**Allocution de M. Jaime Ricardo Fernández
Urriola, Président de la Conférence**

(Original espagnol)

Je remercie M. Al-Hadid.

Très chers amis,

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est concentrée sur

les préoccupations humanitaires et l'action en faveur des personnes les plus vulnérables, touche à sa fin. Elle s'est tenue à un moment où le monde est confronté à de graves problèmes liés à la sécurité, à la paix, aux relations entre les nations et les communautés, aux menaces qui, dans différentes régions, pèsent sur la santé des personnes, et aux contraintes s'exerçant sur l'environnement. Les défis que doit surmonter l'action humanitaire sont innombrables. L'un des plus grands est de préserver la sécurité, toujours plus précaire, du personnel humanitaire.

Reste que les hommes ne se sont jamais autant mobilisés pour faire face à l'adversité. C'est pour nous un message d'espoir que reflète la composition de la Conférence internationale, qui réunit les gouvernements, le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales. La volonté de parvenir à des accords entre les Parties fait que le monde entier, en se préoccupant des situations qui menacent la survie de l'homme, élabore des instruments et crée des organisations qui deviennent les garants de la protection des droits de l'humanité, notamment celui de l'accès à une vie digne.

Je tiens à remercier tous les participants à la Conférence de leur précieuse collaboration. Les déclarations qu'ils ont faites tant en séance plénière qu'au sein des commissions ont été bien comprises. Le sentiment qui nous unit nous permet de continuer à œuvrer dans cette voie. Les accords auxquels nous sommes parvenus durant ces quelques jours d'intense travail sont la preuve tangible que l'intérêt manifesté par l'homme pour son prochain est une réalité. À cet égard, la Conférence a montré, cette année, une facette souvent oubliée de l'action humanitaire, en mettant l'accent sur la protection de la dignité humaine des victimes. Dans ce contexte, la Conférence a débattu de la question des personnes disparues, des moyens de faire face aux catastrophes et aux maladies, de l'emploi de certaines armes et de l'opprobre auquel sont confrontées les personnes vivant avec le VIH/SIDA ou d'autres maladies infectieuses. La réalisation des engagements que nous avons pris dépendra de nous, en qualité de représentants de nos pays et de nos Sociétés nationales. Par conséquent, il ne me reste plus qu'à vous engager à poursuivre avec vigueur le combat quotidien pour la protection de la dignité humaine.

Je tiens à tous vous remercier de votre participation et de votre travail acharné. Je remercie aussi toutes les personnes que nous ne voyons pas et qui ont fait leur possible pour que cette Conférence soit un succès. Je pense, notamment, aux interprètes et aux caméramans. Je vous invite à les applaudir chaleureusement.

(Applaudissements)

Le moment est venu de nous séparer, de retourner dans nos pays pour concrétiser les accords qui ont été conclus ici. Je souhaite à tous les délégués, venus de presque tous les pays du monde – ce qui témoigne de l'ampleur et de l'universalité de notre Conférence –, un bon voyage et un heureux retour dans leur foyer.

Je déclare close la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

4.11 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA CONFÉRENCE

Ordre du jour provisoire et Programme de la XXVIII^e Conférence internationale (03/IC/00)

Note d'information aux membres, aux observateurs et aux invités

Information succincte – Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Recueil de documents, dont :

- **Projet de Déclaration (03/IC/01 - pour adoption à la Conférence)**
- **Projet d'Agenda pour l'action humanitaire (03/IC/02 - pour adoption à la Conférence)**
- **Projet de résolution 1 (03/IC/03 - pour adoption à la Conférence)**

Document d'information relatif aux projets de Déclaration, d'Agenda pour l'Action Humanitaire et de Résolution 1 (03/IC/04)

Rapport d'activité 2000 – 2003 du Fonds de l'Impératrice Shôken et révision du règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken (03/IC/05 - pour adoption à la Conférence)

Rapport préparé par la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

Rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les années 2000 – 2003 adopté par la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Rapport préparé conjointement par le CICR et la Fédération internationale (03/IC/06)

Les femmes et la guerre – Suivi de l'engagement pris par le CICR lors de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Rapport préparé par le CICR (03/IC/07)

Femmes et conflit armé : protection et assistance – aperçu des lignes directrices (Les femmes et la guerre)

Rapport préparé par le CICR (03/IC/08)

Le droit international humanitaire et les défis que posent les conflits armés contemporains

Rapport préparé par le CICR (03/IC/09)

Les personnes disparues et leurs familles : action pour résoudre le problème des personnes portées disparues dans le cadre d'un conflit armé ou d'une situation de violence interne et pour venir en aide à leurs familles

Rapport préparé par le CICR (03/IC/10)

Rapport sur l'Initiative pour le droit international des interventions lors de catastrophes 2002 – 2003

Rapport préparé par la Fédération internationale (03/IC/11)

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire : conclusions de l'étude effectuée par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Rapport préparé par la Fédération internationale (03/IC/12)

Rapport sur le suivi de la résolution 3 de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'emblème (03/IC/13 - pour décision éventuelle à la Conférence)

Rapport préparé par la Commission permanente

Le droit international humanitaire coutumier

Rapport préparé par le CICR (03/IC/14)

Rapport sur la mise en œuvre de l'engagement à l'égard des volontaires pris par la Fédération internationale à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Rapport préparé par la Fédération internationale (03/IC/15)

Préparation aux changements climatiques : étude en vue d'évaluer l'incidence des bouleversements climatiques sur la fréquence et la gravité des catastrophes futures et les conséquences pour l'intervention et la préparation des organisations humanitaires

Rapport préparé par la Fédération internationale (03/IC/16)

Présentation succincte des ateliers qui se tiendront durant la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Aperçu préparé par les organisateurs des ateliers

4.12 LISTE DES ENGAGEMENTS

Les engagements peuvent être consultés sur les sites Web du CICR et de la Fédération internationale (www.cicr.org et www.ifrc.org). Pour plus d'informations, prière de vous reporter au rapport sur les engagements présenté par M. Hisham Harun Hashim, vice-président de la Conférence (section 4.9).

Gouvernements qui ont pris des engagements lors de la XXVIII^e Conférence internationale

Afrique du Sud	Espagne	Ex-République yougoslave de Macédoine	Roumanie
Allemagne	Estonie	Malte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Argentine	Etats-Unis d'Amérique	Maurice	Rwanda
Australie	Ethiopie	Mexique	Serbie et Monténégro
Autriche	Finlande	Namibie	Sierra Leone
Bélarus	France	Nigéria	Singapour
Belgique	Grèce	Norvège	Slovaquie
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Nouvelle-Zélande	Slovénie
Bulgarie	Irlande	Ouganda	Suède
Burkina Faso	Islande	Panama	Suisse
Canada	Israël	Pays-Bas (les)	République tchèque
Chine	Italie	Pérou	Thaïlande
Chypre	Japon	Pologne	Turquie
Colombie	Lesotho	Portugal	Ukraine
Croatie	Lettonie	République démocratique du Congo	Zambie
Cuba	Lituanie	République de Corée	Zimbabwe
Danemark	Luxembourg		
Erythrée			

Sociétés nationales qui ont pris des engagements lors de la XXVIII^e Conférence internationale

Afghanistan – Croissant-Rouge	Estonie – Croix-Rouge
Afrique du Sud – Croix-Rouge	Etats-Unis d'Amérique – Croix-Rouge
Albanie – Croix-Rouge	Ethiopie – Croix-Rouge
Algérie – Croissant-Rouge	Fidji – Croix-Rouge
Allemagne – Croix-Rouge	Finlande – Croix-Rouge
Angola – Croix-Rouge	France – Croix-Rouge
Antigua-et-Barbuda – Croix-Rouge	Gambie – Croix-Rouge
Argentine – Croix-Rouge	Géorgie – Croix-Rouge
Arménie – Croix-Rouge	Grèce – Croix-Rouge
Australie – Croix-Rouge	Grenade – Croix-Rouge
Autriche – Croix-Rouge	Guatemala – Croix-Rouge
Bahamas – Croix-Rouge	Guinée – Croix-Rouge
Bahrein – Croissant-Rouge	Guinée-Bissau – Croix-Rouge
Barbade – Croix-Rouge	Guyana – Croix-Rouge
Bélarus – Croix-Rouge	Haïti – Croix-Rouge
Belgique – Croix-Rouge	Honduras – Croix-Rouge
Belize – Croix-Rouge	Hongrie – Croix-Rouge
Bosnie-Herzégovine – Croix-Rouge	Iles Cook – Croix-Rouge
Botswana – Croix-Rouge	Islande – Croix-Rouge
Bulgarie – Croix-Rouge	Indonésie – Croix-Rouge
Burkina Faso – Croix-Rouge	Irlande – Croix-Rouge
Burundi – Croix-Rouge	Italie – Croix-Rouge
Cambodge – Croix-Rouge	Jamaïque – Croix-Rouge
Cameroun – Croix-Rouge	Japon – Croix-Rouge
Canada – Croix-Rouge	Kenya – Croix-Rouge
Chili – Croix-Rouge	Lesotho – Croix-Rouge
Costa Rica – Croix-Rouge	Lettonie – Croix-Rouge
Cuba – Croix-Rouge	Liban – Croix-Rouge
Danemark – Croix-Rouge	Libéria – Croix-Rouge
Djibouti – Croix-Rouge	Lituanie – Croix-Rouge
Dominique – Croix-Rouge	Luxembourg – Croix-Rouge
El Salvador – Croix-Rouge	L'ex-République yougoslave de Macédoine – Croix-Rouge
Equateur – Croix-Rouge	Madagascar – Croix-Rouge
Espagne – Croix-Rouge	

Malawi – Croix-Rouge	République-Unie de Tanzanie– Croix-Rouge
Malte – Croix-Rouge	République tchèque – Croix-Rouge
Maroc – Croissant-Rouge	Roumanie – Croix-Rouge
Maurice – Croix-Rouge	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – Croix-Rouge
Mexique– Croix-Rouge	Rwanda – Croix-Rouge
République de Moldavie – Croix-Rouge	Saint-Kitts-et-Nevis – Croix-Rouge
Mozambique – Croix-Rouge	Sainte-Lucie – Croix-Rouge
Myanmar – Croix-Rouge	Saint-Vincent-et-Grenadines – Croix-Rouge
Namibie – Croix-Rouge	Serbie et Monténégro – Croix-Rouge
Nicaragua – Croix-Rouge	Seychelles – Croix-Rouge
Niger – Croix-Rouge	Sierra Leone – Croix-Rouge
Nigéria – Croix-Rouge	Singapour – Croix-Rouge
Norvège – Croix-Rouge	Slovaquie – Croix-Rouge
Nouvelle-Zélande – Croix-Rouge	Slovénie – Croix-Rouge
Ouganda – Croix-Rouge	Somalie – Croissant-Rouge
Ouzbékistan – Croissant-Rouge	Soudan – Croissant-Rouge
Pakistan – Croissant-Rouge	Sri Lanka – Croix-Rouge
Panama – Croix-Rouge	Suède – Croix-Rouge
Pays-Bas (les) – Croix-Rouge	Suisse – Croix-Rouge
Pérou – Croix-Rouge	Swaziland – Croix-Rouge
Philippines (les) – Croix-Rouge	Thaïlande – Croix-Rouge
Pologne – Croix-Rouge	Tonga – Croix-Rouge
Portugal – Croix-Rouge	Trinité-et-Tobago – Croix-Rouge
République arabe syrienne – Croissant-Rouge	Turquie – Croissant-Rouge
République de Corée – Croix-Rouge	Ukraine – Croix-Rouge
République démocratique du Congo – Croix-Rouge	Uruguay – Croix-Rouge
République démocratique populaire lao – Croix-Rouge	Viet Nam – Croix-Rouge
République dominicaine – Croix-Rouge	Zambie – Croix-Rouge
République populaire démocratique de Corée – Croix-Rouge	Zimbabwe – Croix-Rouge

Composantes internationales

qui ont pris des engagements lors de la XXVIII^e Conférence internationale

Comité international de la Croix-Rouge

Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Observateurs qui ont pris des engagements lors de la XXVIII^e Conférence internationale

Cruz Vermelha Timor-Leste – Croix-Rouge

Union européenne

International Committee of the Blue Shield

Magen David Adom

Association internationale des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est

Erythrée – Croix-Rouge

Comores – Croissant-Rouge

XIV^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (Réunion constituante) Genève, le 5 décembre 2003

Présents

Président de la XXVIII^e Conférence internationale

M. Jaime Ricardo Fernández Urriola

Membres élus

Dr Mohammed Al-Hadid

M. Philippe Cuvillier

Mme Janet Davidson

Mme Zoy Katevas de Sclabos

Dr Freddy Pedersen

CICR

M. Jakob Kellenberger

M. François Bugnion

Fédération internationale

M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero

M. Abbas Gullet (représentant M. Markku Niskala)

Secrétariat

Mme Helena Korhonen, secrétaire

Mme Erica Tong Junod, assistante

Autres participants

M. Jean-Luc Blondel, conseiller auprès de M. Jakob Kellenberger

M. Manuel Fiol, conseiller auprès de M. Juan Manuel Suárez del Toro

Conformément à l'article 3 du Règlement de la Commission permanente, M. Jaime Ricardo Fernández Urriola, président de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a convoqué et présidé la première réunion de la Commission nouvellement élue.

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Le principal objet de la réunion est l'élection du président et du vice-président de la Commission permanente, qui sont traditionnellement choisis parmi les membres élus.

Suivant cette tradition, M. Fernández nomme le Dr Al-Hadid, le vice-président de la Commission sortante et le membre élu avec le plus grand nombre de voix (222), à la charge de président.

Décision : le Dr Mohammed Al-Hadid, du Croissant-Rouge jordanien, est unanimement élu président de la XIV^e Session de la Commission permanente.

2. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Suivant la même tradition, M. Fernández désigne Mme Janet Davidson, deuxième quant au nombre de suffrages obtenus (209), à la charge de vice-présidente. La désignation de Mme Davidson est en outre motivée par des critères tels que l'équilibre entre les femmes et les hommes et une répartition géographique équitable.

Décision : Mme Janet Davidson, de la Société canadienne de la Croix-Rouge, est unanimement élue vice-présidente de la XIV^e Session de la Commission permanente.

3. PROCHAINE RÉUNION

Les dates de la prochaine réunion sont fixées aux 28 et 29 janvier 2004. La réunion durera un jour et demi et se tiendra en dehors de Genève, dans un lieu encore à confirmer. Le Secrétariat planifiera le programme et l'ordre du jour en accord avec tous les membres.

Le Dr Al-Hadid indique qu'il veillera à ce que les réunions à venir se tiennent parallèlement aux sessions du Conseil de direction de la Fédération internationale afin de réduire le nombre de déplacements que certains membres doivent effectuer à Genève.

Décision : la prochaine réunion de la Commission aura lieu les 28 et 29 janvier 2004. Le lieu, le programme et l'ordre du jour de la réunion seront confirmés à une date ultérieure. Les réunions de la Commission se dérouleront en anglais, et l'interprétation en espagnol sera assurée.

En conclusion, le Dr Al-Hadid remercie les membres de la Commission de leur confiance et le CICR et la Fédération internationale de leur soutien continu. Il souhaite que la nouvelle Commission travaille en équipe et en étroite coopération, et accorde la place voulue à la communication.

CICR CID



0100024333

1199-12 2805

20520

